



THÈSE

En vue de l'obtention du **DOCTORAT DE L'UNIVERSITÉ DE TOULOUSE**

Délivré par l'Université Toulouse 2 - Jean Jaurès

Présentée et soutenue par
Antoine MARQUES MOURATO

Le 18 décembre 2023

**Recueil du récit de vie et évaluation de la crédibilité dans la
procédure de demande d'asile : les enjeux liés à la mémoire, au
trauma et à la culture**

Ecole doctorale : **CLESCO - Comportement, Langage, Education, Socialisation,
Cognition**

Spécialité : **Psychologie**

Unité de recherche :

CLLE - Unité Cognition, Langues, Langage, Ergonomie

Thèse dirigée par
Jacques PY et Céline LAUNAY

Jury

M. Alain SOMAT, Rapporteur
M. Colin TREDoux, Rapporteur
Mme Gesine STURM, Examinatrice
Mme Odile ROHMER, Examinatrice
M. Jacques PY, Directeur de thèse
Mme Céline LAUNAY, Co-directrice de thèse

Université Toulouse 2-Jean Jaurès
Laboratoire CLLE

THÈSE

Pour obtenir le grade de
Docteur en Psychologie

**Recueil du récit de vie et évaluation de la crédibilité dans la
procédure de demande d'asile : les enjeux liés à la mémoire, au
trauma et à la culture**

Antoine Marques Mourato

Présentée et soutenue publiquement

Le 18 décembre 2023

Directeurs de Recherche

Jacques PY, Professeur, CLLE, Université Toulouse – Jean Jaurès

Céline LAUNAY, Maître de conférences, CLLE, Université Toulouse - Jean Jaurès

JURY

Alain SOMAT, Professeur des Universités, Université Rennes 2, Rapporteur

Colin TREDoux, Professeur des Universités, University of Cape Town, Rapporteur

Gesine STURM, Maître de Conférences, Université Toulouse – Jean Jaurès, Examinatrice

Odile ROHMER, Professeur des Universités, Université de Strasbourg, Examinatrice

Jacques PY, Professeur des Universités, Université Toulouse - Jean Jaurès

Céline LAUNAY, Maître de Conférences, Université Toulouse - Jean Jaurès

Table des matières

Lexique des notions et acronymes employés	ii
Résumé.....	iii
Abstract.....	v
Remerciements	vii
Introduction générale	1
La demande d’asile en Europe et dans le monde : convention de Genève et volonté de réforme.....	1
L’entretien de demande d’asile en France.....	2
Perspectives de réforme européenne du droit d’asile	3
Bien-fondé des demandes, bien-fondé des décisions : vers une application fiable et objective du droit d’asile	3
Préparer l’audition de demande d’asile : la collaboration avec l’association France Terre d’Asile.....	5
L’approche translationnelle en psychologie du témoignage	6
L’entretien et l’évaluation de la crédibilité dans le cadre de la procédure d’asile : vue d’ensemble de la littérature	7
Perspective d’ensemble du travail de thèse	8
Chapitre 1 - Entretien de demande d’asile, recherche en psychologie judiciaire	11
Introduction.....	13
La procédure de demande d’asile en France.....	13
L’audition dans la procédure de demande d’asile	15
L’évaluation de la crédibilité.....	15
La recherche sur le témoignage en contexte judiciaire comme point de référence	16
Recueillir un récit détaillé des faits : la méthode d’audition	17
Obtenir la vérité : les techniques d’interrogatoire.....	21

Évaluer la crédibilité : les indicateurs de crédibilité et de mensonge	22
Chapitre 2 – Évaluation de la crédibilité, détection du mensonge : pratiques et croyances des officiers de protection et des professionnels de l’entretien	27
Évaluation de la crédibilité, détection du mensonge : éléments de définitions	29
Les indicateurs de crédibilité préconisés par les principales instances du droit d’asile	31
Quantité de détails et spécificité	31
Cohérence interne	32
Cohérence externe.....	32
Plausibilité.....	32
Attitude	33
Les critères préconisés sont-ils fiables ?	35
Quantité de détails et spécificité	35
Consistance, cohérence interne, cohérence externe : définitions et valeur diagnostique	36
Le critère de plausibilité.....	38
L’attitude du demandeur	39
Les raisons de faibles performances de détection du mensonge.....	40
L’évaluation de la crédibilité en pratique.....	41
Les croyances sur le mensonge.....	41
Des croyances incorrectes au sujet des indicateurs de mensonge ?	42
Un lien entre confiance à l’égard de ses croyances sur le mensonge et pratiques d’évaluation de la crédibilité.....	42
Chapitre 3 – Mémoire et témoignage : le rappel en mémoire autobiographique	45
Introduction.....	47
Mémoire autobiographique, mémoire épisodique et soi.....	47
Le Self-Memory System	48
Mémoire d’expériences ponctuelles, répétées, et de périodes de vie	49
Les croyances sur la mémoire épisodique	53

L'effet de croyances infondées sur les pratiques d'entretien : l'exemple des souvenirs refoulés.....	55
Chapitre 4 – Conséquences du trauma et variations culturelles dans le rappel en mémoire épisodique	59
Résumé du chapitre.....	60
Introduction.....	61
Distance psychologique et niveau de représentation mentale : la Construal-Level Theory (CLT) comme modèle transversal.....	62
Phénoménologie du voyage mental dans le temps	65
Distance psychologique et perspective de rappel en mémoire épisodique	65
Implications pour l'étude du récit de vie dans le cadre d'entretiens de demande d'asile	67
Mémoire épisodique, trauma et distance psychologique dans le cadre de l'entretien de demande d'asile	68
Éléments de définitions.....	68
Représentation sensorielle, représentation contextuelle, et effets variables du TSPT et de la dépression sur le rappel.....	69
Un lien entre distance psychologique et activation d'une représentation sensorielle ou contextuelle ?	70
Des effets sur le rappel variables en fonction du type d'évènement traumatogène ?	71
Spécificités du rappel d'expériences à potentiel traumatogènes.....	72
Mémoire épisodique, témoignage et culture	77
Individualisme-Collectivisme, Indépendance-Interdépendance	77
L'orientation culturelle, et ses conséquences sur la perception l'encodage et le rappel..	77
Un lien entre orientation culturelle et distance psychologique dans le rappel en mémoire épisodique ?	79
Culture, trauma et mémoire épisodique	81
Étude 1 – Une vue d'ensemble de la procédure d'asile : entretiens semi-directifs avec des intervenants sociaux de l'association France Terre d'Asile	85
Introduction.....	87

Objectifs et hypothèses	88
Avis éthique	88
Méthode	89
Participants.....	89
Procédure	90
Retranscriptions et traitement des résultats.....	91
Données et matériel supplémentaire	95
Résultats.....	95
Pratiques de suivi et d'entretien des intervenants sociaux.....	95
Représentations de l'audition et du processus décisionnel à l'OFPRA.....	101
Rôle et fonction de l'intervenant social	110
Les facteurs affectant le succès d'un entretien ou du suivi.....	116
Discussion	123
Le déroulement de la préparation OFPRA.....	123
Les faits à établir dans les auditions de demande d'asile.....	125
Les qualités à donner au récit de vie	128
Étude 2 – Les informations recherchées en vue de l'audition et leurs facteurs d'influence	133
Introduction.....	135
Objectifs des entretiens d'asile	135
Pratiques d'entretiens d'asile en fonction du motif d'asile et des traumatismes	136
Évaluation de la crédibilité et IRI dans le contexte de l'asile	137
Évaluation des informations pertinentes pour l'enquête lors de la préparation à l'entretien d'asile	138
Objectifs de l'étude	139
Méthode	140
Recrutement des participants et échantillon	140
Matériel	141

Consignes et procédure.....	144
Cotation des questions	148
Cotation des réponses ouvertes	151
Données et matériel supplémentaire	152
Résultats	152
L'échantillon	152
Analyses préliminaires et manipulation check	152
Catégories d'information à approfondir.....	154
Recherche d'expériences personnelles ou de faits vérifiables en fonction des caractéristiques de la demande.....	155
Type de question	156
Type de référent	156
Contenu général des questions.....	157
Objectifs d'entretien.....	158
Réussite et difficultés d'un entretien de préparation.....	161
Pratiques de préparation des intervenants sociaux.....	165
Discussion	167
Les IRI en fonction des caractéristiques de la demande	168
Des variables latentes à l'origine des différences d'IRI ?	170
Type de questions posées	172
Étude 3 – Les croyances des intervenants sociaux et leur savoir-faire perçu.....	175
Résumé du chapitre.....	176
Introduction.....	177
Objectifs et hypothèses	177
Mesure des savoir-faire d'entretien.....	180
Avis éthique	181
Méthode	181

Recrutement des participants et échantillon	181
Procédure et matériel	182
Données et matériel supplémentaire	188
Résultats.....	188
Compétences d'entretien.....	188
Croyances sur le fonctionnement de la mémoire épisodique.....	193
Croyances sur les indicateurs verbaux de mensonge.....	195
Croyances sur le mensonge et pratiques d'entretien.....	199
Discussion.....	200
Croyances au sujet du fonctionnement de la mémoire épisodique	201
Les croyances sur les indicateurs verbaux de mensonge	204
Un lien entre pratique d'évaluation de la crédibilité et polarisation des croyances.....	207
Étude 4.A – L'occurrence d'une expérience traumatogène, les séquelles traumatiques et les propriétés psycholinguistiques des descriptions fournies dans les auditions de demande d'asile.....	209
Introduction générale des études 4A et 4B	211
Objectifs et hypothèses de l'étude 4A	212
Méthode	214
Avis éthique	214
Recueil des données.....	214
Le corpus de procès-verbaux OFPRA.	215
Les motifs de demande	217
Cotation des événements ponctuels évoqués dans les réponses	218
Mesure des propriétés psycholinguistiques des réponses	220
Données et matériel supplémentaire	222
Résultats.....	223
Descriptions d'événements ponctuels.....	223
Effet de l'interprétariat sur les propriétés des descriptions.....	223

Évènements à potentiel traumatogène	223
Séquelles traumatiques.....	227
Analyse en cluster des propriétés des descriptions d'évènements ponctuels	228
Distance narrative, symptômes traumatiques et nature traumatogène de l'expérience .	231
Distance narrative en fonction du type d'évènement traumatogène	232
Discussion	233
Résultats de l'analyse en cluster des descriptions d'évènements ponctuels	233
Effets du trauma sur les descriptions d'évènements ponctuels.....	234
Perspectives de recherche	237
Étude 4.B– Les origines géographiques, l'orientation culturelle et les propriétés psycholinguistiques des descriptions fournies dans les demandes d'asile	239
Objectifs et hypothèses de l'étude 4B.....	241
Méthode	242
Données et matériel supplémentaire	242
Résultats.....	242
Distance narrative et profil des répondants.....	242
Propriétés psycholinguistiques des descriptions en fonction de la région d'origine	245
Discussion	247
Propriétés des descriptions d'évènements ponctuels en fonction de la nationalité d'origine	247
Perspectives de recherche	252
Étude 5 – Les questions posées lors de l'audition OFPRA et leurs facteurs d'influence	253
Introduction.....	255
Objectifs et hypothèses	256
Avis éthique	258
Méthode	258
Recueil de données	258

Le corpus de procès-verbaux	258
Nombre de demandes introduites et taux d'admission OFPRA	259
Cotation automatique des questions posées par les officiers de protection	260
Données et matériel supplémentaire	266
Résultats	266
Type de question posée	267
Type de référent des questions posées	270
Discussion	271
Facteurs d'influence du type de question.....	272
Référent des questions posées.....	273
Représentativité de l'échantillon.....	274
Classification automatique des questions	275
Étude 6 – Les indicateurs de crédibilité employés dans les notifications de rejet et leurs facteurs d'influence.....	277
Introduction.....	279
Objectifs et hypothèses	281
Avis éthique	282
Méthode	282
Recueil de données	282
Le corpus de décisions	282
Cotation des indicateurs de crédibilité	283
Identification dans les procès-verbaux des éléments du récit de vie jugés peu crédibles dans les décisions.....	287
Données et matériel supplémentaire	288
Résultats.....	288
Indicateurs de crédibilité.....	288
Discussion	298
Indicateurs de crédibilité identifiés	298

Validité des critères identifiés	299
Indicateur de crédibilité et propriétés psycholinguistiques des descriptions d'évènements ponctuels	302
Corrélations entre les indicateurs identifiés	303
Crédibilité perçue et distance psychologique dans les descriptions d'évènements ponctuels	303
Crédibilité perçue en fonction de la région d'origine	305
Crédibilité perçue en fonction du caractère traumatogène de l'expérience	305
Des critères sensibles aux facteurs culturels et traumatiques	306
Perspectives de recherche	308
Discussion Générale	311
Préconisations pour un cadre de bonnes pratiques d'audition et d'évaluation de la crédibilité	311
Préparer l'audition : clarifier et consolider les souvenirs des faits	311
Le motif de la demande : adapter les méthodes aux informations recherchées	315
Le trauma : encourager à la distanciation pour obtenir les détails recherchés et promouvoir le bien-être du demandeur	321
La culture : établir une relation et obtenir le niveau de détail attendu	325
Perspectives de recherche	332
Conclusion	335
Références	339
Annexes	422
Annexe 1 – Convention de recherche CNRS	423
Annexe 2 – Grille d'entretien semi-directif	424
Annexe 3 – Vignettes et informations à sélectionner	425
Vignette 1 – Critère : engagement politique	425
Vignette 2 – Violence aveugle et généralisée	428
Vignette 3 – Critère : orientation sexuelle	431

Annexe 4 – Compétences d’entretien, croyances	434
Partie 1 – Compétences d’entretien	434
Partie 2 – Croyances sur la mémoire (Traduction d’Ost et al., 2016 ; Yapko, 1994)	440
Partie 3 – Croyances sur le mensonge (adapté de Strömwall, Granhag & Hartwig, 2004)	442
Annexe 5 – Grilles de cotation des événements à potentiel traumatogène.....	445
Annexe 6 – Représentation des pays étudiés dans l’étude d’archive dans les principales enquêtes sur l’orientation culturelle	446
Annexe 7 – Modèle de classification de l’objet des questions	447

Liste des figures

Figure 1. Illustration des performances de rappel attendues pour les détails centraux, périphériques et l'ensemble du témoignage en fonction du degré d'arousal et de la réponse engendrée	74
Figure 2. Dendrogramme de classes pour la thématique entretien	96
Figure 3. Dendrogramme de classes pour la thématique OFPRA	102
Figure 4. Dendrogramme de classes pour la thématique pratiques de l'intervenant social ...	111
Figure 5. Dendrogramme de classes pour la thématique facteurs de succès du suivi	117
Figure 6. Proportion des descriptions associées au cluster incarné en fonction du pays d'origine	244
Figure 7. Courbe ROC "one vs. all" du modèle SVM avec upsampling pour les trois partitions testées.....	262
Figure 8. Matrice de confusion du modèle sélectionné pour le type de question.....	263
Figure 9. Courbe ROC "one vs. all" du modèle SVM avec upsampling pour les trois partitions testées.....	265
Figure 10. Matrice de confusion du modèle sélectionné pour le type de référent.....	266
Figure 11. Probabilité estimée d'une question fermée, ouverte-descriptive ou explicative en fonction du taux d'admission OFPRA	269
Figure 12. Probabilité estimée d'une question fermée, ouverte-descriptive ou explicative en fonction du rang de la question.....	270
Figure 13. Carte des corrélations d'emploi des critères identifiés	291
Figure 14. Courbe ROC "one vs. all" du modèle RF avec upsampling pour les trois partitions testées.....	447
Figure 15. Matrice de confusion du modèle sélectionné pour l'objet des questions.....	448

Lexique des notions et acronymes employés

CADA : Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile

CESEDA : Code de l'Entrée et du Séjour des Etrangers et du Droit d'Asile

CLT : Construal-Level Theory de la distance psychologique (théorie des niveaux de représentation de la distance psychologique)

CNDA : Cour Nationale du Droit d'Asile (instance d'appel dans la procédure en France)

COI : Country of Origin Information, informations disponibles (e.g., presse, rapports d'ONG), sur la situation dans le pays d'origine

EPT : Événement à Potentiel Traumatogène (une expérience remplissant les critères d'un événement traumatique, sans considérer si celui-ci a effectivement engendré un traumatisme ou non)

Événement traumatique : Événement à Potentiel Traumatogène identifié comme l'origine d'un trouble diagnostiqué

HCR-UNHCR : Haut-Commissariat des Nations unies pour les Réfugiés

HUDA : Hébergement d'Urgence pour Demandeur d'Asile

IRI : Investigation Relevant Information, catégories d'informations recherchées par les professionnels de l'asile

SPADA : Structure du Premier Accueil des Demandeurs d'Asile

TSPT : Trouble de Stress Post-Traumatique

Trauma : Terme employé pour englober l'exposition à un EPT et ses conséquences en termes de troubles psychologiques

OFPRA : Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides

Professionnels de l'asile : Ensemble des professionnels impliqués dans la procédure de demande d'asile (officiers de protection OFPRA, juges CNDA, intervenants sociaux, avocats du droit d'asile)

Résumé

En 2022, le nombre de personnes déracinées s'établissait à 108 millions (UNHCR, 2023). Contraintes à l'exil, nombre d'entre elles franchissent les frontières pour chercher refuge à l'étranger. Les pays signataires de la convention de Genève doivent garantir l'accueil de toute personne victime ou menacée de persécution lorsque celle-ci le réclame (ONU, 1951). L'identification des victimes de persécution repose largement sur les entretiens individuels et l'évaluation de la crédibilité de leurs récits (e.g., Holland, 2018; Vogl, 2013). En raison du contexte interculturel des auditions et de la nature souvent traumatique des faits, cette évaluation de crédibilité s'avère être « l'une des fonctions d'instruction les plus complexes dans les sociétés industrialisées » (Rousseau et al., 2002, p. 3). Une refonte des procédures d'asile est une priorité pour l'Union Européenne, afin de standardiser les pratiques en mettant en place des procédures efficaces, éthiques et fondées sur de bonnes pratiques. Celles-ci restent en grande partie à définir (Bernhard & Kaufmann, 2018; European University Institute 2021). Cette thèse se propose de contribuer à cet effort, afin de proposer des méthodes d'auditions adaptées aux besoins spécifiques de la procédure d'asile.

La thèse se compose de deux parties empiriques. Dans la première, nous avons cartographié les besoins, croyances et pratiques des intervenants sociaux qui mènent l'activité de préparation à partir d'une enquête par entretiens (Étude 1), d'une mise en situation et d'enquêtes par questionnaire (Étude 2 et 3). Dans la partie suivante (Étude 4A, 4B, 5 et 6), nous avons examiné l'impact des variables culturelles et traumatiques sur le rappel en mémoire épisodique et sur l'évaluation de la crédibilité subséquente par le biais d'archives de procès-verbaux et de notifications de rejet des demandes d'asile (86 dossiers, 10 267 paires de questions-réponses).

Nos travaux ont permis de déterminer les types d'informations recherchées lors des entretiens liés aux demandes d'asile. La nature de ces informations varie en fonction du motif de la demande. Nos résultats mettent en évidence une influence des variables culturelles et traumatiques sur l'expression de distance psychologique dans les descriptions d'expériences passées. En outre, nous avons observé que les indicateurs utilisés pour remettre en question la crédibilité d'une expérience alléguée diffèrent en fonction de la distance psychologique avec laquelle celle-ci est décrite, sa nature traumatogène, et l'origine du demandeur.

L'ensemble des études met en évidence l'importance de proposer aux professionnels de l'asile à des méthodes d'entretien plus adaptées. Les recommandations de cette thèse suggèrent une

formation tenant compte des effets du traumatisme, de l'orientation culturelle et des informations recherchées. Ces préconisations devraient viser à améliorer la compréhension de la mémoire des expériences traumatiques, à adapter le questionnement aux spécificités culturelles et aux vulnérabilités des demandeurs, et à promouvoir une approche relationnelle lors des entretiens.

Sur un plan plus fondamental, cette thèse contribue à la psychologie interculturelle en renseignant les effets de l'orientation culturelle sur le rappel d'expériences personnelles. Elle contribue également à la psychologie judiciaire en identifiant des effets de la culture et du caractère traumatogène d'une expérience sur le témoignage, et en précisant les corrélats psycholinguistiques des jugements de crédibilité. Ces résultats ont des implications pour l'amélioration des procédures d'asile, en contribuant à une meilleure compréhension des facteurs clés de la procédure, en vue d'un traitement plus objectif et fiable des demandes d'asile. En somme, cette thèse apporte un éclairage sur les mécanismes de l'entretien d'asile, ouvrant la voie à de nouvelles méthodes d'audition et d'évaluation de la crédibilité.

Mots clés : Demandeur d'asile ; témoignage ; évaluation de la crédibilité ; trauma ; culture

Abstract

In 2022, the number of displaced individuals reached 108 million (UNHCR, 2023). Many of these people, forced into exile, cross borders in search of refuge abroad. Countries that are signatories to the Geneva Convention are obligated to provide refuge for any person who is a victim or threatened with persecution, should they seek it (UN, 1951). The identification of victims of persecution heavily relies on individual interviews and the assessment of the credibility of their narratives (e.g., Holland, 2018; Vogl, 2013). Due to the intercultural context of these interviews and the often traumatic nature of the events described, this credibility assessment proves to be 'one of the most complex instructional functions in industrialized societies' (Rousseau et al., 2002, p. 3).

Restructuring asylum procedures is a priority for the European Union, aiming to standardize practices and establish effective, ethical, and evidence-based procedures, which are still largely undefined (Bernhard & Kaufmann, 2018; European University Institute 2021). This thesis aims to contribute to this effort by proposing interview methods tailored to the specific needs of the asylum procedure.

The thesis consists of two empirical parts. In the first part, we mapped the needs, beliefs, and practices of social workers involved in the preparatory phase using interviews (Study 1), vignettes and questionnaires (Studies 2 and 3). In the subsequent part (Studies 4A, 4B, 5, and 6), we examined the impact of cultural and traumatic variables on episodic memory recall and subsequent credibility assessment through the analysis of transcripts and rejection notifications from asylum applications (86 cases, 10 267 question-response pairs).

Our research helped identify the types of information sought during asylum interviews. The nature of these details varies according to the motive for application. Our findings reveal the influence of cultural and traumatic variables on the expression of psychological distance in descriptions of past experiences. Furthermore, we observed that the indicators used to challenge the credibility of an alleged experience differ depending on the psychological distance in its description, its traumatic nature, and the applicant's origin.

The entire body of studies highlights the importance of offering asylum professionals more suitable interview methods. The recommendations of this thesis propose a training program that take into account the effects of trauma, cultural orientation, and the nature of the

information being sought. These guidelines should aim to improve the understanding of traumatic memory, tailor questioning to cultural specificities and applicant vulnerabilities, and promote a relational approach during interviews.

On a more fundamental level, this thesis contributes to cross-cultural psychology by shedding light on the effects of cultural orientation on the recall of personal experiences. It also contributes to forensic psychology by identifying the effects of culture and the traumatic nature of an experience on testimony, and by specifying the psycholinguistic correlates of credibility judgments. These results have implications for enhancing asylum procedures, contributing to a better understanding of key factors in the process, with the ultimate goal of ensuring more objective and reliable handling of asylum requests. In sum, this thesis provides insights into the mechanisms of asylum interviews, paving the way for new interview and credibility assessment methods.

Keywords: Asylum seeker; testimony; credibility assessment; trauma; culture

Remerciements

J'adresse mes premiers remerciements à Alain Somat et Colin Tredoux pour avoir accepté d'être rapporteurs de ma thèse. Un grand merci également à Odile Rohmer et Gesine Sturm d'avoir accepté notre invitation à faire partie de ce jury de thèse. Aux membres du jury et à tous les lecteurs, j'espère que ce manuscrit saura susciter le même intérêt que celui pris à le construire.

Je remercie ensuite mes directeurs de thèse, Jacques Py et Céline Launay. Tout d'abord pour vos enseignements de Licence en psychologie judiciaire, qui auront été un déclic. Jacques, merci pour tous les conseils transmis, et merci de m'avoir impliqué dans les différents projets qui ont fait de ces années de thèse une fenêtre passionnante et enrichissante sur la recherche en psychologie. Merci Céline, pour ton soutien et tes encouragements dans la dernière ligne droite. Avant cela, merci pour toutes les connaissances et les judicieux conseils partagés ces dernières années (au passage, je te dois une boîte de thé).

J'exprime ma gratitude à tous les acteurs de la procédure d'asile qui m'ont accompagné dans cette entreprise. Aux intervenants sociaux rencontrés à Paris, et tous ceux d'ADOMA, France Terre d'Asile, ou d'autres associations qui ont apporté leur contribution à ce travail de thèse. J'espère que les répercussions de cette recherche seront profitables à votre mission d'accompagnement. Un remerciement particulier à Radoslaw Ficek et Sonja Dragutinović, qui ont grandement soutenu le projet à nos côtés.

Merci à tous les étudiants qui ont participé au traitement des données : Alejandra Charry, Lucie Durant, Anaëlle Lara et Nathan Vital. A vous quatre, je souhaite toute la réussite dans vos projets, ce dont je ne doute pas.

Aux personnels de la Maison de la Recherche, de l'UFR de Psychologie, du laboratoire et d'ailleurs, vous avez été d'un grand soutien dans mes activités de doctorant. Merci de faire de l'UT2 un super lieu de vie et de travail.

Sur un plan plus personnel, je remercie Florian Alba, Magali Bringuier, Malvina Brunet et Lucille Geay pour avoir fait des derniers mois de rédaction une période à laquelle je repenserai toujours avec le sourire. Ce fut un très chouette moment d'amitié.

Une pensée fraternelle pour Léo Facca et Florian Alba (encore toi ?), mes deux acolytes. J'espère avoir bientôt l'occasion d'enfiler mon ciré jaune sur le port de Brest, afin de vérifier avec vous si les pierres sont plus fraîches ailleurs.

Merci à toi Maeva, de n'avoir jamais raté une occasion de me donner le sourire en venant râler sur mon canapé. Merci à mon ami Florian Rambaud, avec qui je me régale depuis tant d'années à vivre des aventures. Curlu ou le Haut-Maroni, à toi de décider pour la prochaine. Merci Emma, Camille, Noé, Taha, Elora, Arthur, Anastasia, Margaux, et toutes les chouettes rencontres que j'ai pu faire.

A ma famille enfin : Odile, Rui, Cynthia, Nicolas, Marie, je vous aime.

Introduction générale

La demande d’asile en Europe et dans le monde : convention de Genève et volonté de réforme

Sont considérées comme déracinées les personnes contraintes de fuir leur région d’origine pour une autre région ou un autre pays, au motif de « persécutions, de conflits, de violences, de violations des droits de la personne ou d’évènements troublant gravement l’ordre public » (UNHCR, 2023). Ces dix dernières années, les tendances sont à la hausse constante : de moins de 40 millions en 2012 à 68,5 millions en 2017, le nombre de personnes déracinées s’établissait en 2022 à 108,4 millions (UNHCR, 2023). S’il s’agit le plus couramment de déplacements internes, plus de 35 millions d’entre eux cherchaient refuge, légalement ou non, dans un autre pays, en espérant y résider au moins momentanément.

La gestion des flux migratoires est encadrée par un ensemble de principes internationaux. Dans le cadre de la convention de Genève relative au statut de réfugié, ratifiée par la France, il est du devoir de l’État de garantir l’accueil de toute personne victime de persécutions dues à son appartenance ethnique ou sa nationalité, à son appartenance à un groupe social, religieux, à ses opinions politiques (United Nations, 1951)¹, ou ses actions en faveur de la liberté (Conseil Constitutionnel, 1993). Un statut de réfugié est octroyé, à l’issue de la procédure de demande d’asile si les autorités jugent que de telles persécutions ont effectivement été subies, ou risquent d’être subies en cas de retour dans le pays d’origine. Lorsque la situation ne relève pas de la convention de Genève, mais que le décisionnaire estime qu’un retour forcé constituerait une

¹ La convention de Genève ne s’applique qu’aux réfugiés dont les évènements ayant précipité leur départ sont survenus avant 1951 (date de sa ratification), et comprend des restrictions géographiques (les pays signataires avaient la possibilité de restreindre leur application aux évènements survenus en Europe). Le protocole de 1967 systématise l’application de la convention de 1951 : le traité s’applique dès lors sans restriction temporelle et géographique.

violation du droit humanitaire (Bouteillet-Paquet, 2002), le bénéfice de la *protection subsidiaire* est donné. En France, les motifs d'octroi d'une protection subsidiaire sont les suivants : (i) risques de peine de mort ou d'exécution, (ii) risques de traitements inhumains ou dégradants, (iii) menaces à la vie de la personne, résultant d'une situation de conflit armé ou de violences aveugles (Direction de l'Information Légale et Administrative, 2022). En France comme ailleurs dans le monde, la détermination du statut de réfugié passe en premier lieu par l'audition du demandeur d'asile.

L'entretien de demande d'asile en France

Lorsque la demande est introduite auprès des autorités, sauf exception, le demandeur ne dispose pas, ou peu, d'éléments matériels à l'appui (Gyulai et al., 2013; Herlihy & Turner, 2009; Noll, 2005b, 2005c). Les autorités migratoires n'étant pas en mesure d'enquêter dans le pays d'origine, elles ne disposent que d'informations générales sur le pays d'origine, ou *Country of Origin Information* (COI), telles que des rapports d'ONG, articles de presse, publications sur des réseaux sociaux, pour évaluer la matérialité des faits allégués (Bodström, 2023; Gibb & Good, 2013; Pettitt et al., 2008; E. Williams et al., 2009). En l'absence d'éléments de preuve, l'audition se trouve donc au cœur de la procédure (e.g., Blake, 2001; Holland, 2018; Jubany, 2011; McFadyen, 2019; Vogl, 2013). En France, comme dans d'autres pays occidentaux, l'objectif de l'entretien à l'*Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides* (OFPRA), est de « permettre au demandeur de présenter complètement les motifs de sa demande [...], d'obtenir une vision complète des événements auxquels le demandeur a été confronté » (OFPRA, s. d.). Au cours de l'entretien, les officiers de protection doivent recueillir des descriptions exhaustives de (i) persécutions passées (subies ou témoignées), (ii) de la peur actuelle et des possibilités de protection dans le pays d'origine, (iii) des motifs de ces persécutions, et (iv) clarifier si le cas relève d'une instance particulière du droit d'asile (e.g., motifs d'exclusion, protection subsidiaire) (EASO, 2018). Du point de vue du demandeur, cela signifie être en mesure d'articuler de manière cohérente et chronologique une histoire de vie et un niveau approprié de connaissances associées (Probst, 2011), avec des descriptions plus spécifiques de multiples périodes, d'événements ponctuels et répétés. Il est attendu que les événements passés pertinents soient convaincants et suffisamment détaillés pour avoir une valeur probante et transmettre un sentiment de vécu et de plausibilité (Holland, 2018; Probst, 2011; Rousseau et al., 2002; Vogl, 2013).

Perspectives de réforme européenne du droit d’asile

Avec une pression migratoire accentuée en Europe depuis 2015, la procédure évolue en France en suivant une double tendance. Malgré les délais supplémentaires induits par la crise sanitaire en 2020-2021, les autorités expriment le souhait de raccourcir les délais de traitement, et ceux-ci sont en baisse en 2022 (OFPRA 2023). Par ailleurs, les taux de protection ont graduellement diminué de décennie en décennie depuis que la convention de Genève est mise en application en France. En 2019, 35,6% des demandeurs ont obtenu une protection en fin de procédure, contre 65,4% en 1983 (INSEE, 2023).

Les dossiers tendent à être traités dans des délais de plus en plus courts, et se solder plus fréquemment par un rejet de la demande. Dans l’urgence liée aux mouvements migratoires auxquels font face les pays européens, des négociations sont en cours en vue d’une uniformisation des procédures d’asile dans l’Union Européenne. Les procédures nationales sont aujourd’hui disparates, et les pays membres se sont accordés à négocier en vue de parvenir à un régime commun dans les années à venir, mais l’essentiel des décisions reste à prendre. Ces négociations présagent néanmoins d’un durcissement des conditions d’octroi du statut de réfugié, d’une baisse des délais de traitement, et dans la mesure du possible, de la mise en place d’un cadre de bonnes pratiques (Bernhard & Kaufmann, 2018; European University Institute, 2021).

C’est dans ce contexte que nous proposons de réaliser un état des lieux des pratiques d’audition et d’évaluation de la crédibilité en France. Il s’agira de contribuer aux efforts de recherche en vue de formuler des recommandations de bonnes pratiques d’audition et d’évaluation de la crédibilité, en considérant d’une part des méthodes actuelles des professionnels de l’asile, leurs besoins et les contraintes qui pèsent sur leur activité, et d’autre part les préconisations issues de la recherche en psychologie judiciaire.

Bien-fondé des demandes, bien-fondé des décisions : vers une application fiable et objective du droit d’asile

La volonté exprimée par les pays signataires de la convention de Genève est de garantir aux personnes persécutées une protection dans un pays tiers (United Nations, 1951). Des auteurs questionnent pourtant l’impartialité des décisions prises en France (Belorgey, 2004, 2007; Kobelinsky, 2019; Probst, 2011; Valluy, 2004), comme ailleurs en Europe (Blight, 2015; Gibb

& Good, 2013; Probst, 2011; Souter, 2011; Thomas, 2006), ou dans le monde (Dowd et al., 2018; Holland, 2018; Rousseau et al., 2002; Rousseau & Foxen, 2006). En l'état, il est difficile d'affirmer que les procédures mises en place garantissent effectivement une protection aux personnes persécutées ou menacées de l'être.

Pour que le droit d'asile soit appliqué en pleine conformité avec le souhait des signataires, les demandeurs effectivement persécutés ou menacés de persécution au sens de la convention ne devraient jamais voir leur demande rejetée. Cela signifierait qu'en effet, chacun peut compter sur la protection d'un pays tiers en cas de persécution. Pour que le droit d'asile préserve la souveraineté des États en matière d'immigration, les demandeurs dont le parcours n'entre pas dans les critères de Genève, mais qui l'affirment, ne devraient pas se voir attribuer de protection. Cela signifierait qu'il n'existe pas dans la procédure d'asile de « porte dérobée », permettant de résider puis d'obtenir la nationalité d'un pays en dépit des politiques en œuvre et des procédures mises en place à cette fin.

Les critiques émises dans la littérature scientifique au sujet de la subjectivité (e.g., Bodström, 2023; Kagan, 2003), voire de la partialité des décisions (e.g., Blight, 2015; Souter, 2011; Sweeney, 2007), ont pour origine une tension entre la volonté de l'État signataire de la convention de Genève, et la volonté de l'État souverain. Cultivant un scepticisme à l'égard des récits de persécution, les autorités migratoires doivent ainsi « produire » des refus (J. Anderson et al., 2014; Jubany, 2011; Millbank, 2009a; Souter, 2011), sans qu'il n'existe de garanties quant à l'exactitude de jugements où prévalent l'intuition et le sens commun (Bodström, 2023; Herlihy et al., 2010; Herlihy & Turner, 2015; Kagan, 2003; Kobelinsky, 2019; Liodden, 2019).

Pour résoudre cette tension, le point d'horizon à fixer est donc celui d'une procédure garantissant que les décisions soient le reflet exact des craintes qui pèsent sur le demandeur. Dans les pratiques d'audition et d'évaluation de la crédibilité, s'approcher des objectifs fixés par la convention de Genève passe selon nous par (i) la possibilité donnée au demandeur de présenter les motifs de sa demande dans les meilleures conditions possibles, (ii) celle donnée à l'officier de protection de juger du bien-fondé de la demande sur la base du récit des faits le plus exhaustif et fidèle possible, avec comme ligne de mire (iii) une réduction des risques de décisions erronées au minimum permis par les recommandations scientifiques en la matière.

Outre l'appui de la littérature scientifique, la définition d'un cadre de bonnes pratiques nécessite une connaissance détaillée des pratiques actuelles, des besoins et des contraintes qui

pèsent sur les professionnels de l'asile. L'objectif de cette thèse est de contribuer à alimenter cette littérature, en ciblant quelques-unes des variables selon nous les plus urgentes à traiter. Par ailleurs, nous considérons qu'un travail de préparation efficace en amont de l'audition est souvent nécessaire pour que le demandeur parvienne à produire un récit de vie conforme aux exigences de la procédure le jour de l'audition. Négligé dans la littérature sur la procédure de demande d'asile, l'intervenant social est pourtant un acteur indispensable à la réalisation des objectifs de la convention de Genève.

Préparer l'audition de demande d'asile : la collaboration avec l'association France Terre d'Asile

France Terre d'Asile a pour mission l'accueil et l'accompagnement inconditionnel de ceux qui en font la demande. En tant qu'association, son rôle est de fournir un service d'assistance, de conseil et d'hébergement, gratuitement et pour tous, mais ne dispose d'aucun pouvoir décisionnaire. Au cours de l'année 2018, début de notre collaboration, les intervenants sociaux de l'association ont accompagné plus de 69 000 personnes en besoin de protection, essentiellement demandeuses d'asile (France Terre d'Asile, 2019). Ce travail d'accompagnement est essentiel au bon déroulement de la procédure, puisqu'il a vocation à libérer la parole de personnes parfois méfiantes vis-à-vis des institutions, et souvent traumatisées par les expériences vécues. Entretien après entretien, il s'agit par ailleurs d'aborder plusieurs années d'un parcours de vie, afin d'identifier les points pertinents pour la procédure, pour ensuite parvenir à les verbaliser précisément. L'audition à l'OFPRA étant très courte au vu du nombre de points à aborder (généralement moins de deux heures pour traiter des formalités administratives, du récit de vie, du trajet et expériences de persécution, des craintes en cas de retour), ce travail de préparation réalisé en amont est essentiel pour le demandeur comme pour l'OFPRA.

Compte tenu de l'importance, selon nous, de l'activité de préparation dans le bon déroulement de la procédure, et de l'intérêt marqué de la direction et des intervenants pour le projet, nous avons entamé une collaboration autour de ce travail de thèse. Une telle collaboration présente également l'intérêt d'ouvrir un terrain d'étude nouveau, puisque les pratiques de préparation à l'entretien de demande d'asile n'ont, à notre connaissance, pas fait l'objet de recherches publiées dans la littérature scientifique à ce jour.

Le rôle de l'association dans le projet de recherche était de permettre l'accès aux données des études de la présente thèse. Nous nous sommes engagés en contrepartie à diffuser aux spécialistes et publics concernés les résultats des recherches, et à accompagner l'association en vue de la mise en place d'un programme de formation à l'entretien de demande d'asile fondé sur les préconisations scientifiques pertinentes. Ce projet fait l'objet d'une convention de recherche entre France Terre d'Asile et le CNRS (Annexe 1). Le correspondant informatique et libertés du CNRS a par ailleurs accompagné le projet dans la phase de récolte, de stockage et d'analyse des données.

L'approche translationnelle en psychologie du témoignage

En 2009, l'administration étatsunienne initie un programme de recherche au sujet de l'interrogatoire dans le cadre d'activités de renseignement : c'est la création du *High-Value Detainee Interrogation Group*, composé de professionnels du renseignement et de chercheurs en psychologie judiciaire (U.S. Department of Justice, 2009). L'objectif est d'élaborer et de mener un programme de formation à un cadre de méthodes d'interrogatoire plus éthiques et plus efficaces que celles alors préconisées.

Les responsables du programme amorcent alors un cycle de *recherche translationnelle* (Meissner et al., 2017). Une première étape de recherche de terrain permet de dresser un état des lieux des pratiques. Dans une deuxième étape, les pratiques identifiées sont confrontées en laboratoire à de nouvelles approches issues de la recherche en psychologie judiciaire. Une fois ces méthodes alternatives ajustées, et leur efficacité confirmée en laboratoire, les chercheurs entreprennent une troisième étape, celle de l'expérimentation sur le terrain (Meissner et al., 2017; Russano et al., 2019). Cette troisième étape se traduit par la formation des enquêteurs, afin de tester en pratique (i) l'adhésion du public visé aux nouvelles préconisations et (ii), le cas échéant, les bénéfices de leur mise en œuvre (Meissner et al., 2017).

Au sujet de l'audition et de l'évaluation de la crédibilité dans l'audition de demande d'asile, un tel programme de recherche translationnelle semble également nécessaire. En effet, un fossé existe entre les pratiques décrites dans la littérature, et ce que plusieurs décennies de recherche en psychologie judiciaire ont par ailleurs défini comme *bonnes pratiques* (i.e. des pratiques efficaces, fondées sur la littérature scientifique, et éthiques) (Herlihy & Turner, 2015; Hope et al., 2022; Vredeveltdt et al., 2023).

L'objectif de cette thèse est de contribuer à la réalisation de la première étape de ce cycle de recherche dans le domaine du droit d'asile. Les procédures de demande d'asile en Europe sont entrées dans une phase de transition, marquées par une volonté de réforme et d'uniformisation des procédures actuellement en œuvre dans les États membres. Cette actualité constitue pour les autorités européennes une opportunité sérieuse de réformer les pratiques d'audition et d'évaluation de la crédibilité, par ailleurs largement critiquées (e.g., Belorgey, 2007; Blight, 2015; Kobelinsky, 2019; McFadyen, 2019; Schuster, 2020; Sweeney, 2007; Valluy, 2004). L'objectif de cette thèse est de contribuer à saisir cette opportunité en dressant un bilan des pratiques, y compris des pratiques de préparation en amont de l'audition. Sur la base de cet état des lieux, nous proposerons des pistes de recommandations, qui pourront faire l'objet d'un examen empirique par la suite.

Dans la section suivante, nous verrons qu'une littérature se développe au sujet des pratiques d'audition et d'évaluation de la crédibilité de la demande d'asile. Dans cette optique, nous pointerons ensuite plusieurs zones d'ombre qu'il est selon nous indispensable de traiter en vue de définir un cadre de pratiques suffisamment mature pour faire l'objet d'une évaluation empirique.

L'entretien et l'évaluation de la crédibilité dans le cadre de la procédure d'asile : vue d'ensemble de la littérature

À de rares exceptions (e.g., Granhag et al., 2005), les publications en psychologie judiciaire au sujet de la procédure d'asile ont moins de dix ans (Kask et al., 2023; Maegherman et al., 2018; Skrifvars, Antfolk, et al., 2022; Skrifvars et al., 2020; Skrifvars, Sui, et al., 2022; van Veldhuizen et al., 2017, 2018). À partir des années 2000 pourtant, la question de l'audition des demandeurs d'asile et de l'évaluation de la crédibilité de leur récit de vie reçoit une attention en psychologie clinique, psychiatrie et médecine légale (e.g., Bögner et al., 2007; J. Cohen, 2001; Herlihy, 2002; Rousseau et al., 2002; Turner et al., 2003), ou en droit notamment (e.g., Belorgey, 2004; Blake, 2001; Kagan, 2003; Sweeney, 2007; Thomas, 2006; Valluy, 2004).

Ces travaux pointent de façon consensuelle une inadéquation entre les pratiques et les fins recherchées. Les travaux réalisés en droit concluent notamment à une insuffisante définition, ou une inhérente ambiguïté, des notions centrales du droit d'asile (Belorgey, 2004; Bouteillet-Paquet, 2002; Kagan, 2003; Thomas, 2006; Valluy, 2004; Yeo, 2022). La procédure repose donc trop largement sur la subjectivité des professionnels de l'asile (Belorgey, 2004; Kagan,

2003; Kobelinsky, 2019; Maegherman et al., 2018; Noll, 2005b, 2005a). La part laissée à la subjectivité est d'autant plus grande que des auteurs estiment que les objectifs de la procédure ne sont généralement pas atteignables avec les informations dont disposent les décisionnaires, et les méthodes qu'ils emploient (e.g., J. Anderson et al., 2014; M. Griffiths, 2012; Sweeney, 2007; Thomas, 2006).

Dans le domaine clinique, les études concluent que des attentes déraisonnables pèsent sur les demandeurs dans leur audition (Bögner et al., 2007; Graham et al., 2014; Herlihy et al., 2010; Herlihy & Turner, 2015, 2009). En considérant les vulnérabilités des demandeurs d'asile (e.g., prévalence de troubles psychologiques, caractère intime, honteux ou douloureux des faits à décrire, situation d'incertitude et d'instabilité traversée durant la procédure), ainsi que le fossé culturel entre le demandeur et les acteurs de la procédure, les méthodes d'entretien et d'évaluation de la crédibilité ne sont pas adaptées, et conduisent à des erreurs basées sur des postulats et des pratiques infondées (e.g., Herlihy et al., 2010, 2012; Herlihy & Turner, 2015, 2009; Millbank, 2009a; O'Leary, 2008).

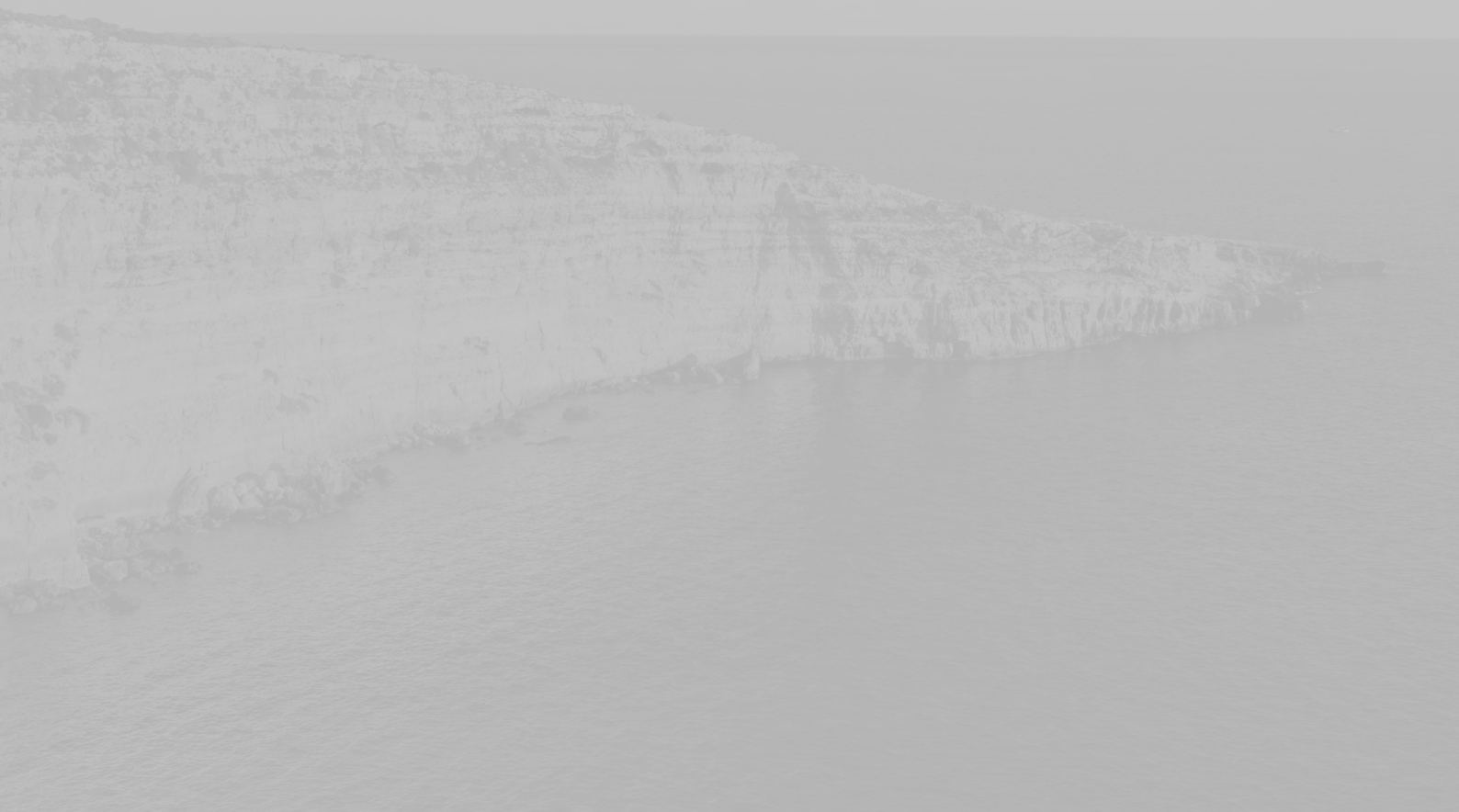
Pour la psychologie judiciaire, l'entretien de demande d'asile constitue un terrain de recherche complexe, où se mêlent de nombreux facteurs étudiés par ailleurs. Le recueil de témoignages au sujet de faits potentiellement traumatogènes fait l'objet d'une riche littérature (Deffenbacher et al., 2004; Madsen & Holmberg, 2015; Marr, Sauerland, et al., 2021). L'audition en contexte interculturel commence à faire l'objet de travaux expérimentaux (Anakwah et al., 2020; Hope et al., 2022). C'est en partie également le cas pour l'évaluation de la crédibilité en contexte interculturel (C. F. Bond et al., 1990; Castillo, 2015; Leal et al., 2018). Dans ce contexte, l'étude des pratiques d'audition, des témoignages produits et de l'évaluation de leur crédibilité constitue une double opportunité : celle de se saisir des travaux réalisés en contexte judiciaire comme point de référence, mais aussi, à l'inverse, de tirer profit du champ d'études de la procédure d'asile pour contribuer à la recherche sur ces questions en psychologie judiciaire.

Perspective d'ensemble du travail de thèse

À la suite des travaux réalisés par van Veldhuizen (2017, 2018), et Skrifvars et collaborateurs (2022; 2020; 2022), notamment, l'objectif de cette thèse sera de préciser les pratiques d'entretien et les informations recherchées (Étude 1, 2, 5), les croyances et les besoins qui sous-tendent ces pratiques d'entretien (Étude 1 et 3), ainsi que les pratiques d'évaluation de la crédibilité (Étude 6). Dans cette optique, la littérature (Hope et al., 2022; Vredeveltdt et al.,

2023), comme les résultats de l'étude préparatoire (Étude 1), nous amènent à considérer le trauma et la culture comme deux variables incontournables dans la définition d'un cadre de bonnes pratiques. Ces deux variables feront donc chacune l'objet d'une étude spécifique (Étude 4A et 4B), afin d'explorer leurs liens avec le rappel en mémoire épisodique. Conformément à l'approche translationnelle décrite par Meissner et collaborateurs (2017; Russano et al., 2019), cet état des lieux reposera sur un corpus d'archives d'audition et de décision constitué avec la participation de l'association France Terre d'Asile (Études 4 à 6). Nous définirons cependant l'objet de recherche et les hypothèses à tester dans ces études d'archives à partir d'entretiens semi-directifs (Étude 1), et de deux enquêtes par questionnaire (Étude 2, Étude 3), réalisées sur une population d'intervenants sociaux. Les intervenants sociaux ont en effet l'occasion d'intervenir auprès du demandeur d'asile tout au long de la procédure. Ils disposent d'une perspective large sur son déroulement, et sont par conséquent en mesure de fournir un éclairage global sur les pratiques en vigueur dans la procédure, notamment du point de vue des demandeurs d'asile.

Chapitre 1 - Entretien de demande d’asile, recherche en psychologie judiciaire



Vue aérienne de l’île de Lampedusa, Italie

Crédits : UNHCR/Alessandro Penso

Images reproduites avec l’autorisation du HCR (demande n°RF2ORD89378)

Résumé du chapitre

Nous assistons à une hausse des déplacements forcés à travers le monde. L'Europe et la France n'échappent pas à cette tendance. Cette situation migratoire se traduit par une hausse régulière des demandes d'asile. En réponse, les autorités européennes manifestent une volonté de réforme, dans l'optique de réduire les durées de traitement des demandes, et d'uniformiser les pratiques des États membres. Cette volonté de réforme pourrait constituer une occasion favorable de définir un cadre de bonnes pratiques d'audition et d'évaluation de la crédibilité, deux activités au cœur de la procédure de demande d'asile. Les programmes de recherche menés dans le contexte judiciaire peuvent constituer des points de référence dans cette optique.

Qu'il s'agisse d'interroger une victime, un témoin ou un suspect, la logique d'audition la plus efficace est celle de recherche d'information. La méthode d'entretien cognitif est la plus appropriée, en ce qu'elle répond aux principaux besoins des officiers de protection : une plus grande quantité de détails, et un écart plus important entre un récit de bonne foi et un récit mensonger.

Les individus sont peu compétents pour détecter les mensonges, ce qui interroge sur la fiabilité des jugements de crédibilité dans la demande d'asile. Des outils d'analyse des propriétés des témoignages tels que le CBCA ou Reality Monitoring permettent de produire des jugements plus fiables. L'option la plus favorable est cependant d'articuler l'une de ces méthodes avec des techniques d'audition permettant d'accroître les différences entre un récit de bonne foi et mensonger, tel que l'entretien cognitif.

Bien qu'il soit utile de s'appuyer sur les travaux existants en psychologie judiciaire pour formuler des recommandations à destination des professionnels de l'asile, celles-ci ne seront efficaces que si elles répondent précisément aux besoins des officiers de protection et aux situations rencontrées. Des adaptations seront donc nécessaires. Dans les deux chapitres suivants, nous discuterons les caractéristiques distinctives de l'audition et de l'évaluation de la crédibilité dans le contexte de la demande d'asile. Nous traiterons ensuite des variables traumatiques et culturelles, qu'il est essentiel de considérer pour répondre aux objectifs de cette thèse.

Introduction

Ce premier chapitre vise à offrir une vue d'ensemble du contexte de la recherche. Dans un premier temps, nous présenterons le cadre de la procédure d'asile en France, et le rôle prépondérant que tiennent l'audition et l'évaluation de la crédibilité dans la procédure. Dans un second temps, nous examinerons quelques-unes des principales orientations de la recherche en psychologie judiciaire au sujet des méthodes d'audition et d'évaluation de la crédibilité, et ses applications dans les pratiques professionnelles. Cette vision d'ensemble permettra d'appréhender le sens de notre démarche de recherche. Il s'agira d'aborder les succès et les échecs des collaborations passées et actuelles entre les chercheurs en psychologie et les professionnels de la justice, et de saisir comment ces exemples peuvent baliser la voie d'une collaboration scientifique efficace au sujet de l'audition et de l'évaluation de la crédibilité dans le domaine de l'asile. À cet égard, il est à noter que la collaboration entre chercheurs et autorités concernant les pratiques d'audition policière au cours des quatre dernières décennies offre un modèle concret. Elle suggère une feuille de route réaliste en vue d'établir en Europe un cadre de bonnes pratiques d'audition et d'évaluation de la crédibilité dans la procédure d'asile.

La procédure de demande d'asile en France

En France, les demandeurs d'asile témoignent généralement deux fois dans le cadre de la procédure initiale (voir Tableau 1). La procédure classique se déroule de la manière suivante (OFPRA, 2023b) :

- I. S'il remplit un certain nombre de conditions pour prétendre au statut de réfugié, le demandeur introduit sa demande par un dossier envoyé à l'OFPRA. Ce dossier comprend un récit libre à l'écrit, clarifiant les motifs de son départ et ses craintes de persécutions.
- II. Le demandeur est convoqué pour une audition à l'OFPRA, où il sera entendu par l'officier chargé de son dossier. Le plus souvent, cet officier est également celui qui aura la responsabilité de statuer du bien-fondé de la demande. L'entretien se déroule dans les locaux de l'OFPRA. Le demandeur devra fournir un témoignage des persécutions subies dans son pays d'origine, et préciser les risques auxquels il s'expose en cas de retour.
- III. Dans la majorité des cas, l'OFPRA rejette la demande d'asile. Un recours peut être alors adressé à la *Cour Nationale du Droit d'Asile* (CNDA), auquel cas le demandeur est reçu

en audience afin de fournir des éclaircissements sur les incohérences ou les contradictions de ses précédents témoignages, et apporter de nouveaux éléments au dossier.

Tableau 1.

Récapitulatif des entretiens réalisés dans le cadre de la procédure classique

Étape	Caractéristiques du témoignage				
	Oral/Écrit	Objet	Interlocuteurs	Format	Délai
Formulaire de demande	Écrit	Persécutions subies, craintes en cas de retour	-	Récit libre	Introduction de la demande
Entretien de demande	Oral		Officier de protection, interprète, tiers	Question-réponse	4-6 semaines
Recours devant la CNDA	Oral	Clarifications, explications, éléments nouveaux	Magistrat(s), secrétaire, rapporteur, avocat, interprète	Question-réponse	> 6 mois
Dernier recours : CNDA/Cassation (faute de procédure, erreur matérielle)					

Pour l’essentiel, l’instruction de la demande d’asile repose sur le récit de vie, de persécutions, et de crainte de persécutions, fourni par le demandeur d’asile aux autorités (Vogl, 2013), et son évaluation par un officier de protection (Thomas, 2006). Pour rendre la procédure la plus juste possible, tout l’enjeu est de parvenir à obtenir un récit exhaustif de tous les faits pertinents, puis d’établir la véracité de ce récit sur la base de critères fiables et objectifs. S’il s’agit plus d’un idéal que d’une perspective réaliste, il existe néanmoins, au vu de l’écart entre les pratiques actuelles et celles vers lesquelles l’état de l’art incite à tendre, en France comme ailleurs, une nette marge de progression, dont les chercheurs et les autorités commencent à mesurer l’ampleur (Herlihy & Turner, 2015; Hobson et al., 2008; Hope et al., 2022). Compte tenu des enjeux de l’asile pour l’individu persécuté et en danger de mort, mais aussi en vertu de l’engagement moral des États signataires de la Déclaration Universelle des Droits de l’Homme (1948), dont l’article 14 consacre le principe de droit d’asile, il est donc crucial d’établir avec les services migratoires des pratiques scientifiques d’audition et d’expertise des récits.

L'audition dans la procédure de demande d'asile

En principe, le but de l'audition est d'évaluer l'adéquation de la situation du demandeur avec les grands principes du droit d'asile, encadrés par la convention de Genève (United Nations, 1951). Il s'agit d'établir s'il existe des persécutions, ou des risques fondés de persécutions pesant sur le demandeur dans son pays d'origine. Dans les faits, l'application des critères de Genève conduit les officiers de protection à recueillir d'une part des récits de persécutions subies, observées ou risquées, et d'autre part à recueillir un discours prospectif argumenté sur les craintes en cas de retour dans le pays d'origine. Du point de vue de l'officier de protection, « l'audition a pour objet de permettre au demandeur d'exposer complètement les motifs de sa demande, de compléter ou rectifier son récit écrit et de clarifier d'éventuelles zones d'ombres. Les questions de l'officier de protection visent à obtenir une vision complète des événements vécus par les demandeurs et ses réponses aux questions qui lui sont posées sont l'un des éléments essentiels pour apprécier lors de la phase d'instruction l'éligibilité de la personne concernée à une forme de protection internationale. » (Article L723-3 du CESEDA, 2015). Les principales autorités de référence en matière de droit d'asile ont publié des recommandations d'audition et d'évaluation de la crédibilité (EASO, 2015; Mackey et al., 2017; UNHCR, 2011, 2013). En France comme ailleurs dans l'Union Européenne, les officiers de protection sont formés à l'application des méthodes préconisées (EUAA, 2023; UNHCR, 1995), qui seront détaillées dans l'introduction de l'étude 5.

L'évaluation de la crédibilité

L'un des principaux enjeux de l'audition est de tester la véracité des faits allégués. À l'OFPRA, l'accent est mis sur une logique de « débat contradictoire » dans l'audition (OFPRA, 2014a, 2016, 2018a). Par ailleurs, les dossiers d'asile se caractérisent par la pauvreté des preuves matérielles qu'ils contiennent (Thomas, 2006), et les récits de vie constituent donc souvent l'unique source d'information dans l'instruction de la demande. Les officiers de protection doivent donc évaluer la crédibilité des récits de vie, il s'agit d'une étape incontournable de la procédure. En pratique, ce débat contradictoire que constitue l'audition est analysé sur la base de critères peu transparents (Rask Nielsen & Holten Møller, 2022), subjectifs (Maegherman et al., 2018), et les décisions manifestent une « culture du scepticisme », c'est-à-dire une tendance à produire des jugements à charge, sans une mise en perspective de l'ensemble des informations à disposition (J. Anderson et al., 2014; Millbank, 2009a).

Cette tendance plus ou moins grande au scepticisme pourrait expliquer les taux d’octroi d’une protection, qui varient nettement d’un pays à l’autre. Si, dans la plupart des pays, une majorité des demandes se soldent par un rejet, les taux de protection varient plus que ce que ne peuvent expliquer les différences de profil des demandeurs d’asile à travers le monde. En 2002, le taux de protection s’établissait par exemple à 1,1 % en Grèce, et 57,8 % au Canada (Kate, 2005). Ces fortes disparités peuvent s’expliquer par un ensemble de facteurs, tels que l’importance des flux migratoires ou la situation socio-économique dans le pays d’accueil, ou encore les relations diplomatiques avec les pays d’origine (Kate, 2005). Les institutions des pays d’accueil fixeraient donc en amont un intervalle acceptable aux taux de protection, ou encourageraient des pratiques exprimant des volontés variables d’accorder l’asile, ce qui se traduirait dans les décisions prises (e.g., Probst, 2011; Schittenhelm & Schneider, 2017). Du fait des difficultés à instruire les demandes de façon objective, les décisions prises pourraient donc en partie exprimer les volontés nationales d’accorder une protection à un plus ou moins grand nombre de demandeurs, en dehors des mérites propres des demandes introduites (Kate, 2005).

Ces divergences sont permises par le caractère hautement discrétionnaire des décisions de protection (Noll, 2005b). Plus que dans d’autres domaines du droit, dans la procédure d’asile, l’évaluation de la crédibilité est essentielle, et le décisionnaire remplit cette tâche seul, sur la base subjective de ses intuitions (Dowd et al., 2018; Herlihy et al., 2010; Kagan, 2003; Noll, 2005b; Skrifvars, Sui, et al., 2022).

La recherche sur le témoignage en contexte judiciaire comme point de référence

Il n’existe, en psychologie du témoignage, qu’une littérature récente et encore peu fournie au sujet de l’entretien de demande d’asile ou de l’évaluation de la crédibilité dans ce contexte. La littérature sur le recueil et l’évaluation des témoignages est nettement plus mature en ce qui concerne l’audition des témoins, victimes et suspects dans le contexte d’enquêtes judiciaires. Cette section vise à en donner une vision d’ensemble, et détaille certains succès de son application, pouvant servir de points de référence dans l’optique d’engager une démarche similaire auprès des autorités migratoires.

Recueillir un récit détaillé des faits : la méthode d'audition

Dans l'optique de dresser une trame détaillée des faits, et découvrir *qui a fait quoi* (Milne & Bull, 2006), les enquêteurs de police collectent des informations en auditionnant les victimes, témoins, ou suspects de faits. L'audition constitue probablement la principale source d'informations dans l'enquête policière (Crispino et al., 2019; Milne & Bull, 2006; Mousseau et al., 2022; Mucchielli, 2004; Roux et al., 2015). Aux États-Unis, puis dans d'autres pays, la fin des années 70 a donné lieu à une mise en question des pratiques d'audition judiciaire, identifiées comme souvent peu efficaces, voire contre-productives (Greenwood & Joan, 1975). En conséquence, des efforts de recherche conséquents ont été consacrés, dans les décennies suivantes, à mettre au point des méthodes d'audition fiables et adaptées aux circonstances de l'enquête (Milne et al., 2007).

Au sujet de l'audition des témoins, nous pouvons citer deux programmes de référence. Le *Police and Criminal Evidence Act* (PACE), en Angleterre et au Pays de Galle, introduit pour la première fois un code de conduite au sujet de l'audition, considérée jusqu'alors comme une compétence individuelle forgée avec l'expérience (Milne et al., 2007; Moston & Engelberg, 1993). Le PACE est pensé pour répondre aux problèmes identifiés jusque-là dans les pratiques des enquêteurs, tels qu'une impréparation de l'audition, la présomption de culpabilité, des questions répétitives et accusatoires ou une pression trop forte sur le témoin (Milne et al., 2007). Dans la formation des enquêteurs, cela se traduit par l'implémentation du modèle PEACE, cinq niveaux de formation graduelle, d'une formation de base à destination de l'ensemble des enquêteurs à des formations spécialisées, comprenant des méthodes plus élaborées ou des recommandations adaptées à des situations spécifiques (A. Griffiths & Milne, 2006; Milne et al., 2019). L'acronyme PEACE renvoie aux cinq étapes de l'audition : *Planning & Preparation, Engage & explain, Account, Closure, Evaluation* (Milne & Bull, 1999). Pour chacune de ces étapes, un ensemble de recommandations sont à suivre. Par exemple, dans la phase d'explication, l'enquêteur doit expliquer les motifs de l'audition, introduire les principes légaux pertinents et les principes de base de l'audition, se présenter et consacrer un moment à établir un rapport (Bull, 2023). Depuis les années 90, le modèle PEACE est régulièrement évalué, et ajusté en fonction des lacunes identifiées (e.g., Clarke & Milne, 2001). Si les contenus sont adaptés aux contextes d'une enquête judiciaire, le PEACE devrait sans doute constituer pour les professionnels de l'asile l'exemple le plus abouti d'un modèle de formation à la conduite

de l’audition, partant de l’identification des besoins en termes de pratiques professionnelles vers la mise en application de préconisations scientifiques et leur évaluation.

Au cours de leur formation au PEACE, les enquêteurs apprennent à réaliser un *entretien cognitif*. L’entretien cognitif (Fisher & Geiselman, 2010; Geiselman et al., 1985), est une méthode d’audition originellement développée afin de tirer parti des connaissances scientifiques sur le fonctionnement de la mémoire épisodique, afin de répondre aux problématiques urgentes identifiées dans les pratiques d’audition aux États-Unis. La première version de l’entretien cognitif correspond à un ensemble de consignes de rappel libre, fondées sur deux principes théoriques.

1. L’encodage spécifique de la trace mnésique (Tulving & Thomson, 1973). Le principe stipule que « *la récupération d'un évènement, ou de certains de ses aspects n'est possible que si les propriétés de la trace de l'évènement sont suffisamment similaires à l'information de récupération* » (Tulving, 1985a, p. 220). En d’autres termes, plus le contexte de récupération se rapproche de celui de l’encodage, plus il est possible d’accéder en mémoire à des détails des faits. Dans un paradigme expérimental régulièrement employé à ce sujet, des participants devaient apprendre une liste de mots sous l’eau ou sur terre. Les listes apprises sous l’eau étaient mieux rappelées lorsqu’elles l’étaient également sous l’eau (S. M. Smith & Vela, 2001), indiquant un effet bénéfique d’une remise en contexte physique lors du rappel. Cette remise en contexte peut néanmoins se faire mentalement, en visualisant la scène avant d’effectuer le rappel (S. M. Smith, 1979).
2. Le deuxième principe est celui de la multiplicité des chemins d’accès à la trace mnésique (Bower, 1967; Wickens, 1970). Pour Bower, « *une trace mnésique est une liste d'attributs ordonnés et représentés avec leurs valeurs correspondantes* » (Bower, 1967). Tous les attributs pertinents doivent être intégrés au stimulus encodé pour produire une représentation complète et cohérente. Plus grande est la correspondance entre les attributs encodés avec le stimulus et les indices présents à la récupération, plus grande est la probabilité que la trace soit activée (Flexser & Tulving, 1978). Ainsi, il existe de multiples chemins d'accès à une même trace mnésique, chaque attribut physique ou contextuel de la trace pouvant servir d’indice de récupération et faciliter le rappel de détails jusque-là inaccessibles.

À l'origine donc, l'entretien cognitif est une série de quatre consignes de rappel libre, destinées à favoriser l'accès aux détails des faits. Deux des quatre instructions que comprend le protocole original s'inscrivent dans le principe de spécificité de l'encodage (Geiselman et al., 1984). La première (considérée comme la plus efficace ; Memon & Bull, 1991), est celle de la *remise en contexte mentale*. L'enquêteur demande au témoin de réinvestir le contexte physique et mental de l'évènement à rappeler, afin de mettre en correspondance le contexte d'encodage et de récupération du souvenir. La consigne suivante est celle d'*hypermnésie*, qui consiste à inviter le témoin à rappeler toutes les informations liées à l'évènement, y compris les détails les plus anecdotiques ou incertains. En s'efforçant de récupérer tous les détails possibles, le témoin réinvestit la scène de façon plus complète, ce qui renforce la remise en contexte. Aussi, le témoin comme l'enquêteur peuvent ignorer quelles informations s'avéreront utiles, et cette instruction permet d'éviter qu'un détail clé soit ignoré.

Les deux autres instructions ont pour objectif de varier les chemins d'accès à la trace mnésique, ou d'inhiber l'activation de scripts (Schank & Abelson, 2013). Pour la consigne de *changement d'ordre narratif*, l'enquêteur demande au témoin d'effectuer un nouveau rappel dans un ordre chronologique inversé, c'est-à-dire en entamant son récit par la fin de l'évènement et en remontant dans le cours de l'action jusqu'au début de la scène. Le changement d'ordre permet notamment d'entraver les scripts, dont l'activation peut nuire à l'exactitude du rappel (Geiselman & Callot, 1990). Enfin, avec le *changement de perspective*, le témoin doit s'efforcer d'adopter un point de vue différent du sien pour décrire la scène, en prenant par exemple la perspective d'un témoin ou d'une victime. En adoptant une perspective nouvelle sur la scène, les témoins parviennent à rappeler des détails jusque-là inaccessibles (R. C. Anderson & Pichert, 1978).

L'historique des recherches sur l'entretien cognitif nous permet de mieux saisir sa logique sous-jacente, mais nous éclaire également sur les enjeux à considérer dans la définition d'un cadre de bonnes pratiques d'audition, en termes d'acceptabilité et d'adaptabilité de l'outil notamment. La recherche sur l'entretien cognitif peut schématiquement s'envisager en trois phases (Memon et al., 2010) :

- 1984-1992 : les consignes mnésiques.

Les premiers travaux sur l'entretien cognitif visaient à tester l'efficacité de mnémotechniques supposées favoriser la récupération du souvenir des faits. Ces consignes prouvent en effet leur

utilité, puisqu’elles permettent au témoin de rapporter en moyenne 35 % de détails corrects supplémentaires, en comparaison à un entretien standard de police (Köhnken et al., 1999; Memon et al., 2010). Néanmoins, l’absence d’un cadre de communication posé clairement faisait obstacle à sa mise en œuvre sur le terrain. Les incertitudes concernant la manière de cadrer l’entretien génèrent en effet de l’appréhension chez l’enquêteur et le témoin, nuisible à l’efficacité de la méthode comme à son acceptabilité (Fisher et al., 1990).

- 1992- 1999 : la dimension communicationnelle

En 1992 est présenté l’entretien cognitif amélioré (Fisher & Geiselman, 1992). Outre la dimension cognitive des consignes de rappel, cette version apporte une dimension psychosociale à la méthode, en posant un ensemble de principes de communications visant à créer les conditions d’un rappel détaillé. L’enquêteur doit mettre en confiance le témoin, se présenter et clarifier la procédure, donner le contrôle de l’échange au témoin et encourager un rappel libre sans interruption notamment (Fisher & Geiselman, 1992). L’ajout de ce volet communicationnel présente deux bénéfices : (i) l’enquêteur, par son attitude, favorise l’effort de remémoration sans perturber le rappel, et (ii) l’entretien cognitif est mieux vécu par les deux partis, rendant la méthode plus acceptable pour les enquêteurs.

- 1999-aujourd’hui : la boîte à outils ou l’entretien cognitif modifié

Entre les deux méta-analyses des travaux sur l’entretien cognitif (Köhnken et al., 1999; Memon et al., 2010), de multiples versions modifiées de l’entretien cognitif ont été proposées, constituant une « boîte à outils » pour les enquêteurs (Fisher et al., 2011). Ces adaptations font suite au constat qu’une méthode d’audition rigide est par définition inadaptée aux situations variées rencontrées par les enquêteurs. Des consignes ont donc été développées afin de répondre à des besoins spécifiques. C’est le cas par exemple de consignes adaptées à l’audition d’enfants (Verkamt et al., 2014), à la description des personnes (Demarchi & Py, 2009), ou destinées à être autoadministrées par le témoin immédiatement après les faits (Gabbert et al., 2009). D’autres consignes ont également été développées dans l’optique de mettre en application des découvertes plus récentes. C’est par exemple le cas de la consigne de *focalisation périphérique* (Brunel et al., 2013), de la consigne de *reconstitution* (Launay & Py, 2017), ou de la technique *DeMo*, pour « Demonstrating detail » (R. Boon et al., 2020).

L’entretien cognitif constitue aujourd’hui un cadre général pour la conduite d’entretien, et un ensemble de techniques d’audition spécifiques, adaptées à un large éventail de besoins et de

contraintes, y compris en dehors du contexte d'une enquête judiciaire (Fisher & Geiselman, 2019). Les nombreuses études publiées attestent de son efficacité, puisque la méthode permet d'obtenir significativement plus de détails, sans diminution des taux d'exactitude (Köhnken et al., 1999; Memon et al., 2010; Russano et al., 2021). Malgré son efficacité, son faible coût et le peu de formation nécessaire à son emploi, l'adoption de la méthode par les professionnels de la justice est principalement entravée par son acceptabilité (Brunel et al., 2022; Brunel & Py, 2013a). Une des raisons à la faible utilisation de la méthode tient aux croyances et aux conceptions des enquêteurs du fonctionnement de la mémoire, du mensonge, ou de la place du témoignage dans le déroulement d'une enquête (A. Griffiths & Milne, 2010; Launay & Py, 2015). Dans la perspective d'une mise en œuvre d'un standard d'audition, tel que l'entretien cognitif, dans la pratique des professionnels de l'asile, il est donc nécessaire au préalable de connaître précisément leurs besoins, les contraintes qu'ils rencontrent, mais aussi de saisir leur conception de la mémoire, du mensonge ou de l'entretien.

Obtenir la vérité : les techniques d'interrogatoire

À l'instar d'un interrogatoire de suspect, mais aussi d'un entretien avec un témoin ou une victime, l'officier de protection pose des questions pour tester la véracité des faits allégués (J. Anderson et al., 2014). Une littérature fournie existe au sujet des méthodes d'interrogatoire et de leur efficacité (pour une revue de littérature, voir Meissner et al., 2012). Celle-ci répond à un ensemble de besoins urgents, comme celui de proposer, en réponse au scandale des « techniques d'interrogatoire avancées » (Senate Select Committee on Intelligence, 2014; Vrij et al., 2017), des techniques permettant d'obtenir des aveux fiables dans le respect des droits fondamentaux (Meissner et al., 2017).

Les auteurs distinguent généralement deux logiques d'interrogatoire : la logique de recherche d'information, et la logique accusatoire (Meissner et al., 2014). La logique accusatoire, ou logique de confrontation, renvoie à une variété de techniques, telle que la répétition des questions, ou la confrontation des propos de l'interlocuteur (Kelly et al., 2013). Le postulat est qu'un menteur mis à défaut par les accusations ou les pièges de l'interviewer manifestera malgré lui les signes d'une nervosité coupable (Vrij et al., 2017). Cette logique est cependant inefficace : (i) les enquêteurs ne parviennent pas à interpréter ces signes de culpabilité au-delà des taux du hasard (Vrij, 1994; Vrij et al., 2007), et (ii) elle augmente significativement la probabilité de faux aveux (Narchet et al., 2011).

De l’autre côté du spectre se trouve la logique de recherche d’information. L’objectif n’est ici pas l’aveu du suspect, mais d’établir la vérité (Oxburgh et al., 2017). En pratique, il s’agit d’établir une relation avec le suspect, à travers une attitude respectueuse ou l’identification d’expériences communes par exemple (Kelly et al., 2013), et de solliciter une version des faits la plus détaillée possible, sans interruption, et par le biais de questions ouvertes, non dirigées (Oxburgh et al., 2017). Outre le fait qu’elle limite drastiquement les risques de faux aveux (Meissner & Kassin, 2004), cette logique présente l’intérêt d’amener le suspect à fournir une plus grande quantité de détails, d’une façon non contrainte. Dans ces circonstances, les conditions sont réunies pour analyser le discours (et non l’attitude), conduisant à des taux d’exactitude plus élevés dans les jugements de crédibilité (Evans, Meissner, et al., 2013).

Un décalage semblable entre les pratiques et les préconisations scientifiques est documenté dans la littérature sur l’audition d’asile. Les pratiques, relevant d’une « culture du scepticisme » (J. Anderson et al., 2014), se rapprochent d’une logique accusatoire, sans qu’il existe de raison de considérer cette logique comme plus efficace qu’une logique de recherche d’information (J. Anderson et al., 2014; Bögner et al., 2010; McFadyen, 2019).

Évaluer la crédibilité : les indicateurs de crédibilité et de mensonge

La dernière étape de la procédure est également la plus importante. Cette étape est celle de l’évaluation de la crédibilité. Il convient au préalable de distinguer évaluation de la *crédibilité* et évaluation de la *fiabilité*. Dans le cadre judiciaire, si l’enquêteur évalue le témoignage comme crédible, il reste à en évaluer la fiabilité, c’est-à-dire la probabilité qu’il soit exact (Launay & Brunel, 2022). Cette estimation est réalisée à partir de variables *estimatrices*² (Wells, 1978), connues pour influencer la fiabilité d’un témoignage (e.g., conditions de visibilité, délai entre les faits et le rappel). Des modèles existent afin d’estimer la probabilité que les détails fournis soient exacts (Bromby & Hall, 2002; Farrugia et al., 2019; Wise et al., 2009).

² Dans le domaine judiciaire, une variable est dite *système* si elle est, ou peut être, contrôlée dans la procédure (e.g., la méthode d’audition). Une variable estimatrice au contraire se situe en dehors du contrôle des acteurs de la procédure (e.g., les conditions de visibilité au moment des faits). Prendre en compte ces variables permet d’estimer la fiabilité d’un témoignage notamment (Wells, 1978).

Les récits de vie des demandeurs d'asile n'ayant pas vocation de preuve, les détails doivent correspondre au *gist* des faits (Reyna & Brainerd, 1995), sans qu'une exacte correspondance n'aie d'importance. Ce qui importe c'est avant tout leur crédibilité, et en particulier qu'ils soient le fruit d'un témoignage de bonne foi (J. Anderson et al., 2014; M. Griffiths, 2012; Jubany, 2011; Souter, 2011). Pour ces raisons ce n'est pas la fiabilité, mais bien la crédibilité qui est évaluée dans la procédure d'asile. Nous précisons dans le chapitre suivant cette distinction entre évaluation de la crédibilité et détection du mensonge. En psychologie judiciaire, la littérature sur le mensonge s'est principalement concentrée sur deux axes, et sur leurs liens : la recherche d'indicateurs fiables de mensonge et de méthodes d'audition favorisant des aveux fiables (Granhag & Hartwig, 2014), mais également, à l'intersection, celle de méthodes d'audition pouvant accroître les différences entre un témoignage véridique et mensonger (Logue et al., 2015a; Vrij et al., 2008).

De nombreux travaux ont abordé les indicateurs physiologiques de mensonge (Meijer & Verschuere, 2017), les micro-expressions faciales (e.g., Shen et al., 2017), ou plus généralement les marqueurs non verbaux de mensonge (Vrij et al., 2019). Progressivement cependant, l'attention des chercheurs s'est tournée vers des indicateurs verbaux (Brennen & Magnussen, 2023; Vrij, 2019), généralement plus diagnostiques et moins sensibles à des facteurs contextuels. Dans le domaine judiciaire, la détection verbale du mensonge peut se faire par une analyse automatisée des propriétés du discours (Khan et al., 2021; Zhou et al., 2004), mais le contexte rend comparativement plus efficace l'emploi d'une grille de critères, telle que celle du CBCA (Steller & Koehnken, 2014), du SCAN (e.g., N. Smith, 2001; Vanderhallen et al., 2016), ou du Reality Monitoring (Alonso-Quecuty, 1992). Dans l'ensemble, les critères font référence à des propriétés générales du témoignage (e.g., la quantité de détails fournis, sa logique ou son réalisme), ou à la présence d'éléments caractéristiques d'une expérience vécue ou inventée (e.g., l'expression de doutes sur son témoignage, la présence de détails imprévus ou superflus).

Le CBCA est un élément de la procédure *Statement Validity Analysis* (SVA), qui comprend également un cadre d'entretien semi-structuré (Vrij, 2005). À l'origine, il s'agissait d'une procédure spécifiquement destinée à l'évaluation de la crédibilité d'allégations d'abus sexuels produits par des enfants (Steller & Koehnken, 2014), mais le CBCA est actuellement l'un des outils d'évaluation de la crédibilité les plus employés et efficaces (Volbert & Steller, 2014; Vrij, 2005, 2014). Il s'agit d'une liste de 19 critères répartis en quatre catégories : (i) les

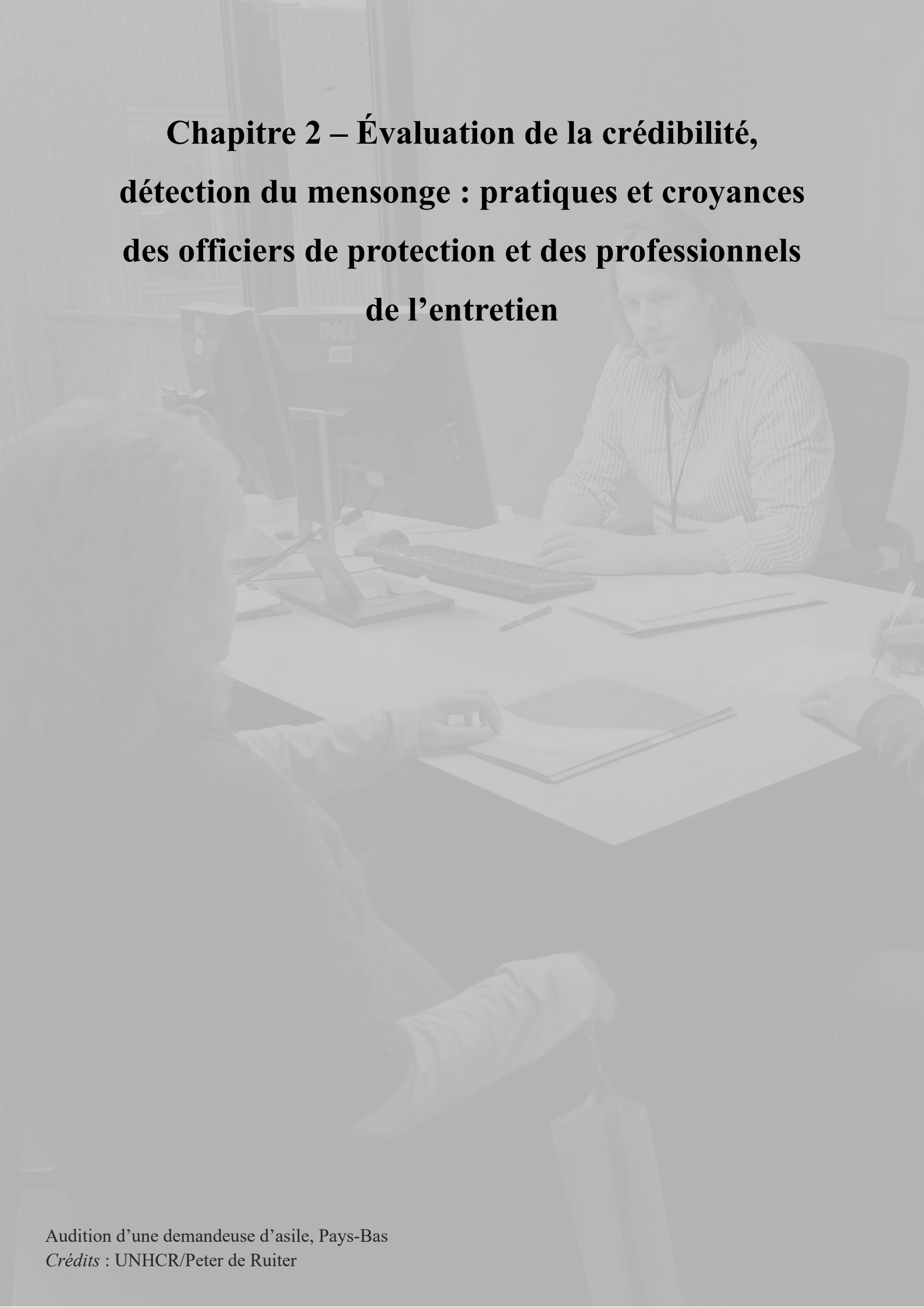
caractéristiques générales du témoignage (e.g., structure logique, quantité de détails), (ii) les contenus spécifiques (e.g., éléments de contexte, détails superflus), (iii) les éléments de métatémoignage (e.g., corrections spontanées, autodépréciation), et (iv) les éléments spécifiques au crime commis (Steller & Koehnken, 2014; Vrij, 2005). L’évaluateur juge la présence ou l’absence de chacun de ces critères : plus le témoignage comprend de critères, plus il est probable que les faits aient été vécus (Sporer et al., 2021).

En détection du mensonge, le taux du hasard est de 50 %. Les jugements de la crédibilité comme le statut de vérité du témoignage sont envisagés de façon dichotomique : un témoignage est soit de bonne foi, soit mensonger, et jugé comme étant de bonne foi ou mensonger. Des jugements émis de façon aléatoire auront donc 50 % de chances d’être corrects, mais qu’en est-il de la capacité réelle des individus à détecter des mensonges ? Dans une méta-analyse au sujet des jugements de crédibilité, ce taux de jugements corrects s’élève à 54 %, sans que les experts (e.g., forces de l’ordre, juges, psychiatres, recruteurs) ne se montrent plus performants (C. F. Bond & DePaulo, 2006)³. Les individus ne parviennent donc pas à discriminer un témoignage de bonne foi d’un témoignage mensonger au-delà de ce que le hasard peut expliquer, sans que nous n’ayons de raison de penser que les officiers de protection dérogent à la règle (voir chapitre 3).

Dans une méta-analyse des grilles CBCA et Reality Monitoring, Oberlader et collaborateurs constatent un taux de jugement correct moyen de 70 % lorsqu’une des deux grilles est employée, sans que l’une soit significativement plus efficace que l’autre (Oberlader et al., 2016). Comme dans la méta-analyse de Bond et DePaulo (2006), les participants des études incluses sont parfois des experts, mais sont le plus souvent issus de la population générale, et brièvement formés à l’emploi des grilles (Oberlader et al., 2016). En comparaison aux jugements émis sur la base des critères spontanément employés, les évaluations basées sur les critères du CBCA ou Reality Monitoring conduisent donc à des jugements nettement plus fiables, bien que la marge d’erreur reste importante.

³ Ces faibles performances pourraient en partie être un artefact des procédures expérimentales généralement employées dans la recherche en détection du mensonge. Des travaux récemment menés dans des circonstances plus écologiques concluent à des taux de jugements corrects plus élevés en situation d’audition (Bull, 2019).

Nous l'avons abordé dans la section précédente, une audition menée dans une logique de recherche d'information amène généralement à recueillir plus de détails, pouvant donc bénéficier à l'évaluation de la crédibilité (Evans, Meissner, et al., 2013). Pour cette raison, et en vertu de l'hypothèse de la *charge cognitive*, selon laquelle inventer et argumenter une version mensongère des faits induit une charge cognitive supplémentaire (Vrij et al., 2008), il est probable que l'efficacité des grilles d'évaluation de la crédibilité puisse être améliorée par l'emploi de méthodes d'audition appropriées. L'entretien cognitif, et notamment l'*entretien cognitif pour suspects* (Geiselman, 2012), remplit cette fonction de lentille grossissante (Hernández-Fernaud & Alonso-Quecuty, 1997). Ainsi, les jugements émis sur la base des critères CBCA ou Reality Monitoring sont plus fréquemment exacts à la suite d'un entretien cognitif. Entretien Cognitif et CBCA/Reality Monitoring combinés, les taux de classification correcte se situent entre 75 % (Bogaard et al., 2019), et 87 % (Logue et al., 2015a). S'ils sont loin d'éliminer l'incertitude des jugements de crédibilité, les meilleurs taux de classification correcte dans le contexte judiciaire sont actuellement obtenus en combinant des méthodes d'audition basées sur la coopération et l'incitation au détail et des méthodes d'évaluation de la crédibilité portant sur les caractéristiques du discours recueilli. Dans le chapitre qui suit, nous verrons ce qu'il en est des pratiques des officiers de protection à ce sujet.



Chapitre 2 – Évaluation de la crédibilité, détection du mensonge : pratiques et croyances des officiers de protection et des professionnels de l’entretien

Résumé du chapitre

Les autorités de référence dans la procédure d'asile recommandent le recours à quatre critères dans l'évaluation de la crédibilité : la quantité de détails et spécificité, la cohérence interne, la cohérence externe, la plausibilité. Un cinquième critère, l'attitude, est également envisagé comme acceptable. Les enquêtes menées indiquent qu'il s'agit effectivement des critères privilégiés par les officiers de protection.

Les données de la littérature en détection du mensonge donnent un tableau contrasté de ces critères. Si ces cinq critères sont dans l'ensemble indicateurs de véracité d'un récit, plusieurs objections sont à relever. Insuffisamment opérationnalisés, les critères d'attitude et de plausibilité, notamment, conduisent à des jugements peu objectifs et biaisés. En outre, la fiabilité de ces indicateurs est sensible à des variables estimatrices, telles que le contexte interculturel de l'échange ou l'existence d'un trauma chez l'interviewé. Dans ces situations, particulièrement fréquentes dans les auditions d'asile, les critères ne sont pas, ou peu, diagnostiques, et la probabilité d'un jugement erroné augmente.

Enfin, si nous ignorons si les professionnels de l'asile parviennent à évaluer la crédibilité avec exactitude, il est établi que les individus, professionnels et tout-venant confondus, n'y parviennent pas au-delà des taux du hasard. Une explication tient aux croyances au sujet des indicateurs de mensonge, le plus souvent infondées. Ces croyances infondées conduisent à des raisonnements incorrects, et, par conséquent, des jugements peu fiables.

À l'issue de ce chapitre, deux questions se posent : au-delà de critères relativement vagues ou ambigus, sur quels marqueurs mesurables dans le discours ou l'attitude les professionnels de l'asile s'appuient-ils pour fonder leurs jugements ? Ces pratiques sont-elles fondées sur des croyances exactes ? Nous aborderons les croyances des professionnels de l'asile dans l'étude 3, et les pratiques d'évaluation de la crédibilité feront l'objet de l'étude 6.

Évaluation de la crédibilité, détection du mensonge : éléments de définitions

Pour Yuille, l'évaluation de la crédibilité « fait référence à toute tentative de vérifier la véracité. D'autres termes ont été employés en référence à l'évaluation de la crédibilité, tels que la détection du mensonge [*lie detection*], ou de la tromperie [*detection of deception*]. [...] Le terme évaluation de la crédibilité a récemment émergé comme le qualificatif privilégié » (Yuille, 1989, p. vii). Pour l'auteur, *évaluation de la crédibilité* aurait une tonalité plus lisse que *détection du mensonge*, mais les deux notions seraient dans l'ensemble très proches. Évaluer la crédibilité reviendrait donc à rechercher des traces d'un *mensonge*, c'est-à-dire d'une « altération consciente d'informations que la personne estime vraies, de manière à significativement changer la perception d'une autre personne eu égard à ce que le menteur estime qu'il percevrait en l'absence d'altérations. » (Knapp & Comaden, 1979, p. 271). Nous n'emploierons cependant pas les deux notions comme des synonymes. Il existe en effet deux différences majeures entre un témoin de bonne foi, et un témoin produisant un témoignage mensonger (Volbert & Steller, 2014) :

- I. Ce que rapporte un témoin de bonne foi est cohérent avec ce qu'il croit ;
- II. Le récit d'un témoin repose sur son souvenir des faits. Au moins pour partie, le témoignage est altéré ou fabriqué s'il ment.

Ces deux différences permettent de distinguer détection du mensonge et évaluation de la crédibilité. Dans le cas d'un faux souvenir, seul le deuxième point est vrai : pour tout ou partie, le témoignage présente une vision altérée des faits. Néanmoins, ce que décrit le témoin est cohérent avec ce qu'il croit (voir Tableau 2). L'évaluation de la crédibilité concerne de façon indifférenciée faux souvenirs et mensonges, puisqu'elle repose sur une série de postulats quant aux cognitions propres à un témoin décrivant une expérience réelle ou altérée. Ces postulats sont dérivés de l'*hypothèse Undeutsch* : un récit basé sur un souvenir des faits présente des propriétés distinctives d'un récit imaginé ou fabriqué (Undeutsch, 1967). En admettant qu'un récit basé sur une expérience réelle présente des caractéristiques distinctives d'un récit imaginé ou inventé, il est alors possible d'évaluer l'exactitude d'un témoignage.

Tableau 2.
Propriétés distinctives d'un faux souvenir et d'un mensonge

Nature du témoignage	Le témoin croit ce qu'il dit	Ne traduit qu'une expérience réelle	Notions liées
Souvenir non altéré	Oui	Oui	
Faux souvenir	Oui	Non	Évaluation de la crédibilité
Mensonge	Non	Non	Détection du mensonge Évaluation de la crédibilité

Les recherches axées spécifiquement sur la détection du mensonge peuvent mobiliser un levier supplémentaire, celui de l'adhésion du suspect aux faits qu'il décrit. Le *guilty knowledge test* par exemple, ou *polygraphe*, repose sur l'hypothèse que le suspect produise une réponse physiologique spécifique lorsqu'il cache ou altère sciemment ce qu'il croit (e.g., MacLaren, 2001). Ce n'est pas le cas d'un outil d'évaluation de la crédibilité, tel que le CBCA qui porte sur les contenus distinctifs d'un souvenir épisodique ou d'une invention (e.g., la présence de corrections spontanées, de détails inhabituels) (Steller & Koehnken, 2014). L'évaluation de la crédibilité dans le cadre de la demande d'asile, bien qu'elle puisse principalement exprimer une volonté de détection du mensonge, concerne également les faux souvenirs : l'important n'est pas d'évaluer si le demandeur *adhère* à ce qu'il affirme, mais, plus largement, d'évaluer la *matérialité* de ses assertions. Ainsi, le HCR définit l'évaluation de la crédibilité comme « le processus de collecte d'informations pertinentes auprès du demandeur, en les examinant à la lumière de toutes les informations dont dispose le décideur [et le fait de] déterminer si la déclaration du demandeur relative aux éléments matériels de la demande peut être acceptée » (UNHCR, 2013, p. 27).

La définition fournie par le HCR apporte également un éclairage sur les objectifs de l'audition. Définie ainsi, l'évaluation de la crédibilité ne concerne pas simplement l'examen des propos recueillis, mais l'audition dans son ensemble. Il ne s'agit pas seulement de juger des qualités intrinsèques de la déclaration, ainsi que la validité des affirmations qu'elle contient, mais de considérer cette déclaration à la lumière du cadre établi par l'interviewer lors de son recueil. Pour satisfaire les critères du HCR, l'officier doit donner toutes les chances au demandeur de produire une déclaration sincère et complète, en incitant à fournir tous les détails permettant d'établir la crédibilité des allégations. Ainsi, suivant les préconisations du HCR (UNHCR,

2013), les deux enjeux indissociables sont d'établir un cadre d'audition optimal, associé aux moyens d'évaluation les plus objectifs possibles. Il revient ensuite aux acteurs du droit d'asile de se saisir des propositions du HCR pour établir une procédure à même de répondre à ces exigences de justice.

Les indicateurs de crédibilité préconisés par les principales instances du droit d'asile

Dans l'optique de fournir un cadre de bonnes pratiques aux professionnels de l'asile, le HCR préconise le recours à une série de cinq critères de crédibilité : (i) la quantité de détails et la spécificité des descriptions, (ii) la cohérence interne des faits matériels allégués, (iii) la cohérence entre le récit et les informations fournies par d'autres témoins, (iv) la cohérence entre le récit et les informations disponibles, (v) la plausibilité du récit (UNHCR, 2013). Le guide décrit également un sixième critère, l'attitude. Bien que le HCR déconseille d'évaluer la crédibilité sur la base de l'attitude du demandeur, les auteurs du guide observent que le critère est employé dans de nombreux pays, et le présentent par ailleurs comme acceptable sous conditions (UNHCR, 2013). Dans les sections suivantes, nous détaillerons ces différents critères, tels qu'avancés par le HCR (voir Tableau 3). Nous regrouperons cependant les marqueurs de crédibilité interne d'une part, et de crédibilité externe d'autre part. Cette distinction n'est pas établie dans le guide du HCR, mais cohérence interne et externe sont deux marqueurs indépendants, qui reposent sur des postulats distincts et se mesurent différemment.

Quantité de détails et spécificité

L'évaluation de la quantité de détails et de la spécificité nécessite d'estimer au préalable si la nature et le niveau de détail du récit du demandeur sont en phase avec ce que l'on peut raisonnablement attendre d'une personne partageant les mêmes caractéristiques et le même vécu (UNHCR, 2013). Par exemple, pour une demande d'asile motivée par un engagement politique, plus le demandeur affirme être impliqué en politique, plus l'officier de protection peut être en droit d'attendre un niveau de connaissance élevé des acteurs et du fonctionnement local et national du parti dont il affirme être membre.

Le postulat est qu'une personne racontant une expérience vécue sera en mesure de rapporter plus de détails qu'un individu ne l'ayant pas réellement vécue. La crédibilité est mise en cause si les descriptions fournies sont brèves ou vagues, et si le demandeur ne parvient pas à argumenter les faits matériels (UNHCR, 2013, p. 138).

Cohérence interne

Au sens du HCR, la cohérence interne correspond à l'absence de décalages ou de contradictions entre les faits décrits par le demandeur et (i) le reste de son témoignage, (ii) d'autres témoignages fournis dans le cadre de la procédure, ou (iii) les témoignages du demandeur et les éléments documentaires par ailleurs fournis par le demandeur (UNHCR, 2013, p. 149). Dans la littérature scientifique, ce troisième cas de figure relève de la cohérence externe, nous ne retiendrons donc ici que les deux premiers.

Le postulat est qu'une personne qui ment aura plus souvent tendance à être incohérente dans ses déclarations, parce qu'il est considéré comme cognitivement plus coûteux de se souvenir et d'argumenter une expérience qui n'a pas réellement été vécue (UNHCR, 2013, p. 149). S'il ment, le demandeur manifestera des incohérences lorsqu'il sera confronté à des éléments contradictoires, et fournira des explications cohérentes s'il est de bonne foi.

Cohérence externe

Nous regroupons dans cette catégorie la cohérence entre les affirmations de demandeur et (i) d'autres témoignages éventuellement recueillis, (ii) les pièces apportées à l'appui, (iii) les autres sources d'information à disposition du décideur (i.e. documentation interne ou en libre accès, rapports d'expertises médicales, anthropologiques ou linguistiques)(UNHCR, 2013). Il s'agit de la cohérence entre les faits allégués et les autres sources d'information dont dispose le décideur. L'un des postulats est qu'une expérience vécue par deux personnes devrait être rapportée de la même manière par les deux témoins (UNHCR, 2013, p. 165). Une mesure de cohérence externe n'est pas toujours possible, puisqu'elle implique de disposer de renseignements sur les faits allégués issus d'autres sources que le demandeur.

Plausibilité

Comme la cohérence et la consistance, la plausibilité est l'un des quatre critères de crédibilité préconisés par le HCR. L'EASO, autre organisme de référence en la matière, ne pose pas de définition claire, se limitant aux préconisations suivantes : « Pour être plausible, l'ordre chronologique des événements doit être probable et sembler possible à une personne raisonnable. [...] Une conclusion d'absence de probabilité doit être fondée sur des inférences objectivement justifiables et raisonnablement déduites » (EASO, 2015, p. 12-13). Le manuel du HCR évoque les difficultés à s'accorder sur la notion de plausibilité, qui « dans le contexte

de l'évaluation de la crédibilité [...] manque de clarté » (HCR, 2013, p.176). Après avoir listé les définitions variées posées par les autorités migratoires européennes, le manuel évoque finalement le fait d'évaluer « si les faits présentés par un demandeur sont raisonnables, vraisemblables ou probables, ou conformes au 'sens commun' » (HCR, 2013, p.177).

C'est sur la définition du HCR, autorité de référence, et présentée comme une synthèse des définitions en vigueur dans les pays européens, que nous nous appuyons pour qualifier la plausibilité. Cependant, nous distinguons deux acceptions du terme : (1) la plausibilité comme probabilité d'occurrence des faits allégués (2) comme conformité des faits au sens commun. Des faits sont peu plausibles parce qu'il est peu probable qu'ils se soient réalisés, ou bien parce qu'ils manifestent, ou sont la conséquence d'actions jugées contraires au bon sens.

Attitude

Évaluer la crédibilité de l'attitude du demandeur passe par l'observation de son comportement, verbal comme non-verbal, au cours de son audition. Il s'agit d'évaluer « sa manière de se comporter, ses expressions et ses réponses (e.g., hésitantes, réticentes, évasives, confiantes, spontanées ou directes), le ton et les modulations de sa voix, son expression faciale, son contact visuel avec l'interviewer ou l'interprète, ses manifestations émotionnelles, ou encore sa posture et sa communication non verbale » (UNHCR, 2013, p. 185).

Le postulat est qu'une attitude en phase avec ce que le demandeur évoque est indicatrice de crédibilité, tandis que de la nervosité, le doute ou la culpabilité par exemple, peuvent s'observer s'il exprime un mensonge ou une vérité tronquée. Néanmoins, le HCR préconise d'employer le critère avec prudence, compte tenu des différences individuelles importantes dans l'expression des émotions, dans la manière de s'exprimer ou de se comporter (UNHCR, 2013).

Tableau 3.*Critères d'évaluation de la crédibilité et postulats HCR et EASO*

Critère HCR	Postulat HCR	Critère EASO	Définition
Quantité de détails et spécificité	« Une personne racontant une expérience vécue sera en mesure de rapporter plus de détails (...) qu'un individu ne l'ayant pas réellement vécue » (UNHCR, 2013, p. 138)	Suffisance de détails et spécificité	« Des événements réellement vécus peuvent normalement être racontés de manière plus vivante et spontanée. [...] La spécificité est remplie par les conditions individuelles, très personnelles, et la manière dont un événement est vécu et exprimé. » (EASO, 2016, p. 10)
Consistance interne des déclarations et/ou des preuves matérielles à l'appui	« Une personne qui ment aura plus souvent tendance à être inconsistante dans ses déclarations » (UNHCR, 2013, p. 149)	Cohérence	« On entend généralement par cohérence l'absence de divergences, de contradictions et de variations dans les faits pertinents » (EASO, 2016, p. 10)
Consistance entre les déclarations et les informations fournies par d'autres témoins ou des membres de la famille	« Une expérience vécue peut être récupérée, et rapportée de la même manière par toutes les personnes présentes » (UNHCR, 2013, p. 165)	Crédibilité externe	« La crédibilité externe concerne la cohérence avec les informations sur le pays d'origine, les faits notoires et d'autres éléments de preuve recueillis » (EASO, 2016, p. 12)
Consistance entre les déclarations et les informations spécifiques ou générales disponibles	« Les affirmations [...] doivent être envisagées dans le contexte de la situation concrète dans lesquelles elles s'inscrivent. La connaissance de la situation du pays d'origine [...] est un élément important dans l'évaluation de la crédibilité » (UNHCR, 2013, p. 169)		
Plausibilité	« Les faits rapportés par le demandeur doivent être plausibles i.e. : ils doivent être vraisemblables et consistants » (EAC, module 7, section 3.2.)	Plausibilité	« Pour être plausible, l'ordre chronologique des événements doit être probable et sembler possible à une personne raisonnable. » (EASO, 2016, p. 12)
Attitude	« Certains comportements sont indicateurs de crédibilité ou de non-crédibilité » (UNHCR, 2013, p. 185)		

Les critères préconisés sont-ils fiables ?

Dans cette section, nous exposerons les travaux réalisés au sujet des cinq indicateurs préconisés, issus de la littérature sur l'évaluation de la crédibilité. Le cas échéant, nous indiquerons si ces indicateurs sont employés dans des outils scientifiquement reconnus, et préciserons les définitions de certains indicateurs ambigus.

Quantité de détails et spécificité

Dans une méta-analyse des critères du CBCA (Steller & Koehnken, 2014), dans 16 des 20 études, les évaluateurs jugeaient les témoignages mensongers comme moins détaillés (Vrij, 2005). Ce résultat indique qu'une insuffisance de détails est en effet un indicateur fiable de mensonge. Il indique également qu'un individu formé à l'emploi du CBCA peut s'appuyer sur ce critère pour formuler des évaluations fiables. L'observation consistante d'une moindre quantité de détails dans les témoignages mensongers (DePaulo et al., 2003; Hauch et al., 2015), conduit ainsi ce critère à être inclus dans de nombreux outils d'évaluation de la crédibilité préconisés dans la littérature (e.g., Evans, Michael, et al., 2013; S. Sporer, 1997).

Il existe cependant deux raisons de considérer le critère de quantité de détails comme moins diagnostique, voire trompeur, dans la pratique des professionnels de l'asile. La première renvoie au trauma : les individus souffrant de TSPT ou de dépressions tendent à fournir moins de détails spécifiques et commettre de plus nombreuses omissions (Brown et al., 2013; Graham et al., 2014; Raes et al., 2006). Puisque les conséquences du trauma et d'un mensonge sur le niveau de détails sont proches, et en tenant compte de la forte prévalence de ces deux troubles dans les populations de demandeurs d'asile (Blackmore et al., 2020; Fazel et al., 2005), l'emploi de ce critère engendre un risque d'évaluer plus fréquemment le récit d'un demandeur souffrant de dépression ou TSPT comme mensonger. Une deuxième variable caractéristique des auditions de demande d'asile réduit également la fiabilité du critère : le contexte interculturel de l'entretien. Dans un contexte d'audition judiciaire, les individus originaires de cultures individualistes semblent produire des témoignages plus détaillés que ceux originaires de cultures collectivistes (Anakwah et al., 2020; Hope et al., 2022). Il s'agit cependant d'un constat récent, nécessitant notamment des répliques au-delà du Ghana et du Liban, les deux pays d'orientation collectiviste étudiés jusqu'ici. Ces travaux appuient cependant l'hypothèse selon laquelle le critère de quantité de détails et de spécificité, bien que fiable en contexte judiciaire, soit un critère trompeur dans le contexte de la procédure d'asile.

Consistance, cohérence interne, cohérence externe : définitions et valeur diagnostique

Cohérence et consistance constituent deux propriétés d'un discours non contradictoire. La cohérence traduit l'absence de contradictions entre les énoncés que comporte le discours, et l'articulation logique des énoncés dans le discours (Blair et al., 2018). Il peut aussi s'agir de la compatibilité entre deux témoignages fournis à différentes occasions. Dans la littérature sur l'évaluation de la crédibilité, cette notion équivaut à celle de *cohérence interne*. La cohérence interne peut constituer un indicateur de crédibilité fiable, sous conditions (Blair et al., 2018; Hudson et al., 2019; Vredeveldt et al., 2014).

La cohérence externe renvoie à l'absence de contradictions entre le discours et la réalité observée. Dans la procédure d'asile, elle équivaut aux connaissances pertinentes que le décideur puise dans les ressources documentaires à sa disposition. On parle aussi de consistance (externe) ou de correspondance (Blair et al., 2018). Nous retiendrons cependant le terme de *cohérence externe*. La cohérence externe constitue un indicateur fiable de véracité, mais présente deux limites : elle n'est pas toujours mesurable, et doit être interprétée avec prudence (Blair et al., 2018).

Validité du critère de cohérence interne

La cohérence interne est traditionnellement envisagée comme un trait caractéristique d'un récit authentique. La littérature sur les indicateurs de mensonge offre néanmoins un tableau plus contrasté. Dans la principale méta-analyse des indicateurs de mensonge (DePaulo et al., 2003), la *structure logique*, un critère issu du CBCA (Steller & Koehnken, 2014), englobant les notions de consistance et de cohérence (Zaparniuk et al., 1995, p. 344), apparaît significativement plus grande dans les discours véridiques. Ce résultat est en phase avec l'hypothèse que la cohérence est une propriété difficile à maintenir pour un menteur dans la durée d'un entretien (Vrij, 2014). Malgré cela, des travaux plus récents mettent en doute la fiabilité de cet indicateur (Blair et al., 2018; Hudson et al., 2019). En effet, dans des circonstances plus écologiques que les procédures expérimentales traditionnellement employées, les différences de cohérence interne tendent à s'effacer (Granhag et al., 2013, 2015). En outre, l'opportunité donnée de définir sa version des faits à l'avance augmente le niveau de cohérence interne des récits mensongers (Walczyk et al., 2009, 2012).

Examinés un à un, les indicateurs de cohérence interne apparaissent également peu diagnostiques. La cohérence interne s'opérationnalise en effet dans le discours de quatre

manières : (i) les répétitions qui participent à la cohérence, (ii) les omissions, (iii) réminiscences, et (iv) contradictions, manifestant l'incohérence d'un discours (Fisher et al., 2013). Néanmoins, *l'heuristique de consistance* (Granhag & Strömwall, 1999), croyance largement partagée (Krix et al., 2015; Strömwall & Granhag, 2003; The Global Deception Research Team, 2006), qu'un menteur manifeste moins de répétitions, plus d'omissions, de réminiscences, et de contradictions, se heurte aux données de la recherche sur le témoignage (Fisher et al., 2009; Strange et al., 2014), ainsi qu'à celles de la recherche sur le mensonge (Vredeveldt et al., 2014). Au contraire, les menteurs peuvent être dans certaines conditions plus consistants que les témoins honnêtes (Granhag & Strömwall, 1999; Vredeveldt et al., 2014), il s'agit donc d'un critère peu diagnostique.

Validité du critère de cohérence externe

Dans le contexte de l'asile, l'évaluation de la cohérence externe peut se faire par l'intermédiaire de diverses sources d'informations, telles qu'un autre témoin, un document administratif, un rapport d'expertise linguistique, l'activité du demandeur sur les réseaux sociaux, ou des informations sur le pays d'origine (*Country of Origin Information*, COI). En conséquence, ces différentes formes de cohérence externe ont reçu une attention spécifique dans la littérature. La cohérence avec le témoignage d'un tiers ou cohérence *inter-individuelle*, par exemple, est un indicateur peu fiable (Granhag et al., 2003). Les rapports d'analyse du langage, effectués dans certains pays pour évaluer si l'expression du demandeur (e.g., vocabulaire, accent), correspond à celle rencontrée dans la région dont il dit être originaire, font également l'objet d'une littérature spécifique (e.g., Eades, 2005).

Cependant c'est probablement le recours aux COI qui a retenu la plus grande part d'attention dans la littérature scientifique. Le recours à ces informations documentaires est en effet essentiel à l'évaluation de la crédibilité (Gibb & Good, 2013; UNHCR, 2004). Des entretiens réalisés en France et en Grande-Bretagne (Gibb & Good, 2013), indiquent que les professionnels de l'asile ont recours aux COI à chaque étape de la procédure. En Grande-Bretagne, 97% des officiers de protection affirmaient avoir recours aux COI dans la majorité ou la totalité des cas, mais seulement 36% d'entre eux les soumettaient à une analyse critique. Ce dernier chiffre est symptomatique d'une mobilisation souvent aveugle des ressources documentaires de la part des officiers de protection, visant souvent à justifier des certitudes préexistantes sur le cas. Ceux-ci disposent en effet d'une variété d'informations souvent contradictoires, provenant de sources plus ou moins crédibles ou impartiales. Les auteurs

notent également une faible propension à croiser les informations, ainsi qu'à citer proprement les sources mobilisées dans les rapports (Gibb & Good, 2013). S'il s'agit à priori d'un indicateur fiable, il repose donc en pratique sur deux postulats problématiques : (i) les COI peuvent être employés comme des preuves objectives (Bodström, 2023; Gibb & Good, 2013), (ii) la crédibilité peut être déterminée sur la base d'une conception subjective de la manière dont un demandeur devrait agir pour être en conformité avec les informations par ailleurs disponibles (Skrifvars, Sui, et al., 2022).

Répétition ou reconstruction : une stratégie pour maintenir la cohérence du témoignage ?

L'hypothèse *repeat versus reconstruct* apporte une explication au lien visiblement complexe existant entre cohérence et mensonge : si la cohérence est plus difficile à maintenir, en conséquence de la charge cognitive induite par l'élaboration et l'argumentation d'un mensonge, la stratégie de répétition adoptée par les menteurs favorise la cohérence en comparaison à une reconstruction des faits à partir du souvenir (Granhag & Strömwall, 1999; Vredeveldt et al., 2014). Ainsi, contrairement à une croyance commune, en employant des méthodes d'audition standard (i.e. comparables à celles employées par les enquêteurs de police), «en termes de consistance du témoignage, de consistance entre les témoignages, ou de consistance inter-groupe, [...] les suspects adultes qui mentent sont soit aussi consistants, soit plus consistants que ceux fournissant un témoignage véridique » (Vredeveldt et al., 2014, p. 198, trad. libre). Ce constat est d'autant plus pertinent dans le contexte de la procédure de demande d'asile, où les demandeurs disposent en général de plusieurs mois pour préparer l'audition. Les critères de cohérence interne et externe apparaissent ainsi comme des indicateurs de crédibilité discutables.

Le critère de plausibilité

Dans une méta-analyse des indicateurs de mensonge, la plausibilité était définie comme « le degré avec lequel le message semble plausible, probable ou crédible » (DePaulo et al., 2003, p. 113). Les analyses indiquent que les témoignages mensongers apparaissent significativement moins plausibles (DePaulo et al., 2003). Dans une étude plus récente (Leal et al., 2015) des évaluateurs devaient mesurer la plausibilité du témoignage en indiquant sur une échelle de Likert si « l'évènement a pu se produire comme il a été décrit », et si « un témoin honnête se souviendrait d'autant de détails que décrits ». L'hypothèse était que ces deux affirmations seraient jugées vraies pour un récit plausible, et que les témoignages mensongers seraient ainsi évalués comme moins plausibles. Les évaluateurs ont effectivement évalué

comme moins plausibles les témoignages mensongers, mais à la seule condition que des consignes de rappel spécifiques aient été fournies lors de l'audition (i.e. *model statement*, Vrij et al., 2018). Dans l'ensemble, les données de la littérature indiquent qu'un témoignage mensonger est en moyenne évalué comme étant moins *probable*, mais sous certaines conditions liées à l'interviewer et/ou l'évaluateur (Leal et al., 2015; Reinhard & Schwarz, 2012). La fiabilité d'un critère de plausibilité comme conformité au *sens commun* n'a cependant, à notre connaissance, pas fait l'objet d'une étude spécifique dans la littérature.

Le *Reality Monitoring* est un outil d'évaluation de la crédibilité comparable au CBCA, dont les critères s'appuient sur les propriétés phénoménologiques variables entre la récupération d'un souvenir épisodique et un événement imaginé (M. K. Johnson et al., 1988; M. K. Johnson & Raye, 1981). Tout comme le CBCA, il s'agit d'une liste de critères, dont l'évaluateur évalue la présence ou l'absence dans le témoignage. L'un de ces critères implique une notion de sens commun. Il s'agit du critère de réalisme, correspondant au caractère « plausible, réaliste et sensé » (Vrij, 2014, p. 17) du témoignage. Dans une revue de littérature sur le Reality Monitoring, Masip et collaborateurs constatent que dans quatre des cinq études considérées, les évaluateurs jugent comme plus réalistes les témoignages véridiques (Masip et al., 2005), en faisant l'un des critères les plus fiables du Reality Monitoring. Le réalisme présente néanmoins un inconvénient important, puisque les accords inter-juges sont généralement faibles (Masip et al., 2005). Les évaluations empiriques du Reality Monitoring laissent donc entendre que la conformité du témoignage au sens commun serait un critère généralement fiable, mais trop peu objectif.

L'attitude du demandeur

Sur les cinq indicateurs identifiés comme les plus diagnostiques dans une méta-analyse, quatre pouvaient être qualifiés d'indicateurs d'attitude : l'immédiateté, les décalages, l'incertitude et la nervosité (DePaulo et al., 2003). Il paraît donc justifié de prêter une attention au comportement non verbal et à d'éventuels décalages entre l'attitude et les faits décrits. C'est le cas en pratique, puisque l'attitude est le critère le plus influent dans les jugements de crédibilité (Levine et al., 2011). Pourtant, les performances de détection du mensonge des tout-venant comme des professionnels ne dépassent guère les taux du hasard (C. F. Bond & DePaulo, 2006). Ce décalage peut s'expliquer par l'opérationnalisation du critère : l'attitude serait en réalité une « constellation d'indices inter-corrélés » (Levine, 2022, p. 2), et les indices mobilisés par l'évaluateur, et le poids des différents indices d'attitude varient fortement d'un cas à l'autre.

De plus, la fiabilité de chacun de ces indices (e.g., perception d’extraversion, de confiance), dépend tout aussi fortement du contexte (Levine, 2022) : l’attitude de l’interviewé est liée à celle de l’interviewer, au contexte de l’échange, ou à sa personnalité. Son caractère diagnostique est donc mis à mal par ces variables contextuelles. Dans un contexte interculturel notamment, l’attitude ne permet pas de distinguer un témoin de bonne foi d’un menteur (C. F. Bond et al., 1990). Levine suggère ainsi de privilégier les indicateurs de mensonge objectivables et moins dépendants du contexte, ceux liés au contenu du témoignage (Levine, 2022).

Les raisons de faibles performances de détection du mensonge

Pourquoi alors les individus ne sont-ils guère plus performants pour détecter des mensonges qu’une pièce lancée à pile ou face ? Dans la littérature, deux explications sont couramment avancées. L’*hypothèse des faibles indices objectifs* (Hartwig & Bond, 2011), concerne l’existence de signes indicateurs de mensonge. Ces signes, qui peuvent être verbaux, non verbaux, ou physiologiques, ont largement été étudiés. Aucun indice identifié ne garantit cependant une décision sûre, les tailles d’effet observées étant dans le meilleur des cas moyennes, ou grandement dépendantes de facteurs contextuels (DePaulo et al., 2003; Hauch et al., 2015; Sporer & Schwandt, 2006; Suchotzki et al., 2017). La combinaison de plusieurs indices (Hartwig & Bond, 2014), l’entraînement (Driskell, 2012), ou des méthodes d’audition appropriées (Hartwig et al., 2014), favorisent des jugements corrects, mais les erreurs restent fréquentes (aux alentours de 25%, en suivant les procédures les plus efficaces ; Vrij, 2014), il n’existe donc pas de « nez de Pinocchio » (Luke, 2019; Vrij, 2008), c’est-à-dire de signe fiable et observable indiquant qu’une personne ment.

Néanmoins l’écart important entre les performances observées entre des individus sans entraînement fiable, qu’il s’agisse de tout-venant ou de professionnels chevronnés (C. F. Bond & DePaulo, 2006), et celles permises par l’application des méthodes préconisées dans la littérature, conduit à considérer une explication complémentaire. Celle-ci tient aux indices spontanément mobilisés lorsque les individus doivent trancher sur la véracité d’un discours. Ceux-ci seraient pour la plupart invalides. Si les individus s’appuient sur des indices non diagnostiques dans leurs jugements de véracité, ignorant les indices les plus fiables, c’est parce qu’ils s’appuieraient sur des croyances infondées au sujet du comportement des menteurs. C’est l’*hypothèse des mauvais indices subjectifs* (Hartwig & Bond, 2011).

L'évaluation de la crédibilité en pratique

Les professionnels de l'asile et les chercheurs considèrent l'évaluation de la crédibilité comme « l'une des fonctions d'instruction les plus complexes dans les sociétés industrialisées » (Rousseau et al., 2002, p. 43), compte tenu de la multiplicité des facteurs affectant les propriétés de l'affirmation du demandeur et de l'étendue des connaissances et compétences nécessaires pour évaluer les preuves. L'évaluation de la crédibilité dans la procédure d'asile repose sur l'éventail de critères décrits plus haut, et de postulats au sujet de la communication interculturelle, la mémoire ou le traumatisme.

Les postulats de professionnels de l'asile engendrent des attentes trompeuses au sujet des limites de la mémoire (Cameron, 2010), ou de la manière dont une véritable victime de persécutions devrait se comporter lorsqu'il raconte des expériences traumatiques (Rogers et al., 2015). Toujours chez les professionnels de l'asile, d'autres études ont pointé une tendance générale à sous-estimer divers obstacles à la communication interculturelle (pour une revue : Rousseau et al., 2002). Dans une étude menée par Granhag et collaborateurs, 67 agents des services migratoires suédois devaient décrire le facteur selon eux le plus important dans l'évaluation de la crédibilité (Granhag et al., 2005b). La *cohérence externe* est le facteur le plus souvent rapporté (31 % des participants), suivi de la *cohérence interne* (18 %) et de la *plausibilité* (16 %). D'autres réponses, telles que l'évocation d'une « réticence à expliquer » (6 %) ou de la « capacité à prouver sa déclaration » (6 %) peuvent être associées à la quantité de détails et spécificité, ou l'attitude du déclarant. Des tendances similaires sont observées dans d'autres pays de la Convention de Genève (Dowd et al., 2018; Herlihy et al., 2010; Skrifvars, Sui, et al., 2022) : l'évaluation de la crédibilité dans le processus d'asile semble caractérisée en pratique par une adhésion générale aux indicateurs du HCR comme principaux facteurs de crédibilité, ainsi qu'au " bon sens et l'expérience " (Hobson et al., 2008, p. 34).

Les croyances sur le mensonge

Les individus se montrent peu performants pour détecter des mensonges. Dans une méta-analyse de 206 études, Bond et DePaulo (2006), constatent un taux moyen de classification correcte de témoignages authentiques ou mensongers de 54%. Le taux du hasard est de 50%, l'observateur ayant une chance sur deux de catégoriser un témoignage conformément à son statut réel. Ainsi, des dizaines d'années de recherche ont montré que les individus ne performant guère au-delà de ce que la chance seule permet.

Des croyances incorrectes au sujet des indicateurs de mensonge ?

L'hypothèse des mauvais indices subjectifs incite à caractériser les croyances sur le mensonge. En effet, si les professionnels de la détection du mensonge produisent des jugements peu fiables, c'est en partie dû à des croyances infondées. Saisir les croyances de ceux qui les mobilisent dans leur pratique permet de saisir pourquoi ils sous-performent, et en conséquence, permet d'identifier comment améliorer ces pratiques en faisant évoluer les croyances.

La *Global Deception Research Team* a publié en 2006 la plus vaste enquête sur les croyances sur les indicateurs de mensonge (The Global Deception Research Team, 2006). Après une étude exploratoire visant à identifier les indicateurs spontanément rapportés à travers le monde, l'équipe a diffusé un questionnaire auprès de 40 participants par pays ($n = 2\,520$), dans 63 des 75 pays ayant collaboré au projet. La plupart des indicateurs rapportés spontanément correspondent à des indicateurs non verbaux, en premier lieu le regard fuyant. Dans l'étude exploratoire, parmi les quelques indicateurs rapportés dans chaque pays par plus de 20% des participants, deux indicateurs verbaux se démarquent : la présence d'incohérences, et l'inconsistance du récit. L'étude suivante fait en outre apparaître les réponses longues, jugées par 62.2% des participants comme caractéristiques d'un discours mensonger (The Global Deception Research Team, 2006).

Un lien entre confiance à l'égard de ses croyances sur le mensonge et pratiques d'évaluation de la crédibilité

Un autre phénomène lié aux croyances sur le mensonge concerne le lien entre la pratique de la détection du mensonge, et le degré de confiance en la fiabilité des indicateurs mobilisés. À notre connaissance, quatre études ont traité du lien entre la pratique d'évaluation de la crédibilité et la confiance que les enquêteurs ont en leur capacité à détecter les mensonges (Chaplin & Shaw, 2016; DePaulo et al., 1997; Kassin et al., 2005; Vrij & Mann, 2001). L'une d'entre elles portait sur un échantillon d'enquêteurs de police hollandais. Il leur était dans un premier temps demandé d'estimer leur expérience en interrogatoire de suspect sur une échelle de Likert. Les participants étaient ensuite exposés à huit vidéos extraites de conférences de presse. Dans cinq de ces enregistrements, le mensonge du locuteur est avéré, il s'agit des cibles de la manipulation expérimentale. Les participants devaient ensuite juger si les locuteurs des huit enregistrements étaient honnêtes ou non, puis estimer le degré de confiance accordé à leur décision. Les résultats indiquent un taux d'exactitude des jugements de 50 %, indépendamment

du degré d'expérience en interrogatoire de suspect. Le degré d'expérience en interrogatoire est cependant positivement corrélé au niveau de confiance que les enquêteurs accordent à leur jugement : plus ils sont expérimentés, plus ils ont de certitude quant à la fiabilité de leur jugement (Vrij & Mann, 2001).

La dernière étude en date confirme la tendance observée dans les trois précédentes. Celle-ci est composée d'un échantillon d'enquêteurs de police ($N = 44$), et d'un échantillon issu de la population générale ($N = 56$). Les participants étaient exposés à une série d'affirmations erronées sur divers sujets, dont notamment le fonctionnement de la mémoire, et d'autres en lien avec l'interrogatoire et le comportement des coupables. Ils devaient ensuite se positionner en accord ou en désaccord avec ces affirmations, puis, pour chacune, exprimer leur degré de confiance en leur réponse sur une échelle de Likert. Les enquêteurs de police et la population générale ne diffèrent pas significativement dans leurs taux d'adhésion aux affirmations erronées. À cet égard, leurs croyances sont également inexactes. Les enquêteurs de police expriment cependant une confiance significativement plus élevée en la fiabilité de leurs réponses que les répondants issus de la population générale (Chaplin & Shaw, 2016).

Bien que les données empiriques soient rares à ce sujet, il semble donc exister un biais chez les professionnels de l'entretien amenés à juger de la véracité des propos de leurs interlocuteurs, consistant à renforcer la confiance qu'ils ont en la véracité des croyances sur lesquelles ils fondent leurs jugements. En d'autres termes, plus une personne est amenée dans sa pratique à évaluer la crédibilité de ceux qu'elle interroge, plus elle sera confiante dans le fait qu'elle s'appuie sur des critères fiables. Si ce biais est avéré, il est peut-être cependant le fruit d'une expérience en tant que décisionnaire : dans le cas des intervenants sociaux, qui n'ont pas à expliciter leur jugement, ni décider du statut de vérité qu'ils accordent, un tel biais pourrait ne pas s'exprimer. Ce ne serait pas le degré d'expérience en évaluation de la crédibilité qui serait à l'origine de l'effet observé, mais celle des décisions prises.

S'il est difficilement envisageable de pouvoir évaluer en pratique l'exactitude des jugements de crédibilité émis par les officiers de protection, il est possible de l'estimer indirectement. Les croyances au sujet du mensonge permettent de mieux saisir le raisonnement, correct ou non, sur lequel se fondent les décisions, et permettent d'expliquer pourquoi les individus se montrent peu performants dans cette tâche. La littérature sur le mensonge nous renseigne par ailleurs sur le caractère diagnostique d'un grand nombre d'indicateurs. En étant informés des indicateurs

manifestes à l'origine des jugements de crédibilité, nous pourrions établir si ces jugements de crédibilité sont fondés sur des indices fiables ou non.

Chapitre 3 – Mémoire et témoignage : le rappel en mémoire autobiographique

Une réfugiée présente une photo de sa famille restée au pays, Italie
Crédits : UNHCR/Andrea Kaštelan

Résumé du chapitre

Du point de vue des sollicitations du demandeur, la mémoire autobiographique est le principal objet de l'audition d'asile. En comparaison à une audition judiciaire, qui porte généralement sur un événement bien spécifique, le récit de vie peut couvrir plusieurs années ou décennies de vie. Le demandeur est ainsi amené à décrire des périodes de vie, diverses expériences ponctuelles et répétées, décrire son quotidien ou le contenu d'une activité régulière.

Ces différentes sollicitations impliquent également des mécanismes cognitifs différents. Il est nécessaire de les appréhender pour saisir ce qu'implique le témoignage d'un récit de vie d'un point de vue cognitif, saisir ce qui relève d'une attente raisonnable ou déraisonnable concernant les capacités de rappel, ou identifier des risques de confusion entre des biais de mémoire et des marqueurs de mensonge notamment.

Le modèle SMS présente deux intérêts dans le cadre de cette thèse. D'une part, il donne une taxonomie des sous-ensembles de la mémoire autobiographique, introduisant les distinctions entre souvenirs d'expériences ponctuelles, répétées, d'activités ou de gammes d'événements, et de périodes de vie. Par ailleurs, le modèle décrit les intrications entre le soi et la mémoire autobiographique. Nous verrons dans le chapitre 4 qu'il s'agit d'une notion clé pour comprendre les liens entre culture, trauma, et mémoire épisodique, que nous aborderons sur le plan de la distance psychologique entre le « soi actuel » et le « soi passé ».

Au-delà du fonctionnement réel de la mémoire, les croyances à leur sujet constituent un autre point clé dans l'étude des méthodes d'audition. Des croyances infondées sont en effet susceptibles de générer des pratiques inopérantes, voire contre-productives. Par ailleurs, l'utilité perçue de préconisations d'entretien, et donc leur acceptabilité, est aussi dépendante des croyances préexistantes des professionnels de l'asile. Si nous ignorons quelles croyances au sujet de la mémoire partagent les professionnels de l'asile, des enquêtes menées dans d'autres populations indiquent qu'elles sont souvent infondées.

Introduction

Dans ce chapitre, nous aborderons l'objet principal des auditions de demande d'asile : la mémoire des expériences passées. Nous rappellerons dans un premier temps les distinctions entre la mémoire autobiographique et la mémoire épisodique. Nous nous appuierons ensuite sur le *Self-Memory System* (SMS) afin de décrire les structures impliquées dans le rappel en mémoire autobiographique. Le modèle permettra ensuite d'introduire une distinction entre plusieurs formes de souvenirs autobiographiques. Du général au spécifique, ces différentes formes de souvenirs sont sollicitées dans la description du récit de vie.

Le SMS permet d'envisager les liens étroits existants entre mémoire autobiographique et *concept de soi*. Dans le chapitre 4, nous aurons l'occasion d'approfondir ces liens au prisme de la culture et du trauma, appuyant l'apport du concept de soi à l'étude des récits de vie des demandeurs d'asile.

Mémoire autobiographique, mémoire épisodique et soi

La mémoire autobiographique peut se définir comme celle de l'ensemble des événements personnellement vécus (Neisser, 1986). Dans le modèle *Self-Memory System* (SMS), la mémoire épisodique en constitue un sous-ensemble⁴ (Conway, 1996; Conway & Bekerian, 1987). Elle « reçoit et stocke l'information à propos d'épisodes ou d'événements datés, ainsi que les relations spatio-temporelles entre ces événements » (Tulving, 1972, p. 385), par contraste avec la mémoire sémantique, « thésaurus mental, connaissances organisées qu'une personne possède à propos des mots ou d'autres symboles verbaux, de leur sens et de leurs référents, à propos des relations entre eux, des règles, formules, et algorithmes nécessaires à la manipulation de ces symboles, concepts, relations » (Tulving, 1972, p. 386).

La manière dont est perçue, traitée et rappelée l'information est façonnée par la manière dont l'individu raisonne. Les buts poursuivis, les croyances et, plus généralement, le contexte culturel dans lequel évolue l'individu ont donc d'importantes incidences sur la mémoire. Ainsi,

⁴ Le statut de la mémoire épisodique comme sous-ensemble de la mémoire autobiographique ne fait cependant pas consensus dans la littérature (Pour une revue de question : Guerini et al., 2019)

« la mémoire peut être mieux comprise comme un système ouvert saturé de contextes culturels » (Q. Wang, 2021, p. 153), et les performances de rappel de souvenirs épisodiques diffèrent en qualité et en quantité selon l'orientation culturelle (Han et al., 1998; Mullen, 1994; Q. Wang, 2001). Par ailleurs, la conception de soi étant bouleversée à la suite d'un traumatisme, les individus souffrant de TSPT parviennent mieux à rapporter des expériences négatives, notamment celles liées au trauma, en ce que ces souvenirs négatifs deviennent centraux dans le concept de soi actuel (Sutherland & Bryant, 2008). Pour saisir les effets de la culture et du trauma sur la mémoire épisodique, point abordé dans le chapitre 4, le soi apparaît ainsi comme une notion clé. Le Self-Memory System, dont la vocation est de rendre compte du soi dans l'organisation de la mémoire autobiographique, constitue ainsi un cadre théorique pertinent.

Le Self-Memory System

Dans le modèle SMS, la mémoire autobiographique comprend l'ensemble des informations, issues de la mémoire épisodique ou sémantique, qui participent à la *conceptualisation du soi* (Conway, 2001 ; Conway & Playdell-Pearce, 2000). Ce qui caractérise cette *base de connaissance autobiographique* (Conway & Playdell-Pearce, 2001), c'est son intrication avec le *soi conceptuel*, c'est-à-dire « les schémas et catégories qui définissent le soi, les autres, et les interactions typiques avec les autres, et le monde qui nous entoure » (Conway, 2005, p.597). Cette intrication observée entre le soi et la mémoire autobiographique (e.g., Brewer, 1986 ; Robinson, 1986 voir Conway & Playdell-Pearce, 2000), amène les auteurs à considérer que la mémoire autobiographique est structurée en adéquation à sa fonction de conceptualisation du soi au sein du self-memory system (Conway & Playdell-Pearce, 2000). Le système présente de nombreuses caractéristiques, intégrées au fil de l'évolution du modèle, qui rendent compte d'une variété de phénomènes mnésiques. À titre d'illustration, Conway, Meares & Standart (2004), constatent une tendance à l'inertie dans la définition du soi, qualifié de *principe de conservatisme*. Selon les auteurs, le principe de conservatisme explique l'accessibilité plus ou moins aisée d'éléments de souvenir autobiographique par l'intermédiaire du *working self*, selon que ces éléments participent à la cohérence du soi conceptuel, ou entrent en contradiction avec celui-ci.

Dans ce modèle, la mémoire autobiographique ne trouve pas sa démarcation dans les propriétés des souvenirs qu'elle contient. Ces souvenirs peuvent être de différentes natures. Ce qu'ils ont en commun, c'est leur pertinence pour le soi. La démarcation se trouve donc dans la fonction que les souvenirs remplissent au sein du SMS. Ainsi, la mémoire autobiographique contient

des éléments de mémoire sémantique et de mémoire épisodique. Plus précisément, la mémoire épisodique se situe à la base de la hiérarchie de la mémoire autobiographique, qui comprend, à un degré plus élevé (c'est-à-dire à la fois plus directement accessible et structurant), les éléments de mémoire sémantique qui jouent un rôle dans le soi.

Le SMS donne également une description détaillée de l'organisation de la mémoire autobiographique, et des liens qui existent entre ses différents sous-ensembles (pour une revue récente, voir Conway et al., 2019). Il nous permet ainsi d'introduire une distinction entre souvenirs d'événements ponctuels, d'événements répétés, et de périodes de vie, que nous ferons par la suite, et d'en préciser les particularités. Ces trois catégories de souvenirs autobiographiques se situent en effet à différents niveaux dans la structure hiérarchique du SMS. Dans cette section, nous détaillerons le rôle de ces trois types de souvenirs, ainsi que leurs traits caractéristiques, dans le SMS et ses alternatives.

Mémoire d'expériences ponctuelles, répétées, et de périodes de vie

Lors de l'audition, les officiers de protection sollicitent des détails au sujet d'événements ponctuels (e.g., l'arrestation à une manifestation), mais aussi au sujet d'événements répétés (e.g., une série d'actions militantes) (Cameron, 2010). Outre les événements ponctuels, compte tenu du fait que le récit de vie couvre en général une période prolongée ayant abouti à la fuite du pays, il est tout aussi probable que les demandeurs soient régulièrement amenés à décrire leur quotidien, détailler leurs activités, et caractériser des périodes de vie.

Décrire de façon détaillée une courte expérience, décrire la période de son adolescence, ou décrire les activités menées en tant que militant d'un parti politique implique différents systèmes et processus cognitifs. Les sollicitations pour la mémoire diffèrent, et ces différences doivent être appréhendées pour déterminer comment encourager le rappel et comment évaluer la crédibilité de la meilleure manière dans ces différents cas. Dans cette section, nous détaillerons donc ces différentes catégories de souvenirs autobiographiques, leurs structures et leurs caractéristiques (pour une synthèse, voir Tableau 4).

Événements étendus et périodes de vie

Après l'histoire de vie (Conway & Pleydell-Pearce, 2000), les événements étendus constituent le niveau de connaissance autobiographique le plus général, caractérisant les moments de la vie d'une personne. Il peut s'agir de périodes courtes, de l'ordre de quelques jours (e.g., un

séjour en vacances), ou de plusieurs années (e.g., une activité professionnelle). Les frontières de ces périodes sont identifiables, bien que parfois imprécises (Belli, 1998). Enfin, différentes périodes de vie coexistent dans le fil de l'existence sur des plans thématiques différents, peuvent se subordonner (Barsalou, 1988; Neisser, 1986), et être discontinues (Barsalou, 1988). À titre d'illustration, dans une même période de vie amoureuse un individu pourrait connaître plusieurs emplois, plusieurs lieux de vie, constituant chacun parallèlement un événement étendu dont les lignes de démarcation sont indépendantes. De façon subordonnée, au cours d'une même période au sein de sa première entreprise, ce même individu pourrait connaître une séquence d'événements étendus plus courts, correspondant aux différents postes occupés. Enfin, cette période de travail est discontinue, dans le sens où elle n'occupe qu'une portion de son quotidien.

Ces événements étendus constituent les briques fondamentales de l'organisation de la mémoire autobiographique. Dans le modèle SMS, les *périodes de vie* forment un sous-ensemble des événements étendus. Il s'agit des grandes périodes de la vie d'un individu, structurant son existence, et participant à la définition du concept de soi (Conway & Jobson, 2012).

Événements synthétisés

Les événements synthétisés se situent à un niveau intermédiaire de spécificité. Il s'agit de classes d'événements répétés, se traduisant dans des phrases communes à propos de l'histoire personnelle, tel que « nous allions souvent au cinéma à cette époque » (Barsalou, 1988). Il s'agit du format privilégié lorsqu'il s'agit de communiquer son histoire personnelle de façon efficace (Barsalou, 1988). Les événements synthétisés recoupent en partie ce que Conway nomme *événements généraux* dans le SMS.

Les événements répétés

Suite au scandale du Watergate en 1972, John Dean, conseiller à la Maison-Blanche, est auditionné par une commission d'enquête sénatoriale. Il témoigne alors de 12 réunions avec le président Nixon et plusieurs conseillers à propos des écoutes du siège du parti démocrate. En résulte un procès-verbal de 254 pages. La richesse et la précision apparente de son témoignage valent à John Dean le surnom de « *magnétophone humain* » dans les journaux, tandis que les membres de la commission restent dubitatifs. Les enregistrements des réunions ayant plus tard été rendus publics, le témoignage du conseiller est devenu un cas d'étude au sujet de la mémoire d'événements répétés (Hirst & Gluck, 1999; Neisser, 1981). Pour Neisser, « de tels souvenirs

peuvent être qualifiés de *répísodiques*, plutôt qu'épisodiques : ce qui ressemble à un épisode est en réalité une répétition » (Neisser, 1981, p. 20). Les descriptions fournies correspondent au gist des épisodes. Prises dans leur ensemble, elles peuvent être considérées comme exactes. Considéré réunion par réunion, le témoignage apparaît cependant lacunaire et souvent inexact. Ce que semble avoir gardé en mémoire John Dean, c'est une représentation amalgamée, répísodique, de cette série d'évènements répétés.

La première vague de recherche expérimentale sur la mémoire d'évènements répétés remonte à la fin des années 1990. Les travaux portaient alors le plus souvent sur des populations d'enfants, à travers un paradigme expérimental d'exposition répétée à une activité (e.g., Connolly & Price, 2006; Farrar & Boyer-Pennington, 1999; Powell & Thomson, 1996; Price & Connolly, 2004). La méthode implique généralement de proposer une série d'activités ludiques aux participants. Le contenu des différentes sessions est très proche, et contrôlé de manière à exposer l'enfant à des *détails fixes* - c'est-à-dire immuables et communs à toutes les sessions d'activité, des *détails variables*, optionnels ou d'un contenu variable d'une occurrence à l'autre, et des *déviations*, détails inattendus, incompatibles avec la trame habituelle de l'activité (Powell & Thomson, 1996).

Ce paradigme a permis deux constats quant aux propriétés du souvenir de détails fixes et variables : les détails fixes résistent au déclin de la trace mnésique, les performances restant élevées dans le temps en quantité comme en exactitude (Brubacher et al., 2011; G. Cohen & Java, 1995; Means & Loftus, 1991; Pearse et al., 2003; Powell et al., 1999; Powell & Thomson, 1996; Wagenaar, 1986), et généralement supérieures à celles de détails variables, que les participants peinent à correctement associer à leur contexte d'occurrence (i.e. à la session précise où le détail fut observé) (Woiwod et al., 2019). En effet, des défaillances de *Source Monitoring* (M. K. Johnson et al., 1993) sont fréquentes dans le rappel d'évènements répétés et engendrent, pour les détails variables spécifiquement, des attributions erronées. Le source monitoring est le processus d'attribution d'une source (e.g., une personne, un moment, un lieu), à l'information récupérée en mémoire. C'est à ce processus qu'il est fait référence dans des formules telles que « je ne sais plus où j'ai lu ça, mais... » : l'information est récupérée en mémoire, mais l'individu peine à déterminer le *qui*, *quand*, et *où* à sa source. Plus deux sources se ressemblent, telles que deux occurrences d'un évènement répété, plus le risque est grand de confondre les détails spécifiques à chacune des occurrences (Lindsay et al., 1991). Un détail

variable peut être ainsi associé à tort à une occurrence d'un événement répété en lieu et place d'une autre (Brubacher & Earhart, 2019).

Enfin, la répétition d'expériences similaires conduit à la formation de représentations mentales sous forme de scripts (Schank & Abelson, 2013). Ces représentations sont organisées temporellement en séquences d'actions, composées d'éléments hiérarchiquement organisés en fonction de leur centralité, de leur caractère optionnel ou conditionnel, devenant des briques de connaissances sémantiques mobilisées lors du rappel pour combler les lacunes du souvenir épisodique, et lors de l'encodage, pour focaliser l'attention sur les détails nouveaux ou divergents (Brubacher & Earhart, 2019). Ce sont notamment ces scripts qui expliquent la résistance des détails fixes au déclin de la trace mnésique.

Les événements spécifiques

En bas de la pyramide hiérarchique de la mémoire autobiographique se situent les souvenirs d'événements spécifiques. Ces souvenirs contiennent l'ensemble des détails perceptuels et contextuels accessibles en mémoire épisodique, absents des niveaux supérieurs (Belli, 1998). C'est l'activation de ces souvenirs épisodiques, avec le haut niveau de détails perceptuels et contextuels qui les caractérisent, qui donne à l'individu une sensation de revivre la scène (Tulving, 1985b). L'activation d'un souvenir épisodique étant cognitivement coûteuse, les individus privilégient celle d'événements généraux à moins que des détails ne soient nécessaires (Conway, 2001). Ces souvenirs s'étendent sur de courtes durées, mesurables en minutes ou en heures. Chez un individu normal, toutes les expériences vécues ne sont pas stockées en mémoire épisodique. Il existe deux prérequis : (i) un traitement de l'information sensorielle en mémoire de travail au moment des faits, et (ii) son intégration dans les structures de la mémoire autobiographique (Conway, 2001)

Tableau 4.

Les différentes catégories d'événements autobiographiques distinguées dans la littérature

Conway et al. (2019)	Belli (1998)	Neisser (1981, 1988)	Tulving (1972)	Terme employé	Caractéristiques
Histoire de vie				Histoire de vie	Général, étendu, abstrait
Période de vie	Événement étendu			Période de vie	▲
Événement général	Événement synthétisé	Catégorie d'évènement	Mémoire sémantique	Activité, gamme d'évènements	
		Mémoire répétitive		Événement répété	
Connaissance spécifique à l'évènement				Événement ponctuel	▼
Mémoire épisode, épisodique,	Événement spécifique		Mémoire épisode		Spécifique, localisé, concret

Les croyances sur la mémoire épisodique

Les pratiques d'audition et d'évaluation de la crédibilité dans la procédure d'asile, si elles sont guidées par un ensemble de recommandations et de formation proposées par les autorités en matière d'asile, apparaissent largement déterminées par l'expérience personnelle et ce qui est perçu comme le sens commun (Belorgey, 2004, 2007; Kagan, 2003; Millbank, 2009a). Ce sens commun découle notamment des croyances partagées au sujet du fonctionnement de la mémoire (Akhtar et al., 2018). Dans cette section, nous verrons que si des croyances fondées ne sont pas gage de bonnes pratiques, des croyances infondées engendrent des pratiques inappropriées. La mémoire étant la matière sur laquelle porte l'audition, les croyances des professionnels de l'entretien présentent donc un intérêt dans l'analyse des pratiques.

De nombreux travaux ont été publiés concernant les croyances sur le fonctionnement de la mémoire épisodique, dans la population générale (e.g., Akhtar et al., 2018; Chaplin & Shaw, 2016; A. M. Jones, 2020; Kask, 2011; Lynn et al., 2015; Magnussen et al., 2006, 2010; Marr, Otgaar, et al., 2021; Ost et al., 2017; Simons & Chabris, 2012; Wake et al., 2020; Wise & Safer, 2010), dans celle des professionnels de la justice (e.g., Akhtar et al., 2018; Benton et al., 2006; Brigham & Wolfskeil, 1983; Chaplin & Shaw, 2016; Granhag et al., 2005a; Houston et al.,

2013; C.-Y. Huang & Shih, 2020; Kask, 2011; Lynn et al., 2015; Magnussen et al., 2010; Sumampouw et al., 2021; Wise et al., 2010, 2011; Wise & Safer, 2010), des chercheurs (e.g., Akhtar et al., 2018; Erens et al., 2020; Houben et al., 2021; Marr, Otgaar, et al., 2021), ou des psychothérapeutes (e.g., Dodier et al., 2019; Dodier & Payoux, 2017; Houben et al., 2021; Lynn et al., 2015; Ost et al., 2017; Sumampouw et al., 2021; Yapko, 1994). Dans l'ensemble, les études portant sur des populations de professionnels de la justice examinent principalement des croyances concernant les *facteurs de fiabilité* des souvenirs (e.g., le fait qu'un témoin soit sûr de lui, ou manifeste des émotions ; Benton et al., 2006; Brigham & WolfsKeil, 1983; Granhag et al., 2005; Houston et al., 2013; Huang & Shih, 2020; Wise et al., 2011; Wise & Safer, 2010). Elles se démarquent de celles portant sur d'autres populations, traitant plutôt de la manière dont celles-ci *conçoivent* la mémoire épisodique (à travers différentes métaphores de la mémoire, ou notions telles que la malléabilité des souvenirs ; e.g., Akhtar et al., 2018; Houben et al., 2021; Legault & Laurence, 2007; Lynn et al., 2015; Magnussen et al., 2006; Ost et al., 2017; Simons & Chabris, 2012; Wake et al., 2020).

Les facteurs de fiabilité auxquels croient les professionnels de l'entretien sont souvent en décalage avec ceux identifiés dans la littérature. Les liens perçus entre les émotions ressenties par le témoin, ou la confiance accordée à la fiabilité de son souvenir ne s'accordent ainsi que partiellement avec ceux constatés dans la littérature (Ost et al., 2017). Concernant les croyances conceptuelles, parmi les plus couramment admises se trouvent les suivantes : sans nécessairement être accessibles, les souvenirs épisodiques sont stockés de façon permanente, comme sur un disque dur d'ordinateur (e.g., Legault & Laurence, 2007; Patihis et al., 2014; Simons & Chabris, 2012; Wise et al., 2011), mais peuvent être sujets à des distorsions (e.g., Legault & Laurence, 2007; Patihis et al., 2014), et la capacité de stockage de la mémoire est limitée (e.g., Magnussen et al., 2006).

Une croyance cristallise particulièrement l'attention des chercheurs, il s'agit du concept controversé de *souvenir refoulé*, à l'origine de débats houleux dans la sphère académique (Crews, 1997). Ce cas fournit un éclairage singulier, puisqu'une littérature fournie existe, nous renseignant sur le taux d'adhésion dans des populations variées (e.g., Erens et al., 2020; Magnussen et al., 2006; Ost et al., 2017; Otgaar et al., 2021; Patihis et al., 2014; Yapko, 1994). Plus encore, les travaux sur la croyance en l'existence des souvenirs refoulés nous renseignent sur les conséquences lourdes de croyances infondées sur les pratiques des professionnels de l'entretien, ainsi que leurs répercussions sur le rappel de souvenirs épisodiques des interviewés

(Legault & Laurence, 2007; Loftus, 1993, 2003; Otgaar et al., 2019). Dans cette partie, nous présenterons les principaux résultats à ce sujet nous permettant de mieux saisir l'effet des croyances des professionnels sur leurs pratiques d'entretien.

L'effet de croyances infondées sur les pratiques d'entretien : l'exemple des souvenirs refoulés

Le concept de souvenir refoulé a pour origine la théorie psychanalytique, à la suite des travaux de Charcot, Janet et Freud. L'hypothèse part du constat d'un défaut d'accès à des souvenirs traumatiques chez leurs patients. Ce constat conduit à envisager l'existence d'un mécanisme de refoulement des souvenirs traumatiques : exposés à une expérience insoutenable, les individus manifesteraient un mécanisme de défense consistant à bloquer inconsciemment et automatiquement l'accès à la trace mnésique de cette expérience (Brandon et al., 1998; McNally, 2003; Ofshe & Singer, 1994). Le blocage inconscient d'un souvenir traumatique aurait cependant un coût : aussi longtemps qu'il serait enfoui, le souvenir refoulé pourrait engendrer des désordres psychopathologiques (Hornstein, 2002). Après une période d'amnésie ciblée, il serait possible de recouvrer l'accès au souvenir refoulé, étape nécessaire au processus thérapeutique (Yapko, 1994).

L'hypothèse des souvenirs refoulés a donné lieu à une intense controverse académique à partir des années 90 (Lynn et al., 2023). Pour ses opposants, le concept de souvenir refoulé est infondé, n'étant pas nécessaire pour rendre compte des phénomènes qu'elle prétend expliquer, et, faute de preuve suffisante, n'a pas de raison d'être tenu pour vrai (Otgaar et al., 2019). En contrepartie, sont proposées des explications plus parcimonieuses et mieux étayées empiriquement. Les souvenirs retrouvés en thérapie, loin d'être des preuves de l'existence de souvenir refoulé qu'une intervention thérapeutique révélerait, pourraient souvent être de faux souvenirs induits par des techniques suggestives (Lynn et al., 2023; Otgaar et al., 2023).

Poole et collaborateurs ont constaté des corrélations comprises entre .31 et .40 entre le nombre de techniques employées dans l'optique de recouvrer le souvenir d'expériences refoulées, et le pourcentage de patientes ayant retrouvé en thérapie des souvenirs de violences sexuelles durant leur enfance (Poole et al., 1995). Le taux d'emploi de ces techniques est corrélé d'une façon comparable au degré d'adhésion à l'existence des souvenirs refoulés (Legault & Laurence, 2007; Poole et al., 1995). Un lien est établi entre les croyances sur la mémoire, les pratiques d'entretien, et le témoignage recueilli. L'enquête de Brigitte Axelrad sur les conséquences de

la vague des *thérapies de la mémoire retrouvée* (Bass & Davis, 2002), illustre les conséquences dramatiques et bien réelles de pratiques scientifiquement infondées pour la mémoire autobiographique, pouvant aller jusqu'à l'émergence de faux souvenirs riches en détails sensoriels (Axelrad, 2010).

Les travaux de Loftus, notamment, révèlent que les techniques employées pour retrouver les souvenirs traumatiques forment un terreau propice à la suggestion de faux souvenirs, prenant corps au fil des séances (Loftus, 1993, 2003; Otgaar et al., 2019). Par ailleurs, l'absence, dans les rappels libres, de descriptions d'événements traumatiques pourtant avérés, ne nécessite pas d'explication impliquant un blocage inconscient. Exposés à un traumatisme, les individus tendent à consciemment éviter de se remémorer les faits (Otgaar et al., 2019; Piper et al., 2008). Plus que de techniques suggestives, c'est d'un cadre propice à la libération de la parole que les victimes de trauma ont besoin dans l'optique de recueillir leur récit des faits. Ces travaux démontrent que la croyance en l'existence des souvenirs refoulés peut engendrer des pratiques problématiques. Les thérapeutes peuvent en effet mobiliser des techniques visant à retrouver le souvenir refoulé, techniques qui rendent les séances de thérapie propices à la suggestion et l'émergence de faux souvenirs.

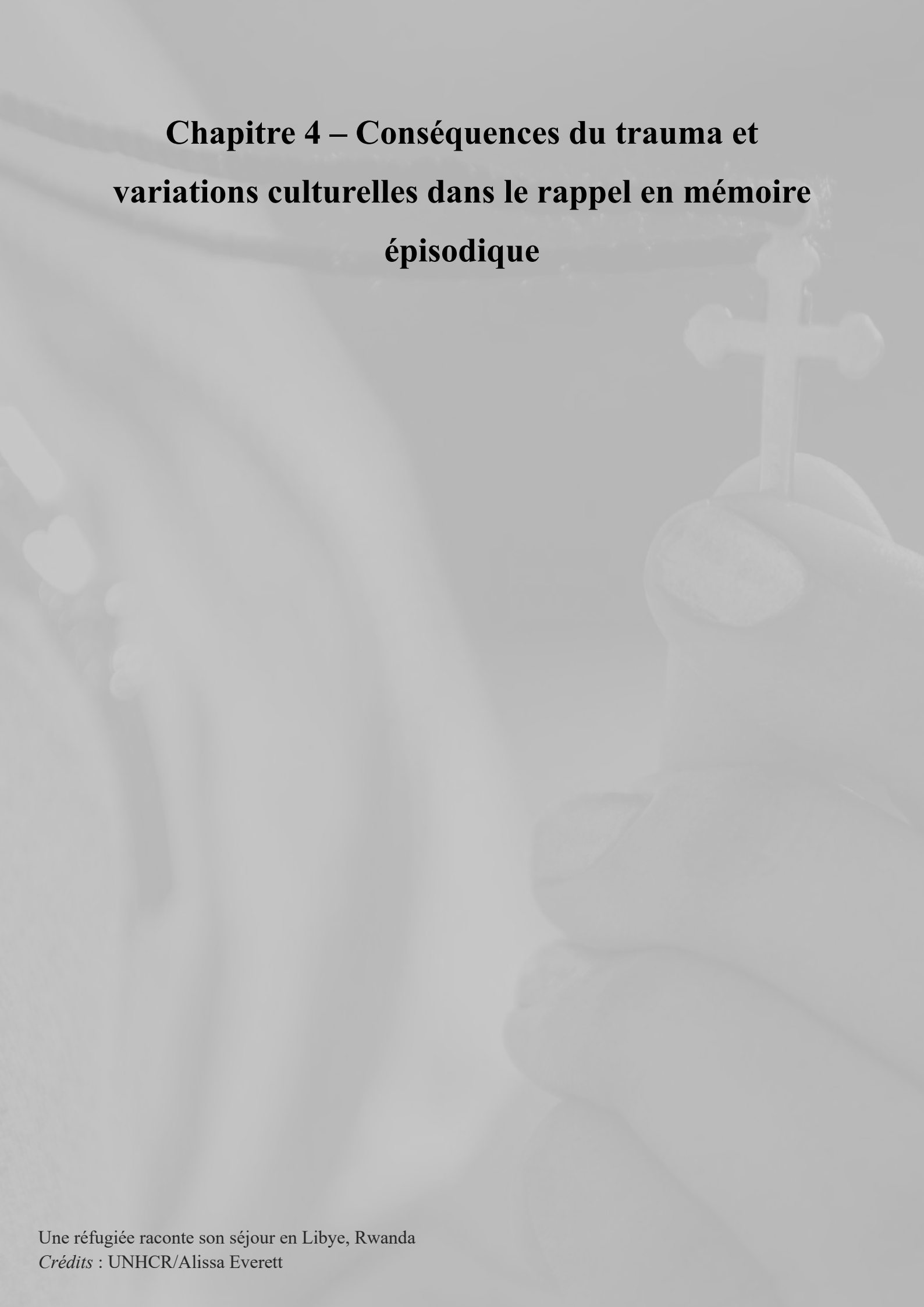
Au-delà de cet exemple, des croyances infondées au sujet du fonctionnement de la mémoire engendrent des attentes et des interprétations inadaptées vis-à-vis du témoin (e.g., Erens et al., 2020; Kleider-Offutt et al., 2015). Biaisé dans ses attentes et ses interprétations, le choix des questions posées par l'interviewer sera lui aussi empreint de biais. La conséquence directe est que l'exhaustivité, comme la fiabilité, du témoignage recueilli est diminuée.

Un tel risque doit être pris au sérieux dans l'audition OFPRA ou CNDA, mais également dans l'activité de préparation. Les intervenants sociaux forment en effet la première ligne des professionnels recueillant le témoignage du demandeur. Ils disposent en moyenne de six entretiens et de près de trois mois pour préparer le demandeur (voir étude 2). Ils sont à ce titre l'interlocuteur principal auprès de qui le demandeur se remémore et verbalise son parcours. Si les questions de l'interviewer sont suggestives, les risques d'altération du souvenir des faits sont d'autant plus grands que celui-ci est sollicité à de multiples occasions durant la préparation (pour une revue de question : La Rooy et al., 2010). La deuxième raison tient au fait que les entretiens de préparations précèdent l'audition OFPRA et l'audience CNDA. Si l'activité de préparation engendre une altération du souvenir des faits, celle-ci s'exprimera par la suite à l'OFPRA et la CNDA. Si celle-ci nuit, par exemple, à la cohérence externe ou la plausibilité

du récit de vie, les répercussions concerneront l'ensemble de la procédure, pouvant conduire au rejet de la demande.

Dans le domaine judiciaire, un des principaux écueils à l'implémentation de l'entretien cognitif est son acceptabilité (Brunel et al., 2022; Brunel & Py, 2013a). Selon le modèle d'acceptabilité de Nielsen (Nielsen, 1993), l'utilité et l'utilisabilité perçue sont deux composantes de l'acceptabilité pratique d'une technique nouvelle, telle qu'une nouvelle méthode d'audition ou d'évaluation de la crédibilité. En l'absence d'une utilité et d'une utilisabilité jugée suffisante par les professionnels concernés, les recommandations ne se traduiront probablement pas dans la pratique. En fonction, donc, de la manière dont les professionnels de l'asile conçoivent la mémoire, le mensonge, ou leurs pratiques, des préconisations pourraient être jugées peu utiles, peu utilisables, et donc peu acceptables.

Bien qu'il n'existe pas, à notre connaissance, d'évaluation systématique des croyances des professionnels de l'asile au sujet de la mémoire, la littérature existante invite au pessimisme. Pour Cameron, « les décisionnaires ont généralement des attentes déraisonnables quant au quoi et au comment les individus se souviennent. De nombreux partent du principe que l'esprit mémorise tous les aspects de l'expérience, et que ces souvenirs sont stockés dans le cerveau et restent inchangés au fil du temps » (Cameron, 2010, p. 469). D'autres travaux vont également dans le sens de ce constat (Herlihy et al., 2010; McFadyen, 2019; Skrifvars, Sui, et al., 2022). Il est donc à prévoir que ces croyances soient en décalage avec ce que nous savons du fonctionnement de la mémoire, et que ces croyances infondées affectent les méthodes d'audition, l'évaluation de la crédibilité, et l'acceptabilité de recommandations d'entretien issues de la recherche en psychologie judiciaire.



Chapitre 4 – Conséquences du trauma et variations culturelles dans le rappel en mémoire épisodique

Résumé du chapitre

Les manifestations traumatiques et culturelles dans le traitement et le rappel en mémoire épisodique sont nombreuses et complexes, marquées par des interactions entre ces deux variables. Ces différences observées lors du rappel peuvent influencer les jugements de crédibilité, notamment parce que les indicateurs mobilisés par les professionnels de l'asile coïncident souvent avec des marqueurs de trauma ou des différences culturelles dans le rappel.

Si le constat est simple à établir, les différences observées pouvant être simplement listées, une perspective intégrative apparaît indispensable pour établir des recommandations intelligibles et efficaces. Malheureusement, la littérature sur le trauma et la mémoire d'une part, et sur la culture et la mémoire d'autre part, reposent sur des cadres théoriques distincts, et celle sur les interactions en mémoire entre culture et trauma demeure relativement limitée.

Dans cette optique, nous envisageons la notion de distance psychologique, en nous appuyant sur le cadre de la CLT, comme un concept pertinent pour intégrer ces différentes dimensions. En effet, les deux domaines de recherche mentionnés ont parfois été abordés sous l'angle de la distance psychologique, et lorsque ce n'est pas le cas, des liens peuvent être tracés à partir des données rapportées.

Lors de l'évaluation de la crédibilité, des formules couramment utilisées dans les notifications de refus, telles que « caractère d'une situation vécue » ou « récit personnalisé et circonstancié » (voir Étude 6), reflètent souvent la perception d'une distance psychologique jugée inadéquate par rapport aux faits décrits. Ici aussi, les effets de la culture et du trauma sur les jugements de crédibilité pourraient être décrits en termes de distance psychologique manifestée dans le rappel.

Ce constat nous amène à considérer les variables trauma et culture, afin d'en explorer les conséquences sur les propriétés du récit de vie (Étude 4), et sur l'évaluation de la crédibilité (Étude 6), en mettant en avant la notion de distance psychologique et ses manifestations dans les descriptions fournies.

Introduction

L'objectif de l'audition OFPRA est de permettre au demandeur d'exposer aussi complètement que possible les motifs de la demande et les expériences auxquelles il a été confronté (OFPRA, s. d.). Une fois les persécutions, leurs causes, et les craintes exposées, l'issue de la demande repose sur l'évaluation de la crédibilité du récit de vie. La crédibilité étant le cœur du processus de décision (Thomas, 2006), il est crucial pour le demandeur de parvenir à donner à son récit les propriétés d'un récit jugé crédible, telles qu'un niveau de détail élevé, un caractère plausible, et un sentiment de vécu.

De nombreux facteurs affectent la complétude du témoignage, et, par conséquent, l'évaluation du bien-fondé de la demande et de la crédibilité du récit de vie. Se pose par exemple la question de la motivation à énoncer des expériences de persécutions au cours d'un entretien. Un demandeur peut ne pas produire un récit complet « par crainte de mettre en danger des proches, ou par peur de partager ces informations avec une personne en position d'autorité » (UNHCR, 1995, p. 32). De façon concomitante, la confidentialité garantie par les autorités peut constituer une notion nouvelle pour le demandeur, car absente de nombreuses cultures (Tribe & Raval, 2022). Plus généralement les doutes quant au processus d'asile, et la peur de voir sa demande rejetée peut conduire le demandeur à cacher certains aspects de son expérience (qui jouent selon lui en sa défaveur). En outre, les victimes de tortures et d'agressions sexuelles manifestent de la honte vis-à-vis de leur expérience (Bögner et al., 2007), ce qui constitue un deuxième obstacle potentiel à la production d'un témoignage complet. Les victimes de violences sexuelles peuvent prendre plusieurs années avant d'en faire part (IAA, 2000). Les interprètes, susceptibles d'avoir eux-mêmes subi des persécutions par le passé, peuvent manifester des réactions inadaptées face à un demandeur ayant vécu une expérience similaire (e.g., traduction inappropriée d'une question ou d'une réponse, émission d'indices non verbaux au demandeur ; Haenel, 1997).

Dans les études 4 et 5, nous traiterons de deux caractéristiques distinctives de l'audition de demande d'asile : (i) le contexte interculturel de l'audition, (ii) l'évocation d'expériences traumatogènes ou la présence de séquelles traumatiques chez le demandeur. Il s'agit de deux caractéristiques incontournables dans une démarche d'élaboration d'un cadre de bonnes pratiques, en ce que la littérature nous éclaire sur leur fort impact sur les propriétés du témoignage, et, par conséquent, sur l'évaluation de la crédibilité du récit de vie.

Comme nous le verrons par la suite, culture et trauma influencent les propriétés du discours, mais sont mal, ou insuffisamment, pris en considération dans les méthodes d'audition, ou celles d'évaluation de la crédibilité. Il ne s'agit pas de porter le blâme sur la pratique des professionnels de l'asile : l'évaluation de la crédibilité dans la procédure d'asile constitue « l'une des fonctions d'instruction (*adjudication function*), les plus complexes dans les sociétés industrialisées » (Rousseau et al., 2002, p. 43). Une raison à cette complexité tient peut-être à l'égale complexité des variables avec lesquelles les professionnels de l'asile doivent composer. L'effet du trauma sur la mémoire épisodique étant elle-même souvent décrite comme une des questions les plus complexes et sujettes à controverses dans la littérature en psychologie (McNally, 2003; Southwick et al., 1997). Par ailleurs, les conséquences de l'orientation culturelle sur le rappel en mémoire autobiographique restent relativement méconnues, en particulier en ce qui concerne les zones géographiques d'origine des demandeurs d'asile, souvent peu étudiées dans la littérature en psychologie interculturelle (e.g., G. H. Hofstede, 1984; Inglehart et al., 2021; Vignoles et al., 2016). Un parallèle est ainsi aisément tracé entre la complexité constatée dans la pratique des professionnels de l'asile, et celle des processus psychologiques sous-jacents à cette pratique.

Dans la suite de ce chapitre, nous présenterons la *construal-level theory* (Trope & Liberman, 2010), modèle le plus à même, selon nous, de rendre compte de façon transversale des effets du trauma, de la culture, et de leurs interactions sur les propriétés du rappel. Nous verrons notamment que ce modèle permet d'intégrer sous la notion de *distance psychologique* une partie des travaux réalisés dans divers domaines au sujet du trauma, de la culture, et de leurs effets sur le rappel d'expériences passées. Nous évoquerons ensuite ces travaux, en ciblant dans un premier temps la littérature sur le trauma et les expériences traumatogènes, puis celles sur l'orientation culturelle et ses conséquences connues sur la mémoire autobiographique. Enfin, nous rapporterons les travaux relatifs aux manifestations variables du trauma en fonction de l'orientation culturelle de référence.

Distance psychologique et niveau de représentation mentale : la Construal-Level Theory (CLT) comme modèle transversal

À la suite des travaux de Lewin, appuyant les conséquences sur le comportement des « forces » opérant dans l'environnement immédiat (Lewin, 1939, 1975), les décennies suivantes ont apporté la confirmation du pouvoir de l'immersion dans une situation sur une gamme de

comportements individuels (e.g., Asch, 1956; Milgram, 1965; Zimbardo, 2007). La CLT se définit dans la continuité comme un « modèle général de la distance psychologique » (Trope & Liberman, 2010, p. 440), c'est-à-dire un modèle de l'immersion dans l'ici et maintenant, mais aussi au-delà, de l'immersion dans un futur hypothétique comme dans une expérience passée (Trope & Liberman, 2012). Selon la CLT, « le point de référence est le soi dans l'ici et maintenant, [et la distance psychologique exprime] les différentes manières par lesquelles un objet peut être éloigné de ce point – en matière de distance temporelle, spatiale, sociale et hypothétique » (Trope & Liberman, 2010, p. 1). Dans le détail, les quatre principales composantes de la distance psychologique se définissent ainsi :

- *Distance temporelle* : La distance temporelle correspond à la perception d'éloignement temporel de l'expérience, indépendamment du temps réellement écoulé depuis les faits (e.g., « j'ai la sensation que c'était il y a une éternité », « je m'en souviens comme si c'était hier ») (Trope & Liberman, 2003).
- *Distance spatiale* : La distance spatiale renvoie à la perception d'éloignement ou de proximité spatiale à l'égard d'une personne, ou du contexte spatial d'une expérience passée ou d'un scénario futur (« je revois cet endroit comme si j'y étais »). (Henderson et al., 2006, 2011)
- *Distance sociale* : La distance sociale exprime la perception d'éloignement entre soi et un autre, de sa ressemblance ou de sa dissemblance, sa familiarité ou non (Liviatan et al., 2008; Stephan et al., 2011). Dans l'expérience subjective de remémoration d'une expérience personnelle passée, la distance sociale peut traduire la ressemblance et la familiarité entre le soi du présent, et celui du passé (« je ne suis plus le même désormais »).
- *Distance hypothétique* : Cette dernière dimension ne concerne pas la distance vis-à-vis d'expériences passées, puisqu'elle traduit le niveau de probabilité perçue qu'un scénario futur se réalise. Un événement peu probable sera ainsi représenté d'une façon plus distante et abstraite qu'un événement jugé quasi certain (e.g., Wakslak et al., 2006)

La distance psychologique, dans ces quatre dimensions, traduit la perception subjective de l'expérience d'un objet (e.g., la représentation d'une personne, d'un lieu, d'une expérience passée), dans la réalité immédiate, l'ici et maintenant (Liberman et al., 2007). Le modèle a ainsi vocation à rendre compte d'une variété de phénomènes d'immersion mentale dans une perspective intégrative : comment planifions-nous le futur ? comment parvenons-nous à nous

projeter mentalement dans un lieu éloigné ? À envisager une situation du point de vue d'une autre personne ? Pour les auteurs, ces phénomènes variés reposent pour l'essentiel sur des mêmes mécanismes cognitifs, permettant aux humains de se déporter de l'ici et maintenant et se projeter mentalement dans une réalité alternative (Trope & Liberman, 2012). Deux variables sont au cœur du modèle : la distance psychologique, mais aussi le *niveau de représentation* associé, plus ou moins lointain et abstrait, ou concret et immédiat (Liberman & Trope, 2008; Trope & Liberman, 2003, 2010). Ces deux variables sont associées dans le modèle à une série de postulats (Trope & Liberman, 2010), dont les suivants :

- *Les niveaux de représentation* : une représentation mentale peut être de plus ou moins haut niveau, c'est-à-dire abstraite et générale (e.g., un outil de communication, avec les traits communs à ces objets), ou de plus ou moins bas niveau, c'est-à-dire concrète et propre à un contexte particulier (e.g., mon téléphone, avec ses caractéristiques distinctives). Plus la distance psychologique à l'objet augmente, plus la représentation formée tend à être de haut niveau.
- *Quatre dimensions corrélées* : Les quatre composantes de la distance psychologique (i.e. distance sociale, spatiale, temporelle, et hypothétique), sont fortement et positivement corrélées (Bar-Anan et al., 2007; Stephan et al., 2011).
- *Niveau de représentation et distance psychologique* : La distance psychologique et le niveau de représentation sont étroitement liés. Une représentation de bas niveau est ainsi associée au sentiment d'une moindre distance subjective, et inversement (Bar-Anan et al., 2006). De la même manière, si la distance diminue, les représentations formées tendent à devenir concrètes et spécifiques.

En raison de son caractère intégratif, la théorie est aujourd'hui mobilisée dans une variété de domaines, comme en marketing, neurosciences, psychologie de la santé, ou psychologie sociale, au sujet de la métacognition, de la prise de décision, ou du traitement de l'information par exemple (Adler & Sarstedt, 2021). Un avantage du modèle est de pouvoir aisément s'appliquer à des données textuelles. Une simple mesure de fréquence des différents pronoms personnels dans un témoignage offre une bonne estimation de la distance sociale que le témoin établit entre lui et les faits qu'il décrit, et le temps grammatical fournit un bon indicateur de la distance temporelle perçue (e.g., Kaleta & Aasheim, 2023; Kušen & Strembeck, 2023; Mayiwar & Björklund, 2023; Stephan et al., 2012; Wong et al., 2023). À titre d'exemple, les mesures psycholinguistiques employées dans le cadre des travaux sur la CLT ont ainsi permis d'étudier

la distance subjective et le niveau de représentation d'une expérience passée en fonction de sa valence émotionnelle (Kuşen & Strembeck, 2023; Mayiwar & Björklund, 2023; Stephan et al., 2012).

Phénoménologie du voyage mental dans le temps

La faculté subjective à se projeter mentalement dans une expérience passée, réduisant la distance temporelle, spatiale et sociale avec l'ici et maintenant, correspond à la capacité de voyage mental dans le temps (*Mental Time Travel*, MTT) (Lieberman & Trope, 2008; Suddendorf et al., 2009). Cette caractéristique de projection distingue la mémoire épisodique d'autres formes de mémoire, et partage les mêmes caractéristiques et substrats neuronaux⁵ que la *pensée future épisodique*, capacité à se projeter dans le futur en simulant une préexpérience d'un événement à venir (Atance & O'Neill, 2001).

Cette projection mentale réactive les indices contextuels présents au moment de l'encodage, resituant l'expérience phénoménologique du moment des faits (e.g., les émotions, sensations et perceptions) (e.g., D'Argembeau & Van Der Linden, 2004), dans l'état de conscience auto-noétique qui caractérise la remémoration épisodique (Tulving, 1985b). Cet état de conscience s'appuie sur une récupération délibérée des indices contextuels de la situation d'encodage (Wheeler et al., 1997), permettant ainsi de revivre la scène « à la première personne », dans les conditions dans lesquelles celle-ci s'est déroulée. Ainsi, en ce qui concerne les souvenirs épisodiques, la distance psychologique est la distance subjective perçue vis-à-vis de cette expérience passée, se traduisant par l'expérience d'une projection plus ou moins forte vers le soi passé à travers les dimensions temporelles, spatiales, sociales, et hypothétiques.

Distance psychologique et perspective de rappel en mémoire épisodique

Dans l'une des études princeps au sujet des liens entre distance psychologique et mémoire épisodique (Ross & Wilson, 2002), un panel d'étudiants se remémorait différentes expériences passées, positivement ou négativement significatives pour eux. Les étudiants estimaient ensuite

⁵ Les mêmes régions du cerveau (des sous-régions du cortex préfrontal et temporal notamment), semblent intervenir dans la pensée prospective, rétrospective, et le changement de perspective sociale (e.g., Mitchell et al., 2006; Suddendorf & Corballis, 2007)

leur ressenti subjectif de distance vis-à-vis de ces événements. Pour chaque événement, positif ou négatif, les participants devaient indiquer leur sentiment de proximité sur une échelle allant de « je me sens très proche du moi passé », à « mon moi passé me semble très éloigné ». Les auteurs constatèrent une plus grande proximité à l'égard (i) des expériences les plus facilement accessibles en mémoire, (ii) des expériences les plus flatteuses pour l'estime de soi. Il s'agit-là d'une première indication d'un lien entre la distance psychologique – en l'occurrence la distance sociale à l'égard du soi passé, et la mémoire épisodique, et du rôle médiateur de la distance subjective dans l'articulation entre la perception de soi et la mémoire des expériences passées.

Un lien étroit existe entre la signification personnelle de cette expérience, et la perspective narrative du rappel d'une expérience passée, comme marqueur de distance sociale. Plus spécifiquement, les souvenirs associés à un concept de soi actuel sont principalement décrits à la première personne, tandis que ceux associés à un concept de soi passé sont plus spontanément rapportés à la troisième personne (Libby & Eibach, 2002). Un lien est ainsi également tracé entre la distance psychologique à l'égard de ses expériences passées, et l'expression de cette distance à travers l'emploi privilégié du *je*, ou du *il*, notamment.

Cette distance sociale, se traduit dans l'expérience de rappel par des perspectives visuelles différentes sur la scène, soit : (i) une perspective à la première personne, dans l'emploi du *je*, soit (ii) la perspective visuelle d'un observateur, manifestée par le *il* (Nigro & Neisser, 1983). S'agissant de la distance temporelle, un lien similaire existe entre le degré d'abstraction d'une représentation et l'emploi du passé ou du présent. La description d'un événement au passé au détriment du présent engendre chez le lecteur le sentiment d'une moindre familiarité et d'une moindre probabilité d'occurrence (Carrera et al., 2014). Dans une seconde étude, l'emploi par le locuteur du passé conduit celui-ci à employer un vocabulaire plus abstrait pour décrire ses actions, et plus concret s'il s'exprime au présent (Carrera et al., 2014).

Les deux études décrites plus haut illustrent en quoi les marqueurs de distance temporelle et sociale, s'ils manifestent effectivement la façon dont l'expérience est appréhendée par l'émetteur du message, ont également des conséquences sur la manière dont elles seront appréhendées par l'interlocuteur, puisque le temps ou la personne grammaticale façonne la manière de représenter l'événement. En d'autres termes, le temps et la personne employés dans le rappel d'une expérience passée expriment la manière dont cette expérience est appréhendée. Mais elle impacte aussi les propriétés du rappel, et en particulier les détails rapportés.

Implications pour l'étude du récit de vie dans le cadre d'entretiens de demande d'asile

La CLT permet un ensemble de prédictions quant aux liens entre (i) la signification personnelle d'une expérience passée, (ii) la distance perçue vis-à-vis de cette expérience, et (iii) les propriétés du rappel de cette expérience. Le modèle établit ainsi un pont entre culture, trauma, crédibilité, et propriétés du rappel, étant donné les relations établies dans la littérature entre signification personnelle de l'expérience et distance vis-à-vis de celle-ci d'une part, et trauma ou culture de l'autre.

La distance sociale à l'égard d'une expérience passée, que l'on peut traduire par le sentiment perçu d'être *différent* de celui que l'on était au moment des faits (Libby et al., 2005), ou de ne *plus être la même* personne (Stanley et al., 2017), influence, et est influencé, par la personne narrative employée dans le rappel des faits. La première personne du singulier est associée à un sentiment de continuité, tandis que la troisième personne est associée à un sentiment de différence (Libby et al., 2005; Libby & Eibach, 2002). Le sentiment de distance à l'égard du soi acteur de l'expérience passée est plus important pour des événements à valence négative (Cohn et al., 2004; Duhachek, 2005; Kušen & Strembeck, 2023; Stanley et al., 2017), mais aussi plus importante chez les individus souffrant de troubles mentaux (e.g., Dings & Glas, 2020). De la même manière, la distance temporelle est plus importante pour les événements négatifs (D'Argembeau & Van Der Linden, 2004), et augmente l'anxiété ressentie lors de la remémoration (e.g., Gao et al., 2022). Concernant la culture, il a par exemple été montré que la distance temporelle à l'égard d'événements passés diffère en fonction de l'orientation culturelle, les individus au style cognitif interdépendant faisant l'expérience d'une plus grande proximité à l'égard d'événements futurs hypothétiques que ceux d'orientation indépendante (Chen et al., 2022). Dans les deux sections suivantes, une fois précisés les concepts mobilisés, nous détaillerons ces liens entre distance psychologique, niveau de représentation, culture, et trauma.

Mémoire épisodique, trauma et distance psychologique dans le cadre de l'entretien de demande d'asile

Dans cette section, nous explorerons les conséquences du trauma sur la mémoire épisodique depuis les deux angles étudiés dans la littérature : celui du rappel d'événements traumatogènes ou non, d'une part, et celui du rappel en fonction des troubles psychologiques dont l'individu peut souffrir. Nous évoquerons enfin les interactions entre ces deux variables, à savoir le rappel d'expériences traumatiques ou non chez des individus diagnostiqués ou non.

Notre revue de littérature sur les troubles psychologiques sera circonscrite au Trouble de Stress Post-Traumatique (TSPT), et à la dépression. Quoiqu'il ne s'agisse pas des seuls troubles auxquels sont exposées les populations de demandeurs d'asile, il s'agit selon nous des plus pertinents, du fait de leur forte prévalence dans ces populations notamment (Blackmore et al., 2020; Fazel et al., 2005).

Éléments de définitions

Le *Trouble de Stress Post-Traumatique* (TSPT), est un trouble psychologique prenant pour origine l'exposition à un événement traumatique, impliquant une menace vitale ou un fort degré de violence ou de stress, tel qu'une agression ou une catastrophe naturelle (Yehuda et al., 2015). Le TSPT est considéré comme étant « essentiellement un trouble de la mémoire » (Brewin, 2013, p. 558). Parmi les critères diagnostiques de TSPT listés dans le DSM-V, plusieurs concernent en effet directement la mémoire épisodique (Crocq & Guelfi, 2015) :

- Des symptômes d'intrusion, pouvant se traduire par des souvenirs répétitifs, involontaires et envahissants, sous forme de *flashbacks*, et pouvant être associées à des réactions dissociatives (i.e. en réaction à l'intrusion, l'individu se conduit comme s'il vivait l'événement) ;
- Des symptômes d'évitement (i) des souvenirs relatifs à l'événement traumatogène, et/ou (ii) des indices externes évoquant l'événement ;
- Des cognitions altérées, se traduisant par une incapacité à se remémorer des détails centraux du souvenir de l'événement, par un sentiment de détachement ou d'importantes difficultés de concentration.

La *dépression* est principalement un trouble affectif, pouvant se traduire par une sensation de tristesse, d'irritabilité, ou d'anhédonie (Hammen & Watkins, 2018). Sur un plan cognitif, la

dépression se manifeste par des pensées négatives associées à une faible estime de soi, ainsi que des difficultés de concentration, de prise de décision, et des troubles de la mémoire (Hammen & Watkins, 2018). Le trouble s'accompagne en outre de symptômes comportementaux ou physiques (Hammen & Watkins, 2018). Selon les critères du DSM-V, un épisode dépressif majeur se caractérise par l'expression des symptômes de façon continue ou quasi continue (Crocq & Guelfi, 2015). On parle d'épisode dépressif persistant lorsque les symptômes s'expriment la majorité du temps, sur une période de deux ans minimum (Crocq & Guelfi, 2015). Sans qu'ils soient nécessairement traumatogènes au sens des critères du TSPT, les épisodes dépressifs majeurs tendent aussi à apparaître en réaction à des événements stressants (Hammen, 2005).

Représentation sensorielle, représentation contextuelle, et effets variables du TSPT et de la dépression sur le rappel

La théorie des représentations duales du TSPT (Brewin et al., 1996, 2010), postule, lors de l'exposition à l'évènement traumatogène, de la formation de deux types de représentations mentales en mémoire. La représentation sensorielle (S-rep), contient les détails perceptifs et émotionnels encodés au moment des faits. La représentation contextuelle (C-rep), contient une description abstraite et schématique des faits. Cette représentation est dite contextuelle, car elle inclut aussi des détails relatifs au contexte spatial et personnel dans lequel se situe l'évènement. En conséquence d'un TSPT, la C-rep reste accessible lors d'une tâche de rappel délibéré, tandis que la S-rep, étroitement liée chez un individu sans trouble, ne s'active qu'involontairement, en réponse à un indice externe. Dans les TSPT, la C-rep et la S-rep sont dissociées : l'accès volontaire à la première n'est pas affecté du fait de sa forte saillance, tandis que la seconde ne s'active qu'en réponse à des indices de récupération.

En termes de rappel, chez un individu souffrant de TSPT, la C-rep correspond aux descriptions *surgénéralisées* fournies lors d'un rappel délibéré, c'est-à-dire la description de catégories d'activités ou d'évènements répétés, au détriment d'expériences spécifiques (Moore & Zoellner, 2007). La S-rep correspond à la récupération involontaire et fragmentaire des détails sensoriels et émotionnels de la scène (Brewin et al., 1996, 2010; Brewin & Burgess, 2014). Ces reviviscences involontaires sous forme de *flashbacks*, correspondant à l'activation involontaire de S-rep, se traduisent sur un plan phénoménologique par une forte expérience sensorielle et une sensation de revivre la scène, comme si celle-ci se déroulait à nouveau ici et maintenant (Ehlers et al., 2004; Ehlers & Clark, 2000). Ces tendances aux flashbacks sont étroitement liées

à la réponse dissociative, symptomatique du trouble : au moment de l'épisode intrusif, l'individu fait l'expérience de soi à la troisième personne, comme s'il s'observait lui-même (Brewin et al., 2010).

L'expérience de récupération diffère en fonction des troubles dont les individus peuvent faire l'expérience. Si les personnes atteintes de TSPT manifestent une plus grande tendance à revivre l'expérience à travers l'activation involontaire de détails sensoriels ou émotionnels (Brewin et al., 2010; Ehlers et al., 2004), celles atteintes de dépression, en contraste, tendent à exprimer des souvenirs épisodiques peu spécifiques et pauvres en détail (J. M. G. Williams et al., 2007). Ainsi, les souvenirs d'individus souffrant d'un TSPT ont tendance à être imprécis, désorganisés et fragmentaires, dominés par les « flashes » perceptifs dont ils peuvent faire l'expérience lors du rappel, au détriment de la dimension narrative du souvenir (C. Jones et al., 2007). Les individus souffrant de dépression manifestent quant à eux une tendance à rappeler des souvenirs autobiographiques de façon plus générale et moins détaillée.

Un lien entre distance psychologique et activation d'une représentation sensorielle ou contextuelle ?

En s'appuyant sur le modèle des représentations duales, nous pourrions émettre l'hypothèse qu'en phase de rappel délibéré, la récupération de C-rep chez des individus souffrant de TSPT étant dissociée de celle de S-rep, et par conséquent des détails sensoriels et émotionnels qui participent à la projection mentale (Suddendorf et al., 2009), l'individu ressent une distance subjective vis-à-vis des faits qu'il décrit bien plus importante qu'en cas d'activation involontaire de la S-rep. Cette distance devrait être d'autant plus grande s'il manifeste par ailleurs des symptômes dissociatifs. Sur le plan des propriétés du discours, cela se traduirait par une plus forte fréquence de marqueurs de distance sociale (e.g., emploi du *il* ou du *nous*, au détriment du *je*), et de distance temporelle (e.g., emploi de verbes au passé plutôt qu'au présent).

Cette hypothèse n'est cependant pas étayée par les quelques travaux ayant exploré les liens entre la distance psychologique, la valence de l'évènement rapporté, et les séquelles traumatiques. Dans la première étude au sujet de la distance psychologique à l'égard d'évènements négatifs en fonction des symptômes de TSPT, Janssen et collaborateurs demandaient à un échantillon d'étudiants de répondre à une série de questionnaires, portant notamment sur les symptômes de dépression ou TSPT dont ils pourraient faire l'expérience

(Janssen et al., 2015). Ils devaient ensuite rappeler à l'écrit l'évènement le plus positif de leur vie, puis le plus négatif. À la suite des rappels, les participants remplissaient l'*Autobiographical Memory Questionnaire* (Rubin et al., 2003), mesurant différents aspects de la phénoménologie du rappel (e.g., expérience de rappel à la première ou troisième personne, sentiment de revivre la scène, degré d'arousal induit), et trois questions portant sur la distance temporelle, spatiale et sociale (e.g., « À quel point vous sentez-vous proche de votre « soi passé » dans cet évènement ? »). Les résultats permettent de constater une corrélation positive entre le niveau de reviviscence de la scène, la perspective de rappel, et le sentiment de proximité psychologique. Concernant les effets des symptômes de dépression ou de TSPT, les résultats corroborent les prédictions des auteurs : « les personnes souffrant de TSPT pourraient se sentir psychologiquement proches des évènements négatifs vécus, et ceux souffrant de dépression pourraient se sentir psychologiquement distants des évènements positifs (Janssen et al., 2015, p. 178) ». Ces résultats, s'ils apportent une nouvelle preuve d'un lien entre distance psychologique et phénoménologie du rappel, laissent entendre que la phénoménologie seule, en fonction des représentations activées, ne suffirait pas à expliquer les effets de la dépression ou du TSPT sur la distance perçue à l'égard de l'expérience traumatogène.

L'explication avancée par les auteurs fait appel au concept de soi. Les souvenirs associés à un concept de soi actuel sont principalement décrits à la première personne, tandis que ceux associés à un concept de soi passé sont plus spontanément rapportés à la troisième personne (Libby & Eibach, 2002). Ici, les personnes souffrant de TSPT associeraient principalement au concept de soi actuel des expériences autobiographiques négatives (Janssen et al., 2015). À l'inverse, les évènements positifs seraient plus fréquemment associés au concept de soi passé. De façon consistante, des conséquences similaires du TSPT se manifestent dans la pensée future épisodique : les individus diagnostiqués montrent une moindre capacité à générer des scénarios futurs, si ceux-ci ont une tonalité positive (Kleim et al., 2014), ou neutre (Brown et al., 2013), et les décrivent avec un moindre niveau de spécificité. Un lien complexe, mais bien réel, est donc établi entre la nature du trouble traumatique, la valence de l'expérience rapportée, et en particulier son caractère traumatogène ou non, sans que ce lien soit pour l'heure clairement défini.

Des effets sur le rappel variables en fonction du type d'évènement traumatogène ?

Dans un échantillon de réfugiés et demandeurs d'asile souffrant de dépression ou TSPT, Graham et collaborateurs (2014), observent une tendance globale à l'expression de souvenirs

surgénéralisés. Ce constat sur des populations de réfugiés est en apparente contradiction avec celui d'effets variables du TSPT et de la dépression sur le rappel (i.e. un rappel fragmenté et désorganisé, mais parfois vif dans un cas, le rappel superficiel et schématique dans l'autre). Le cas des populations réfugiées n'est cependant pas unique. Une même tendance générale à la surgénéralisation est aussi observée dans des populations d'anciens militaires souffrant de TSPT (Brown et al., 2013; McNally et al., 1994). Pourquoi les populations de vétérans et de réfugiés souffrant de TSPT se démarquent-elles par une même tendance à la surgénéralisation ? Il convient d'une part de distinguer dans le témoignage rappel délibéré et souvenirs intrusifs : si les souvenirs intrusifs, symptomatiques des TSPT, ont une vive dimension sensorielle et émotionnelle, les rappels délibérés, tels que ceux volontairement émis en cours d'audition, sont quant à eux le plus souvent entravés et confus (Ehlers et al., 2004). Une explication complémentaire existe, qui tient à la nature des expériences traumatiques dont ces deux populations font le plus souvent l'expérience. Dans l'échantillon de Graham et collaborateurs, ce sont les réfugiés victimes de torture qui expliquent l'essentiel des différences statistiques constatées (Graham et al., 2014). Dans les études sur des populations de vétérans, ce sont généralement des scènes de combat qui constituent l'évènement traumatogène (e.g., Brown et al., 2013; McNally et al., 1994; Southwick et al., 1997). Dans l'ensemble, l'existence d'effets du trauma sur le rappel en mémoire épisodique est désormais un fait établi, et plusieurs facteurs d'influence, tels que le type d'évènement traumatogène, ou de trouble, sont identifiés. Les conséquences précises sur la mémoire et le rappel, en fonction du contenu de l'évènement, et de la nature du traumatisme, notamment, restent cependant largement méconnues.

Spécificités du rappel d'expériences à potentiel traumatogènes

Dans cette section, nous aborderons tour à tour deux caractéristiques d'une expérience autobiographique ayant des répercussions sur le rappel de celle-ci : les émotions suscitées, variables en valence et en intensité notamment, et son caractère traumatogène. Ces deux variables sont étroitement liées, et des prédictions plus fines quant aux propriétés du rappel d'une expérience traumatogène sont possibles en considérant le type de réaction émotionnelle suscitée au moment des faits.

Mémoire épisodique et arousal émotionnel

De nombreuses hypothèses se sont succédé pour tenter d'expliquer les effets contrastés du stress sur les performances en mémoire épisodique (Christianson, 1992; Deffenbacher et al.,

2004; Marr, Otgaar, et al., 2021). L'explication historique repose sur la loi de Yerkes-Dodson (Yerkes & Dodson, 1908) : les conséquences de l'arousal sur la rétention d'informations suivraient une courbe en U inversé. Ainsi, jusqu'à un certain point, le stress favorise la rétention en focalisant les ressources attentionnelles sur ce qui est pertinent. Au-delà de ce point, les performances mnésiques se dégradent, la focalisation étant trop importante pour que l'individu puisse prêter attention à tous les aspects pertinents dans la scène (Easterbrook, 1959).

Plus récemment, les travaux de Christianson ont permis de préciser ce lien entre stress et rétention d'information. Dans l'ensemble, le stress réduit les performances de rappel, mais n'affecte pas de manière égale tous les détails de la scène. Jusqu'à un certain point, toujours, le stress conduirait à une stagnation (et parfois une hausse), des performances de rappel pour les aspects centraux de la scène, comme l'arme de l'agresseur (Stebly, 1992), au détriment des performances de rappel pour les détails périphériques (Christianson, 1992; Christianson & Safer, 1996; Reisberg & Heuer, 1992).

Sans remettre en cause cette tendance générale, d'autres auteurs ont par la suite fait état de conséquences distinctes de l'arousal sur le souvenir en fonction du type de réponse engendré par l'évènement. Deux cas de figure sont distingués (Deffenbacher et al., 2004) :

- 1^{er} cas: l'évènement engendre une réponse d'orientation (Lacey & Lacey, 1974), qui se traduit sur un plan physiologique par une baisse du rythme cardiaque, une hausse de la conductivité épidermique, une hausse du niveau d'attention. L'attention se fixe alors sur les aspects centraux de la scène.
- 2^{ème} cas : l'évènement engendre une réponse défensive (Tucker & Williamson, 1984), manifestée par une hausse du rythme cardiaque et de la pression sanguine, de la tonicité musculaire. La situation engendre de l'inquiétude, un arousal important, et correspond généralement à un cas de figure où la réponse adaptée est la fuite ou l'attaque physique.

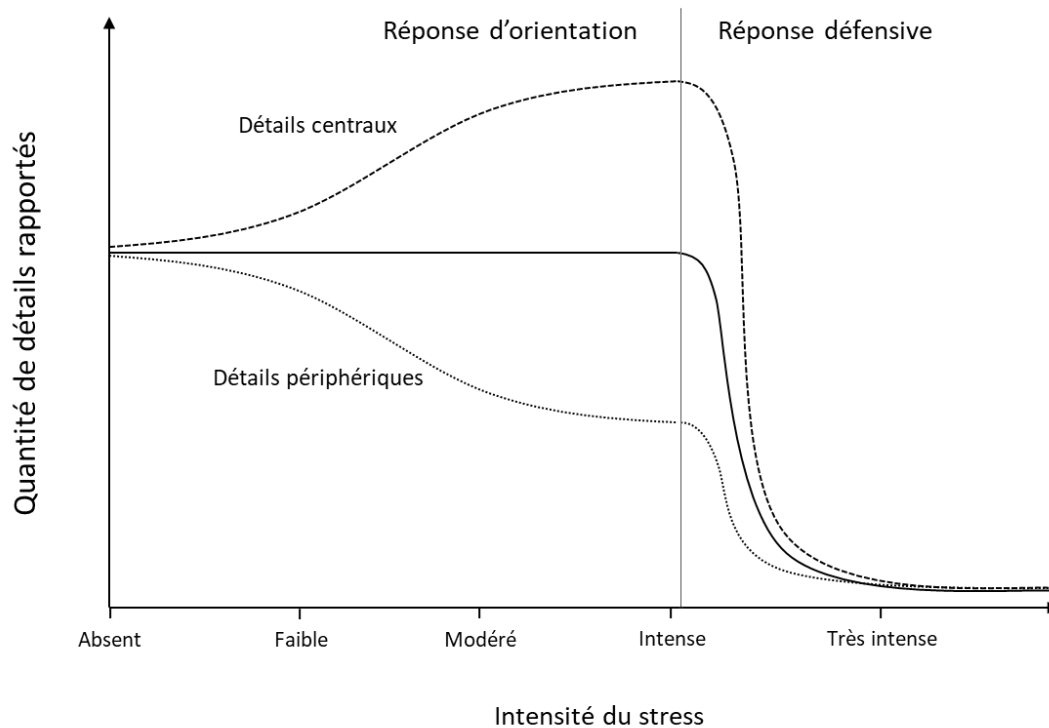


Figure 1. Illustration des performances de rappel attendues pour les détails centraux, périphériques et l'ensemble du témoignage en fonction du degré d'arousal et de la réponse engendrée

Spécificités du rappel de l'expérience traumatique chez des individus souffrant de TSPT

Dans une revue de littérature sur la mémoire d'événements traumatiques, Crespo et Fernandez-Lansac constatent qu'une seule caractéristique des souvenirs d'expériences traumatiques est effectivement observée de façon consistante dans les 22 études traitées. En comparaison à des souvenirs d'expériences non traumatiques, ceux d'expériences traumatiques sont dominés par des détails sensori-perceptuels, en accord avec les prédictions de la théorie des représentations duales de Brewin et collaborateurs (Crespo & Fernández-Lansac, 2016). Néanmoins, les observations divergent quant aux autres marqueurs langagiers couramment avancés (i.e. emploi du présent dans la description des faits traumatogènes, accent moindre sur l'autonomie ou les références à soi dans les descriptions, longueur plus importante des descriptions, désorganisation, ou fragmentation du récit) : ceux-ci ne sont pas systématiquement observés, et les résultats sont parfois contraires aux prédictions. Mis à part les probables effets de méthodologies variables dans ces études, une partie de ces divergences peuvent être imputées aux événements traumatogènes eux-mêmes, qui diffèrent d'un échantillon à l'autre.

L'effet du type d'EPT

Un lien étroit existe entre la symptomatologie des TSPT, et la nature de l'évènement ayant engendré le trauma. Au-delà d'une série de symptômes récurrents, tels que la réactivité émotionnelle (Spiller et al., 2017), ou l'hypervigilance par exemple (McNally et al., 2015), plusieurs symptômes sont dépendants du contexte d'apparition du trauma. Deux études ont par exemple comparé la symptomatologie de victimes d'accidents de la route, d'agressions sexuelles, et de personnes ayant perdu un proche (Benfer et al., 2018; Kelley et al., 2009). De manière générale, les victimes d'agressions sexuelles manifestent un plus grand nombre de symptômes que les autres groupes étudiés (Benfer et al., 2018; Kelley et al., 2009). Les victimes d'agression sexuelles, comme ceux ayant perdu un proche manifestent plus fréquemment des symptômes de désordres affectifs. Pour les victimes d'accidents de la route, les symptômes sont principalement associés à un conditionnement à la peur (Kelley et al., 2009)

Au-delà des symptômes, Keshet et collaborateurs ont mis en lumière une conséquence variable du trauma sur la perception de soi en fonction du type d'évènement traumatique : les traumas engendrés par un accident de véhicule engendrent une moindre érosion de la perception de soi que ceux ayant pour origine une agression sexuelle (Keshet et al., 2019). Les auteurs attribuent ce phénomène au fait que les violences sexuelles brisent chez l'individu le postulat de son invulnérabilité, ainsi que la perception positive qu'il pouvait jusque-là avoir de lui-même (Janoff-Bulman, 1989). En conséquence, l'évènement marque un point de rupture dans la perception de soi (Keshet et al., 2019), comme si l'individu était devenu une autre personne suite à cela (Conway, 2005). Dans le cadre de la CLT, cette question n'a selon nous pas été abordée, mais une rupture dans la perception de soi devrait engendrer une plus grande tendance à la distanciation lors du rappel d'une expérience de violence sexuelle, un rappel à la première personne étant associé à un sentiment de continuité, et un sentiment de différence à la troisième personne (Libby et al., 2005; Libby & Eibach, 2002).

Les bénéfices d'une distanciation dans le rappel d'une expérience négative

Dans la lignée de l'étude princeps décrite en introduction (Ross & Wilson, 2002), de nombreux travaux ont précisé les liens entre distance psychologique et valence émotionnelle de l'expérience. Dans l'ensemble, les événements les plus positifs sont les plus significatifs dans le concept de soi actuel, et les plus négatifs principalement associés au concept de soi passé.

Par conséquent, la distance psychologique est généralement moindre à l'égard des événements positifs que des négatifs (Janssen et al., 2015; Libby & Eibach, 2002).

Par ailleurs, de nombreux travaux ont mis en exergue l'influence de la perspective de rappel – à travers l'emploi de la première ou troisième personne, sur l'arousal émotionnel : adopter la troisième personne lors du rappel d'une expérience chargée émotionnellement limite l'arousal induit par le rappel, en comparaison à une description à la première personne (e.g., Berntsen & Rubin, 2006; Gu & Tse, 2016; Robinson & Swanson, 1993). Dans la même veine, Wang et collaborateurs ont montré les bénéfices sur le bien-être d'une distanciation sociale et temporelle à l'égard d'expériences passées stressantes (Y. Wang et al., 2019). Dans une logique de *coping* (Lazarus & Folkman, 1991), afin de limiter la reviviscence d'émotions négatives, nous pourrions donc nous attendre à l'adoption d'un style de rappel associé à une plus grande distance sociale (i.e. emploi de la troisième personne du singulier), mais aussi temporelle (i.e. verbes conjugués au passé), dès lors que les expériences décrites ont une très nette valence négative, comme c'est le cas d'EPT. Néanmoins, si la littérature indique clairement qu'il est souhaitable de se distancier lors du rappel d'EPT, nous ignorons s'il s'agit d'une stratégie employée spontanément.

Un faisceau d'indices en faveur de cette hypothèse peut-être trouvé dans les travaux menés sur les discours émis en ligne (i.e. presse et réseaux sociaux), à la suite d'événements terroristes (i.e. attentats de New York en 2001, attentats de Vienne en 2020) : ces deux études d'archives indiquent une plus grande distance psychologique dans les discours à la suite des attaques, et une moindre anxiété dans les discours manifestant le plus de distance (Cohn et al., 2004; Kušen & Strembeck, 2023). Il serait cependant abusif de généraliser ces tendances observées à travers des prises de parole en ligne, en public, le plus souvent par des individus sans lien direct avec les événements, et ne relevant par conséquent pas de la mémoire épisodique.

Mémoire épisodique, témoignage et culture

Individualisme-Collectivisme, Indépendance-Interdépendance

À partir d'une enquête d'envergure visant à caractériser les spécificités culturelles dans 40 pays, Geert Hofstede propose dans les années 80 un premier modèle ambitionnant d'expliquer les différences culturelles et leurs conséquences. Dans le modèle, l'auteur distingue plusieurs dimensions de l'orientation culturelle, dont la dimension individualiste – collectiviste (Hofstede, 1984). Chaque culture se positionne ainsi sur un continuum, entre un pôle individualiste caractérisé par la distinction entre l'individu et le groupe, en privilégiant l'individu, et un pôle collectiviste, mettant l'accent sur l'appartenance groupale, et l'intérêt supérieur du groupe (Hofstede, 1983, 1984).

À l'échelle de l'individu, du point de vue de la conception de soi, l'individualisme se traduit principalement par une orientation indépendante. Un individu d'orientation indépendante se percevra comme unique et séparé, et valorisera ses caractéristiques propres. Dans les cultures collectivistes, la conception de soi tend vers l'indépendance : l'individu se définit plus généralement par son appartenance groupale et ses relations aux autres (Markus & Kitayama, 1991). L'orientation indépendante – interdépendante n'est cependant pas un concept monolithique : elle se définit sur sept dimensions (Vignoles et al., 2016), relativement indépendantes les unes des autres. Un individu peut ainsi tendre vers le pôle d'indépendance sur une dimension (e.g., l'expression de soi), et vers le pôle interdépendance sur une autre (e.g., l'engagement envers autrui).

L'orientation culturelle, et ses conséquences sur la perception l'encodage et le rappel

Une tendance à « sous-rapporter » des détails a récemment été mise en lumière dans des populations d'orientation collectiviste, au Ghana (Anakwah et al., 2020), ou au Liban (Hope et al., 2021, 2022), en comparaison à des populations d'orientation individualiste (britanniques et étatsuniennes). Dans le premier cas, les témoins ont tendance à rapporter les scènes dont ils ont été témoins en fournissant moins de détails, qu'ils soient centraux ou périphériques (Anakwah et al., 2020). Il s'agit cependant, à notre connaissance, des seules études ayant porté sur le rappel de témoins oculaires dans une perspective interculturelle. Pour Hope et collaborateurs, les données manquent pour déterminer si cette tendance est à attribuer à des différences liées à

la mémoire, ou si elle fait intervenir des facteurs culturels non contrôlés dans ces études, ayant des conséquences sur la représentation et le contexte de la tâche de rappel (Hope et al., 2022).

Abordé sous l'angle du contexte du rappel, ce phénomène pourrait s'expliquer par une disposition plus fréquente, dans les cultures d'orientation individualiste, à une communication à *contexte faible* (Gudykunst et al., 1996). Dans une culture à *contexte fort*, le contexte de l'échange est censé véhiculer une partie de signification du message communiqué. En conséquence, une plus grande place est laissée à la communication implicite dans les interactions, résultant en des messages généralement plus concis que dans des cultures à contexte faible, où l'attente est celle d'un message explicite, indépendamment du contexte (Hall & Hall, 2014). Par ailleurs dans les sociétés d'orientation collectiviste, les individus accordent une plus grande importance à l'harmonie relationnelle, mettant l'accent sur la relation dans leurs échanges (Gelfand et al., 2001; Lalwani et al., 2006). Dans les cultures individualistes, valorisant une conception de soi indépendante, le contenu du message, et non la relation, est privilégié dans les communications (Ting-Toomey & Oetzel, 2001).

Sans que les processus sous-jacents soient clarifiés, ces recherches donnent un aperçu des conséquences du socle culturel du témoin sur la manière dont il décrit les faits. Dans le contexte de l'évaluation de la crédibilité des demandeurs d'asile, la tendance à sous-rapporter les détails dans les populations collectivistes met également à jour un biais affectant la fiabilité de l'indicateur de *quantité de détails*, un des 5 indicateurs de crédibilités retenus par les autorités de référence en la matière (EASO, 2018; UNHCR, 2013), la quantité de détails étant un indicateur nettement moins diagnostique pour l'évaluation de la crédibilité dans un contexte interculturel (Leal et al., 2018), et, du fait de cette tendance, nuit particulièrement à l'évaluation des propos d'individus originaires de cultures collectivistes (Antaki & Stokoe, 2017).

Si la culture joue un rôle déterminant dans la manière dont les individus décrivent leurs expériences passées, elle joue un rôle tout aussi déterminant en amont, dans la manière dont ils perçoivent, traitent et stockent l'information au moment des faits. Dans une revue de littérature sur le sujet, Wang (2021), rapporte des variations dans la formation d'une représentation mentale dans différents groupes culturels, les informations sensori-perceptuelles étant traitées différemment à travers le monde (voir aussi Gutchess et al., 2006; Na et al., 2010). Par exemple, les individus est-asiatiques traitent l'information perçue d'une manière *holistique* (e.g., Chua et al., 2005), en prêtant attention au contexte dans lequel est perçu l'objet, comme ses relations spatiales avec d'autres objets. Les individus occidentaux, eux, favorisent un traitement

analytique, en prêtant attention aux caractéristiques saillantes de l'objet ou des faits centraux, indépendamment du contexte (Nisbett et al., 2001). En conséquence, en phase de rappel, les individus de cultures occidentales ont tendance à mieux performer dans le rappel des détails centraux de la scène, et ceux de cultures orientales montrent de meilleures performances de rappel pour les détails périphériques (Gutchess et al., 2006; Nisbett & Masuda, 2003).

Un lien entre orientation culturelle et distance psychologique dans le rappel en mémoire épisodique ?

Quelles hypothèses peut-on établir concernant les variations dans les propriétés des rappels de souvenirs épisodiques en fonction de l'orientation culturelle de la région d'origine du témoin ? Les données disponibles dans la littérature permettent d'établir directement trois hypothèses : (i) les personnes issues de régions d'orientations collectivistes devraient fournir dans l'ensemble une moindre quantité de détails (Anakwah et al., 2020), (ii) et en particulier partager moins de marqueurs d'émotions face à l'officier de protection, en tant que membre de l'out-group (Matsumoto et al., 2008). Nous devrions par ailleurs constater des différences imputables à la préférence pour un traitement analytique ou holistique de la scène : (iii) les individus originaires d'Asie de l'Est (Chua et al., 2005; Nisbett & Masuda, 2003) et du Moyen-Orient (Qutub, 2008), d'orientations principalement collectivistes et interdépendantes, en privilégiant un traitement holistique devraient se montrer plus performants dans le rappel de détails contextuels, au détriment des détails saillants de la scène.

Plus indirectement, en l'absence de données dans la littérature, les valeurs associées aux orientations culturelles décrites plus haut (collectivisme et interdépendance d'une part, individualisme et indépendance d'autre part), fournissent néanmoins un faisceau d'indices quant à de possibles variations culturelles dans les propriétés du discours. Dans les cultures d'orientation collectiviste, les individus ayant tendance à manifester une conception de soi interdépendante pourraient avoir tendance à témoigner en mettant moins l'accent sur leurs actions, leur perspective dans la scène et leurs ressentis et cognitions, mais à détailler le contexte social de l'évènement, dans une perspective plus holistique, et inversement dans les cultures individualistes (voir Tableau 5). S'il est avéré, ce lien entre culture, distance psychologique et propriétés du rappel conduirait les demandeurs d'asile d'origines culturelles individualiste ou collectiviste à répondre différemment aux attentes des officiers de protection, se répercutant dans l'évaluation de la crédibilité des récits de vie.

Tableau 5.*Propriétés des témoignages et distance psychologique attendue en fonction de l'orientation culturelle*

Dimension	Orientation culturelle		Source
Orientation culturelle	Collectiviste	Individualiste	(Hofstede, 1984)
Conception de soi	Interdépendante	Indépendante	(Markus & Kitayama, 1991)
	Sept composantes		(Vignoles et al., 2016)
	Moins de détails	Plus de détails	(Anakwah et al., 2020)
Propriétés des descriptions	Moins d'émotions	Plus d'émotions	(Matsumoto, 1991, 1993; Semin et al., 2002)
	Détails périphériques, relations spatiales	Détails centraux, sensori-perceptuels	(Chua et al., 2005; Nisbett & Masuda, 2003; Qutub, 2008)
Hypothèse	Forte distance sociale	Faible distance sociale	Ø
	Marqueurs de distance sociale (i.e. pronoms personnels autres que <i>je</i>)	Marqueurs de proximité sociale (i.e. <i>je</i>)	

Culture, trauma et mémoire épisodique

Une symptomatologie variable en fonction des cultures

Dans les sections précédentes, nous avons vu en quoi trauma et culture affectent le rappel en mémoire épisodique. Les liens sont parfois complexes et souvent méconnus, mais incontestablement, ces deux variables affectent le témoignage, depuis la perception des faits au moment de l'incident, au style de communication adopté lors de l'audition. Mais ces deux variables interagissent également, le trauma s'exprimant différemment en fonction des cultures par exemple. C'est pourquoi nous pouvons constater, dans la littérature sur la prévalence de TSPT, une apparente contradiction. Les travaux réalisés sur des populations de demandeurs d'asile ou réfugiés rapportent systématiquement une plus grande prévalence de TSPT que dans la population générale (Blackmore et al., 2020; Fazel et al., 2005). Pourtant, les enquêtes menées en dehors de la sphère des pays occidentaux tendent à indiquer que ce trouble est particulièrement rare dans certaines populations : 0 % dans un échantillon nigérian yoruba, et 0.3% dans un échantillon chinois, contre 3.5 % dans la population étatsunienne (Hinton & Lewis-Fernández, 2011). Cela ne peut pour autant signifier l'inexistence de ce type de troubles dans certaines populations, puisque des réfugiés de tous horizons sont diagnostiqués en état de stress post-traumatique. Pour les auteurs, cette apparente absence pourrait s'expliquer par les critères diagnostiques mobilisés dans le DSM-V (Crocq & Guelfi, 2015), notamment, centrés sur les manifestations du trouble observées dans des populations occidentales (Hinton & Lewis-Fernández, 2011).

Dans la continuité de cet argument, la littérature nous renseigne sur une série de symptômes traumatiques culturellement localisés (Vredevelde et al., 2023) : des sensations de vertige et des douleurs aux cervicales observées chez des réfugiés cambodgiens, des sensations de chaleur corporelle chez des réfugiés sénégalais ou salvadoriens (Hinton & Lewis-Fernández, 2011), un souffle court et interrompu chez des survivants du génocide rwandais (Hagengimana & Hinton, 2020), et de nombreux autres symptômes « endémiques » pour lesquels le vocabulaire manque en anglais comme en français (Bourke, 2022). Sont donc à prévoir, dans les populations souffrant de TSPT, des conséquences variables sur la mémoire, et plus particulièrement dans le rappel de l'expérience traumatique.

Propriétés psycholinguistiques du rappel d'expériences traumatogènes en fonction de l'orientation culturelle

L'expérience du trouble étant pour partie dépendante de la culture, une série d'études ont été réalisées afin de déterminer si les propriétés de rappels d'évènements traumatogènes dans des populations de personnes souffrant de TSPT varient également en fonction de l'orientation culturelle du pays d'origine (Jobson, 2011; Jobson et al., 2014; Jobson & O'Kearney, 2006). Ces trois études, parmi les premières réalisées à ce sujet, nous amènent aux trois constats suivants :

1. Il semble exister, dans le TSPT, des spécificités panculturelles dans l'expression phénoménologique des souvenirs d'expériences traumatiques (Jobson et al., 2014). En d'autres termes, les souvenirs du trauma lié au TSPT se démarquent de ceux d'autres expériences autobiographiques : ils sont moins contextualisés, moins intégrés, et ce, indépendamment des effets de l'orientation culturelle sur les autres souvenirs.
2. Les souvenirs de l'évènement traumatogènes « effacent » les différences dans le positionnement du soi dans le rappel pouvant exister entre les individus de cultures individualiste ou collectiviste (Jobson & O'Kearney, 2006). S'il existe en effet dans les cultures collectivistes une tendance à rapporter les expériences du point de vue d'un soi connecté aux autres (*relatedness self*; Sato, 2001), et une tendance à des descriptions du point de vue d'un soi autonome plutôt propre aux cultures collectivistes (*autonomous self*; Markus & Kitayama, 1991; Sato, 2001), ces différences ne se manifestent plus dans l'expression du souvenir de l'expérience traumatique (i.e. les descriptions manifestent plus d'autonomie pour les individus de culture collectiviste, et une plus grande connexion aux autres pour ceux d'orientation individualiste).
3. Il existe un effet, quoique moins marqué, du TSPT sur l'expression des souvenirs non traumatogènes : que l'orientation culturelle soit individualiste ou collectiviste, les souvenirs d'expériences passées partagent une moindre tendance à la connexion aux autres chez les individus souffrant de TSPT, en comparaison à ceux ayant vécu une expérience traumatogène, mais non diagnostiqués (Jobson, 2011).

En d'autres termes, l'expression du trouble diffère en fonction des cultures, mais le traumatisme effacerait partiellement les différences culturelles dans les propriétés du rappel. Considérés conjointement, ces premiers constats concernant les effets d'interaction du trauma et de la culture sur le rappel en mémoire épisodique semblent ici aussi pointer en direction de

variations sur le plan de la distance psychologique. Les écarts dans les propriétés des témoignages, tels qu'une distanciation plus marquée dans le rappel dans les cultures collectivistes et interdépendantes, ou la proximité dans les cultures individualistes et indépendantes, se réduiraient fortement chez les individus souffrant de TSPT. Dans ces populations, les effets de l'orientation culturelle sur le rappel ne s'expriment plus, ou s'expriment de façon plus subtile. Toutes cultures confondues, les populations diagnostiquées tendraient néanmoins vers une plus grande distanciation vis-à-vis des faits décrits, notamment vis-à-vis de l'expérience traumatique.

Étude 1 – Une vue d’ensemble de la procédure d’asile : entretiens semi-directifs avec des intervenants sociaux de l’association France Terre d’Asile



Résumé du chapitre

Cette première étude a permis d'établir une trame schématique du suivi : (i) un premier entretien d'explication vise à clarifier la procédure et établir une relation de confiance, puis (ii) la préparation en elle-même, d'abord dans une logique exploratoire, puis dans une logique d'approfondissement et de coaching, se terminant par une simulation. Une fois la décision reçue (iii) un nouvel entretien d'explication est mené. Néanmoins, les contraintes varient, et les objectifs sont ajustés en fonction du moment de la procédure où est entamé le suivi.

En général, l'objectif pour le jour de l'audition est de qualifier les persécutions et les craintes de persécution en cas de retour. Le demandeur doit exposer l'ensemble de son parcours de vie afin d'y tracer un lien avec les critères de Genève, en détaillant les expériences pertinentes. Les craintes de persécution doivent s'exprimer dans un discours prospectif, dont nous avons pu préciser les contours.

Plusieurs propriétés sont régulièrement attendues lors de l'audition, notamment : (i) l'absence d'incohérences internes ou externes, (ii), un propos clair et intelligible, (iii) une attitude convaincante, en phase avec les faits énoncés, (iv) de nombreux détails spécifiques, au sujet des dates, lieux, ou durées notamment. Cependant, certaines circonstances font obstacle à l'obtention des propriétés attendues, en particulier la nature traumatogène de l'expérience et les séquelles traumatiques d'une part, et des facteurs culturels d'autre part.

En ce qui concerne le déroulement de l'audition, les intervenants décrivent une alternance de postures de confrontation ou d'incitation aux détails, en fonction de l'officier de protection ou du profil du demandeur, entre autres facteurs. Dans les deux cas, les questions sont généralement dirigées, et les interruptions fréquentes. Certaines questions sont prévisibles, notamment liées aux persécutions, craintes de persécutions, détails contextuels et connaissances attendues. Néanmoins, les officiers ont tendance à se concentrer sur des points clés, qu'il n'est pas toujours possible d'anticiper correctement.

Introduction

S'il existe une littérature relativement riche au sujet de l'audition de demande d'asile (e.g., M. Griffiths, 2012 ; Liodden, 2019 ; McFadyen, 2019 ; O'Leary, 2008 ; Rousseau et al., 2002), nous ignorons largement comment se déroule sa préparation. Dans les pays occidentaux pourtant, le temps de procédure en amont de l'audition est long (Laban et al., 2008). Cette période de flottement post-migratoire, dédiée à l'installation dans le pays d'accueil et la préparation de l'audition, est un moment d'incertitude (Al Ajlan, 2022), dont les conséquences sont délétères sur la santé mentale des demandeurs d'asile : plus la procédure est longue, plus la qualité de vie perçue et la santé physique et mentale du demandeur déclinent (Hocking et al., 2015; Laban et al., 2004, 2005, 2008). Outre les conséquences psychologiques de la procédure, et le vécu des demandeurs au cours de cette période, la préparation à l'audition de demande d'asile n'a pas fait l'objet de travaux de recherche à notre connaissance.

Produire un récit de vie répondant à des attentes souvent déraisonnables est une tâche ardue (Cameron, 2010). De surcroît, les méthodes d'audition observées dans les services migratoires semblent entraver la production d'un récit de vie clair, précis et argumenté (e.g., J. Anderson et al., 2014; Herlihy et al., 2012; Holland, 2018; Jubany, 2011; Skrifvars, Antfolk, et al., 2022; Skrifvars et al., 2020). Un décalage culturel, un traumatisme, un mal-être, ou plus simplement une mauvaise compréhension de la procédure sont autant de facteurs qui, sans une préparation poussée, peuvent condamner toute chance d'exposer les motifs de sa demande d'une façon jugée satisfaisante (e.g., Blight, 2015; Bögner et al., 2007, 2010; T. A. M. Johnson, 2011; McFadyen, 2019; O'Leary, 2008).

Jouant le rôle d'interface entre le demandeur et les instances de la procédure, l'intervenant social est un acteur déterminant pour le bon déroulement de la procédure de demande d'asile. Son travail de préparation est essentiel en amont de l'audition, afin de rendre la procédure claire et compréhensible au demandeur et de guider le demandeur vers un récit de vie conforme aux exigences de la demande. Dans ces conditions seulement, nous pouvons attendre du demandeur d'asile qu'il soit en mesure dans un court intervalle de temps, le jour de l'audition, d'exposer complètement les motifs de sa demande, appuyée par une description des faits pertinents, exposés avec le niveau de détail nécessaire à un examen fiable de leur véracité. Ainsi, dans la perspective de répondre aux objectifs-cadres du droit d'asile (EASO, 2015; UNHCR, 2011), le travail des intervenants sociaux est probablement incontournable.

Le discours des intervenants sociaux présente donc un double intérêt. Renseigner leurs pratiques, le rôle qu'ils se fixent ou leurs besoins est nécessaire pour clarifier comment améliorer la procédure, puisqu'ils en sont un acteur clé. Par ailleurs, l'intervenant est généralement le premier réel interlocuteur du demandeur, dans la chronologie de la procédure comme en termes de temps d'entretien consacré. Étant en première ligne tout au long de la procédure, les intervenants sont donc particulièrement bien placés pour nous informer sur les pratiques des autres acteurs, et fournir une vision d'ensemble de la procédure du point de vue de ses différents protagonistes.

Pour cette première étude, nous nous sommes donc tournés vers les intervenants sociaux de l'association France Terre d'Asile, afin qu'ils nous éclairent sur le travail réalisé en amont de l'audition et son déroulement à l'OFPRA et à la CNDA. Nous les avons également interrogés dans l'optique d'identifier les difficultés rencontrées, les facteurs de réussite ou d'échec de la demande, afin de dégager les variables à traiter en priorité dans la suite de ce travail de recherche. Il s'agit donc à la fois de préparer le terrain à une future intervention auprès de l'association au sujet du recueil du récit de vie, mais aussi de préparer le terrain au travail de recherche sur les pratiques d'entretien des professionnels de l'asile.

Objectifs et hypothèses

Nous avons réalisé une série d'entretiens semi-directifs à visée exploratoire auprès d'intervenants sociaux disposant d'expérience en matière d'entretien de recueil de récit de vie. Les objectifs de ces entretiens étaient les suivants :

1. Obtenir une description du déroulement du suivi, et d'un entretien de recueil de récit de vie. Identifier les objectifs d'entretien poursuivis, les méthodes employées ;
2. Déterminer sur quels critères les intervenants sociaux jugent de la réussite d'un entretien, et si le demandeur est préparé à témoigner à l'OFPRA ;
3. Identifier les difficultés rencontrées en tant qu'interviewer, qu'elles relèvent de l'interlocuteur, de l'interaction, de l'environnement d'entretien, ou plus généralement du cadre de la procédure.

Avis éthique

L'étude a reçu l'avis favorable du Comité d'Éthique pour les Recherches de l'Université de Toulouse (numéro d'enregistrement 2018-105, en date du 08/10/2018)

Méthode

Participants

L'échantillon comporte 10 participants : six femmes et quatre hommes. Les données concernant leur âge n'ont pas été recueillies, conformément aux recommandations éthiques du comité d'éthique de l'Université Fédérale de Toulouse. L'échantillon comprend 9 intervenants juridiques, dont la mission principale est la préparation du récit de vie en vue des auditions, ayant une expertise en Droit, et exerçant en Centre d'Accueil et d'hébergement des Demandeurs d'Asile (CADA), ou en Structure de Premier accueil pour Demandeurs d'Asile (SPADA). Le dixième participant exerce des fonctions polyvalentes (i.e. préparation à l'entretien, suivi médico-social, accompagnement dans le parcours d'insertion), en Hébergement d'Urgence pour Demandeurs d'Asile (HUDA). Le contexte d'intervention en HUDA diffère de par le caractère d'urgence des situations rencontrées par les demandeurs hébergés. Tandis qu'un CADA accueille des demandeurs d'asile en procédure normale, l'HUDA accueille des demandeurs en procédure accélérée, ou procédure Dublin (articles L 744-3-1 et L 744-3-2 du CESEDA). Le tableau 6 précise le profil socioprofessionnel des participants.

Tableau 6.

Profil socioprofessionnel des participants et durée d'entretien

Participant	Structure	Récits préparés	Expertise	Genre	Ancienneté (mois)	Durée de l'entretien (minutes)
1	CADA	OFPPA, CNDA	Juridique	H	12-	52
2	CADA	OFPPA, CNDA	Juridique	F	12-	66
3	SPADA	Récit écrit	Juridique	H	12-	48
4	HUDA	Récit écrit, OFPPA, CNDA	Juridique, médico-social, insertion	F	12-	41
5	CADA	OFPPA, CNDA	Juridique	F	36+	65
6	CADA	OFPPA, CNDA	Juridique	F	36+	63
7	CADA	OFPPA, CNDA	Juridique	H	36+	49
8	CADA	OFPPA, CNDA	Juridique	F	36+	68
9	CADA	OFPPA, CNDA	Juridique	H	36+	130
10	CADA	OFPPA, CNDA	Juridique	F	Non renseignée	97

Procédure

Les participants étaient recrutés par le biais d'un appel à volontaires ciblé, diffusé par un responsable de l'association auprès d'intervenants sociaux exerçant dans la région parisienne, et répondant au critère d'inclusion de l'étude. Notre étude portant sur les pratiques de préparation, le critère d'inclusion était de mener des entretiens de préparation à l'OFPPA de façon régulière, dans le cadre de sa pratique d'intervenant social. Parmi les salariés de l'association répondant à ce critère, un responsable de l'association a individuellement sollicité des intervenants d'ancienneté et de parcours variés (i.e. origines, formation et expériences professionnelles variables), et disposant d'expertises liées à différentes aires géographiques, afin de composer un échantillon retranscrivant l'hétérogénéité des profils d'intervenants.

Des entretiens semi-directifs ont été conduits dans les locaux de l'association par l'auteur du manuscrit (6 entretiens) et le Professeur Jacques Py (4 entretiens). Ces entretiens, de durées

comprises entre 41 et 130 minutes ($M = 67,9$, $SD = 26,8$), se sont déroulés dans des bureaux du siège de l'association entre décembre 2018 et juillet 2019. Après une présentation des objectifs du projet de recherche, et la signature par le participant du formulaire de consentement, l'interviewer lançait l'enregistrement et entamait l'entretien.

Ces entretiens commençaient par la consigne de départ suivante (Blanchet & Gotman, 2017) : « parlez-moi de votre travail auprès des demandeurs d'asile », avant d'introduire tour à tour les quatre thèmes de l'entretien en suivant une grille encadrant les thèmes et les sous-thèmes à aborder (Annexe 2). Un premier thème général concernait leur formation, le cadre fixé par l'association, leurs prérogatives et leurs méthodes de travail (et plus particulièrement d'entretien). Le second thème concernait la mesure de la réussite d'un entretien, et plus généralement du suivi d'un demandeur, ainsi que les appuis ou les obstacles à la réussite de l'entretien. Le troisième thème portait sur la représentation de l'entretien à l'OFPRA, des attentes des officiers de protection. Enfin, un quatrième thème concernait la position de l'intervenant au sujet de la crédibilité du récit, dans la perspective de son évaluation par les autorités (e.g., évaluation de la crédibilité par l'intervenant, ou préparation à son évaluation par les autorités).

L'ordre des thèmes n'était pas fixé à l'avance, mais déterminé en cours d'entretien de manière à respecter le cheminement mental de l'interviewé. Ainsi, en fonction de l'orientation de la réponse fournie à la première question, l'un des quatre thèmes de l'entretien était ensuite introduit par l'interviewer. Chacun de ces thèmes était introduit par une question ouverte d'introduction, définie dans la grille d'entretien (Annexe 2), puis l'interviewer pouvait procéder à des relances afin d'accompagner le raisonnement de son interlocuteur (Blanchet & Gotman, 2017).

Retranscriptions et traitement des résultats

Les entretiens étaient enregistrés au format audio, puis retranscrits mot pour mot ([lien vers les retranscriptions](#)). À partir des retranscriptions, nous avons ensuite identifié les principaux thèmes abordés par les interviewés, et extrait les éléments de discours correspondant à chacun de ces thèmes. Sur la base de l'analyse thématique des discours recueillis, nous avons constitué six sous-corpus thématiques, dont nous avons extrait les principales classes lexicales par classification hiérarchique descendante sur segments de texte (Beaudouin, 2016; Benzécri, 1973; Benzécri & Bellier, 1976).

La catégorisation thématique

Les questions couvrant quatre thèmes différents, une classification hiérarchique descendante (Benzécri & Bellier, 1976) sur l'ensemble du corpus n'aurait d'autre intérêt que de refléter cette diversité de thèmes. Afin de réaliser une analyse des réponses pour chacune des thématiques abordées par les répondants, nous avons, préalablement au traitement statistique du corpus, scindé celui-ci en fonction des thèmes couverts par les réponses des interviewés.

La première étape de l'analyse consistait donc à catégoriser chacune des réponses fournies à l'un des thèmes de la grille d'entretien. Suite à une première lecture flottante des retranscriptions (Bardin, 2013), nous avons identifié plusieurs thèmes émergents dans les entretiens comme des thèmes à part entière, centraux dans le discours des répondants, et mutuellement exclusifs (Braun & Clarke, 2006). À partir des thèmes ainsi définis, nous avons ensuite opéré un découpage des arguments ou descriptions fournies par les répondants⁶ (Bardin, 2013). Nous avons séparé chaque argument ou description fournie puis classés ceux-ci en fonction du thème abordé, d'abord autour de ceux les plus largement représentés dans le corpus – ceux de la représentation de l'audition OFPRA, et des pratiques d'entretien des répondants - puis, après une étude des extraits non classés, en regroupant ces derniers en un minimum de thèmes permettant le codage de l'ensemble du corpus. Les segments de réponse ont ainsi été répartis dans six catégories thématiques :

- Celle de la **présentation** du répondant, comprenant les informations sociodémographiques spontanément rapportées en début d'entretien, des éléments de parcours (hors cadre professionnel ou académique), que celui-ci juge pertinents pour éclairer ses pratiques actuelles ou sa perception de celles-ci, ainsi que les détails relatifs à son poste actuel (intitulé du poste, lieu d'exercice, ancienneté) ;
- Celui du parcours académique du répondant, ses **formations** professionnelles, ainsi que ses expériences professionnelles précédant la prise de son poste actuel ;

⁶ La règle fixée était de séparer les segments de réponse au début et à la fin de l'argument ou de la description auxquels ils renvoient (e.g., la description de l'emploi précédent, ou la justification du caractère prévisible des questions à l'OFPRA par exemple). Lorsque le discours du répondant comprend des arguments imbriqués (e.g., l'importance de considérer le motif de la demande pour prévoir les questions posées à l'OFPRA), ceux-ci sont séparés.

- Celle du **rôle de l'intervenant social** dans la procédure, tel que décrit par le répondant, ainsi que les fonctions qu'il estime devoir remplir ;
- Celle des **pratiques d'entretien** du répondant, c'est-à-dire les circonstances, la fréquence et la durée des entretiens menés avec les demandeurs suivis, la manière dont ces entretiens sont préparés en amont, et introduits auprès du demandeur, ainsi que les styles de questionnement privilégiés, et les procédés susceptibles d'être employés (e.g., recherche documentaire en présence du demandeur, simulation de l'audition à l'OFPRA) ;
- Celle des **facteurs affectant le succès ou l'échec** d'un entretien, ou plus généralement du suivi : il peut s'agir de circonstances du suivi (e.g., délai entre le début du suivi et le jour de l'audition), de circonstances d'entretien (e.g., présence ou non d'un interprète), de caractéristiques du dossier (e.g., motif de la demande, demande individuelle, ou concernant plusieurs membres de la famille), de la personnalité, du parcours du demandeur, ou de la relation entre le demandeur et l'intervenant, présentés comme susceptible de faciliter, ou de faire obstacle, au bon déroulement des entretiens et du suivi ;
- Celle du discours autour du **déroulement de l'audition à l'OFPRA**, ou à la CNDA, et concernant leur préparation, leur évaluation, et le processus décisionnel dans les deux institutions. Ont aussi été inclus dans cette catégorie des éléments de discours portant sur les profils perçus d'officiers de protection (en termes de parcours, rapport à la profession, stratégies d'audition).

La classification hiérarchique descendante

La méthode Reinert correspond à un traitement automatique d'un corpus textuel par classification hiérarchique descendante des segments de texte du corpus. Cette méthode postule l'existence de mondes lexicaux dans les discours, envisagés comme le reflet des mondes mentaux de leurs auteurs (Reinert, 1993). L'analyse implique dans un premier temps (1) de caractériser les formes lexicales du corpus (i.e. lemmatisation⁷, puis regroupement des mots partageant la même racine ; distinction entre formes actives, ou pleines, et formes

⁷ Il s'agit de substituer les formes fléchies du corpus (e.g., « voulu », « voulant »), par leur forme racine (« vouloir ») (Lebart & Salem, 1994). L'opération comporte une marge d'erreur, les homonymies et l'usage contextuel de certains mots étant source d'ambiguïtés, et donc de conflits lors de la classification (e.g., « volant » peut renvoyer à un volant, ou au fait de voler)

supplémentaires, ou illustratives, les premières seulement étant pleinement analysables⁸), puis (2) de fragmenter le corpus en segments de texte de taille homogène, en opérant un découpage par segment d'une taille moyenne déterminée à l'avance, mais variant localement pour respecter la structure du corpus, en recherchant le meilleur ratio taille-ponctuation.

La démarche inférentielle consiste ensuite à opérer des regroupements en classes de sens, composées de segments proches entre eux - c'est-à-dire présentant la plus grande proportion de formes pleines partagées - et éloignés de ceux associés à d'autres classes. Ces classes de sens, caractéristiques de larges portions du corpus, représentent les thèmes et les idées dominantes du corpus. Celles-ci sont distinguées par analyse hiérarchique descendante : par itérations successives, la classe composée du plus grand nombre de segments est scindée en deux à partir d'une analyse factorielle des correspondances (Benzécri, 1973), jusqu'à l'obtention d'un nombre stable de classes. L'opération de classification hiérarchique descendante permet ainsi de regrouper les segments de texte en fonction de la proximité de leur vocabulaire.

Modification des retranscriptions et corpus final

Afin d'uniformiser le vocabulaire dans le corpus, et par conséquent renforcer la fiabilité du traitement, nous avons procédé à des modifications ciblées du verbatim des retranscriptions. Ces modifications sont de deux ordres : (1) nous avons remplacé tous les synonymes des termes propres à la procédure de demande d'asile par une forme lexicale unique (e.g., « intervenant », « intervenant social », « IS », ou « ISAD », devenant « IS »), (2) nous avons traité comme des formes lexicales uniques les mots composés correspondant aux acteurs de la procédure (e.g., « demandeur_d_asile », « officier_de_protection », traités comme une forme lexicale unique). Tout comme la lemmatisation, ces transformations visent à accroître la fréquence de formes jugées centrales dans les discours recueillis, et renforcer les liens statistiques qu'impliquent leurs cooccurrences avec d'autres formes (Bart, 2011). Suite à ces modifications, et après lemmatisation du corpus, les 10 entretiens comportent 82 661 occurrences, 3 182 formes

⁸ L'analyse factorielle des correspondances est assez proche de l'analyse en composantes principales (Blasius & Greenacre, 2006). Parmi ses spécificités, cependant, l'une est de distinguer variables actives et supplémentaires. Les variables supplémentaires – ici tous les mots ne véhiculant pas de signification référentielle - ne contribuent pas à la classification, mais peuvent y être projetées (Beaudouin, 2016).

lexicales, dont 1 193 hapax (i.e. formes n'ayant qu'une unique occurrence dans le corpus), soit 1,44 % des occurrences et 37,49 % des formes. Nous avons ensuite procédé au traitement statistique par sous-échantillon du corpus.

Données et matériel supplémentaire

Le matériel et les données anonymisées sont disponibles via le lien suivant : matériel étude 1

Résultats

Nous avons réalisé l'analyse à l'aide du logiciel IRaMuTeQ (Ratinaud, 2014 ; Ratinaud & Déjean, 2009), sur quatre des six catégories thématiques identifiées dans le corpus, les catégories *présentation*, et *formation*, ne visant pas à répondre aux questions de recherche, mais à caractériser l'échantillon de répondants. Considérant que des segments de plus petite taille seraient souvent trop tronqués au vu des arguments relativement détaillés produits par les répondants, nous avons choisi de composer des segments de texte d'une taille moyenne de 40 mots. Il s'agit par ailleurs d'une convention pour ce type d'analyse (Pélissier, 2016). Nous avons finalement identifié 2 617 segments de texte dans le corpus, dont 2 280 ont été inclus dans l'analyse au titre de leur appartenance aux quatre catégories thématiques traitées.

Dans cette partie, nous décrivons les classes issues de la classification hiérarchique descendante à travers (i) les formes identifiées comme les plus représentatives lors de l'analyse (i.e. les plus fortement associés à une classe, au détriment des autres), (ii) une description des segments de texte caractéristiques de chacune des classes identifiées. Nous interprétons le vocabulaire associé à chaque classe comme le reflet de la thématique qu'elle caractérise, et les segments associés à celle-ci comme reflétant les discours associés à cette thématique.

Pratiques de suivi et d'entretien des intervenants sociaux

Les unités de discours correspondant à la **thématique de l'entretien** comprennent 767 segments de texte, 2 546 formes, et 26 474 occurrences. Au total, 710 segments sur 767 ont été classés, ce qui correspond à une perte de 7,43 % des segments du sous-ensemble de corpus. Ce taux de classification signale une bonne qualité d'analyse (Pélissier, 2016).

La classification a permis d'identifier quatre classes : la plus représentée est celle de la préparation dans le cadre de la procédure de demande d'asile, suivie de celle des méthodes pour obtenir du récit les qualités attendues, celle des contraintes qui pèsent sur le suivi et des

mesures prises par l'intervenant, et, finalement, la classe des événements clés à identifier et détailler en vue de l'audition (voir Figure 2).

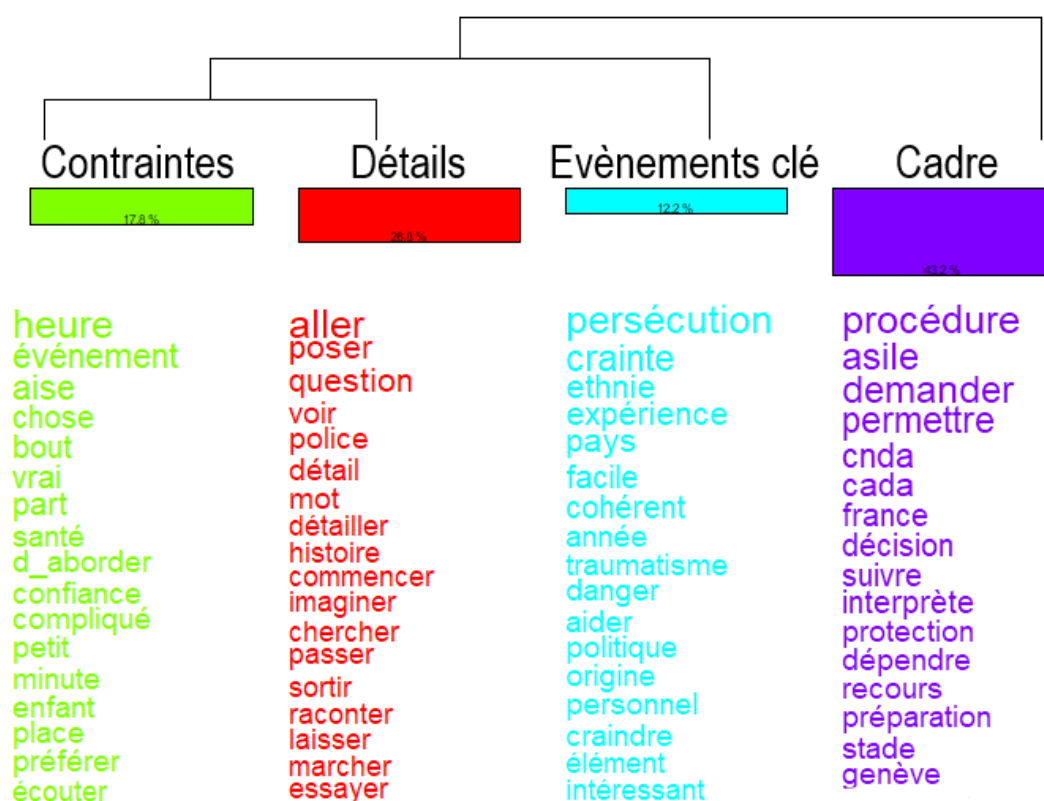


Figure 2. Dendrogramme de classes pour la thématique entretien

Les étapes de la préparation à l'audition

La principale classe représente 307 segments sur les 710 classés (43,2 %). Elle se caractérise par un lexique renvoyant au cadre de la procédure à l'OFPPA ou la CNDA. Parmi les formes les plus représentatives de cette classe, « procédure » ($n = 25$), $\chi^2(1) = 34.02, p < .001$, « décision » ($n = 20$), $\chi^2(1) = 18.33, p < .001$, « recours » ($n = 14$), $\chi^2(1) = 14.33, p < .001$, « stade » ($n = 10$), $\chi^2(1) = 13.31, p < .001$, ou « explication » ($n = 9$), $\chi^2(1) = 11.97, p < .001$, évoquent les enjeux et les pratiques de préparation propres à chaque étape de la procédure. Les segments renvoient en premier lieu à l'hétérogénéité des pratiques d'entretien selon l'étape de la demande : « les entretiens varient en fonction des étapes de la procédure » (participant 3), et le suivi « va beaucoup dépendre du stade de la procédure » (participant 1). De façon chronologique, il est d'abord nécessaire que le demandeur « rentre dans les critères pour obtenir une protection » (participant 2).

La préparation constitue le principal enjeu pour l'intervenant social, étant souvent « très courte, et pourtant très importante » (participante 2). Pour préparer à l'OFPRA, les répondants estiment que leur tâche est d'encadrer la forme et le contenu du récit de vie, dans l'anticipation des attentes de l'officier de protection, et des faiblesses qu'il pourrait pointer. En vue du recours à la CNDA, l'objectif est de rectifier les insuffisances pointées à l'OFPRA, et d'approfondir les points clés du récit. Pour plusieurs participants, l'activité de préparation se conclut par une simulation de l'audition, où l'intervenant « joue le rôle des juges, et donc la personne est convoquée comme si elle était convoquée à la CNDA » (participante 6). L'activité de préparation est jalonnée d'au moins deux entretiens d'explication : en début de procédure, afin de poser le cadre du suivi et des échéances à venir ; suite à un rejet, afin « d'expliquer le sens de la décision de l'OFPRA ou de la CNDA » (participante 4).

Les méthodes d'entretien de recueil du récit de vie

La deuxième classe est celle des détails et des propriétés du discours recherchés en vue de l'audition, et des méthodes employées pour les obtenir. Elle représente 190 segments sur les 710 classés (26,8 %). Parmi les formes les plus représentatives, une partie renvoie aux sollicitations de l'intervenant lors d'un entretien de préparation : « question », ($n = 80$), $\chi^2(1) = 40$, $p < .001$, « détail » ($n = 16$), $\chi^2(1) = 19.43$, $p < .001$, « détailler » ($n = 8$), $\chi^2(1) = 15.23$, $p < .001$, ou par exemple « chercher » ($n = 17$), $\chi^2(1) = 12.8$, $p < .001$. Les questions posées par les intervenants sociaux varient dans les intentions qu'elles reflètent, signe d'une variété de stratégies de préparation. Il peut s'agir par exemple de « poser des questions pour essayer de voir s'il y a des liens possibles » avec des critères de Genève (participant 10), de poser une question « pour essayer de soustraire [le demandeur] à ses propres certitudes » (participant 4), ou simplement d'une relance, « qui va donner une suite logique à ce qu'il vient de dire » (participant 10).

Sur la structure du suivi, plusieurs répondants rapportent s'appuyer sur une « première histoire un peu brute » (participant 1), recueillie lors d'un premier entretien, puis travailler autour de celle-ci par la suite, afin de donner au récit des propriétés valorisées à l'OFPRA (en particulier cohérence, précision, et intelligibilité), et au demandeur l'attitude qui véhiculera un sentiment de vécu (le sentiment de revivre, et faire revivre les expériences, sans se laisser submerger). Au-delà de cette récurrence concernant la structure générale du suivi, les stratégies de questionnement décrites sont diverses, et parfois incompatibles. Des logiques de confrontation (e.g., « soustraire à ses propres certitudes »), ou de coopération (e.g., « donner une suite

logique »), coexistent dans les pratiques décrites. L'intervenant, le profil du demandeur, ainsi que l'étape de la préparation apparaissent dans ces entretiens comme les trois classes de facteurs déterminant le choix d'une stratégie de préparation.

Dans la plupart des cas, l'intervenant multiplie les questions lors de l'entretien, et ce pour deux motifs. Si l'entretien est réalisé dans une logique de coaching, la multiplication des questions ciblera les insuffisances ou les incohérences identifiées dans le récit. Ainsi, la multiplication « de questions bien précises sur tel jour, telle heure, tel évènement » (participant 9), ou de « questions très personnelles » (participant 6), rapprochera le demandeur d'une situation d'audition, et permettra à l'intervenant d'évaluer sa future performance. À l'inverse, l'économie d'interruptions permet, si les délais l'autorisent, d'établir une relation privilégiée avec le demandeur. L'intervenant sollicite alors une élaboration autour de quelques questions ouvertes, portant « sur le contexte familial, même l'enfance, ça [...] met en confiance » (participant 9). Il s'agit de favoriser l'expression du demandeur, et par conséquent de maximiser les chances qu'il consente à rapporter des détails traumatisants, intimes, ou jugés honteux, mais nécessaires à l'examen de la demande.

Les contraintes de préparation liées au profil du demandeur, et les mesures et habiletés nécessaires pour y faire face

La troisième classe est celle des contraintes pesant sur l'activité de préparation, et des mesures préventives prises par les intervenants. Elle représente 126 des 710 segments classés (17,8 %). Parmi les formes les plus représentatives, une partie évoque ces contraintes ou leurs conséquences sur le déroulé du suivi : « heure » ($n = 23$), $\chi^2(1) = 68.51, p < .001$, « aise » ($n = 11$), $\chi^2(1) = 40.97, p < .001$, « santé » ($n = 5$), $\chi^2(1) = 23.34, p < .001$, « confiance » ($n = 9$), $\chi^2(1) = 22.5, p < .001$, ou « compliqué » ($n = 27$), $\chi^2(1) = 22.37, p < .001$, par exemple. Parmi les écueils rencontrés dans la préparation, ce sont ceux liés à la concentration du demandeur, à la relation de confiance, et aux obstacles à la restitution des faits, que l'on retrouve le plus largement évoqués dans les réponses des intervenants interrogés.

I. La concentration et l'engagement du demandeur

La concentration du demandeur peut, dans certains cas, poser problème. Ainsi, il est nécessaire pour les intervenants, lorsqu'ils identifient « les problèmes de concentration, [de] préférer faire des petits entretiens courts ». Un répondant rapporte : « cela m'est déjà arrivé au bout d'un quart d'heure de dire stop, on va arrêter parce que là vous n'êtes pas dans votre assiette »

(participant 9). Il peut aussi s'agir de s'éloigner temporairement de l'activité de préparation, car « l'urgence est ailleurs, donc on essaie de parler d'autre chose » (participant 3).

II. La relation de confiance entre le demandeur et l'intervenant

La relation de confiance constitue un autre écueil dans la préparation. La première rencontre permet à l'intervenant d'estimer la difficulté qu'il aura à établir une relation : « Je vois tout de suite si la personne est à l'aise, si la personne ne me regarde pas dans les yeux, je sais que ça va être un peu plus compliqué » (participant 8). Il s'agira alors de l'enjeu du premier entretien. La solution peut passer par un premier récit libre des faits : « je n'oriente pas l'histoire la première fois, donc j'écoute, comme ça ils se sentent un peu plus à l'aise, plus libérés aussi du poids de leur histoire, ils sont moins frustrés » (participant 6). Le cadre posé en début de suivi constitue un autre levier : « déjà, être dans un bureau confidentiel, pas dans le couloir avec les gens qui passent et nous saluent » (participant 9) ; « ceux qui vont vous juger, ce n'est pas nous en tous cas. Mettez-vous à l'aise, même si vous mentez, cela n'engage que vous » (participant 10).

III. La restitution de détails difficilement accessibles

Enfin, cette classe regroupe les techniques employées par les intervenants pour obtenir des détails que les demandeurs ne rapportent généralement pas dans un récit libre : « travailler sur la contextualisation des événements », « la chronologie de certains événements », « les liens logiques », « les liens chronologiques entre les événements » (participant 3), ou « l'accès à une certaine période ». Dans d'autres cas, « il y a vraiment un blocage », ou « elles n'ont pas très envie d'aborder le sujet » (participant 7). L'absence de ces détails attendus à l'OFPPA relève soit d'un souvenir inaccessible, de l'incapacité à articuler les éléments du récit ou réaliser les inférences permettant de déduire la date, la chronologie, ou la durée d'un événement, d'un évitement du souvenir de l'expérience traumatique ou d'une faible motivation à partager certains détails du récit. S'ensuivent trois cas de figure :

- I. Si la *motivation* est l'origine perçue du blocage, les intervenants vont « les ramener à ce sujet, en faisant preuve de pédagogie, en leur expliquant qu'on n'essaie pas de leur faire parler des pires tortures » (participant 7). Si le blocage semble incontournable, « on essaie d'aborder d'autres choses pour changer de sujet, avant que la personne s'en aille, pour pas qu'il parte avec simplement ça sur les épaules » (participant 7).
- II. En cas d'*évitement* par le demandeur du souvenir de l'événement traumatique, plusieurs répondants posent des questions sur ses aspects périphériques, ce qui précède ou suit le

moment traumatique. L'intervenant lui-même peut être réticent à aborder dans le détail les expériences traumatiques, ou juger inapproprié de le faire. Lorsqu'une description détaillée est jugée nécessaire, ils s'imposent « d'y aller tout doucement, parce que ça peut réveiller des choses » (participant 4).

- III. Enfin lorsque les faiblesses du récit reposent sur une difficulté de *récupération* ou de verbalisation, c'est par la contextualisation que les intervenants vont s'efforcer de combler ces lacunes. Le participant 3 justifie ainsi cette stratégie : « je suis persuadé que la cohérence du récit réside vraiment dans des petites choses qui peuvent relever du quotidien d'une personne ».

Les dimensions du récit de vie à approfondir

La quatrième classe renvoie au spectre des éléments du récit de vie à approfondir en vue de l'audition à l'OFPPA. Elle représente 87 des 710 segments classés (12,25 %). Parmi les formes les plus représentatives de cette classe, plusieurs désignent les thèmes qui feront l'objet d'un examen approfondi le jour de l'audition : « persécution » ($n = 17$), $\chi^2(1) = 93.52$, $p < .001$, « crainte » ($n = 18$), $\chi^2(1) = 73.75$, $p < .001$, « ethnie » ($n = 7$), $\chi^2(1) = 50.63$, $p < .001$, ou « danger » ($n = 6$), $\chi^2(1) = 28.43$, $p < .001$. Nous retrouvons également des formes renvoyant aux propriétés d'un récit de vie crédible : « cohérent » ($n = 5$), $\chi^2(1) = 36.06$, $p < .001$, ou « personnel » ($n = 7$), $\chi^2(1) = 23.02$, $p < .001$.

Les deux principales dimensions du récit de vie à approfondir sont les persécutions, et les craintes de persécutions en cas de retour⁹. Concernant la première dimension, il s'agit en premier lieu de définir avec le demandeur ce qui relève d'une persécution dans le droit d'asile : « j'essaie aussi de mettre leur expérience en lien avec la convention, en disant « vous voyez, là, les dangers, les atteintes contre votre vie, ça s'appelle une persécution » » (participant 9). L'intervenant pose ainsi le cadre de la demande au cours du premier entretien, puis, lors de la préparation, « en essayant de mettre en parallèle la convention et le récit » (participant 9), cible avec le demandeur les expériences qualifiant les persécutions.

⁹ L'enjeu est différent pour les demandeurs que le parcours destine au statut de la protection subsidiaire. Dans ce cas, les éléments de preuve doivent permettre d'établir l'existence d'un climat général de persécution.

La deuxième dimension jugée critique par les intervenants est celle des craintes de persécutions en cas de retour dans le pays d'origine. L'enjeu premier est d'établir avec le demandeur des motifs tangibles de craintes, déterminées par « l'auteur qui le menace [...] un acteur privé ou étatique » (participant 2), « pourquoi les autorités du pays ne peuvent pas le protéger » (participant 2), et « quelque chose sur lequel l'OFPRA et la CNDA insistent beaucoup aussi, l'actualité des craintes » (participant 10). L'actualité des craintes est celle de la capacité de nuisance dont dispose l'acteur, et de sa volonté de nuire en cas de retour. Compte tenu de la difficulté à définir les contours de la notion, la caractériser ne passe cependant « pas forcément que [par] le vécu, mais aussi [par] ce que la personne ressent » (participant 10). En entretien de préparation, cela implique, outre la recherche d'un maximum de détails factuels, de « prendre toujours l'information sur le vécu personnel, et pourquoi, personnellement, on estime être en danger » (participant 1). Même s'il s'agit d'alimenter une projection de craintes pour l'avenir, expliciter les ressentis et les appréhensions associées au parcours de vie, « c'est un exercice auquel les gens ne sont pas habitués » (participant 3). La personnalisation apparaît donc comme l'articulation du vécu et des cognitions et affects qui l'accompagnent : « pourquoi vous craignez, ou pourquoi vous êtes engagés dans tel parti politique, c'est là en fait où la personnalisation est importante » (participant 2). Elle s'exprime dans l'articulation logique entre les faits pertinents et les raisonnements et affects associés, et témoigne du bien-fondé de la demande en exprimant le *pourquoi* dans le parcours du demandeur¹⁰.

Représentations de l'audition et du processus décisionnel à l'OFPRA

Les unités de discours correspondant à la thématique de l'audition et du processus décisionnel comprennent 637 segments de texte, 2 358 formes, et 22 239 occurrences. L'analyse a permis de classer 466 segments sur 637, ce qui correspond à une perte de 26,84 % des segments du sous-ensemble de corpus. Ce taux de classification signale une bonne qualité d'analyse (Pélissier, 2016). La classification a permis d'identifier quatre classes, dont trois principales de tailles équivalentes : la plus représentée est celle des faits jugés déterminants à établir lors de l'audition à l'OFPRA, suivi de celle de la procédure et de la gestion des échéances, celle du

¹⁰ La personnalisation du récit constitue en outre l'un des principaux indicateurs de crédibilité mobilisés par les officiers de protection de l'OFPRA (cf. étude 6)

déroulement perçu d'une audition à l'OFPRA, et, finalement, la classe des postures adoptées par les décisionnaires, et leurs conséquences sur les décisions de protection.

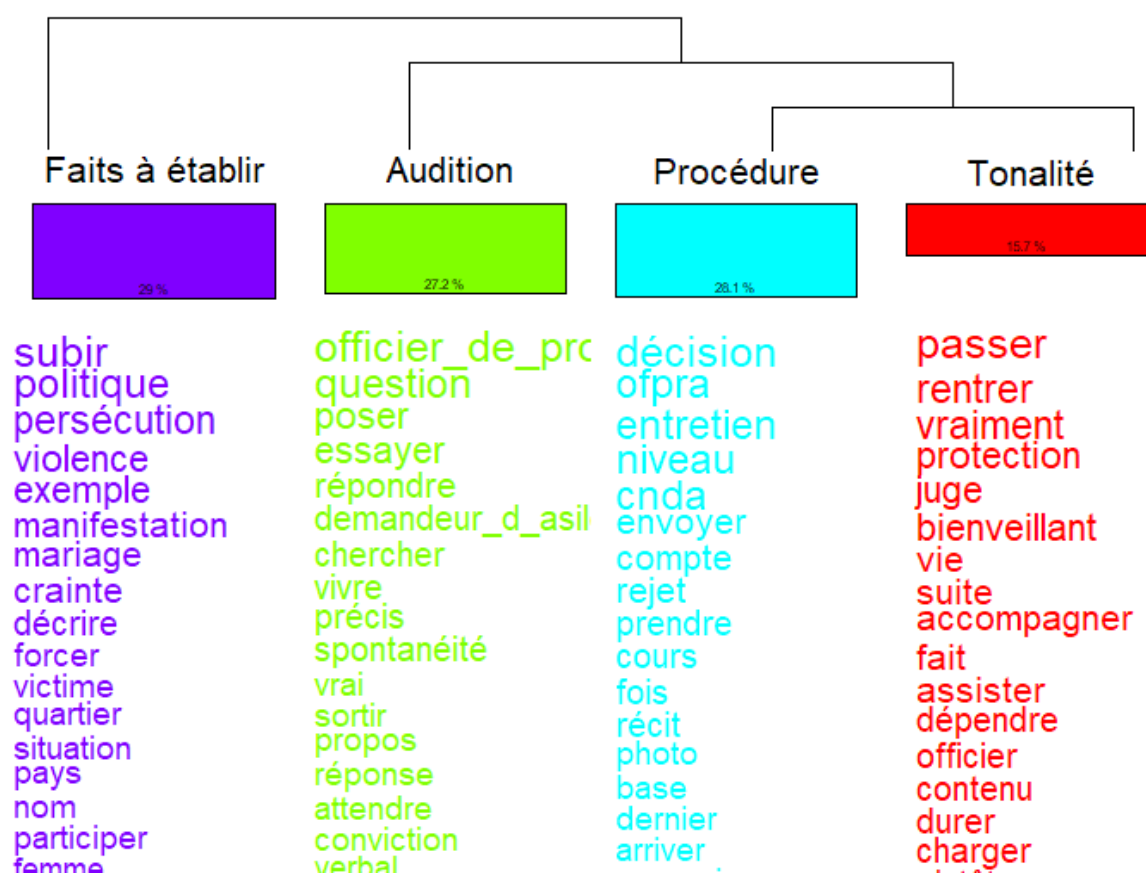


Figure 3. Dendrogramme de classes pour la thématique OFPRA

Les spécificités de la description des persécutions, des craintes, et de l'établissement de la nationalité, au regard des pratiques observées à l'OFPRA

La principale classe représente 135 segments sur les 466 classés (28,97 %). Elle se caractérise par un lexique renvoyant aux dimensions du récit examinées à l'OFPRA ou la CNDA, et jugées décisives par les répondants. Parmi les formes les plus représentatives de cette classe, « subir » ($n = 18$), $\chi^2(1) = 45.91, p < .001$, « persécution » ($n = 16$), $\chi^2(1) = 33.79, p < .001$, « situation » ($n = 14$), $\chi^2(1) = 17.26, p < .001$, ou « nationalité » ($n = 5$), $\chi^2(1) = 12.39, p < .001$, évoquent ce que doivent systématiquement établir les autorités pour évaluer le bien-fondé de la demande, tandis que « politique » ($n = 25$), $\chi^2(1) = 38.88, p < .001$, « violence » ($n = 17$), $\chi^2(1) = .12, p < .001$, $p < .001$, « manifestation » ($n = 11$), $\chi^2(1) = 27.62, p < .001$, ou « mariage » ($n = 13$), $\chi^2(1) = 26.07, p < .001$, renvoient à des dimensions clé du récit qui, selon

le motif de la demande, pourront focaliser l'attention des autorités au cours de l'entretien et de son évaluation.

En termes de collecte de témoignage, les intervenants décrivent des mesures prises à l'OFPRA pour aborder des faits traumatogènes. Le cas échéant, les officiers doivent procéder à un questionnement peu intrusif, se montrer moins pressants dans leurs relances, et abaisser leurs exigences de détail. Une raison avancée est celle des conséquences sur la mémoire des faits : « sur les dates et les violences subies, il y avait vraiment un trouble de mémoire très grave » (participant 5), réduisant, le potentiel perçu de détails accessibles. L'interviewer peut également craindre de brutaliser le demandeur par des questions trop directes. Parfois encore, ce dernier n'est pas disposé à s'exprimer en détail sur celles-ci le jour de son audition. En conséquence, « la ligne veut que l'OFPRA et la CNDA n'abordent plus les événements personnels de violence, les épisodes de violence. Normalement, ils ne sont plus censés poser des questions sur les tortures subies en prison » (participant 3).

Dans certains cas, une description est fournie à l'initiative du demandeur lui-même. Autrement, celui-ci est interrogé à la périphérie des faits de violence : « une technique utilisée par l'OFPRA pour attester de la véracité des propos [...], c'est qu'est-ce qui a déclenché les persécutions subies ? » (participant 7). Le but n'est pas de connaître précisément le déroulement des faits, mais de savoir quand, où, avec qui, et en conséquence de quoi ces faits se sont produits. En recoupant ces informations avec des sources externes (e.g., rapports d'ONG, des missions de l'OFPRA, archives de presse, historique d'activité sur les réseaux sociaux), l'officier de protection peut ainsi estimer si les faits sont plausibles, et s'ils peuvent être considérés comme des faits de persécution. Lorsque les persécutions ont un caractère public ou d'ampleur, comme celles résultant d'un engagement politique, d'une guerre, de violences intercommunautaires, les appuis documentaires ont un caractère bien plus probant que lorsque les violences se déroulent dans un contexte privé (e.g., dans le cadre d'un mariage forcé). Ainsi, pour un demandeur « qui a participé à telles ou telles manifestations qui ont effectivement été racontées dans nos médias, qui a été arrêté sur place, on se doute bien, on n'a pas besoin de l'interroger sur ce qu'il s'est passé en prison » (participant 3).

Les observations sont néanmoins partagées quant à l'application d'une doctrine de questionnement indirect des faits traumatogènes. Certains rapportent à l'inverse un questionnement frontal : « il y aura forcément des questions sur le mariage : est-ce qu'elle a subi des violences ? Comment ça s'est passé ? » (participant 8). Une raison avancée est celle

de l'affaiblissement de ce qui constituait autrefois des preuves matérielles de persécution. Quand bien même les parcours migratoires apparaissent de plus en plus périlleux, ce « parcours migratoire les intéresse peu, pour eux, ce n'est pas forcément révélateur du fait que la personne ait vraiment subi une persécution » (participant 3). Un certificat médical, par exemple, attestant de séquelles de violences perd donc de son caractère probant, car il n'est pas exclu qu'il s'agisse de violences subies lors du trajet. Ces certificats ne sont donc généralement plus envisagés comme des preuves matérielles de persécutions¹¹, engendrant une raréfaction des preuves matérielles. Pour contrebalancer l'insuffisance de preuves matérielles, les officiers manifestent alors un besoin de détails plus important. Cela passe notamment par le détail des faits de persécution.

Comme il est difficile pour les intervenants d'anticiper si une logique de contextualisation ou de recherche du détail des faits prévaut le jour de l'entretien, « les tortures, ou épisodes de violences policières lors des incarcérations, les viols, on parle souvent de ça » (participant 3). De l'avis rapporté de certains demandeurs, enfin, pour que soit légitime leur demande de protection, il serait logique que les autorités entendent clairement ce qui les a conduits à fuir leur pays. Un participant rapporte ainsi les propos d'un demandeur : « je suis là pour raconter les tortures que j'ai subies, pourquoi on me demande le temps à pied vers l'école ou le village ? » (participant 7).

Dans certains dossiers, l'établissement de la nationalité du demandeur constitue l'un des principaux enjeux de l'entretien. Lorsque le pays d'origine du demandeur traverse une crise violente, que la vie ou la liberté des individus est en danger, en être citoyen peut constituer un motif de protection légitime. Ainsi, « pour les Afghans, il faut prouver la nationalité » (participant 8). Les demandeurs de pays en situation de crise peuvent ainsi faire valoir leurs papiers d'identité pour obtenir le bénéfice d'une protection subsidiaire, mais « si on n'a pas un taskera, qui est l'acte de naissance, c'est raconter en détail son quartier, qu'est-ce qu'il y a. » (participant 8). Il sera alors attendu une bonne connaissance de la région d'origine : sa

¹¹ À certaines exceptions, par exemple « si la personne a subi une excision, un certificat qui atteste que la personne est excisée, c'est sûr » (participant 8).

géographie, sa culture, ou son histoire récente, afin que l'officier de protection puisse établir si le demandeur est originaire du pays dont il affirme être citoyen.

L'activité de préparation au prisme des procès-verbaux et notifications de rejet

La deuxième classe la plus représentée comprend 131 segments sur les 466 classés (28,11 %). Les formes associées à cette classe renvoient à des étapes de la procédure : « décision » (de rejet à l'OFPRA principalement) ($n = 41$), $\chi^2(1) = 45.17, p < .001$, « OFPRA » (l'audition), ($n = 115$), $\chi^2(1) = 40.64, p < .001$, « entretien » ($n = 66$), $\chi^2(1) = 40.17, p < .001$, « CNDA » (l'audience) ($n = 38$), $\chi^2(1) = 37.75, p < .001$, « envoyer » (l'envoi du récit écrit à l'OFPRA) ($n = 10$), $\chi^2(1) = 26.13, p < .001$, ou encore « compte » ($n = 20$), $\chi^2(1) = 22.73, p < .001$, ou « rejet » ($n = 13$), $\chi^2(1) = 21.13, p < .001$, renvoyant à la réception du courrier de rejet de l'OFPRA, associé au compte-rendu de l'entretien. Elle correspond à la description de ces étapes du point de vue du suivi du demandeur, et de la gestion de la préparation à chacune de ces étapes.

Concernant le déroulé des auditions à l'OFPRA, cette classe apporte des éclairages sur une perception principalement construite à la lecture de compte-rendu d'entretien des demandeurs suivis, et de leurs retours d'expériences. Si plusieurs répondants rapportent avoir participé en tant qu'accompagnants à des auditions à l'OFPRA, leur présence n'est pas la règle. À travers la consultation fréquente de procès-verbaux d'entretiens, « on se rend compte que la manière de mener un entretien à l'OFPRA diffère d'un officier de protection à un autre » (participant 7). Malgré cela, « avec l'expérience, on se rend compte qu'il y a souvent des choses très schématiques, enfin des questions qui tombent dans tous les entretiens de demande d'asile, peu importe d'où la personne vient » (participant 1).

Au-delà d'une meilleure compréhension des méthodes d'audition, les intervenants peuvent également jauger la teneur des échanges et la posture de l'officier de protection. Les retours d'expérience indiquent des postures parfois bienveillantes, parfois accusatoires. Cela se manifeste dans le procès-verbal comme dans la présentation des motifs de rejet, un participant rapportant : « j'ai théorisé la notion du rejet positif, et du rejet négatif. Le rejet positif consiste en ce que l'OFPRA, dans sa réponse, arrive à établir certains points du récit » (participant 4). Cette nature positive ou négative du rejet n'est pas sans conséquence pour la procédure, puisqu'elle pose des bases plus ou moins favorables au recours à la CNDA.

Représentations des stratégies d'audition des officiers de protection à l'OFPRA

La troisième classe la plus représentée dans les segments associés aux pratiques de l'OFPRA comprend 127 des 466 segments classés (27,25 %). Caractérisée par les formes « officier de protection » ($n = 76$), $\chi^2(1) = 50.71, p < .001$, « question » ($n = 89$), $\chi^2(1) = 46.43, p < .001$, « poser » ($n = 45$), $\chi^2(1) = 34.75, p < .001$, ou « chercher » ($n = 8$), $\chi^2(1) = 21.73, p < .001$, elle renvoie aux représentations des stratégies d'audition des officiers de protection, et de leur attitude au cours de l'entretien. Autour des formes « vivre » ($n = 28$), $\chi^2(1) = 20.61, p < .001$ (employé dans sa déclinaison « vécu »), « précis » ($n = 9$), $\chi^2(1) = 17.59, p < .001$, « spontanéité » ($n = 9$), $\chi^2(1) = 17.59, p < .001$, une part des segments décrivent en outre les propriétés de discours recherchées, et les moyens mis en œuvre pour faire apparaître ces propriétés dans les réponses des demandeurs d'asile.

Concernant les représentations des stratégies d'audition des officiers de protection, des perceptions divergentes se manifestent entre les répondants. Néanmoins, certaines caractéristiques de l'audition OFPRA, précisées plus bas, sont rapportées par plusieurs répondants : (i) l'entretien est préparé en amont, (ii) repose sur une trame préétablie, (iii) commence par une question ouverte sur les motifs de la demande, (iv) se focalise ensuite sur quelques points clé, et (v) les questions sont souvent dirigées et les interruptions fréquentes.

I. La préparation de l'entretien

Les officiers préparent leur entretien en s'appuyant sur le récit écrit reçu en début de procédure, les éléments de preuves fournis à l'appui de la demande, et les informations dont ils disposent par ailleurs. En préparant l'audition, l'officier est attentif aux décalages entre ce qui est dit par le demandeur et ce qui est su de la situation dans le pays d'origine, et identifie les incohérences ou singularités du récit écrit. Ces points étant défavorables à la crédibilité du récit, et le moment de l'audition étant celui des clarifications, l'officier de protection « se réfère à ses propres connaissances, à sa propre conviction pour essayer de voir si ce que dit la personne relève vraiment d'une expérience vécue » (participant 4), et détermine alors quelles questions poser pour clarifier les motifs de la demande et les dimensions lacunaires du récit. Celles-ci se réfèrent aux affirmations clés de la demande (e.g., celle d'un engagement politique), aux zones d'ombre (e.g., les motifs de l'engagement), et décalages (e.g., entre l'engagement et le niveau de connaissance), sur lesquels donner une occasion de s'exprimer.

II. La trame d'entretien

Au moment de l'entretien, les officiers de protection doivent respecter une grille d'entretien préétablie, correspondant à un modèle de procès-verbal à rédiger. Bien que relativement sommaires, toutes les sections doivent être traitées dans l'ordre : « il y a un certain formulaire que le demandeur d'asile ne peut pas voir [...], mais il existe pour l'officier de protection » (participant 5).

III. Les détails sollicités

Certains types de questions sont rapportés comme apparaissant de manière régulière dans les entretiens. Une question ouverte introduit la section principale, celle du récit de vie : « il commence vraiment par une question commune à tous les dossiers : pourquoi vous demandez l'asile en France ? Pour quel(s) motif(s), pour quelles raisons ? Et ensuite l'officier de protection s'accroche à chaque fois à la réponse de la personne pour poser une question suivante » (participant 5). Parmi les questions qui suivront, certains détails sont régulièrement demandés : « il y a quand même des choses très, très particulières, que l'on va demander à chaque fois en tant qu'officier de protection. Il va y avoir énormément de choses sur la chronologie par exemple » (participant 1), ou encore « sur les dates, les noms des personnes, sur les lieux » (participant 5).

IV. La sélection des points déterminants dans le récit

Les questions ont tendance à se focaliser sur des points spécifiques du récit de vie, qui vont capter l'attention de l'officier de protection. Pour cette raison, « le déroulement de la deuxième partie [i.e. celle de l'examen des motifs de la demande] est imprévisible, à quoi l'officier de protection va s'accrocher ? C'est à lui de décider » (participant 5). Les répondants avancent différentes causes à cette focalisation des questions. Dans une logique de coopération, l'officier peut tenter « d'amener la personne vers des questions clés, qui vont apporter les éléments nécessaires à l'octroi de la protection ». Lorsque le demandeur ne fournit pas spontanément le niveau de détail souhaité, les officiers de protection pourront multiplier les questions là où persistent des lacunes. Les relances sont néanmoins à charge pour le demandeur : « chaque fois [qu'il] relance le demandeur, c'est en sa défaveur, parce qu'il va lui manquer de la spontanéité » (participant 4). Cette focalisation peut aussi viser à tester méticuleusement la consistance d'une affirmation. Pour tester la véracité d'un engagement politique par exemple, « les officiers de protection sont en mesure de poser des questions très précises sur quel était mon rôle au sein de l'association, comment j'y suis parvenu » (participant 7). Au vu des descriptions recueillies,

ces points du récit qui captent l'attention peuvent être ceux jugés déterminants pour étayer la demande, auquel cas les relances visent à fournir l'opportunité de rapporter les détails qui justifieront l'octroi d'une protection, soit les points dont il est nécessaire d'estimer la crédibilité. C'est en particulier dans ce deuxième cas de figure que seront posées des questions sur les lieux, dates, durées, ou l'identité précise des protagonistes.

V. Les interruptions, et le caractère directif de l'audition

Au moment de témoigner du déroulement de l'audition, des demandeurs font cas de situations où l'officier de protection « a coupé la parole, et n'a pas laissé finir » (participant 7), où ils « ne vont pas faire attention [...] vont poser des questions trop directement, ou vont couper la parole », ou « quand les gens abordent spontanément des questions ou développent spontanément certaines choses, les officiers de protection souvent leur coupent la parole en disant « non, ne vous inquiétez pas, ça je n'ai pas besoin de le savoir » (participant 7). Le caractère directif des auditions peut être imputable aux contraintes temporelles qui pèsent sur la pratique des officiers de protection. Il s'agit en effet de récolter un récit de vie suffisamment complet pour juger du bien-fondé de la demande, au cours d'un unique entretien, d'une durée considérée insuffisante. Les officiers s'efforcent en conséquence d'encadrer par leurs questions et leurs interruptions le discours du demandeur sur ce qu'ils jugent indispensable : les points clés de la demande pour qualifier les persécutions ou les craintes, ainsi que les détails jugés diagnostiques dans l'évaluation de la crédibilité des allégations (i.e. des détails précis et vérifiables : dates, descriptions géographiques, noms de lieux ou de personnes).

La subjectivité des professionnels du droit d'asile, et ses conséquences sur les décisions de protection

La quatrième et dernière classe porte sur la subjectivité des professionnels de l'asile. Cette classe est moins représentée que les trois autres, puisqu'elle comprend 73 des 466 segments classés (15,67 %). Elle correspond à des éléments de discours sur différents points : (i) la fiabilité des pronostics de protection et les critères mobilisés pour réaliser ces pronostics, (ii) la subjectivité et la posture des juges CNDA et des officiers de protection OFPRA, pouvant expliquer le bon, ou le mauvais déroulement d'une audition, (iii) les décalages fréquemment observés entre la décision attendue par l'intervenant, et celle émise par le décisionnaire. Elle se caractérise par des formes renvoyant à la décision prise, « passer » ($n = 34$), $\chi^2(1) = 44.9$, $p < .001$, ou « protection » ($n = 29$), $\chi^2(1) = 30.44$, $p < .001$, des formes correspondant au cadre des motifs de Genève, « rentrer » ($n = 14$), $\chi^2(1) = 33.97$, $p < .001$, « motif » ($n = 10$),

$\chi^2(1) = 9.12, p = .002$, « case » ($n = 5$), $\chi^2(1) = 7.52, p = .006$, et d'autres renvoyant à la posture de l'interviewer, « bienveillant » ($n = 5$), $\chi^2(1) = 27.21, p < .001$, « charger » ($n = 5$), $\chi^2(1) = 15.83, p < .001$.

Sur le déroulement des auditions, les évaluations sont globalement positives en ce qui concerne l'OFPRA. Pour plusieurs participants, en effet, « il y a de nettes améliorations » (participant 2), notamment « entre la nouvelle génération d'officier qui est bienveillante, enfin plutôt bienveillante, et les anciens qui sont plus suspicieux » (participant 9). Pour la CNDA, les retours, bien que moins nombreux, sont plus souvent à charge : « à la CNDA, il y a des atrocités qui se passent aussi, les juges ne sont pas tous bienveillants. Les juges se permettent des commentaires horribles, se permettent des attitudes comme se curer les ongles » (participant 9), « ils font parfois des fixations sur des détails » (participant 6).

De manière générale, l'adéquation entre le récit de vie et l'un des cinq critères de la convention de Genève constitue le principal déterminant de l'octroi d'une protection, et « le fait de rentrer dans une case, dans un critère, ça va vraiment être l'essentiel pour la décision, parce que tout part de là » (participant 1). Si « pour l'OFPRA et la CNDA on doit rentrer dans des cases » (participant 2), celles de Genève, le fait de manifester et identifier un motif de protection dans le récit de vie n'équivaut pas à la garantie d'une protection.

Une raison se situe dans la posture de confrontation ou de coopération que choisit d'adopter l'officier de protection. Tout d'abord, car elle constitue l'un des principaux déterminants du déroulement de l'audition : « ça se ressent vraiment dans les entretiens, et ça se ressent dans les décisions aussi, et la manière dont sont menés les entretiens, si c'est à charge ou s'il est plutôt bienveillant » (participant 9). Cette posture conditionne la durée de l'entretien : « d'autres [demandeurs] ont eu des entretiens de trois heures sans que ce soit nécessairement explicable, donc ça dépend de l'officier de protection, ça ne dépend pas vraiment de l'histoire de la personne » (participant 6). Elle influence aussi les questions posées : « il n'y a pas de schéma type, cela dépend vraiment de la personne » (participant 8). En conséquence, l'imprévisibilité de la posture adoptée par l'officier le jour de l'audition rend hasardeux tout pronostic de protection. Prenant pour exemple un dossier ayant suscité de l'optimisme, un participant rapporte : « ça s'est plutôt mal passé [...] et le résultat aussi était négatif. À mon avis, cela dépend tellement de la personne qui applique les règles imposées par l'OFPRA » (participant 5).

Outre l'influence d'une posture ancrée dans sa pratique, la décision de l'officier peut être affectée par l'empathie ou l'affect, comme en témoignent deux cas rapportés : « là, on s'est dit l'officier a pleuré, pas sûr que la personne ait un rejet. Effectivement, la personne a reçu un recommandé très vite et a eu le statut » (participant 8), ou, dans un autre dossier « ça ne rentre pas du tout dans le cadre de l'asile, mais [le demandeur] arrive à convaincre l'officier en charge du dossier, notamment en se mettant dans une posture, le physique en fait ».

Rôle et fonction de l'intervenant social

Les unités de discours correspondant à la thématique du rôle et des fonctions de l'intervenant social comprennent 384 segments de texte, 1 744 formes, et 13 303 occurrences. Sur 384 segments, 312 ont été classés, ce qui correspond à une perte de 18,75 % des segments du sous-ensemble de corpus. La classification a permis d'identifier quatre classes, dont deux concentrent les deux tiers des segments classés : la dynamique relationnelle à mettre en place et entretenir avec le demandeur, et le suivi de la gestion de la temporalité de la procédure. Moins représentées, les deux dernières classes font référence au recueil et la préparation du récit de vie, et à un ensemble de tâches plus périphériques dans la pratique d'intervenant (i.e. la production de fiches de suivi en cours de préparation, les réunions de suivi hebdomadaires, la préparation et l'envoi à l'OFPPRA de documents complémentaires au récit écrit). Compte tenu de sa faible représentation (39 segments sur 312, soit 12,5 % des segments classés), et de sa moindre cohérence thématique, la quatrième classe de la ne fera pas l'objet d'une description détaillée.

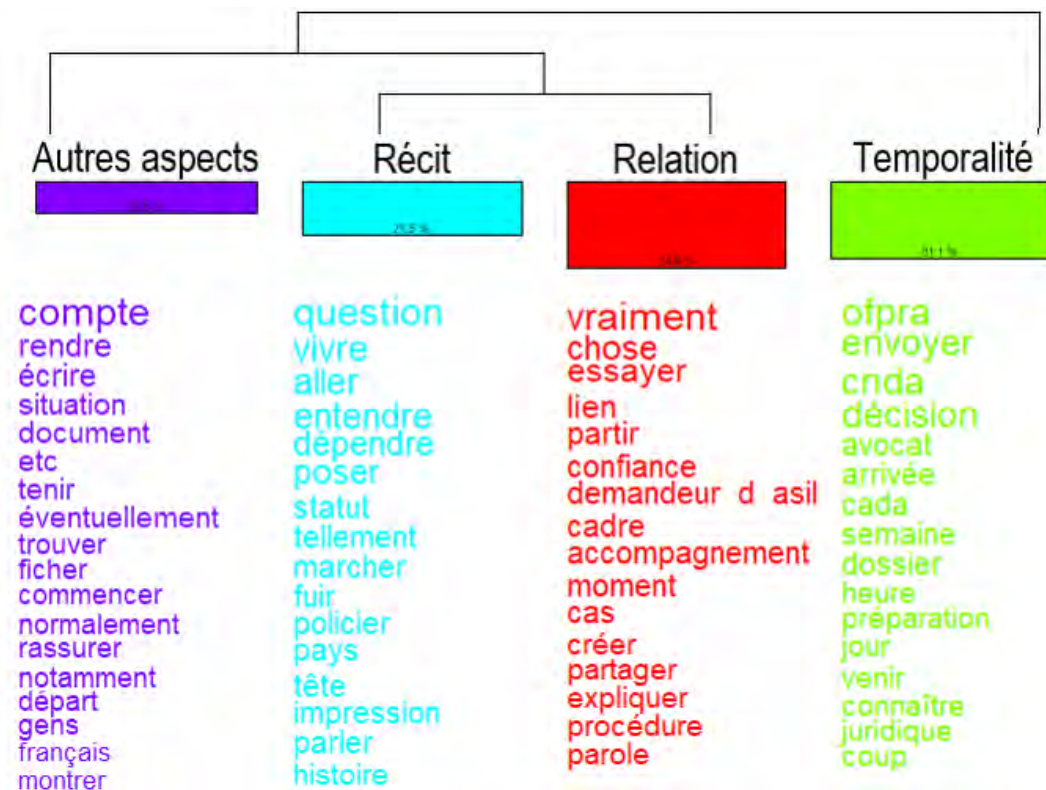


Figure 4. Dendrogramme de classes pour la thématique pratiques de l'intervenant social

La dynamique relationnelle à établir et entretenir

La classe la plus représentée dans les segments portant sur le rôle et les fonctions de l'intervenant social est celle de la relation à établir et entretenir avec le demandeur. Elle comprend 109 des 312 segments classés, soit 34, 94 % du total des segments de cette thématique. Les formes qui caractérisent cette classe renvoient dans leur usage à la relation de confiance, « lien » ($n = 9$), $\chi^2(1) = .26, p < .001$, « confiance » ($n = 15$), $\chi^2(1) = 14.08, p < .001$, ou « créer » ($n = 6$), $\chi^2(1) = 11.39, p < .001$, ou à l'exercice par les intervenants d'une fonction d'interface entre les instances de la procédure et le demandeur, « cadre » ($n = 10$), $\chi^2(1) = 13.78, p < .001$, « accompagnement » ($n = 7$), $\chi^2(1) = 13.34, p < .001$, ou « procédure » ($n = 21$), $\chi^2(1) = .97, p = .002$. Certaines formes moins représentées comme « confidentialité », « mission », ou « accord », sont employées en référence aux règles que l'intervenant se fixe, et à la contractualisation du suivi avec le demandeur.

Pour les répondants, l'établissement d'un lien de confiance est un préalable indispensable à une préparation efficace. Dans la chronologie des objectifs à atteindre, la relation de confiance

précède la préparation du récit de vie, « il faut déjà essayer de gagner la confiance du demandeur, sinon c'est difficile qu'il se livre vraiment » (participant 4), même si « ce n'est quand même pas toujours évident quand les personnes débarquent » (participant 1), et que, par conséquent, « ce n'est pas lors de ce premier entretien que l'on gagne sa confiance » (participant 4).

Les premiers entretiens visent donc à clarifier le déroulement de la procédure : « ce que je fais, c'est toujours un premier entretien, où j'explique le cadre, des choses très basiques : comment on y va ? Comment ça va être à l'intérieur ? Qui va nous accueillir ? » En consacrant le début du suivi à clarifier la procédure, l'intervenant cherche à apaiser les craintes du demandeur quant à son déroulement, le libérer d'une charge mentale associée à ces craintes : « leur expliquer un peu comment ça va se passer, comment est-ce que ça va se dérouler [...] du coup, ça va les rassurer » (participant 9). Il s'agit en outre pour l'intervenant de se positionner comme l'accompagnant privilégié parmi « cette multitude d'interlocuteurs, qui par moment inhibe le demandeur » (participant 4). Quand « petit à petit, la confiance arrive à s'installer » (participant 4), l'intervenant peut jouer son rôle d'interface entre le demandeur et les instances de la procédure, c'est-à-dire d'une part rendre la procédure claire et compréhensible au demandeur, et d'autre part préparer à restituer un récit détaillé le jour de l'audition.

Cette préparation se distingue des entretiens réalisés à l'OFPRA ou la CNDA par son caractère plus exploratoire. Si les délais le permettent, l'intervenant aura l'occasion d'entendre le demandeur sur l'ensemble de son parcours de vie, y compris sur « des choses qui peuvent nous sembler être du détail de la vie quotidienne » (participant 3). Constatant « qu'il n'y a que nous qui avons ce temps-là » (participant 3), et que par ailleurs, « pour une raison ou pour une autre, certains vont garder certaines informations et, plus tard dans la procédure, pourraient les révéler » (participant 4), seule une préparation sur le long cours permet, notamment lorsque le demandeur ne s'exprime pas spontanément dans le détail, de récolter l'ensemble des éléments de récit pertinents à l'examen de la demande.

Un nombre plus ou moins important d'entretiens sont donc nécessaires pour construire avec le demandeur un récit de vie conforme aux exigences de la procédure. Ces entretiens ne peuvent porter leurs fruits que sous certaines conditions : le demandeur comprend clairement la procédure, identifie l'intervenant comme un interlocuteur neutre, et un climat de confiance est installé. Dans ces conditions, « même si la procédure s'accélère beaucoup, on a le temps d'essayer de libérer la parole du demandeur d'asile » (participant 1).

La gestion de la temporalité de la procédure

La deuxième classe la plus représentée au sein de la thématique des fonctions de l'intervenant social est celle de l'anticipation des échéances de la procédure, et la gestion des délais plus ou moins courts dont disposent le demandeur et l'intervenant. Elle comprend 97 des 312 segments classés (31,09 % du sous-total). Le champ lexical du temps est fortement représenté parmi les formes les plus caractéristiques de cette classe, « semaine » ($n = 7$), $\chi^2(1) = 15.86$, $p < .001$, « heure » ($n = 6$), $\chi^2(1) = 13.56$, $p < .001$, « jour » ($n = 17$), $\chi^2(1) = 13.09$, $p < .001$, ou « mois » ($n = 4$), $\chi^2(1) = 8.98$, $p = .003$. Plus largement, la forte représentation de formes telles que « arrivée », « venir », « arrivée », « rendez-vous », « délai », ou « urgence », marquent l'importance de la notion d'échéance dans cette classe. Ces échéances sont explicitées par les formes « OFPRA » ($n = 50$), $\chi^2(1) = 42.08$, $p < .001$, « envoyer » ($n = 21$), $\chi^2(1) = 37.06$, $p < .001$, « CNDA » ($n = 25$), $\chi^2(1) = 35.51$, $p < .001$, ou « dossier » ($n = 18$), $\chi^2(1) = 15.09$, $p < .001$.

Selon l'étape de la procédure, les répondants décrivent des pratiques de préparation différentes. Si l'intervenant prend en charge l'accompagnement « du dossier initial, dès qu'ils arrivent dans la structure, et qu'ils ont le premier récit à envoyer, là c'est le premier travail de récit de vie qui peut nous arriver » (participant 9). Ce premier travail s'effectue souvent dans des conditions difficiles, puisqu'« ils viennent de débarquer au CADA, ils découvrent la structure, ils découvrent de nouvelles personnes, ils arrivent et il faut travailler le récit de vie alors que cela fait deux jours qu'on se connaît » (participant 1). À ces conditions s'ajoute l'urgence, « parce qu'on a trois semaines pour envoyer un dossier à l'OFPRA, et donc il faut qu'on soit bien dans le délai »¹². À cette étape, la préparation implique donc de « speeder, et travailler parfois en quatre ou cinq jours sur le récit » (participant 1).

Si l'accompagnement est mis en place une fois l'envoi effectué, alors « on relit leur dossier, le dossier qui a déjà été envoyé à l'OFPRA » (participant 6). Dans ce cas, la première étape de la préparation consiste à « identifier un peu les motifs que l'on pourrait soulever auprès de

¹² Le délai de préparation peut être inférieur à trois semaines si le demandeur a initié sa demande avant son entrée en CADA. Le délai est en effet de trois semaines à compter de la date de retrait du dossier, qui peut ne pas coïncider avec l'entrée au CADA.

l'OFPRA, et savoir aussi s'il y a lieu d'envoyer un complément de dossier » (participant 6). Un intervenant constate que « très souvent [...] quand le premier récit était envoyé à l'OFPRA, finalement il est très peu détaillé s'il n'est pas fait en CADA » (participant 2).

Pour la deuxième étape, celle de la convocation à l'audition OFPRA, les délais sont variables. Ici aussi se distinguent deux cas de figure : celui d'une entrée en CADA en début de procédure, et celui d'une entrée à cette étape de la procédure. Dans le deuxième cas, « on peut être limité, ou même très très limité dans le temps, mais on s'adapte, donc ce n'est pas le même travail » (participant 5). Dans le cas d'une préparation entamée en début de procédure, l'intervenant et le demandeur disposent alors de « plusieurs semaines ou plusieurs mois devant nous pour voir ensemble s'il y a des informations, des précisions à apporter à l'OFPRA » (participant 5).

Enfin, la troisième étape est celle de la préparation à l'audience CNDA. Cette étape du recours, qui intervient si une décision de rejet est prononcée à l'OFPRA¹³, inclut un nouvel acteur dans l'accompagnement : l'avocat. Comme précédemment, il arrive que le demandeur n'ait « pas eu le temps d'être préparé à l'entretien, donc il peut y avoir de gros manquements là-dessus, il arrive qu'il soit déjà en recours CNDA » (participant 9), cas rare, mais qui implique de reprendre le récit de vie intégralement, comme pour une préparation OFPRA. Autrement, la préparation CNDA a pour caractéristique de cibler les motifs de rejet exprimés dans le courrier de décision OFPRA, et qui feront l'objet des questions du juge de la CNDA.

Le recueil et la préparation du récit de vie

La troisième classe la plus représentée est celle du recueil et de la préparation du récit, comprenant 67 segments classés sur 312 (soit 21, 47 % du sous-total). Dans les réponses des intervenants interrogés, les descriptions des méthodes de recueil du récit de vie sont souvent indirectes, décrites en ce qu'elles diffèrent, ou sont complémentaires, des méthodes des officiers de protection. On ne retrouve ainsi, dans les formes les plus représentées, que peu de formes explicites dans leur référence aux thèmes abordés dans cette classe, hormis les formes « question » ($n = 19$), $\chi^2(1) = 32.7$, $p < .001$, renvoyant principalement à celles posées à

¹³ Le demandeur peut aussi adresser un recours à la CNDA s'il a obtenu à l'OFPRA le statut de la protection subsidiaire, et qu'il estime devoir bénéficier d'un statut de réfugié.

l'OFPPRA, ou la forme « officier de protection » ($n = 8$), $\chi^2(1) = 8.2$, $p = .004$. De nombreux segments font également référence à des cas concrets problématiques. Celles-ci illustrent la nécessité de s'adapter au profil du demandeur, et de prendre des mesures lorsque les conditions d'un accompagnement efficace ne sont pas réunies. Les formes « dépendre » ($n = 6$), $\chi^2(1) = 22.37$, $p < .001$, « compliqué » ($n = 16$), $\chi^2(1) = 7.4$, $p = .006$, et « difficile » ($n = 4$), $\chi^2(1) = 6.88$, $p = .009$, caractérisent ces segments.

Concernant la proximité entre les méthodes d'audition et celles d'entretien préparatoire, les intervenants partagent des éléments de différenciation et de similarité. La similarité de l'approche se justifie par une logique de coaching : « je me mets dans la peau d'un officier de protection, et je pose des questions, et voilà, je laisse la personne répondre » (participant 1), ou bien « si je vous pose ces questions, c'est parce que potentiellement on va vous les poser, mais ce ne sera pas avec la même forme et le même ton » (participant 8). Cette méthode de questionnement frontal est cependant jugée en elle-même inadaptée : « clairement, à l'OFPPRA, on ne fait pas de cadeau, on ne va pas se dire « la personne elle a vécu ça, il faut la ménager », ce n'est clairement pas ça » (participant 8). En conséquence, les intervenants préfèrent réaliser la simulation d'audition en fin de préparation, lorsque le récit de vie semble suffisamment préparé, et que le lien de confiance est tissé.

Dans l'activité de préparation du récit de vie, les répondants font valoir leur capacité d'adaptation. Décrire une méthode d'entretien est donc jugé délicat, car « cela dépend vraiment, [...] parce que c'est tellement différent d'une personne à l'autre » (participant 8). Plus précisément, « ça dépend des personnes, si elles sont vulnérables ou sur la réserve » (participant 9), « ça dépend du tempérament de la personne [...], c'est un peu au feeling » (participant 8). Pour ces raisons, l'investissement du demandeur est le principal déterminant de la méthode employée. Parlant du récit de vie, un participant rapporte : « parfois, ça se fait au début avec les personnes qui sont très à l'aise à l'oral » (participant 1). À l'inverse, évoquant un cas récent, un autre participant rapporte « elle se projette un peu au jour le jour, et dans son passé aussi, qui est terrible. D'ailleurs, le quotidien n'est pas beaucoup mieux. Il faut prendre le temps aussi d'entendre un peu tout ça, pour que la personne soit en mesure d'aborder ces sujets-là » (participant 3). Lorsque le demandeur est peu impliqué, la principale mesure consiste à « entendre la personne sur son quotidien, parce que finalement c'est compliqué de faire un entretien avec une personne sur des choses qui sont aussi personnelles et aussi graves » (participant 3). Discuter du quotidien, en France ou dans le pays d'origine, vise à établir une

relation. Il s'agit d'un moment d'écoute, hors procédure, qui devra permettre ensuite de libérer la parole sur des sujets plus graves. En cas d'échec, le demandeur peut être mis face à la perspective d'un rejet : « il y a un moment donné où je lui ai dit « vous savez, si vous continuez comme ça, vous allez avoir un rejet et ça va être compliqué » » (participant 8).

Les facteurs affectant le succès d'un entretien ou du suivi

Les unités de discours correspondant à la quatrième et dernière thématique, celle des facteurs affectant le succès d'un entretien ou du suivi, comprennent 648 segments de texte, 2 165 formes, et 17 338 occurrences. Sur 648 segments, 505 ont été classés, ce qui correspond à une perte de 22,07 % des segments du sous-ensemble de corpus. La classification a permis d'identifier quatre classes (voir Figure 3). La plus représentée d'entre elles fait référence aux troubles psychologiques rencontrés et regroupe 43,56 % des segments classés (220 segments sur 505). Nettement moins représentée (118 segments sur 505, soit 23,37 % des segments classés), la classe suivante renvoie aux échéances OFPRA et CNDA, et les difficultés à préparer un récit recevable dans les temps. La troisième classe rassemble 99 segments (19,6 % des segments classés) et fait référence à des informations déterminantes pour l'obtention d'une protection, que les demandeurs peuvent ignorer, ou ne pas fournir de façon crédible. Enfin, la quatrième classe décrit les barrières à la compréhension rencontrées au cours de la procédure et comprend 68 segments (13,47 % du total des segments classés).

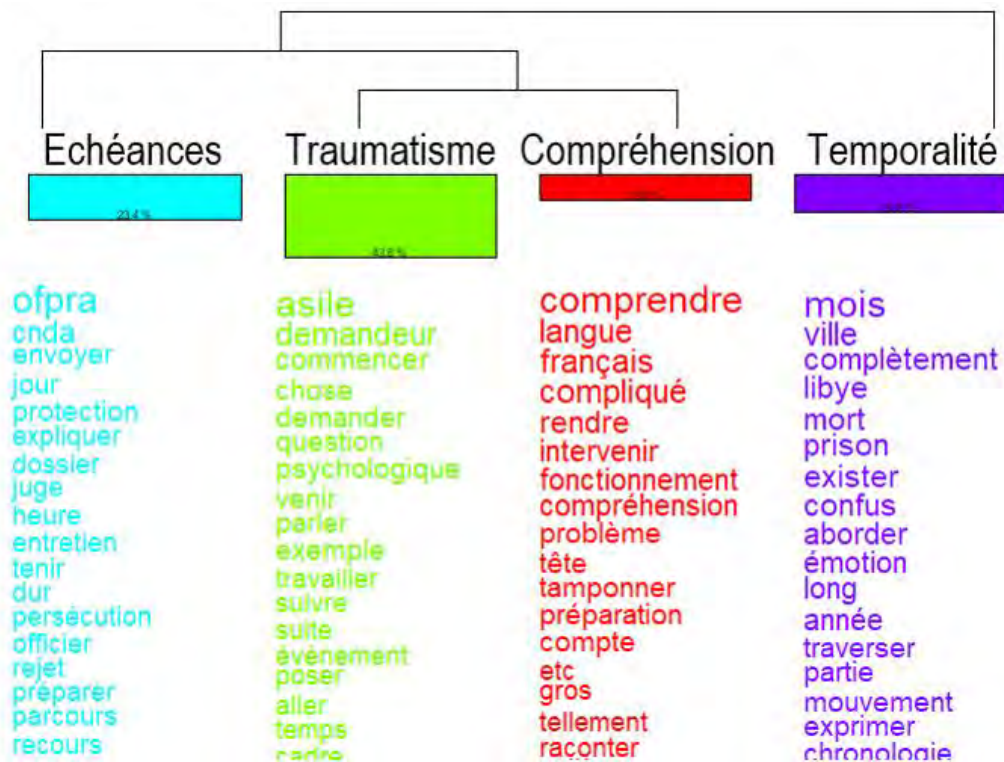


Figure 5. Dendrogramme de classes pour la thématique facteurs de succès du suivi

Les troubles psychologiques rencontrés et leurs conséquences sur le suivi

La classe la plus représentée dans le sous-ensemble des facteurs de succès fait référence à plusieurs caractéristiques du demandeur suivi susceptibles d'affecter l'activité de préparation. La caractéristique la plus évoquée est celle du traumatisme psychologique associé aux événements ayant entraîné le départ du pays d'origine, identifiable à travers les formes « psychologique » ($n = 13$), $\chi^2(1) = 12.89$, $p < .001$, « déclencher » ($n = 5$), $\chi^2(1) = 6.54$, $p = .01$, « traumatiser » ($n = 5$), $\chi^2(1) = 6.54$, $p = .01$, ou « traumatisme » ($n = 9$), $\chi^2(1) = 4.36$, $p = .04$.

Symptôme de la crise migratoire de 2015, un premier participant constate : « C'est une chose assez nouvelle. [...] depuis 2016, il y a vraiment quelque chose qui s'est ajouté en termes de bagage psychologique sur les épaules des demandeurs d'asile » (participant 3). Si le constat d'une hausse des troubles psychologiques parmi les demandeurs d'asile conduit à un affaiblissement de la preuve médicale, comme noté plus haut, « il y a une véritable considération qui a changée, une considération du traumatisme psychologique. Maintenant, tout le monde accepte que les gens arrivent avec ce traumatisme » (participant 3). Ainsi, les

répondants affirment « adapter les conditions d'entretien » (participant 3), en évitant parfois un questionnement intrusif au sujet d'évènements traumatogènes. En complément, lorsqu'au cours de la préparation « les personnes bénéficient d'un accompagnement psychologique ou psychiatrique à côté, pour le coup les choses se passent mieux », bien que « pour beaucoup de demandeurs d'asile par contre, il y a un petit peu de blocage sur l'accompagnement psychologique » (participant 3).

Malgré les mesures de précaution, pour des demandeurs vulnérables, la préparation du récit de vie peut conduire à des reviviscences d'expériences traumatiques : « Elles sont en train de se refaire le film, et elles sont en train de le revivre en direct » (participant 7). Deux autres participants rapportent des expériences similaires au cours d'entretiens : « juste le fait d'évoquer le pays, la personne n'était plus là quoi, [...] les pupilles revivaient un évènement traumatique » (participant 2), « elle se bloquait complètement, elle fondait en larmes, cauchemar, elle criait, elle revivait le truc, la scène » (participant 9). Le plus souvent cependant, le traumatisme se manifeste par le mutisme : « la raison pour laquelle elle ne voulait pas venir, c'était que son histoire était lourde. Il y avait un fort traumatisme, et elle voulait se protéger en ne parlant pas, tout simplement » (participant 2). Le traumatisme ayant de fortes répercussions, « c'est une grosse injustice, mais je dirais qu'à niveau d'instruction égal, une personne qui n'est pas victime de traumatisme pourrait mieux présenter la question » (participant 3).

De façon plus ponctuelle, nous retrouvons dans les segments de cette classe des difficultés à obtenir les détails qui participent à la personnalisation du récit : « il y a une compréhension occidentale des choses, qui n'est pas forcément la même pour certaines personnes venant de pays lointains. C'est pourquoi une prise en compte de l'interculturalité dans la gestion de la demande d'asile est aussi capitale » (participant 4). Il existerait un décalage entre les descriptions personnalisées attendues par les autorités, et une manière de décrire des expériences passées héritées de la culture d'origine. Un répondant précise : « nous, les Occidentaux, on attend beaucoup de vécu, de sentiments, de personnalisation. La majorité des personnes demandant l'asile viennent de pays communautaires, où c'est la famille, la communauté, qui vient avant l'individu » (participant 9). En conséquence du décalage culturel, le participant ajoute : « ils ne sont pas concernés, ils ne parlent pas d'eux-mêmes, ils n'ont pas été habitués à donner leur avis, surtout si ce sont des femmes » (participant 9).

Toujours au sujet des descriptions d'expériences passées, sans toutefois parvenir à en identifier les causes, plusieurs participants rapportent rencontrer des difficultés à construire une

chronologie des événements, ou même simplement articuler de façon logique les événements. Un participant rapporte ainsi : « Il y a certaines personnes pour qui c'est extrêmement laborieux, c'est la construction de la chronologie » (participant 3). Un autre constate à son tour : « on va commencer avec un événement, ils vont par la suite parler d'autre chose qui n'a rien à voir, il n'y a pas de suite logique » (participant 10).

Plusieurs participants évoquent enfin une pression constante sur les demandeurs, en conséquence de laquelle « les gens n'ont pas le temps à la fois de se poser physiquement et psychologiquement par rapport à tout le vécu au pays, le vécu à travers l'exil, l'arrivée en France quand ils ont été à la rue dans des conditions terribles, le monde s'écroulant autour d'eux » (participant 3). Cette absence de répit affecte l'élaboration du récit de vie, comme le constate un participant : « cette famille-là, ils étaient tellement sous pression que leur discours n'était plus du tout cohérent » (participant 2).

Les échéances que constituent les auditions à l'OFPRA ou la CNDA

La deuxième classe la plus représentée dans la thématique des facteurs de succès est celles des échéances OFPRA ou CNDA, et des difficultés rencontrées pour constituer un récit recevable le jour de l'audition. Elle représente 118 segments sur les 505 classés (23,37 % du total des segments classés). Parmi les formes les plus représentées, plusieurs font référence à l'audition à l'OFPRA, ou l'audience CNDA, « OFPRA » ($n = 59$), $\chi^2(1) = 129.01$, $p < .001$, « CNDA » ($n = 29$), $\chi^2(1) = 50.44$, $p < .001$, « entretien » ($n = 16$), $\chi^2(1) = 17.03$, $p < .001$, « audience », ($n = 4$), $\chi^2(1) = 6$, $p = .01$, sa durée, « heure » ($n = 10$), $\chi^2(1) = 18.27$, $p < .001$, ou l'interviewer, « juge » ($n = 6$), $\chi^2(1) = 19.91$, $p < .001$, « officier de protection » ($n = 4$), $\chi^2(1) = 13.22$, $p < .001$.

Trois principales échéances ponctuent la procédure : l'envoi du récit écrit à l'OFPRA, l'audition à l'OFPRA et, en cas de rejet, le recours à la CNDA. S'agissant de la première étape, l'urgence temporelle consiste le plus souvent à produire et envoyer des pièces complémentaires, en particulier lorsque le suivi est entamé suite à l'envoi du récit écrit. Plus rarement, l'intervenant peut constater qu'un faux récit a été envoyé à l'OFPRA. Appréhendant de décrire leur parcours en détail, évitant le souvenir de l'événement traumatique ou « parce qu'ils développent une sorte de paranoïa, ils pensent que l'OFPRA va les dénoncer, que la personne qui les a persécutés a envoyé des gens les surveiller en France » (participant 6), « les faux récits pour nous, ça signifie une vérité qui est beaucoup plus dure que les mensonges » (participant

3). Sous l'influence de leur communauté ou de réseaux, des demandeurs altèrent délibérément leur parcours de vie, ou acquièrent de faux récits supposés garantir une protection : « c'est une réalité, des récits qui sont achetés, vendus à prix d'or d'ailleurs » (participant 3). Il est alors urgent d'envoyer un rectificatif à l'OFPPA, et « d'expliquer pourquoi la personne a envoyé le faux récit la première fois, et le plus souvent, ce sont des personnes très vulnérables » (participant 5).

À l'approche du jour de l'audition à l'OFPPA, l'enjeu est « d'être en capacité de parler de ses persécutions pour convaincre les personnes qui vous interrogent » (participant 7). Que le demandeur soit en mesure de décrire ses persécutions face à l'intervenant ne garantit cependant pas qu'il le sera face à l'officier de protection. Un participant rapporte ainsi « l'officier de protection n'était pas du tout bienveillant, et lui a dit, en gros, « je ne te crois pas. Tu t'es fait violer, je ne te crois pas ». Ça a été un ravage total, elle n'a plus pu parler du viol. Plus jamais. Et même à la cour, impossible de parler de ce qui s'était passé » (participant 9). Une fois la parole libérée, il reste ainsi à préparer le demandeur à des questions, ou des réactions pouvant être brutales ou intrusives le jour de l'audition.

Les informations difficiles à obtenir, mais déterminantes pour l'obtention d'une protection

La troisième classe représente 99 des 505 segments classés, soit 19,6 % du sous-total des facteurs de succès. La classe est constituée de segments renvoyant à des détails cruciaux pour l'examen de la demande, mais qui peuvent être ignorés, inaccessibles en mémoire, ou altérés. Dans cette perspective, sont représentées des formes relatives à la durée ou la chronologie, « mois » ($n = 13$), $\chi^2(1) = 54.72$, $p < .001$, « année », ($n = 7$), $\chi^2(1) = 19.68$, $p < .001$, « chronologie » ($n = 4$), $\chi^2(1) = 16.54$, $p < .001$, « durée » ($n = 6$), $\chi^2(1) = 15.65$, $p < .001$. D'autres formes désignent des situations récurrentes dans les parcours des demandeurs, pouvant affecter le fonctionnement cognitif, engendrant des confusions ou des zones d'ombres dans les descriptions, « Libye » ($n = 6$), $\chi^2(1) = .9$, $p < .001$, « prison » ($n = 6$), $\chi^2(1) = 24.9$, $p < .001$, « traverser » ($n = 4$), $\chi^2(1) = .54$, $p < .001$, « manifestation » ($n = 8$), $\chi^2(1) = 15.83$, $p < .001$. D'autres segments décrivent des détails qui, sans explication adéquate, soulèvent des doutes sur la plausibilité du récit. Parmi les formes caractéristiques, aucune ne semble spécifique à ces descriptions, bien que l'on y retrouve une récurrence des formes « ville » ($n = 10$), $\chi^2(1) = .08$, $p < .001$, ou « prison », ($n = 6$), $\chi^2(1) = 24.9$, $p < .001$.

Un participant rapporte l'expérience de privation sensorielle dont a fait l'objet un demandeur au cours d'une détention : « le monsieur en question a passé un mois en prison. Mais il a été enfermé dans le noir en fait. Seul, dans des conditions terribles, ça lui a paru une éternité » (participant 3). De par la difficulté à estimer la durée de sa détention, et les conditions de celles-ci, il affirme pourtant avoir séjourné près d'une année en prison, marquant une incohérence dans la chronologie de son récit. Un trajet mouvementé entre le pays d'origine et la France peut lui aussi engendrer des confusions dans la temporalité du récit, « parce que quelqu'un qui a traversé plusieurs pays a parfois perdu ses repères chronologiques » (participant 6). Pour un participant, la traversée de la Méditerranée, de la Libye, ou du désert du Niger, « avec tout ce que cela comporte de traite, de travail forcé, de viol pour les femmes » (participant 3), se traduit par une alternance de moments périlleux, de périodes de relative stabilité, ou d'attente d'une opportunité de traversée, dont les marqueurs temporels demeurent confus.

Les barrières à la compréhension mutuelle entre le demandeur et l'intervenant

La quatrième et dernière classe de la thématique des facteurs de succès regroupe 68 segments (13,47 % du sous-total), faisant référence aux barrières à la compréhension mutuelle rencontrées par les intervenants sociaux lors de la préparation, comme en atteste la forte représentation de formes associées à la compréhension, « comprendre » ($n = 34$), $\chi^2(1) = 72,98$, $p < .001$, « compréhension » ($n = 4$), $\chi^2(1) = 25,91$, $p < .001$, ou à la barrière de la langue, « langue » ($n = 11$), $\chi^2(1) = 45,09$, $p < .001$, « français », ($n = 16$), $\chi^2(1) = 44,74$, $p < .001$, ou « interprète », ($n = 17$), $\chi^2(1) = 7,19$, $p = .007$. Les autres formes caractéristiques de cette classe renvoient à une série de facteurs liés aux barrières à la communication, « confiance » ($n = 5$), $\chi^2(1) = 9,39$, $p = .002$, « symptôme » ($n = 3$), $\chi^2(1) = 7,33$, $p = .007$, ou « occidental » ($n = 3$), $\chi^2(1) = 7,33$, $p = .007$.

Les difficultés à la compréhension décrites par les intervenants concernent aussi bien l'intervenant lui-même, que l'interprète ou le demandeur. Outre les demandeurs non francophones, pour lesquels la présence d'un interprète est indispensable, les intervenants rencontrent des difficultés avec ceux manifestant des lacunes en français, mais qui « ont leur fierté, ils ne disent pas qu'ils ne comprennent pas le français » (participant 6). La présence d'un interprète n'est cependant pas gage d'une compréhension mutuelle. Un participant rapporte ainsi les difficultés rencontrées par un interprète : « même moi je n'arrive pas à comprendre ce qu'il me dit, parce que c'est tellement encombré, c'est tellement complexe » (participant 10). Interprète ou non, à l'inverse, un intervenant suspecte certains demandeurs de feindre de ne pas

comprendre ce qui leur est dit : « parfois, les personnes [...] elles font semblant de ne pas comprendre » (participant 5).

Au-delà des difficultés liées à l'emploi d'une langue commune et à la médiation d'un interprète, la maîtrise partagée d'une langue n'est pas une condition suffisante d'un échange intelligible. Dans ce contexte de communication interculturelle, dont les objectifs ne sont pas toujours saisis par le demandeur, la clarté de l'échange est souvent entravée par une insuffisante base commune de communication. Illustrant cet écart culturel préjudiciable à l'interprétation des propos, un participant rapporte par exemple : « Un Congolais peut vous dire qu'il peut appeler un voisin son frère. [...] Il faut être vraiment dans cette réalité-là pour comprendre ces subtilités » (participant 4). Il s'agit de l'un des principaux obstacles à l'élaboration d'un récit de vie conforme aux attentes de la procédure, en générant des interprétations trompeuses, d'un côté comme de l'autre, quant au rôle et aux attentes de l'intervenant, ou quant au vécu du demandeur et sa crédibilité.

Enfin, les intervenants sociaux décrivent deux cas de figure faisant obstacle à la communication. Le premier renvoie au bagage socioculturel nécessaire pour s'exprimer de façon adaptée. Décrivant un suivi récent, dont la demande et le recours ont été rejetés malgré le décès de proches et d'importantes séquelles, un participant explique : « la difficulté, c'est que madame ne sait pas conceptualiser les choses, elle ne sait pas rendre compte du fait de son analphabétisme » (participant 4). Un autre participant précise la nature des difficultés rencontrées par ces demandeurs : « il y a des personnes qui n'arrivent pas à affirmer leur individualité, et à personnaliser leur demande d'asile » (participant 9).

Le second cas concerne les difficultés rencontrées par les demandeurs souffrant de traumatisme à s'exprimer et se faire comprendre. Une difficulté à s'exprimer qui s'explique par des réticences à s'exprimer en l'absence d'une relation de confiance suffisante : « j'ai eu un petit qui ne voulait rien me raconter. [...] J'ai essayé de lui changer les idées, je n'ai pas forcément parlé de son histoire. [...] C'est des trucs tout bêtes, quelle est sa couleur préférée, est-ce qu'il veut prendre un café, un thé, qu'on parle un peu de tout. Et ça a décoincé quelque chose. [...] Quand il m'a raconté, j'ai compris un peu plus pourquoi c'est compliqué pour lui de me dire ça » (participant 8). Une fois écartées les réticences, peut se manifester une difficulté à se remémorer les faits. Un participant rapporte ainsi les propos d'un demandeur : « j'ai la tête qui chauffe, j'ai la tête qui chauffe. J'ai des trous de mémoire, je ne me souviens plus » (participant 7). D'autres participants rapportent des problèmes de concentration, parfois liés à

des pensées obsédantes, comme le manifeste un demandeur qui « tamponnait tout le temps, et il signait. Il faisait ça tout le temps » (participant 8). Lorsqu'ils parviennent à se concentrer sur leur récit, les demandeurs peuvent enfin rencontrer des difficultés à organiser et verbaliser le rappel des faits : « On a eu une dame comme ça, qui oubliait même le prénom de ses cinq enfants, c'était l'amnésie totale. Et le lendemain, elle pouvait tout nous dire, c'était très clair, mais le jour de l'audience c'était un brouhaha complet » (participant 9).

Discussion

Le déroulement de la préparation OFPRA

Structure générale de la préparation

Les entretiens réalisés ont permis d'établir une trame schématique du processus de suivi proposé par les intervenants sociaux (voir Tableau 7). Sur la base des réponses fournies, nous distinguons trois phases, correspondant à trois objectifs distincts.

La première phase correspond au premier entretien réalisé. Il s'agit de poser le cadre du suivi, et clarifier la procédure. En corollaire, ce premier entretien permet à l'intervenant de jauger l'attitude de son interlocuteur afin de poser les bases d'une relation de confiance. À ce stade, il n'est pas encore question de traiter du récit de vie, mais d'établir un lien de confiance. L'entretien d'explication permet de calmer les craintes, se positionner comme un interlocuteur neutre et en mesure de fournir l'accompagnement nécessaire, et d'enclencher ainsi une dynamique d'engagement. En psychologie judiciaire l'établissement du lien de confiance fait l'objet d'un regain d'intérêt depuis quelques années. Les travaux portent généralement sur l'interrogatoire de suspect (Collins & Carthy, 2019; Gabbert et al., 2009), de sources semi-coopératives (Ask et al., 2019; Neequaye et al., 2018), mais également l'audition de témoins vulnérables (Lavoie et al., 2021; Nahouli et al., 2021). Ces travaux visent notamment à mettre au point des méthodes d'établissement d'une relation favorisant la divulgation d'informations sensibles (e.g., Lavoie et al., 2021; Neequaye et al., 2018) Compte tenu du rôle des intervenants dans la libération de la parole du demandeur, et du temps dont ils disposent pour établir une relation de confiance, ces méthodes pourraient sans doute également bénéficier à l'accomplissement des objectifs de préparation.

La deuxième phase correspond à la préparation à proprement parler, et englobe l'essentiel des entretiens menés. Nous distinguons trois types d'entretien de préparation. La préparation

commence dans une logique exploratoire, à partir de premiers récits libres. L'objectif est d'associer le parcours à l'un des critères de Genève, puis d'identifier les faits caractérisant les persécutions et les craintes de persécutions. Les entretiens suivants visent à approfondir et modeler le récit de vie afin de le conformer aux exigences de la procédure. À ce stade, il n'apparaît pas de méthode type dans les entretiens d'approfondissement, qui semblent relativement souples, variant d'un intervenant à l'autre, et s'ajustant aux interlocuteurs.

Généralement, la phase préparatoire se clôture par une simulation d'audition, calquée sur les représentations que les intervenants se font de l'audition OFPRA. Il s'agit de mettre le demandeur dans les conditions d'un scénario pessimiste où l'officier de protection adopte une posture de confrontation. Cet entretien permet de préparer psychologiquement le demandeur à l'épreuve de l'audition, et lui donner l'occasion de rectifier ce qui pourrait poser problème dans son discours ou son attitude.

Une fois la notification de décision OFPRA reçue, un nouvel entretien d'explication est mené. En cas de protection, celle-ci introduit le parcours d'insertion qui suivra. En cas de rejet, l'entretien portera sur les motifs du rejet et les possibilités de recours.

Tableau 7.

Les étapes de la préparation à l'audition

Étape	Étape 1		Étape 2		Étape 3
	Entretien d'explication		Entretiens de préparation		Entretien d'explication
Objet de l'entretien	Procédure et cadre du suivi		Préparation du récit de vie		Recours, étapes suivantes
Logique d'entretien	Information	Exploration	Coaching		Information
Objectif	Procédure, rôles, cadre du suivi, administratif	Recherche du critère, événements caractérisant les craintes	Cadrage et valorisation du récit	Jeu de rôle OFPRA/CNDA	Motifs du rejet, et étapes suivantes <i>OU</i> Parcours d'intégration
Format	Explication, question-réponse	Récit libre, Question-réponse	Variable	Question-réponse	Explication, question-réponse

Structure de la préparation en fonction de l'étape de la procédure ou est mis en place le suivi

Cette trame générale varie sensiblement en fonction du moment où le demandeur entame son suivi. L'accompagnement ne commence pas systématiquement en début de procédure, mais il s'agit du cas le plus fréquent. Les cas de figure sont les suivants :

I. Suivi dès le début de la procédure

Dans ce cas, deux problèmes se posent couramment, l'installation et la pression temporelle peuvent poser problème. En début de procédure, le demandeur s'installe au CADA, le cadre dans lequel il évolue lui est encore étranger, et il doit gérer la pression de l'incertitude liée à ce cadre nouveau, souvent additionnée à celle du devenir de ses proches, et réaliser des démarches pour assurer ses conditions de vie. Par ailleurs, les délais pour envoyer un premier récit écrit sont relativement courts, nécessitant d'entamer immédiatement un premier travail sur le récit de vie.

II. Suivi après envoi du récit écrit

Dans ce cas de figure, le récit écrit envoyé à l'OFPRA peut être lacunaire ou hors sujet. La première tâche urgente consiste en la préparation d'un récit complémentaire. Si le suivi est entamé peu de temps après l'envoi du récit écrit, l'intervenant dispose du temps d'une préparation complète une fois les compléments transmis. Si le suivi est plus tardif, la préparation se fait sous une forte pression temporelle.

III. Suivi avant recours à la CNDA

Il s'agit d'un cas rare. La préparation du recours se fait alors à trois, puisqu'un avocat est nommé pour assister au recours. Le plus souvent, le « rejet positif » est motivé par des doutes sur des points spécifiques du récit. Il s'agit alors de cibler les problèmes pointés à l'OFPRA, et tenter de les résoudre. Si l'audition OFPRA s'est particulièrement mal passée, le « rejet négatif » exprime une complète remise en cause des faits allégués. Il est alors nécessaire de reprendre l'intégralité du récit, et les chances d'obtenir une protection sont faibles.

Les faits à établir dans les auditions de demande d'asile

La préparation du récit de vie se concentre essentiellement autour de la caractérisation des persécutions, et des craintes de persécution. Pour les profils de protection subsidiaire, la préparation s'attachera plutôt à donner des garanties quant à la nationalité du demandeur. Pour

les autres, la préparation consiste (1) à définir avec le demandeur ce qui relève d'une persécution, (2) à cibler, puis détailler les faits qualifiant les persécutions.

Persécutions

Dans le cadre de la préparation, le travail de caractérisation des persécutions consiste en premier lieu à clarifier ce qui relève d'une persécution dans le droit d'asile. Une fois la notion correctement appréhendée, le demandeur est en mesure de cibler ce qui, dans son parcours, relève du droit d'asile. C'est la *recherche du critère*, qui consiste à identifier les faits de persécution (personnellement vécus ou non) et les associer à l'un des 5+2 critères d'octroi d'une protection (Conseil Constitutionnel, 1993 ; United Nations, 1951). Les entretiens suivants visent à détailler ces expériences qualifiant les persécutions.

Craintes de persécutions en cas de retour

Persécution et *crainte bien fondée* constituent deux notions ambiguës du point de vue du droit (Liodden, 2019), qui ne bénéficient pas de définitions claires dans la convention de Genève (Gill & Good, 2019; UNHCR, 2013; Convention relating to the status of refugees, 1951), dans les législations européennes ou nationales (Liodden, 2019). Cette absence d'une opérationnalisation claire des notions centrales, associé à la courante faiblesse des éléments de preuves à disposition, fait de la détermination du statut de réfugié une pratique singulière dans le droit (Craig & Zwaan, 2019), les décisions reposant sur des notions telles que l'*intime conviction* en France (Belorgey, 2004), le *doute raisonnable* dans la culture anglo-saxonne (Kobelinsky, 2019). Un de nos objectifs est de saisir comment s'opérationnalisent et se traduisent dans la pratique ces notions. Dans cette optique, cette première étude nous a permis de clarifier ce que recouvrent les craintes de persécutions dans la détermination du statut de réfugié.

Si tous les demandeurs n'ont pas à témoigner de persécutions personnellement subies, tous doivent justifier leur crainte pour obtenir une protection en France. Ainsi, un discours prospectif argumenté est attendu, car c'est la réalité des craintes qui justifie la nécessité d'une protection. Il existe pourtant une ambiguïté inhérente à la caractérisation des craintes : celles-ci peuvent relever de la subjectivité du demandeur, et traduire un sentiment de crainte éprouvé dans les circonstances de son vécu, ou traduire un danger objectif et mesurable, compte tenu, par exemple, de la situation d'une région, du profil des protagonistes et de leurs griefs à l'égard du demandeur. Que les craintes de persécutions soient à entendre dans leur dimension subjective

ou objective, les directives du HCR ne tranchent pas clairement, incitant les autorités à qualifier « le bien-fondé des craintes de persécutions, et les risques réels de préjudice grave » (UNHCR, 2011). Si les « risques réels de préjudice grave » s'expriment sans équivoque à l'examen des informations disponibles sur la situation du demandeur et celles de son pays d'origine, le « bien-fondé des craintes » peut s'exprimer de la même manière comme un probable risque de persécution, mais aussi comme une disposition mentale légitimement fondée sur un vécu douloureux. La structuration d'un discours concernant les craintes de persécution implique donc aussi bien de solliciter des descriptions factuelles, que des cognitions ou des affects associés au vécu et un éventuel retour, ce qui se traduit dans les descriptions du travail de préparation fournies par les répondants.

Les craintes de persécutions : tentative de définitions

À l'issue de cette étude, nous pouvons préciser la définition des craintes de persécutions avancée par le HCR. Nous distinguons craintes objectives, et craintes subjectives de persécutions (voir Tableau 8). Les *craintes objectives* concernent les motifs tangibles de craintes, et incluent les informations concernant : (i) l'auteur des persécutions, (ii) sa capacité actuelle de nuisance (i.e. le pouvoir dont il dispose, auquel il faut soustraire les possibilités de protection dans le pays d'origine), (iii) ses intentions actuelles de nuire au demandeur. Les *craintes subjectives* concernent les raisonnements et affects que le demandeur associe aux craintes objectives, c'est-à-dire le ou les scénarios de persécution envisagés en cas de retour, et les craintes qu'ils suscitent pour le demandeur.

L'articulation logique entre craintes objectives et craintes subjectives constitue la *personnalisation des craintes*. Nous pouvons définir la personnalisation des craintes comme l'articulation logique entre les motifs tangibles de craintes, le scénario de retour dans le pays d'origine, et les émotions que le scénario suscite à l'aune des souffrances déjà endurées. Dans cette logique, la personnalisation des craintes permet au décisionnaire d'établir la chaîne de causalité ayant conduit le demandeur à estimer sa vie menacée s'il demeurerait dans son pays d'origine, à estimer n'avoir d'autre option que de fuir son pays et demander une protection en France.

Tableau 8.*Les deux dimensions des craintes de persécution*

Dimension des craintes	Craintes de persécution			
	Dimension subjective	Dimension objective		
Objet	Personnalisation des craintes	Éléments tangibles de craintes		
Points à détailler	Articulation faits-raisonnements-affects	Identité de l'auteur	Capacités de nuisance	Intentions de nuire
Fonction dans l'examen de la demande	Bien-fondé des craintes	Matérialité des craintes		

La personnalisation est ainsi liée à la distance psychologique. D'une part, le scénario de retour doit présenter un caractère de perspective inévitable. Le caractère d'inévitabilité correspond à une distance hypothétique faible, et se traduit dans le discours par des descriptions en des termes concrets (Wakslak et al., 2006). Les descriptions d'expériences passées par ailleurs doivent être associées au concept de soi actuel afin de véhiculer un sentiment de continuité. Du point de vue du témoin, ce sentiment de continuité traduit une faible distance sociale (Libby et al., 2005; Libby & Eibach, 2002). Rappelons enfin qu'une faible distance temporelle est associée à une reviviscence de l'état émotionnel des faits (e.g., Gao et al., 2022), mesurée dans la dimension subjective des craintes. Ainsi, une faible distance psychologique à l'égard des expériences et des perspectives décrites participerait à la personnalisation des craintes. Il reste néanmoins à déterminer si des liens existent entre les marqueurs de distance psychologique dans le récit, et les jugements de personnalisation des craintes de persécutions dans l'évaluation de la crédibilité.

Les qualités à donner au récit de vie

Les détails à fournir et les propriétés à donner au récit de vie pour établir le bien-fondé de la demande

Cette première étude apporte de premières indications quant aux besoins des professionnels de l'asile en termes de types d'informations recherchées. Certaines catégories de détails ont été évoquées comme des détails essentiels, mais souvent difficiles à obtenir. Compte tenu des spécificités de la procédure de demande d'asile, reposant essentiellement sur le témoignage du

demandeur, la crédibilité du récit est un point essentiel dans l'examen de la demande. Dans cette optique, les intervenants rapportent se consacrer à renforcer certaines propriétés générales du récit souvent lacunaires dans les premiers rappels :

- I. La cohérence, interne et externe, du récit, les intervenants ciblant les inconsistances au fil de la préparation. Rappelons que les incohérences internes et externes sont deux indicateurs de crédibilité dont la fiabilité est discutable dans le contexte de la procédure d'asile (voir chapitre 3 et 4). Dans la pratique des intervenants, il semble être question de préparer le demandeur à l'OFPRA, et non de tester la crédibilité, mais cet objectif interroge ;
- II. Le caractère clair et intelligible du propos, perçu du point de vue d'un officier de protection. Le demandeur doit privilégier les formulations sans équivoque, et éliminer les expressions qui peuvent paraître ambiguës sans une maîtrise d'un vocabulaire spécifique, notamment lié à la région d'origine (e.g., appeler un ami par un terme traduisant un lien de parenté). Ces difficultés liées au vocabulaire sont également rencontrées en contexte judiciaire, où les questions de clarification à ce sujet ont un caractère souvent suggestif (Burrows et al., 2017) ;
- III. L'attitude convaincante du demandeur lorsqu'il s'exprime. Sans se laisser submerger, les faits rapportés par le demandeur doivent s'incarner dans son récit, véhiculant un sentiment de vécu. Le sentiment de vécu, s'il s'agit effectivement d'un indicateur de crédibilité employé par les officiers de protection, pourrait opérationnaliser la perception de distance psychologique dans l'évaluation de la crédibilité, puisqu'il s'agit d'une impression de revivre la scène décrite dans l'ici et maintenant (Trope & Liberman, 2010) ;
- IV. Fournir des détails spécifiques cruciaux pour établir la crédibilité, mais qu'un demandeur ne rapporte pas spontanément ; cela concerne essentiellement les dates, lieux, ou durées.

Les détails spécifiques sur lesquels s'effectue le travail de préparation semblent souvent partager une caractéristique commune : il s'agit de détails vérifiables par l'officier de protection (pour une opérationnalisation dans un cadre judiciaire : Nahari et al., 2014; Vrij & Nahari, 2019). Les dates d'une manifestation, la description du trajet quotidien, par exemple, peuvent facilement être vérifiées grâce aux ressources documentaires dont dispose l'OFPRA. Des questions sans lien apparent avec la demande, comme celles portant sur la culture du pays d'origine, ont cette même fonction d'évaluation de la cohérence externe. Outre leur intérêt dans l'évaluation de la cohérence externe, la présence de détails vérifiables constitue en contexte judiciaire un indicateur direct de véracité, étant donné que les menteurs tendent à éviter de

fournir des détails qui puissent être contredits par des preuves matérielles (Palena et al., 2021). Les questions sur des détails vérifiables semblent particulièrement fréquentes dans les auditions liées à un conflit armé ou une situation de violence généralisée. Lorsque le demandeur ne présente pas de crainte personnelle, mais justifie sa demande par le climat de violence qui prévaut dans sa région d'origine, l'enjeu de l'audition sera de prouver sa nationalité. Il doit donc être en mesure :

- I. De décrire sa région, sa géographie, sa culture et son histoire récente aussi précisément qu'un officier de protection s'estimerait en droit d'attendre d'une personne ayant son profil ;
- II. Il doit, autant que possible, fournir des preuves matérielles à l'appui (e.g., documents de nationalité), ou, à défaut, fournir des détails vérifiables au sujet de son parcours.

Les difficultés rencontrées pour fournir certains types de détails

Les intervenants évoquent deux cas de figure où certaines propriétés du récit peuvent être significativement affectées. Un premier cas renvoie aux spécificités du bagage culturel du demandeur. Les intervenants suggèrent que dans certaines cultures, les personnes n'ont pas pour habitude de contextualiser leurs récits de la manière attendue à l'OFPRA. Les demandeurs s'expriment alors moins de leur point de vue propre que de celui du groupe (e.g., la famille, les militants du parti), et les éléments de contexte qui participent à la personnalisation manquent. Ce cas de figure semble renvoyer à un style cognitif interdépendant, qui caractérise les cultures d'orientation collectivistes (Markus & Kitayama, 1991). Dans cette logique, un bagage culturel collectiviste engendrerait des récits moins crédibles au regard des critères mobilisés. Un niveau d'éducation faible ou inexistant engendre des lacunes comparables sur le plan de la contextualisation des faits.

Le deuxième cas de figure concerne les conséquences d'un traumatisme. Les intervenants rapportent quatre conséquences néfastes pour l'activité de préparation :

- I. Le demandeur peut manifester de fortes réticences à s'exprimer sur des faits traumatiques, et, plus rarement, être réticent ou rester passif au sujet de l'ensemble de son parcours. Ces descriptions font écho aux symptômes d'évitement dans les troubles post-traumatiques (Crocq & Guelfi, 2015), ou à certains symptômes dépressifs (Hammen & Watkins, 2018). La mesure prise est alors de faire preuve de pédagogie, et, si nécessaire, d'aborder d'autres sujets plus triviaux, afin de libérer la parole. Ici aussi, les préconisations scientifiques au

sujet de l'établissement d'une relation de confiance (e.g., Ask et al., 2019; Lavoie et al., 2021) pourraient bénéficier à la pratique des professionnels de l'asile.

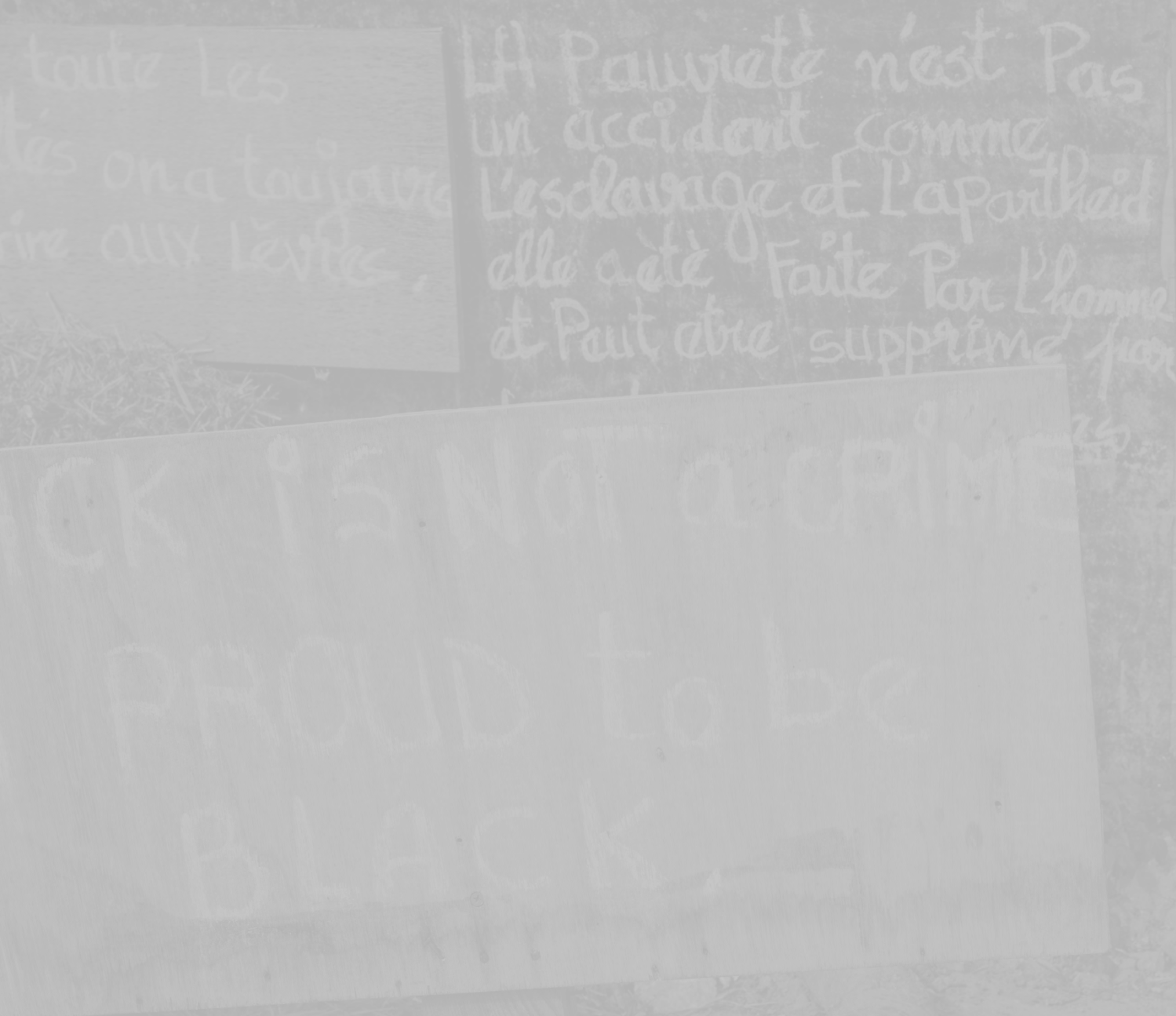
- II. Il peut manifester, lorsqu'il se remémore les faits, des réactions physiques incontrôlables d'angoisse ou de panique, également renseignées dans la littérature sur le TSPT en tant que réactions dissociatives (Crocq & Guelfi, 2015). À la manière de la stratégie de contournement évoquée au sujet de l'OFPRA, les intervenants questionneront alors plutôt sur des aspects périphériques (notamment l'avant et l'après), en évitant le cœur des faits traumatiques.
- III. Il peut souffrir de difficultés de concentration, qui rendent impossible un effort de remémoration au-delà de courtes périodes, ou être affecté par des pensées parasites pouvant se manifester par des mouvements répétitifs involontaires. Ici aussi, il s'agit de deux symptômes communs du TSPT et de la dépression (Crocq & Guelfi, 2015; Hammen & Watkins, 2018). Les intervenants planifieront alors des entretiens courts, et aborderont des sujets plus triviaux lorsque des difficultés se feront ressentir.
- IV. Ils peuvent, malgré leur volonté, et en l'absence de troubles de concentration, rencontrer de grandes difficultés à accéder au souvenir de certains épisodes, notamment de violences. Le travail sur ces épisodes se focalisera alors sur la contextualisation et les détails périphériques pouvant être accessibles. Associé à un TSPT, il pourrait également s'agir de l'expression d'un symptôme d'évitement, mais aussi être la conséquence d'un défaut d'accès à la représentation sensorielle des faits (Brewin et al., 1996, 2010). Il est intéressant de noter que dans le contexte de la théorie des représentations duales du TSPT, une représentation contextuelle reste néanmoins accessible lors d'un rappel volontaire (Brewin & Burgess, 2014), et que celle-ci contient les détails périphériques auxquels les intervenants font ici référence.

Un parcours d'exil long et périlleux, caractérisé par l'alternance de séquences de calme relatif et de danger marqué peut aussi altérer le sens des durées et de la chronologie. Ce dernier scénario est relativement commun dans les trajets migratoires accompagnés par des passeurs via la Libye ou l'Algérie notamment. La crédibilité de l'ensemble du récit de vie en est alors amoindrie. Nous constatons donc que le traumatisme se situe au cœur des préoccupations des intervenants sociaux, sur le plan de la recherche des détails et des propriétés de crédibilité attendues à l'OFPRA. Il est donc nécessaire d'étudier les croyances et les pratiques relatives au trauma, afin de déterminer si une intervention est nécessaire.

Les intervenants rapportent l'existence d'une opposition entre deux stratégies de questionnement sur les faits traumatiques. Dans certains cas, les officiers de protection s'interdisent un questionnement direct sur les épisodes de violences. Afin de pouvoir évaluer la cohérence externe et la plausibilité des faits, leurs questions se portent (i) sur des détails périphériques de la scène (e.g., lieux, témoins éventuels), (ii) sur ce qui a précédé ou suivi les faits de violence. Dans d'autres cas, les intervenants rapportent un questionnement direct des faits de persécution, parfois brutal. Ce questionnement direct se justifie selon plusieurs intervenants par l'affaiblissement de la preuve médicale, conséquence du durcissement des parcours d'exil à partir de 2015. Dorénavant, les officiers de protection ne peuvent plus considérer des séquelles attestées comme une preuve des persécutions subies, celles-ci pouvant être une conséquence du parcours migratoire. Le besoin de détails au sujet des persécutions allégués est donc aujourd'hui plus important.

Cette première étude nous permet d'identifier plusieurs axes de recherche prioritaires pour la suite. Les intervenants évoquent fréquemment les variables culturelles et traumatiques pour justifier leur besoin d'adapter leurs méthodes d'audition. Ils évoquent également ces deux variables pour tenter d'expliquer dans leurs pratiques les déficits en détails observés dans certains suivis. Nous avons donc à l'issue de cette première étude, jugé nécessaire de traiter de ces deux variables, de leurs conséquences sur les détails fournis et les jugements de crédibilité, ainsi que les ajustements qu'elles peuvent induire dans les pratiques d'entretien.

Étude 2 – Les informations recherchées en vue de l'audition et leurs facteurs d'influence



Résumé du chapitre

Les intervenants sociaux interrogés au cours de la première étude ont signalé la nécessité d'ajuster leurs techniques d'entretien lorsqu'ils interagissent avec des demandeurs d'asile souffrant de traumatismes. Dans la littérature scientifique, des auteurs ont mis en évidence la nécessité d'ajuster les méthodes d'audition en fonction du motif de la demande. Enfin, les officiers de protection semblent ancrer leurs pratiques dans un pressentiment de crédibilité, qui se forme tôt dans l'échange avec le demandeur.

Trois variables majeures se dégagent comme des facteurs influençant ou devant influencer les entretiens : la crédibilité perçue, la présence de traumatismes et le motif de la demande d'asile. Ces variables pourraient notamment affecter les types d'informations recherchées par les professionnels de l'asile.

Pourtant, les résultats indiquent que seul le motif de la demande exerce une influence significative sur les questions posées et les informations recherchées. Les tendances observées suggèrent qu'au-delà du motif de la demande, deux variables latentes pourraient être à l'origine de ces différences ; le caractère aveugle ou ciblé des persécutions, et les circonstances publiques ou privées de leur occurrence. En tout état de cause, ces différences indiquent une nécessité de tenir compte des besoins propres aux différents motifs de demande dans la formulation de recommandations d'entretien.

Il est notable que les indicateurs de crédibilité n'aient pas d'effet significatif sur les questions posées et les informations recherchées. Cette constatation est cohérente avec les avis partagés parmi les professionnels de l'asile quant à leur rôle dans l'évaluation de la crédibilité des demandeurs. L'absence d'effet de l'occurrence d'une expérience traumatique sur les informations recherchées et les questions posées pourrait révéler un défaut d'adaptation des méthodes en cas de traumatisme. Cette absence d'effet pourrait également résulter d'une méconnaissance ou d'une mauvaise compréhension du fonctionnement de la mémoire, qu'elle soit affectée par un traumatisme ou non.

Introduction

Selon le HCR, « le décisionnaire doit (i) veiller à ce que le demandeur présente son cas le plus complètement possible [...] (ii) évaluer la crédibilité du demandeur [...] (iii) relier ces éléments aux critères pertinents de la Convention de 1951 » (UNHCR, 2011, p. 40). Pour satisfaire aux objectifs de la Convention de Genève et de l'article 14 de la Déclaration universelle des droits de l'homme, deux conditions sont nécessaires : les officiers de protection doivent permettre au demandeur de fournir autant de détails pertinents que possible et examiner la crédibilité de la déclaration sur une base objective, en se basant sur des indicateurs fiables.

Étant donné que les preuves sont rares dans les dossiers d'asile (Byrne, 2007; Rousseau et al., 2002; UNHCR, 2013), les déclarations du demandeur sont au cœur de la procédure (Blake, 2001). Pourtant, des enquêtes sur les méthodes d'entretien en France (OFPRA, 2014a, 2016, 2018a), aux Pays-Bas (van Veldhuizen et al., 2017), au Royaume-Uni (Gibb & Good, 2013), ou en Suède (Blight, 2015), ont révélé une incompatibilité des pratiques d'audition actuelles avec la recherche de descriptions claires, complètes et détaillées des événements de vie. Des études de terrain ont rapporté des pratiques inappropriées, telles que des questions formulées dans un style de questionnement « policier » (OFPRA, 2014a, p. 8) ou une prédominance de questions fermées (van Veldhuizen et al., 2017). Pour concevoir des techniques d'entretien efficaces, il manque cependant une vision globale des informations recherchées par les officiers de protection, en tenant compte de leurs facteurs d'influence. La présente étude contribue à cet objectif en évaluant ce qui constitue des informations pertinentes pour l'enquête (« Investigation Relevant Information » IRI ; Phillips et al., 2012), dans le contexte de l'asile, ainsi que les conséquences de trois facteurs identifiés dans l'étude 1 comme particulièrement influents sur les pratiques : le motif de la demande, l'occurrence d'une expérience traumatique, et la crédibilité apparente du récit.

Objectifs des entretiens d'asile

Dans la littérature sur l'audition de police comme celle d'asile, une plus grande attention a été accordée au style d'entretien (par le style de questionnement et le type de question, voir Oxburgh et al., 2010, pour une revue) qu'au contenu et aux objectifs des auditions (mais voir (Kebbell & Wagstaff, 1997; Launay et al., 2022)). La question ici est d'identifier les Investigation Relevant Information (IRI), caractérisant à la fois ce que l'enquêteur recherche et ce que le témoin doit être en mesure de rappeler à des fins d'enquête et d'élaboration de la

preuve. Dans une revue des besoins des enquêteurs de police, Launay et collaborateurs ont constaté que les IRI représentent environ 80 % du contenu de l'entretien (Launay et al., 2022). Dans le contexte d'auditions policières, les IRI comprennent les actions, la description des personnes, les objets, les informations contextuelles, les sons ou conversations. Connaître précisément les besoins des enquêteurs est essentiel pour concevoir des techniques d'entretien adaptées aux besoins et aux contraintes. Une telle approche pourrait être encore plus importante dans le contexte de l'asile, où une durée de vie beaucoup plus large doit être couverte, depuis les origines de la persécution ou des craintes de persécutions, jusqu'à la demande d'asile, et de nombreux autres points doivent être vérifiés.

Van Veldhuizen et collaborateurs ont réalisé une analyse thématique des questions posées dans un échantillon de 40 dossiers de demandes d'asile aux Pays-Bas (van Veldhuizen et al., 2018). Les auteurs ont restreint l'enquête à une préoccupation spécifique dans les demandes d'asile - la détermination des origines du demandeur, sur un échantillon de cas soudanais et érythréens. Déterminer la nationalité est particulièrement critique lorsque les demandeurs affirment avoir fui un pays en proie à des violences ou une forte instabilité, et où pratiquement tous les citoyens sont en danger. L'étude a mis en lumière les deux principaux thèmes dans ces auditions : la connaissance de l'environnement de vie et la fuite du pays. Cependant, l'étude ne clarifie pas complètement les catégories d'IRI recherchées. De plus, lorsque les motifs de persécution varient, dans les cas, par exemple, de persécutions fondées sur l'orientation sexuelle ou l'engagement politique, les IRI pourraient varier en conséquence.

Pratiques d'entretiens d'asile en fonction du motif d'asile et des traumatismes

Les études ayant exploré les pratiques d'entretien et les processus de prise de décision des acteurs de l'asile se limitent le plus souvent à des profils de demandes. Par exemple, des études se sont concentrées sur les spécificités des entretiens avec des mineurs présentant des syndromes d'apathie (Blight, 2015), des victimes de violences sexuelles (Bögner et al., 2007) ou, plus généralement, des cas impliquant des traumatismes (McFadyen, 2019). La finalité de ces travaux est généralement d'alerter sur la nécessité d'adaptation des méthodes d'entretien à l'état psychologique du demandeur.

Le motif de la demande est cependant la variable la plus souvent considérée. Le motif des persécutions et des craintes a des conséquences sur la nature des informations requises pour déterminer le statut. Johnson (2011), par exemple, souligne les inadéquations entre une

application équitable du droit d'asile et les problèmes auxquels sont confrontés les demandeurs persécutés en raison de leur appartenance à la communauté LGBT (pour une revue, voir Selim et al., 2022). En conséquence, le HCR a produit en 2008 une note décrivant les mesures spécifiques à prendre lors du traitement des demandes motivées par des persécutions liées à l'orientation sexuelle ou à l'identité de genre. Cette note reflète le raisonnement distinctif qu'un agent de protection doit adopter dans de tels cas (laViolette, 2010; UNHCR, 2008). Elle conclut notamment que le traitement des cas LGBT est difficile en raison de la « nature hautement personnelle ou cachée [des persécutions qui en résultent] » (UNHCR, 2008, p. 18). Dans le même sens, Shumam et Bohmer soutiennent qu'une attention spécifique doit être accordée aux revendications de persécutions politiques (Shumam & Bohmer, 2004). Ils invitent les professionnels de l'asile à se défaire des postulats culturellement ancrés qui biaisent leur jugement, car « la catégorie de persécution politique dépend dans une large mesure de ce que le BCIS [office migratoire étatsunien] considère comme "normal", par opposition à extraordinaire, dans chaque pays » (Shumam & Bohmer, 2004, p. 398).

Des différences fondamentales existent entre les cas, selon le motif de la demande et l'état psychologique du demandeur, comme illustré ici. Cela fait de l'entretien d'asile et du processus de décision deux objets de recherche complexes, en raison de la variabilité des pratiques et des besoins. Ainsi, une mise en œuvre équitable du droit d'asile peut nécessiter la mise en place d'une boîte à outils de techniques d'entretien, en fonction des caractéristiques du cas, y compris le motif de la demande et les traumatismes. Cette étude vise à réduire cette complexité en considérant sous le prisme des IRI ce que la littérature pose comme les principales variables influençant les pratiques et les besoins.

Évaluation de la crédibilité et IRI dans le contexte de l'asile

L'évaluation de la crédibilité constitue une étape décisive pour déterminer si une protection doit être accordée (e.g., Millbank, 2009b). Il s'agit de « déterminer quelles affirmations du demandeur et autres preuves présentées par le demandeur peuvent être acceptées et, par conséquent, peuvent ensuite être prises en compte dans l'analyse du bien-fondé des craintes de persécution et du risque réel d'atteintes graves » (UNHCR, 2013, p. 27). Plusieurs études ont examiné la manière dont les professionnels de l'asile interrogent les demandeurs d'asile pour évaluer la crédibilité de leurs allégations (Kask et al., 2023; Skrifvars et al., 2020; van Veldhuizen et al., 2017, 2018). Il a été démontré que la plupart des questions n'encouragent pas l'élaboration et visent à évaluer la crédibilité à travers des détails liés aux connaissances

pertinentes, aux événements clés et aux périodes considérées. En dehors de la détermination de la nationalité, qui a reçu le plus d'attention, il semble difficile de tirer des conclusions générales concernant les IRI liées à l'évaluation de la crédibilité (Kask et al., 2023).

Bien que l'évaluation de la crédibilité soit censée suivre l'entretien dans la procédure, les professionnels de l'asile ancrent souvent leurs sentiments de crédibilité au préalable, durant l'audition et sa préparation (Maegherman et al., 2018). De plus, les pratiques des officiers de protection sont caractérisées par une culture du scepticisme (J. Anderson et al., 2014; M. Griffiths, 2012; Jubany, 2011; Schneider, 2019; Souter, 2011). La crédibilité perçue et le scepticisme de l'interviewer peuvent avoir un impact sur ce qu'il considère comme pertinent ou non de demander, et, par voie de conséquence, influencer les informations fournies. À notre connaissance, aucune étude n'a examiné comment les professionnels de l'asile interrogent en fonction de la crédibilité supposée ou non des déclarations. Le scepticisme pourrait conduire l'interviewer à poser davantage de questions sur des faits vérifiables (Vrij & Nahari, 2019), pour permettre la vérification croisée. Une autre hypothèse, cependant, est que les faits vérifiables et la vérification croisée ne seront pas considérés comme aussi pertinents que la personnalisation dans les cas manquant de crédibilité. En effet, des faits vérifiables pourraient être inventés dans les cas d'asile (Holland, 2018), où il est courant que les « préparateurs » fournissent des récits faux bien documentés à raconter en échange d'argent. En revanche, le sentiment de vécu que les descriptions d'expériences spécifiques sont censées transmettre (Jubany, 2011), pourrait être considéré comme un indicateur plus intuitif pour l'interviewer, et il pourrait être plus difficile pour le demandeur de le simuler. Ainsi, si nous avons des raisons de considérer un effet de la crédibilité perçue sur les enquêtes, mais aucune raison de privilégier une hypothèse par rapport à l'autre, l'objectif de cette étude sera de déterminer si les travailleurs sociaux privilégient des expériences personnelles spécifiques ou des faits vérifiables et impersonnels lorsque les indicateurs de crédibilité font défaut.

Évaluation des informations pertinentes pour l'enquête lors de la préparation à l'entretien d'asile

Il n'existe pas, à notre connaissance, de littérature consacrée à la préparation à l'entretien des demandeurs d'asile. La seule mention explicite identifiée dans la littérature étudiée est l'œuvre d'un juge à la CNDA, et semble attester de l'impact déterminant de leur appui dans l'obtention d'une protection (Belorgey, 2005). Cet impact se reflète dans les taux de protection plus élevés observés dans les centres d'accueil gérés par l'association FTA, où les demandeurs d'asile

bénéficient le plus souvent d'une préparation avec des travailleurs sociaux de l'association (France Terre d'Asile, 2022), par rapport aux taux globaux de protection en France (e.g., OFPRA, 2023a).

Une façon d'accéder à l'ensemble des IRI consiste à examiner cette phase préliminaire à l'audition d'asile. Des associations telles que France Terre d'Asile fournissent un soutien aux demandeurs pour préparer leur entretien (Shumam & Bohmer, 2004). La préparation prend la forme de plusieurs entretiens, au cours desquels un travailleur social explique la procédure, aide le demandeur à se remémorer les expériences passées à un niveau de détail jugé approprié, à rapporter des informations sensibles, à verbaliser et à organiser ce dont le demandeur se souvient et à sélectionner les événements les plus pertinents et les types de détails à se rappeler (Mourato et al., 2021). Contrairement aux autres professionnels de l'asile, les travailleurs sociaux sont impliqués aux côtés des demandeurs dès le début de la procédure jusqu'à la décision finale. Ainsi, ils constituent une source d'information particulièrement pertinente au sujet des IRI et de leur obtention en cours d'entretien.

Objectifs de l'étude

Les objectifs de cette étude sont doubles : (i) déterminer la nature des IRI requises lors des entretiens d'asile en fonction du motif de la demande, de la présence d'indicateurs de crédibilité faible/élevée et de la survenue d'un traumatisme, et (ii) mieux comprendre les objectifs et les pratiques dans les entretiens de préparation à l'asile.

Il est nécessaire d'affiner les recommandations de bonnes pratiques en matière d'entretiens d'asile. La première étape consiste à renseigner les pratiques d'entretien actuelles (Kask et al., 2023; Skrifvars et al., 2020; Skrifvars, Sui, et al., 2022; van Veldhuizen et al., 2017, 2018). Une deuxième étape consistera à comprendre quels types d'IRI les professionnels de l'asile recherchent. Décrire un court événement, une série d'événements répétés ou une période de vie entière nécessite différents efforts mentaux, et les recommandations dépendront de ce que l'on attend des demandeurs. Il en va de même pour les événements traumatiques par rapport aux événements non traumatiques, les descriptions de lieux par rapport aux personnes ou aux actions, par exemple. La mise en œuvre d'un standard d'entretien, tel que l'entretien cognitif (Brunel & Py, 2013b; Fisher & Geiselman, 2019; Geiselman et al., 1985), nécessite au préalable une vue claire sur les informations recherchées, afin de choisir les techniques appropriées dans la boîte à outils de l'entretien cognitif, ou de les concevoir. À cette fin, un premier objectif de

la présente étude est de préciser les besoins en IRI lors des entretiens d'asile. Nous considérons trois principaux facteurs d'influence : le motif de la demande, que des événements traumatiques se soient produits ou non, et les indicateurs de faible ou forte crédibilité associés à une première description des événements.

Un deuxième objectif est d'examiner les objectifs et les pratiques dans les entretiens de préparation, afin d'évaluer les besoins des travailleurs sociaux en termes de techniques spécifiques et de formation. Pour préparer les demandeurs à témoigner dans les meilleures conditions possibles, les travailleurs sociaux peuvent se fixer deux types de missions. La première consiste à préparer le demandeur aux circonstances d'un entretien d'asile, en mettant l'accent sur le comportement des officiers de protection, leurs questions, les détails qu'ils recherchent et les inférences qu'ils peuvent réaliser. L'objectif alternatif est de préparer le demandeur à témoigner de faits pertinents, en mettant l'accent sur le souvenir des détails clés, l'identification de tous les faits pertinents et leur rappel en détail. Ces deux objectifs sont compatibles, mais ils font référence à deux exigences différentes pour le demandeur : l'un nécessitant un effort pour structurer son discours et s'adapter au contexte de l'audition, et l'autre nécessitant un effort pour se souvenir et fournir un témoignage détaillé.

Méthode

Recrutement des participants et échantillon

En coopération avec l'association France Terre d'Asile, nous avons diffusé le questionnaire de la présente étude aux principaux opérateurs de l'accompagnement dans la procédure de demande d'asile par l'intermédiaire d'un mail dirigeant vers un lien Qualtrics (Experience Management, 2023). Une fois rempli un formulaire de consentement, les participants pouvaient accéder au questionnaire en ligne. Le critère d'inclusion communiqué aux participants était de disposer d'une expérience dans l'entretien de préparation à l'audition OFPRA. Au total, 182 participants ont accepté de prendre part à la présente étude. Parmi eux, 89 participants n'ont pas rempli le questionnaire dans son intégralité et ont été exclus des analyses à ce titre, correspondant à un taux d'abandon de 49 %.

Participants

Quatre-vingt-treize participants ont complété le questionnaire (83 femmes et 10 hommes). L'âge des participants est compris entre 18 et 24 ans pour 7,5 % d'entre eux ($n = 7$), entre 25

et 34 ans pour 51,6 % d'entre eux ($n = 48$), entre 35 et 44 ans pour 26,9 % d'entre eux ($n = 25$), entre 45 et 54 ans pour 11,8 % d'entre eux ($n = 11$), et entre 55 et 64 ans pour les 2,2 % restants ($n = 2$). Les participants exercent pour une large majorité dans deux associations : ADOMA ($n = 51$)¹⁴, ou France Terre d'Asile ($n = 35$). Les autres participants ($n = 7$) exercent dans des structures associatives de taille moindre, ou n'ont pas souhaité renseigner leur structure d'appartenance. L'essentiel (96,7 %), des participants ont un niveau d'étude correspondant au niveau Licence ou Master, généralement spécialisé en travail social ($n = 48$), ou en droit ($n = 23$). Sauf exception, les autres participants ont une formation en sciences humaines et sociales, ou n'ont pas souhaité mentionner leur domaine de formation.

La plupart des participants disposent d'une expérience approfondie de préparation à l'entretien OFPRA : ils sont 87.1% ($n = 81$) à mener cette activité depuis plus d'un an, et 41,6% ($n = 39$) exercent depuis plus de cinq ans. Près de la moitié des participants ($n = 41$) ont par ailleurs déjà exercé une activité de recueil de témoignages dans d'autres circonstances (i.e. un stage, un mémoire, une activité professionnelle ou bénévole). Concernant leur expérience d'audition enfin, s'ils ne sont qu'environ un tiers ($n = 34$), à avoir déjà assisté à une audition OFPRA (en tant qu'accompagnant d'une structure habilitée), près des trois quarts ont déjà assisté à une ou plusieurs expériences d'audiences CNDA ($n = 67$).

Matériel

Le questionnaire transmis comporte un récit, dont le contenu diffère selon plusieurs variables. Les récits synthétisent l'histoire fictive d'une personne demandant l'asile (Annexe 3). Les noms propres ne sont pas mentionnés, les informations sont présentées sous une forme générique, et les faits rapportés de manière à écarter de possibles inférences quant à la nationalité de la personne. Le profil du demandeur (genre, âge, profession), et les expériences rapportées ont été conçus dans l'optique de refléter le plus largement les récits réels traités dans le cadre de notre étude d'archive, en effaçant les singularités qui émanent des parcours, ces singularités conduisant à des inférences concernant le profil de la demande. Sous un format

¹⁴ ADOMA est une filiale du groupe Habitat, dont la mission est de fournir des solutions d'hébergement et d'accompagnement aux personnes dans le besoin. À ce titre, l'entreprise administre des centres d'accueil pour demandeurs d'asile, où elle propose un suivi dans la procédure. Les travailleurs sociaux recrutés en CADA par FTA et ADOMA remplissent ainsi les mêmes missions.

synthétique, les textes reprennent les éléments de langage et le style des synthèses produites à l'OFPRA ou la CNDA dans les comptes rendus de décision dont nous disposons dans le cadre de l'étude d'archives (Étude 6), et font entre 215 et 277 mots. Ils sont suivis d'une appréciation générale sur son caractère de crédibilité, d'une longueur comprise entre 67 et 83 mots, proches elles aussi des observations rapportées dans les notifications issues des archives, et que le participant est invité à considérer siennes pour les besoins de la mise en situation.

Les récits sont déclinés en douze versions, correspondant aux différentes modalités des trois variables manipulées (voir Tableau 9). Quatre des récits de vie et de persécutions traduisent une trajectoire d'engagement politique ayant conduit à des violences policières répétées. Quatre récits renvoient à une expérience de violence aveugle et généralisée, en conséquence d'une dégradation de la situation sécuritaire dans le pays d'origine. Les quatre derniers récits décrivent une relation amoureuse homosexuelle, ayant conduit à des agressions répétées de la part de proches et de voisins, ainsi qu'à l'isolement familial de l'intéressée. Pour chacun de ces trois cas de figure, une version est présentée comme crédible (i.e. suivie de commentaires appuyant le caractère clair et cohérent des propos), tandis que l'autre est présentée comme peu crédible. Pour chacune de ces combinaisons, une version évoque une expérience d'agression ayant engendré des conséquences traumatiques, l'autre non.

Variable 1 : Occurrence d'une expérience traumatique

Une première variable manipulée renvoie au caractère traumatique des faits rapportés. Dans la condition d'occurrence d'une expérience traumatique, celle-ci est présentée sans ambiguïté possible pour le lecteur. Dans l'autre condition, l'information donnée ne permet pas de juger du potentiel traumatique de l'expérience. Pour ce faire, dans la condition d'occurrence d'une expérience traumatique, celle-ci est soulignée de deux manières : (i) des violences sexuelles sont rapportées, (ii) des séquelles traumatiques sont soulignées. L'occurrence d'un événement à potentiel traumatogène (EPT) constitue le principal prédicteur de séquelles traumatiques, en particulier les TSPT et la dépression, mais la majorité des victimes d'événements traumatiques ne sont pas diagnostiquées (Steel et al., 2009). Souligner des séquelles traumatiques permet donc ici d'éliminer les doutes des répondants quant aux conséquences psychologiques des violences subies.

Pour cette condition expérimentale, nous avons en outre dû déterminer quel type d'EPT serait le plus adapté à la manipulation expérimentale. Nous avons dans un premier temps comparé

les inventaires d'EPT adaptés à des populations réfugiées (pour une revue, voir Sigvardsdotter et al., 2016). Nous avons exclu les EPT traduisant d'une expérience en tant que témoin, étant susceptibles d'être sous-estimées par les répondants, et les expériences n'ayant pas de caractère interpersonnel (e.g., catastrophe naturelle, accident de véhicule), car non liées à la demande d'asile. Parmi les EPT restants, nous avons choisi d'évoquer des violences sexuelles, n'étant pas caractéristiques d'un motif de demande particulier, mais fréquemment rapportées dans les parcours de migration forcée (Sigvardsdotter, Vaez, et al., 2016).

Variable 2 : Appréciation de crédibilité du récit

La deuxième variable concernait le caractère crédible des récits : chaque version du récit est suivie d'une appréciation générale sur son caractère crédible ou non. Dans sa modalité crédible, le récit est présenté comme caractérisé par (1) une trame claire et cohérente, (2) une bonne correspondance avec les informations sur le pays d'origine, (3) un niveau de connaissance de la géographie, de l'actualité ou des acteurs en lien avec la demande jugée appropriée. À l'inverse, le récit peu crédible ne présente aucune de ces trois qualités.

Ces appréciations font respectivement écho aux indicateurs de *cohérence interne*, de *cohérence externe*, et de *niveau de détail et de spécificité*, trois des quatre indicateurs mobilisés dans l'évaluation de la crédibilité dans la procédure d'asile (Maegherman et al., 2018; UNHCR, 2013). Nous les avons formulés ici en accord avec les conclusions analysées dans le cadre de l'étude d'archives de notification de refus OFPRA (voir étude 6, (Mourato et al., 2021)). Le quatrième indicateur, celui de la *plausibilité des déclarations* n'a pas été ici explicitement inclus, compte tenu de l'ambiguïté de sa définition au sens du HCR (UNHCR, 2013, p. 176). Sa dimension *probabilité d'occurrence* se traduit néanmoins dans la formulation d'une forte ou faible concordance entre les affirmations de ce que les COI à disposition suggèrent de la situation dans le pays d'origine.

Variable 3 : Motif de persécution invoqué

À l'instar des officiers de protection, les intervenants disposent de COI qu'ils peuvent mobiliser lorsque, par exemple, un lien avec la répression de l'homosexualité au Cameroun, ou les conflits politiques au Bangladesh, peut-être tracé. Le recours aux COI impacte aussi bien les pratiques d'audition que d'évaluation du récit de vie (Gibb & Good, 2013). Notre objectif étant d'évaluer l'effet direct du motif invoqué sur les informations sollicitées, notre procédure vise à isoler cette variable de toute interférence due à la situation d'un pays ou d'une communauté particulière. D'où l'importance ici de donner un

caractère générique aux récits, de manière à empêcher toute inférence sur la nationalité susceptible d'altérer les réponses fournies.

Chaque version du récit a donc été construite dans l'optique de décrire un parcours de demandeur d'asile prototypique des parcours de vie rencontrés par les professionnels de l'asile, tout en apparaissant comme un dossier à traiter crédible. Ainsi les répondants ne peuvent produire d'inférences concernant la nationalité du demandeur, les chances de protection associées à cette nationalité, ou les attentes probables de l'officier de protection par exemple.

Tableau 9.

Les douze vignettes, en fonction des modalités de variable.

Expérience traumatique	Indicateurs de crédibilité	Motif des persécutions
Occurrence d'une expérience traumatique	Forte crédibilité	Engagement politique
		Conflit armé
		Orientation sexuelle
	Faible crédibilité	Engagement politique
		Conflit armé
		Orientation sexuelle
Pas d'occurrence rapportée	Forte crédibilité	Engagement politique
		Violence aveugle
		Orientation sexuelle
	Faible crédibilité	Engagement politique
		Conflit armé
		Orientation sexuelle

Consignes et procédure

Passation du questionnaire

Le questionnaire consiste pour les participants en une mise en situation suivie de questions à propos de celle-ci. Cette mise en situation prend la forme d'une vignette (~ 370 mots), sélectionnée aléatoirement parmi les 12 variantes possibles (Tableau 9). La version du récit sélectionnée est présentée au participant, précédée de la consigne suivante :

« Le texte ci-dessous synthétise un récit fictif, d'une personne entrée dans la procédure de demande d'asile. Pour les besoins de l'étude, vous considérerez que **vous devez préparer cette personne en vue de son audition à l'OFPPRA**, et qu'il s'agit des informations dont vous disposez au moment d'entamer votre premier entretien. **Le constat de la page suivante est le**

vôtre : il s'agit de vos premières observations, prenant connaissance du dossier, et du récit écrit, déjà soumis à l'OFPPA.

*Veillez lire ce texte, en considérant que vous vous apprêtez à mener un entretien de **préparation** avec la personne présentée, qui est déjà bien informée du déroulement de la procédure. Des questions au sujet de cet entretien vous seront ensuite posées, et vous aurez à cette occasion la possibilité de consulter le texte à nouveau. »*

Le participant prend connaissance de la vignette, en considérant qu'il s'agit des informations dont il dispose au moment de réaliser son premier entretien avec cette personne, qu'il devra accompagner dans la procédure en vue de son audition à l'OFPPA. Il doit alors indiquer, sur une échelle de 1 à 100, dans quelle mesure les faits rapportés sont, selon lui, crédibles. De la même manière, il doit ensuite indiquer quelles sont les chances, en pourcentage, que la personne obtienne une protection en fin de procédure. Cette tâche permettra de s'assurer que la manipulation expérimentale produit seulement les effets escomptés. Les scores de crédibilité et de chances de protection devront être équivalents en fonction du motif et de l'occurrence d'une expérience traumatique, mais plus faibles dans la condition de faible crédibilité.

Gardant la possibilité de consulter la vignette, le participant est ensuite invité à sélectionner les 5 détails du récit qu'il souhaite approfondir en priorité, parmi une liste de 24 détails. Il existe trois versions de cette liste, ajustées aux variations du contenu du récit selon les trois motifs de demande (Annexe 3). Celles-ci partagent néanmoins une même structure, comprenant quatre aspects de chacune des six catégories identifiées comme pertinentes dans l'étude 1. Les participants ignorent cette distinction en catégorie, et les différents éléments de la liste sont présentés dans un ordre aléatoire. Ces catégories sont les suivantes :

- Les *connaissances*, dont peuvent disposer les demandeurs, qui ne sont pas directement ou exclusivement liées à une expérience vécue, mais à la situation générale de leur région d'origine ou du groupe social auquel ils affirment appartenir (e.g., normes, faits ou figures notables)
- Les *événements ponctuels*, dont ils affirment avoir fait l'expérience, singuliers et d'une durée inférieure à un jour ;
- Les *événements répétés*, ensemble d'expériences similaires, ou comparables de par leur contexte d'occurrence ou la signification qui leur est associée (e.g., une série de manifestations contre le gouvernement), vécues par les demandeurs de façon répétée ;

- Les *périodes de vie*, intervalles de temps, d'au moins plusieurs semaines, clairement localisées dans le temps, et considérées de façon uniforme par l'interviewer (e.g., le quotidien dans la ville d'origine après le déclenchement des hostilités) ;
- Les *personnes*, c'est-à-dire des questions en référence à une personne, ou un petit groupe de personnes singulièrement identifiables, et rencontrées par le témoin ;
- Les *lieux*, c'est-à-dire l'apparence d'un lieu, un quartier, une ville, ou une région fréquentée, ainsi que leur agencement, ou les trajets qui y sont effectués.

Les participants sont ensuite invités à formuler cinq questions telles qu'ils les poseraient en situation d'entretien dans le cadre du premier entretien dédié à la préparation du récit de vie. Une fois les questions formulées, les participants expriment sur une échelle de Likert en cinq points, dans quelle mesure leurs questions visent à remplir les objectifs de préparation identifiés dans l'étude préparatoire. Ils doivent indiquer dans quelle mesure ils poseraient ces questions dans l'objectif :

1. De préparer leur interlocuteur aux questions que posent les officiers de protection
2. D'approfondir des aspects du récit qu'un officier de protection jugerait déterminants dans l'évaluation de la crédibilité
3. D'approfondir des aspects du récit qu'un officier de protection jugerait déterminants pour qualifier les persécutions, et les craintes de persécutions
4. D'inciter leur interlocuteur à s'exprimer de façon détaillée
5. D'inciter leur interlocuteur à un effort de remémoration approfondie
6. De vérifier l'authenticité des déclarations
7. Dans un autre objectif. Une boîte de texte permet au participant de préciser l'objectif non mentionné.

Conformément aux résultats de l'étude préparatoire, les items 1 à 3 traduisent des objectifs *centrés sur l'audition* OFPRA, dans une logique de coaching, tandis que les items 4 à 6 réfèrent à des objectifs *centrés sur le récit*, dans une logique d'enquête et d'approfondissement du récit de vie. La modalité de réponse « autre objectif » permet aux répondants de nous renseigner sur d'éventuelles logiques de préparation alternatives dans la conduite de l'entretien. L'intervenant social peut se fixer pour mission (1) de préparer l'interlocuteur à la situation d'audition (mettant l'accent sur l'officier de protection, ses questions, les détails qu'il recherche et les inférences qu'il est susceptible de produire), ou (2) de préparer l'interlocuteur à témoigner des faits

pertinents (mettant l'accent sur l'accès en mémoire aux détails déterminants, à l'identification de tous les faits pertinents, et leur rappel détaillé). Ces items ont pour fonction de nous renseigner sur l'angle privilégié par l'intervenant social dans la logique préparatoire de l'entretien.

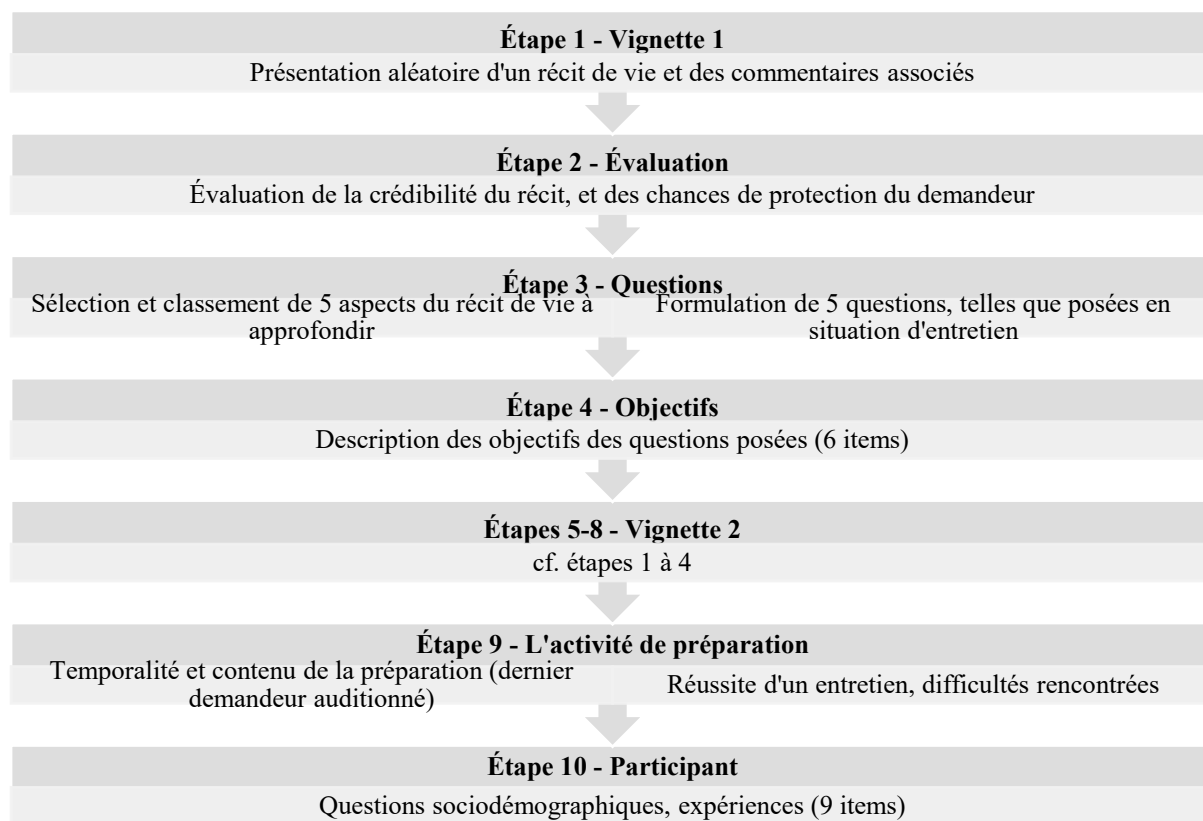
Compte tenu de la taille limitée de la population sondée d'une part, et du besoin important de réponses lié aux nombres de variables manipulées d'autre part, l'intégralité de cette procédure est ensuite reproduite avec une seconde vignette. L'unique différence est que les participants sont affectés à une modalité nouvelle pour les trois variables. La sélection aléatoire de la seconde vignette ne concerne non plus douze, mais seulement deux variantes du récit : celle de l'un des deux motifs auxquels ils n'ont pas été exposés, associée à l'autre modalité des variables crédibilité et traumatisme, celles-ci étant dichotomiques.

L'avant-dernière partie du questionnaire comporte une série d'items sur la temporalité du suivi et son contenu. Les participants sont invités à se remémorer la préparation du dernier demandeur suivi ayant été auditionné à l'OFPRA. Ils doivent ensuite fournir des estimations de fréquence et de durée de préparation (i.e. nombre d'entretiens réalisés, durée de la préparation, nombre d'heures d'entretien), puis indiquer la part d'entretien consacrée aux différentes activités de préparation. Sur un total cumulé de 100 %, les répondants doivent estimer la proportion de temps consacrée à établir une relation, clarifier la procédure, traiter du récit de vie, et de tâches administratives. La possibilité leur est donnée de renseigner une activité non mentionnée et, le cas échéant, d'estimer la proportion du temps consacrée. Finalement, deux questions ouvertes sont posées : (1) *selon vous, qu'est-ce qu'un entretien réussi ?* (2) *Quelles sont les principales difficultés que vous rencontrez lors d'un entretien de recueil du récit de vie ?* La première question générale sur les mesures de réussite d'un entretien s'inspire d'une étude réalisée auprès d'enquêteurs de police au sujet de ce qui constitue un « bon entretien » (Wright et al., 2007).

La dernière partie du questionnaire porte sur des caractéristiques sociodémographiques du participant (âge, genre, ancienneté du poste, formation), et ses expériences d'entretien (volume d'entretiens menés, expériences d'audition OFPRA, ou d'audiences CNDA), permettant une description de l'échantillon, ou susceptibles d'affecter les réponses recueillies. Les participants étaient en outre invités à décrire ce qui, selon eux (1) caractérise un entretien réussi, (2) les principales difficultés qu'ils rencontrent en entretien, ou plus généralement dans la préparation des demandeurs d'asile. Le tableau 10 fournit un récapitulatif des étapes de la procédure.

Tableau 10.

Récapitulatif de la procédure de l'étude 2



Cotation des questions

Sur l'ensemble des 930 questions pouvant être recueillies (5 questions * 2 vignettes * 93 participants), les participants ont formulé 912 questions exploitables. Ces questions ont été cotées selon leur type, leur référent, et leur contenu (contenu général et spécifique). Après plusieurs lectures, l'auteur du manuscrit a défini, puis affiné, les catégories présentées ci-dessous. Une fois les catégories définies d'une manière jugée satisfaisante, une double cotation a été effectuée sur un échantillon de 19 % des questions ($n = 170$), par l'auteur du manuscrit et une étudiante en Master, ignorant les objectifs de l'étude. Les deux codeurs ont obtenu un degré d'accord quasi parfait sur l'ensemble des catégories (Tableau 11). Des échanges ont ensuite permis de résoudre les divergences, en précisant les définitions des catégories. L'auteur du manuscrit a ensuite procédé à la cotation du reste des questions.

Table 11

Pourcentage d'accord inter-juges et classification de la fiabilité inter-juges pour chaque catégorie de cotation

Catégorie	Pourcentage d'accord	K [95% CI]	Degré d'accord inter-juges ¹⁵
Type de question	90.5%	.87 [0.81, 0.93]	Accord presque parfait
Type de référent	92.0%	.88 [0.81, 0.95]	Accord presque parfait
Contenu général	86.8%	.86 [0.80, 0.91]	Accord presque parfait
Contenu spécifique	84.1%	.83 [0.77, 0.90]	Accord presque parfait

Type de question

Dans un premier temps, chaque question a été catégorisée en fonction du type de question, en suivant une adaptation simplifiée de la typologie *5wh questions* (Oxburgh et al., 2010). Nous avons regroupé en trois catégories les six catégories originelles, en ciblant le type de réponse sollicitée :

1. Les questions ouvertes, sollicitant une *description* de la part de l'interviewé. Nous regroupons dans cette catégorie les questions commençant par *comment*, ou *quoi* (e.g., « *comment avez-vous quitté le camp ?* », « *qu'est-il advenu en prison ?* ») ;
2. Les questions ouvertes, sollicitant une *explication*. Ces questions sont généralement celles commençant par *pourquoi* (e.g., « *pourquoi avez-vous choisi de vous engager dans la politique ?* »)
3. Les questions fermées, en ce qu'elles ne sollicitent qu'une réponse courte, d'un ou quelques mots (Myklebust & Bjørklund, 2006). Il peut s'agir :
 - a. D'une question *fermée de caractérisation* (Shepherd & Griffiths, 2021), commençant par *quand*, *où*, *qui*, et traduisant l'attente d'une information spécifique (e.g., « *quand avez-vous quitté le camp ?* »)

¹⁵ Le degré d'accord inter-juges est interprété conformément à la classification de Landis & Koch (1977)

- b. D'une question *fermée oui/non*, ne nécessitant de la part du répondant qu'une confirmation ou une infirmation (e.g., « *êtes-vous toujours en contact avec des proches restés au pays ?* »)

Type de référent

Les questions ont ensuite été cotées en fonction du type de référent (Macleod & Shepherd, 1986), c'est-à-dire en fonction de l'entité à laquelle la question fait référence. Nous avons considéré trois types de référents, la question pouvant porter sur : (1) le demandeur lui-même, (2) une autre personne clairement identifiable, telle qu'un proche, un agresseur, ou tout autre protagoniste des faits, (3) un référent non-spécifique, dès lors que la question ne réfère pas à une personne singulière, mais un groupe social, une entité organisée, ou un lieu.

Contenu général et spécifique

Finalement, les questions ont été cotées en fonction de leur contenu général et spécifique. En suivant la méthode recommandée par Braun et Clarke (2006), nous avons dans un premier temps lu attentivement les questions, en nous focalisant sur la nature des informations sollicitées dans la réponse. Une fois la méthode de cotation affinée de manière à atteindre le nombre de catégories distinctes pouvant rendre compte des questions traitées, nous avons abouti à un total de 6 catégories générales, et 14 sous-catégories spécifiques :

- *Connaissances et croyances* : sollicitation d'une argumentation concernant les connaissances, les croyances, ou ressentis du demandeur
 - Trois sous-catégories : croyances, affect, connaissances
- *Évènement spécifique* : question ouverte portant sur le contenu d'un évènement unique, clairement identifié, d'une durée relativement courte (i.e. de quelques minutes à un jour)
 - Deux sous-catégories : expérience de persécution (i.e. impliquant une forme de violence, des menaces, ou de la coercition), expérience hors persécution
- *Gamme d'évènements* : question ouverte portant sur le contenu d'une série d'évènements similaires (e.g., une campagne d'affichage, une série de manifestations), d'une activité, ou d'un quotidien
 - Trois sous-catégories : évènement répété, activité, vie quotidienne
- *Explication* : sollicitations de justifications ou de clarifications au sujet de décisions prises par le demandeur ou un autre protagoniste, ou du raisonnement qui sous-tend ses affirmations

- Deux sous-catégories : justification d’actions, justification de croyances
- *Information spécifique* : sollicitation d’une confirmation, ou d’un détail spécifique
 - Trois sous-catégories : preuves, possibilités de protection, date et durée
- *Apparence* : question ouverte visant à la description de l’apparence physique d’une personne, ou d’un lieu
 - Deux sous-catégories : personne, géographie (i.e. lieu, route, région)

La cotation du contenu général des questions reflète la nature des informations sollicitées. Celle du contenu spécifique rend compte des caractéristiques pertinentes du contenu sollicité. À titre d’illustration, nous avons sous-catégorisé les sollicitations de descriptions d’un événement spécifique selon qu’elles réfèrent à une expérience de persécution, ou tout autre événement n’ayant pas le même potentiel traumatogène. Sur les 912 questions traitées, 8 questions portant sur une information spécifique étaient sans lien avec le récit du demandeur (e.g., « Savez-vous comment se déroule une audition à l’OFPPA ? »). Nous avons coté leur contenu spécifique dans une catégorie *divers*, et exclu ces questions des analyses du contenu spécifique.

Cotation des réponses ouvertes

Les réponses fournies aux deux questions portant sur la mesure de réussite d’un entretien et les difficultés rencontrées ont fait l’objet d’une analyse thématique, suivant la méthode recommandée par Braun et Clarke (2006). Suite à une première lecture attentive des réponses, nous avons établi une première grille thématique, visant à caractériser le plus complètement possible les thèmes abordés, tout en rendant compte de l’ensemble des réponses, puis réduit cette grille en regroupant les catégories thématiques les plus proches. La plupart des participants ayant détaillé plusieurs éléments de réponses, et les catégories thématiques n’étant pas exclusives, une même réponse peut être scindée et associée à plusieurs catégories.

Quatre participants n’ayant pas formulé de réponses à ces questions, les analyses portent sur un échantillon de 89 réponses. Nous avons aléatoirement sélectionné un sous-échantillon de 30 % des réponses ($n = 27$), cotées indépendamment par une étudiante en Master formée au préalable et ignorant les objectifs de l’étude, et l’auteur du manuscrit, en suivant la grille définie au préalable. Ayant obtenu un degré d’accord interjuge élevé pour chacune des catégories thématiques (Kappa de Cohen compris entre .80 et .87). Les scores ne seront pas rapportés ici, mais sont accessibles en ligne (voir section *données et matériel supplémentaire*), nous avons

résolu les désaccords en précisant les définitions des catégories en cause, puis l'auteur du manuscrit a procédé à la cotation de l'ensemble des réponses.

Données et matériel supplémentaire

Le matériel et les données anonymisées sont disponibles via le lien suivant : matériel étude 2

Résultats

L'échantillon

Deux vignettes ont été présentées à chacun des 93 participants ayant complété l'étude. Sur les 186 vignettes présentées, 35,5 % font référence à un conflit armé, ($n = 66$), 34,9 % réfèrent à des persécutions dues à l'orientation sexuelle ($n = 65$), et 29,6 % à l'engagement politique ($n = 55$). La moitié des vignettes décrivent une expérience traumatique ($n = 93$), et 52,2 % décrivent les affirmations comme crédibles au sens des critères HCR ($n = 97$)

Analyses préliminaires et manipulation check

Nous souhaitons tout d'abord écarter la possibilité d'un effet de l'ordre de présentation des vignettes sur les réponses fournies. Nous avons réalisé une ANOVA intra-sujet, qui n'a révélé aucune différence significative des catégories d'informations sélectionnées en fonction de l'ordre de présentation des vignettes, tous les $P_s > .05$. Par conséquent, nous considérons les réponses aux premières et deuxième vignettes de manière indiscriminée pour la suite des analyses.

Avant de procéder aux analyses, nous avons testé l'effet trois variables manipulées sur les évaluations des répondants. Les effets attendus étaient les suivants : (1) des jugements de crédibilité et de chances de protection équivalents pour les trois motifs de demande, (2) des jugements de crédibilité et de chances de protection supérieurs dans la condition où le récit est présenté comme crédible, (3) des jugements de crédibilité équivalents, mais des chances de protection supérieures si un événement traumatique est rapporté.

Nous avons donc conduit une série d'ANOVA inter-sujets sur les variables manipulées. Conformément aux hypothèses, les analyses ne révèlent aucune différence significative des scores de crédibilité en fonction du motif de la demande, $F(2, 183) = 0.01, p = .99$. De la même manière, les analyses ne révèlent pas de différence significative entre les estimations de chances

de protection en fonction du motif de la demande, $F(2, 181) = 0.14, p = .87$. Comme attendu, les trois versions du récit sont jugées aussi crédibles et susceptibles de conduire à l'octroi d'une protection. Les différences observées dans la comparaison des motifs de demande ne pourront donc pas être attribuées à des variations de crédibilité ou de chances de protection, qu'elles n'induisent pas.

Les vignettes suivies d'indicateurs de forte crédibilité étaient jugées plus crédibles (voir Tableau 12), $M = 72.6, SD = 16$, que ceux suivis d'indicateurs de faible crédibilité ($M = 54.6, SD = 15.7$), $t(184) = 7.73, p < .001, d = 1.13$. Une même différence significative est observée dans la comparaison des chances de protection, celles-ci étant jugées plus élevées dans la condition crédible ($M = 60.4, SD = 21.2$), que dans la condition peu crédible ($M = 39.7, SD = 15.2$), $F(1, 182) = 56.8, p < .001, \eta_p^2 = .24$

Tableau 12

Scores moyens de crédibilité et de chances de protection en fonction du motif de la demande et des indicateurs de crédibilité

Indicateurs de crédibilité	Motif de la demande	N	Jugement de crédibilité		Chances de protection	
			M	SD	M	SD
Forte crédibilité	Engagement politique	29	72.8	16.9	58.9	17.6
	Conflit armé	35	73.5	15.3	61.4	24.9
	Orientation sexuelle	33	71.5	16.5	60.7	20.3
Faible crédibilité	Engagement politique	26	53.7	12.7	40.0	14.6
	Conflit armé	31	53.7	17.5	40.3	15.6
	Orientation sexuelle	32	56.1	16.5	39.0	15.8

Concernant la variable d'occurrence d'une expérience traumatique, comme attendu, les chances de protection sont jugées significativement plus élevées lorsqu'un événement traumatique était rapporté ($M = 54.3, SD = 20.8$), que lorsqu'il n'en était pas fait mention ($M = 46.8, SD = 21.1$), $F(1, 182) = 5.91, p = .02, \eta_p^2 = .03$. Contrairement aux hypothèses,

nous observons cependant aussi un effet de l'occurrence d'une expérience traumatique sur les scores de crédibilité, $F(1, 184) = 4.26$, $p = .04$, $\eta_p^2 = .02$. Les participants jugeaient les vignettes comme plus crédibles si un événement traumatique était rapporté ($M = 66.7$, $SD = 18.2$), que dans le cas contraire ($M = 61.2$, $SD = 17.9$).

Catégories d'information à approfondir

Dans l'ensemble, trois des six catégories dominent dans les réponses des participants : les événements ponctuels ($M = 1.34$, $SD = 0.88$), les connaissances et croyances ($M = 1.25$, $SD = 0.83$), et les événements répétés ($M = 1.04$, $SD = 0.76$). Moins fréquemment sélectionnés, apparaissent ensuite les lieux ($M = 0.59$, $SD = 0.64$), les personnes ($M = 0.5$, $SD = 0.65$), et les périodes ($M = 0.44$, $SD = 0.66$).

Analyse en cluster des catégories d'information sollicitées

Nous avons réalisé une analyse en cluster du nombre d'éléments sélectionnés par catégorie. En s'appuyant sur une matrice de corrélation, manifestant des ensembles de corrélations négatives entre événements ponctuels, répétés, et périodes d'une part, et connaissances, lieux, et personnes d'autre part, nous avons paramétré l'analyse pour deux clusters de réponses.

L'analyse indique une opposition dans les réponses entre une recherche de *faits vérifiables impersonnels*, et celle d'*expériences personnelles invérifiables* (voir Tableau 13). Les réponses associées au cluster 1 sollicitent en moyenne plus d'informations sur des faits ponctuels ($m_1 = 2.00$; $m_2 = 0.72$), et des faits répétés ($m_1 = 1.27$; $m_2 = 0.83$). Nous référerons donc au cluster 1 comme celui des *expériences personnelles*. À l'inverse, le cluster 2 se caractérise par des moyennes plus élevées dans les catégories périodes ($m_1 = .53$; $m_2 = .34$), lieux ($m_1 = .53$; $m_2 = .30$), personnes ($m_1 = .63$; $m_2 = .37$), mais surtout dans la catégorie connaissances ($m_1 = 1.75$; $m_2 = 0.72$). Ces quatre catégories ayant pour trait commun une plus grande probabilité d'être documentées sous forme de COI (informations sur le pays d'origine), nous référerons au cluster 2 comme à celui des *faits vérifiables* (Nahari et al., 2014).

Tableau 13.

Nombre moyen d'informations sélectionnées par catégorie pour chaque cluster de réponse

Cluster	Faits vérifiables		Expériences personnelles	
	<i>M</i>	<i>SD</i>	<i>M</i>	<i>SD</i>
Évènement ponctuel	0.72	0.54	2.00	0.67
Évènement répété	0.83	0.73	1.27	0.72
Période	0.53	0.72	0.34	0.56
Lieu	0.53	0.60	0.30	0.49
Personne	0.64	0.70	0.37	0.57
Connaissance	1.75	0.68	0.72	0.62

Recherche d'expériences personnelles ou de faits vérifiables en fonction des caractéristiques de la demande

La représentation des deux clusters d'informations sollicitées varie en fonction du motif de la demande (voir Tableau 14). Dans la condition conflit armé, 78,8 % des réponses se situent dans le cluster des faits vérifiables. Dans les deux autres conditions cependant, les réponses se situent majoritairement dans le cluster des expériences personnelles : dans 64,6 % des cas dans la condition orientation sexuelle, et dans 61,8 % des cas dans la condition engagement politique. Un test Khi-deux d'indépendance montre une association significative entre l'appartenance à un cluster et le motif d'application, $\chi^2(2, 186) = 30.3, p < .001, \phi_c = .40$.

Tableau 14.

Nombre de réponses associées à chaque cluster en fonction du motif de la demande

Cluster	Motif d'application			Total
	Conflit armé	Orientation sexuelle	Engagement politique	
Faits vérifiables	52	23	21	96
Expériences personnelles	14	42	34	90
Total	66	65	55	186

Nous constatons des variations plus faibles concernant la crédibilité et l'occurrence d'une expérience traumatique. Les vignettes associées à des indicateurs de crédibilité élevée conduisent dans 54.6% des cas à des sollicitations assimilées au cluster des expériences

personnelles. Des indicateurs de faible crédibilité conduisent dans 58.4% à une focalisation sur des faits vérifiables. Cette association entre informations sollicitées et indicateurs de crédibilité n'est cependant pas significative, $\chi^2(1, 186) = 3.17, p = .07$. De façon similaire, lorsqu'une expérience traumatique est mentionnée, les sollicitations se focalisent dans 52.7% des cas sur des expériences personnelles. En l'absence d'une mention d'expérience traumatique, les sollicitations se réfèrent à des faits vérifiables dans 55.9% des cas. Cette tendance n'est pas significative, $\chi^2(1, 186) = 1.38, p = .24$.

Type de question

Sur l'ensemble des 912 questions posées, 694 sont des questions ouvertes (80%), et 182 sont des questions fermées (20%). Les questions ouvertes-descriptives *quoi/comment* représentent 56.1% du total des questions ($n = 512$), et 23,9 % sont des questions ouvertes-explicatives (*pourquoi*).

Type de question en fonction du motif de la demande

Un test Khi-deux d'association a révélé une association significative entre type de question et motif d'application, $\chi^2(4, 912) = 9.51, p < .05, \phi_c = .07$. Les intervenants sociaux posent plus fréquemment des questions fermées lorsque la demande est liée à un conflit armé, 26.9% ($n = 85$), que pour les autres motifs, 22.3% ($n = 133$). Les questions ouvertes descriptives sont plus fréquentes lorsque la demande est liée à l'orientation sexuelle, 59.6% ($n = 192$), que dans les autres cas, 54.2% ($n = 320$). Enfin, les questions ouvertes explicatives sont plus fréquentes lorsque la demande est liée à l'engagement politique, 25.2% ($n = 69$), que dans les autres cas, 17.7% ($n = 113$). Nous n'avons cependant observé aucune association significative entre le type de question posée et la nature des indicateurs de crédibilité, ou l'occurrence d'une expérience traumatique.

Type de référent

Dans l'ensemble, 62.6% des questions posées font référence au demandeur ($n = 571$). Les questions faisant référence à un autre protagoniste du récit ne représentent que 14% du total ($n = 128$), tandis que 23.4% des questions ($n = 213$), ont un référent non spécifique.

Un Khi-deux d'association a révélé une association significative entre type de référent et motif de la demande, $\chi^2(4, 912) = 23.4, p < .001, \phi_c = .11$. Les questions formulées pour la vignette

conflit armé se caractérisent par une plus grande proportion de questions ayant un référent non spécifique, 26.6% ($n = 84$), que les autres motifs, 22.3% ($n = 129$). La vignette traitant d'un engagement politique engendre une plus grande proportion de questions sur le demandeur lui-même, 68.2% ($n = 187$), que les autres vignettes, 60.2% ($n = 384$).

Contenu général des questions

Dans l'ensemble des questions posées, environ un cinquième, 22% ($n = 201$), portent sur un évènement ponctuel, et 20% sollicitaient des justifications de la part du demandeur ($n = 182$). Les questions portant sur des gammes d'évènements, 15.7% ($n = 143$), et celles sur les connaissances et croyances, 14.4% ($n = 131$), sont également fréquentes. Les questions sur l'apparence de lieux ou personnes sont plus rares, 4.1% ($n = 37$).

Un Khi-deux d'association a révélé une association significative entre contenu général des questions et motif de demande, $X^2(10, 912) = 64.1, p < .001, \phi_c = .19$. En fonction du motif, les différences observées sont les suivantes :

- Dans le cas d'une demande liée à l'orientation sexuelle, on constate une plus grande représentation des questions sur les connaissances et croyances, qui constituent 21.4% ($n = 69$) du total des questions posées, et celles sur des évènements ponctuels, 28.3% ($n = 91$), contre respectivement 10.5% ($n = 62$) et 18.6% ($n = 110$), pour les autres motifs. À l'inverse, moins de questions sont posées sur des gammes d'évènements, 8.1% ($n = 26$), que dans les autres conditions, 19.8% ($n = 117$).
- Dans la condition conflit armé, le contenu se caractérise essentiellement par une plus grande représentation de questions sur l'apparence de lieux et personnes, 7% ($n = 22$), que dans les autres cas, 2.5% ($n = 15$).
- La condition engagement politique présente une plus grande fréquence de questions sollicitant des justifications, 25.2% ($n = 69$), que dans les autres conditions, 17.7% ($n = 113$).

Nous n'avons cependant constaté aucune association significative entre contenu général des questions et occurrence d'une expérience traumatique, ni d'association avec la présence d'indicateurs de forte ou de faible crédibilité.

Contenu spécifique des questions en fonction du motif de la demande

Sur l'ensemble de 912 questions posées, 10.1% ($n = 92$), sollicitent la description d'une expérience de persécution (i.e. impliquant violences, menaces, ou coercition). Ces questions sont significativement plus rares dans la condition conflit armé (6.6% des questions, $n = 21$), qu'elles ne le sont dans la condition orientation sexuelle (9.9%, $n = 32$), et engagement politique, (14.2%, $n = 39$), $X^2(2, 912) = 9.33$, $p < .01$, $\phi_c = .10$. Contrairement à notre hypothèse, des descriptions de persécutions sont plus fréquemment sollicitées dans la condition d'occurrence d'une expérience traumatique (11.9%, $n = 54$), que dans lorsqu'il n'en est pas fait mention (8.3%, $n = 38$), bien que la différence ne soit pas significative, $X^2(1, 912) = 3.17$, $p = .07$.

La fréquence de plusieurs catégories varie significativement en fonction du motif de la demande. Les questions de connaissances sont ainsi plus fréquentes dans la condition orientation sexuelle (21.4%, $n = 69$), que dans les conditions conflit armé (10.1%, $n = 32$), ou engagement politique (12.0%, $n = 33$), $X^2(2, 912) = 18.4$, $p < .001$, $\phi_c = .14$. C'est aussi dans la condition orientation sexuelle que les questions portant sur des événements ponctuels non traumatiques sont les plus fréquentes (17.7%, $n = 57$), en comparaison aux conditions conflit armé (10.4%, $n = 33$), ou engagement politique (8.8%, $n = 24$), $X^2(2, 912) = 12.7$, $p < .005$, $\phi_c = .12$.

Les questions portant sur le quotidien sont significativement plus fréquentes dans la condition conflit armé (18.0%, $n = 57$), que dans les conditions orientation sexuelle (4.0%, $n = 13$), ou engagement politique (4.7%, $n = 13$), $X^2(2, 912) = 46.8$, $p < .001$, $\phi_c = .23$. De la même manière, les questions sur l'identité ou l'apparence de personnes sont plus fréquentes (11.1%, $n = 35$), que dans les conditions orientation sexuelle (2.2%, $n = 7$), ou engagement politique (3.2%; $n = 9$), $X^2(2, 912) = 27.9$, $p < .001$, $\phi_c = .18$.

La condition engagement politique se caractérise par une plus grande fréquence de questions sur les activités du demandeur (12.7%, $n = 35$), que les conditions orientation sexuelle (5.9%, $n = 19$), ou conflit armé (1.8%, $n = 6$), $X^2(2, 912) = 28.6$, $p < .001$, $\phi_c = .18$.

Objectifs d'entretien

Dans l'objectif d'identifier des logiques d'entretien sous-jacentes, nous avons réalisé une Analyse en Composantes Principales (ACP). Ayant des raisons de postuler de corrélations entre

les facteurs, l'analyse fut effectuée avec rotation oblique (direct oblmin), sur les six items portant sur les objectifs d'entretien associés aux questions posées. L'indice Kaiser-Meyer-Olkin indique une taille d'échantillon satisfaisante, $KMO = 0.67$ (Tabachnick et al., 2019), et le test de sphéricité de Bartlett démontre un degré de corrélation entre les items suffisant pour conduire une ACP, $\chi^2(15) = 161, p < .001$. L'analyse en parallèle comme l'observation du tracé d'effondrement incitent à extraire deux facteurs. Combinés, ces deux facteurs expliquent 58.3% de la variance. Les matrices de forme et de structure après rotation sont présentées dans le tableau 15.

Les résultats de l'ACP corroborent l'existence de deux logiques d'entretien dans la pratique des intervenants sociaux : une logique de coaching, orientée par les attentes de l'entretien OFPRA, et dont la finalité est de répondre à ces attentes, et une logique d'enquête, orientée vers le récit de vie lui-même, qu'il s'agit d'exploiter au mieux.

Tableau 15.

Matrice de pattern de la solution factorielle du questionnaire d'objectifs d'entretien

Item	Composante		h^2
	1 : coaching	2 : enquête	
1. Préparer les questions	0.784		0.388
2. Préparer l'évaluation	0.783		0.394
3. Préparer la qualification	0.764		0.406
4. Inciter à la remémoration		0.804	0.352
5. Inciter aux détails		0.529	0.467
6. Vérifier l'authenticité		0.707	0.497
Valeur propre	2.05	1.45	
% de la variance	34.2%	24.1%	

Note. $N = 186$. L'extraction des facteurs est réalisée avec une rotation oblique (Oblimin). Ne sont rapportées que les charges factorielles supérieures à .50. L'analyse est réalisée sur R (R Core Team, 2021), à l'aide du package *psych* (Revelle, 2019). h^2 = coefficient de communauté

Le degré d'adhésion des participants pour les trois items associés à la logique de coaching est très élevé. Dans la totalité des cas ($n = 186$), les participants sont plutôt d'accord, ou tout à fait d'accord, pour affirmer que leurs questions visent à préparer aux celles posées par les officiers

de protection. Dans 96.8% des cas ($n = 180$), ils s'accordent à considérer que leurs questions ont pour but d'approfondir ce qu'un officier de protection jugera important pour établir les persécutions et les craintes de persécutions. Dans 95.7% des cas ($n = 178$), ils s'accordent à considérer qu'elles visent à approfondir les points qu'un officier de protection jugera nécessaires pour évaluer la crédibilité des affirmations.

La logique d'enquête apparaît moins consensuelle. Si 95.7% des participants considèrent que leurs questions ont pour objectif d'inciter aux détails, ils ne sont déjà plus que 71% à considérer qu'elles visent à encourager un effort de remémoration. Enfin, l'objectif de vérification de l'authenticité des propos divise les participants : 38.7% s'accordent à le considérer comme un objectif de leurs questions, et 25.8% sont en désaccord.

Afin d'évaluer les profils possibles de répondants en fonction de leurs objectifs d'entretien, nous avons réalisé une analyse en cluster en appliquant la méthode des K-moyennes sur les scores obtenus aux six items. N'ayant pas fixé un nombre de clusters a priori, nous avons sélectionné le nombre optimal de clusters en employant la méthode gap statistic (Tibshirani et al., 2001). Les résultats indiquent un nombre optimal de trois clusters.

La logique de coaching étant consensuelle, les participants associés à chaque cluster ne se démarquent pas en fonction des trois items associés, mais en fonction des trois suivants, traduisant un accord variable vis-à-vis des différentes dimensions de la logique d'enquête (voir Tableau 16). Dans la démarche d'enquête, les participants du cluster 2 n'adhèrent qu'à l'objectif d'inciter aux détails. Les participants associés au cluster 3 se fixent en outre pour objectif d'inciter à la remémoration. Seuls les participants associés au cluster 1 adhèrent aux trois objectifs, dont celui d'évaluer la crédibilité des affirmations.

Nous avons par ailleurs constaté que les participants adhérant complètement ou non à la logique d'enquête présentent des profils variés. En particulier, les intervenants les plus expérimentés (en poste depuis 5 ans ou plus), représentent 64.4% ($n = 29$) des participants associés au cluster 2, et respectivement 34.7% et 34.8% de ceux associés aux clusters 1 ($n = 25$), et 3 ($n = 24$). Un Khi-deux d'association confirme l'existence d'une association significative entre ancienneté et appartenance à un cluster d'objectif d'entretien, $X^2(6, 186) = 19.8$, $p = .003$, $\phi_c = .23$. Contrairement aux intervenants adhérant à deux ou trois dimensions de la logique d'enquête, les plus expérimentés n'adhèrent de façon plus restrictive qu'à l'objectif d'incitation aux détails.

Tableau 16.

Score moyen des participants associés aux trois clusters d'objectifs d'entretien

Objectifs d'enquête	N	Logique de coaching			Logique d'enquête		
		Préparer les questions	Préparer l'évaluation	Préparer la qualification	Inciter aux détails	Inciter à la remémoration	Évaluer la crédibilité
		M (SD)					
1 Détails, remémoration, crédibilité	72	1.68 (0.47)	1.55 (0.55)	1.58 (0.52)	1.65 (0.51)	1.26 (0.67)	1.23 (0.42)
2 Détails	45	1.76 (0.43)	1.56 (0.58)	1.53 (0.58)	1.40 (0.86)	-0.47 (0.69)	-0.73 (0.95)
3 Détails et remémoration	69	1.65 (0.48)	1.51 (0.60)	1.65 (0.56)	1.72 (0.48)	1.57 (0.50)	-0.51 (0.76)

Réussite et difficultés d'un entretien de préparation

Mesures de la réussite d'un entretien de préparation

L'analyse thématique nous a permis d'aboutir à quatre catégories exhaustives et mutuellement exclusives, ainsi que trois sous-thèmes pour la première catégorie :

- **La préparation mentale du demandeur** : la mesure de la réussite de l'entretien est centrée sur le ressenti du demandeur, son sentiment de confiance vis-à-vis de ses interlocuteurs, ou plus généralement vis-à-vis du déroulé de la procédure. Ces objectifs concernent son bien-être, son état d'esprit ses appréhensions vis-à-vis de l'accompagnement de l'intervenant ou de la suite de la procédure.
 - **La confiance vis-à-vis de l'OFPPRA** : Un objectif axé sur la préparation émotionnelle à l'audition OFPPRA : il peut s'agir de l'appréhension de l'échéance de l'audition, et de ses enjeux, ou de celle de la situation d'audition elle-même, et de l'exercice qu'elle représente.
 - **La confiance vis-à-vis de l'intervenant social** : Un objectif axé sur l'appréhension émotionnelle du suivi, et du rapport de confiance entre le demandeur et l'intervenant social
 - **La confiance en soi** : L'objectif est de mettre le demandeur en confiance, de manière générale, sans que celle-ci prenne spécifiquement pour objet la situation de préparation, ou la perspective de l'audition OFPPRA

- **La compréhension** : La réussite de l'entretien se traduit par la bonne compréhension pour le demandeur de la procédure de demande d'asile, du rôle de ses acteurs, et de leurs attentes exactes vis-à-vis de lui.
- **Le récit de vie et ses détails** : La réussite de l'entretien correspond à la production par le demandeur, ou sa capacité à produire, les informations attendues le jour de l'audition, sa capacité à valoriser son récit, et lui donner les caractéristiques jugées adéquates par l'intervenant (niveau et type de détails, éléments de forme).
- **La communication** : Correspond à la qualité des échanges entre le demandeur et l'intervenant social, la bonne compréhension mutuelle des interventions de l'autre et de ses intentions de communication, ainsi que l'investissement du demandeur dans un dialogue avec l'intervenant.

L'analyse fait ressortir la bonne compréhension des enjeux et attentes de la procédure comme une importante mesure de réussite d'un entretien préparatoire, partagée par 53% des répondants (Tableau 17). Près de la moitié des participants (47.2%, $n = 42$), décrivent par ailleurs la préparation mentale et la mise en confiance comme une dimension d'un entretien réussi. Dans le détail, cette préparation mentale cible dans des proportions équivalentes la relation demandeur-intervenant (16.9%, $n = 15$), la confiance en soi (16.9%, $n = 15$), ou les appréhensions vis-à-vis de l'audition OFPRA (16.9%, $n = 15$).

Les deux dernières mesures de réussite évoquées sont moins fréquentes. La production d'un récit de vie conforme aux attentes de l'audition caractérise un entretien réussi pour 33% des participants ($n = 29$), et la qualité de l'échange n'est spontanément évoquée que par un quart des répondants ($n = 23$).

Tableau 17.

Catégories thématiques rapportées comme mesures de la réussite d'un entretien de préparation

	Préparation mentale			Compréhension	Récit de vie	Communication
	OFPRA	IS	Soi			
<i>N</i>	14	15	15	47	29	23
% du total	15.7%	16.9%	16.9%	52.8%	32.6%	25.8%

Principales difficultés rencontrées dans l'entretien de préparation

Les difficultés rapportées plus d'une fois sont rapportées dans le tableau 18. Ces difficultés se répartissent en cinq catégories thématiques :

- **Le récit à recueillir** : Référence à une qualité du récit, ou un type de détail attendu, jugé difficile à obtenir, ou problématique à formuler pour le demandeur. Ces difficultés sont mesurables en termes d'écart entre le discours recueilli en entretien préparatoire, et les attentes pour le jour de l'audition.
- **Le demandeur** : difficultés rencontrées du point de vue du demandeur, ou imputables au demandeur.
- **L'intervenant social** : Les difficultés rencontrées du point de vue de l'intervenant social, ou imputables à l'intervenant. Ces difficultés peuvent concerner la communication vis-à-vis du demandeur, ou les compétences relationnelles à mobiliser dans certaines situations.
- **Le demandeur et l'intervenant** : les difficultés concernant l'interaction entre l'intervenant et le demandeur d'asile.
- **La situation** : les difficultés concernant la situation d'entretien, et les moyens, humains, matériels, ou temporels, à disposition pour l'entretien et le suivi

- **Tableau 18.**
- *Liste des difficultés rencontrées dans l'entretien de préparation par catégorie thématique*

Le récit		Le demandeur	L'intervenant social		Demandeur et IS	La situation
Qualités générales	Types de détails		Communication	Relation		
Exhaustivité	Détails traumatiques, intimes, honteux	Incapacité à verbaliser	Expliquer, se faire comprendre	Gérer les émotions générées	Confiance insuffisante	Temps de suivi limité
Précision et niveau de détail	Expériences anciennes	Difficultés à donner certains détails	Adapter son vocabulaire	Gérer ses propres émotions	Contexte interculturel	Impossibilité d'un temps de rencontre
Pertinence	Contexte spatio-temporel	Compréhension des objectifs/attentes	Comprendre le récit	Obtenir la confiance		Barrière de la langue, interprétariat
Véracité	Connaissances à l'appui	Compréhension des questions	Aborder des sujets sensibles	Posture adéquate		
Personnalisation	Description des craintes	Troubles de la mémoire	Annoncer un possible rejet	Préparer sans croire les propos		
Clarté, intelligibilité		Lacunes (connaissances, contexte spatio-temporel)	Cadrer le récit	Préparer une demande hors critères		
Cohérence interne		Mutisme, réticences	Clarifier les attendus	Libérer la parole		
Cohérence externe		Manque de spontanéité	Ne pas être directif/intrusif	Convaincre de dire la vérité		
		Concentration	Gérer l'interprète			
		Gestion des émotions				
		Victimes de trauma				
		Demande hors critère				
		Première remémoration				

Dans plus de 60% des réponses, deux sources de difficultés sont évoquées, des difficultés liées au récit, ou au demandeur. Concernant le récit de vie, celles-ci sont de deux ordres (Tableau 18) : une incapacité dans l'échange à donner au récit de vie les qualités générales (e.g., exhaustivité, personnalisation, cohérence), attendues dans la procédure, ou plus spécifiquement l'incapacité à obtenir certains types de détails critiques dans l'examen de la demande (e.g., détails traumatiques, spatio-temporels). Lorsqu'elles sont attribuées au demandeur, ces difficultés prennent la forme de résistances, affectant la spontanéité des déclarations ou pouvant conduire au mutisme. Il est aussi fait état de lacunes socioculturelles, relativement aux exigences de la procédure, à saisir les ressorts de la procédure, et verbaliser les réponses en donnant le niveau de détail attendu. Dans des cas traumatiques, la préparation peut être entravée par des difficultés de concentration, de gestion des émotions, ou l'inaccessibilité de certains souvenirs.

Plus d'un tiers des participants (Tableau 19), rapportent des difficultés de leur part, d'ordre communicationnel (e.g., comprendre, se faire comprendre, cadrer l'échange), ou relationnel (e.g., gérer sa posture et ses émotions, obtenir la confiance de l'interlocuteur). Dans 28% des réponses, les participants évoquent des difficultés matérielles, notamment des contraintes temporelles ou d'interprétariat. Plus rarement, la dyade d'entretien est mise en cause, dès lors, par exemple, que la différence culturelle affecte la communication, sans qu'un interlocuteur porte la responsabilité ou ne puisse agir pour faciliter l'échange.

Tableau 19.

Sources de difficultés rencontrées dans l'entretien de préparation

	Récit	Demandeur	IS	Demandeur et IS	Situation
<i>N</i>	55	54	34	11	25
% du total	61.8%	60.7%	38.2%	12.4%	28.1%

Pratiques de préparation des intervenants sociaux

Temporalité et fréquence des entretiens avec le dernier demandeur suivi

Pour les items portant sur la temporalité et les fréquences de suivi, nous avons constaté une réponse comportant des valeurs particulièrement élevées. Les Z-Scores des réponses fournies aux trois items ont donc été calculés afin d'identifier de possibles valeurs aberrantes. Trois valeurs sont comprises entre 4.5 et 8.7. Bien que la distribution des réponses ne suit pas une loi

normale, ces scores nettement supérieurs au seuil de 3.29 (Tabachnick et al., 2019), confirment le caractère aberrant de ces valeurs. Nous avons donc écarté ces valeurs pour la suite des analyses. Dans le cadre de la préparation du dernier demandeur suivi auditionné à l'OFPRA, les participants font état en moyenne de 6.0 entretiens ($SD = 7.15$), étalés sur 12.6 semaines ($SD = 15.4$), pour un total de 6.8 heures d'entretien ($SD = 5.86$).

Contenu des entretiens de préparation

Outre les quatre pôles d'activité d'entretien proposés, 14 participants ont renseigné une autre activité liée à la préparation : la préparation du trajet à l'OFPRA ($n = 4$), le conseil médico-social ($n = 4$), le conseil légal ($n = 4$), le rappel de la notion de confidentialité ($n = 1$), et la « vie collective » ($n = 1$). À l'exception d'un participant rapportant un entretien consacré en majorité à la préparation du trajet, ces activités spontanément évoquées restent marginales, occupant, pour les 15% des participants qui l'évoquent, entre 1% et 20% de la durée d'entretien.

L'activité centrale est celle de la préparation du récit de vie, occupant en moyenne 38.1% de la durée totale d'entretien ($SD = 16.7$). Viennent ensuite la clarification de la procédure, et l'établissement et le maintien d'une relation de confiance, représentant respectivement 23.3% ($SD = 10.9$) et 20.8% ($SD = 12.7$) de la durée d'entretien. Enfin, les questions administratives ou d'hébergement occupent 15.2% de l'entretien ($SD = 9.5$), et les autres activités citées plus haut les 2.5% restant.

Contenu des entretiens en fonction du volume de suivi

L'hypothèse de linéarité n'étant pas satisfaite, nous avons réalisé une série de corrélations de Spearman afin de mesurer un possible effet du temps consacré à la préparation sur la proportion de temps consacrée aux principales activités. Nous observons un effet significatif du temps de préparation sur les activités menées : plus les participants disposent de temps de préparation, plus ils consacrent une proportion importante du temps à l'établissement et au maintien d'une relation avec leur interlocuteur, $r(86) = .33$, $p = .002$, et aux questions administratives et d'hébergement, $r(86) = .21$, $p < .05$. À l'inverse, plus le temps de préparation est important, moins les répondants consacrent de temps à clarifier la procédure, $r(86) = -.33$, $p = .002$. La proportion de temps consacrée aux récits n'est cependant pas affectée par la durée de la préparation, $p > .05$.

Discussion

Le premier objectif de cette étude était de déterminer la nature des *Investigative Relevant information* (IRI, Phillips et al., 2012), dans les entretiens d'asile. Nous avons pris en compte trois variables susceptibles d'influencer la nature des informations recherchées : le motif de la demande, l'occurrence d'un évènement traumatique et la présence d'indicateurs de faible ou forte crédibilité.

Dans l'ensemble, les IRI sont principalement liées à des évènements ponctuels et répétés, ainsi que des connaissances. Nous relevons une opposition entre deux types d'attentes, pour des expériences personnelles ou des faits impersonnels vérifiables. Les faits vérifiables sont la priorité dans les demandes motivées par un conflit armé, tandis que les expériences personnelles sont plus souvent attendues dans les cas liés à l'orientation sexuelle ou à l'engagement politique. La crédibilité et le traumatisme n'influencent que marginalement les attentes.

Concernant les objectifs sous-jacents, les résultats corroborent l'existence de deux logiques d'entretien : le coaching et l'enquête. La quasi-totalité des intervenants adhère à la logique de coaching, dans ses trois dimensions, tandis que la logique de l'enquête emporte une adhésion variable, notamment pour les intervenants les plus expérimentés, qui tendent à rejeter les objectifs d'évaluation de la crédibilité ou d'incitation à la remémoration.

Nous constatons un nombre relativement élevé de questions sollicitant des descriptions d'évènements ponctuels traumatiques, qui représentent près de la moitié des questions sur les évènements ponctuels, et 10% du total des questions posées. Ces questions apparaissent avec une fréquence variable selon le motif de la demande, et plus fréquemment dans le cas de l'engagement politique. Marginalement, elles étaient également plus nombreuses en cas de survenue d'un évènement traumatique.

Cette étude a précisé davantage les liens existants entre le motif de protection et les IRI. Nous observons que les attentes des professionnels de l'asile varient largement en fonction du motif de la demande, mais peu en fonction de la crédibilité perçue ou de l'occurrence d'une expérience traumatique.

Les IRI en fonction des caractéristiques de la demande

IRI en fonction des indicateurs de crédibilité et de l'occurrence d'une expérience traumatique

Le deuxième objectif était d'évaluer l'effet du motif de la demande, des indicateurs de crédibilité et de l'occurrence d'une expérience traumatique sur les informations recherchées. La présence d'indicateurs de faible ou forte crédibilité tout comme l'occurrence d'une expérience traumatique n'affectent que marginalement les IRI. La recherche de détails sur des faits personnels semble plutôt associée aux cas présentant des indicateurs de forte crédibilité et une expérience traumatique. En revanche, les indicateurs de faible crédibilité et l'apparente absence d'expérience traumatique peuvent inciter les interviewers à rechercher des informations vérifiables. Cela semble indiquer un recours à des détails vérifiables, au détriment de la personnalisation, lorsque les déclarations semblent manquer de crédibilité, mais l'absence d'association significative entre la crédibilité et les attentes nous amène à conclure que les professionnels de l'asile n'ajustent pas leurs méthodes et objectifs d'entretien dans une grande mesure. Les analyses supplémentaires n'ont révélé aucun effet significatif de ces deux variables. À ce stade, le motif de la demande apparaît donc comme le principal facteur déterminant de ce que les professionnels de l'asile considèrent comme une IRI, comme pouvaient le suggérer des recherches antérieures (e.g., van Veldhuizen et al., 2017).

Nous concluons que les intervenants sociaux ne semblent pas ajuster leurs objectifs d'entretien, leurs questions, ni ce qu'ils considèrent comme une IRI en fonction de l'expérience traumatique ou des indicateurs de crédibilité manifestés dans le récit. Contrairement aux recommandations de la littérature sur la mémoire d'événements traumatique dans les entretiens d'asile (Vredeveltdt et al., 2023), aucune mesure d'entretien spécifique n'apparaît mise en œuvre par les intervenants sociaux dans le rappel des souvenirs d'événements traumatiques. Contrairement aux pratiques rapportées dans l'étude 1, nous n'observons pas de stratégie spécifique de contournement ou de contextualisation des faits traumatiques. Cependant, l'évitement des souvenirs d'expériences traumatiques, les flashbacks involontaires, les manifestations dissociatives ou la nature fragmentée et incohérente des souvenirs récupérés nécessitent des mesures d'entretien spécifiques, pour atténuer les problèmes liés aux souvenirs d'expériences traumatiques et faciliter le rappel, mais aussi pour promouvoir le bien-être psychologique des demandeurs (Fisher & Geiselman, 2010; Madsen & Holmberg, 2015).

IRI en fonction du motif de la demande

Nous avons identifié plusieurs caractéristiques propres aux cas liés à l'engagement politique, telles qu'une forte attente d'expériences personnelles. La plupart des questions étaient ouvertes, ciblant l'interviewé, sollicitant des explications, notamment concernant les activités et les actions entreprises, ou des descriptions d'une série d'événements (en particulier les activités menées en tant que militant politique). Environ un cinquième des questions posées dans les cas liés à l'engagement politique ou à un conflit armé visaient à décrire une série d'événements (i.e. événements répétés, activités, vie quotidienne). Parmi les principales caractéristiques des questions posées dans les demandes liées à l'orientation sexuelle, nous avons constaté une prévalence de questions ouvertes descriptives, sollicitant des connaissances ou des descriptions d'événements isolés non traumatiques.

Concernant les demandes d'asile motivées par un conflit armé, les résultats indiquent un certain nombre de dissemblances vis-à-vis des autres motifs traités. Tandis que les souvenirs épisodiques sollicités dans les demandes liées à l'orientation sexuelle concernent plus fréquemment des expériences ponctuelles, et que celles liées à l'engagement politique portent sur des gammes d'expériences répétées, les descriptions sollicitées ici ont une focalisation encore plus large, portant plus souvent sur un quotidien dans une période donnée. Moins localisées dans le temps, ces questions tendent par ailleurs à se déporter du vécu du demandeur, ciblant plus fréquemment d'autres protagonistes. Il s'agit d'identifier les acteurs du conflit, décrire leur apparence, et leurs agissements. Dans cette optique, des méthodes d'audition issues de la recherche en psychologie judiciaire (chapitre 1), n'apparaissent pas immédiatement adaptées, car elles visent à la récolte de descriptions précises d'événements localisés.

Ces résultats font écho à ceux de travaux menés au sujet de l'audition de police. Dans ce contexte, le type de crime semble avoir une influence sur le type de questions posées (Lively et al., 2020; Snook & Keating, 2011), sans que les auteurs parviennent à avancer d'hypothèse à ce sujet. Dans une étude d'archives des questions posées lors d'auditions avec des témoins de crimes au Canada, les auteurs ne constatent qu'un effet marginal des caractéristiques liées à l'interviewer (e.g., son âge), ou l'interviewé (e.g., son genre), sur les questions posées, mais des variations dans les proportions de questions fermées, la longueur des interventions et du nombre d'interruptions en fonction du type de crime (Snook & Keating, 2011). Nos résultats vont dans le sens de ceux de cette première étude, en indiquant que les caractéristiques du cas influencent plus nettement les pratiques d'audition que les caractéristiques de l'interviewé ou

de son discours. Ces pratiques variables semblent s'expliquer par un besoin d'informations de diverses natures en fonction du motif de la demande, comme le suggèrent des observations précédemment rapportées au sujet des demandes liées à l'orientation sexuelle ou au genre (laViolette, 2010; O'Leary, 2008; UNHCR, 2008). À travers le motif de la demande, ces pratiques d'audition s'ajustent aux besoins variables des officiers de protection, discutés dans la section suivante. Mais cet ajustement pourrait se faire au détriment des besoins ou des capacités variables des demandeurs selon le motif de leur demande (T. A. M. Johnson, 2011; Shumam & Bohmer, 2004).

Des variables latentes à l'origine des différences d'IRI ?

Violence aveugle ou ciblée

Certaines variables latentes pourraient expliquer en partie les différences d'IRI en fonction du motif de la demande. Il existe un intérêt variable parmi les participants pour deux catégories distinctes d'informations. La première concerne les descriptions des expériences personnelles du demandeur (i.e. les événements uniques et répétés qu'il a vécus). La seconde consiste en des informations impersonnelles vérifiables (i.e. des périodes, des lieux, des personnes, des connaissances) que le demandeur est susceptible de posséder, en lien avec son parcours personnel. L'intérêt pour les descriptions d'expériences personnelles concerne principalement les cas de persécution motivés par l'orientation sexuelle du demandeur ou son engagement politique. L'intérêt pour les faits impersonnels vérifiables concerne principalement les demandes d'asile motivées par un conflit armé prévalant dans le pays d'origine. La distinction entre les expériences personnelles et les informations impersonnelles fait écho à la distinction entre les informations sur le pays d'origine (COI) *personnelles* et *générales* (Bodström, 2023). Les COI personnelles font directement référence aux expériences personnelles du demandeur, tandis que les COI générales se rapportent à la région d'origine (e.g., ses normes, sa géographie). La fonction des COI générales est d'évaluer un risque général dans le pays d'origine, tandis que la fonction des COI personnelles est d'évaluer un risque individuel, en raison du parcours personnel du demandeur (Bodström, 2023). Faisant écho à cette distinction, nous avons constaté dans les méthodes d'entretien des focalisations variables sur les expériences personnelles ou les faits impersonnels vérifiables, qui reflètent la nature aveugle ou ciblée des persécutions. La violence aveugle conduirait à se concentrer sur les faits vérifiables, notamment grâce à la connaissance de l'environnement de vie et du pays d'origine

(van Veldhuizen et al., 2017), tandis que la violence ciblée conduirait à une plus grande focalisation sur les expériences personnelles.

Cette distinction entre les informations recherchées en fonction du motif des persécutions est consistante avec le droit d'asile (CESEDA, 2020, 2021; European Parliament, 2011). La violence aveugle conduit généralement à l'octroi d'une protection subsidiaire, en raison des risques touchant les ressortissants d'un pays considéré comme dangereux, tandis que la violence ciblée conduit à l'octroi du statut de réfugié si la persécution subie par le demandeur, ou ses craintes de persécution sont jugées suffisamment personnalisées et étayées. Par conséquent, l'objectif est de recueillir des souvenirs détaillés d'une série d'expériences dans le cas de la violence ciblée, ou une description plus contextuelle d'un parcours de vie et des connaissances qui y sont associées dans le cas de la violence aveugle.

Circonstances publiques ou privées des persécutions

Il existe également des similitudes entre les questions posées dans les cas de conflits armés et d'engagement politique : une proportion plus élevée de questions sur des lieux ou des groupes de personnes, ainsi qu'une proportion plus élevée de questions sur des gammes d'événements. Ces deux cas ont en commun de se référer à des événements souvent médiatisés. Dans ce cas, il est plus facilement concevable de mesurer la cohérence externe du récit à travers la perspective d'informations disponibles publiquement et d'une description générale fournie par le demandeur concernant les lieux, la situation sécuritaire, la vie quotidienne et son évolution au fil du temps. Dans les cas de demandes liées à l'orientation sexuelle, toutefois des violences de nature cachée ou privée, les indices de cohérence externe sont limités (UNHCR, 2008), car il n'existe pas de COI personnelle (Bodström, 2023). L'évaluation de la crédibilité reposerait alors sur (i) le niveau de connaissance du demandeur concernant l'objet de ses affirmations, jugé approprié ou non (e.g., la législation dans le pays d'origine, les organisations LGBT), (ii) le sentiment de vécu, la cohérence interne et la plausibilité qui caractérise ou non les descriptions. Cette dernière mesure implique au préalable l'énonciation de détails personnels souvent traumatiques ou sensibles. Libérer la parole est souvent une tâche difficile que les agents de migration ne parviennent pas toujours à accomplir (Bögner et al., 2010). Il peut donc arriver que les demandeurs hésitent à divulguer des détails sensibles et que les officiers de protection interprètent à tort cette réticence comme un signe de tromperie. En plus d'une analyse approfondie des indicateurs de crédibilité (Herlihy & Turner, 2015), une formation adéquate sur les techniques d'entretien permettant de libérer la parole (e.g., Holmberg &

Madsen, 2014), est nécessaire pour éviter des décisions erronées de ce type, en particulier lorsque les persécutions surviennent dans un cadre privé. Ces techniques reposent notamment sur la personnalisation de l'échange et la communication d'empathie à l'égard de l'interviewé (pour une revue de question : Vallano & Schreiber Compo, 2015)

Type de questions posées

Nous constatons que les questions posées par les intervenants sociaux sont principalement formulées sous forme ouverte, ciblant des descriptions au sujet du demandeur. Nous devons cependant considérer ce résultat avec prudence, compte tenu du design expérimental de l'étude. La consigne fixée de cinq questions à formuler donne un cadre peu écologique aux participants, celui de couvrir les points jugés pertinents en cinq questions. Ce cadre, permettant la comparaison directe entre les conditions expérimentales, induit à son tour le degré de spécificité à donner à donner aux questions. À l'extrémité du pôle de faible spécificité, une unique question de type *free report* (Aldridge & Cameron, 1999), ou *open-ended* (Davies et al., 2000), serait à priori suffisante, en l'absence d'un interlocuteur, puisqu'elle sollicite un récit complet des faits. À l'autre extrémité du spectre de spécificité, cinq questions de type *leading* (Aldridge & Cameron, 1999 ; Davies et al., 2000), seraient insuffisantes pour obtenir les précisions souhaitées, ne ciblant qu'une poignée de détails du récit, au détriment de l'ensemble. En addition, la tâche qui précède consiste à classer des aspects du récit de vie à approfondir. Cette tâche pourrait induire le degré de spécificité à donner aux questions par la suite. La procédure favoriserait donc la formulation de questions dans une gamme médiane de spécificité, probablement éloignée de celles posées spontanément en condition d'entretien, comme une question générale en introduction de l'entretien (e.g., « *Pouvez-vous m'expliquer pourquoi vous avez dû fuir votre pays ?* »), ou fermée pour marquer une relance ou solliciter une clarification (e.g., « *Ils étaient deux, c'est ça ?* »).

Les intervenants sociaux formulent ainsi une proportion de questions ouvertes nettement plus importante que ce que l'on constate dans des populations d'officiers de protection, mais seulement si l'on compare les résultats de la présente étude à ceux d'études d'archives (Skrifvars et al., 2020; van Veldhuizen et al., 2018). Ce n'est plus le cas lorsque la comparaison porte sur des études par questionnaire comparables (Kask et al., 2023; van Veldhuizen et al., 2017), où les trois-quarts des questions rapportées sont ouvertes. Outre un possible effet de la procédure décrit plus haut, le contraste systématique entre une prévalence de questions ouvertes dans les études par questionnaire et la prévalence de questions fermées en pratique pourrait

aussi indiquer que les professionnels de l'asile jugent les questions ouvertes plus appropriées, sans pour autant spontanément y avoir recours dans le fil de l'entretien.

Dans le manuel des normes relatives à la détermination du statut de réfugié, le HCR indique pourtant « l'agent [...] doit si possible poser des questions ouvertes pour permettre au demandeur d'utiliser ses propres mots » (UNHCR, 2010, p. 81). En contexte judiciaire par ailleurs, sans formation spécifiquement dédiée, les enquêteurs de police ont par ailleurs conscience de l'intérêt de privilégier des questions ouvertes (Yii et al., 2014), bien qu'en pratique, ils rencontrent des difficultés à les distinguer de questions fermées (Hirn Mueller et al., 2015). Les préconisations du HCR sont ici globalement suivies ce qui pourrait indiquer que les intervenants sociaux (i) savent qu'il est préférable de privilégier ce format de question, mais aussi (ii) qu'ils savent distinguer une formulation de question appropriée d'une formulation inappropriée.

Étude 3 – Les croyances des intervenants sociaux et leur savoir-faire perçu

Résumé du chapitre

Les résultats de l'étude 2 suggèrent que les intervenants sociaux n'ajustent ni le contenu ni la forme de leurs questions en fonction de la crédibilité du récit de vie ni de l'occurrence d'une expérience traumatique. Pourtant, plusieurs intervenants interrogés dans le cadre de l'étude 1 ont évoqué les spécificités de l'activité de préparation auprès d'un demandeur souffrant de traumatismes, et sur les difficultés rencontrées à ce sujet.

Les pratiques d'audition se justifient, et se déterminent en partie par les croyances des interviewers, notamment au sujet de la mémoire et du mensonge. Dans cette étude, nous avons étudié ces croyances, afin de mieux comprendre les fondements des pratiques observées, et évaluer les besoins en matière de formation.

En ce qui concerne la compréhension du fonctionnement de la mémoire, il en ressort que, dans l'ensemble, les croyances des intervenants sont en accord avec les principes fondamentaux de la mémoire épisodique. Cependant, une croyance peu étayée se distingue comme étant la plus largement partagée, à savoir la croyance en l'existence de souvenirs refoulés.

Il apparaît que les intervenants se sentent moins compétents pour aborder les souvenirs traumatogènes, indiquant que des apports ciblés sur la mémoire des expériences traumatique pourraient être pertinents. En ce qui concerne les compétences relationnelles, les scores attribués par les intervenants à la composante relationnelle de l'entretien sont en moyenne moins élevés que ceux attribués aux composantes liées au rappel. Cela suggère la nécessité d'une formation visant à renforcer la capacité à établir une relation avec le demandeur.

Au sujet des indicateurs de mensonge, les croyances des intervenants sont dans l'ensemble en cohérence avec les connaissances issues de la littérature scientifique, mais présentent un certain manque de nuance. Les réponses des intervenants semblent refléter une croyance générale selon laquelle un témoignage mensonge est plus lacunaire. Or, du fait des stratégies employées par les menteurs, les témoignages mensongers sont généralement d'une meilleure qualité sur plusieurs dimensions. Les intervenants semblent donc avoir conscience des contraintes propres à un témoignage mensonger, mais mésestimer les stratégies prises pour accroître la crédibilité.

Introduction

Des catégories professionnelles interrogées, celle des travailleurs sociaux semble particulièrement encline à adhérer à des croyances infondées au sujet de la mémoire (Erens et al., 2020; Legault & Laurence, 2007). L'intervenant social étant l'interlocuteur privilégié du demandeur dans la procédure, consacrant plusieurs semaines ou mois à préparer le récit de vie, des croyances infondées pourraient s'exprimer dans leurs pratiques et se répercuter sur le récit de vie. Cette troisième étude vise à caractériser les croyances des intervenants sociaux au sujet de la mémoire épisodique, et des facteurs de fiabilité d'un témoignage.

Évaluer ces croyances présente un intérêt dans l'étude des pratiques de préparation, en ce qu'elles les motivent et les affectent, directement et indirectement. Indirectement, des croyances erronées chez les professionnels du recueil de témoignages peuvent engendrer des conséquences néfastes pour le récit de vie, pouvant se manifester sous la forme de faux souvenirs (Loftus, 1993, 2003; Otgaar et al., 2019). Ces faux souvenirs peuvent remettre en cause la crédibilité du récit de vie dans son ensemble, et conduire à un rejet de la demande. Des croyances erronées peuvent aussi conduire à sous-exploiter les capacités de l'interviewé à fournir un rappel précis et exhaustif (e.g., Kleider-Offutt et al., 2015). De manière plus générale, des croyances infondées peuvent engendrer des attentes et des interprétations infondées des propos du témoin, et, par conséquent, des questions inappropriées (Erens et al., 2020), préjudiciables à l'exhaustivité du témoignage recueilli comme à sa fiabilité.

Objectifs et hypothèses

Croyances sur la mémoire

Nous émettons l'hypothèse que les intervenants sociaux marquent une adhésion à la notion de souvenir refoulé, conformément au constat établi dans des populations variées, et en particulier celle des travailleurs sociaux, « moins sceptiques aux arguments de souvenirs refoulés » (Legault & Laurence, 2007, p. 127). De la même manière, nous nous attendons à ce que les intervenants sociaux adhèrent à la métaphore de l'ordinateur, traduisant la croyance courante que les souvenirs stockés en mémoire sont fidèles aux expériences vécues (Patihis et al., 2014; Simons & Chabris, 2011, 2012; Wise et al., 2011), et singulièrement dans des populations de travailleurs sociaux (Legault & Laurence, 2007). Nous nous attendons cependant à ce qu'ils rejettent l'affirmation de l'imperméabilité de la mémoire, et croient majoritairement en l'existence des faux souvenirs, qu'ils soient traumatiques ou non (Legault & Laurence, 2007).

Nous émettons enfin les hypothèses que les participants considèrent majoritairement que la mémoire peut être influencée par la suggestion (Houben et al., 2021), et qu'ils rejettent l'existence de liens entre clarté, confiance, émotions, et exactitude du souvenir, ou la capacité d'une personne à distinguer entre vrai et faux souvenir (Ost et al., 2017). Le tableau 20 précise les hypothèses au sujet des croyances sur la mémoire épisodique.

Tableau 20.

Synthèse des hypothèses au sujet des croyances sur la mémoire épisodique

Catégorie	Affirmation	Adhésion aux affirmations	
		Hypothèse	Source
Conception de la mémoire	Faux souvenirs non traumatiques	Adhésion	(Legault & Laurence, 2007)
	Faux souvenirs traumatiques	Adhésion	(Legault & Laurence, 2007)
	Capacité à distinguer un faux souvenir	Rejet	(Ost et al., 2017)
	Souvenirs refoulés	Adhésion	(Erens et al., 2020; Legault & Laurence, 2007; Magnussen et al., 2006; Ost et al., 2017; Otgaar et al., 2021; Patihis et al., 2014; Yapko, 1994)
	Souvenirs fidèles aux expériences	Adhésion	(Legault & Laurence, 2007; Patihis et al., 2014; Simons & Chabris, 2012; Wise et al., 2011)
	Mémoire imperméable aux faux souvenirs	Rejet	(Legault & Laurence, 2007)
	Pas d'influence de la suggestion	Rejet	(Houben et al., 2021)
	Confiance à l'égard de la fiabilité	Rejet	(Ost et al., 2017)
Facteurs de fiabilité	Clarté du souvenir	Rejet	(Ost et al., 2017)
	Émotions associées au souvenir	Rejet	(Ost et al., 2017)

Croyances sur le mensonge

Outre la mémoire, cette étude vise à qualifier les croyances des intervenants sociaux quant aux principaux indicateurs verbaux de mensonge identifiés dans la littérature. Il s'agira de

caractériser ces croyances, dans l'optique déterminer si elles sont en cohérence avec la littérature, ou les principaux guides d'évaluation de la crédibilité. Nous estimerons ensuite quel degré de certitude est associé à ces croyances, si celles-ci sont exprimées sous la forme d'un positionnement d'ignorance, avec scepticisme, ou emportent une adhésion marquée. Nous interrogerons enfin un éventuel lien entre les croyances sur le mensonge d'une part, et les objectifs et pratiques d'entretien d'autre part, dans le prolongement de travaux ayant établi une corrélation positive entre la pratique d'interrogatoires et la force des croyances sur le mensonge (Chaplin & Shaw, 2016; DePaulo et al., 1997; Kassin et al., 2005; Vrij & Mann, 2001).

Nous émettons l'hypothèse que les croyances des intervenants sociaux concernant les indicateurs langagiers de mensonge sont en phase avec les recommandations du HCR et de l'EASO au sujet de l'évaluation de la crédibilité (EASO, 2018; UNHCR, 2013) : cohérence interne, cohérence externe, plausibilité, quantité et précisions des détails seront jugés comme des marqueurs d'un récit authentique, et ce dans une plus grande mesure que les autres indicateurs présentés. En accord avec les données de la littérature, le caractère direct des réponses, les références à soi (Strömwall et al., 2004), et la consistance (The Global Deception Research Team, 2006), seront aussi considérés comme des indicateurs de véracité. Concernant les autres indicateurs, les données manquent, ou divergent au sujet de la longueur des réponses (Strömwall et al., 2004; The Global Deception Research Team, 2006). Nous émettons cependant la même hypothèse pour ces indicateurs : la présence de détails spécifiques (i.e. temporalité, lieux et espace, propos et détails perceptifs), de restrictions verbales, d'une chronologie cohérente et de réponses longues seront considérés comme des indicateurs de véracité, car ils présentent un caractère de concomitance vis-à-vis de ceux précédemment cités. Les autres indicateurs présentés devraient également être considérés comme des indicateurs de mensonge, comme communément admis dans d'autres populations, qu'il s'agisse de professionnels du recueil de témoignage, ou de la population générale (Akehurst et al., 1996; Bogaard et al., 2016; Strömwall et al., 2004). Par ailleurs, nous nous attendons à ce que les participants ayant affirmé poursuivre l'objectif d'évaluer la crédibilité à travers leurs questions (à l'occasion de l'étude 2), présenteront des certitudes plus marquées quant au caractère diagnostique des indicateurs présentés (Chaplin & Shaw, 2016; DePaulo et al., 1997; Vrij & Mann, 2001). Leurs réponses, en comparaison à ceux qui rejettent l'objectif d'évaluer l'authenticité des déclarations, devraient marquer la croyance que les indicateurs présentés sont fortement diagnostiques. Le tableau 21 précise les hypothèses au sujet des croyances sur le mensonge.

Tableau 21.

Synthèse des hypothèses au sujet des croyances sur les indicateurs verbaux de mensonge

Indicateur	Croyance vis-à-vis de l'indicateur	
	Hypothèse	Source
Plausibilité		(Akehurst et al., 1996; Bogaard et al., 2016; EASO, 2018; Strömwall et al., 2004; The Global Deception Research Team, 2006; UNHCR, 2013)
Réponses directes		(Strömwall et al., 2004)
Niveau de détails		(Akehurst et al., 1996; Bogaard et al., 2016; EASO, 2018; Strömwall et al., 2004; UNHCR, 2013)
Longueur des réponses		(Bogaard et al., 2016; Strömwall et al., 2004; The Global Deception Research Team, 2006)
Détails sur la temporalité		(Bogaard et al., 2016)
Détails sur les lieux et l'espace		(Bogaard et al., 2016)
Détails perceptifs	Caractéristique d'un témoignage véridique	(Bogaard et al., 2016)
Propos des protagonistes		(Bogaard et al., 2016)
Restrictions verbales		(Akehurst et al., 1996)
Références à soi		(Bogaard et al., 2016; Strömwall et al., 2004)
Consistance		(Akehurst et al., 1996; EASO, 2018; The Global Deception Research Team, 2006; UNHCR, 2013)
Cohérence interne		(Akehurst et al., 1996; Bogaard et al., 2016; EASO, 2018; The Global Deception Research Team, 2006; UNHCR, 2013)
Chronologie correcte		(Bogaard et al., 2016)

Mesure des savoir-faire d'entretien

Les réponses fournies par les participants de la présente étude, en particulier quant à la fréquence des situations d'entretien présentées, nous informeront sur les besoins à cibler dans le cadre d'une formation au recueil du récit de vie. Nous pourrions ainsi mettre l'accent sur les techniques adaptées aux cas jugés les plus fréquents. Les estimations de savoir-faire nous renseigneront sur les besoins exprimés. Pour un même item, de faibles scores de savoir-faire

associés à une fréquence perçue élevée indiqueront un besoin perçu de montée en compétence, que nous pourrions cibler en priorité dans le cadre d'une intervention auprès des intervenants sociaux.

Avis éthique

La présente étude a reçu l'approbation éthique du Comité d'Éthique de la Recherche de l'Université Fédérale de Toulouse (IRB N°: IRB00011835-2021-03-05-105).

Méthode

Recrutement des participants et échantillon

Les participants ont été recrutés selon les mêmes modalités que pour l'étude 2. Les questionnaires des études 2 et 3 ont été diffusés aux principaux opérateurs de l'accompagnement dans la procédure de demande d'asile. Les liens vers les deux questionnaires étaient donnés simultanément, avec pour consigne de remplir en premier lieu celui de l'étude 2. Quatre-vingt-dix-huit intervenants sociaux ont accepté de prendre part à la présente étude. Parmi eux, 14 n'ont pas rempli le questionnaire dans son entièreté, et leurs réponses ont été exclues des analyses à ce titre, correspondant à un taux d'abandon de 14.3%.

Participants

Quatre-vingt-quatre participants ont rempli le questionnaire. Parmi eux, 68 (81%) ont préalablement rempli le questionnaire de l'étude 2, dans lequel étaient collectées les données sociodémographiques. Ces 68 participants ont un âge compris entre 18 et 24 ans pour 5 d'entre eux (7.4%), entre 25 et 34 ans pour 33 d'entre eux (48.5%), entre 35 et 44 ans pour 21 d'entre eux (30.9%). Sept participants sont âgés de 45 à 54 ans (10.3%), et 3 ont entre 55 et 64 ans (2.9%). La plupart de ces participants sont des femmes (91.2%, $n = 62$). La répartition des classes d'âge et des genres est comparable à celle observée dans l'échantillon de l'étude 2.

C'est aussi le cas de la répartition des structures ayant collaboré à cette étude. L'essentiel des répondants exerce à ADOMA (35.3%, $n = 24$), ou France Terre d'Asile (58.8%, $n = 40$). Plus des deux tiers ont déjà assisté à une audience à la CNDA ($n = 49$), et plus d'un tiers assisté une fois ou plus à une audition OFPRA ($n = 25$).

Procédure et matériel

Le questionnaire comprend trois sections. La première série d'items vise à évaluer les savoir-faire d'entretiens des intervenants sociaux, et la fréquence à laquelle ces savoir-faire sont sollicités. La deuxième section comprend une série d'items sur croyances concernant le fonctionnement de la mémoire. La dernière section porte sur les croyances à l'égard du caractère diagnostique d'une série d'indicateurs de mensonge.

Compétences d'entretien

L'échelle porte (i) sur la fréquence de circonstances d'entretien (e.g., mutisme du demandeur, présence d'un interprète) potentiellement préjudiciables à la préparation, et nécessitant un ajustement des méthodes d'entretien, (ii) sur le sentiment de savoir-faire dans ces circonstances. Sont présentés 15 cas de figure pouvant nécessiter des savoir-faire spécifiques. Pour chaque cas de figure, les participants doivent exprimer sur échelle de 0 à 100, la fréquence de cette situation. Ils doivent ensuite évaluer, toujours sur une échelle de 0 à 100, leur degré de savoir-faire dans cette situation. Quatre items font référence à l'attitude de l'interlocuteur, six items portent sur des détails spécifiques, deux items sur des propriétés générales du récit, et trois items font référence au contexte de la préparation (voir Annexe 4). Les items sont présentés de la manière suivante :

- Lorsque les descriptions sont trop succinctes, imprécises

- Cette situation se présente :

Jamais Quelquefois Environ la moitié du temps La plupart du temps Toujours

(0 = Jamais / 100 = Toujours)

- Je possède les savoir-faire nécessaires pour faire face à cette situation :

Pas du tout Plutôt pas Moyennement Plutôt Tout à fait

(0 = Pas du tout / 100 = Tout à fait)

Construction des items

Dans le cadre de l'étude 1, nous avons questionné les participants sur les mesures de la réussite d'un entretien, et plus largement du suivi. Nous avons recueilli à ce sujet de nombreuses descriptions d'obstacles à la préparation du récit de vie. Les principales classes d'obstacles mis en lumière par le biais d'une classification hiérarchique descendante traduisent des difficultés émanant du demandeur, des contraintes temporelles, des catégories de détails difficiles à obtenir, et des barrières à la communication entre l'intervenant et le demandeur.

Les difficultés émanant du demandeur sont notamment imputables au traumatisme ou à la compréhension mutuelle. Elles se traduisent, selon les répondants, par un évitement des faits traumatiques, un mutisme, ou une altération des faits, pouvant exprimer de la méfiance ou une volonté d'échapper à une reviviscence traumatique. Les quatre items de la catégorie *interlocuteur* traduisent ces phénomènes d'évitement, de mutisme, d'altération des faits, et de méfiance.

Plusieurs intervenants ont également décrit des catégories de détails cruciaux, mais difficiles à obtenir. Le plus souvent, il s'agit de détails liés aux marqueurs temporels ou la chronologie des faits. De façon plus sporadique, des intervenants ont évoqué des difficultés à recueillir des descriptions géographiques. Les items 1, 4 et 5 de la catégorie *détails* font référence à ces catégories de détails évoqués en entretien. Nous avons ajouté trois items portant sur les descriptions d'évènements ponctuels, de périodes de vie, et de connaissances, dans l'optique de caractériser plus précisément les besoins des intervenants, afin d'identifier des consignes de rappel adaptées aux besoins manifestés. Dans une perspective plus générale, les deux items de la catégorie *récit* font référence à deux propriétés du récit de vie préjudiciables à l'examen de la demande : des descriptions succinctes, ou confuses. Ils permettront d'établir un besoin de techniques favorisant l'exhaustivité, ou la structuration du récit de vie.

Enfin, les trois items de la catégorie *contexte* expriment des cas de figure pouvant compliquer l'activité de préparation : la présence d'un interprète, l'occurrence de faits traumatiques, et le jeune âge de l'interlocuteur. Les deux premiers cas sont directement issus de l'étude exploratoire, notamment les difficultés liées au trauma, largement évoquées. Le troisième item vise à établir la nécessité ou non de proposer des techniques de rappel spécifiquement adaptées à un public mineur (e.g., Goodman & Melinder, 2007).

Croyances sur le fonctionnement de la mémoire épisodique

Cette section consiste en une traduction française du *Memory Beliefs Questionnaire* (MBQ ; Ost et al., 2017). Le questionnaire comprend 11 items, présentés sous la forme d'affirmations concernant le fonctionnement de la mémoire. Nous avons écarté deux items portant sur les traumatismes d'enfance et les souvenirs de la petite enfance, deux sujets éloignés des préoccupations courantes des professionnels de l'asile. L'autre modification du questionnaire concerne l'échelle de réponse. Celle-ci comprenait à l'origine quatre points, au motif que les participants – étudiants en psychologie et psychothérapeutes – disposaient d'une formation suffisante pour s'abstenir d'une option « je ne sais pas » (Ost et al., 2017). Les intervenants sociaux, sans formation approfondie en la matière, se positionnent ici vis-à-vis des 9 affirmations restantes sur une échelle de Likert en 5 points, incluant une option « ni d'accord ni en désaccord » (voir Annexe 4).

Certaines affirmations sont corroborées par la littérature, et d'autres sont en contradiction (voir tableau 22) ; le MBQ mesure le degré d'adéquation des croyances d'un individu avec l'état de l'art au sujet du fonctionnement de la mémoire épisodique. Quatre des affirmations sont adaptées d'une étude portant sur les croyances de psychothérapeutes (Yapko, 1994). Sont évoqués l'analogie de l'ordinateur (i.e. la mémoire enregistre fidèlement l'information, à la manière d'un ordinateur), l'influence de la suggestion, la possibilité d'un blocage inconscient, le lien entre confiance et exactitude du rappel, autant de croyances susceptibles d'affecter les pratiques d'entretien des intervenants sociaux. Les cinq autres items abordent des faits établis dans la littérature, pouvant faire l'objet d'un dissensus chez les praticiens.

Tableau 22.*Véracité des affirmations présentées au sujet de la mémoire épisodique*

Catégorie	Affirmation	Véracité des affirmations	
		Statut	Source
Conception de la mémoire	Faux souvenirs non traumatiques	Vrai	(Hyman et al., 1995)
	Faux souvenirs traumatiques	Vrai	(Porter et al., 1999)
	Capacité à distinguer un faux souvenir	En partie vrai	(Bernstein & Loftus, 2009)
	Souvenirs refoulés	Preuve insuffisante	(Otgaar et al., 2021)
	Souvenirs fidèles aux expériences	Faux	(Laurence & Perry, 1983; Loftus, 1993; Lynn et al., 1992; Orne, 1979; Sheehan et al., 1991)
	Mémoire imperméable aux faux souvenirs	Faux	(Brainerd & Reyna, 2005)
Facteurs d'exactitude du rappel	Pas d'influence de la suggestion	Faux	(Bower, 1981; Loftus, 1988)
	Confiance à l'égard de la fiabilité	En partie vrai	(Berkowitz et al., 2022; Busey et al., 2000; Roediger III et al., 2012; Sjöden et al., 2009)
	Clarté du souvenir	En partie vrai	(Sjöden et al., 2009; Talarico & Rubin, 2003)
	Émotions associées au souvenir	En partie vrai	(Laney & Loftus, 2008)

Pour les besoins d'une comparaison entre les croyances manifestées par les intervenants et celles manifestées dans l'étude menée par Ost et collaborateurs, nous avons traduit les items du MBQ. Néanmoins, nous n'interpréterons pas les réponses en suivant la méthode de cotation décrite par Ost et collaborateurs, et ce pour deux raisons : le statut de vérité de plusieurs des affirmations est, au vu de la littérature, probablement plus nuancé que ne l'affirment les auteurs. À titre d'exemple, l'affirmation qu'un souvenir clair a plus de chance d'être exact, catégorisée par les auteurs comme fausse, semble pourtant corroborée par les données de la recherche sur la phénoménologie des faux souvenirs (e.g., Marche et al., 2010).

Ensuite, Brewin et collaborateurs (2019), ont montré que les croyances sur la mémoire sont généralement nettement plus nuancées que ne laissent entendre les études par questionnaire menées à ce sujet : les participants sont par exemple sensibles au contexte dans lequel ils doivent se positionner quant à la véracité d'une affirmation, ou susceptibles de modérer leur avis lorsque des alternatives sont présentées, ou la formulation changée.

Croyances sur les indicateurs verbaux de mensonge

Compte tenu de l'importance de l'évaluation de la crédibilité dans le processus de demande d'asile et, par voie de conséquence, de l'importance de la crédibilité dans l'activité de préparation, nous avons interrogé les participants sur les croyances au sujet des indicateurs de mensonge. Trois catégories d'indicateurs sont généralement distinguées : les indicateurs non verbaux et paraverbaux, les indices physiologiques, et les indicateurs verbaux (Bénézech, 2007). Ici les affirmations ne portent que sur les indicateurs verbaux, seule catégorie retenue comme valide dans les documents de référence des officiers de protection (EASO, 2018; UNHCR, 2013). Dans une revue de littérature, Strömwall et collaborateurs (2004), listent les principaux indicateurs verbaux de mensonge, distinguant ceux les plus fréquemment admis par les professionnels, et les plus fiables sur un plan scientifique. Dans l'optique d'évaluer la validité scientifique des croyances des intervenants sociaux, nous avons sélectionné les indicateurs de la deuxième catégorie, ceux pour lesquels il existe une preuve scientifique suffisante. Neuf des 13 indicateurs proposés sont directement issus de cette liste (Strömwall et al., 2004).

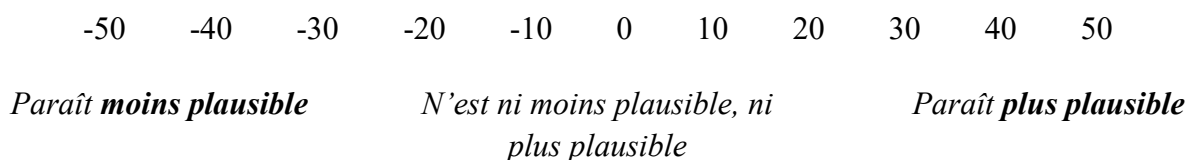
Tableau 23.*Sens des indicateurs de crédibilité présentés*

Indicateur	Sens de l'indicateur	
	Sens	Source
Plausibilité		(DePaulo et al., 2003; Hartwig & Bond, 2011; Strömwall et al., 2004; Vrij, 2000)
Réponses directes		(DePaulo et al., 2003; Hartwig & Bond, 2011; Strömwall et al., 2004)
Niveau de détails		(DePaulo et al., 2003; Hartwig & Bond, 2011; Strömwall et al., 2004)
Longueur des réponses		(DePaulo et al., 2003; Hauch et al., 2015; Strömwall et al., 2004)
Détails sur la temporalité	Témoignage véridique	(DePaulo et al., 2003; Hartwig & Bond, 2011; Hauch et al., 2015; Strömwall et al., 2004)
Détails sur les lieux et l'espace		(DePaulo et al., 2003; Hartwig & Bond, 2011; Hauch et al., 2015; Strömwall et al., 2004)
Détails perceptifs		(Hartwig & Bond, 2011; Hauch et al., 2015; Strömwall et al., 2004)
Propos des protagonistes		(Hauch et al., 2015)
Restrictions verbales		(DePaulo et al., 2003)
Références à soi		(Hauch et al., 2015; Strömwall et al., 2004)
Consistance	Témoignage véridique, sous conditions	(DePaulo et al., 2003; Hartwig & Bond, 2011; Hudson et al., 2019; Vredeveldt et al., 2014)
Cohérence interne		(DePaulo et al., 2003; Hartwig & Bond, 2011; Hudson et al., 2019; Vredeveldt et al., 2014)
Chronologie correcte	Témoignage mensonger	(Hartwig & Bond, 2011; Strömwall et al., 2004)

Pour les besoins de l'étude, nous avons traduit ces neuf indicateurs en autant d'affirmations, vis-à-vis desquels les participants sont invités à se positionner. Nous avons complété la liste avec quatre autres indicateurs, celui des restrictions verbales (DePaulo et al., 2003), du rappel, gist ou verbatim, des propos des protagonistes (Hauch et al., 2015), ainsi que la consistance et la cohérence interne des déclarations, deux indicateurs discutables (Blair et al., 2018; Hudson et al., 2019; Vredeveldt et al., 2014), mais mis en avant dans les manuels de référence (EASO,

2018; UNHCR, 2013). Le tableau 23 précise le sens de chacun des indicateurs présentés. Pour chaque indicateur, le répondant doit indiquer si un témoin de bonne foi manifeste moins, autant, ou plus, le critère en question, par le biais d'un curseur affiché sur une échelle en 100 points. Les items sont présentés de la manière suivante :

En comparaison à un témoin qui invente, ou altère les faits qu'il rapporte, un témoin qui rapporte des faits réellement vécus :



Pour chaque item, la consigne est la même (i.e. « en comparaison à un témoin qui invente... »), seul varie l'indicateur rapporté sous le curseur (e.g., « paraît moins plausible », « paraît moins détaillé »). À gauche, c'est-à-dire de -50 à -1, s'exprime la croyance qu'il s'agit d'un indicateur de mensonge (e.g., un témoin qui rapporte des faits réellement vécus est moins plausible, moins détaillé). À droite, de 1 à 50, s'exprime la croyance qu'il s'agit d'un indicateur de véracité (e.g., il est plus plausible, plus détaillé), au centre, le point 0 traduit la croyance qu'il ne s'agit pas d'un indicateur diagnostique.

Données et matériel supplémentaire

Le matériel et les données anonymisées sont disponibles via le lien suivant : matériel étude 3

Résultats

Compétences d'entretien

Fréquence et savoir-faire perçu dans des situations d'entretien potentiellement préjudiciables

Concernant la fréquence de rencontre des cas de figure présentés, neuf des quinze cas sont rencontrés dans plus de la moitié des entretiens. Le cas de figure le plus fréquent est celui où il est nécessaire d'obtenir une estimation temporelle précise ($M = 74.9$, $SD = 21.8$, correspondant à la mention « la plupart du temps »). Dans le même ordre de fréquence, vient ensuite la présence d'un interprète ($M = 70.0$, $SD = 19.9$), le travail au sujet de faits traumatiques

($M = 69.3$, $SD = 19.6$), ou encore la sollicitation de détails concernant une période de vie, la chronologie des faits, des détails spatiaux, ou concernant un fait spécifique, le principal problème rencontré étant le caractère succinct ou imprécis des descriptions ($M = 66.8$, $SD = 15.5$). Moins fréquemment, mais néanmoins dans la majorité des entretiens, les intervenants sollicitent les connaissances du demandeur.

À l'inverse, les participants ne mènent pratiquement jamais d'entretien avec des enfants ou des adolescents ($M = 4.9$, $SD = 8.1$). Seuls quatre participants rencontrent cette situation « quelquefois » ou plus, se démarquant du reste de l'échantillon. Il s'agit possiblement d'une minorité d'intervenants en poste dans des structures habilitées à l'accueil des mineurs isolés. Les difficultés liées à la coopération du demandeur sont relativement rares. Les intervenants n'identifient de la méfiance que « quelque fois » en moyenne ($M = 23.5$, $SD = 13.5$). Il est relativement plus fréquent de rencontrer un demandeur distant, ou de constater un mensonge ou un évitement des faits (voir Tableau 24).

Nous avons calculé une série de corrélations de Spearman afin d'identifier de possibles liens entre la fréquence et le degré de savoir-faire rapporté. Cinq des quinze situations permettent d'observer une corrélation significative. Plus la fréquence d'entretien avec des enfants ou des adolescents est importante, plus le sentiment de savoir-faire est élevé, $r(84) = .59$, $p < .001$. Il existe également une corrélation positive entre expérience de l'interprétariat et savoir-faire, $r(84) = .32$, $p = .003$.

Plus les participants sont amenés à recueillir des descriptions de périodes de vie, plus leur sentiment de savoir-faire est élevé, $r(84) = .34$, $p < .001$. Il en est de même pour le recueil d'évènements ponctuels, $r(84) = .34$, $p < .001$. Ce n'est cependant pas le cas pour les catégories de détails proposées (i.e. chronologie, lieux, estimations temporelles, connaissances), tous les $P_s > .05$.

Concernant les cas de figure liés à la coopération de l'interlocuteur, le constat est plus intrigant. Plus les participants estiment fréquemment rencontrer des altérations des faits, plus leur sentiment de savoir-faire est élevé dans cette situation, $r(84) = .23$, $p = .03$. Pourtant, nous constatons une corrélation négative entre la fréquence à laquelle sont rencontrés des interlocuteurs évitant de s'exprimer sur une partie des faits et le sentiment de savoir-faire dans cette situation, $r(84) = -.25$, $p = .02$.

Tableau 24.*Moyenne de fréquence et d'estimation de savoir-faire dans les cas de figure présentés*

Catégorie	Item	Fréquence		Savoir-faire	
		M	SD	M	SD
Récit	1. Descriptions succinctes, imprécises	66.8	15.5	70.6	18.3
	2. Descriptions confuses, peu compréhensibles, incohérentes	46.1	17.3	65.6	14.8
	Moyenne récit	56.4	13.6	68.1	14.6
Interlocuteur	1. L'interlocuteur évite, ou ne souhaite pas s'exprimer sur une partie des faits	31.9	14.4	61.3	19.9
	2. L'interlocuteur semble distant, renfermé, peu investi	29.9	14.2	55.8	22.0
	3. L'interlocuteur altère une partie des faits	32.0	14.5	52.7	20.2
	4. L'interlocuteur est méfiant vis-à-vis de vous	23.5	13.5	60.4	21.0
	Moyenne interlocuteur	29.3	9.76	57.6	17.0
Détails	1. Clarifier précisément la chronologie du parcours de vie	68.3	19.2	75.3	15.9
	2. Obtenir des détails sur un fait spécifique (durée < 1 jour)	65.8	22.7	72.2	15.8
	3. Obtenir des détails sur une période de vie (semaines, mois, années)	68.8	21.0	72.4	16.3
	4. Obtenir des détails sur des lieux, ou la géographie de la région (e.g., quartiers, bâtiments, routes)	66.4	23.3	68.2	18.2
	5. Obtenir une estimation précise de dates, de durées, ou d'une chronologie	74.9	21.8	71.7	16.4
	6. Mesurer l'étendue des connaissances en lien avec la région d'origine (e.g., politique, culture, histoire, institutions)	59.9	24.5	57.1	22.2
	Moyenne objet	67.3	16.0	69.5	13.4
Contexte	1. L'entretien se déroule en présence d'un interprète	70.0	19.9	80.4	21.2
	2. Les faits abordés ont une dimension traumatique	69.3	19.6	60.4	18.3
	3 La personne interviewée est un enfant, ou un adolescent	4.89	8.12	26.8	27.7
	Moyenne contexte	48.1	10.4	55.9	16.5

Les items du questionnaire portant sur le sentiment de savoir-faire dans 15 situations d'entretiens potentiellement problématiques ont été soumis à une analyse en composantes principales (ACP), dans l'optique de réduire le nombre de dimensions du savoir-faire. Postulant de l'existence d'une corrélation entre les facteurs, l'analyse fut effectuée avec une rotation oblique (Berger, 2022). L'indice Kaiser-Meyer-Olkin atteste de l'adéquation de l'échantillon avec l'analyse, $KMO = .88$, score pouvant être qualifié d'excellent (Tabachnick et al., 2019). Les indices KMO des items sont tous supérieurs à $.80$, et en moyenne nettement au-delà du seuil d'acceptabilité de $.5$ (Kaiser, 1974). Le test de sphéricité de Bartlett, $\chi^2(105) = 634$, $p < .001$, indique une corrélation inter-items suffisamment forte pour poursuivre l'analyse. Le critère de sélection des composantes ayant une valeur propre supérieure à 1, ainsi que l'observation du tracé d'effondrement des valeurs propres incitent à extraire trois facteurs (Berger, 2022). Combinés, ces trois facteurs expliquent 63.1% de la variance. Les matrices de forme et de structure après rotation sont présentées dans le tableau 25.

Tableau 25.

Matrice de pattern de la solution factorielle du questionnaire de savoir-faire d'entretien

Item	Facteur			Communauté
	1 : détails épisodiques	2 : relation	3 : détails sémantiques	
Détails 5 - Estimation de dates, durées, ou d'une chronologie	0.875			0.307
Détails 2 - Détails sur un fait spécifique	0.755			0.328
Détails 1 - Chronologie du parcours de vie	0.754			0.322
Détails 3 -Détails sur une période de vie	0.716			0.310
Récit 1 - Descriptions succinctes, imprécises	0.572			0.475
Contexte 1 - En présence d'un interprète	0.564			0.657
Récit 2 - Descriptions confuses, peu compréhensibles, incohérentes	0.510			0.369
Interlocuteur 4 - Interlocuteur méfiant		0.764		0.381
Interlocuteur 2 - Interlocuteur distant, renfermé, peu investi		0.704		0.233
Contexte 3 – L'interlocuteur est un enfant, ou un adolescent		0.689		0.532
Interlocuteur 1 - L'interlocuteur évite de s'exprimer sur une partie des faits		0.686		0.318
Contexte 2 - Faits traumatiques		0.667		0.392
Interlocuteur 3 - L'interlocuteur altère une partie des faits		0.661		0.451
Détails 6 - Connaissances en lien avec la région d'origine			0.791	0.191
Détails 4 - Détails sur des lieux, ou la géographie de la région			0.624	0.275
Valeur propre	4.28	3.68	1.50	
% de la variance	28.5	24.5	10.0	

Note. $N = 84$. L'extraction des facteurs est réalisée avec une rotation oblique (Oblimin). Ne sont rapportées que les charges factorielles supérieures à .50. L'analyse est réalisée avec R (R Core Team, 2021), à l'aide du package *psych* (Revelle, 2023). h^2 = coefficient de communauté

L'ACP indique l'existence de trois gammes de savoir-faire. La première composante renvoie à la capacité à susciter le rappel de détails épisodiques, et des descriptions présentant les qualités nécessaires à l'octroi d'une protection. Cette composante inclut en outre la capacité à gérer la présence d'un interprète. Une deuxième composante regroupe les savoir-faire ayant trait à l'établissement et au maintien d'une relation de coopération avec l'interlocuteur. La troisième composante associe deux items portant sur le recueil de détails d'ordre principalement sémantique, concernant la connaissance de la région d'origine.

Les niveaux de savoir-faire perçus diffèrent en fonction des composantes. Les scores de savoir-faire pour la composante épisodique ($M = 72.6$, $SD = 12.8$), sont significativement plus élevés que pour la composante sémantique ($M = 62.6$, $SD = 18.1$), $t(83) = 5.94$, $p = .002$, $d = .64$, et la composante relation ($M = 52.9$, $SD = 15.9$), $t(83) = 14.08$, $p < .001$, $d = 1.53$. Les scores de la composante sémantique sont significativement plus élevés que ceux de la composante relation, $t(83) = 5.15$, $p < .001$, $d = .56$.

Croyances sur le fonctionnement de la mémoire épisodique

Sur les neuf affirmations proposées aux participants, trois emportent l'adhésion d'une majorité de participants, trois sont, au contraire, rejetées, et trois autres engendrent une relative indécision (voir Tableau 26). La majorité des participants sont en accord avec les affirmations concernant la réalité des faux souvenirs, traumatiques ou non. Concernant les faux souvenirs non traumatiques, 59.5% des participants ($n = 50$), s'accordent sur leur réalité. La croyance est plus forte en ce qui concerne des événements traumatiques, puisqu'ils sont ici 75% ($n = 63$), à être en accord avec l'affirmation. L'affirmation la plus largement partagée est celle concernant la possibilité de blocages inconscients des souvenirs, 79.8% des participants ($n = 67$) étant tout à fait d'accord, et 96.4% ($n = 81$), étant au moins partiellement d'accord.

Nous avons réalisé une série de T-tests afin d'identifier une possible hiérarchie des croyances. Les participants interrogés adhèrent significativement plus au concept de souvenir refoulé ($M = 3.74$, $SD = 0.62$), qu'ils n'adhèrent à celui de faux souvenir non traumatique ($M = 2.54$, $SD = 1.02$), $t(83) = 9.03$, $p < .001$, $d = .98$. Dans une mesure moindre, ils adhèrent significativement plus aux souvenirs refoulés qu'aux faux souvenirs d'expériences traumatiques ($M = 2.93$, $SD = 0.83$), $t(83) = 7.42$, $p < .001$, $d = .81$. Enfin, l'adhésion aux faux souvenirs traumatiques est significativement plus élevée que l'adhésion aux faux souvenirs non traumatiques, $t(83) = 3.16$, $p = .002$, $d = .34$.

Tableau 26.
Répartition des réponses aux affirmations sur le fonctionnement de la mémoire épisodique

Affirmation	Option sélectionnée				
	<i>Pas du tout d'accord</i>	<i>Plutôt en désaccord</i>	<i>Ni d'accord, ni en désaccord</i>	<i>Plutôt d'accord</i>	<i>Tout à fait d'accord</i>
Il est possible pour une personne de développer des faux souvenirs d'évènements non traumatiques	2 (2.4%)	14 (16.7%)	18 (21.4%)	37 (44.0%)	13 (15.5%)
Il est possible pour une personne de développer des faux souvenirs d'évènements traumatiques	1 (1.2%)	3 (3.6%)	17 (20.2%)	43 (51.2%)	20 (23.8%)
La mémoire est comme un ordinateur qui enregistre fidèlement l'évènement tel qu'il se déroule	32 (38.1%)	37 (44.0%)	9 (10.7%)	4 (4.8%)	2 (2.4%)
La mémoire n'est pas influencée par la suggestion	22 (26.2%)	38 (45.2%)	15 (17.9%)	8 (9.5%)	1 (1.2%)
L'esprit est en mesure de bloquer inconsciemment les souvenirs d'évènements traumatiques	1 (1.2%)	0 (0%)	2 (2.4%)	14 (16.7%)	67 (79.8%)
Des souvenirs très clairs ont plus de chances d'être exacts que des souvenirs plus vagues	9 (10.7%)	26 (31.0%)	27 (32.1%)	19 (22.6%)	3 (3.6%)
Plus une personne est confiante en l'exactitude de son souvenir, plus celui-ci a de chances d'être exact	7 (8.3%)	24 (28.6%)	32 (38.1%)	21 (25.0%)	0 (0%)
Il est possible pour une personne de distinguer entre « vrai » et « faux » souvenir	12 (14.3%)	33 (39.3%)	25 (29.8%)	14 (16.7%)	0 (0%)
Plus le rappel d'un souvenir est associé à des émotions, plus il a de chances d'être exact	4 (4.8%)	21 (25.0%)	26 (31.0%)	30 (35.7%)	3 (3.6%)

À l'inverse, 82.1% des participants ($n = 69$), rejettent la métaphore de l'ordinateur. Ils sont en outre 71.4% à rejeter l'affirmation d'une imperméabilité de la mémoire à la suggestion ($n = 60$), et, dans une moindre mesure, 53.6% ($n = 45$) à considérer qu'il n'est pas possible de distinguer un vrai souvenir d'un faux souvenir. Les participants rejettent significativement plus la métaphore de l'ordinateur ($M = 0.89$, $SD = 0.94$), qu'ils rejettent la possibilité de distinguer vrai et faux souvenir ($M = 1.49$, $SD = 0.94$), $t(83) = 5.55$, $p < .001$, $d = .60$. Ils rejettent plus l'imperméabilité à la suggestion ($M = 1.14$, $SD = 0.96$), qu'ils rejettent la possibilité de distinguer vrai et faux souvenir, $t(83) = 2.64$, $p = .01$, $d = .29$.

Enfin, la distribution des réponses suggère une indécision quant aux trois affirmations concernant les corrélats d'un souvenir fiable. Environ un tiers des participants ne se prononcent ni en accord, ni en désaccord avec les affirmations selon lesquelles la clarté, la confiance, ou les émotions associées au souvenir soient prédicteurs de leur exactitude. Concernant la clarté ou la confiance, les tendances penchent vers le rejet des affirmations, contrairement aux émotions, que 39% ($n = 33$), estiment prédicteurs d'un souvenir exact.

Croyances sur les indicateurs verbaux de mensonge

À la lecture des résultats, nous pouvons faire un premier constat : les participants, en moyenne, considèrent la présence des treize indicateurs proposés comme des marqueurs de *véracité* du récit (voir Tableau 27). Les moyennes sont en effet comprises entre 6.81 ($SD = 19.9$), pour la présence de restrictions verbales, à 23.92 ($SD = 18.6$), pour la plausibilité du récit. Les indicateurs présentés sont considérés comme des indicateurs de mensonge par une proportion de participants comprise entre 2.4%, pour l'item plausibilité, et 23.8%, pour l'item restrictions verbales.

Cinq indicateurs sont considérés comme des indicateurs de véracité par plus de 80% des participants : l'indicateur consistance (89.3%), détails perceptifs (85.7%), plausibilité (84.5%), cohérence interne (82.1%), et niveau de détails (81.0%).

Tableau 27.

Scores de croyance vis-à-vis des affirmations sur les indicateurs verbaux de mensonge

Indicateur	Moyenne ¹	% indicateur de mensonge ²	% non diagnostique ³	% indicateur de véracité ⁴
Plausibilité	23.9 (18.6)	2.4 (2)	13.1 (11)	84.5 (71)
Réponses directes	17.9 (21.5)	13.1 (11)	7.1 (6)	79.8 (67)
Niveau de détails	17.8 (20.5)	15.5 (13)	3.6 (3)	81.0 (68)
Longueur des réponses	10.1 (19.1)	16.7 (14)	13.1 (11)	70.2 (59)
Détails sur la temporalité	10.4 (19.0)	21.4 (18)	6.0 (5)	72.6 (61)
Détails sur les lieux et l'espace	17.0 (18.8)	10.7 (9)	9.5 (8)	79.8 (67)
Détails perceptifs	21.8 (18.0)	9.5 (8)	4.8 (4)	85.7 (72)
Propos des protagonistes	11.3 (20.7)	17.9 (15)	7.1 (6)	75.0 (63)
Restrictions verbales	6.8 (19.9)	23.8 (20)	10.7 (9)	65.5 (55)
Références à soi	14.3 (20.7)	15.5 (13)	10.7 (9)	73.8 (62)
Moyenne indicateurs de véracité	15.1 (12.5)	14.6 (12.3)	8.6 (7.2)	76.8 (64.5)
Consistance	22.4 (18.3)	4.8 (4)	6.0 (5)	89.3 (75)
Cohérence interne	20.0 (20.1)	10.7 (9)	7.1 (6)	82.1 (69)
Chronologie correcte	12.7 (18.4)	15.5 (13)	7.1 (6)	77.4 (65)
Moyenne indicateurs de mensonge ou controversés	18.4 (14.9)	10.3 (8.7)	6.7 (5.7)	82.9 (69.7)

Note : ¹ = Les écarts-types sont rapportés entre parenthèses

² = se réfère aux scores compris entre -50 et -1

³ = se réfère aux scores de 0

⁴ = se réfère aux scores compris entre 1 et 50

Afin d'identifier les possibles profils de répondants en fonction de leurs croyances sur les indicateurs verbaux de mensonge, nous avons réalisé une analyse en cluster, en appliquant la méthode des K-moyennes sur les scores obtenus aux 13 items. Afin d'estimer le nombre optimal de clusters, nous avons employé la méthode gap statistic (Tibshirani et al., 2001). Les résultats de l'estimation indiquent un nombre optimal de deux clusters.

Les deux clusters ne se démarquent pas par la nature de leurs croyances, mais par leur degré de polarisation (voir Tableau 28). Les scores du cluster 2 sont ainsi systématiquement plus proches de 50, indiquant une croyance en une présence plus marquée de chacun des 13 indicateurs dans des témoignages authentiques. Les participants du cluster 1 présentent des scores plus proches de 0, correspondant à des croyances au caractère non diagnostique des indicateurs présentés.

Tableau 28.*Scores moyens des indicateurs de crédibilité en fonction du cluster de polarisation*

Cluster		Indicateurs de véracité										Indicateurs de mensonge		
		Plausible	Réponses directes	Détails	Longueur réponses	Temporalité	Lieux, espace	Perception	Propos	Restrictions verbales	Référence à soi	Consistance	Cohérence	Chronologie
	<i>N</i>	M (SD)												
1 – faible polarisation	45	15.46 (15.9)	5.03 (21.9)	8.46 (15.9)	3.97 (14.6)	-1.05 (15.7)	6.67 (15.2)	16.15 (15.0)	6.64 (18.2)	5.00 (17.2)	8.18 (18.9)	14.77 (18.3)	8.33 (17.2)	4.26 (14.6)
2 – forte polarisation	39	33.55 (13.9)	29.79 (14.9)	30.24 (14.7)	21.17 (13.3)	22.37 (11.1)	30.07 (11.1)	30.24 (12.2)	18.48 (19.3)	11.07 (22.2)	24.38 (18.3)	30.97 (13.3)	35.35 (12.6)	24.62 (12.1)

Croyances sur le mensonge et pratiques d'entretien

Existe-t-il chez les intervenants sociaux un lien entre croyances sur le mensonge et pratiques d'entretien ? Pour répondre à cette question, nous nous sommes appuyés sur les réponses fournies à la mise en situation de l'étude 2. Parmi les 68 participants ayant complété les deux études, 39 sont associés au cluster polarisation faible, et 29 sont associés au cluster polarisation forte. Interrogés à deux reprises sur la fonction des questions posées dans les phases de mise en situation, les participants du cluster polarisation faible rejettent l'objectif de vérifier l'authenticité des déclarations, ou ne se prononcent pas, dans 71.8% des cas ($N=56$). À l'inverse, dans 50% des cas, les participants du cluster polarisation forte sont en accord avec l'affirmation selon laquelle leurs questions visent à vérifier l'authenticité des déclarations ($N=29$). La différence entre les deux groupes est significative, $X^2(2, 136) = 6.84, p = .03, \phi_c = .22$.

Afin de mesurer un possible lien entre le degré de polarisation des croyances sur le mensonge, et l'adhésion à l'objectif de vérifier l'authenticité des déclarations, nous avons également calculé un score de polarisation, correspondant à la somme des valeurs absolues fournies pour les 13 items. Nous avons ensuite calculé une corrélation de Spearman pour évaluer la relation entre les deux variables. Une corrélation positive existe entre le score de polarisation et l'objectif de vérifier l'authenticité des déclarations, $r(134) = .20, p = .02$.

Enfin, nous avons calculé une série de corrélations de Pearson afin de mesurer un possible lien entre le degré de polarisation et les catégories d'informations sollicitées en entretien (i.e. connaissance, événement ponctuel, événement répété, période de vie, personne, lieu). Nous observons une corrélation positive significative entre le score de polarisation et le nombre d'informations sollicitées dans la catégorie événement ponctuel, $r(134) = .24, IC\ 95\% = [0.07, 0.39], p = .006$. Le plus grand intérêt pour les descriptions d'événements ponctuels chez les participants les plus polarisés se fait principalement au détriment des événements répétés $r(134) = -.14, p = .10$, et des sollicitations concernant les protagonistes, $r(134) = -.14, p = .10$, sans que les corrélations ne soient significatives.

Discussion

Un premier objectif de cette étude était de déterminer la nature des croyances manifestées par les intervenants sociaux à l'égard du fonctionnement de la mémoire, et des indicateurs verbaux de mensonge. Il s'agissait d'identifier les besoins en apports théoriques, des croyances inadéquates pouvant engendrer des pratiques inefficaces ou contre-productives (Erens et al., 2020; Kleider-Offutt et al., 2015). Nos hypothèses étaient les suivantes :

- Les intervenants sociaux adhèrent à la notion de souvenir refoulé, à celle de faux souvenir, à la fidélité des souvenirs stockés, ainsi qu'à l'influence de la suggestion. Ils rejettent cependant la notion d'une imperméabilité de la mémoire épisodique, d'une capacité à distinguer vrai et faux souvenir, ou l'existence d'un lien entre clarté, émotions, confiance manifestée et fiabilité des souvenirs.
- Ils considèrent l'ensemble des indicateurs de mensonge présentés comme des indicateurs de véracité d'un témoignage

Au sujet des croyances sur la mémoire épisodique, les résultats ne corroborent que partiellement nos hypothèses. Souvenirs refoulés, faux souvenirs, suggestion, et impossibilité de distinguer vrais et faux souvenirs sont admis comme vrais pour la majorité des répondants. Au sujet des marqueurs de fiabilité de la mémoire (i.e. clarté, confiance, et émotions), les réponses sont partagées. Contrairement à notre hypothèse, les participants rejettent dans une large majorité l'idée que les souvenirs stockés soient fidèles à l'expérience vécue.

Au sujet des indicateurs de mensonge, les résultats corroborent nos hypothèses pour l'ensemble des indicateurs présentés. Cinq des indicateurs sont considérés comme des indicateurs de véracité par plus de 80% des participants, au rang desquels se trouvent les quatre indicateurs HCR de la liste. Les participants affirmant poser des questions pour vérifier l'authenticité des déclarations manifestent des niveaux de croyance plus marqués quant au caractère diagnostique des indicateurs. Nous avons par ailleurs identifié deux profils de répondants, ne se distinguant pas par la nature de leurs croyances, mais par leur degré de polarisation. Nous avons constaté une corrélation positive entre le degré de polarisation et l'adhésion à l'objectif de vérifier l'authenticité des déclarations.

Croyances au sujet du fonctionnement de la mémoire épisodique

À plusieurs égards, les réponses fournies par les intervenants sociaux se démarquent de celles fournies par d'autres groupes professionnels. En premier lieu, seuls 7.1% des répondants estiment que « la mémoire est comme un ordinateur, qui enregistre fidèlement l'évènement tel qu'il se déroule ». Cette croyance est pourtant nettement plus répandue dans la population générale : entre 47% (Simons & Chabris, 2012), et 63% (Simons & Chabris, 2011) aux États-Unis, dans des populations non expertes. S'agissant de professionnels, 37% d'enquêteurs de police adhéraient à cette croyance (Wise et al., 2011), et aucun des experts interrogés n'y adhérerait (Simons & Chabris, 2011). Les réponses fournies par les intervenants sociaux à ce sujet apparaissent donc plus proches du consensus scientifique et des opinions expertes que de celles de la population générale, ou même de celles de professionnels du recueil de témoignage que sont les enquêteurs de police.

Le deuxième point de démarcation concerne les opinions divergentes manifestées à l'égard des facteurs de fiabilité du souvenir. Dans l'ensemble, environ un tiers des participants considèrent clarté, émotions, et confiance comme des indicateurs de fiabilité du souvenir. Un autre tiers rejettent ces affirmations. Le dernier tiers ne se prononce pas à ce sujet. Nos résultats ne pointent ainsi pas de croyance partagée à ce sujet, en contraste avec les réponses fournies par des professionnels de la justice. Dans une étude réalisée aux États-Unis auprès d'un échantillon composé d'avocats, de procureurs et d'enquêteurs de police, bien que les tendances variaient d'une profession à l'autre, la majorité des répondants estimaient qu'il existe une corrélation positive entre confiance et exactitude, mais une corrélation négative entre émotions et exactitude (Brigham & WolfsKeil, 1983). Des études plus récentes ont mis en lumière des croyances variables en fonction de la profession, ou de la formation reçue, mais une tendance se répète néanmoins : la majorité des professionnels prennent position au sujet de l'existence de ces facteurs d'exactitude, en particulier la confiance (Benton et al., 2006; Houston et al., 2013; C.-Y. Huang & Shih, 2020; Strömwall et al., 2004). En contraste, les intervenants sociaux semblent ici exprimer une relative neutralité à ce sujet, comme l'indiquent les taux élevés de sélection de l'option « ni d'accord, ni en désaccord », et les faibles taux de sélection des options les plus catégoriques, en comparaison aux autres items. Ils semblent donc, dans l'ensemble, ne pas manifester de croyances bien ancrées au sujet des facteurs d'exactitude de la mémoire, au contraire des professionnels de la justice.

Parmi les trois affirmations auxquelles adhèrent la majorité des participants, une se démarque : celle de l'existence des souvenirs refoulés. En premier lieu, car cette affirmation est peu étayée scientifiquement au contraire des deux autres (Loftus, 1993; Otgaar et al., 2019; Patihis et al., 2014). Bien qu'incorrecte, il s'agit, parmi les neuf affirmations présentées, de celle ayant recueilli le consensus le plus large, 80% des participants étant *tout à fait d'accord* avec celle-ci. De nombreuses études publiées ces 30 dernières années nous renseignent sur l'état des croyances en l'existence des souvenirs refoulés. Otgaar et collaborateurs (2019) fournissent une synthèse des résultats obtenus. Entre 58% et 93% des psychologues cliniciens adhèrent à cette croyance, entre 50% et 84% des professionnels de la justice, et entre 40% et 94% dans la population générale (Otgaar et al., 2019). Notons les variations importantes des degrés d'adhésion, que n'expliquent pas les profils de répondants interrogés. Les études ont en effet été réalisées dans un petit nombre de pays, dans un intervalle de 30 ans, auprès de populations ayant des profils socioprofessionnels similaires. Une explication possible tient au matériel employé dans les différentes études. Brewin et collaborateurs (2019), ont montré que les réponses à des items de croyances sur le fonctionnement de la mémoire peuvent nettement varier en fonction de la structure des questionnaires et la formulation des questions, en particulier dans des populations non expertes. Les items proposés varient dans leur formulation, et pourraient artificiellement rehausser les niveaux de croyances observés, dès lors que leur formulation est vague et plausible. Dans la première étude recensée, la formulation est la suivante « Les événements dont nous savons qu'ils ont eu lieu, mais que nous ne parvenons pas à nous remémorer, sont des souvenirs refoulés » (Yapko, 1994). Dans une étude plus récente, la question est la suivante : « Parfois, les adultes en psychothérapie se rappellent d'événements traumatiques de leur enfance, dont ils n'avaient auparavant aucun souvenir. Pensez-vous que de tels souvenirs soient vrais ou faux ? » (Magnussen et al., 2006). Rappelons que les participants interrogés ici devaient se positionner quant à l'existence d'un mécanisme de blocage inconscient des souvenirs d'expériences traumatiques.

Les résultats obtenus dans la présente étude sont comparables aux tendances les plus hautes observées dans d'autres populations (Otgaar et al., 2019). Bien qu'ayant ici la possibilité de ne pas se prononcer, 96% des participants ont témoigné de leur adhésion à l'existence des souvenirs refoulés. Cette adhésion particulièrement importante à la notion de souvenir refoulé s'apparente aux observations réalisées par Legault et Laurence (2007), comparant les croyances manifestées dans trois populations de psychiatres, psychologues, et travailleurs sociaux. Dans l'échantillon de travailleurs sociaux, les résultats indiquent une plus grande

adhésion à des affirmations en lien avec l'existence des souvenirs refoulés, et l'efficacité de techniques telles que l'hypnose à favoriser le recouvrement des souvenirs. Cette population se caractérise en outre par un plus grand crédit accordé à l'expérience subjective des victimes qu'à la science pour trouver une explication à ces phénomènes. Dans une même logique, les travailleurs sociaux sont majoritaires à exprimer leur méfiance à l'égard des contre-arguments scientifiques au concept de souvenir refoulé (Legault & Laurence, 2007). Sans prêter ces mêmes opinions aux intervenants sociaux interrogés ici, il est possible qu'une expérience professionnelle importante en matière de recueil de souvenirs d'expériences traumatiques, associée à une expertise scientifique limitée en la matière puisse favoriser l'adhésion à des hypothèses de ce type, qui peuvent justifier dans la pratique les silences fréquents et apparents oublis dès lors que les demandeurs doivent s'exprimer sur des faits traumatiques.

Une large adhésion à la croyance en l'existence de souvenirs refoulés n'est pas sans conséquences pour la pratique des professionnels de l'entretien, notamment dans le cadre de la demande d'asile. Dans le contexte de son activité de préparation, un intervenant social convaincu de l'existence d'une expérience traumatique dans le parcours de son interlocuteur, dont le souvenir est refoulé, a tout intérêt à ce que son interlocuteur recouvre la mémoire des faits. Dans ces circonstances, il existe un risque que les efforts dédiés au recouvrement du souvenir refoulé conduisent à l'émergence d'un faux souvenir. Les conséquences d'un tel faux souvenir concernent aussi bien l'issue de la demande que le bien-être du demandeur (Axelrad, 2010).

L'absence de formation dédiée à la mémoire traumatique engendre un sentiment de savoir-faire moindre que dans d'autres dimensions de la pratique des intervenants sociaux. Ce sentiment de savoir-faire moindre peut engendrer des réticences à aborder les faits traumatiques, les intervenants sociaux ne s'estimant pas légitimes à réaliser un travail ciblé sur des souvenirs dont ils ignorent en grande partie les mécanismes, et pour lesquels ils estiment un risque de « retraumatisation » (étude 1). Contrairement à un thérapeute, un intervenant social ne dispose pas d'un ensemble de techniques conçues pour favoriser le recouvrement de souvenirs refoulés (Lynn et al., 2015). Le plus souvent, il dispose cependant de nombreuses semaines de préparation, pouvant être mis à profit dans un effort de remémoration qui, s'il est réalisé de manière pressante, intrusive, guidée, peut conduire à un faux souvenir.

À partir de cette comparaison avec les données de la littérature, deux tendances se dessinent au vu des réponses recueillies au sujet du fonctionnement de la mémoire épisodique. D'une part,

les intervenants sociaux semblent plus proches du consensus scientifique que du sens commun au sujet de la malléabilité de la mémoire. Leur conception de la mémoire épisodique contraste avec le *système de croyances de sens commun* qui prédomine dans les populations non expertes (Akhtar et al., 2018), et qui se caractérise par une conception reproductive de la mémoire, mettant l'accent sur la correspondance entre les souvenirs et les faits. Plus proches du *système de croyances scientifique* (Akhtar et al., 2018), les intervenants sociaux semblent avoir, dans l'ensemble, pleinement conscience que le témoignage est le fruit d'un processus reconstructif, sensible à des interférences. En toute logique, ils devraient juger utile d'avoir recours à des méthodes d'entretien non intrusives, telles que l'entretien cognitif.

Concernant la notion de souvenirs refoulés, à laquelle ils adhèrent largement, ou les facteurs de fiabilité d'un témoignage, vis-à-vis desquels leurs croyances apparaissent peu polarisées, ils semblent plus proches des croyances manifestées par des professionnels de la santé ou des travailleurs sociaux que celles des professionnels de la justice. L'enjeu d'une formation consistera donc plus à alerter sur les risques de pratiques d'entretien inappropriées que sur l'expertise de la fiabilité du témoin, point sur lequel les professionnels de la justice manifestent des croyances tranchées, et souvent en désaccord avec le consensus scientifique. En ce sens, des apports ciblés sur le fonctionnement de la mémoire traumatique paraissent pertinents (Legault & Laurence, 2007; Poole et al., 1995).

Les croyances sur les indicateurs verbaux de mensonge

Au sujet des indicateurs verbaux de mensonge, les réponses des intervenants sociaux sont, dans l'ensemble, consensuelles. Celles-ci vont dans le sens des croyances manifestées dans la population générale (Akehurst et al., 1996; Bogaard et al., 2016; e.g., Strömwall et al., 2004; The Global Deception Research Team, 2006). Pour un seul des 13 indicateurs, les intervenants sociaux manifestent une croyance incontestablement incorrecte : contrairement à l'opinion d'une majorité de répondants, un témoignage mensonger tend à manifester une chronologie plus cohérente (Hartwig & Bond, 2011). Ainsi, contrairement à l'hypothèse des mauvais indices subjectifs, et en accord avec les résultats de la dernière méta-analyse en date, les intervenants sociaux ne basent pas leurs évaluations de la crédibilité sur de mauvais indicateurs de mensonge (Hartwig & Bond, 2011), bien que celles-ci ne soient pas entièrement en phase avec les données de la littérature scientifique. Compte tenu du statut controversé des indicateurs de consistance et cohérence interne (Vredeveltdt et al., 2014), nous ne considérons pas les croyances manifestées par les répondants à ce sujet comme incorrectes. Néanmoins, les taux

d'adhésion élevés (89.3% des répondants pour la consistance, 82.1% pour la cohérence interne), ainsi que les scores élevés en comparaison aux autres indicateurs (22.4 pour la consistance, 20.0 pour la cohérence interne), amènent tout de même à considérer que les intervenants sociaux surestiment la fiabilité de ces deux indicateurs. Les trois croyances incorrectes, ou discutables, manifestées ici – qu'un témoignage véridique est plus consistant, plus cohérent, et présente une chronologie correcte, traduisent probablement la croyance plus générale qu'un témoignage véridique présente de meilleures qualités. Les scores moyens aux treize items sont en phase avec la conception qu'un témoignage mensonger est en tout point inférieur en qualité. Celle-ci est dans l'ensemble correcte, puisqu'un témoignage véridique est généralement plus détaillé, ou plus plausible par exemple, mais peu nuancée.

Cette croyance générale est en phase avec la plupart des principes théoriques avancés pour expliquer les propriétés d'un récit mensonger. La charge cognitive, par exemple, est l'une des principales explications avancées dans les travaux récents sur les indicateurs de mensonge (Sporer, 2016). Selon ce principe, mentir est plus coûteux cognitivement que décrire les faits tels qu'ils se sont déroulés, puisque cela implique d'inhiber le souvenir des faits, d'élaborer une version des faits plus favorable, retenir ce que l'on en dit, et mettre à jour la version ainsi générée au fil de l'entretien (Blandón-Gitlin et al., 2014; Vrij et al., 2011). Cette charge supplémentaire se paie au prix d'une capacité moindre à générer des détails au fil du récit (e.g., Walczyk et al., 2013). Dans la même veine, le modèle à quatre facteurs de la production du mensonge (Zuckerman et al., 1981), avance l'hypothèse que les menteurs chercheraient à contrôler leur comportement, laissant une moindre impression de spontanéité chez leur interlocuteur. L'*hypothèse de la fuite* (Ekman & Friesen, 1969), ou la *théorie interpersonnelle du mensonge* (Buller & Burgoon, 1996), conduisent à des prédictions similaires quant aux faiblesses attendues d'un discours mensonger. Une bonne connaissance de ces principes théoriques, en phase avec les réponses fournies par les intervenants sociaux, conduit logiquement à admettre d'autres indicateurs verbaux effectivement valides, comme la complexité et la variété du vocabulaire, ou la longueur des phrases (Hauch et al., 2015), mais aussi à saisir l'utilité de techniques d'entretien permettant de mieux discriminer récit authentique et mensonger (Walczyk et al., 2013). Considérer les contraintes qui pèsent sur les menteurs, cela conduira cependant aussi à envisager cohérence interne et externe comme des indicateurs de véracité du récit, ce qui peut conduire à des évaluations erronées.

Sur plusieurs dimensions en effet, les récits mensongers peuvent présenter de meilleures qualités que des récits authentiques. Dans une *perspective de présentation de soi* (DePaulo et al., 2003), les menteurs s'efforceraient de donner à leur récit les caractéristiques d'un récit crédible, une préoccupation de moindre importance chez des témoins de bonne foi. Basés sur leur conception d'un récit crédible, ils veilleraient par exemple à la cohérence interne du récit des faits, ou à l'absence de corrections spontanées (Volbert & Steller, 2014). Pour cette raison, les récits mensongers sont corrects du point de vue de leur chronologie (Strömwall et al., 2004), mais aussi parfois plus cohérents (Hudson et al., 2019; Vredeveltdt et al., 2014), ce que rejettent les intervenants interrogés dans cette étude.

Au vu des résultats de la présente étude nous pouvons émettre les hypothèses suivantes : (i) les intervenants sociaux parviennent à saisir les *contraintes* dues à la production d'un mensonge (e.g., la charge cognitive supplémentaire qu'elle engendre), (ii), mais ils mésestiment les *stratégies* que mettent en place les menteurs (e.g., l'attention portée à la cohérence du propos, dans la perspective de se présenter comme crédible, ou l'adoption d'une stratégie de répétition, facilitant la cohérence). Il apparaît donc nécessaire, afin d'améliorer la capacité des intervenants à identifier des récits inventés, de leur fournir des apports théoriques permettant d'appréhender les stratégies mises en place par les menteurs, notamment en termes de présentation de soi. Une telle intervention permettrait une appréhension plus juste des indicateurs verbaux de mensonge, mais aussi offrirait des perspectives de contre-mesures d'entretien, telles que la formulation de questions inattendues, contournant les stratégies mises en place pour convaincre l'interlocuteur (Vrij et al., 2009). Ces contre-mesures peuvent être d'autant plus pertinentes dans le cadre de la procédure de demande d'asile, où d'éventuels mensonges peuvent être planifiés très en amont, laissant peu de place à des failles sous forme d'incohérences internes ou externes. Une telle intervention auprès d'officiers de protection serait probablement tout aussi judicieuse, puisque les indicateurs avancés dans les manuels d'évaluation de la crédibilité (i.e. cohérence interne, externe, plausibilité, quantité de détails et spécificité), sont eux aussi axés sur les manifestations des contraintes cognitives liées à la production d'un mensonge, ou les manifestations d'un écart entre les faits tels qu'ils se sont déroulés, et tels qu'ils sont décrits, sans tenir compte des stratégies mises en place par les menteurs.

Un lien entre pratique d'évaluation de la crédibilité et polarisation des croyances

Nous avons constaté l'existence de deux clusters de répondants. Leurs réponses indiquent qu'ils partagent des croyances semblables, mais se démarquent par les scores qu'ils attribuent à leurs croyances. Le cluster polarisation élevée se caractérise par des scores significativement plus élevés. Ces scores élevés peuvent traduire (i) un plus grand degré de confiance accordé à leurs croyances, ou (ii), sans être plus confiants, la croyance en une plus grande valeur diagnostique des indicateurs présentés. Cet écart ne concerne pas un indicateur en particulier, mais l'ensemble des indicateurs présentés.

Nous avons constaté que les participants du cluster polarisation faible tendent à rejeter l'objectif d'évaluer l'authenticité des déclarations à travers leurs questions, à l'inverse de ceux du cluster polarisation forte. Nous observons également une corrélation positive significative entre degré de polarisation des réponses et adhésion à l'objectif d'évaluer l'authenticité des déclarations. Ces résultats vont dans le sens des travaux réalisés au sujet du lien entre l'expérience d'évaluation de la crédibilité et le degré de confiance accordé en la véracité des croyances sur le mensonge. Dans le cas présent, le problème est d'un degré moindre, puisque les enquêteurs de police interrogés à l'occasion des études précédentes manifestaient des croyances dans l'ensemble incorrectes (Chaplin & Shaw, 2016; DePaulo et al., 1997; Kassin et al., 2005; Vrij & Mann, 2001).

Il s'agit tout de même d'un résultat notable, et ce à deux titres. Ce résultat apporte en effet un éclairage nouveau sur un phénomène relativement peu renseigné en psychologie judiciaire. Les travaux précédents portaient sur des populations d'enquêteurs de police. Plusieurs variables pouvaient ainsi être confondues. La capacité à identifier des discours mensongers est une dimension à part entière de la pratique des enquêteurs. Cette tendance à accorder une plus grande croyance pourrait être imputable à la combinaison d'un *biais de confirmation* et de *feedbacks inadéquats* (Strömwall et al., 2004), conduisant les personnes interrogées à s'estimer particulièrement compétents à détecter les mensonges, en tant qu'enquêteurs reconnus, et par conséquent à surestimer la validité de leurs croyances. En d'autres termes, ce phénomène pouvait être soit dû à la pratique d'évaluation de la crédibilité, soit à l'appréhension de la fonction d'enquêteur de police. Par ailleurs, les jugements de véracité émis par les enquêteurs ont des conséquences sur la procédure judiciaire, bien qu'ils ne soient pas décisionnaires. Ici, la situation est différente. Les intervenants sociaux sont partagés quant à leur fonction d'évaluation de la crédibilité, qui est une fonction subordonnée à celle de préparation du

demandeur, et les jugements de véracité qu'ils peuvent émettre restent sans conséquences directes sur l'issue de la procédure. La tendance à surestimer la validité de leurs croyances n'est donc pas le fruit de leur fonction professionnelle. Elle pourrait être due à un biais de confirmation et des feedbacks inadéquats (Strömwall et al., 2004), ne pouvant se manifester que chez les intervenants s'efforçant d'évaluer la crédibilité (ceux qui n'évaluent pas la crédibilité n'étant logiquement pas confronté à des retours vis-à-vis de leurs évaluations). Il pourrait aussi exister un lien de causalité inverse, les intervenants les plus sûrs d'être en mesure de détecter des mensonges étant plus susceptibles de mettre en œuvre cette compétence au profit de la préparation des demandeurs. Au-delà du terrain de la procédure de demande d'asile, les causes de ce phénomène restent à déterminer plus précisément, mais les résultats de notre étude réduisent le champ des hypothèses à considérer, en excluant la possibilité qu'il résulte de l'appréhension d'une fonction impliquant la détection du mensonge.

**Étude 4.A – L’occurrence d’une expérience
traumatogène, les séquelles traumatiques et les
propriétés psycholinguistiques des descriptions
fournies dans les auditions de demande d’asile**

Résumé du chapitre

L'objectif de cette étude était de caractériser les effets du traumatisme sur les descriptions d'expériences autobiographiques fournies lors des auditions de demande d'asile. Pour ce faire, nous avons recueilli un échantillon de procès-verbaux d'audition, et analysé les propriétés des réponses rapportées.

Les EPT rapportés dans les procès-verbaux concernent principalement des actes de violences physiques, l'exposition à la mort, ou des violences sexuelles, et sont vécus le plus souvent en tant que victime. Les descriptions d'EPT se distinguent par une plus grande distance sociale et temporelle à l'égard des faits décrits. Cette observation est corroborée par l'analyse en clusters des descriptions d'évènements ponctuels.

Par ailleurs, cette analyse met en lumière l'influence du type d'évènement traumatogène sur la distance prise dans la description des faits. Contrairement aux autres types d'EPT, principalement décrits de façon distante, les descriptions de violences sexuelles sont le plus souvent associées au cluster des descriptions incarnées, marquant ainsi une proximité plus grande avec les évènements décrits.

Les résultats de cette étude corroborent l'hypothèse selon laquelle les individus marquent une plus grande distance vis-à-vis des expériences potentiellement traumatogènes lorsqu'ils les rapportent. Au-delà de leur intérêt pour la compréhension du rappel d'expériences traumatogènes, les propriétés spécifiques des descriptions d'EPT pourraient avoir des implications dans l'issue de la procédure, en amenant les officiers de protection à juger ces descriptions moins crédibles.

Introduction générale des études 4A et 4B

Dans une majorité des cas - environ deux-tiers en France en 2022 (OFPRA, 2023a), les demandes d'asile se soldent par un rejet. Bien qu'il ne soit pas possible d'estimer précisément dans quelle proportion, il est admis que ces rejets sont dans une quasi-totalité des cas motivés par la crédibilité insuffisante accordée aux propos du demandeur (Millbank, 2009b; Thomas, 2006).

Il n'est pas exclu qu'une fraction importante des demandes introduites à l'OFPRA soient effectivement mensongères, et que les officiers de protection parviennent efficacement à identifier ces récits mensongers dans leur pratique d'évaluation de la crédibilité. Aucun feedback n'est possible pour le tester, et déterminer dans quelle mesure les décisions prises sont fondées ou non. Néanmoins, il est établi que plusieurs facteurs présents dans la procédure d'asile affectent les propriétés du témoignage – notamment celles qui interviennent dans l'évaluation de la crédibilité (e.g., Holland, 2018; Millbank, 2009b; Selim et al., 2022; Shumam & Bohmer, 2004) - alors que dans des circonstances plus favorables, les professionnels de l'audition comme les tout-venant se montrent déjà peu performants pour juger de la véracité d'un témoignage (C. F. Bond & DePaulo, 2006).

Parmi ces facteurs connus pour affecter aussi bien le déroulement de l'audition qu'ils affectent les propriétés du témoignage, deux requièrent selon nous une attention prioritaire : (i) le contexte interculturel de l'échange et la variété des origines culturelles des demandeurs d'asile, (ii) l'exposition à des expériences traumatogènes et les séquelles traumatiques fréquentes dans le parcours des demandeurs.

Les présentes études (4A et 4B) visent ainsi à déterminer les répercussions concrètes de ces deux facteurs sur les propriétés des récits de vie fournis par les demandeurs d'asile lors de leur audition. Dans l'étude 4A, nous nous focaliserons sur les effets du trauma sur le rappel lors de l'audition OFPRA. Dans l'étude 4B, nous traiterons des variations culturelles dans le rappel. Les études 4A et 4B portent sur les mêmes échantillons de données. Pour l'essentiel, elles partagent également les mêmes mesures et par conséquent ont les mêmes limites.

Nous nous focaliserons plus spécifiquement sur les propriétés psycholinguistiques des descriptions intervenant dans l'évaluation de la crédibilité. À l'issue de cette étude, nous espérons ainsi mieux comprendre comment la culture et le trauma façonnent le récit de vie des

demandeurs d'asile. Nous serons ainsi mieux à même d'identifier ce qu'un officier de protection peut, ou ne peut pas, attendre d'un demandeur d'asile en fonction de ses origines et de son parcours.

Compte tenu du fait qu'un récit détaillé et précis est nécessaire à l'instruction de la demande, cette étude nous permettra en outre de cibler les cas de figure nécessitant une attention particulière, afin de proposer des mesures d'entretiens ajustées aux cas de figure où les récits de vie sont susceptibles d'être moins conformes aux attentes de l'instruction. Il s'agira, à notre connaissance, de la première étude à évaluer les effets (i) de l'exposition à un événement traumatogène, (ii) de la présence rapportée de symptômes traumatiques, (iii) de la nationalité du demandeur, sur le rappel d'expériences ponctuelles. Il s'agit essentiellement d'une étude exploratoire, mais les travaux présentés dans le chapitre 4 nous permettent d'établir plusieurs hypothèses quant aux effets de la culture et du trauma sur les propriétés des descriptions.

Objectifs et hypothèses de l'étude 4A

Objectif 1.1 : caractériser la nature des événements à potentiel traumatogène dans les parcours de vie des demandeurs d'asile

Il est établi qu'en fonction du type d'expérience traumatogène, les conséquences traumatiques (Benfer et al., 2018; Kelley et al., 2009), et les conséquences sur la perception de soi (Keshet et al., 2019), sont variables. L'effet du type d'évènement à potentiel traumatogène (EPT), sur la mémoire est plus méconnu. Les hypothèses avancées à ce sujet ne sont souvent pas corroborées de façon satisfaisante (Crespo & Fernández-Lansac, 2016), la question requiert donc une attention plus importante. Le premier objectif, de nature exploratoire, sera, sur un échantillon aussi représentatif que possible de la population des demandeurs d'asile accueillis en France, de déterminer la nature des EPT dont les demandeurs d'asile font l'expérience durant leur parcours. Nous pourrons ainsi formuler des recommandations d'entretien et d'évaluation de la crédibilité ajustées aux cas rencontrés dans la procédure.

Objectif 1.2 : mesurer la distance psychologique dans les descriptions d'évènements traumatogènes ou non traumatogènes

À notre connaissance, il n'existe aucune étude à ce jour établissant un lien entre nature traumatogène de l'évènement et distance psychologique lors du rappel. Néanmoins, nous avons

identifié dans la littérature un faisceau d'indices en faveur de l'hypothèse d'une distance plus importante dans le rappel d'EPT.

Des travaux menés sur des discours émis en ligne à la suite d'attentats terroristes (Cohn et al., 2004; Kušen & Strembeck, 2023), indiquent une distance psychologique plus grande suite aux attaques. Par ailleurs la littérature indique clairement qu'il est souhaitable de se distancier (par l'emploi du passé, et d'autres pronoms que la première personne du singulier), lors du rappel d'EPT (Berntsen & Rubin, 2012; Gu & Tse, 2016; Robinson & Swanson, 1993; Y. Wang et al., 2019), mais nous ignorons s'il s'agit effectivement d'une stratégie employée par les victimes d'expériences traumatogènes. La présente étude vise donc à tester l'hypothèse de cette stratégie de distanciation à travers l'emploi du passé et de la troisième personne, dans les témoignages d'événements traumatogènes.

Par ailleurs, les troubles dissociatifs, conséquences fréquentes d'un trauma (S. Boon & Draijer, 1993; Sar, 2011; Van Der Hart et al., 2005), se manifestent par une expérience de soi à la troisième personne lors du rappel de l'expérience traumatique (Brewin et al., 2010). Nous pouvons donc nous attendre à observer des marqueurs de distance psychologique dans les descriptions d'EPT. Cette hypothèse concerne en particulier les descriptions fournies par les demandeurs rapportant par ailleurs des symptômes traumatiques.

Objectif 1.3 : mesurer les propriétés des descriptions d'EPT en fonction du type d'événement traumatogène

Le troisième objectif de la présente étude sera d'évaluer s'il existe des propriétés psycholinguistiques distinctives – en particulier en ce qui concerne les indicateurs de distanciation sociale et temporelle – dans les rappels d'expériences traumatogènes, en fonction du type d'événement vécu. Les travaux ayant étudié les conséquences variables de l'exposition à différents types d'EPT ont permis de dresser deux constats. Le premier concerne les séquelles traumatiques, d'ampleur et de nature variable en fonction de l'événement déclencheur (Benfer et al., 2018; Kelley et al., 2009). Par ailleurs, différents événements déclencheurs engendrent différentes conséquences sur la perception de soi, les agressions sexuelles marquant un point de rupture dans la perception de soi, contrairement à des EPT de nature accidentelle (Keshet et al., 2019). Ce point de rupture conduit la victime à se sentir une autre personne suite à l'événement (Conway, 2005). Nous pouvons nous attendre à ce que ce phénomène de rupture se traduise par une plus grande fréquence de marqueurs de distance sociale et temporelle lors

du rappel de violences sexuelles. Pour le reste des marqueurs psycholinguistiques, nous pouvons nous attendre à des variations de fréquence en fonction du type d'EPT, sans pouvoir formuler d'hypothèse précise à partir de la littérature.

Méthode

Avis éthique

La présente étude a reçu l'approbation éthique du Comité d'Éthique de la Recherche de l'Université Fédérale de Toulouse (IRB N° : IRB000011835-2019-11-26 105).

Recueil des données

Dans le cadre des activités de suivi et de préparation, les intervenants sociaux de l'association France Terre d'Asile sont amenés à réceptionner les courriers OFPRA et CNDA à destination des demandeurs suivis. Ces courriers, ou leurs copies peuvent être ensuite archivés par les intervenants. Dans le cadre du projet de recherche mené avec l'association, nous avons, par le biais de la direction de l'Accompagnement et de l'Hébergement des Demandeurs d'Asile, lancé en 2020 un appel à contributions en vue de la constitution d'un corpus d'archives de procès-verbaux OFPRA, et de notifications de rejet OFPRA et CNDA. L'appel à volontaire a été transmis à l'ensemble des structures d'accueil au sein desquelles exercent des intervenants de l'association.

Les intervenants volontaires recevaient pour consigne de sélectionner des dossiers aux profils variés, ne présentant pas de caractéristiques remarquables (e.g., le demandeur est une personnalité médiatisée). Une fois sélectionnés, les dossiers étaient numérisés et anonymisés (i.e. suppression des noms propres et autres mentions identifiantes). Les données étant sensibles, un conteneur chiffré à l'aide du logiciel VeraCrypt (IDRIX, 2019) était mis à disposition sur la plateforme cloud du CNRS pour le transfert, et une notice détaillant la procédure transmise aux volontaires.

Une fois réceptionnés, les procès-verbaux et notifications étaient retranscrits et mis en forme sur un fichier contenant toutes les informations anonymisées transmises. Un total de 86 dossiers furent transmis, dont 56 complets (e.g., comprenant procès-verbaux et notifications associées).

Le corpus de procès-verbaux OFPRA.

Nous avons recueilli un total de 86 dossiers anonymisés. Sur ce total, 76 dossiers comportent un procès-verbal d'audition OFPRA d'une qualité suffisante pour procéder aux retranscriptions. Les procès-verbaux d'audition n'étant transmis qu'en cas de rejet de la demande, l'ensemble des dossiers analysés dans le cadre de cette étude se sont soldés par un rejet de la demande en première instance. Une partie des demandeurs ont cependant obtenu une protection suite à un recours à la CNDA : 44.7% ont finalement obtenu le statut de réfugié ($n = 34$), 11.8% ont bénéficié d'une protection subsidiaire¹⁶ ($n = 9$), et 39.5% ont vu le rejet de leur demande confirmé en appel ($n = 30$). Au moment de la récolte des données, trois demandeurs n'étaient pas encore informés de la décision prise en appel, que nous ignorons encore au stade de l'écriture.

Concernant le profil démographique des demandeurs, l'échantillon est composé de 34 hommes et 42 femmes, dont l'âge moyen est de 31.8 ans ($SD = 9.2$). Vingt-sept nationalités sont représentées dans le corpus de procès-verbaux, dont 10.5% de demandeurs originaires d'Europe de l'est ($n = 8$), et 10.5% originaires de pays d'Asie ou du Moyen-Orient ($n = 8$). La majorité des demandeurs sont originaires d'Afrique ($n = 60$), continent qui représentait, en 2022, 36 % du flux de demandeurs reçus à l'OFPRA (OFPRA, 2023a). Par ailleurs, aucun pays d'Amérique n'est représenté, leurs ressortissants étant relativement peu nombreux à demander l'asile en France Métropolitaine, et accueillis par les antennes OFPRA d'outre-mer, en dehors de notre périmètre de recueil de données.

En nous appuyant sur les regroupements de pays par sous-régions opérés par la division statistique de l'ONU, nous distinguerons six zones géographiques : l'Afrique du Nord ($n = 10$), de l'est ($n = 4$), centrale ($n = 15$), de l'Ouest ($n = 31$), l'Europe de l'Est ($n = 8$), ainsi que la zone Moyen-Orient/Asie ($n = 8$). Concernant l'Afrique, le nombre de cas et de pays représentés nous permet de dissocier quatre des cinq régions du continent au sens de la division statistique

¹⁶ La protection subsidiaire est accordée lorsque le demandeur ne remplit pas les conditions d'octroi du statut de réfugié, en particulier l'appartenance à l'un des cinq critères de Genève, mais est ressortissant d'un pays où sévit un conflit. Il peut aussi s'agir, plus rarement, de personnes sous la menace d'une exécution, de torture ou traitements inhumains (Direction de l'Information Légale et Administrative, 2022)

de l'ONU (UNSD, s. d.). Concernant la région Moyen-Orient/Asie, nous disposons d'un nombre trop limité de cas et de pays représentés pour distinguer des zones géographiques d'une façon aussi fine que pour l'Afrique. Les résultats pour cette région seront donc à nuancer, compte tenu de l'éloignement géographique et culturel des pays regroupés. Les nationalités représentées et régions d'appartenance sont présentées dans le tableau 29.

Tableau 29.

Profil sociodémographique des demandeurs et durée d'entretien en fonction des nationalités

	Nationalité	Cas	Femmes	Sans interprète	Âge	Durée
Région				N		M
Afrique du Nord	Algérie	1	1		32	59
	Libye	2	0		45	156
	Soudan	6	3		34.5	75
	Tunisie	1	0		37	64
Afrique de l'Est	Djibouti	1	1		32	85
	Érythrée	1	0		35	102
	Ouganda	1	1	1	19	60
	Rwanda	1	1		38	146
Afrique centrale	Cameroun	1	1	1	40	100
	Congo	1	1	1	21	78
	RDC	10	8	2	35.7	88.4
	Gabon	2	1	2	28	95.5
	Tchad	1	0		32	111
Afrique de l'Ouest	Côte d'Ivoire	9	6	8	30.1	87.7
	Guinée	10	4	5	27.8	79.2
	Mauritanie	4	1		31	72.7
	Nigéria	5	5		25.8	90.4
	Sénégal	1	0	1	22	33
	Sierra Leone	2	1		38	159
Europe de l'Est	Géorgie	4	2		29.5	77.5
	Albanie	2	1		30	95.5
	Russie	2	1		30.5	
Moyen-Orient, Asie	Afghanistan	2	0		22.5	177
	Bangladesh	2	1		32.5	136
	Syrie	2	1		49	113
	Kazakhstan	1	0		29	65
	Palestine	1	0		41	92
Total		76	42	22	31.8	92.4

Les auditions ont été réalisées entre 2012 et 2021, dont 73.7% sur la période 2016-2019. La durée moyenne des auditions est de 92.4 minutes ($SD = 38.8$). La majorité d'entre elles ont été réalisées en présence d'un interprète ($n = 55$). Un quart des auditions ont été directement réalisées en langue française. Il s'agit de la majorité des dossiers impliquant des demandeurs originaires de pays d'Afrique francophone (i.e. Algérie, Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée, R.D.C, Sénégal, Tunisie). Les autres auditions ont été réalisées dans la langue ou le dialecte maternels du demandeur.

Les motifs de demande

La convention de Genève retient 5 motifs de persécution : l'appartenance ethnique, la religion, la nationalité, l'appartenance à un groupe social, et les opinions politiques (Convention relating to the status of refugees, 1951). L'échantillon comprend 42 % de dossiers dont un des motifs renvoie aux opinions politiques imputées au demandeur ($n = 32$) (voir Tableau 30). La nationalité, c'est-à-dire le fait d'être ressortissant d'un pays où sévit un conflit armé ou des violences aveugles, constitue un motif de demande dans 14.5% des cas ($n = 11$). Viennent ensuite les motifs religieux dans 13.1 % des cas ($n = 10$), et l'appartenance ethnique dans 11.8 % des cas ($n = 9$). De cette dernière catégorie ont été séparés les cas de victimes de traite (3.9 % des cas, $n = 3$), qui, bien qu'ils relèvent de persécutions pour des motifs ethniques, diffèrent nettement des parcours de violences interethniques rencontrés par ailleurs.

La notion d'appartenance à un groupe social étant large, traduisant des réalités diverses, nous l'avons scindée en plusieurs motifs. Dans notre échantillon, l'essentiel de ces persécutions est lié au genre. Nous distinguons les problématiques de mariage forcé ($n = 9$), de refus d'excision ($n = 4$), et de prostitution forcée ($n = 3$). Dans d'autres cas, le motif invoqué est celui de l'orientation sexuelle ($n = 4$).

Enfin nous avons inclus deux motifs hors du cadre du droit d'asile : les conflits personnels ($n = 27$), et les actes de sorcellerie ($n = 2$), sans lien avec pratique religieuse du demandeur, mais avec des pratiques rituelles forcées pouvant conduire à la mort (e.g., sacrifice humain, cérémonie du juju).

Tableau 30.*Effectifs des procès-verbaux par motif de demande*

Statut du motif invoqué	Motif invoqué	Nombre de cas
Critère du droit d’asile (conventionnel)	Opinions politiques	32
	Nationalité / Conflit armé	11
	Religion	10
	Appartenance ethnique	9
	Traite	3
	Mariage forcé	9
	Excision	4
	Prostitution forcée	3
	Orientation sexuelle	4
	Groupe social	
Hors droit d’asile (non-conventionnel)	Conflit personnel	27
	Sorcellerie	2

Cotation des évènements ponctuels évoqués dans les réponses

Nous avons dans un premier temps identifié, parmi les réponses fournies par les demandeurs auditionnés, celles faisant référence à un évènement ponctuel. Ont été classées dans la catégorie *évènement ponctuel* toutes les réponses mentionnant soit (i) une expérience personnellement vécue, (ii) une expérience dont le demandeur a été témoin, ou (iii) dont il a obtenu le témoignage direct d’un protagoniste (i.e. à l’exclusion d’évènements dont il a pu prendre connaissance par média interposé, ou par un témoignage de seconde main). Sont considérés comme ponctuels les évènements uniques d’une durée courte (i.e. de quelques secondes à un ou deux jours). Lorsqu’une même réponse comprend la mention de plusieurs évènements ponctuels, les réponses ont été dupliquées et traitées séparément pour chaque évènement mentionné. Enfin, pour chaque réponse faisant référence à un évènement ponctuel, nous distinguons les références suivies de détails factuels, tels que des éléments de contexte, des descriptions d’actions ou des protagonistes, des simples évocations de l’évènement (e.g., « c’était à la manifestation du 23 mars »).

Événements à potentiel traumatogène (EPT)

La deuxième étape du traitement consistait, dans le sous-échantillon des réponses mentionnant un événement ponctuel ($n = 1\,286$), à identifier ceux ayant un potentiel traumatogène. Pour ce faire, nous nous sommes appuyés sur le *Life Events Checklist* (LEC ; Gray et al., 2004; Weis et al., 2022), outil de référence pour la mesure de l'exposition à des événements pouvant engendrer des troubles traumatiques. Le LEC liste 17 catégories d'événements susceptibles d'engendrer un traumatisme (Annexe 5). Chaque événement rapporté correspondant à l'une des 17 catégories du LEC a été classé en tant qu'EPT dans la catégorie correspondante. Dans les cas où l'événement comprenait plusieurs faits traumatogènes de nature différente (e.g., une agression sexuelle subie, et une mort violente infligée à un autre protagoniste), les réponses ont été dupliquées et cotées séparément pour chacun des faits traumatogènes. Nous avons aléatoirement sélectionné un échantillon de 15 % des procès-verbaux ($n = 12$), cotés indépendamment par une étudiante en Master, formée au préalable et ignorant les objectifs de l'étude. Nous avons obtenu un degré élevé d'accord inter-juges ($K = .88$), pour le caractère traumatogène de l'expérience. Concernant le type d'EPT, des désaccords se sont manifestés au sujet des catégories *agression physique* et *agression armée*. Une fois précisée la définition de cette catégorie – l'arme doit être maniée par l'agresseur et peut être létale, excluant l'usage de gaz lacrymogènes notamment, nous avons obtenu un degré élevé d'accord inter-juges ($K = .81$). Un tiers des événements ponctuels rapportés au cours des auditions sont potentiellement traumatogènes au sens du LEC ($n = 430$).

Afin de préciser la nature des événements identifiés comme potentiellement traumatogènes, nous avons en outre caractérisé pour chaque EPT (i) le type d'exposition, c'est-à-dire le statut de victime, témoin direct ou indirect dans la scène, et (ii) le délai depuis l'exposition (voir Tableau 31). Nous n'avons pas réalisé de double cotation pour ces critères, ceux-ci étant objectivement mesurables en recoupant les informations fournies dans les procès-verbaux.

Tableau 31.*Critères de cotation des EPT et motifs théoriques d'inclusion*

Critère	Mesure	Postulat	Sources
Type d'EPT	Nature de l'évènement à potentiel traumatogène	Symptômes traumatiques variables en fonction du type d'EPT	(Benfer et al., 2018; Irish et al., 2008; Kelley et al., 2009; Keshet et al., 2019)
Type d'exposition	Position depuis laquelle le sujet a vécu l'évènement	Probabilité de trauma : victime > témoin direct > témoin indirect	(Benfer et al., 2018; Kelley et al., 2009; Keshet et al., 2019; Milligan-Saville et al., 2018; Qi et al., 2016; Reger et al., 2019)
Délai	Temps écoulé depuis l'occurrence de l'évènement.	Délai plus important : moins de symptômes traumatiques Si TSPT, déclin moindre du niveau de détail des souvenirs d'EPT	(Santiago et al., 2013) (Engelhard et al., 2008; Mollica et al., 2007; Peace & Porter, 2004; Southwick et al., 1997)

Mesure des propriétés psycholinguistiques des réponses

Dans l'optique de réaliser une mesure aussi précise que possible des propriétés des réponses fournies, nous avons soumis le corpus de réponses à une première analyse à l'aide du logiciel *Linguistic Inquiry and Word Count* (LIWC ; Boyd et al., 2022). Afin de quantifier l'expression de détails ou de ressentis susceptibles d'affecter le degré de crédibilité accordé aux récits. Les mesures retenues sont motivées par le fait qu'elles expriment la distance psychologique dans les descriptions (personne et temps grammaticaux), et fournissent une bonne indication de la perspective de rappel et des types des détails rapportés (voir Tableau 32).

LIWC

Le logiciel LIWC (Boyd et al., 2022), s'appuie sur un large dictionnaire d'environ 4 500 mots courants associés à des catégories lexicales (e.g., nom, adverbe), ou, en fonction de leur signification, à des catégories thématiques (e.g., la religion, la colère). Pour chaque réponse traitée, le logiciel fournit des décomptes de fréquence d'apparition des termes associés à chaque catégorie. Le dictionnaire a été développé au fil des années en associant les mots les plus employés en anglais aux catégories prédéfinies par les auteurs. Les mots étaient ensuite classés par des juges indépendants. Ont été retenus les mots présentant un degré d'accord interjuge élevé.

La version 2007 du logiciel est la dernière en date possédant une traduction française validée (Piolat et al., 2011). Pour les besoins de l'analyse des propriétés psycholinguistiques des récits, celle des marqueurs de distances psychologiques et des indicateurs de perspective de rappel (i.e. perspective sensorielle, cognitive, affective), nous retenons quatre catégories du dictionnaire :

- Les *processus affectifs*, qui incluent un décompte des mentions d'émotions positives (e.g., « aimer »), ou négatives (e.g., « effroi ») : cette catégorie permet d'évaluer l'intensité émotionnelle du rappel et sa valence positive ou négative.
- Les *processus cognitifs* : perspicacité (e.g., « penser »), causation (e.g., « parce que »), divergence (e.g., « pouvoir »), tentative (e.g., « peut-être »), certitude (e.g., « toujours »), inhibition (e.g., « contraindre »), inclusion (e.g., « avec »), et exclusion (e.g., « sans ») : les différents indicateurs de cette catégorie renvoient aux propriétés de la structure logique du récit des faits.
- Les *processus perceptifs* : vue (e.g., « voir »), ouïe (e.g., « écouter »), toucher (e.g., « toucher ») : traduisent les évocations de reviviscences pour les principales perspectives sensorielles (i.e. vue, ouïe, toucher) (Pennebaker et al., 2007; Piolat et al., 2011).
- Les notions de *relativité* : mouvement (e.g., « partir »), espace (e.g., « dedans »), temps (e.g., « jusqu'à ») : ces indicateurs renvoient à la récupération de détails spatio-temporels (i.e. temps, espace, mouvement) (Pennebaker et al., 2007; Piolat et al., 2011).

Les indicateurs des catégories cognition, perception et relativité traduisent la perspective prise dans le rappel (Pennebaker et al., 2007; Pennebaker & King, 1999). Afin de mesurer la distance psychologique dans les réponses rapportées, nous avons également mesuré à l'aide du logiciel :

- I. Le nombre de mots dans chaque réponse,
- II. Le nombre moyen de mots par phrase
- III. la fréquence d’emploi des différents pronoms personnels : l’emploi de pronoms personnels à la première, deuxième ou troisième personne du singulier ou du pluriel constitue un indicateur de la *distance sociale* prise par le locuteur, l’emploi de la première personne du singulier traduisant une moindre distance que la première personne du pluriel par exemple (e.g., Cohn et al., 2004; Mehl et al., 2013; Nook et al., 2017, 2020, 2022).
- IV. La fréquence d’emploi de verbes conjugués au passé, présent et futur : une description au passé traduit une plus grande *distance temporelle* vis-à-vis des faits décrits qu’une description au présent (e.g., Cohn et al., 2004; Mehl et al., 2013; Nook et al., 2017, 2020, 2022). À noter que l’emploi du futur dans les réponses constitue un marqueur d’*Episodic Future Thinking* (Atance & O’Neill, 2001). Il s’agit de la capacité à se projeter dans le futur, amoindrie en conséquence d’un TSPT (Kleim et al., 2014)

Tableau 32.

Indicateurs LIWC et distance psychologique

Distance psychologique	Faible distance	Forte distance
Distance sociale	Première personne du singulier	Autres personnes grammaticales
Distance temporelle	Verbes au présent	Verbes au passé

Données et matériel supplémentaire

Le matériel et les données anonymisées sont disponibles via le lien suivant : matériel étude 4

Résultats

Descriptions d'évènements ponctuels

Sur l'ensemble des 76 entretiens, nous avons recensé 1 286 références à des évènements ponctuels. Pour l'analyse des descriptions, afin de garantir l'homogénéité des types d'évènements décrits, et garantir que les mesures portent sur les propriétés de rappels de souvenirs épisodiques, les analyses rapportées dans cette section portent sur les réponses mentionnant un évènement ponctuel, et accompagnées de détails factuels sur celui-ci ($n = 692$).

Effet de l'interprétariat sur les propriétés des descriptions

L'analyse des propriétés des réponses portant sur les descriptions d'évènements ponctuels, nous avons réalisé une série de U de Mann-Whitney afin de tester si la fréquence des catégories d'indicateurs mobilisés par la suite varie en fonction de la présence ou non d'un interprète.

Les analyses révèlent des réponses significativement plus longues en l'absence d'un interprète ($M_{sans} = 94.9$, $SD = 105$; $M_{avec} = 84.8$, $SD = 116$), $U = 39124$, $p = .01$, $r = .12$. Les phrases retranscrites contiennent également plus de mots ($M_{sans} = 26.9$, $SD = 18.4$; $M_{avec} = 23.1$, $SD = 16.5$), $U = 38042$, $p = .003$, $r = .15$.

Concernant les catégories d'indicateurs LIWC, en l'absence d'un interprète, les réponses contiennent significativement plus de verbes au passé, ($M_{sans} = 6.3$, $SD = 4.0$; $M_{avec} = 5.6$, $SD = 3.5$), $U = 40085$, $p = .04$, $r = .10$, et plus de marqueurs de cognitions, ($M_{sans} = 13.1$, $SD = 5.14$; $M_{avec} = 11.5$, $SD = 5.84$), $U = 39124$, $p < .001$, $r = .16$. Pour les autres indicateurs ou catégories d'indicateurs mobilisés (i.e. verbes au présent, au futur, types de pronoms personnels, marqueurs d'affect, perception et relativité), aucune différence statistiquement significative n'a été constatée, tous les $P_s > .05$.

Évènements à potentiel traumatogène

Un tiers des évènements ponctuels rapportés ($n = 444$), correspondent à un évènement à potentiel traumatogène, et plus de la moitié d'entre eux ($n = 269$), sont associés à des détails (voir Tableau 33). Un quart des EPT correspondent à des expériences d'agressions physiques ($n = 112$), vécues ou observées en tant que témoin. Parmi les EPT les plus fréquemment rapportés, viennent ensuite l'exposition à une mort violente ($n = 50$), ou accidentelle ($n = 33$),

l'expérience brutale d'une mise en captivité ($n = 36$), l'agression armée ($n = 30$), et le viol ($n = 30$).

Tableau 33.

Nombre d'événements traumatogènes rapportés par type d'EPT

Type d'évènement	Total	Avec détails
	N (%)	
Catastrophe naturelle	0	
Feu ou explosion	6 (1.3%)	4 (1.5%)
Accident de transport	0	
Accident au travail, à la maison ou lié aux loisirs	2 (0.4%)	2 (0.7%)
Exposition à une substance toxique	1 (0.2%)	1 (0.4%)
Agression physique	112 (25.1%)	67 (25%)
Agression armée	30 (6.7%)	24 (9.0%)
Viol	30 (6.7%)	12 (4.5%)
Autre violence sexuelle	17 (3.8%)	10 (3.7%)
Combat ou guerre	15 (3.4%)	13 (4.9%)
Captivité	36 (8.1%)	24 (9.0%)
Maladie ou blessure potentiellement mortelle	14 (3.1%)	12 (4.5%)
Souffrance humaine sévère	12 (2.7%)	11 (4.1%)
Mort violente	50 (11.2%)	23 (8.6%)
Mort accidentelle	33 (7.4%)	7 (2.6%)
Blessure, préjudice ou mort causée à un tiers	4 (0.6%)	3 (1.1%)
Autre évènement ou expérience stressante	84 (18.8%)	55 (20.5%)

Dans 60.9% des cas ($n = 270$), l'évènement traumatogène rapporté a été vécu en tant que victime directe, ou dans 15.1% des cas en tant que témoin oculaire ($n = 67$). Dans le reste des cas ($n = 105$), le demandeur n'a pas personnellement assisté à la scène.

Propriétés psycholinguistiques des EPT

Dans l'ensemble, les descriptions d'EPT contiennent un plus grand nombre de mots ($M = 104$, $SD = 128$), que celles d'évènements non traumatogènes ($M = 77.9$, $SD = 103$), $\chi^2(1) = 47.3$, $p < .001$, $\epsilon^2 = .04$. Les descriptions fournies ne diffèrent que marginalement par leurs propriétés (voir Tableau 34) : les EPT sont associés à une plus grande fréquence de détails affectifs, moins de marqueurs de cognition ou de modalités perceptives, ou de notions de relativité. Une série de tests de Kruskal-Wallis révèle que seule la variable affect présente une différence significative, de faible ampleur, $\chi^2(1) = 15.8$, $p < .001$, $\epsilon^2 = .02$.

Tableau 34.

Longueur des descriptions et fréquence d'indicateurs d'affect, cognition, perception et relativité et fonction du caractère traumatogène de l'évènement

Type d'évènement	Mots	Mots par Phrase	Affect	Cognition	Perception	Relativité
M (SD)						
Non traumatogène	77.9 (109)	23.8 (17.1)	2.42 (2.76)	12.10 (6.06)	3.01 (3.04)	11.90 (6.09)
Traumatogène	104 (128)	24.3 (16.9)	3.09 (2.77)	11.70 (5.07)	2.93 (2.51)	11.10 (4.85)

EPT et indicateurs de cognitions

Pour les indicateurs de la catégorie cognitions (voir Tableau 35), la principale différence entre descriptions d'EPT et d'évènements non traumatogènes concerne l'indicateur *causalité* (e.g., « parce que », « par conséquent »). Les descriptions d'EPT contiennent moins de marqueurs de causalité ($M = 1.54$, $SD = 1.72$), que celles d'évènements non traumatiques ($M = 2.18$, $SD = 2.87$), $\chi^2(1) = 4.73$, $p = .03$, $\varepsilon^2 = .01$. La fréquence d'apparition des sept autres indicateurs ne varie pas de manière significative, tous les $Ps > .05$.

Tableau 35.

Fréquence d'indicateurs de cognition en fonction du caractère traumatogène de l'évènement

Type d'évènement	Perspicacité	Cause	Divergence	Tentative	Certitude	Inhibition	Inclusion	Exclusion
M (SD)								
Non traumatogène	1.40 (2.03)	2.18 (2.87)	1.00 (1.62)	0.97 (1.60)	1.32 (2.04)	0.36 (0.82)	7.37 (4.41)	2.25 (2.72)
Traumatogène	1.29 (1.56)	1.54 (1.72)	0.85 (1.32)	0.72 (1.23)	1.25 (1.63)	0.46 (1.06)	7.71 (4.10)	1.88 (2.24)

EPT et indicateurs de perception

Pour les indicateurs de la catégorie perception (voir Tableau 36), les différentes modalités apparaissent diversement affectées par le caractère traumatogène de l'expérience rapportée. De façon marginale, les indicateurs visuels et auditifs sont moins fréquents dans les descriptions d'EPT, sans que les différences ne soient significatives. À l'inverse, la modalité tactile (e.g., « toucher », « ressentir »), est plus fréquente dans les descriptions d'EPT ($M = 0.91$,

$SD = 1.40$), que dans celles d'évènements non traumatogènes ($M = 0.55$, $SD = 1.36$), $\chi^2(1) = 25.77$, $p < .001$, $\varepsilon^2 = .04$. Notre hypothèse est partiellement corroborée.

Tableau 36.

Fréquence d'indicateurs de perception en fonction du caractère traumatogène de l'évènement

Type d'évènement	Voir	Entendre	Sentir
	M (SD)		
Non traumatogène	0.74 (1.57)	1.64 (2.13)	0.55 (1.36)
Traumatogène	0.66 (1.15)	1.25 (1.67)	0.91 (1.40)

Marqueurs de distanciation sociale en fonction de la nature traumatogène de l'évènement

Concernant les marqueurs de distanciation sociale (i.e. emploi variable des pronoms personnels), et ceux de distanciation temporelle (i.e. emploi variable du passé, ou présent), les observations vont dans le sens de nos hypothèses (voir Tableau 37). Nous observons en effet une tendance à la distanciation sociale dans les descriptions d'EPT, se traduisant par un moindre emploi du *je*, au profit du *nous*, ainsi qu'une plus grande fréquence d'emploi des pronoms à la deuxième et à la troisième personne. Une tendance à la distanciation temporelle est également notée dans les descriptions d'EPT à travers un emploi plus fréquent du passé, et un moindre emploi du présent.

Tableau 37.

Fréquence des pronoms et verbes au passé, présent, ou futur en fonction de la nature traumatogène de l'expérience

Type d'évènement	Pronom personnel					Verbe		
	Je	Nous	Vous	Il	Ils	Passé	Présent	Futur
	M (SD)							
Non traumatogène	8.67 (5.70)	1.07 (2.36)	0.39 (1.17)	7.16 (4.85)	1.61 (2.73)	5.60 (3.82)	9.96 (5.06)	0.23 (0.88)
Traumatogène	8.23 (5.30)	0.84 (2.00)	0.47 (1.40)	6.85 (4.80)	2.59 (2.93)	5.95 (3.41)	8.82 (4.60)	0.19 (0.63)

Ces tendances sont néanmoins, dans l'ensemble, peu marquées. Une série de tests de Kruskal-Wallis n'indiquent que deux différences statistiquement significatives. Les descriptions d'EPT comportent une plus grande fréquence du pronom *ils* ($M = 2.59$, $SD = 2.93$), que celles

d'évènements non traumatogènes ($M = 1.61$, $SD = 2.73$), $\chi^2(1) = 32.27$, $p < .001$, $\varepsilon^2 = .05$. Les verbes conjugués au présent y sont par ailleurs moins fréquents ($M = 8.82$, $SD = 4.60$), que dans le cas d'évènements non traumatogènes ($M = 9.96$, $SD = 5.06$), $\chi^2(1) = 10.59$, $p = .001$, $\varepsilon^2 = .02$.

Séquelles traumatiques

Sur les 76 cas de l'échantillon, 28.9% ($n = 22$), rapportent spontanément au moins un symptôme traumatique en cours d'audition. Dans le détail des symptômes, sont évoqués des troubles de la mémoire dans 6 cas sur 22, un sentiment de détresse dans 6 cas, des réactions physiologiques incontrôlées dans 6 cas également, puis des troubles du sommeil dans 5 cas. Les symptômes dissociatifs ($n = 3$), souvenirs invasifs ($n = 3$), ressentis de dysfonctionnement mental ($n = 2$), ou d'anhédonie ($n = 2$), sont plus rares. Enfin, sept des évocations spontanées n'ont pu être classées dans une catégorie, car trop imprécises (e.g., « plus rien ne va dans ma vie »).

Propriétés psycholinguistiques des descriptions en fonction de l'évocation de séquelles traumatiques

Les descriptions fournies par les demandeurs ayant, ou n'ayant pas rapporté de symptôme traumatique diffèrent peu sur les catégories d'indicateurs considérées (voir Tableau 38). Les conditions de normalité et d'homogénéité des variances étant réunies, nous avons conduit une série d'ANOVA à deux facteurs afin de tester l'hypothèse d'un effet des symptômes évoqués, et de l'interaction des symptômes et de la nature traumatogène de l'évènement, sur les propriétés des descriptions.

Tableau 38.

Longueur des descriptions et fréquence d'indicateurs d'affect, cognition, perception et relativité et fonction de l'évocation de séquelles traumatiques et du caractère traumatogène de l'évènement

Symptôme rapporté	EPT	N	Mots		Affect	Cognition	Perception	Relativité
			Mots	par Phrase				
			M (SD)					
Non	Non	268	88.7 (117.0)	26.4 (19.7)	2.43 (2.68)	12.2 (6.09)	3.21 (2.99)	11.5 (5.71)
	Oui	145	107.0 (129.0)	28.1 (19.9)	3.07 (2.76)	11.7 (4.86)	2.97 (2.27)	10.9 (4.63)
Oui	Non	171	61.0 (72.0)	19.8 (10.9)	2.41 (2.89)	11.9 (6.03)	2.69 (3.10)	12.5 (6.61)
	Oui	113	100.0 (126.0)	19.5 (10.2)	3.12 (2.79)	11.6 (5.35)	2.88 (2.79)	11.5 (5.12)

Les résultats n'indiquent aucun effet des symptômes évoqués, excepté pour la longueur des phrases, $F(1,693) = 32.4$, $p \leq .001$, $\eta^2 = .04$. Les phrases formulées sont significativement plus courtes dans les cas où des symptômes sont rapportés ($M = 19.7$, $SD = 10.6$), que lorsqu'aucun symptôme n'est rapporté ($M = 27.0$, $SD = 19.8$).

Aucun effet d'interaction entre le caractère traumatogène de l'évènement et l'évocation de séquelle traumatique sur les propriétés des descriptions n'est par ailleurs constaté, tous les $P_s > .05$. Par conséquent, nous n'avons pas poursuivi les analyses indicateur par indicateur.

Analyse en cluster des propriétés des descriptions d'évènements ponctuels

Nous avons réalisé une analyse en cluster des scores LIWC (i) des indicateurs des catégories cognitions, perception et relativité, (ii) des ratios de verbes au passé, présent, ou futur, (iii) des ratios d'apparition des différents pronoms personnels, correspondant à la personne grammaticale. L'objectif de cette analyse en cluster est de déterminer l'existence de possibles profils dans les perspectives de rappel. Le temps et la personne grammaticale rendent compte de la distance psychologique à l'égard des faits, et de la perspective narrative du rappel. Les marqueurs de cognitions, perception et relativité permettent une estimation du contenu des descriptions (i.e. présence de détails sensori-perceptuels, spatio-temporels, pensées au moment des faits, éléments de métatémoinage). Nous avons exclu de l'analyse les marqueurs d'affect,

qui conduisent à distinguer les descriptions en fonction de la tonalité émotionnelle des faits au détriment d'une distinction dans les perspectives de rappel et les détails fournis.

Nous avons réalisé l'analyse en appliquant la méthode des K-moyennes sur les scores obtenus pour les indicateurs précédemment cités. Nous avons appliqué l'analyse sur le sous-échantillon de réponses mentionnant un évènement ponctuel, et accompagnées de détails ($n = 697$). N'ayant pas fixé un nombre de clusters à priori, nous avons sélectionné le nombre optimal de clusters en employant la méthode gap statistic (Tibshirani et al., 2001). Les résultats indiquent un nombre optimal de deux clusters. Le tableau 39 présente les effectifs et les scores moyens des indicateurs dans les deux clusters

.

Tableau 39.

Fréquence moyenne des indicateurs inclus dans l'analyse en fonction du cluster associé

Profil de description	N	Verbe			Pronoms personnels				Relativité			
		Passé	Présent	Futur	Je	Nous	Vous	Il	Ils	Mouvement	Espace	Temps
1 Distanciée	376	5.55 (3.52)	6.87 (3.84)	0.21 (0.77)	4.86 (3.44)	1.49*** (2.72)	0.44 (1.36)	6.45 (5.02)	2.87*** (3.32)	3.23 (3.16)	3.55 (3.42)	3.73 (4.08)
2 Incarnée	321	5.96 (3.84)	12.62*** (4.20)	0.23 (0.82)	12.73*** (4.44)	0.39 (1.21)	0.40 (1.12)	7.75*** (4.48)	0.91 (1.57)	3.81*** (3.20)	3.73 (3.44)	4.13 (3.92)

Profil de description	N	Cognitions							Perception			
		Perspicacité	Cause	Divergence	Tentative	Certitude	Inhibition	Inclusion	Exclusion	Voir	Entendre	Sentir
1 Distanciée	376	1.31 (1.81)	1.85 (2.63)	1.02 (1.58)	0.82 (1.43)	1.35 (1.92)	0.44 (0.98)	7.37 (4.44)	2.03 (2.52)	0.68 (1.52)	1.19 (1.82)	0.70 (1.42)
2 Incarnée	321	1.42 (1.95)	2.05 (2.39)	0.85 (1.44)	0.95 (1.53)	1.23 (1.87)	0.35 (0.83)	7.65 (4.13)	2.20 (2.60)	0.74 (1.31)	1.85*** (2.10)	0.66 (1.35)

Note : Les résultats des tests de Mann-Whitney sont indiqués en gras pour le cluster associé à une fréquence significativement plus élevée

*** : $p < .001$, ** : $p < .005$, * : $p < .05$

Les deux clusters se distinguent sur sept indicateurs. Les réponses associées au cluster 2 contiennent plus fréquemment des verbes au présent, $U = 17236$, $p < .001$, $r = .71$, plus fréquemment le pronom *je*, $U = 7715$, $p < .001$, $r = .87$, le pronom *il*, $U = 48140$, $p < .001$, $r = .20$, le lexique de l'ouïe, $U = 48069$, $p < .001$, $r = .20$, et celui du mouvement, $U = 52513$, $p < .001$, $r = .13$. À l'inverse, les réponses associées au cluster 1 contiennent plus fréquemment le pronom *nous*, $U = 44175$, $p < .001$, $r = .27$, et le pronom *ils*, $U = 37818$, $p < .001$, $r = .37$.

Les deux clusters se distinguent ainsi plus par le degré de distance psychologique vis-à-vis des faits rapportés (e.g., D'Argembeau & Van Der Linden, 2004; Gu & Tse, 2016) que par le contenu des descriptions. Le cluster 2 se caractérise par une perspective incarnée, à la première personne (*je* et *il*), et des descriptions au présent. Le cluster 1 comprend des descriptions au présent comme au passé, et une plus grande fréquence des pluriels (*nous* et *ils*), indiquant une plus grande distance temporelle et sociale prise par le locuteur vis-à-vis de l'évènement. Outre la distance prise, les descriptions du cluster 1 sont également, dans l'ensemble, plus pauvres en indicateurs de détails perceptifs, et de relativité, indiquant un plus haut degré d'abstraction dans les souvenirs rapportés (Carrera et al., 2014; Pennebaker et al., 2007). Cela se traduit par une moindre fréquence de détails auditifs et de descriptions de mouvements. Nous interprétons donc le cluster 1 comme celui des descriptions *distanciées*, et le cluster 2 comme celui des descriptions *incarnées*.

Distance narrative, symptômes traumatiques et nature traumatogène de l'expérience

Les descriptions d'évènements non traumatogènes sont équitablement réparties dans les deux clusters : 50.6% des descriptions d'évènements traumatogènes ($n = 220$) sont associés au cluster distancié. Ce n'est pas le cas des évènements traumatogènes, associés au cluster distancié dans 59.1% des cas ($n = 152$). Un test Khi-deux d'association signale une association significative entre nature traumatogène de l'expérience, et l'appartenance de sa description à l'un ou l'autre des clusters, $\chi^2(1) = 4.77$, $p = .03$, $\phi_c = .08$.

Concernant l'évocation de symptômes traumatiques, les descriptions fournies ne diffèrent pas dans leur appartenance à l'un des clusters, $\chi^2(1) = 0.25$, $p = .62$. Celles-ci sont réparties dans les deux clusters selon les mêmes proportions, indépendamment de l'évocation ou non de symptômes.

Distance narrative en fonction du type d'évènement traumatogène

Pour les besoins de l'analyse, nous avons regroupé les expériences de viol et d'agression sexuelle dans une même catégorie *violences sexuelles*, et les expériences d'agressions physiques et armées dans une catégorie *violences physiques*. Nous avons ensuite exclu les types d'évènements traumatogènes représentés moins de dix fois dans l'échantillon d'évènements ponctuels accompagnés de descriptions. Nous avons ainsi retenu cinq catégories pour l'analyse statistique : violences physiques ($n = 91$), expérience d'arrestation ou de captivité ($n = 24$), violences sexuelles ($n = 23$), mort violente ($n = 23$), combats ou guerre ($n = 13$).

Un test Khi-deux d'association révèle un lien significatif entre le type d'EPT, et l'appartenance de la description au cluster incarné ou distancié, $\chi^2(4) = 10.8$, $p = .03$, $\phi_c = .25$. Les descriptions de violences physiques sont dans 64.8% des cas associées au cluster distancié ($n = 59$). La tendance est la même pour les descriptions de morts violentes, associées dans 78.3% des cas au cluster distancié ($n = 18$), ainsi que les descriptions d'arrestations ou de captivité (79.2%, $n = 19$), de scènes de combat (69.2%, $n = 9$). Les descriptions de violences sexuelles se démarquent donc des autres catégories, étant dans 60.9% des cas associées au cluster incarné ($n = 14$).

Les conditions de normalité et d'homogénéité des variances étant réunies, nous avons conduit une série d'ANOVA afin d'évaluer l'effet du type d'EPT sur les catégories psycholinguistiques retenues (voir Tableau 40). Aucun effet significatif du type d'EPT sur les catégories affect et perception n'est identifié, tous les $P_s > .05$. Les descriptions des différents types d'EPT diffèrent cependant significativement par la fréquence de marqueurs de relativité, $F(4,169) = 2.98$, $p = .02$, $\eta^2 = .07$. Les tests post-hoc révèlent une fréquence significativement plus importante de marqueurs de relativité dans les descriptions d'expériences de captivité, en comparaison à celles de morts violentes, $t(169) = 2.85$, $p_{tukey} = .04$, $d = 0.83$.

Les descriptions des différents types d'EPT diffèrent également, par la fréquence de marqueurs de cognition, $F(4,169) = 3.66$, $p = .007$, $\eta^2 = .08$. Les test post-hoc révèlent une fréquence significativement plus importante de marqueurs de cognition dans les descriptions d'expérience de captivité, en comparaison à celles de morts violentes, $t(169) = 3.75$, $p_{tukey} = .002$, $d = 1.09$.

Tableau 40.

Fréquence des indicateurs d'affect, cognition, perception et relativité et fonction de la nature de l'EPT

Type d'EPT	Relativité	Cognition	Affect	Perception
	M (SD)			
Violences physiques	10.91 (4.64)	12.02 (5.00)	3.39 (3.01)	2.91 (2.22)
Violences sexuelles	10.01 (4.25)	11.41 (5.19)	2.95 (2.94)	2.67 (2.03)
Mort violente	9.09 (5.18)	9.34 (4.93)	2.60 (2.78)	2.06 (2.40)
Combats, guerre	13.29 (5.06)	12.65 (6.00)	3.33 (3.79)	2.52 (2.30)
Captivité	13.14 (5.94)	14.90 (4.98)	2.91 (3.20)	2.29 (2.84)

Discussion

Résultats de l'analyse en cluster des descriptions d'événements ponctuels

Afin d'identifier de possibles profils de perspective narrative et de détails rapportés, nous avons réalisé une analyse en cluster des fréquences d'apparition des catégories et indicateurs psycholinguistiques étudiés (i.e. temps et personnes grammaticales, catégories, cognitions, perception et relativité). Deux clusters ont été identifiés, que nous interprétons comme le cluster des descriptions *distanciées*, et celui des descriptions *incarnées*. Les descriptions du cluster distancié se caractérisent par une plus grande fréquence d'emploi de personnes du pluriel (i.e. *nous*, et *ils*). Le cluster incarné se caractérise par l'emploi du présent des personnes du singulier, en particulier *je*, une plus grande fréquence d'indicateurs d'ouïe et de mouvement.

Ces deux clusters se distinguent donc sur deux dimensions. D'une part, des descriptions du cluster distancié, plus pauvres en indicateurs de détails perceptifs et de relativité, indiquent un plus haut degré d'abstraction dans les souvenirs rapportés, c'est-à-dire une tendance moindre à préciser le *comment*, le déroulé des faits (Carrera et al., 2014; Vallacher & Wegner, 1985, 1987). Mais, les deux clusters se caractérisent principalement par des degrés de distance psychologique variables : une faible distance pour le cluster incarné, associé au présent et à la première personne du singulier, une plus grande distance pour le cluster distancié, moins associé à des descriptions au présent et au *je*. Cette double dimension distinctive est conforme aux prédictions de la *Construal-Level Theory* (CLT ; Trope & Liberman, 2010) : une faible distance psychologique se traduit en mémoire par la formation d'une représentation mentale de bas niveau, concrète et spécifique, ou d'une représentation de haut niveau, abstraite et

schématique, lorsque la distance subjective est importante (Bar-Anan et al., 2006). Une interprétation en termes de distance psychologique et de niveau de représentation apparaît donc ici appropriée.

Effets du trauma sur les descriptions d'évènements ponctuels

Objectif 1.1 : caractériser la nature des EPT dans les parcours de vie des demandeurs d'asile

Le premier objectif de cette étude était de réaliser un état des lieux des parcours traumatiques rencontrés par les demandeurs d'asile se présentant à l'OFPRA. Les agressions physiques constituent le type d'EPT le plus commun. Viennent ensuite l'exposition à une mort violente ou accidentelle, l'expérience de captivité, les agressions armées et les viols. Ces résultats vont globalement dans le sens des observations précédentes (A. Nickerson et al., 2021; Sigvardsdotter, Vaez, et al., 2016), bien que les violences sexuelles soient ici plus fréquentes, du fait notamment de la fréquence des problématiques de mariage forcé ($n = 9$), ou de prostitution ($n = 3$), dans les dossiers étudiés. Cette tendance plus grande à l'exposition à des violences sexuelles suggère une symptomatologie plus lourde (Benfer et al., 2018; Kelley et al., 2009), et des conséquences plus lourdes sur la perception de soi dans ces populations de femmes victimes de mariage forcé, ou exploitées sexuellement (Keshet et al., 2019).

Dans 60% des cas, le demandeur a le statut de victime. Il est à noter qu'une expérience traumatogène vécue en tant que victime augmente significativement la probabilité d'apparition de troubles psychologiques (Benfer et al., 2018; Kelley et al., 2009; Keshet et al., 2019; Milligan-Saville et al., 2018; Qi et al., 2016; Reger et al., 2019). L'exposition à des violences sexuelles (Benfer et al., 2018; Kelley et al., 2009), et des violences physiques, notamment lorsqu'elles prennent la forme de torture (Graham et al., 2014), indiquent des profils de demandeurs fortement exposés à des troubles post-traumatiques.

Dans les autres cas, c'est principalement en qualité de témoin indirect que les faits sont rapportés. C'est notamment le cas de la majorité des évocations de morts accidentelles. Le statut de la mort accidentelle d'un proche comme un des principaux types d'évènements traumatogènes vécus par les demandeurs d'asile est cependant à relativiser. Une raison tient à la trame de l'audition : lorsque des proches, notamment les parents, sont décédés, les dates et circonstances du décès sont demandées en section *renseignements familiaux*. De nombreux demandeurs rapportent ainsi la mort naturelle de proches, bien que celles-ci soient le plus souvent sans lien avec la demande. La deuxième raison tient à une controverse sur le statut de

la mort naturelle de proche comme évènement traumatogène. Il s'agissait, jusqu'au DSM-V, du type d'évènement le plus communément rapporté (Breslau & Kessler, 2001), sans que cet évènement n'engendre le plus souvent le même niveau de symptômes, en comparaison aux autres causes de trauma retenues (Benfer et al., 2018).

Objectif 1.2 : mesurer la distance psychologique dans les descriptions d'évènements traumatogènes ou non traumatogènes

Le deuxième objectif était de déterminer si la fréquence d'apparition de marqueurs de distance psychologique différait en fonction de la nature traumatogène ou non traumatogène de l'expérience ponctuelle décrite. En réalisant une comparaison par catégorie d'indicateurs, nous n'observons pas de différences majeures entre les descriptions d'EPT, et celles d'évènements non traumatogènes. Deux points sont néanmoins à noter : une fréquence significativement plus grande de marqueurs d'affect dans les descriptions d'EPT, et des descriptions significativement plus longues. Ce dernier résultat, quoique déjà observé par le passé (Beaudreau, 2007; Fernández-Lansac & Crespo, 2015; Lindblom & Gray, 2010), contraste avec les prédictions d'un fort déclin de rétention d'information au-delà d'un certain seuil d'arousal émotionnel (e.g., Christianson, 1992; Christianson & Safer, 1996; Deffenbacher et al., 2004). Cela ne signifie cependant pas nécessairement une meilleure accessibilité en mémoire des détails d'EPT dans le cas présent. En effet, les questions des officiers de protection, qui seront analysées et discutées dans le cadre de l'étude 5, indiquent un possible effet du type de question : 61% des descriptions d'EPT sont fournies en réponse à une question ouverte-descriptive, contre 21% pour les évènements non traumatogènes. À l'inverse, dans 63% des cas, les descriptions d'évènements non traumatogènes font suite à une question fermée. La longueur plus importante des descriptions d'EPT tient donc possiblement de l'effet du type de question : de nombreuses études ont indiqué une tendance à fournir des réponses plus longues et plus détaillées à la suite de questions ouvertes que de questions fermées (pour une revue de littérature : Oxburgh et al., 2010).

De façon marginale et non significative le plus souvent, les descriptions d'EPT tendent néanmoins à se caractériser par une plus grande distance sociale (i.e. moindre fréquence de la première personne du singulier et du pluriel, plus grande fréquence pour les autres pronoms), et une plus grande distance temporelle (i.e. plus de verbes au passé, moins de présent). Les seules différences significatives constatées concernent l'emploi plus fréquent du *ils*, et l'emploi moins fréquent du présent dans les descriptions d'EPT. Les tendances observées vont donc

dans le sens de notre hypothèse, mais les écarts constatés sont souvent trop faibles pour la corroborer clairement. Les descriptions d'événements traumatogènes et non traumatogènes se démarquent cependant nettement de par leur appartenance au cluster incarné ou distancié. Plus nette, cette tendance corrobore notre hypothèse d'une plus grande distance dans les descriptions d'EPT. À l'issue de cette étude, nous ne pouvons cependant pas trancher entre une interprétation impliquant une stratégie délibérée de distanciation dans une logique de coping (Berntsen & Rubin, 2012; Gu & Tse, 2016; Robinson & Swanson, 1993; Y. Wang et al., 2019), ou impliquant l'expression de symptômes traumatiques (e.g., Brewin et al., 2010). Les symptômes traumatiques spontanément rapportés ne permettant pas de prédire la distance prise lors du rappel, notre interprétation penche en faveur d'une stratégie délibérée, mais une réelle mesure de la symptomatologie traumatique serait souhaitable dans les travaux futurs.

Objectif 1.3 : mesurer les propriétés des descriptions d'EPT en fonction du type d'évènement traumatogène

Bien qu'un faisceau d'indices indique une tendance à la distanciation plus grande dans les descriptions d'EPT (Keshet et al., 2019), nous n'avions cependant pas d'hypothèse quant aux variations dans les propriétés des descriptions en fonction du type d'EPT. Nous avons cependant observé des différences marquées selon le type d'EPT décrit. Pour des raisons différentes, deux types d'EPT se démarquent des autres par leurs descriptions : les violences sexuelles (i.e. viols et autres violences sexuelles), et l'exposition à une mort violente.

Contrairement à l'ensemble des autres types d'EPT, majoritairement associés au cluster distancié, dans des proportions allant de 65 % à 80 %, les descriptions de violences sexuelles sont dans 60 % des cas associés au cluster incarné. Ce résultat est en opposition avec l'hypothèse d'une plus grande distanciation dans les descriptions de violences sexuelles, du fait du point de rupture qu'ils marquent dans la perception de soi (Keshet et al., 2019 ; Libby & Eibach, 2002). Bögnér et collaborateurs ont interrogé des demandeurs d'asile victimes de violences sexuelles ou non sexuelles au sujet de leur expérience d'audition, et les résultats de leur étude vont également à l'encontre de ceux rapportés ici. Les résultats indiquent en effet pour les victimes de violences sexuelles (i) une plus grande tendance à la dissociation, (ii) un niveau plus élevé de symptômes de TSPT, (iii) de la honte et de fortes appréhensions à décrire les scènes de violences sexuelles (Bögnér et al., 2007).

En réalisant une comparaison par catégorie d'indicateur, les descriptions de morts violentes apparaissent caractérisées par une moindre fréquence de marqueurs de cognitions et de marqueurs de relativité, particulièrement en comparaison aux descriptions d'expériences d'arrestation ou de captivité. Nous pouvons avancer deux explications : en moyenne, les scènes rapportées conduisant à une mort violente pourraient être d'une durée bien moindre que les arrestations et mises en captivité. Plus précisément, dans le premier cas, l'évènement est resserré autour d'une action, ou une série d'actions, conduisant à la mort. Le cas échéant, les descriptions de morts violentes contiennent une moindre succession d'actions à rapporter, se traduisant ici par une moindre fréquence de marqueurs de relativité (i.e. mouvement, espace, temps). Par ailleurs, bien que les scénarios rapportés diffèrent les uns des autres dans notre échantillon, dans plusieurs cas le demandeur se cache lorsqu'il assiste à la scène, et ne dispose donc que de peu de détails visuels sur la scène. Cela se traduirait par une moindre fréquence de marqueurs de perception, ce que nous n'observons pas. La durée de l'évènement pourrait également expliquer les différences dans les fréquences de marqueurs de cognition, un évènement très court et brutal s'accompagnant d'une réflexion moins élaborée qu'une expérience de captivité où le demandeur traverse différentes phases d'interrogatoire et d'attentes.

Ce résultat pourrait également s'expliquer en termes d'intensité émotionnelle ou de type de réponse. Dans le cas d'une mort violente, la réaction émotionnelle à prévoir de la part du témoin oculaire est de forte intensité, résultant en une moindre capacité à récupérer les détails du souvenir (e.g., Buchanan et al., 2006; Tollenaar et al., 2008). Dans le cas d'une situation de captivité, l'arousal pourrait généralement être moindre, ou du moins d'intensité variable selon les situations et les moments de l'évènement, et conduire le plus souvent à une réponse d'orientation (Lacey & Lacey, 1974). Un degré d'arousal très élevé conduit à un déclin net et généralisé des capacités attentionnelles, tandis qu'une réponse d'orientation se caractérise par un relatif maintien des capacités attentionnelles, focalisées sur les éléments centraux de la scène (Deffenbacher et al., 2004; Morgan et al., 2004). Cette explication implique cependant elle aussi une moindre fréquence de marqueurs de perception dans les descriptions de morts violentes, ce que nous n'observons pas.

Perspectives de recherche

Une partie du discours attendu au moment de l'audition renvoie à un discours prospectif sur la perspective d'un retour dans le pays d'origine, et des craintes que cette perspective engendre.

Si les craintes, rapportées sous forme de scénarios futurs (e.g., « il connaît du monde, il ne va pas me lâcher si je rentre »), n'emportent pas la conviction du décisionnaire, les chances d'obtenir une protection en sont amoindries. Si le TSPT, notamment, mais aussi la dépression, affectent le rappel en mémoire épisodique, conduisant à des descriptions surgénéralisées, la capacité à imaginer les expériences futures est affectée de la même manière (Brown et al., 2013). Rappel en mémoire épisodique et *pensée épisodique future* sont en effet deux mécanismes cognitifs étroitement liés (Atance & O'Neill, 2001). Lorsque le rappel épisodique est affecté, il en est généralement de même pour la capacité à se projeter dans un futur hypothétique. De futures études devront traiter de la manière dont les demandeurs d'asile, souffrant ou non de troubles psychologiques, parviennent à produire des scénarios sur ce qu'il adviendrait en cas de retour dans le pays d'origine. La littérature à ce sujet conduit à la prédiction d'une moindre capacité à se projeter chez les individus souffrant de dépression ou TSPT. Il s'agirait de tester cette hypothèse dans le discours prospectif fourni dans le cadre de l'audition, et déterminer les conséquences éventuelles de capacités de pensée épisodique future entravées sur l'évaluation de la crédibilité des craintes et du bien-fondé de la demande.

**Étude 4.B– Les origines géographiques,
l’orientation culturelle et les propriétés
psycholinguistiques des descriptions fournies
dans les demandes d’asile**

Résumé du chapitre

L'objectif de cette étude était de caractériser les répercussions de l'origine culturelle sur les descriptions d'expériences autobiographiques fournies lors des auditions de demande d'asile. Nous avons cherché à déterminer s'il existe des différences dans l'expression de la distance psychologique et dans la fréquence des marqueurs de perception et relativité dans les descriptions.

Les résultats soutiennent l'hypothèse selon laquelle il existe une tendance variable à exprimer une distance psychologique vis-à-vis des expériences décrites en fonction de la région d'origine. Il est notable que l'Afrique de l'Ouest se démarque des autres régions étudiées par une plus grande tendance aux descriptions incarnées, indiquant une plus grande proximité avec les faits rapportés.

En outre, en fonction de la région d'origine, les descriptions diffèrent également en longueur, et en fréquence de marqueurs de perception, bien que nos connaissances préalables sur l'orientation culturelle des pays en question ne permettent pas d'expliquer ces différences de manière satisfaisante.

Ces résultats viennent appuyer l'hypothèse selon laquelle la culture a des répercussions sur la manière dont est exprimée la distance psychologique dans le rappel des expériences. Ils contribuent à notre compréhension des liens entre culture et rappel en mémoire épisodique, suggérant que cette variable a un impact sur la perception de la crédibilité des récits de vie présentés à l'OFPPA.

Objectifs et hypothèses de l'étude 4B

En psychologie judiciaire, les travaux sur les spécificités culturelles des témoignages sont encore peu nombreux (Anakwah et al., 2020; Hope et al., 2022; Vredevelde et al., 2023). Dans d'autres domaines également, comme en psychologie interculturelle, les propriétés du rappel en mémoire épisodique ont également peu été étudiées (Gudykunst et al., 1996; Gutchess et al., 2006; Nisbett & Masuda, 2003).

Objectif 2.1 : Déterminer l'existence d'une tendance à la distanciation en fonction de la région d'origine

Ces différences culturelles constituent sans doute une source importante de jugements de crédibilité erronés (e.g., Castillo, 2015; Leal et al., 2018; Papantoniou et al., 2022). Mieux saisir comment des individus de différentes origines décrivent leurs expériences passées permettrait ainsi de formuler des consignes de rappel permettant d'obtenir les détails souhaités lorsque, du fait de prédispositions culturelles dans la communication (Gudykunst et al., 1996; Hall & Hall, 2014), le demandeur est susceptible de ne pas fournir les détails attendus. Par ailleurs, nous serons ainsi en mesure, dans le cadre de l'étude 5, de déterminer en quoi les dispositions culturelles au rappel spontané, ou à la rétention de certains types d'informations, ainsi que la perspective narrative influent les jugements de crédibilité.

Nous étudierons les marqueurs de distance sociale et temporelle dans les descriptions fournies en fonction de la nationalité. Notre hypothèse concerne plus spécifiquement l'orientation culturelle : nous nous attendons à observer une plus grande fréquence de marqueurs de distance (emploi du passé, d'autres personnes que le *je*), dans les descriptions fournies par des demandeurs aux origines culturelles interdépendantes et collectivistes. À l'inverse, les demandeurs d'origines culturelles d'orientation indépendante et individualiste manifesteront une moindre distance dans les descriptions fournies.

Objectif 2.2 : Évaluer les variations en quantité et en nature des détails fournis en fonction de la région d'origine

Nous nous attendons en outre à observer des descriptions moins fournies (moins de mots employés dans les descriptions d'événements ponctuels), chez les demandeurs d'orientation culturelle collectiviste (Anakwah et al., 2020; Hope et al., 2022). Enfin, nous émettons l'hypothèse d'une plus grande fréquence de détails contextuels (à travers des marqueurs de

relativité), dans les descriptions fournies par des demandeurs d'orientation interdépendante/collectiviste, et une plus grande fréquence de détails sensoriels (à travers des marqueurs de perception), dans les descriptions fournies par des demandeurs d'orientation indépendante/individualiste.

Méthode

Le corpus et les mesures sont identiques à celles de l'étude 4A.

Données et matériel supplémentaire

Le matériel et les données anonymisées sont disponibles via le lien suivant : matériel étude 4

Résultats

Distance narrative et profil des répondants.

Les descriptions associées aux deux clusters se démarquent à plusieurs titres par le profil de l'émetteur. Nous observons un effet du genre sur la distance narrative, les réponses fournies par les femmes étant dans 60.1% des cas associées au cluster incarné contre 49.2% pour les hommes, $\chi^2(1) = 8.32, p = .004, \phi_c = .11$. Les expériences rapportées dans le cluster incarné sont également, en moyenne, plus récentes, $U = 49019, p < .001, r = .15$, et vécues plus directement (en tant que victime *versus* témoin direct puis indirect), $U = 7664, p < .05, r = .12$.

Les deux clusters se démarquent par ailleurs par la nationalité des répondants (voir Tableau 41 et Figure 6). Dans le cluster incarné, les personnes d'origine ivoirienne sont plus largement représentées (15.0% du total des réponses associées au cluster, contre 8.0% pour le cluster distancié). C'est aussi le cas des Mauritaniens (10.6% contre 4.0%), et des Nigériens (12.8% contre 2.7%), trois pays d'Afrique de l'Ouest.

Les réponses du cluster distancié comprennent à l'inverse une plus grande proportion de réponses formulées par des demandeurs afghans (3.2% contre 0.6%), bangladais (2.4% contre 0.3%), kazakhstaniens (2.1% contre 0.6%), libyens (4.3% contre 2.2%), palestiniens (3.2% contre 1.2%), sierra-léonais (7.2% contre 3.4%), et soudanais (7.4% contre 2.2%). Les nationalités surreprésentées dans ce cluster sont principalement des pays d'Afrique de l'Est et du Nord, du Moyen-Orient, et d'Asie. La représentation de ces nationalités dans les deux clusters diffère significativement, $\chi^2(1) = 89.9, p < .001, \phi_c = .36$.

Tableau 41.

Appartenance des descriptions d'événements ponctuels au cluster incarné ou distancié en fonction du pays et de la région d'origine

Région	Nationalité	Cluster	
		Incarné	Distancié
Afrique du Nord	Algérie	8	13
	Libye	7	16
	Soudan	7	28
	Tunisie	3	5
	<i>Sous-total</i>	25	62
Afrique de l'Est	Djibouti	1	0
	Érythrée	0	0
	Ouganda	4	8
	Rwanda	4	3
	<i>Sous-total</i>	9	11
Afrique centrale	Cameroun	10	5
	Congo	8	10
	RDC	41	63
	Gabon	2	3
	Tchad	4	7
	<i>Sous-total</i>	65	88
Afrique de l'Ouest	Côte d'Ivoire	48	30
	Guinée	39	51
	Mauritanie	34	15
	Nigéria	41	10
	Sénégal	1	0
	Sierra Leone	11	27
	<i>Sous-total</i>	174	133
Europe de l'Est	Géorgie	12	16
	Albanie	8	12
	Russie	11	11
	<i>Sous-total</i>	31	39
Moyen-Orient, Asie	Afghanistan	2	12
	Bangladesh	1	9
	Syrie	8	2
	Kazakhstan	2	8
	Palestine	4	12
	<i>Sous-total</i>	17	43
Total		321	376



Figure 6. Proportion des descriptions associées au cluster incarné en fonction du pays d'origine

Propriétés psycholinguistiques des descriptions en fonction de la région d'origine

Nous avons réalisé une série de tests de Kruskal-Wallis afin d'estimer l'effet de la région d'origine sur le nombre de mots dans les descriptions d'événements ponctuels, le nombre de mots par phrases, et la fréquence d'indicateurs des catégories affect, cognition, perception et relativité.

Les tests révèlent un effet significatif de la région d'origine sur le nombre de mots, $\chi^2(5) = 38.54$, $p < .001$, $\varepsilon^2 = .05$, le nombre de mots par phrases, $\chi^2(5) = 18.24$, $p = .003$, $\varepsilon^2 = .03$, la fréquence d'indicateurs d'affect, $\chi^2(5) = 11.35$, $p = .04$, $\varepsilon^2 = .02$, et la fréquence d'indicateurs de perception, $\chi^2(1) = 18.91$, $p = .002$, $\varepsilon^2 = .03$. Aucune différence statistiquement significative n'est constatée concernant la fréquence des indicateurs de cognition ou de relativité, tous les $P_s > .05$.

Des comparaisons pair à pair de Dwass-Steels-Crichtlow-Flinger (DSCF), révèlent que les descriptions fournies par des demandeurs originaires d'Europe de l'Est sont significativement plus longues que celles fournies par des demandeurs originaires d'Afrique du Nord (Tableau 42). Les ressortissants d'Afrique de l'Est produisent également des descriptions significativement plus longues que les demandeurs originaires d'Afrique du Nord, mais aussi d'Afrique centrale, de l'ouest, et d'Asie.

Les demandeurs originaires d'Afrique centrale produisent en moyenne des phrases plus longues que ceux originaires d'Afrique de l'ouest et d'Europe de l'est. Enfin, les marqueurs de perception sont significativement plus fréquents dans les descriptions fournies par les demandeurs originaires d'Europe de l'Est, que par ceux originaires d'Afrique du Nord ou d'Asie.

Tableau 42.

Comparaisons pair à pair DSCF des longueurs de phrase et de réponse, et des fréquences de marqueurs d'affect et de perception en fonction de la région d'origine

Comparaison pair à pair		Mots	Mots/Phrase	Affect	Perception
		W			
Afrique Nord	Afrique Est	7.20***	0.339	2.40	2.41
	Afrique Centrale	3.46	4.111*	0.89	2.89
	Afrique Ouest	3.03	1.109	1.19	1.65
	Europe	5.20**	1.017	3.46	5.02***
	Asie	5.02**	1.240	0.03	0.33
Afrique Est	Afrique Centrale	-6.53***	2.894	-2.11	-0.38
	Afrique Ouest	-5.92***	0.511	-1.95	-1.64
	Europe	-3.44	0.728	0.31	1.85
	Asie	-4.64*	1.077	-2.70	-1.99
Afrique Centrale	Afrique Ouest	-0.48	-4.924**	0.38	-2.03
	Europe	3.25	-4.903**	3.71	2.63
	Asie	2.87	-3.198	-0.95	-2.62
Afrique Ouest	Europe	3.63	-0.895	3.40	4.66*
	Asie	2.83	0.342	-1.18	-1.33
Europe	Asie	-0.55	0.935	-3.63	-5.15**

Note : Les comparaisons pair à pair significatives sont indiquées en gras
 *** : $p < .001$, ** : $p < .005$, * : $p < .05$

Afin de tester l'effet de la région d'origine, en tenant compte de la présence d'un interprète, nous avons conduit une régression logistique binomiale, en introduisant les variables région et la présence ou l'absence d'un interprète en facteurs, et le cluster d'appartenance des réponses en variable dépendante. Nous avons conduit l'analyse sur le sous-échantillon portant sur des événements ponctuels, et mentionnant des détails. Les statistiques de colinéarité étant satisfaisantes (VIF = 1.02, Tolérance = 0.983), nous avons poursuivi l'analyse. Les résultats (voir Tableau 43) indiquent un effet significatif du modèle, $\chi^2(6) = 32.9, p < .001$.

Les prédictions du modèle pour l'effet de la région sur le caractère incarné ou distancié des descriptions sont sensiblement les mêmes que pour le modèle incluant région d'origine et caractère public ou privé des persécutions. Cependant l'effet de la présence d'un interprète n'est pas significatif dans le modèle, $\chi^2(1) = 0.90, p = .34$.

Tableau 43.

Modèle de régression logistique binomiale du cluster de description en fonction de la région d'origine et de la présence d'un interprète

		B (SE)	Z	Rapport des cotes (95% IC)		
				Borne inférieure	Rapport des cotes	Borne supérieure
Ordonnée à l'origine		-0.34 (0.19)	-2.5*	0.54	0.71	0.93
Région :	AF Nord – AF Ouest	1.23 (0.27)	4.49***	2.00	3.43	5.87
	AF Est – AF Ouest	0.43 (0.47)	0.92	0.62	1.54	5.87
	AF Centre – AF Ouest	0.59 (0.20)	2.94**	1.22	1.81	2.68
	Europe – AF Ouest	0.57 (0.28)	2.06*	1.03	1.77	3.04
	Asie – AF Ouest	1.22 (0.32)	3.82**	1.81	3.39	6.34
Interprète :	Non - Oui	0.18 (0.19)	0.95	0.82	1.20	1.76

Note : $R^2 = .05$ (Cox & Snell), .04 (Nagelkerke), .03 (McFadden)

**** : $p < .001$, ** : $p < .005$, * : $p < .05$*

Discussion

Propriétés des descriptions d'événements ponctuels en fonction de la nationalité d'origine

Le premier objectif de cette étude était de déterminer l'existence de variations dans la distance psychologique exprimée dans les descriptions d'événements ponctuels en fonction de la région d'origine. Sur les six zones géographiques distinguées dans les analyses, cinq sont majoritairement associées à des descriptions du cluster distancié (i.e. Afrique Centrale, de l'Est, du Nord, Europe de l'Est, Asie/Moyent-Orient), et une région se distingue comme majoritairement associée à des descriptions du cluster incarné : l'Afrique de l'Ouest. Les demandeurs originaires d'Afrique de l'Ouest auraient donc plus souvent tendance à manifester une faible distance dans leurs descriptions, et à rapporter les faits de façon plus concrète.

Les résultats de l'analyse en cluster pourraient exprimer des tendances variables à l'autonomie ou l'interconnexion, culturellement infusée dans les descriptions d'expériences passées. Les auteurs définissent cette composante, celle de l'*expérience du soi* (Duff et al., 2022), comme

celle du « contraste entre un sens de l'autonomie (e.g., « je considère mon bonheur comme séparé de celui de mes amis et de ma famille »), et un sens de l'interconnexion (e.g., si une personne blesse un proche, je me sens également personnellement blessé ») » (Vignoles et al., 2016, p. 11). En termes d'expérience du soi, les pays d'Europe de l'Est, du Moyen-Orient, et d'Asie du Sud tendent généralement vers le pôle interconnexion, tandis que les pays d'Afrique subsaharienne tendent plutôt vers le pôle autonomie (Vignoles et al., 2016). Les tendances culturelles des pays d'Afrique ainsi que ceux des pays traversant une crise (e.g., Syrie, Libye, Afghanistan), étant relativement peu renseignées dans la littérature, nous ne pouvons pas réaliser de comparaison pays par pays, les enquêtes menées, y compris les plus complètes (Hofstede, 1984; Inglehart et al., 2014, 2021), ne couvrent pas plus d'un tiers de l'échantillon (voir Annexe 6).

Dans l'étude de Vignoles et collaborateurs, un seul pays d'Afrique de l'Ouest est étudié : le Ghana. Les résultats permettent, en comparaison aux 54 autres pays étudiés, de caractériser la culture ghanéenne de la manière suivante : une tendance particulièrement marquée à l'intérêt personnel (composante VII, pôle indépendance), ainsi qu'à l'autonomie (composante II, pôle indépendance), la réceptivité à l'influence (composante III, pôle interdépendance), la dépendance aux autres (composante IV, pôle interdépendance), et la similarité (composante I, pôle interdépendance). Sur les deux dernières composantes, la culture ghanéenne se démarque moins, mais tend vers la variabilité (composante V, pôle interdépendance), et l'harmonie (composante VI, pôle interdépendance). Ces tendances marquées à l'autonomie et l'intérêt personnel, si elles s'expriment dans d'autres pays d'Afrique de l'Ouest et du golfe de Guinée, pourraient en partie expliquer la tendance des ressortissants de cette région à nettement privilégier le *je* dans les descriptions d'expériences passées, au détriment, notamment, du *nous*.

Bien que les données manquent pour établir un parallèle, les résultats obtenus ici vont dans le sens de ceux obtenus dans l'enquête menée par Vignoles et collaborateurs : les ressortissants du Ghana, seuls représentants de la région ouest-africaine, qui se démarque des autres régions étudiées ici par une plus grande fréquence de descriptions incarnées, où prévalent le *je*, semblent aussi tendre vers une conception autonome de l'individu (composante II, pôle indépendance) (Vignoles et al., 2016). À l'inverse, les pays d'Europe de l'Est tendent vers une conception interconnectée du soi (8 pays ou sous-régions sur 9). C'est également le cas pour les pays d'Asie du Sud et de l'Est (7 pays ou sous-régions sur 9), ainsi qu'au Moyen-Orient (6 pays ou sous-régions sur 6). Ces trois régions, notamment la région Asie Moyen-Orient, se

caractérisent par une plus grande fréquence de descriptions distanciées, marquées par un emploi moindre du *je*, au profit du *nous*. Les données pour ces régions manquent dans la littérature pour poursuivre la comparaison, mais les différences ici observées entre les descriptions de ressortissants d'Afrique de l'Ouest et celles d'autres régions, pourraient ici trouver une explication dans des modèles de l'individu culturellement ancrés, variables d'une région à l'autre, ayant pour conséquence des perspectives narratives pouvant elles aussi sensiblement varier d'une région à l'autre du monde.

Variations en quantité et en nature des détails fournis en fonction de la région d'origine

Les analyses révèlent des variations dans la longueur des descriptions, le nombre de mots par phrase, et la fréquence de marqueurs de perception en fonction de la région d'origine. Les demandeurs d'asile originaires d'Europe de l'Est et d'Afrique de l'Est se démarquent dans l'ensemble par des descriptions plus longues. Ceux originaires d'Afrique Centrale tendent à produire des phrases plus longues. Enfin, les demandeurs originaires d'Europe de l'Est se caractérisent par une plus grande fréquence de marqueurs de perception.

Les différences importantes dans les longueurs des descriptions en fonction de la région d'origine pourraient s'expliquer en termes de contexte de communication. Des descriptions plus longues étaient en effet attendues de la part de demandeurs originaires de régions à *contexte faible* (Gudykunst et al., 1996), c'est-à-dire principalement d'orientation individualiste. Une communication à contexte faible se caractérise en effet par une moindre place laissée à l'implicite, la signification étant moins intégrée dans le contexte de communication (Hall & Hall, 2014), suggérant une tendance à sous-rapporter les détails de la scène dans les cultures d'orientation collectiviste (Anakwah et al., 2020; Hope et al., 2022). Pourtant, si les ressortissants d'Europe de l'Est, d'orientation principalement individualiste, fournissent des descriptions en moyenne plus longue, c'est également le cas de ceux originaires d'Afrique de l'Est, d'orientation plutôt collectiviste (Beugelsdijk & Welzel, 2018). Notre hypothèse n'est donc pas corroborée.

Concernant les marqueurs d'affect, perception, relativité ou cognition, les résultats n'indiquent pas d'effet clair de l'orientation culturelle sur les propriétés des descriptions fournies. Conformément à notre hypothèse, les ressortissants d'Europe de l'Est, dont l'orientation est dans l'ensemble plus marquée à l'individualisme que les autres régions représentées (Beugelsdijk & Welzel, 2018), emploient plus fréquemment des indicateurs de perception, ce

qui suggère une plus grande tendance au rappel de détails perceptifs dans les descriptions fournies.

Cette tendance, si elle exprime effectivement une orientation individualiste de la région d'origine, pourrait s'expliquer par une disposition dans les cultures individualistes à un traitement *analytique* de la scène (Nisbett et al., 2001), privilégiant les caractéristiques saillantes observées, au détriment du traitement des relations, notamment spatiales, entre les différents éléments de la scène. Néanmoins nous aurions dû également observer une tendance significativement moindre à employer des marqueurs de relativité dans les descriptions fournies par les demandeurs originaires d'Europe de l'Est, exprimant un traitement moins holistique de la scène. C'est tendanciellement le cas, les scores de relativité des ressortissants d'Europe de l'Est étant en moyenne plus faibles que dans les cinq autres régions étudiées, mais les écarts observés sont marginaux. L'accès aux entretiens verbatim, et pas seulement aux retranscriptions, pourrait permettre de mieux appréhender ces différences. Une reformulation des propos du demandeur dans les retranscriptions, même mineure, aurait pour conséquence de lisser les différences interindividuelles dans les descriptions fournies. Ce phénomène pourrait être à l'origine du caractère marginal des différences observées.

Des travaux réalisés en psychologie judiciaire ont démontré une tendance à sous-retranscrire les informations fournies par les interlocuteurs dans les procès-verbaux d'audition. En moyenne, entre un quart et un tiers des informations ne sont pas retranscrites dans le procès-verbal (Köhnken et al., 1994; Lamb et al., 2000; Milne et al., 2022). En contexte d'audition de demande d'asile, les données manquent, mais en comparaison à une audition judiciaire, des différences dans la qualité des retranscriptions sont à envisager, notamment du fait de la présence d'un interprète dans la majorité des cas. Ici, une comparaison des descriptions avec ou sans interprète révèle des réponses plus courtes en présence d'un interprète, une moindre fréquence de verbes au passé, et moins de marqueurs de cognition. Un effet de la nationalité n'est pas à exclure, bien que les huit pays représentés diffèrent assez nettement sur ces trois aspects. Les analyses psycholinguistiques réalisées ne portent pas sur le verbatim des réponses formulées, mais probablement plus souvent sur des reformulations, dont le degré de correspondance est difficile à établir. Le fait que ces retranscriptions soient destinées à être consultées par le demandeur et les professionnels qui ont pu être présents lors de l'audition (i.e. l'intervenant social ou l'avocat), sans qu'il n'existe par ailleurs une demande pressante pour

des procès-verbaux conformes aux attentes du système judiciaire (Milne et al., 2022), joue néanmoins en faveur d'une plus grande exactitude des propos rapportés.

Représentativité de l'échantillon

Une limite de l'étude tient à la représentativité de l'échantillon. En 2022, les ressortissants d'Asie, d'Europe, et d'Afrique représentaient chacun près d'un tiers du flux de réfugié (OFPRA, 2023a). Quoique l'Afrique soit le continent le plus représenté dans la demande en France, la répartition de notre échantillon est déséquilibrée en faveur de ce continent. Cette étude nous renseigne donc insuffisamment sur les parcours et descriptions fournies par des ressortissants européens et asiatiques, ne permettant donc pas de distinguer des zones géographiques aussi précisément que dans le cas de l'Afrique.

Toujours au sujet de la représentativité de l'échantillon, il est à noter que l'ensemble des cas traités ici ont été accompagnés par France Terre d'Asile dans la préparation de leur audition. Du fait des conditions d'accès et de recueil des données, l'ensemble des demandeurs ont vu leur demande rejetée en première instance, et que près de 60% des cas se sont soldés par une protection après recours (i.e. statut de réfugié ou protection subsidiaire). Ces profils de décisions ne sont donc pas représentatifs, les taux de protection réels étant plus élevés en première instance, mais également plus faibles après recours. Il s'agit donc de cas de récits de vie jugés peu crédibles à l'OFPRA, comparativement à la moyenne des demandes introduites, mais aussi jugés plus recevables, plus tard en appel, du fait, probablement en partie, de l'accompagnement reçu.

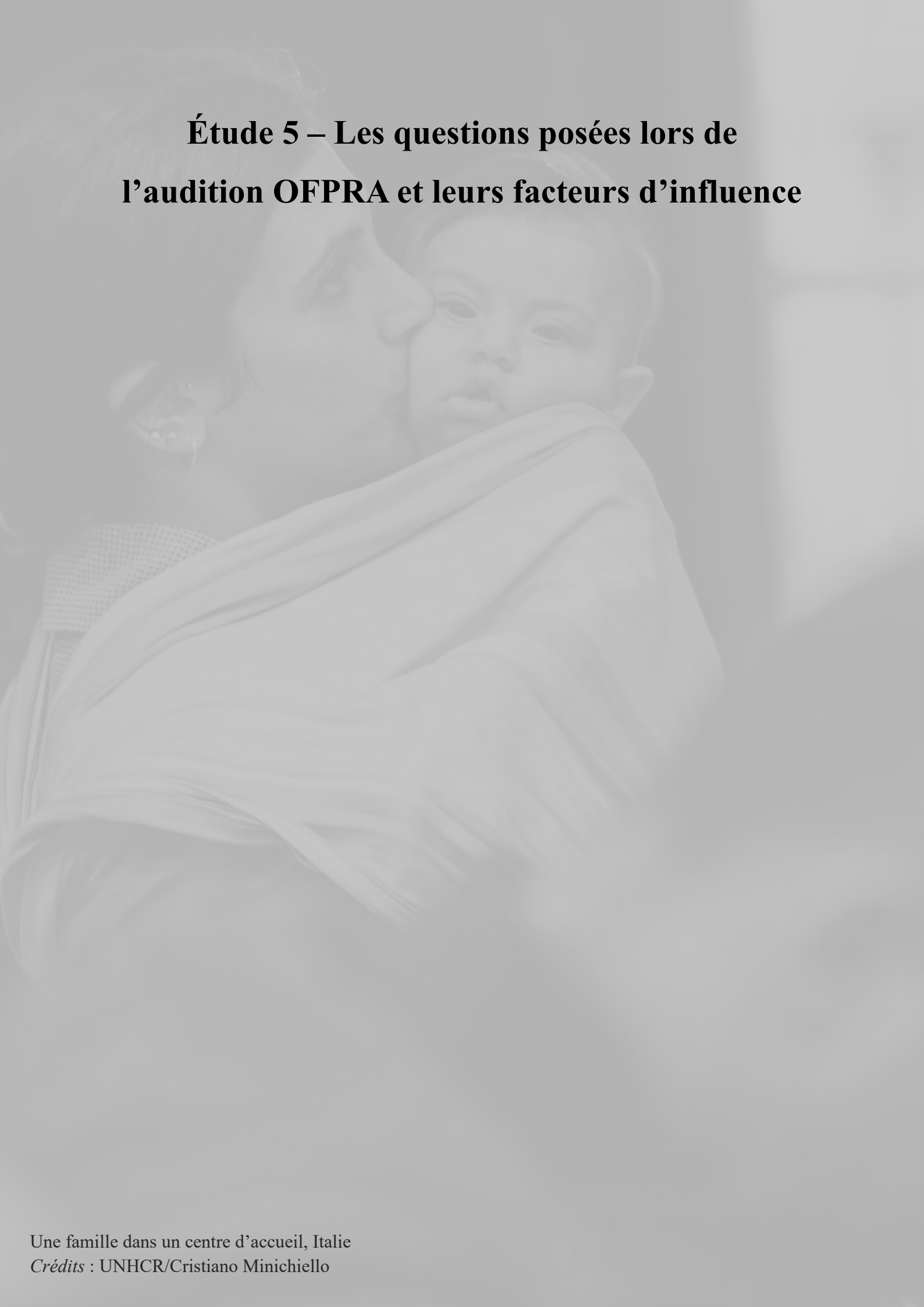
Les entretiens analysés ici ont été travaillés en amont au cours d'un nombre variable d'entretiens de préparation. La littérature sur les entretiens répétés concerne principalement les auditions d'enfants en contexte judiciaire, indiquant l'existence des risques de distorsions du témoignage, dans la mesure où l'interviewer adopte un style de questionnement suggestif (Goodman & Quas, 2008; La Rooy et al., 2009, 2010; Quas et al., 2007; Santtila et al., 2004). Dans le domaine de l'asile également, des inconsistances sont constatées lorsque le demandeur est auditionné à plusieurs reprises, mais ces inconsistances concernent principalement les détails périphériques du récit de vie (Herlihy, 2002). Néanmoins, la problématique diffère ici sensiblement : l'activité de préparation vise en effet à cadrer le récit de vie, afin de lui donner les propriétés attendues par un officier de protection. Nous pouvons donc supposer que les descriptions analysées dans le cadre de cette étude présentent un caractère plus standardisé

qu'en l'absence d'un travail de préparation en amont, effaçant pour partie les différences pouvant se manifester en fonction de l'origine culturelle ou du trauma.

Perspectives de recherche

La présente étude indique un effet de la région d'origine sur l'expression de distance psychologique dans les descriptions fournies. Il s'agit, à notre connaissance de la première étude dans laquelle sont examinés les variations de distance psychologique dans le rappel en mémoire épisodique en fonction de la région d'origine. L'étude présente également l'intérêt d'inclure un nombre relativement important de nationalités, permettant une analyse plus fine des variations régionales dans les propriétés du rappel, notamment pour l'Afrique, continent encore peu représenté dans les travaux menés à ce sujet. Les résultats indiquent notamment une tendance à décrire les expériences passées en exprimant une faible distance psychologique chez les ressortissants d'Afrique de l'Ouest, qui se démarquent à ce titre du reste de l'Afrique et des autres régions étudiées.

Nous observons également des différences entre les régions d'origine dans la longueur des réponses fournies, la longueur des phrases, ou la fréquence de marqueurs de perception, sans que l'orientation culturelle puisse expliquer ces différences. L'intérêt de cette étude est donc également sa principale limite : les données manquent dans la littérature pour tenter une explication impliquant les caractéristiques culturelles des pays étudiés. Dans le prolongement des travaux d'Anakwah et collaborateurs (2020), pionniers dans l'étude des différences culturelles dans le témoignage en contexte judiciaire, mais également de cette étude exploratoire, des travaux futurs pourraient être consacrés à étudier l'expression de distance psychologique dans des pays dont l'orientation culturelle est par ailleurs bien renseignée. De tels travaux pourraient permettre, si des variations de même ordre sont constatées, de déterminer l'existence d'un lien entre orientation culturelle et distance psychologique, et, le cas échéant, de clarifier également la nature de ce lien.

A faded, grayscale background image showing a woman holding a baby. The woman is looking down at the baby, and the baby is looking towards the camera. The image is soft and out of focus, serving as a backdrop for the title.

Étude 5 – Les questions posées lors de l’audition OFPRA et leurs facteurs d’influence

Résumé du chapitre

L'objectif de cette étude était d'analyser les questions posées par les officiers de protection dans le contexte d'auditions à l'OFPRA. En accord avec les résultats de travaux antérieurs, il en ressort qu'environ les trois-quarts des questions posées au cours de l'audition OFPRA sont des questions fermées. Dans l'ensemble, près des deux tiers des questions se réfèrent au demandeur lui-même, indiquant un poids important des détails personnels dans le récit de vie attendu.

Les auditions liées à des demandes fondées sur des conflits armés se caractérisent par une plus grande fréquence de questions fermées, possiblement due à une volonté de confronter les affirmations du demandeur quant à sa nationalité. En relation avec ce résultat, plus le taux d'admission est élevé, plus les questions fermées sont fréquentes. Dans les pays où le taux d'admission est élevé, généralement en situation de guerre ou d'instabilité marquée, l'objectif de tester les connaissances du demandeur pourrait prévaloir sur l'objectif de recueillir un récit de vie détaillé.

Pour les demandes basées sur des motifs politiques, les questions ayant un référent indéfini (e.g., sur le paysage politique et ses acteurs), sont plus fréquentes. Dans ce contexte, où la tonalité des interrogations est moins accusatoire qu'au cours des auditions pour motif de conflit armé, cette tendance pourrait également refléter une volonté d'évaluer les connaissances du demandeur sur des sujets d'ordre public.

Enfin, il est à noter que le type de questions posées varie en fonction de la région d'origine du demandeur. Cette observation suggère que les officiers de protection ont tendance à adapter leur style de questionnement en fonction du profil culturel du demandeur, bien que les tendances observées ne soient pas aisément interprétables.

Introduction

Le manuel HCR de détermination du statut de réfugié pose une série de principes directeurs au sujet la conduite de l'entretien : « Le demandeur peut craindre de s'exprimer librement et donner un témoignage exhaustif. [...] Il sera nécessaire pour l'interviewer d'obtenir la confiance du demandeur, afin qu'il puisse défendre sa demande, et complètement exprimer ses opinions et ressentis. [...] Très fréquemment, le processus de recueil ne sera pas complété avant qu'une large gamme de faits ait été abordée [...], tous les incidents pris conjointement peuvent rendre les craintes « bien fondées » (UNHCR, 2011, p. 39). Ces principes se traduisent par des normes fixées dans la formulation des questions en cours d'audition. Celles-ci doivent « faciliter la description la plus complète et la plus précise possible » (UNHCR, 2010, p. 81). Dans cette optique, l'officier de protection « doit, si possible, poser des questions ouvertes » (UNHCR, 2010, p. 81).

Ces préconisations constituent des principes de base d'un cadre de bonnes pratiques d'audition. Dans le domaine de l'audition de victimes et témoins (e.g., Bull, 2023; Memon & Gawrylowicz, 2019; Méndez et al., 2021), comme dans l'interrogatoire de suspects (e.g., Geiselman, 2012; Granhag & Hartwig, 2014), encourager un rappel libre des faits par le biais de questions ouvertes est considéré de façon consensuelle comme l'approche la plus efficace pour obtenir un témoignage détaillé et aussi fidèle que possible au déroulé des faits. Plus que le simple succès de l'audition, il s'agit également de la meilleure manière de procéder pour que l'enquête aboutisse. Dans une étude d'archives de dossiers d'enquête ($n = 152$), Gerbi et Demarchi (2012), ont étudié la relation entre le contenu de l'audition et l'issue de l'affaire. Les auteurs ont constaté (i) des bénéfices d'une sollicitation de rappel libre et de questions ouvertes sur le volume d'informations recueillies, (ii) un effet du type de question posée sur l'issue de l'affaire. L'étude révèle en effet que privilégier les questions ouvertes lors de l'audition réduit significativement la probabilité que l'affaire soit classée sans suite (Gerbi & Demarchi, 2012).

Dans la procédure d'asile, ces recommandations ne paraissent malheureusement pas se répercuter en pratique. Les résultats d'une première étude quantitative ayant traité des questions posées par les officiers de protection étaient pourtant en phase avec les recommandations du HCR et de l'EASO : les trois-quarts des questions posées étaient formulés dans un format ouvert, et seulement 2 % d'entre elles étaient formulées dans un style accusatoire (van Veldhuizen et al., 2017). Il s'agissait cependant d'une étude par questionnaire, les questions étaient rédigées à l'écrit, et ces tendances ne se sont pas confirmées en situation réelle.

Dans une étude portant sur un échantillon d'archives d'auditions ($n = 40$), seuls 18 % des questions posées l'étaient dans un format ouvert (van Veldhuizen et al., 2018). À noter que ces procès-verbaux, issus des archives des services migratoires hollandais, concernaient spécifiquement des entretiens visant à établir la nationalité d'origine du demandeur. Des résultats consistants ont été rapportés en Finlande, également sur un échantillon de procès-verbaux ($n = 80$) : 81 % des questions étaient identifiées comme fermées, contre 12 % de questions ouvertes¹⁷ (Skrifvars et al., 2020). De façon plus optimiste, les auteures ont par ailleurs noté une fréquence significativement plus grande, bien que de faible amplitude, de questions ouvertes en début d'entretien, et de reformulations en fin d'entretien.

Ces observations consistantes laissent donc entrevoir l'absence d'une mise en application concrète des préconisations du HCR ou de l'EASO (Skrifvars et al., 2020; van Veldhuizen et al., 2018), bien que les résultats de la première étude par questionnaire (van Veldhuizen et al., 2017), laissent entendre que les professionnels de l'asile ont conscience, et peut-être adhérent, à ce cadre de bonnes pratiques. L'adhésion et l'application réelle de ces principes de base doivent être préalablement actées avant de détailler de nouvelles recommandations plus exigeantes pour les professionnels de l'asile (Brunel & Py, 2013b). Si les résultats de la présente étude corroborent ces observations antérieures, des préconisations devront donc également être formulées pour favoriser l'acceptabilité et la mise en application des principes communicationnels d'entretien.

Objectifs et hypothèses

Dans la lignée des observations réalisées en Australie, Finlande et Grande-Bretagne (Dowd et al., 2018 ; Herlihy et al., 2010 ; Skrifvars et al., 2020), nous nous attendons à ce qu'une majorité des questions posées en cours d'audition soient des questions fermées, dans des proportions comparables aux études précédentes. Contrairement aux résultats rapportés par Skrifvars et collaborateurs, nous ne nous attendons pas à ce que les questions posées en début d'audition soient plus fréquemment ouvertes. En effet, en France, la première partie de l'audition est consacrée aux renseignements biographiques et à leur vérification, il ne s'agit donc pas de

¹⁷ Les 8 % restants correspondaient soit à des questions *inappropriées*, soit à des reformulations ou affirmations de l'officier de protection.

recueillir des détails dans une logique de rappel libre. Néanmoins cette tendance devrait s'observer dans le segment d'audition consacré aux motifs de la demande.

Nous nous attendons par ailleurs à observer dans la formulation des questions l'expression d'un *biais de confirmation*, c'est-à-dire « la recherche ou l'interprétation de preuves d'une manière qui correspond aux croyances existantes, aux attentes ou à une hypothèse donnée » (R. S. Nickerson, 1998, p. 175). En situation d'audition, le *biais de confirmation judiciaire* s'observe à tous les stades de l'enquête et explique de nombreuses erreurs judiciaires (Kassin et al., 2013). En cours d'audition, les attentes, croyances et connaissances de l'enquêteur influencent le contenu de ses questions (Ask & Granhag, 2005; Melinder et al., 2020).

En conséquence, si les officiers de protection expriment des degrés variables de scepticisme quant à la recevabilité de la demande, le style de questionnement devrait également varier. Dans un style d'entretien plus accusatoire (Kelly et al., 2014 ; Moston & Engelberg, 1993), se manifestant par une prévalence de questions fermées et confirmatoires (Hartwig et al., 2005 ; Vrij et al., 2006, 2014), dans le but de mettre à défaut la version des faits présentée (Kelly et al., 2014), les demandeurs originaires de pays associés à de forts taux de rejet devraient plus fréquemment se voir poser des questions fermées que ceux originaires de pays pour lesquels les taux de protection sont élevés. Une même tendance devrait s'observer pour les nationalités fortement représentées dans les demandes introduites à l'OFPRA. Durant ces auditions, les questions posées auront plus fréquemment vocation à confirmer les hypothèses préexistantes de l'officier de protection, ancrées dans les expériences passées d'auditions avec des demandeurs de profil similaire. Les questions posées devraient avoir une vocation plus exploratoire, et donc plus fréquemment être posées sous un format ouvert (Kelly et al., 2014 ; Moston & Engelberg, 1993), pour les nationalités les plus rares, du fait d'une plus grande méconnaissance du contexte d'occurrence des faits allégués.

Enfin, en accord avec les résultats de l'étude 2, une plus grande fréquence de questions fermées est attendue lorsque la demande est motivée par un conflit armé, en comparaison au motif politique ou celui d'appartenance à un groupe social persécuté. Les demandes pour motif politique devraient conduire à une plus grande proportion de questions ouvertes-explicatives, et celles motivées par l'appartenance à un groupe social persécuté devraient engendrer une plus grande fréquence de questions ouvertes-descriptives.

Avis éthique

La présente étude a reçu l'approbation éthique du Comité d'Éthique de la Recherche de l'Université Fédérale de Toulouse (IRB N°: IRB000011835-2019-11-26 105).

Méthode

Recueil de données

Le corpus de données analysé dans cette étude est également celui de l'étude 4. Pour des précisions sur le recueil de données, se référer à la partie méthode de l'étude 4.

Le corpus de procès-verbaux

L'échantillon sur lequel porte cette étude est également celui de l'étude 4. Nous disposons de 76 procès-verbaux d'audition. Chacun de ces procès-verbaux s'articule en six sections principales : (i) identité et nationalité, (ii) renseignements familiaux, (iii) autres informations personnelles, (iv) documents versés et commentaires éventuel, (v) itinéraire et modalités d'arrivée en France, (vi) motifs de la demande. Nous distinguons les couples de questions-réponses en fonction de la section correspondante. Une partie des analyses ne concernera que la section motif de la demande, qui correspond à l'étape de recueil du récit de vie à proprement parler.

Pour rappel, les 76 cas étudiés se sont soldés par un rejet de la demande en première instance, et, dans 44,7 % des cas par une protection en appel (i.e. statut de réfugié ou protection subsidiaire). Six zones géographiques sont représentées dans l'échantillon : l'Afrique du nord ($n = 10$), de l'est ($n = 4$), centrale ($n = 15$), de l'ouest ($n = 31$), l'Europe de l'Est ($n = 8$), ainsi que la zone Moyen-Orient/Asie ($n = 8$). Concernant le profil démographique des demandeurs, l'échantillon est composé de 34 hommes et 42 femmes, dont l'âge moyen est de 31.8 ans ($SD = 9.2$). La durée moyenne des auditions est de 92.4 minutes ($SD = 38.8$). Les auditions ont été réalisées entre 2012 et 2021, dont 73.7% sur la période 2016-2019.

Tableau 44.*Nombre de demandes introduites et taux d'admission en fonction des nationalités*

Région	Nationalité	Cas*	Demandes introduites*	Taux de protection
		N		%
Afrique du Nord	Algérie	1	2 720	6.7%
	Libye	2	413	36.7%
	Soudan	6	3 122	59.6%
	Tunisie	1	322	10.0%
Afrique de l'Est	Djibouti	1	29	17.2%
	Érythrée	1	1 620	44.4%
	Ouganda	1	14	64.3%
	Rwanda	1	272	50.9%
Afrique centrale	Cameroun	1	506	16.3%
	Congo	1	1 092	12.9%
	RDC	10	3 303	18.9%
	Gabon	2	386	19.0%
Afrique de l'Ouest	Tchad	1	404	18.4%
	Côte d'Ivoire	9	4 735	18.7%
	Guinée	10	5 023	20.8%
	Mauritanie	4	1 240	11.4%
	Nigéria	5	2 721	8.2%
	Sénégal	1	1 670	10.1%
Europe de l'Est	Sierra Leone	2	157	14.7%
	Géorgie	4	3 810	4.7%
	Albanie	2	10 534	6.4%
Moyen-Orient, Asie	Russie	2	1 322	10.7%
	Afghanistan	2	7 624	65.4%
	Bangladesh	2	3 660	7.1%
	Syrie	2	3 964	96.3%
	Kazakhstan	1	190	13.4%
	Palestine	1	121	88.4%
Total		76	2 816	24.7%

* : correspond à une moyenne par nationalité des chiffres rapportés pour les années concernées

Nombre de demandes introduites et taux d'admission OFPRA

Dans les statistiques publiées chaque année par l'OFPRA, certaines nationalités sont fortement représentées dans les demandes introduites, et d'autres sont rares. En fonction de cela, les officiers de protection peuvent rencontrer de façon récurrente un profil de parcours (e.g., un demandeur originaire de Guinée, persécuté du fait de son affiliation à l'UFDG), ce qui

influence les connaissances dont ils disposent, leurs attentes et leurs postulats quant à un parcours de militantisme crédible. Dans l'optique d'estimer le caractère commun ou rare des profils de demande, nous avons, pour chacun des dossiers, renseigné pour l'année où la demande fut introduite, le nombre de demandes introduites par des ressortissants du même pays (OFPRA, 2014b, 2017, 2018b, 2019, 2020, 2021). Avec 14 demandes introduites en 2017, la nationalité la moins représentée dans les demandes introduites est la nationalité ougandaise. La plus représentée est la nationalité albanaise, avec 10 534 demandes introduites en 2017 (voir Tableau 44).

Les rapports d'activité OFPRA nous renseignent également sur le taux d'admission par pays en première instance. Ces taux d'admission peuvent nettement varier, étant proches de 0 % dans certains pays, et proches de 100 % dans d'autres, correspondant à des pays en situation de guerre civile ou traversant une crise majeure. De la même manière que pour le nombre de demandes introduites, nous avons précisé le taux d'admission à l'OFPRA (statut de réfugié et protection subsidiaire), pour le pays et l'année où la décision fut prise (OFPRA, 2014b, 2017, 2018b, 2019, 2020, 2021). Les taux d'admission relevés dans la présente étude sont compris entre 4,6 % pour les ressortissants géorgiens jugés en 2018 et 97,3 % pour les Syriens jugés en 2016.

Cotation automatique des questions posées par les officiers de protection

Le volume de questions rapportées dans le corpus étant élevé ($n = 10\,267$), nous nous sommes appuyés sur les cotations réalisées manuellement dans le cadre de l'étude 3 pour classifier automatiquement celles de la présente étude. Ce jeu de données nous a permis de superviser l'entraînement de modèles de classification, que nous avons ensuite appliqué au corpus d'archives. Afin d'obtenir des prédictions aussi fiables que possible, nous avons entraîné plusieurs modèles de classification sur le corpus de question coté manuellement, puis avons appliqué le modèle identifié comme le plus robuste sur le corpus de procès-verbaux à l'aide du logiciel libre R (R Core Team, 2021). Nous avons eu recours à trois modèles d'apprentissage supervisé adaptés à des tâches de classification automatique : *support vector machine* (SVM), *random forest* (RF), et *naïve bayes* (NB).

Mise en place du jeu de données

La première étape de la création du modèle de classification consistait à créer deux jeux de données à partir du jeu de questions déjà cotées dans le cadre de l'étude 3. Le premier est dédié

à l’entraînement des modèles candidats, le second est dédié à tester l’exactitude des prédictions fournies.

Par convention, nous avons aléatoirement réparti trois quarts des questions dans le tableau d’entraînement, et un quart dans le tableau de test. Le tableau 45 rapporte la répartition par type des questions réparties dans les sous-échantillons d’entraînement et de test.

Tableau 45.

Composition des sous-échantillons d’entraînement et de test en fonction du type de question

Sous-échantillon	Question fermée	Question ouverte descriptive	Question ouverte d’explication	Total
Entraînement	152	358	127	637
Test	66	154	55	275
Total	218	512	182	912

Prétraitement des données

Avant de procéder à l’entraînement des modèles, nous avons (1) mis les questions sous forme de tokens (2) retiré les tokens correspondant à des mots vides, (3) racinisé les tokens restants (4) calculé le score TF-IDF des tokens du corpus¹⁸. Nous avons procédé aux mêmes étapes sur deuxième échantillon, pour lequel nous avons ajouté une étape d’upsampling, afin d’augmenter les tailles d’échantillon en équilibrant les proportions de questions associées aux différentes classes.

Sélection des modèles candidats

Nous avons sélectionné trois modèles candidats dans la librairie *parsnip* (Kuhn, Vaughan, et al., 2023): le modèle *naïve bayes*, un modèle de *support vector machine* polynomial associé à la méthode d’estimation *kernlab*, et un modèle *random forest* associé à la méthode *ranger*. Il s’agit de trois modèles d’apprentissage supervisé, préconisés pour des tâches de classification et adaptés à la classification de données textuelles (e.g., Colas & Brazdil, 2006; Pranckevičius & Marcinkevičius, 2017; Shah et al., 2020; Sun et al., 2009; S. Wang et al., 2015). Nous avons

¹⁸ Le prétraitement des données a été réalisé à l’aide du package *recipes* (Kuhn, Wickham, et al., 2023)

appliqué chacun de ces modèles sur les jeux de données avec, et sans upsampling¹⁹. Nous avons donc, pour chaque type de cotation, comparé six modèles candidats (i.e. naïve bayes avec ou sans upsampling, SVM avec ou sans upsampling, random forest avec ou sans upsampling).

Une fois les modèles entraînés, nous avons réalisé des mesures de performance des modèles afin de sélectionner, pour chacune des trois variables à catégoriser, le modèle engendrant le minimum d'erreurs. Nous avons réalisé l'évaluation des modèles sur trois partitions du jeu de données complet. Enfin, nous avons sélectionné le modèle ayant obtenu les taux de classification exacte les plus élevés, et les scores d'*aires sous la courbe* ROC (ASC) les plus élevés, traduisant le meilleur compromis sensibilité-spécificité.

Modèle de classification du type de question

Le modèle le plus performant pour la classification automatique du type de question (i.e. question fermée, ouverte-descriptive, ouverte-explicative), est le modèle SVM avec upsampling. Le taux de classification exacte est de 82,6 %. Le score ASC est de 0.93, un score pouvant être qualifié d'excellent (Hosmer et al., 2013 ; Mandrekar, 2010). L'examen des courbes ROC indique une excellente efficacité du modèle à discriminer les questions ouvertes, en particulier les questions ouvertes-explicatives. Le modèle classe cependant les questions fermées avec une précision moindre.

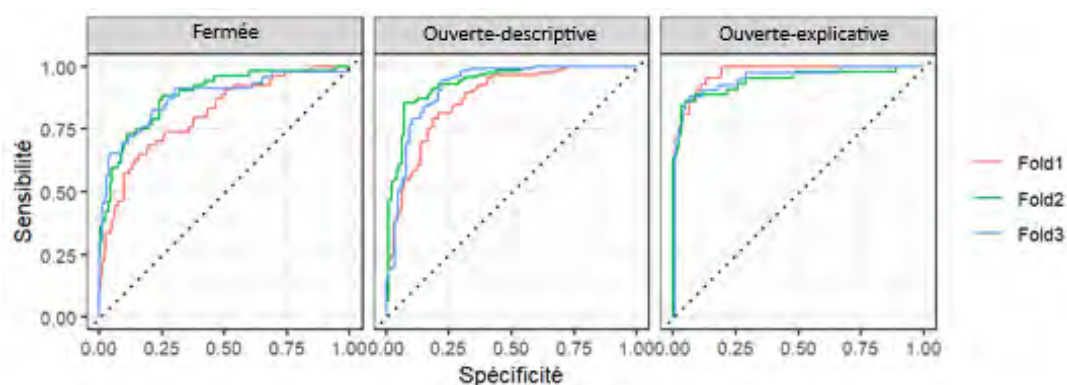


Figure 7. Courbe ROC "one vs. all" du modèle SVM avec upsampling pour les trois partitions testées

¹⁹ L'upsampling d'un jeu de données consiste à créer artificiellement des données pour les classes sous-représentées afin d'équilibrer les effectifs dans chaque classe pour les besoins de l'entraînement des modèles.

Dans le détail, la matrice de confusion indique la raison de la relative sous-performance du modèle à identifier les questions fermées. Le modèle associe en effet environ un tiers des questions fermées à la catégorie ouvert-descriptif. Pour le reste, les erreurs de prédiction restent marginales.

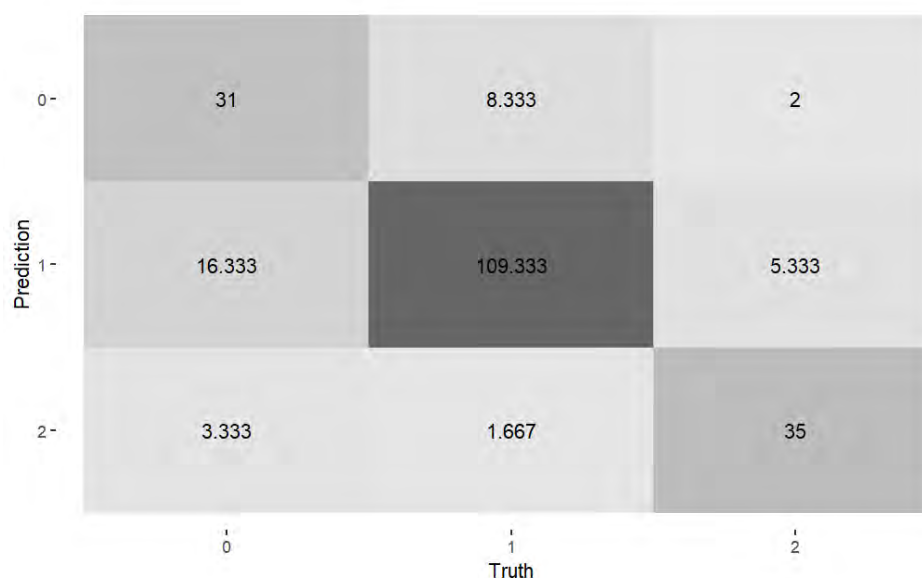


Figure 8. Matrice de confusion du modèle sélectionné pour le type de question

Appliqué au corpus de questions issu des procès-verbaux ($n = 10268$), le modèle identifie 4 236 questions fermées (41,2 % du total des questions posées), 4 390 questions ouvertes-descriptives (42,7 %), et 1 642 questions ouvertes-explicatives (16,0 %).

Modification des cotations à la lecture des prédictions des modèles

À la lecture des prédictions du modèle de type de question, il apparaît que celui-ci tend à catégoriser de nombreuses questions fermées comme ouvertes-descriptives ou explicatives. Cela peut s'expliquer par la plus faible fréquence de questions fermées dans le corpus d'entraînement. Le corpus d'entraînement n'est pas un corpus de questions d'officiers de protection, qui ont manifestement plus souvent tendance à poser des questions fermées que les intervenants sociaux interrogés dans l'étude 2. Le corpus d'entraînement est constitué de questions rédigées dans le cadre d'une étude par questionnaire, et celles du corpus cible sont des questions formulées au fil de l'audition, en réaction spontanée aux propos du demandeur, ce qui peut en partie expliquer les différences de type de question. Cette hypothèse est

corroborée par deux études comparables aux nôtres, portant sur le type de questions posées par les officiers de protection : dans une première étude par vignette réalisée auprès d'officiers de protection hollandais, 75 % des questions posées étaient des questions ouvertes (van Veldhuizen et al., 2017). Dans l'étude d'archives réalisée à la suite dans le même pays, 82 % des questions posées étaient des questions fermées (van Veldhuizen et al., 2018). Une autre explication tient à la retranscription des questions fermées sous un format généralement plus synthétique que le reste des questions (e.g., « en Angleterre ? », « mari : décédé ? »), ce qui engendre une plus grande difficulté du premier modèle à inférer le type de question.

Afin de pallier ce biais, nous nous sommes appuyés sur un troisième modèle, à partir des cotations d'objet de questions dans l'étude 2 (voir Annexe 7). La catégorie *information spécifique* recouvre en effet un trait caractéristique d'une question fermée, à savoir le fait de solliciter une confirmation ou une réponse courte sur un fait précis (Myklebust & Bjørklund, 2006). À la lecture des prédictions du modèle de classification de l'objet des questions, celui-ci semble plus efficace pour identifier les questions fermées (classées dans les catégories *information spécifique*), que le modèle du type de question. En conséquence, nous considérerons pour la suite des analyses comme questions fermées (1) toutes les questions catégorisées comme fermées par le modèle des types de questions, ainsi que (2) toutes les questions catégorisées comme portant sur une information spécifique par le modèle des objets des questions. Parmi les questions classées dans la catégorie *information spécifique*, nous retrouvons 93,1 % des questions par ailleurs classées comme fermées ($n = 3\,945$). Après ajout des 290 questions classées comme fermées, mais non associées à la catégorie *information spécifique*, un total de 8 181 questions sont finalement codées comme des questions fermées, soit 79,7 % des questions du corpus.

Modèle de classification du type de référent

Les jeux de données d'entraînement et de test ont été constitués de la même manière que pour le modèle du type de question. La répartition des données est rapportée dans le tableau 46.

Tableau 46.

Composition des sous-échantillons d'entraînement et de test en fonction du type de référent

Sous-échantillon	Référent indéfini	Le demandeur	Un tiers	Total
Entraînement	149	399	89	637
Test	64	172	39	275
Total	213	571	128	912

Des six modèles testés, le plus performant est le modèle SVM avec upsampling. Le taux de classification exacte est de 76,3 %. Le score ASC est de 0.84, un score pouvant être qualifié d'excellent (Hosmer et al., 2013; Mandrekar, 2010). L'examen des courbes ROC indique une sensibilité légèrement moindre du modèle pour les catégories indéfini et tiers, et une spécificité légèrement moindre pour la catégorie soi.

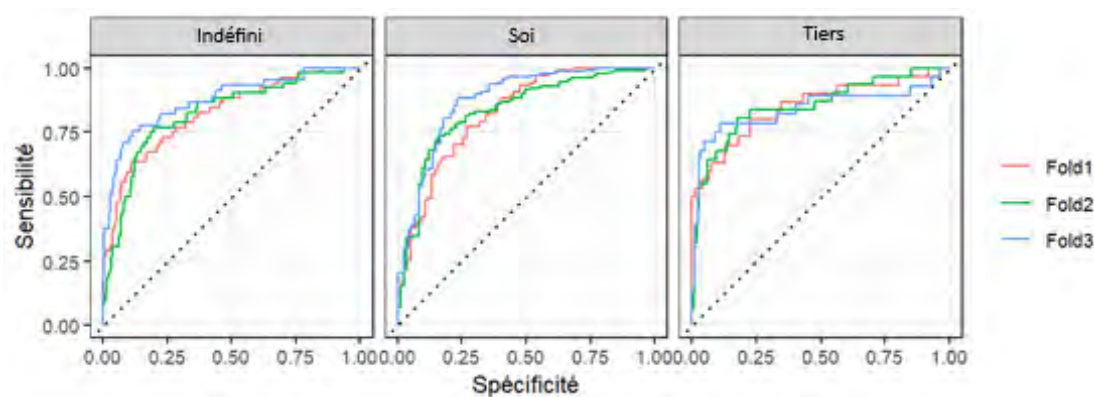


Figure 9. Courbe ROC "one vs. all" du modèle SVM avec upsampling pour les trois partitions testées

Dans le détail, la matrice de confusion pointe deux erreurs communes dans le modèle : des questions dont le référent est indéfini, mais classées comme faisant référence au demandeur, ainsi que des questions faisant référence à un tiers, mais classées comme faisant référence au demandeur. Une fraction des questions faisant référence au demandeur sont classées comme ayant un référent indéfini. Pour le reste, le modèle apparaît performant. Appliqué au corpus d'archive ($n = 10268$), le modèle identifie 2 049 questions dont le référent est indéfini (19,9 %

du total des questions posées), 6 098 questions faisant directement référence au demandeur. (59,4 %), et 2 115 faisant référence à un tiers (20,6 %).

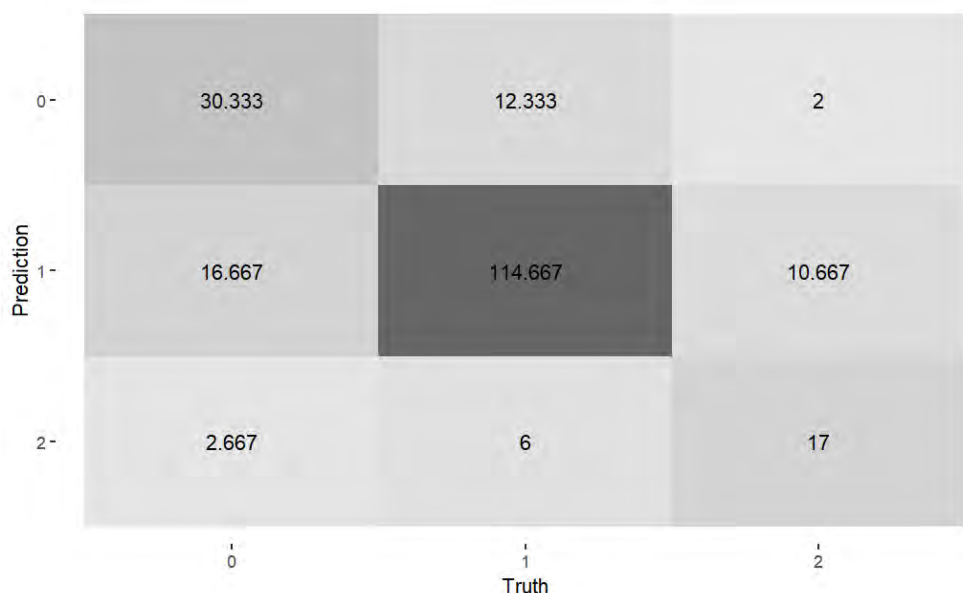


Figure 10. Matrice de confusion du modèle sélectionné pour le type de référent

Données et matériel supplémentaire

Le matériel et les données anonymisées sont disponibles via le lien suivant : matériel étude 5

Résultats

Dans cette section nous aborderons les types, et référents des questions posées par les officiers de protection en cours d'audition. Nous considérerons une série de variables susceptibles d'influencer les questions posées : la région d'origine du demandeur, ainsi que le nombre de demandes introduites et le taux d'admission pour l'année de la demande, le motif principal de la demande, et le rang de la question dans le fil de l'audition. Nous traiterons successivement du type de question, et du type de référent en fonction de ces variables. Les analyses ne concerneront que les questions posées dans la section *motifs de la demande*, écartant donc celles visant à renseigner l'identité du demandeur, ses liens familiaux, ou son trajet vers la France notamment.

Type de question posée

Pour la section d'examen des motifs de la demande, 72.3% des questions posées sont des questions fermées (voir Tableau 47). Viennent ensuite les questions sollicitant une description (i.e. *quoi ? comment ?*), qui représentent 16.6% du total des questions posées, et les questions sollicitant une explication (i.e. *pourquoi ?*), qui représentent 11.1% des questions posées.

Tableau 47.

Nombre et pourcentage de questions par section en fonction du type de question

Section	Fermée	Ouverte-Descriptive	Ouverte-Explicative
Motif de la demande	3 639 (72.3%)	837 (16.6%)	558 (11.1%)
Audition - Total	8 175 (79.7%)	1 318 (12.9%)	759 (7.4%)

Nous observons une association significative entre le type de question et la région d'origine du demandeur, $\chi^2(10) = 55.8$, $p < .001$, $\phi_c = .07$. Dans le détail, les questions fermées sont plus fréquentes dans les auditions avec des demandeurs originaires d'Asie, où elles représentent 79.5% des questions posées ($n = 668$), contre 72.3% pour l'ensemble du corpus ($n = 3\,639$). Les questions ouvertes-descriptives sont plus fréquentes dans les auditions impliquant des demandeurs originaires d'Afrique de l'est, où elles représentent 23.6% du total des questions ($n = 48$), que dans l'ensemble du corpus (16.6%, $n = 837$). Les questions ouvertes-explicatives représentent 13.4% des questions posées aux demandeurs originaires d'Afrique de l'ouest ($n = 265$), que dans l'ensemble du corpus (11.1%, $n = 558$).

Concernant le motif de la demande, nous observons une association d'ampleur comparable, $\chi^2(10) = 49.7$, $p < .001$, $\phi_c = .07$. Les questions fermées sont plus fréquentes lorsque le principal motif est un conflit armé (80.9%, $n = 514$). Les officiers de protection sollicitent plus fréquemment des descriptions par le biais de questions ouvertes lorsque la demande est liée à l'appartenance ethnique (21.4%, $n = 75$), ou l'appartenance à un groupe social persécuté, (19.8%, $n = 250$). Enfin, les demandes liées à la religion conduisent à une plus grande fréquence de questions ouvertes-explicatives (14.3%, $n = 38$).

Les conditions de multicollinéarité n'étant pas remplies, nous avons conduit deux régressions logistiques séparément, avec le nombre de décisions prises et les taux de protection pour

l'année correspondante en variables indépendantes. Le nombre de décisions prises ne permet pas de prédire le type de question posée, $p > .05$. Le modèle est significatif pour le taux d'admission (voir Tableau 48), $\chi^2(2) = 33.5$, $p < .001$, néanmoins la variance expliquée est très faible ($R^2_{McF} = .004$, $R^2_{CS} = .002$, $R^2_N = .005$), et les rapports des cotes sont proches de 1. De façon marginale, le modèle indique une plus grande probabilité de questions fermées pour les nationalités dont les taux d'admission sont élevés (voir Figure 11).

Tableau 48.

Statistiques du modèle de régression logistique du type de question en fonction du taux de protection associé à la nationalité

Type de question	Prédicteur	B (SE)	Z	Rapport des cotes (95% IC)		
				Borne inférieure	Rapport des cotes	Borne supérieure
Ouvverte descriptive - Fermée	Ordonnée à l'origine	-1.25*** (0.06)	- 21.81	0.26	0.29	0.32
	Taux de protection OFPRA	-0.01*** (0.01)	-4.83	0.989	0.992	0.996
Ouvverte explicative - Fermée	Ordonnée à l'origine	-1.69*** (0.07)	- 24.98	0.15	0.18	0.21
	Taux de protection OFPRA	-0.01*** (0.01)	-3.39	0.988	0.992	0.997

Note : $R^2 = .002$ (Cox & Snell), $.005$ (Nagelkerke), $.004$ (McFadden)

*** : $p < .001$, ** : $p < .005$, * : $p < .05$

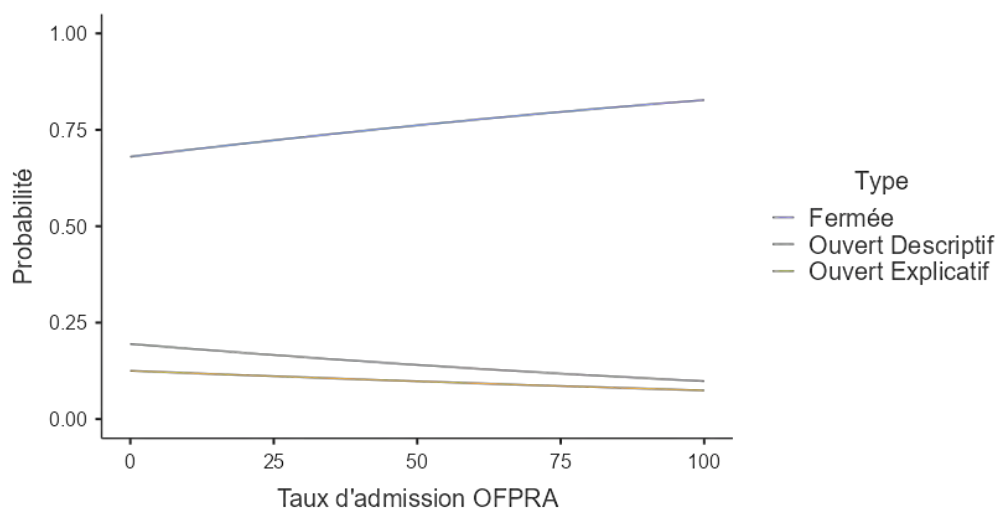


Figure 11. Probabilité estimée d'une question fermée, ouverte-descriptive ou explicative en fonction du taux d'admission OFPRA

Concernant le rang de la question dans l'audition, le modèle est également significatif (voir Tableau 49), $\chi^2(2) = 11.3$, $p = .003$, mais d'une variance expliquée très faible. De façon marginale, le modèle indique une probabilité croissante de questions fermées au fil de l'entretien (voir Figure 12).

Tableau 49.

Statistiques du modèle de régression logistique du type de question en fonction du rang de la question dans le procès-verbal

Type de question	Prédicteur	B (SE)	Z	Rapport des cotes (95% IC)		
				Borne inférieure	Rapport des cotes	Borne supérieure
Ouvrte descriptive - Fermée	Ordonnée à l'origine	-1.31*** (0.06)	- 12.63	0.26	0.29	0.32
	Rang de la question	-0.002* (0.01)	-2.43	0.997	0.998	1.00
Ouvrte explicative - Fermée	Ordonnée à l'origine	-1.64*** (0.07)	- 13.39	0.16	0.18	0.21
	Rang de la question	-0.002* (0.01)	-2.56	0.996	0.998	0.999

Note : $R^2 = .001$ (Cox & Snell), $.002$ (Nagelkerke), $.002$ (McFadden)

*** : $p < .001$, ** : $p < .005$, * : $p < .05$

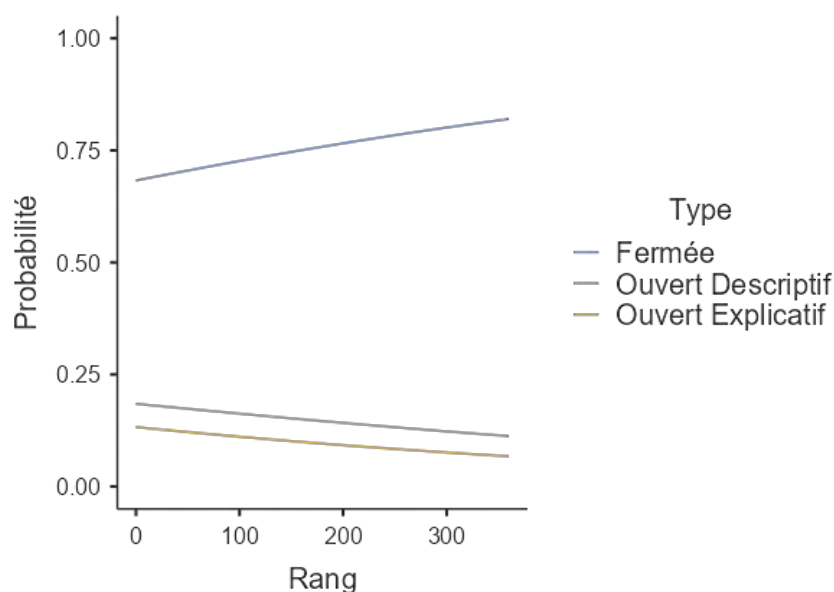


Figure 12. Probabilité estimée d'une question fermée, ouverte-descriptive ou explicative en fonction du rang de la question

Type de référent des questions posées

La majorité des questions posées dans l'examen des motifs de la demande font référence au demandeur lui-même (63.4%, $n = 3193$) (voir Tableau 50). Viennent ensuite les questions portant sur un tiers (21.5%, $n = 1082$), puis celles portant sur un référent indéfini, tel qu'un parti politique, ou les habitants d'une région (15.1%, $n = 759$).

Aucune association significative n'est constatée entre le type de référent et la région d'origine, $p > .05$. Celle-ci est cependant significative pour le motif de la demande, $\chi^2(10) = 31.8$, $p < .001$, $\phi_c = .06$. Dans les auditions pour motifs religieux, les questions sur le demandeur sont moins fréquentes (59.4%, $n = 158$), que dans l'ensemble des auditions (63.4%, $n = 3193$). Les questions sur un tiers sont plus fréquentes dans les demandes pour motif religieux (24.4%, $n = 65$), et plus rares dans celles pour motif politique (19.0%, $n = 264$), que dans l'ensemble des cas (21.5%, $n = 1082$). Enfin, les questions sur un référent indéfini concernent plus fréquemment les demandes pour motif politique (18.0%, $n = 250$), et moins celles pour motif d'appartenance à un groupe social (11.3%, $n = 143$).

Les résultats des régressions logistiques indiquent que ni le nombre de demandes introduites, ni le taux d'admission ne constituent des prédicteurs du type de référent des questions, tous les $P_s > .05$.

Tableau 50.

Nombre et pourcentage de questions par section en fonction du type de référent

Section	Soi	Tiers	Indéfini
Motif de la demande	3 193 (63.4%)	1 082 (21.5%)	759 (15.1%)
Audition - Total	6 095 (59.5%)	2 114 (20.6%)	2 043 (19.9%)

Discussion

Sur l'ensemble de l'audition, 80 % des questions posées ont été classées comme fermées, une tendance consistante avec celles rapportées dans des travaux antérieurs (Skrifvars et al., 2020; van Veldhuizen et al., 2018). Ce résultat est également en phase avec les observations réalisées au sujet de l'audition de témoins notamment (Launay et al., 2021). Lorsque l'analyse est restreinte aux questions posées dans l'examen des motifs de la demande, la proportion de questions fermées diminue néanmoins à 72 %, sensiblement moins que les 80 % rapportés précédemment. Comme constaté précédemment, la proportion de questions ouvertes diminue au fil de l'entretien (Skrifvars et al., 2020). Bien que l'effet soit de faible ampleur, cette tendance est consistante avec une pratique d'entretien en entonnoir – en évoluant progressivement de questions ouvertes et générales vers des questions plus ciblées - un des principes de base de la formation à la conduite d'un entretien d'enquête (e.g., Van Der Sleen, 2009).

Nous n'observons aucune différence significative du type de question ou du type de référent en fonction du nombre de demandes introduites à l'OFPRA pour la nationalité et l'année correspondant au dossier traité. Contrairement à notre hypothèse, en considérant que le volume de demande introduite pour la nationalité concernée constitue un bon indicateur du degré d'expérience dont dispose l'officier de la situation dans le pays d'origine, et du caractère plus ou moins commun des faits allégués, les officiers de protection n'adoptent pas un style de questionnement plus confirmatoire lorsqu'ils disposent d'une forte expérience d'audition avec des demandeurs au parcours de vie similaire, ou un style plus exploratoire lorsqu'ils méconnaissent le contexte des faits.

À condition que le style d'audition adopté soit exploratoire, il s'agit d'un résultat encourageant. Une logique d'entretien confirmatoire, axée autour d'hypothèses préexistantes formées dans l'expérience de dossiers similaires, est délétère pour la fiabilité des informations recueillies, ne

permet pas d'aborder des points nouveaux ou ignorés de l'interviewer (Vrij et al., 2006, 2014), et augmente le risque de faux souvenirs induits par des questions suggestives (Muschalla & Schönborn, 2021). Le matériel de la présente étude ne permet une analyse directe de la logique confirmatoire ou exploratoire des auditions. Une telle analyse nécessite un accès à un enregistrement ou une retranscription verbatim et exhaustive afin de déterminer par exemple si l'officier de protection tente en début d'entretien d'établir un rapport ou de prendre le contrôle de l'échange (Meissner et al., 2014). Compte tenu de la forte proportion de questions fermées dans les auditions traitées, caractéristique d'une logique confirmatoire (Meissner et al., 2014; Oxburgh et al., 2017), il apparaît néanmoins que celle-ci prévaut, indépendamment des croyances, connaissances et hypothèses de l'officier de protection.

Facteurs d'influence du type de question

Au sujet des taux de protection, contrairement à notre hypothèse, une nationalité associée à un fort taux de protection est également associée à une plus grande fréquence de questions fermées. À la lecture des retranscriptions d'auditions des demandeurs syriens, palestiniens, ou afghans, nationalités pour lesquelles les taux de protection sont les plus élevés, les questions posées laissent entrevoir une logique accusatoire (Moston & Engelberg, 1993), d'une façon plus marquée que dans d'autres cas. De nombreuses questions fermées sont posées dans l'optique de déterminer la nationalité : « qui est le président de la Syrie ? », « Il n'y a pas de différence entre la cuisine syrienne et irakienne ? » « Quels types de raisins sont typiques de Kandahar ? ». Ce type de questionnement, visant à obtenir un aveu en mettant à mal la version des faits avancée, est fréquent dans les interrogatoires de suspects en l'absence de formation scientifiquement motivée à la conduite de l'interrogatoire (Hartwig et al., 2005; Miller et al., 2018), en ce qu'il découle du bon sens de l'enquêteur (Areh, 2016).

Lorsque l'audition implique un demandeur affirmant être ressortissant d'un pays à fort taux de protection, pouvant donc prétendre au bénéfice d'une protection subsidiaire du fait de sa nationalité, le contenu et la méthode d'entretien changent sensiblement. Une part importante de l'audition sera alors consacrée à tester les connaissances du demandeur, notamment sur le trajet vers le pays d'accueil, et sur la géographie, les coutumes ou l'actualité du pays d'origine (van Veldhuizen et al., 2018). Ainsi, conformément aux observations de l'étude 2, les demandes motivées par un conflit armé se traduisent lors de l'audition par une plus grande fréquence de questions fermées (81 % contre 72 % en moyenne pour la section motifs de la demande). Il apparaît donc que les auditions liées à ce motif se font dans une logique accusatoire plus

marquée que pour d'autres motifs (Kelly et al., 2014). Cela peut s'expliquer par l'enjeu de telles auditions : il s'agit, par les questions posées, d'obtenir une preuve de la nationalité (Qualification Directive, 2004 ; 2011, Article 4.1). Le récit de vie lui-même est relégué au second plan, car la nationalité peut suffire à garantir une protection. À la manière d'un interrogatoire, « l'aveu » attendu est celui que le demandeur est en réalité originaire d'une région peu touchée par des violences, d'un pays voisin, ou dispose d'une double nationalité dans un pays sûr par exemple.

Conformément aux résultats de l'étude 2, nous observons également une plus grande fréquence de questions ouvertes-descriptives dans les auditions pour motif d'appartenance à un groupe social persécuté, bien que la différence soit de moindre ampleur (19.8% contre 16.6% en moyenne). Concernant les questions ouvertes-explicatives les résultats ne corroborent que partiellement ceux de l'étude 2 : les auditions pour motif politique se situent dans la moyenne de l'échantillon (11%), équivalentes à celles pour motif d'appartenance à un groupe social (10.9%), mais supérieures à celles liées à un conflit armé (7.4%). Dans l'ensemble, le parallèle entre ces résultats et ceux de l'étude 2 suggère donc (i) des différences dans le style de questionnement en fonction du motif de la demande, (ii) des différences de même ordre dans l'entretien de préparation et dans l'audition OFPRA.

Référent des questions posées

Concernant le référent des questions posées, les résultats ne suggèrent pas d'effet des variables considérées (i.e. taux d'admission et nombre de demandes introduites, région d'origine), à l'exception du motif de la demande. Près des deux tiers des questions posées dans la section motifs de la demande portent sur le demandeur lui-même (e.g., ce qu'il a vécu, ses ressentis, ses raisonnements). Cette tendance générale indique que l'essentiel du recueil du récit de vie concerne le parcours propre du demandeur, et non les actions d'autres protagonistes, ou ses connaissances au sujet d'entités telles qu'un groupe ou une zone géographique. Ce résultat permet ainsi de matérialiser le poids dans l'audition d'un récit de vie rapporté dans la perspective propre du demandeur. Nous pouvons en conclure que les officiers de protection attendent principalement des demandeurs qu'ils décrivent leurs propres comportements, raisonnements ou ressentis au cours de l'audition.

Cette observation présente un double intérêt : elle conforte l'hypothèse que c'est la *mémoire autobiographique* du demandeur qui est principalement sollicitée au cours de l'audition, et

suggère que les officiers de protection manifestent peu d'attentes inappropriées dans les informations qu'ils recherchent, c'est-à-dire d'attentes d'informations que le demandeur n'est pas en mesure de fournir, telles que des inférences quant aux raisonnements, actions et ressentis d'autres protagonistes. Ainsi, dans une réflexion au sujet de consignes de rappel adaptées aux informations recherchées dans l'audition de demande d'asile, l'attention devra avant tout se porter sur celles favorisant le rappel de souvenirs autobiographiques. Par ailleurs, ce résultat indique que les observations rapportées dans le chapitre 3 et dans les études 4A et 4B au sujet des effets du trauma et de la culture sur la mémoire concernent une majorité de l'audition. Ce dernier point laisse également entendre des effets de ces deux variables sur les jugements de crédibilité émis au sujet des déclarations du demandeur, qui seront l'objet de l'étude 6.

À la différence des autres variables considérées, le motif de la demande influence le type de référent des questions : nous constatons notamment une plus grande proportion de questions ayant un référent indéfini dans les demandes motivées par l'engagement politique. À la lecture des procès-verbaux, nous constatons de nombreuses questions posées aux demandeurs affirmant un engagement politique, au sujet du parti choisi, de son programme électoral, de ses membres ou du fonctionnement de ses antennes locales. Toutes ces informations au sujet du paysage politique national présentent l'intérêt d'être souvent publiques et vérifiables. Ces résultats contrastent cependant avec ceux de l'étude 2, où la vignette conflit armé engendrait une plus grande proportion de questions sur un référent indéfini, bien qu'ici aussi ces questions soient plus fréquentes dans les auditions liées à un conflit armé que dans la moyenne de l'échantillon. Du fait du caractère public d'un certain nombre de faits allégués, il est possible que ces deux motifs de demande conduisent à une plus grande fréquence de questions de connaissances, mais les faibles différences constatées au sujet du type de référent ne permettent pas de l'affirmer.

Représentativité de l'échantillon

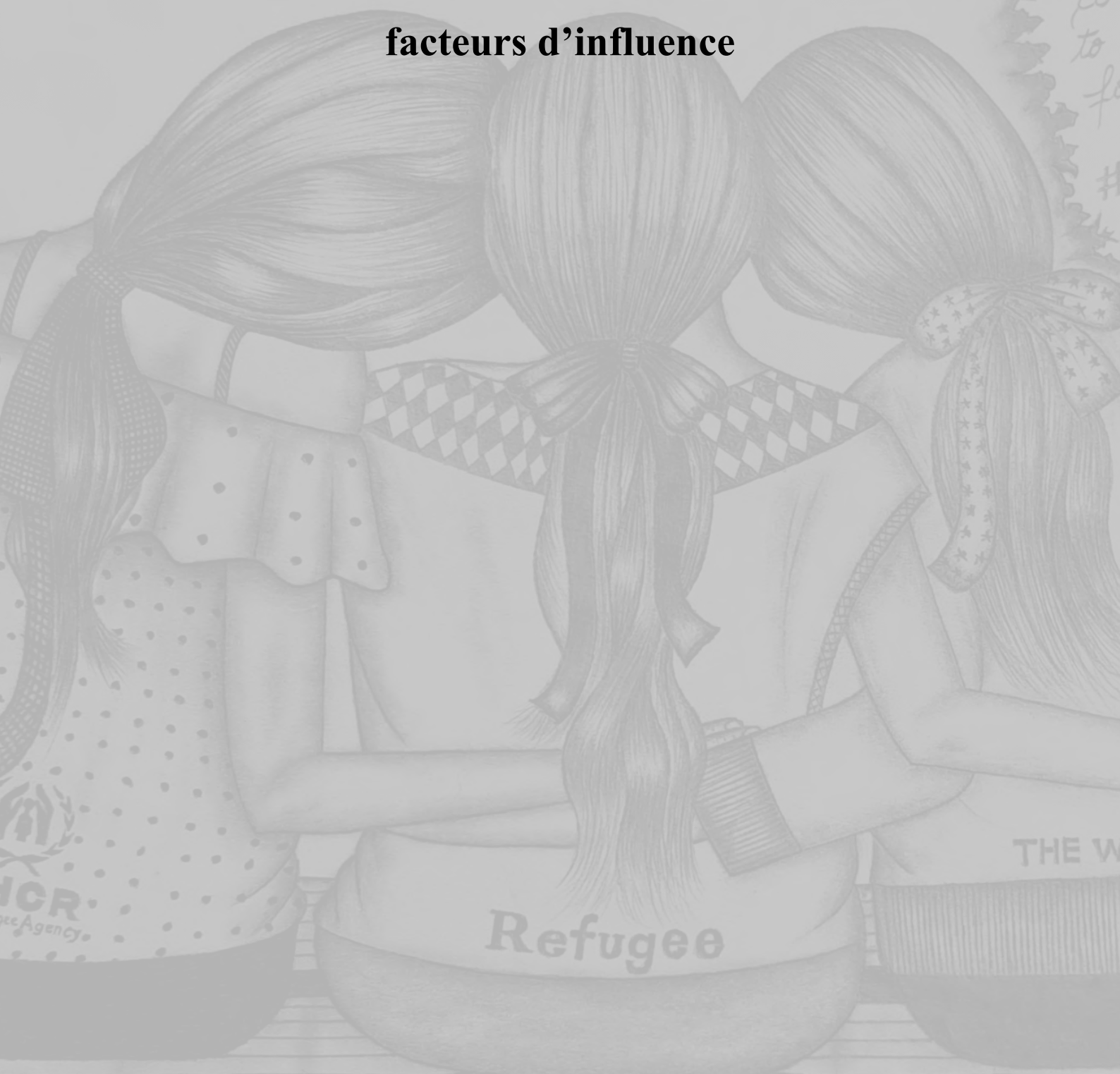
Les limites de cette étude sont essentiellement les mêmes que pour l'étude 4. Nous ignorons si les auditions qui conduisent par la suite à une protection se déroulent différemment. Néanmoins, les rejets étant majoritaires à l'issue de l'audition OFPRA, les résultats présentés ici concernant le type de question et référent restent globalement représentatifs, à l'exception peut-être des cas où les demandes sont motivées par un conflit armé ou une instabilité politique forte (i.e. Soudan, Afghanistan, Palestine, Syrie). Dans ces cas de figure, la norme est celle de l'octroi d'une protection en première instance, comme l'indiquent les taux d'admission pour ces pays.

Dans ce cas spécifique, notre échantillon est composé de cas, relativement rares au vu des taux d'admission constatés pour ces pays (OFPPA, 2021), où le demandeur n'a pas su apporter de preuve convaincante de sa nationalité. Les résultats pourraient donc être biaisés concernant les demandeurs aux profils de protection subsidiaire, bien que les résultats d'études antérieures (van Veldhuizen et al., 2018), soient comparables à ce que nous avons observé pour les ressortissants de ces pays à forts taux d'admission.

Classification automatique des questions

La dernière limite identifiée, propre à la présente étude, tient aux outils de mesure utilisés. À la différence des travaux précédemment réalisés en psychologie judiciaire, les données n'ont pas été ici cotées manuellement. Un modèle de classification automatique ne remet selon nous pas en cause la fiabilité des résultats, mais des mesures supplémentaires auraient pu être prises pour donner toutes les garanties de fiabilité. Nous envisageons les deux mesures suivantes : (i) entraîner les modèles de classification sur le même échantillon que l'échantillon cible, ou sur des données similaires (e.g., des questions formulées à l'écrit si c'est le cas de l'échantillon cible, ou retranscrites dans le cas contraire), (ii) réaliser une cotation manuelle et indépendante d'une fraction de l'échantillon cible afin de mesurer le degré d'accord interjuge entre le modèle et un juge ignorant les objectifs de l'étude. À ces conditions, la classification automatique des données textuelles pourrait offrir à la recherche en psychologie judiciaire et psychologie du témoignage l'opportunité nouvelle d'expérimenter sur de larges échantillons de données, sans contrainte de devoir réduire au plus simple les règles de cotation appliquées.

Étude 6 – Les indicateurs de crédibilité employés dans les notifications de rejet et leurs facteurs d'influence



Résumé du chapitre

L'objectif de cette étude était de caractériser aussi précisément que possible les indicateurs de crédibilité mobilisés dans l'évaluation de la crédibilité des récits de vie. Pour ce faire nous avons analysé un échantillon de notifications de rejet de la demande, et les procès-verbaux associés. Une corrélation existe entre plusieurs critères liés à la qualité et la quantité des détails fournis, appuyant l'hypothèse d'un ancrage de l'évaluation de la crédibilité dans un jugement global au sujet des qualités du récit de vie.

Il ressort que les descriptions distanciées d'événements ponctuels sont plus fréquemment jugées peu spécifiques, manquant de personnalisation, ou peu argumentées. En revanche, les descriptions incarnées sont plus fréquemment considérées comme peu convaincantes. Des tendances analogues se manifestent en ce qui concerne la région d'origine des demandeurs et la nature traumatogène des expériences rapportées. Les expériences non traumatiques et celles fournies par des individus originaires d'Afrique de l'Ouest sont plus souvent perçues comme peu convaincantes.

Ces résultats apportent un éclairage significatif sur les critères de crédibilité qui sont pris en compte au sein de la procédure de demande d'asile. En outre, cette étude précise le rôle des facteurs culturels, traumatiques et psycholinguistiques dans l'évaluation de la crédibilité. Deux gammes d'hypothèses pourraient être avancées pour expliquer ces résultats.

Introduction

De façon consensuelle, les principaux organismes d'appui à l'instruction de la demande d'asile préconisent le recours à quatre indicateurs pour juger de la crédibilité des déclarations du demandeur : (i) la quantité de détails et la spécificité des descriptions, (ii) la cohérence interne du récit, (iii) sa cohérence externe, (iv) sa plausibilité (EASO, 2018; Mackey et al., 2017; UNHCR, 2013). Dans l'ensemble, le caractère diagnostique de ces critères apparaît pourtant discutable (Bodström, 2023; Gibb & Good, 2013; Maegherman et al., 2018; Pettitt et al., 2008; E. Williams et al., 2009), d'autant plus dans un contexte interculturel (Rousseau et al., 2002; Selim et al., 2022; Vredeveltdt et al., 2023), ou dans un contexte de trauma (Bögner et al., 2007; Herlihy & Turner, 2015; Rogers et al., 2015; Rousseau et al., 2002).

Autour de ces quatre critères, ces vingt dernières années ont vu l'émergence d'une littérature sur l'évaluation de la crédibilité dans la procédure d'asile (e.g., Cameron, 2010; J. Cohen, 2001; Granhag et al., 2005b; Holland, 2018; Kagan, 2003; Maegherman et al., 2018; Millbank, 2009b; Rousseau et al., 2002). À ce jour, trois études ont traité des jugements de crédibilité émis dans les notifications de décision (Dowd et al., 2018; Herlihy et al., 2010; Skrifvars, Sui, et al., 2022). Ces études présentent des méthodologies très proches : les auteurs ont constitué un échantillon d'archives de notifications, puis réalisé une analyse thématique des postulats sous-tendant les décisions, résultant en des catégories thématiques très similaires. La première regroupe l'attitude, les incohérences et détails fournis, sous l'étiquette « *maintenant* » (Dowd et al., 2018; Skrifvars, Sui, et al., 2022), ou celle des postulats concernant un récit authentique (Herlihy et al., 2010). Les officiers attendent d'un demandeur de bonne foi qu'il fournisse un témoignage détaillé et cohérent, y compris au sujet des faits les plus sensibles. La seconde catégorie regroupe les craintes liées au retour (e.g., caractère temporaire des menaces, possibilités de protection, menaces pour la famille), et la plausibilité du récit sous l'étiquette « *là-bas* » (Dowd et al., 2018; Herlihy et al., 2010; Skrifvars, Sui, et al., 2022). Sont attendus des comportements jugés typiques d'une personne honnête, une conduite des protagonistes conforme au sens commun et des allégations plausibles. Enfin, la troisième catégorie thématique « *ici* », renvoie aux postulats concernant la procédure et le demandeur (e.g., bénéfice du doute, autocensure) (Dowd et al., 2018; Herlihy et al., 2010; Skrifvars, Sui, et al., 2022). Plus rares, les postulats de cette catégorie renvoient notamment à la manière dont le demandeur argumente sa demande. Les officiers présupposent par exemple que les demandeurs

défendent leur droit au statut de réfugié de la manière qui leur est le plus favorable (Dowd et al., 2018).

Ces trois études apportent un éclairage sur les raisonnements des officiers de protection, qui s'expriment de manière consistante en Australie, Finlande et Grande-Bretagne, et nous renseignent sur les postulats qui sous-tendent les jugements de crédibilité. L'étape suivante consiste selon nous à analyser les indicateurs mobilisés, et mieux saisir quels facteurs influencent les jugements de crédibilité sur chacun de ces critères.

Un point d'ombre majeur subsiste en effet : à la lecture des manuels d'évaluation de la crédibilité, si les critères listés sont consensuels, ils sont également mal définis, et peu de choses sont explicitées quant à leur opérationnalisation dans l'évaluation du récit de vie. Quoique des tentatives de définition – souvent divergentes – existent, nous ne savons pas précisément à quoi les critères tels que celui de plausibilité, notamment, font référence (Maegherman et al., 2018). Selon l'IARLJ, un récit peu plausible est un récit qui « manque de détails satisfaisants ou logiques [...] s'envole face au sens commun » (Mackey et al., 2017, p. 12). Pour L'EASO, « l'ordre chronologique des événements doit être probable, et sembler possible à une personne raisonnable » (EASO, 2016, p. 12). L'EASO conseille cependant de garder à l'esprit « que le concept de plausibilité doit être utilisé avec prudence, à tout le moins pour éviter les spéculations et les hypothèses subjectives ou les préjugés » (EASO, 2016, p. 12). Le HCR reconnaît également l'existence d'un problème de définition et d'opérationnalisation : « Avec de telles incertitudes entourant la signification de la « plausibilité », l'évaluation du caractère raisonnable, probable, ou son adéquation avec le « sens commun », risque de devenir intuitif, basé sur des postulats subjectifs, des préconceptions, conjectures, spéculations, et stéréotypes » (UNHCR, 2013, p. 177).

Le critère de plausibilité n'est cependant pas le seul dont la définition ou l'opérationnalisation est imprécise : un constat similaire est établi dans la littérature au sujet de l'usage des informations sur le pays d'origine (Country of Origin Information ; COI) dans l'évaluation de la cohérence externe (Bodström, 2023; Pettitt et al., 2008; E. Williams et al., 2009). Au sujet du critère de spécificité, l'EASO précise : « la spécificité est remplie par les conditions individuelles, très personnelles, et la manière dont un événement est vécu et exprimé » (EASO, 2016, p. 10). La notion télescope ainsi celle de personnalisation, dont les manifestations concrètes dans le récit de vie ne sont pas, à notre connaissance, clarifiées. Dans une toute autre logique, elle relève, selon le HCR, des attentes raisonnables d'un « certain niveau de

connaissance sur les sujets pertinents pour les faits matériels invoqués » (UNHCR, 2013, p. 146).

Insuffisamment définis et opérationnalisés, ces critères laissent le décisionnaire seul avec ses intuitions (Maegherman et al., 2018). Nous ne pouvons en l'état déterminer si les critères - et par conséquent les jugements de crédibilité - sont fiables, car nous ignorons en grande partie ce qu'ils expriment. Nous ignorons donc également quels seraient les points à cibler en vue de formuler des recommandations quant à l'évaluation de la crédibilité : quels critères sont objectivement mesurables ? Comment se traduisent-ils dans les motifs de rejet ? Parmi ces critères, lesquels ont un caractère diagnostique, et lesquels ne le sont pas ? En ce qui concerne l'évaluation de la crédibilité, la présente étude vise (i) à identifier les indicateurs mobilisés en pratique par les officiers de protection pour justifier leurs décisions, (ii) en nous appuyant sur les données auxquelles nous avons accès, tenter d'identifier les corrélats d'un témoignage jugé comme « peu plausible », « insuffisamment argumenté », ou « peu spécifique » par exemple, dans les propriétés du témoignage lui-même et dans les caractéristiques du cas. Dans cette même optique, nous étudierons également les relations d'interdépendance pouvant exister entre les indicateurs mobilisés. De fortes corrélations constatées entre les jugements émis pour les quatre critères HCR, appuient en effet l'hypothèse d'une définition trop vague ou peu objectivable de ces critères (Maegherman et al., 2018). . Au regard de la littérature scientifique, nous serons ainsi en mesure d'identifier dans la pratique les indicateurs les plus fiables et les moins fiables parmi ceux mobilisés.

Objectifs et hypothèses

En accord avec les résultats de l'étude de Maegherman et collaborateurs, nous nous attendons à observer une corrélation positive entre la fréquence d'emploi des indicateurs HCR (i.e. quantité de détails et spécificités, plausibilité, cohérence interne, cohérence externe). Nous définirons les indicateurs de crédibilité en nous appuyant sur ceux décrits dans les manuels de référence (EASO, 2016; Mackey et al., 2017; UNHCR, 2013), mais aussi à la lecture des notifications. Outre les quatre indicateurs mentionnés, nous ignorons donc quels indicateurs supplémentaires pourront être identifiés, et ces derniers seront donc analysés dans une logique exploratoire.

Concernant les propriétés du cas ou des descriptions susceptibles d'affecter les jugements de crédibilité, la littérature ne fournit que peu d'éléments permettant d'étayer des hypothèses. Les

résultats de l'étude 4 permettent cependant de poser des hypothèses quant aux variations dans les jugements de crédibilité en fonction de la région d'origine et de la nature traumatogène de l'expérience. Les descriptions associées au cluster incarné devraient être jugées plus spécifiques et personnalisées²⁰. Par conséquent nous nous attendons à ce que cet indicateur soit plus rarement mobilisé dans l'évaluation (i) de descriptions incarnées, (ii) des descriptions fournies par des demandeurs originaires d'Afrique de l'Ouest, ces cas de figure étant associés à une moindre distance sociale et temporelle. À l'inverse, les descriptions d'événements à potentiel traumatogène (EPT), identifiées dans l'étude 4 comme plus fréquemment distancées, devraient également être plus fréquemment jugées peu spécifiques et personnalisées.

Avis éthique

La présente étude a reçu l'approbation éthique du Comité d'Éthique de la Recherche de l'Université Fédérale de Toulouse (IRB N°: IRB000011835-2019-11-26 105).

Méthode

Recueil de données

Le corpus de données analysé dans cette étude est également celui de l'étude 4. Pour des précisions sur le recueil de données, se référer à la partie méthode de l'étude 4.

Le corpus de décisions

Sur les 86 dossiers anonymisés recueillis pour les besoins des études 4 et 5, nous disposons du procès-verbal d'audition et de la notification de décision pour 53 d'entre eux (voir Tableau 51). Il s'agit exclusivement de dossiers s'étant soldés par un rejet à l'OFPRA, condition pour qu'un procès-verbal soit transmis au demandeur. Dans 45 % des cas, la procédure a conduit à l'octroi du statut de réfugié en appel ($n = 24$), et dans 13 % des cas à l'octroi du statut de protection

²⁰ Les descriptions incarnées d'événements ponctuels sont associées aux personnes du singulier, au présent, d'indicateurs d'ouïe et de mouvement. Ces marqueurs indiquent une faible distance psychologique à l'égard des faits. Celles du cluster distancié sont associées aux personnes du pluriel. Ces marqueurs suggèrent une plus grande distance psychologique à l'égard des faits (voir étude 4).

subsidaire ($n = 7$). Dans 38 % des cas, le rejet de la demande est confirmé en appel ($n = 20$), et nous ignorons la décision en recours pour les deux derniers cas.

Tableau 51.

Nombre de cas étudiés par nationalité d'origine, nombre de demandes introduites et taux de protection pour l'année et la nationalité correspondante

Région	Nationalité	Cas	Demandes introduites	Taux de protection
			N	%
Afrique du Nord	Libye	2	413	36.7%
	Soudan	6	3 122	59.6%
	Tunisie	1	322	10.0%
Afrique de l'Est	Érythrée	1	1 620	44.4%
	Rwanda	1	272	50.9%
	Cameroun	1	506	16.3%
Afrique centrale	Congo	1	1 092	12.9%
	RDC	7	3 303	18.9%
	Gabon	2	386	19.0%
	Tchad	1	404	18.4%
	Côte d'Ivoire	3	4 735	18.7%
Afrique de l'Ouest	Guinée	5	5 023	20.8%
	Mauritanie	2	1 240	11.4%
	Nigéria	5	2 721	8.2%
	Sierra Leone	1	157	14.7%
	Géorgie	3	3 810	4.7%
Europe de l'Est	Albanie	2	10 534	6.4%
	Russie	2	1 322	10.7%
	Afghanistan	2	7 624	65.4%
Moyen-Orient, Asie	Bangladesh	2	3 660	7.1%
	Syrie	2	3 964	96.3%
	Kazakhstan	1	190	13.4%
Total		53	3 186	26.3%

Cotation des indicateurs de crédibilité

Dans les notifications de décision, une section est consacrée à l'exposé des motifs de rejet. Dans un premier temps, nous avons isolé chacun des motifs avancés, correspondant à un unique indicateur de crédibilité, lié à un unique élément du récit, élément de preuve, ou lié au récit dans son ensemble (e.g., « Ses déclarations sont apparues confuses [...] concernant les agressions dont elle se dit victime »). Une fois les motifs isolés, nous avons dans un premier temps envisagé de catégoriser l'indicateur mobilisé dans un des cinq critères décrits par le HCR

(UNHCR, 2013), un critère EASO (EASO, 2018), ou IARLJ (Mackey et al., 2017). Deux problèmes ont néanmoins été soulevés : (i) certains critères retenus en recouvrent en réalité plusieurs²¹, (ii) de nombreuses formulations ne renvoient à aucun critère avancé dans les manuels d'évaluation de la crédibilité (e.g., une description « peu révélatrice d'une expérience vécue »). Nous avons donc scindé les critères HCR, afin qu'ils ne correspondent plus qu'à un unique indicateur, et avons listé une série de sept indicateurs hors manuels, mobilisés de manière récurrente dans les motifs de rejet.

Nous avons ainsi établi une liste de 17 indicateurs de crédibilité, préconisés, ou rapportés dans les notifications (voir Tableau 52). Chacun des motifs retenus a été classé dans l'une des 17 catégories par Céline Launay et l'auteur du manuscrit. Un échantillon aléatoire de 22.5% des notifications a été également coté par une étudiante en Master, formée à cette tâche, et naïve des objectifs de cette étude. Un premier calcul d'accord inter-juges indique un degré d'accord de 75% ($K = .50$), pour sept des indicateurs (i.e. argumentation, justification ; cohérence interne ; cohérence externe – COI ; probabilité d'occurrence ; attitude ; caractère probant des déclarations ou pièces à l'appui ; autres propriétés problématiques). Suite à un échange ayant permis de clarifier le caractère ambigu de certaines formulations récurrentes dans les notifications, et avoir réalisé une nouvelle cotation à l'aveugle, nous sommes parvenus à des degrés d'accord acceptables à excellents pour l'ensemble des 17 catégories.

²¹ L'indicateur de cohérence interne par exemple, recouvre également, au sens du HCR, la cohérence entre les déclarations du demandeur et les pièces apportées à l'appui des déclarations (UNHCR, 2013). Il s'agit donc à la fois d'un critère de cohérence interne et externe.

Tableau 52.

Critères HCR, critères identifiés dans les décisions, exemples et accord inter-juges

Critère HCR	Critère retenu	Exemples verbatim	K [95% CI]	Degré d'accord ²²
Quantité de détails, spécificité	1 - Quantité de détails, précision	Peu diserte ; Peu étayé ; Sommaire ; Imprécis	1.00 [1.00, 1.00]	Accord parfait
	2 - Argumentation, justifications	Ne sont pas valablement commentés ; N'a pas été en mesure d'expliquer	1.00 [1.00, 1.00]	Accord parfait
	3 - Spécificité, personnalisation	Propos convenu ; Peu personnalisé ; Peu individualisé	.67 [0.23, 1.00]	Accord fort
Cohérence interne, cohérence externe - pièces	4 - Cohérence interne, contradictions	Explications contradictoires	.87 [0.51, 1.00]	Accord presque parfait
	5 - Cohérence externe - pièces	L'intéressé n'a fourni aucune carte de membre de l'UDPS	1.00 [1.00, 1.00]	Accord parfait
	6 - Cohérence externe - témoins	Ses allégations sur ses persécutions ne correspondant pas en tous points à celles de sa concubine	.87 [0.51, 1.00]	Accord presque parfait
7 - Cohérence externe - COI		Aucune information n'a pu être trouvée sur cette association	.67 [0.23, 1.00]	Accord fort
Plausibilité	8 - Sens commun	Il ressort des propos de l'intéressée qu'elle n'a pas cherché à s'éloigner géographiquement de ses prétendus ennemis	1.00 [1.00, 1.00]	Accord parfait
	9 - Probabilité d'occurrence	Peu vraisemblables ; Peu probable	.87 [0.51, 1.00]	Accord presque parfait

²² Le degré d'accord inter-juges est interprété en accord avec la classification de Landis et Koch (1977).

Etude 6 – Les indicateurs de crédibilité dans les décisions de rejet

Critère HCR	Critère retenu	Exemples verbatim	K [95% CI]	Degré d'accord ²²
10 - Attitude		Peu loquace ; Peu éloquent	.67 [0.23, 1.00]	Accord fort
	11 - Authenticité des pièces	Pas de garanties d'authenticité suffisantes	.67 [0.23, 1.00]	Accord fort
	12 - Caractère probant des déclarations ou pièces	Peu pertinent ; Peu concluant ;	.67 [0.23, 1.00]	Accord fort
	13 - Intelligibilité, clarté	Flou ; Confus ; Vague ; Abstraite ; Sans clarté	.87 [0.51, 1.00]	Accord presque parfait
	14 - Sentiment de vécu	N'apporte aucun élément relevant du vécu ; Ne revêtant pas le caractère d'une situation vécue ; Était peu révélatrice d'une expérience vécue	.67 [0.23, 1.00]	Accord fort
Hors critère HCR	15 - Caractère convaincant des déclarations	N'a ainsi pas pu emporter la conviction ; Peu convaincants	.87 [0.51, 1.00]	Accord presque parfait
	16 - Consistance/cohérence	De façon inconsistante ; il n'a pas plus apporté de propos consistants	.67 [0.23, 1.00]	Accord fort
	17 - Autres propriétés problématiques	Schématiques ; Évocations répétitives	.67 [0.23, 1.00]	Accord fort

Identification dans les procès-verbaux des éléments du récit de vie jugés peu crédibles dans les décisions

Dans une seconde étape, nous avons, lorsque nous disposions du procès-verbal correspondant ($n = 53$), identifié la, ou les, réponses rapportées associées dans la notification à l'emploi d'un indicateur de crédibilité. Pour ce faire, nous avons dans un premier temps écarté toutes les mentions de critères prenant pour objet l'ensemble du récit de vie (e.g., « dans l'ensemble, ses propos sont apparus peu circonstanciés »). Nous avons ensuite écarté de l'analyse six des 17 indicateurs identifiés, relevant de la crédibilité externe ou de l'attitude et non du témoignage fourni : les indicateurs n°5 (cohérence externe – pièces), n°6 (cohérence externe – témoins), n°7 (cohérence externe – COI), n°10 (attitude), n°11 (authenticité des pièces), et n°12 (caractère probant des déclarations ou des pièces). Notre analyse a donc porté sur 11 indicateurs (voir Tableau 53) : les indicateurs de *quantité de détails et précision* (n°1), *argumentation et justifications* (n°2), *spécificité et personnalisation* (n°3), *sens commun* (n°8), *probabilité d'occurrence* (n°9), *intelligibilité, clarté* (n°13), *sentiment de vécu* (n°14), *caractère convaincant des déclarations* (n°15), *consistance, cohérence* (n°16), et *autres propriétés problématiques* (n°17)

Pour les 11 indicateurs faisant référence à un aspect spécifique du récit de vie, deux doctorants préalablement formés à cette tâche ont pour chaque procès-verbal associé l'indicateur mobilisé aux réponses correspondantes. Par exemple, lorsque dans les motifs de rejet, l'officier de protection affirme « les circonstances de son agression en novembre 2001 ont été rapportées de manière vague », plusieurs réponses retranscrites dans le procès-verbal y font référence dont celle-ci : « j'étais en conflit avec eux au sujet d'un conseil de village [en novembre 2001], j'ai même été victime une fois. Croyant que j'étais mort, j'ai été laissé au bord de la route. ». Nous avons ainsi identifié dans les procès-verbaux 1 420 réponses faisant référence à un point du récit de vie qui sera dans la décision caractérisé comme peu crédible, soit 13.8% du total des réponses du corpus ($n = 10\,267$). Parmi ces réponses, une fraction a été catégorisée dans le cadre de l'étude 4 comme faisant référence à un événement ponctuel et détaillée ($n = 427$), à potentiel traumatogène ($n = 161$), ou non. Pour ces réponses, nous disposons également des scores de fréquence d'emploi du passé, présent, ou futur, en tant que marqueurs de distance temporelle. Les fréquences des différents pronoms personnels constituent des marqueurs de distance sociale. Les marqueurs des catégories affect, cognition, perception et relativité fournissent une estimation du contenu des descriptions.

Tableau 53.

Nombre de réponses identifiées dans les PV comme jugées peu crédibles, et critères correspondants

Critère HCR	Critère retenu	Nombre de réponses (% du total	Dont évènement ponctuel
Quantité de détails, spécificité	1 - Quantité de détails, précision	487 (6.4%)	111
	2 - Argumentation, justifications	102 (1.3%)	9
	3 - Spécificité, personnalisation	387 (5.1%)	104
Cohérence interne	4 - Cohérence interne, contradictions	0 (0%)	0
Plausibilité	8 - Sens commun	30 (0.4%)	13
	9 - Probabilité d'occurrence	72 (0.9%)	27
	13 - Intelligibilité, clarté	206 (2.7%)	61
Hors critère HCR	14 - Sentiment de vécu	39 (0.5%)	10
	15 - Caractère convaincant des déclarations	97 (1.3%)	22
	16 - Consistance/cohérence	0	0
	17 - Autres propriétés problématiques	0	0

Données et matériel supplémentaire

Le matériel et les données anonymisées sont disponibles via le lien suivant : matériel étude 6

Résultats

Indicateurs de crédibilité

Dans les 53 décisions analysées, trois des 17 indicateurs apparaissent quasi systématiquement mobilisés comme motif de rejet (voir Tableau 54) : le caractère insuffisamment probant des déclarations ou pièces à l'appui (indicateur n°12, $n = 49$), un niveau de détail ou de précision insuffisant (n°1, $n = 48$), et le caractère peu personnalisé ou spécifique des déclarations (n°3, $n = 47$). Les indicateurs 1 et 3 correspondent à des critères HCR, contrairement à l'indicateur 12. Viennent ensuite une série de six critères, identifiés dans la moitié des dossiers : l'intelligibilité des propos (n°13, $n = 30$), son caractère convaincant (n°15, $n = 30$), l'attitude du demandeur (n°10, $n = 29$), l'argumentation des faits (n°2, $n = 27$), leur probabilité d'occurrence (n°9, $n = 24$), et la consistance des propos (n°16, $n = 23$). Les huit autres critères sont identifiés dans moins d'un tiers des notifications de rejet. Nous pouvons noter que les trois

critères les plus rares correspondent aux trois formes de cohérence externe listées dans les critères HCR apparaissent chacun dans moins de 10% des cas (indicateurs n°5, 6, et 7).

Tableau 54.

Fréquence moyenne d'emploi, et pourcentage des dossiers où le critère est mobilisé

Statut	Catégorie	Critère invoqué	
		M (SD)	% des cas
Critère HCR	1 - Quantité de détails, précision	2.94 (2.41)	90.6%
	2 - Argumentation, justifications	0.79 (0.99)	50.9%
	3 - Spécificité, personnalisation	2.00 (1.72)	88.7%
	4 - Cohérence interne, contradictions	0.41 (0.89)	28.3%
	5 - Cohérence externe - pièces	0.09 (0.29)	9.4%
	6 - Cohérence externe - témoins	0.06 (0.23)	5.7%
	7 - Cohérence externe - COI	0.15 (0.53)	9.4%
	8 - Sens commun	0.13 (0.39)	11.3%
	9 - Probabilité d'occurrence	0.55 (0.67)	45.3%
	10 - Attitude	0.85 (0.91)	54.7%
Hors critère HCR	11 - Authenticité des pièces	0.23 (0.47)	20.8%
	12 - Caractère probant des déclarations ou pièces	2.28 (1.94)	92.5%
	13 - Intelligibilité, clarté	0.96 (1.13)	56.6%
	14 - Sentiment de vécu	0.21 (0.45)	18.9%
	15 - Caractère convaincant des déclarations	0.79 (0.91)	56.6%
Indicateurs ambigus	16 - Consistance/cohérence	0.62 (0.88)	43.4%
	17 - Autres propriétés problématiques	0.15 (0.36)	15.1%

Corrélation entre les indicateurs de crédibilité

Dans l'optique d'évaluer l'indépendance entre les critères avancés dans les notifications de refus, des corrélations de Pearson ont été calculées pour chacun des indicateurs, à l'exception des indicateurs n°16 et n°17, ambigus, et pouvant donc faire référence à plusieurs caractéristiques du récit de vie.

Les résultats de l'analyse indiquent des corrélations positives entre trois groupes d'indicateurs. La quantité et la précision des détails (n°1) est positivement corrélée à la spécificité et à la personnalisation (n°3), $r(51) = .63$, $p < .001$, à l'attitude du demandeur (n°10), $r(51) = .36$, $p = .007$, l'intelligibilité du propos (n°13), $r(51) = .36$, $p = .008$, et au caractère convaincant

des déclarations (n°15), $r(51) = .42, p < .001$. La spécificité et la personnalisation est elle-même corrélée à l'intelligibilité, $r(51) = .34, p = .032$, et au caractère convaincant, $r(51) = .34, p = .032$. Cet ensemble de corrélations indique une interdépendance entre les indicateurs renvoyant aux qualités du discours du demandeur. Ces indicateurs correspondent à des critères HCR (n°1, 3, et 10), ainsi qu'à des indicateurs supplémentaires (n°13, 15).

Le second groupe d'indicateurs corrélés fait référence à la crédibilité externe de la demande. La cohérence entre le discours et les pièces à l'appui (n°5) est positivement corrélée à celle entre le discours et les COI (n°7), $r(51) = .27, p = .04$, et au caractère probant des déclarations ou pièces à l'appui (n°12), $r(51) = .29, p = .04$. La cohérence discours-COI est également corrélée au caractère probant des déclarations ou pièces, $r(51) = .39, p = .004$. Ce groupe comprend également des indicateurs HCR (n°5 et 7), et un indicateur supplémentaire (n°12).

Enfin, le troisième groupe fait référence à l'adhésion de l'officier de protection aux faits allégués. La probabilité d'occurrence (n°9), est corrélée au caractère probant des déclarations ou pièces à l'appui (n°12), $r(51) = .28, p = .04$, ainsi qu'au caractère convaincant des déclarations (n°15), $r(51) = .48, p < .001$. Ces deux derniers critères, caractère probant et caractère convaincant des déclarations sont également corrélés, $r(51) = .45, p < .001$. Ce troisième groupe inclut un indicateur HCR (n°9), pour deux indicateurs supplémentaires (n°12 et 15).

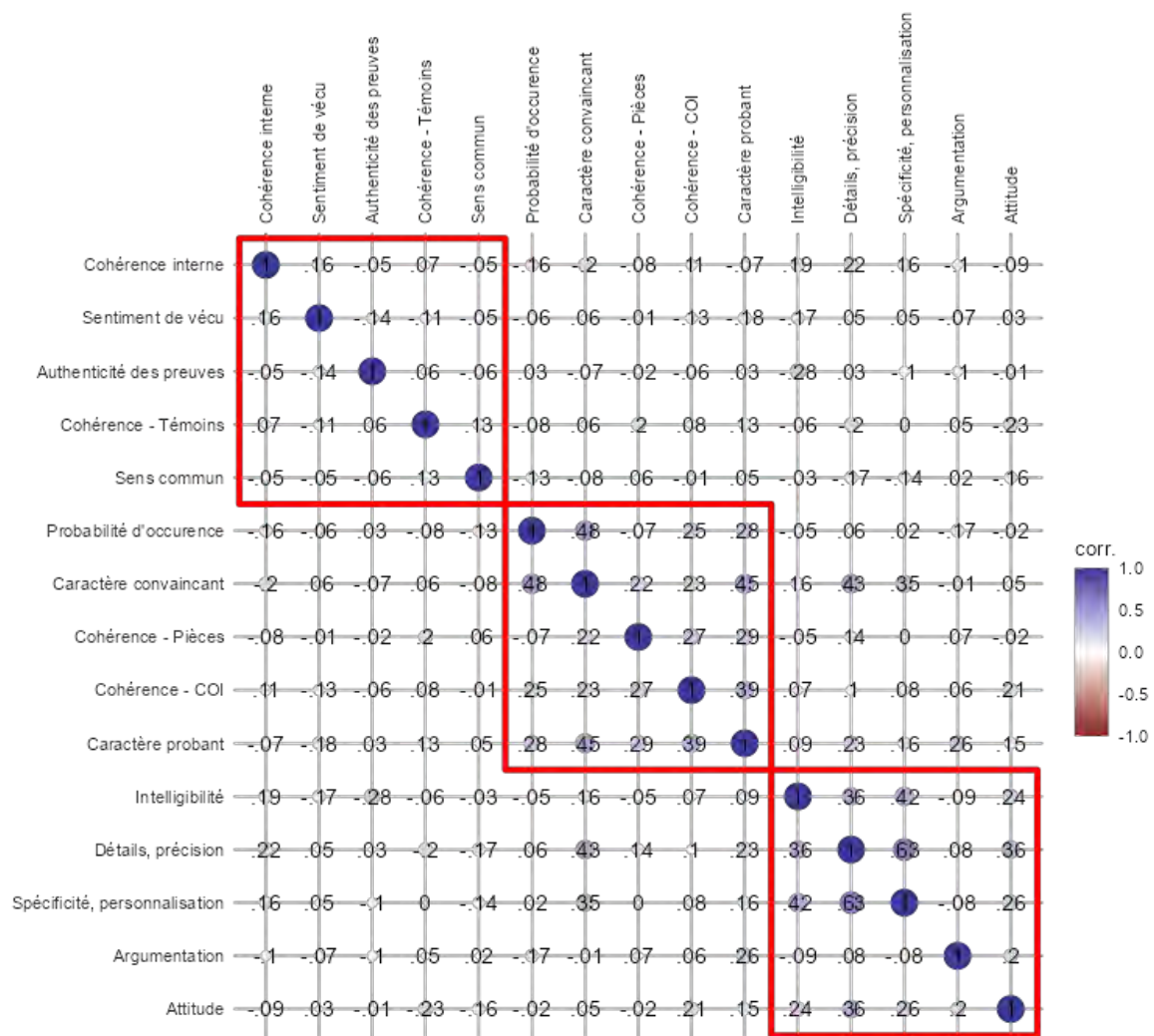


Figure 13. Carte des corrélations d'emploi des critères identifiés

Une carte des corrélations de Pearson, réalisée avec la méthode de clustering de Ward pour trois clusters conforte cette tendance. Un premier cluster de corrélations concerne les qualités du discours et l'attitude du demandeur (i.e. intelligibilité, détails, spécificité, attitude). Dans l'ensemble, ce cluster est celui où les corrélations les plus fortes sont observées.

Le deuxième cluster regroupe des éléments de crédibilité externe (i.e. COI et pièces à l'appui), et l'adhésion de l'officier de protection aux faits allégués (i.e. caractère probant, convaincant, et probabilité d'occurrence). Le troisième cluster, qui présente des corrélations faibles entre les items, le plus souvent négatives, n'est pas interprétable.

Indicateurs de crédibilité en fonction de la région d'origine

Nous avons conduit une série de tests de Kruskal-Wallis afin de tester l'hypothèse d'un effet de la région d'origine sur les indicateurs de crédibilité soulevés dans les décisions. Ne disposant que de deux dossiers complets pour l'Afrique de l'est, cette région ne sera pas prise en compte dans les analyses présentées dans cette section. Les autres régions diffèrent de façon statistiquement significative pour le caractère convaincant des déclarations, $\chi^2(4) = 13.36$, $p = .01$, $\varepsilon^2 = .27$. Les comparaisons de Dwass-Steens-Crichtlow-Flinger (DSCF) ne révèlent pas de différence pair-à-pair statistiquement significative, bien que les comparaisons Afrique de l'Ouest – Europe de l'Est, et Afrique de l'Ouest – Asie soient proches des seuils de significativité, $W = -3.82$, $p = .05$. De façon tendancielle, les officiers de protection jugent plus fréquemment les propos des demandeurs originaires d'Afrique de l'Ouest comme peu convaincants, en comparaison aux ressortissants d'Europe de l'est ou de la zone Asie – Moyen-Orient (voir Tableau 55). Pour les autres indicateurs, aucune différence statistiquement significative n'est constatée, $ps > .05$.

Tableau 55.

Fréquence d'emploi des critères en fonction de la région d'origine du demandeur

Région	N	Détails, précision	Argumentation	Spécificité, personnalisation	Cohérence interne	Sens commun	Probabilité d'occurrence	Attitude	Intelligibilité	Sentiment de vécu	Caractère convaincant
M (SD)											
Afrique du Nord	9	2.89 (2.76)	0.78 (1.09)	1.67 (1.87)	0.44 (0.53)	0.11 (0.33)	0.67 (0.71)	1.11 (1.05)	0.67 (1.00)	0.11 (0.33)	0.67 (1.32)
Afrique de l'Est	2	2.50 (0.71)	2.00 (1.41)	2.00 (0.00)	0.50 (0.71)	0.00 (0.00)	0.50 (0.71)	1.00 (1.41)	1.00 (1.41)	0.00 (0.00)	0.00 (0.00)
Afrique Centrale	12	3.33 (1.61)	0.58 (0.99)	2.33 (1.50)	0.58 (1.44)	0.08 (0.29)	0.67 (0.65)	0.83 (0.83)	0.50 (0.90)	0.33 (0.65)	1.17 (0.94)
Afrique de l'Ouest	16	3.44 (2.37)	0.94 (1.06)	2.00 (1.26)	0.06 (0.25)	0.00 (0.00)	0.62 (0.72)	0.87 (0.96)	1.00 (1.09)	0.25 (0.45)	1.12 (0.72)
Europe de l'Est	7	1.43 (0.98)	0.71 (0.76)	2.00 (1.41)	0.43 (0.79)	0.29 (0.49)	0.29 (0.49)	0.86 (0.90)	1.43 (0.53)	0.14 (0.38)	0.29 (0.49)
Asie, Moyen- Orient	7	2.86 (4.10)	0.57 (0.79)	1.86 (3.24)	0.86 (1.07)	0.29 (0.76)	0.29 (0.76)	0.43 (0.79)	1.57 (1.81)	0.14 (0.38)	0.29 (0.49)

Indicateurs de crédibilité en fonction de la nature traumatogène de l'évènement

Dans l'échantillon, 427 réponses portent sur un évènement ponctuel et contiennent des détails factuels sur celui-ci. Parmi ces réponses, 62.3% correspondent à une description d'évènement non traumatogène ($n = 266$), et 37.7% à une description d'évènement à potentiel traumatogène ($n = 161$). Dans les décisions associées, huit indicateurs sont invoqués pour justifier des doutes sur la crédibilité de ces descriptions (voir Tableau 56). Nous avons réalisé une série de tests de Khi-deux afin d'identifier de possibles associations entre l'emploi de ces critères et la nature traumatogène de l'évènement pour lequel le critère est mobilisé.

Les analyses signalent que l'indicateur de spécificité et de personnalisation plus fréquemment invoqué pour mettre en doute la description d'un évènement ponctuel lorsque celui-ci est de nature traumatogène, $\chi^2(1) = 7.92$, $p = .005$, $\varepsilon^2 = .14$. À l'inverse, les descriptions d'évènements non traumatogènes sont plus fréquemment jugées non convaincantes, $\chi^2(1) = 3.93$, $p < .05$, $\varepsilon^2 = .10$. Aucune autre association significative n'est par ailleurs constatée, $ps > .05$.

Tableau 56.

Proportion des descriptions jugées peu crédibles sur l'un des critères retenus, en fonction de la nature traumatogène de l'expérience

Indicateur invoqué	Nature de l'évènement	
	Non traumatogène	Traumatogène
	% des réponses (N)	
Quantité de détails, précision	15.8% (42)	19.3% (31)
Argumentation, justifications	1.5% (4)	2.5% (4)
Spécificité, personnalisation	13.5% (36)	24.2% (39)
Sens commun	2.6% (7)	1.9% (3)
Probabilité d'occurrence	5.3% (14)	1.9% (3)
Intelligibilité, clarté	9.8% (26)	9.9% (16)
Sentiment de vécu	1.1% (3)	3.1% (5)
Caractère convaincant des déclarations	4.9% (13)	1.2% (2)

Indicateurs de crédibilité et profil de description incarnée/distanciée

Toujours au sujet des descriptions d'évènements ponctuels, et des jugements de crédibilité émis en référence à ces évènements, nous avons poursuivi l'analyse afin d'identifier de possibles

associations entre le profil de distance psychologique des descriptions, et les indicateurs de crédibilité invoqués à leur égard.

Les résultats indiquent une association significative entre le cluster de description et l'indicateur *caractère convaincant des déclarations*, $\chi^2(1) = 9.78$, $p = .002$, $\varepsilon^2 = .15$, l'indicateur étant mobilisé en référence à 6.5% des descriptions du cluster incarné ($n = 13$), contre 0.9% dans le cluster distancié ($n = 2$). Les analyses pointent également une association significative pour l'indicateur *argumentation, justification*, $\chi^2(1) = 3.91$, $p < .05$, $\varepsilon^2 = .10$, l'indicateur étant plus fréquemment mobilisé en référence à une description du cluster distancié (3.1% du total des descriptions du cluster, $n = 7$), qu'en référence à une description du cluster incarné (0.5% du total des descriptions du cluster, $n = 1$).

Concernant l'indicateur *spécificité, personnalisation*, l'association avec le cluster de description n'est pas significative, $\chi^2(1) = 2.58$, $p = .11$, bien que la tendance observée soit en accord avec notre hypothèse. Une plus grande proportion des descriptions du cluster distancié sont jugées peu spécifiques ou personnalisées (20.4% du total des descriptions du cluster, $n = 46$), que pour les descriptions du cluster incarné (14.4% du total des descriptions du cluster, $n = 29$). Aucune autre association significative n'est par ailleurs identifiée, $ps > .05$.

Indicateurs de crédibilité et propriétés psycholinguistiques des réponses

Dans cette section, nous évaluerons de possibles liens entre les indicateurs de fiabilité soulevés dans les notifications de rejet, et les propriétés des réponses fournies. Pour ce faire, nous avons identifié au sein des procès-verbaux l'objet des réponses des demandeurs qui étaient mises en doute dans les notifications de rejet, et nous les avons comparées à celles pour lesquelles aucun indicateur n'était mentionné dans les notifications de rejet. Afin de garantir la comparabilité des réponses, nous avons restreint les comparaisons aux descriptions d'événements ponctuels ($n = 427$).

Seuls trois indicateurs sur les 11 analysés sont mobilisés à plus de 20 reprises dans l'échantillon pour mettre en doute la crédibilité d'une description d'expérience ponctuelle : la spécificité ou personnalisation ($n = 75$), la quantité et la précision des détails ($n = 73$), et l'intelligibilité du propos ($n = 42$). Nos analyses ne concerneront donc que ces trois indicateurs.

Propriétés des descriptions jugées insuffisamment spécifiques ou personnalisées

Les analyses ne révèlent de différence significative entre les deux groupes de descriptions que pour un marqueur (voir Tableau 57) : la fréquence d'emploi du pronom *ils*, $\chi^2(1) = 6.98$, $p = .008$, $\varepsilon^2 = .02$. Les descriptions jugées insuffisamment personnalisées contiennent plus fréquemment le pronom *ils* ($M = 2.59$, $SD = 2.88$), que les autres ($M = 1.91$, $SD = 2.98$). Nous pouvons observer à l'inverse un moindre emploi du *je*, $\chi^2(1) = 2.27$, $p = .13$, mais cette différence n'est pas significative.

Tableau 57.

Fréquence des pronoms personnels et des verbes au passé, présent et futur pour les descriptions jugées peu personnalisées et spécifiques ou non

Spécificité, personnalisation	Pronom personnel					Verbe		
	Je	Nous	Vous	Il	Ils	Passé	Présent	Futur
	M (SD)							
Pas de mention	8.87 (5.70)	0.72 (1.62)	0.54 (1.31)	7.02 (4.95)	1.91 (2.98)	5.73 (3.77)	9.87 (5.02)	0.26 (0.93)
Non crédible	7.89 (5.45)	1.06 (2.37)	0.22 (0.63)	6.45 (4.52)	2.59 (2.88)	6.03 (3.51)	8.96 (4.96)	0.31 (0.91)

Concernant les marqueurs d'affect, cognition, perception et relativité, les descriptions jugées insuffisamment spécifiques ne se démarquent pas du reste des descriptions de l'échantillon (voir Tableau 58).

Tableau 58.

Fréquence des marqueurs d'affect, de cognition, de perception et de relativité pour les descriptions jugées peu personnalisées et spécifiques ou non

Spécificité, personnalisation	Affect	Cognition	Perception	Relativité
	M (SD)			
Pas de mention	2.66 (2.81)	12.01 (5.78)	3.15 (2.90)	11.38 (5.82)
Non crédible	2.81 (3.74)	11.47 (5.04)	2.98 (2.56)	10.87 (4.96)

Propriétés des descriptions jugées insuffisamment détaillées ou imprécises

À la différence de l'indicateur de spécificité qui se traduit par des variations de personne grammaticale, l'indicateur de quantité de détails apparaît lié au contenu des descriptions (voir Tableaux 59 et 60). Les descriptions jugées insuffisamment détaillées ou imprécises se distinguent des autres sur les marqueurs de cognition et de perception. Ainsi, les descriptions insuffisamment détaillées contiennent une plus grande fréquence de marqueurs de cognitions, $\chi^2(1) = 4.88, p = .03, \epsilon^2 = .01$, mais une moindre fréquence de marqueurs de perception, $\chi^2(1) = 6.42, p = .01, \epsilon^2 = .02$.

Tableau 59.

Fréquence des pronoms personnels et des verbes au passé, présent et futur pour les descriptions jugées peu détaillées et imprécises ou non

Quantité, précision des détails	Pronom personnel					Verbe		
	Je	Nous	Vous	Il	Ils	Passé	Présent	Futur
	M (SD)							
Pas de mention	8.63 (5.69)	0.80 (1.82)	0.45 (1.21)	6.91 (4.90)	1.94 (2.91)	5.76 (3.82)	9.75 (5.02)	0.26 (0.93)
Non crédible	9.01 (5.54)	0.70 (1.55)	0.65 (1.30)	6.97 (4.76)	2.46 (3.25)	5.91 (3.25)	9.51 (4.84)	0.30 (0.88)

Tableau 60.

Fréquence des marqueurs d'affect, de cognition, de perception et de relativité pour les descriptions jugées peu détaillées et imprécises ou non

Quantité, précision des détails	Affect	Cognition	Perception	Relativité
	M (SD)			
Pas de mention	2.74 (3.09)	12.13 (5.77)	2.98 (2.80)	11.37 (5.66)
Non crédible	2.45 (2.39)	10.88 (4.95)	3.81 (2.94)	10.90 (5.80)

Propriétés des descriptions jugées peu intelligibles

Les descriptions jugées peu intelligibles se démarquent sur un marqueur : l'emploi du futur (voir Tableau 61). Celles-ci contiennent une fréquence significativement plus importante de verbes au futur, $\chi^2(1) = 8.01, p = .005, \epsilon^2 = .02$.

Tableau 61.

Fréquence des pronoms personnels et des verbes au passé, présent et futur pour les descriptions jugées peu intelligibles ou non

Intelligibilité	Pronom personnel					Verbe		
	Je	Nous	Vous	Il	Ils	Passé	Présent	Futur
	M (SD)							
Pas de mention	8.58 (5.58)	0.81 (1.82)	0.46 (1.21)	6.82 (7.86)	2.02 (2.93)	5.81 (3.78)	9.75 (5.06)	0.25 (0.91)
Non crédible	9.81 (6.32)	0.54 (1.24)	0.64 (1.32)	7.86 (4.73)	2.06 (3.35)	5.59 (3.26)	9.37 (4.61)	0.51 (1.05)

Sans que les différences soient significatives, les descriptions jugées peu intelligibles contiennent également une moins grande fréquence de marqueurs de cognitions, perception et relativité, mais plus de marqueurs d’affect (voir Tableau 62).

Tableau 62.

Fréquence des marqueurs d'affect, de cognition, de perception et de relativité pour les descriptions jugées peu intelligibles ou non

Intelligibilité	Affect	Cognition	Perception	Relativité
	M (SD)			
Pas de mention	2.62 (2.85)	11.94 (5.65)	3.07 (2.85)	11.33 (5.66)
Non crédible	3.30 (4.01)	11.78 (5.71)	2.70 (3.57)	10.93 (5.92)

Discussion

Indicateurs de crédibilité identifiés

Nous avons identifié dans les décisions OFPRA 17 indicateurs de crédibilité. Les indicateurs 1 à 10 font référence à des critères HCR. Les indicateurs 11 à 15 constituent des indicateurs supplémentaires, mobilisés par les officiers de protection. Les indicateurs 16 et 17 renvoient à des formules ambiguës ou imprécises. Onze de ces indicateurs sont relatifs au témoignage, et six font référence à l’attitude ou à des points de cohérence externe. Ces indicateurs peuvent être regroupés en fonction de leur fréquence d’emploi :

1. Les indicateurs mobilisés quasi systématiquement : des déclarations ou pièces à l’appui insuffisamment probantes (n°12), un niveau de détail ou de précision insuffisant (n°1), des déclarations peu personnalisées ou peu spécifiques (n°3)

2. Les indicateurs mobilisés dans 43% à 57% des dossiers, soit une moitié des cas approximativement : des propos inintelligibles (n°13), peu convaincants (n°15), une attitude inappropriée (n°10), une argumentation insuffisante (n°2), des faits peu probables (n°9), des propos peu consistants (n°16)
3. Les indicateurs mobilisés dans moins d'un tiers des cas : des faits contraires au sens commun (n°8), l'absence d'un sentiment de vécu (n°14), des incohérences internes et externes (n°4 à 7), des doutes sur l'authenticité des pièces (n°11).

Notons cependant que dans de nombreux pays, les demandeurs sont interrogés à plusieurs reprises par les services migratoires (e.g., van Veldhuizen et al., 2018), et la décision peut s'appuyer sur les allégations produites dans différents entretiens. En France, ce n'est pas le cas, puisque l'audition OFPRA, généralement unique, constitue le premier entretien où sont abordés les motifs de la demande dans le cadre de la procédure, avant, en cas de rejet, l'audience CNDA. Dans une majorité des cas, la décision de l'officier de protection ne repose donc que sur un unique entretien, ainsi que sur un premier récit synthétique écrit, transmis par le demandeur en début de procédure. La cohérence interne interentretiens ne peut donc être mise à mal que par des divergences entre les déclarations écrites et orales successives. Il est moins probable que des divergences entre deux entretiens oraux adviennent, si l'on considère (i) qu'une inconsistance est moins probable si l'un des deux témoignages est synthétique (ii) qu'elle est également moins probable si le premier témoignage est écrit, et qu'il est donc possible pour le demandeur d'en consulter la copie avant l'audition pour éviter de se contredire. La faible fréquence de l'indicateur de cohérence externe pourrait donc s'expliquer par le déroulement de la procédure en France, et donc difficilement généralisable à d'autres pays. Si cette tendance se confirme dans des pays où plusieurs auditions sont menées, cela signifierait que la cohérence interne n'est effectivement pas un indicateur de crédibilité de premier plan dans la procédure d'asile. Bien que la présence d'incohérences internes est largement employée pour discréditer des témoignages en contexte judiciaire (Deeb et al., 2018; Krix et al., 2015), ces incohérences sont peu diagnostiques de la fiabilité globale des témoignages (Rubínová et al., 2022; Stanley et al., 2017).

Validité des critères identifiés

Parmi les trois indicateurs quasi systématiques, deux concernent les propriétés du témoignage fourni (n°1 et 3). Le troisième fait référence à un élément de preuve externe, juger de sa fiabilité n'est donc pas de notre ressort. L'indicateur de niveau de détail (n°1), apparaît approprié dans

l'évaluation de la crédibilité : les menteurs rapportent en effet généralement moins de détails (DePaulo et al., 2003; Hauch et al., 2015). Pour cette raison, l'indicateur est inclus dans de nombreux outils d'évaluation de la crédibilité (Evans, Michael, et al., 2013; Sporer, 1997), tels que le CBCA (Volbert & Steller, 2014). Néanmoins, des facteurs tels que le trauma (Brown et al., 2013; Graham et al., 2014; Raes et al., 2006), ou l'orientation culturelle du demandeur (Anakwah et al., 2020; Hope et al., 2021), font de la quantité de détails un indicateur trompeur dans le contexte de la procédure d'asile.

Une zone d'ombre existe au sujet de l'indicateur de personnalisation et spécificité. En termes de propriétés du témoignage, le caractère « convenu », ou au contraire « individualisé » reste une « boîte noire », puisqu'il n'est pas possible de précisément déterminer ce qui rend le témoignage convenu ou individualisé. Burgoon et Qin (2006), par exemple, opérationnalisent la spécificité comme une combinaison de la quantité et fréquence de détails sensoriels, la fréquence de modificateurs (i.e. terme modifiant la signification d'un autre), et des six pronoms personnels dans le témoignage. Définie ainsi, la spécificité n'est pas un indicateur de crédibilité fiable. En fonction des circonstances, les auteurs observent en effet plus ou moins de spécificité dans les témoignages mensongers en comparaison aux autres (Burgoon & Qin, 2006). Le caractère spécifique des déclarations peut se rapprocher de leur caractère concret (*concretness*), défini comme « le degré avec lequel le concept évoqué par un mot peut être rapproché d'une entité perceptible » (Brysbaert et al., 2014, p. 904). Le caractère concret d'un témoignage est mesuré de différentes manières, notamment par le biais du *Linguistic Category Model* (Semin & Fiedler, 1988), taxonomie du degré d'abstraction des verbes et adverbes, ou encore par le ratio de détails perceptuels, spatiaux, et temporels, en comparaison aux cognitions (G. D. Bond & Lee, 2005). En fonction de l'objet du discours (i.e. activités passées ou à venir), et de l'opérationnalisation de la notion, des différences significatives appuient l'hypothèse de témoignages mensongers plus abstraits comme l'hypothèse inverse (Kleinberg et al., 2019). En l'absence d'une compréhension claire des liens entre spécificité et crédibilité dans la littérature scientifique, nous pouvons considérer cet indicateur comme peu fiable. Et ce d'autant plus si l'on considère par ailleurs les effets d'un TSPT sur la spécificité du rappel (Brown et al., 2013; Graham et al., 2014; Raes et al., 2006).

Parmi les indicateurs relevés dans la moitié des notifications, une même difficulté se présente. Plusieurs de ces indicateurs sont en effet peu explicites du point de vue de leur opérationnalisation : l'intelligibilité (n°13), le caractère peu convaincant (n°15), la faible

consistance (n°16), et l'attitude inappropriée (n°10). Dans le *Reality Monitoring* (Alonso-Quecuty, 1992), ou l'*Aberdeen Report Judgment Scale* (Sporer et al., 2014), la description des émotions et sentiments suscités par la scène participe à la crédibilité du témoignage. L'attitude inappropriée renvoie à une « constellation d'indices inter-corrélés » (Levine, 2022, p. 2). Elle peut notamment traduire une inadéquation entre les faits décrits, et les émotions exprimées ou non. Si c'est le cas, il s'agirait d'un indicateur particulièrement inadapté, car trompeur dans un contexte interculturel (e.g., Matsumoto, 1993; Matsumoto et al., 2008; Safdar et al., 2009). Plus globalement, l'attitude de l'interviewé est fortement dépendante du contexte de l'échange (Levine, 2022). Quelle que soit son opérationnalisation, un jugement de crédibilité fondé sur l'attitude du demandeur est donc à proscrire (C. F. Bond et al., 1990; Levine, 2022).

Concernant la faible probabilité d'occurrence des faits allégués (n°9), la littérature indique que les témoignages mensongers sont généralement jugés moins probables, mais à un ensemble de conditions (Leal et al., 2015; Reinhard & Schwarz, 2012). Il s'agit donc d'un indicateur relativement fiable, à condition de tenir compte des facteurs (autres que le mensonge), pouvant conduire à estimer les faits peu probables (e.g., la mauvaise compréhension des termes employés par le demandeur).

Il est enfin à noter que parmi les indicateurs employés quasi systématiquement, deux sur trois renvoient au constat d'un témoignage en deçà des standards attendus à l'OFPRA, en qualité ou en quantité (i.e. quantité et précision des détails, personnalisation). Des critères de qualité du témoignage employés pour justifier la quasi-totalité des rejets, interrogent autant sur les attentes des officiers de protection que sur les méthodes qu'ils emploient pour recueillir le témoignage. D'une part, cette récurrence pourrait traduire des attentes trop importantes à l'égard de la mémoire des demandeurs d'asile (Herlihy et al., 2012; Herlihy & Turner, 2015). En corolaire, les résultats de la présente étude, et des travaux antérieurs au sujet des pratiques d'audition des professionnels de l'asile (Dowd et al., 2018; Herlihy et al., 2010; Skrifvars et al., 2020), indiquent que les officiers de protection emploient des méthodes sous-optimales s'agissant d'obtenir un témoignage précis et exhaustif. En d'autres termes, un fort décalage se manifeste entre un niveau d'exigence en détails élevé, et les méthodes d'entretien employées pour remplir cet objectif.

Indicateur de crédibilité et propriétés psycholinguistiques des descriptions d'évènements ponctuels

Un objectif de cette étude était d'évaluer les corrélats psycholinguistiques des indicateurs mobilisés par les officiers de protection. Ne disposant pas d'une quantité de données suffisantes pour la majorité des indicateurs, nous avons analysé les propriétés psycholinguistiques de trois d'entre eux : niveau de détail et précision, intelligibilité du propos, et spécificité et personnalisation des déclarations. Les descriptions jugées peu détaillées et imprécises contiennent une plus grande fréquence de marqueurs de cognition, et une fréquence moindre de marqueurs de perception. Ce résultat indique que le critère niveau de détail et précision concerne principalement la modalité sensori-perceptive : pour paraître suffisamment détaillé, il est attendu que le demandeur décrive précisément ce qu'il a vu, entendu, senti, plus qu'il ne décrive ses ressentis, ses pensées, ou la trame schématique des faits.

Les descriptions d'évènements ponctuels jugées peu spécifiques et personnalisées se caractérisent par une plus grande fréquence du pronom *ils*. Il s'agit là de la seule différence significative constatée pour cet indicateur, mais de façon tendancielle, les autres différences observées vont toutes dans le sens d'une plus grande distance sociale (i.e. moins de *je*, plus de *nous*), et temporelle (i.e. verbes au passé plus fréquents, verbes au présent plus rares), dans les descriptions jugées peu spécifiques et personnalisées. Compte tenu du fait que les descriptions jugées peu spécifiques et personnalisées tendent à être distanciées, sans que la différence ne soit significative, les résultats de la présente étude laissent entrevoir un lien entre les jugements de spécificité et de personnalisation du témoignage, et la distance psychologique associée au rappel. Plus spécifiquement, plus le témoin marque une distance sociale et temporelle vis-à-vis des faits qu'il décrit, plus il est probable que son témoignage soit jugé insuffisamment spécifique et personnalisé. À l'inverse, un rappel spécifique et personnalisé tend à être rapporté à la première personne, mettant l'accent sur la perspective du demandeur, en décrivant ses actions, ses propres ressentis ou pensées au moment des faits.

Enfin, les descriptions jugées peu intelligibles contiennent une plus grande fréquence de verbes au futur. De façon plus marginale et non significative, nous observons en outre une plus grande fréquence de marqueurs d'affect et de perception. Ce résultat est plus difficile à interpréter, mais il est selon nous probable que ces descriptions jugées peu intelligibles soient moins focalisées sur les faits, et mêlent plus fréquemment les faits aux affects qu'ils suscitent et aux craintes en cas de retour.

Corrélations entre les indicateurs identifiés

Nous avons identifié une série de corrélation d'intensité moyenne entre les indicateurs quantité et précision, et spécificité et personnalisation, et les indicateurs attitude, intelligibilité du propos, et caractère convaincant des déclarations. Ce résultat indique une perméabilité entre les critères de jugements d'exhaustivité et de précision du propos, relevant du contenu du témoignage, et ceux concernant les qualités subjectives du récit fourni, relevant de la forme du témoignage.

Ce résultat ne corrobore que partiellement les observations réalisées auparavant (Maegherman et al., 2018), puisque nous ne retrouvons pas un même niveau de corrélations généralisées entre les quatre indicateurs HCR de quantité, plausibilité, cohérence interne et externe. Cela peut s'expliquer par des différences méthodologiques : après avoir consulté une vignette synthétique, les participants de l'étude de Maegherman et collaborateurs²³ devaient émettre des jugements sur une échelle de 0 à 100 pour les quatre indicateurs à la suite, et ces quatre évaluations se sont avérées corrélées. Dans le cas présent, nous n'avons analysé que ce que les officiers de protection ont jugé suffisamment tangible et pertinent pour être rapporté dans les notifications. Il n'est pas exclu par exemple qu'un officier exprimant des doutes sur la personnalisation du propos considère également ce propos comme peu plausible sans qu'il estime ce jugement suffisamment pertinent ou recevable. Les corrélations ici constatées corroborent dans la pratique l'hypothèse d'une porosité entre les différents indicateurs de crédibilité préconisés par le HCR (e.g., un récit jugé peu détaillé sera également jugé peu plausible). Cette porosité conduit à envisager la préexistence d'un jugement de crédibilité global, essentiellement subjectif et intuitif (Maegherman et al., 2018), ayant une influence sur l'évaluation des indicateurs de forme et de contenu du récit de vie.

Crédibilité perçue et distance psychologique dans les descriptions d'évènements ponctuels

Nous nous attendions à ce que les officiers de protection jugent plus fréquemment comme peu spécifiques et personnalisées les descriptions associées au cluster distancié. Parmi les

²³ À noter par ailleurs qu'il ne s'agit pas de professionnels de l'asile, mais d'une population de tout-venant.

descriptions de faits ponctuels émises, 20.4% de celles associées au cluster incarné sont explicitement jugées comme peu spécifiques ou personnalisées, contre 14.4% pour celles du cluster distancié. Bien qu'en phase avec notre hypothèse, cette différence n'est cependant pas significative.

Nous constatons cependant que les descriptions du cluster incarné sont plus fréquemment jugées peu convaincantes, ce qui peut sembler contre-intuitif. Un récit favorisant l'identification ou transportant l'interlocuteur, généralement plutôt associé à des marqueurs de faible distance psychologique, a en effet également tendance à emporter son adhésion (Liu & Yang, 2023). Lorsque l'officier de protection affirme « l'intéressé s'est montré peu convaincant », nous pouvons donc difficilement attribuer ce jugement à l'absence d'un sentiment de vécu qui diminuerait le caractère persuasif du témoignage. Compte tenu des corrélations observées entre cet indicateur et d'autres liés à la forme et au fond du témoignage (i.e. spécificité, détails, probabilité d'occurrence, et caractère probant), cette tendance pourrait exprimer un caractère plus clair et logique des descriptions distanciées, appuyant une argumentation plus substantielle du point de vue de l'officier de protection.

Par ailleurs, nous avons observé que les descriptions du cluster distancié sont plus fréquemment jugées insuffisamment argumentées ou justifiées. Ici aussi, il est difficile d'avancer une interprétation satisfaisante. Ce résultat pourrait s'expliquer soit (i) par une moindre focalisation du demandeur sur ses agissements propres dans le cluster distancié, et/ou (ii) par une tendance relativement moindre à fournir éléments de perception et de relativité dans les descriptions distanciées. Dans la première hypothèse, le sens d'une argumentation insuffisante renverrait alors à une moindre argumentation des actions propres ou des ressentis du demandeur lors des faits, et non pas à l'argumentation du *pourquoi* les faits se sont déroulés, ou les autres protagonistes ont agi ainsi. Dans la deuxième hypothèse, l'argumentation et la justification se manifesteraient dans les détails sensori-perceptuels fournis à l'appui des faits allégués.

Dans la perspective de la CLT, des travaux sur le jugement moral ou la communication persuasive ont mis en lumière un effet de la distance psychologique sur le raisonnement. Un événement futur perçu comme lointain ou improbable, un émetteur perçu comme socialement distant, ou un message communiqué avec distance favorisent chez le récepteur un raisonnement abstrait, mobilisant ses valeurs et ses principes moraux. Au contraire, une faible distance favorise un traitement du message en des termes plus concrets, notamment en termes de faisabilité (e.g., Eyal & Liberman, 2012; Van Houwelingen et al., 2017). Bien qu'il n'existe à

notre connaissance aucune étude sur le sujet, nous pourrions envisager un effet comparable de la distance psychologique à l'égard des faits décrits sur l'évaluation de la crédibilité d'un témoignage. Dans l'évaluation de la crédibilité d'un témoignage fourni de façon distante, une attention plus grande serait ainsi portée au raisonnement des acteurs, ou à d'éventuels décalages entre leurs motivations et leurs actions par exemple. Un témoignage peu distant sur un plan social et temporel serait quant à lui évalué avec une plus grande attention pour la chaîne chronologique des actions, au caractère réalisable et réaliste des faits décrits.

Crédibilité perçue en fonction de la région d'origine

Nous nous attendions à ce que les descriptions fournies par des ressortissants d'Afrique de l'ouest, en ce qu'elles sont associées à une moindre distance psychologique (Étude 4), soient plus rarement jugées peu spécifiques et personnalisées. Nous n'avons constaté aucune différence significative pour cet indicateur, la région se situant par ailleurs dans la moyenne de l'échantillon. Les différentes régions étudiées diffèrent cependant fortement à l'égard de l'indicateur caractère convaincant des déclarations. A la limite des seuils de significativité, les officiers de protection rapportent plus fréquemment ne pas être convaincus par les propos de demandeurs originaires d'Afrique de l'Ouest, qu'ils ne l'expriment pour ceux d'Asie ou d'Europe de l'Est. Les ressortissants d'Afrique de l'Ouest se démarquent ainsi d'une part dans la propriété des descriptions fournies, et d'autre part dans les jugements de crédibilité à leur égard.

De la même manière que les descriptions incarnées sont plus fréquemment jugées peu convaincantes, celles des ressortissants d'Afrique de l'Ouest le sont également. Ici aussi, nous pouvons supposer que les descriptions fournies par les ressortissants de cette région, dont nous avons vu dans l'étude 4 qu'elles se démarquent par une moindre distance sociale et temporelle, peuvent en conséquence apparaître moins claires et logiques, et par conséquent moins convaincantes.

Crédibilité perçue en fonction du caractère traumatogène de l'expérience

En distinguant les descriptions d'événements ponctuels traumatogènes et non traumatogènes, nous avons constaté des variations dans les jugements de crédibilité. Nous constatons notamment que 24% des descriptions d'EPT sont évoquées dans les décisions comme insuffisamment spécifiques et personnalisées, contre 13% pour le reste des descriptions d'événements ponctuels. À l'inverse, les événements non traumatogènes sont plus

fréquemment jugés non convaincants que les EPT. Les descriptions d'EPT étant plus fréquemment distancées (Étude 4), les résultats font écho aux liens constatés entre distance psychologique et jugements de crédibilité, les descriptions incarnées étant plus fréquemment jugées peu convaincantes, tandis que de façon marginale les descriptions distancées sont jugées peu spécifiques et personnalisées. À noter enfin que si les deux critères sont associés à ces deux profils opposés, ils sont pourtant positivement corrélés.

Il n'est pas exclu que la tendance des officiers de protection à juger les événements non traumatogènes comme moins convaincants soit imputable aux attentes des professionnels de l'asile, et à un décalage entre ces attentes et les faits rapportés. Peut-être également les officiers de protection jugent-ils trop brutal de qualifier de « peu convaincante » la description d'une expérience traumatogène, puisque cela signifie mettre en cause la réalité de cette expérience. D'une façon plus acceptable, ils préféreraient s'exprimer au sujet des qualités insuffisantes du témoignage (en particulier la personnalisation), s'abstenant donc d'une remise en cause explicite du fond du propos. Néanmoins, en considérant ces différences dans l'évaluation de la crédibilité au prisme des propriétés distinctives d'une description d'expérience traumatogène, celles-ci pourraient s'expliquer par les deux principales caractéristiques identifiées dans la littérature : les rappels d'événements traumatogènes sont dominés par des détails sensori-perceptuels (Fernández-Lansac & Crespo, 2015), associées à un sentiment de reviviscence, mais plus pauvres en détails contextuels, du fait d'un accès entravé à la représentation contextuelle de la scène (Brewin, 2014). Le cas échéant, une description peu convaincante serait liée à une description peu contextualisée, tandis qu'une description peu spécifique serait liée à un manque de détails perceptuels. Le tableau 63 synthétise les principaux résultats de l'étude pour les indicateurs de crédibilité les plus courants.

Des critères sensibles aux facteurs culturels et traumatiques

À des degrés divers, des liens avec la culture ou le trauma peuvent être tracés pour pratiquement tous les indicateurs identifiés. L'attitude inappropriée, ou l'absence d'un sentiment de vécu, peut-être la conséquence de réticences culturelles à exprimer ses émotions (Matsumoto, 1991, 1993; Matsumoto et al., 2008; Safdar et al., 2009; Semin et al., 2002), d'une moindre capacité à reconnaître les émotions dans un contexte interculturel (Elfenbein & Ambady, 2002), ou être dû à l'anhédonie symptomatique d'une dépression ou d'un TSPT (Hammen & Watkins, 2018; Kashdan et al., 2006; Nawijn et al., 2015). Un niveau de détail ou de précision insuffisant pourrait s'expliquer par un style de communication à contexte fort, plus commun dans les

cultures collectivistes qu'individualistes (Gudykunst et al., 1996; Hall & Hall, 2014). Des déclarations peu personnalisées pourraient traduire un relatif effacement de soi dans les descriptions, pouvant s'expliquer par une orientation culturelle interdépendante (Markus & Kitayama, 1991; Vignoles et al., 2016), la violation du sens commun pourrait exprimer les postulats culturellement ancrés de l'officier de protection (Shumam & Bohmer, 2004), et ainsi de suite. Dans le contexte de l'audition de demande d'asile en particulier, la validité de la plupart des critères mobilisés est donc amoindrie par l'intervention de facteurs culturels ou traumatiques.

Cela ne signifie pas que les officiers de protection n'ont pas conscience de l'importance de ces deux facteurs, mais que pratiquement tous les indicateurs de crédibilité qu'ils mobilisent, en plus d'être globalement peu diagnostiques, peuvent facilement être biaisés par l'intervention de ces deux variables. Il ne s'agit selon nous donc pas seulement d'alerter les professionnels de l'asile sur les liens entre rappel en mémoire autobiographique, trauma et mémoire. Ces liens sont en effet trop complexes et imbriqués pour que l'on puisse raisonnablement envisager qu'ils puissent efficacement mettre en œuvre leurs connaissances sur ces sujets lorsqu'ils évaluent la crédibilité. Et ce, d'autant moins dans les délais courts dont ils disposent pour se consacrer à cette tâche. Quoique plus radicale, une solution plus réaliste serait, selon nous, (i) de tester empiriquement la valeur diagnostique des principaux critères identifiés dans cette étude, (ii) pour les moins diagnostiques, et les plus sensibles aux variables culturelles et traumatiques, définir, tester, et proposer des critères alternatifs, adaptés aux besoins des officiers de protection, et aux informations dont ils disposent.

Tableau 63.

Synthèse des résultats aux sujets des caractéristiques des descriptions associées aux indicateurs de crédibilité les plus courants

Indicateur	Caractéristiques associées			
	Corrélations	Propriétés	Cas de figure associés	Interprétation
Peu spécifique et personnalisé	Peu détaillé, imprécis ; peu intelligible ; peu convaincant	+ de <i>ils</i> - de <i>nous</i> (n.s.) - de <i>je</i> (n.s.)	Descriptions distancées (n.s.) Évènements traumatogènes	▲ clair et logique ▼ actions propres, perception, relativité
Peu convaincant	Peu détaillé, imprécis ; peu spécifique et personnalisé ; faible probabilité d'occurrence ; caractère peu probant	Ø	Description incarnée Évènements non traumatogènes Afrique de l'Ouest	▲ détails sensoriels ▼ clair et logique, détails contextuels
Peu détaillé, imprécis	Peu spécifique et personnalisé ; attitude inadéquate ; peu intelligible ; peu convaincant	+ de cognition - de perception	Ø	▲ raisonnement ▼ détails sensoriels
Peu argumenté, justifié	Peu probant (n.s.)	Ø	Descriptions distancées	▲ clair et logique ▼ actions propres, perception, relativité
Peu intelligible	Peu détaillé, imprécis ; peu spécifique et personnalisé	+ de futur + d'affect (n.s.) + de perception (n.s.)	Ø	

Perspectives de recherche

Compte tenu des liens constatés par ailleurs entre distance psychologique, origines culturelles et nature traumatogène de l'expérience décrite, les résultats apportent un éclairage sur les conséquences de ces trois variables sur la crédibilité perçue. Les résultats de la présente étude

indiquent des liens entre la région d'origine, la nature traumatogène de l'expérience et la distance psychologique prise lors du rappel d'une part, et les jugements de crédibilité d'autre part. L'interprétation de ces résultats reste cependant délicate, car les données manquent encore dans la littérature pour les étayer de façon satisfaisante.

Deux gammes d'explications nous semblent pertinentes. La première, psychosociale, se situe du côté de l'officier de protection, et fait intervenir l'acceptabilité des critères employés. Il serait en particulier jugé peu acceptable pour un officier de protection de remettre en cause la réalité d'une expérience traumatogène. D'autres résultats pourraient s'expliquer dans le cadre des travaux sur la CLT par un effet de la distance psychologique sur les attentes induites chez le décisionnaire par le récit de vie (Eyal & Liberman, 2012). Des descriptions distancées généreraient une plus grande attente quant au raisonnement des protagonistes, une description incarnée générerait des attentes quant à la chaîne chronologique des actions. Les corrélations observées entre plusieurs critères laissent par ailleurs entrevoir l'ancrage de l'évaluation de plusieurs critères dans un jugement global, intuitif, des qualités de fond et de forme du récit (Maegherman et al., 2018).

La seconde gamme d'explications relève plutôt de la cognition sociale, se focalise sur le discours du demandeur, et fait intervenir les effets connus de la culture et du trauma sur la mémoire épisodique. Les propriétés des descriptions, influencées par le caractère traumatogène de l'expérience et le socle culturel du demandeur, participeraient par ailleurs au jugement du caractère convaincant des déclarations, de leur spécificité et personnalisation.

Si ces résultats sont corroborés à l'avenir, des causes seront probablement identifiées de part et d'autre de ces deux pans d'explications. Il serait ainsi pertinent d'aborder l'exploration des processus de raisonnement sous-jacent aux jugements de crédibilité dans la procédure d'asile, et notamment d'étudier l'intervention de l'acceptabilité dans la formulation des décisions, l'ancrage des jugements dans une première impression quant aux qualités du récit, et les attentes d'informations suscitées par le discours du demandeur lors de l'entretien.

Il serait selon nous tout aussi utile de poursuivre l'investigation des effets de l'orientation culturelle sur les propriétés du récit de vie, ainsi que les effets du caractère traumatogène de l'expérience. Nous suggérons également de tester empiriquement l'effet de la distance psychologique manifestée dans un récit de vie sur les jugements de crédibilité émis au sujet des critères identifiés.

Discussion Générale

L'objectif de cette thèse était d'identifier les besoins, croyances et pratiques des professionnels de l'asile en matière d'entretien et d'évaluation de la crédibilité, afin de contribuer à proposer un cadre de bonnes pratiques scientifiquement fondées et adaptées aux besoins spécifiques de la procédure d'asile. Dans une première partie expérimentale, notre attention s'est portée sur les pratiques et l'expérience des intervenants sociaux dans l'activité de préparation par le biais d'une étude par entretiens (Étude 1), d'une mise en situation et d'enquêtes par questionnaire (Études 2 et 3). Dans la partie suivante, nous avons examiné les conséquences de variables culturelles et traumatiques sur le rappel en mémoire épisodique et l'évaluation de la crédibilité par le biais d'archives de procès-verbaux et notifications de rejet (Études 4A, 4B, 5 et 6).

Dans la section suivante, nous formulerons un ensemble de recommandations à partir des observations effectuées. Nous proposerons ensuite un protocole d'évaluation des préconisations formulées. En conclusion, nous discuterons des contributions potentielles de la recherche sur la thématique de l'entretien d'asile à d'autres domaines de recherche, et des apports de la thèse en dehors du champ thématique abordé.

Préconisations pour un cadre de bonnes pratiques d'audition et d'évaluation de la crédibilité

Préparer l'audition : clarifier et consolider les souvenirs des faits

Le parcours de préparation à France Terre d'Asile comprend en moyenne six entretiens, répartis sur trois mois. La préparation du récit de vie à proprement parler occupe près de 40 % du temps total de suivi. Plus de 20 % du temps est consacré par ailleurs à clarifier la procédure, et 20 % à tisser et entretenir un lien de confiance avec le demandeur. Plus les intervenants disposent de temps, plus ils se consacrent à cette dernière tâche (Étude 2). De manière schématique, le suivi démarre par un entretien d'explication, suivi de la phase de préparation à proprement parler (dans une logique exploratoire ou de coaching). La phase de préparation s'achève généralement par une simulation d'audition. Une fois informé de la décision, un nouvel entretien d'explication est mené. Certaines qualités générales du récit sont fréquemment absentes des

premiers entretiens de préparation (Étude 1) : (i) la cohérence interne et externe du récit, (ii) le caractère clair et intelligible du propos, (iii) l'attitude convaincante, (iv) des types de détails importants pour l'examen de la demande. Il s'agit souvent de dates, lieux, durées, et d'autres détails vérifiables, notamment pour des profils de candidats à la protection subsidiaire. Outre les obstacles identifiés, et un niveau suffisant de compréhension des attendus de la procédure, l'obtention des qualités requises le jour de l'audition apparaît largement dépendante de la relation que parviennent à établir le demandeur et l'intervenant (Étude 1 et 2).

Outre ces caractéristiques générales, l'étude 2 a permis de déterminer la nature des informations recherchées au cours de l'activité de préparation : en premier lieu, il s'agit de détails d'événements ponctuels, répétés, ou de connaissances dont dispose le demandeur. Les informations recherchées diffèrent en fonction du motif de la demande : les intervenants privilégient des faits vérifiables dans les demandes motivées par un conflit armé, et des expériences personnelles dans celles motivées par l'orientation sexuelle ou l'engagement politique.

Stratégie de questionnement et entretien répété

Les résultats de l'étude 2 indiquent que les intervenants sociaux privilégient dans une large mesure les questions ouvertes, ciblant des descriptions au sujet du demandeur. Ces questions peuvent être considérées comme appropriées à plusieurs titres. Le format ouvert, d'une part, est considéré comme le moyen le plus efficace d'obtenir des détails fiables en limitant les risques de suggestion (Oxburgh et al., 2010). D'autre part, la sollicitation de descriptions de faits impliquant directement le demandeur (e.g., « comment vous êtes-vous enfui ? ») signifie qu'a priori, les intervenants posent des questions auxquelles le demandeur est en mesure de répondre, ce qui est moins probable lorsque la question implique un tiers (e.g., « pourquoi s'en prendre à vous ? »). Des questions inappropriées (Milne & Bull, 1999), ou non productives (A. Griffiths & Milne, 2006), mettent le demandeur en situation d'échec ou le poussent à des inférences, sans que l'officier ne puisse déterminer si ce dernier est réellement en mesure d'y répondre. Elles sont donc à proscrire (Phillips et al., 2012; Walsh & Milne, 2008).

En psychologie judiciaire, la littérature au sujet des entretiens répétés concerne essentiellement l'audition d'enfants (La Rooy et al., 2009), mais est probablement également adaptée à l'entretien avec des adultes, considérés comme moins vulnérables et sensibles à la suggestion (Bruck & Ceci, 1999). La Rooy et collaborateurs en résument ainsi l'état de l'art : « Certains

commentateurs affirment que des entretiens répétés encouragent un rappel inexact et intrinsèquement suggestif, tandis que d'autres mettent l'accent sur les bénéfices de permettre au témoin de rappeler l'information plus d'une fois » (2010, p. 2, trad. libre). Les intervenants sociaux réalisent en moyenne six entretiens dans le cadre de la préparation. Au regard de la littérature et de nos résultats, ce caractère d'entretien répété est donc une donnée à considérer.

De par la nature reconstructive de la mémoire épisodique, plus les entretiens sont nombreux, plus grande est la probabilité de suggestion et de faux souvenirs (La Rooy et al., 2009). À titre d'exemple, le souvenir d'une description verbale peut interférer avec le souvenir du stimulus décrit, et de ce fait amoindrir la précision et l'exactitude de rappels ultérieurs, c'est l'effet d'*ombrage verbal* (Schooler & Engstler-Schooler, 1990). La méthode d'entretien doit donc particulièrement être contrôlée dans le cas où d'autres vont succéder, en particulier l'audition OFPRA, et l'audience CNDA. Dans une revue de littérature systématique, les auteurs constatent une diminution du nombre d'informations correctement rappelées ou une hausse du nombre d'erreurs au fil des entretiens dans les deux tiers des études incluses ($n = 50$), pouvant s'expliquer par le déclin de la trace mnésique. Ce déclin est cependant plus rare au sujet d'évènements stressants (La Rooy et al., 2009).

Outre des effets parfois délétères sur le rappel, nous pouvons nous attendre à des bénéfices en matière de consolidation du souvenir (Brainerd & Ornstein, 1991), mais à plusieurs conditions. Il est établi que les effets bénéfiques des entretiens répétés sont influencés par les délais : plus le délai entre l'encodage et la récupération et le délai entre les entretiens sont importants, plus grande est la probabilité que les rappels déclinent au fil des entretiens (Gabbert et al., 2009; La Rooy et al., 2009; Pansky & Nemets, 2012). Les possibilités de recueillir le témoignage dans un court délai après les faits sont logiquement moindres dans la procédure d'asile que dans une enquête judiciaire. Néanmoins, l'audition OFPRA a généralement lieu plusieurs mois après l'introduction de la demande. En décembre 2022 le délai global d'instruction (première instance et recours confondus), s'élevait à 12,9 mois (Gouvernement Français, 2023). Il est donc avantageux pour le demandeur de témoigner auprès d'un intervenant dès le début de la procédure. Les bénéfices de délais courts entre les entretiens suggèrent par ailleurs qu'il serait profitable, dans la mesure du possible, de resserrer la phase de préparation à proprement parler sur un court laps de temps.

Quant à la question des méthodes adaptées à un contexte d'entretiens répétés, deux points sont également à noter. Le premier entretien apparaît comme un moment déterminant en vue des

rappels ultérieurs. Selon la théorie de la *diffusion de l'activation* (J. R. Anderson, 1983), la récupération de détails en mémoire renforce l'accessibilité ultérieure de ces détails, mais aussi celle des détails connexes. Cette prédiction se vérifie en pratique, puisque l'emploi d'une méthode encourageant la restitution de détails (i.e. le *Self-Administered Interview*), engendre plus tard une description des faits plus détaillée qu'en l'absence de rappel préalable (Gabbert et al., 2009). Une méthode facilitant le rappel montre également des bénéfices si elle est employée dans un deuxième temps. On constate en effet des performances de rappel nettement plus élevées lorsqu'un premier entretien standard est suivi d'un entretien cognitif en comparaison à un nouvel entretien standard (Ashkenazi & Fisher, 2022). En moyenne, les auteurs observent une hausse de 150% du nombre d'informations rapportées lors d'un second entretien en suivant le protocole d'entretien cognitif.

Au sujet de la conduite des entretiens de préparation, plusieurs points nous semblent par conséquent essentiels. Plus encore que l'officier de protection, il est crucial que l'intervenant s'efforce d'adopter un style de questionnement non suggestif, le plus ouvert possible, et favorisant le rappel détaillé. Le cas contraire, les risques d'appauvrissement et de contamination du témoignage sont importants (Phillips et al., 2012; Walsh & Milne, 2008). Les résultats de l'étude 2 suggèrent que les intervenants sociaux *savent* formuler de telles questions appropriées, sans garantie que de telles questions prévalent en pratique.

Deuxièmement, en suivant la théorie de la diffusion de l'activation (J. R. Anderson, 1983), un rappel détaillé entraînera par la suite des rappels détaillés, et inversement. Une préparation axée sur des méthodes facilitatrices de la mémoire, en premier lieu l'entretien cognitif (Geiselman et al., 1985), bénéficiera sans doute à la richesse du rappel fourni le jour de l'audition. Afin que ces effets de consolidation et de diffusion de l'activation se manifestent le plus largement dans le récit de vie, les intervenants devraient se fixer pour objectif de recueillir au moins un rappel libre à l'aide de consignes mnésiques pour chaque événement susceptible d'être sollicité par l'officier de protection le jour de l'audition. Les sections suivantes fournissent des pistes au sujet des consignes à privilégier en fonction de la nature de l'évènement à rappeler.

Compte tenu (i) des difficultés rapportées par les intervenants à établir une chronologie cohérente des faits, (ii) des difficultés rapportées pour les demandeurs à identifier les périodes et les événements pertinents pour l'examen de la demande (Étude 1 et 2), cette étape de rappel détaillée devrait être précédée d'une première étape de clarification du parcours de vie. Un entretien consacré à balayer les périodes concernées par la demande présenterait l'intérêt de

limiter les risques d'incohérences internes (e.g., une confusion sur des dates ou une succession d'évènements), mobilisées dans plus d'un quart des notifications de refus pour justifier le rejet (Étude 6), et pour éviter que la trame soit jugée peu claire, ou peu probable (indicateur présent dans respectivement 57 % et 45 % des notifications de rejet, Étude 6). À cette fin, nous proposons plus loin d'avoir recours au *Life History Calendar* (Freedman et al., 1988), décrit dans la suite de la discussion. Une méthode inspirée de la *timeline technique* (Hope et al., 2013), pourrait également être pertinente. Cette méthode, à l'origine développée pour faciliter le rappel d'un événement complexe, peut être adaptée pour faciliter un rappel chronologique sur des périodes plus longues qu'un simple événement ponctuel (Garry et al., 2021). Il s'agit de proposer une frise chronologique à l'échelle désirée, sur laquelle le témoin positionne des cartes correspondant à des personnes et des actions (Hope et al., 2013). Sur les cartes, le témoin a préalablement décrit les personnes et actions correspondantes. Il pourrait s'agir d'adapter cette technique en renseignant les événements datés, et en positionnant les événements clés de la période en fonction de ceux-ci.

Le motif de la demande : adapter les méthodes aux informations recherchées

IRI dans les demandes liées à l'engagement politique : événements répétés

Dans l'étude 2, nous avons constaté qu'une part non négligeable des informations recherchées concernent des détails d'évènements répétés : il s'agit de l'une des trois catégories d'informations à approfondir en priorité, derrière les événements ponctuels, et les connaissances et croyances. Par ailleurs, près d'un cinquième des questions posées portent sur un événement répété ou une activité. Plus que dans les autres motifs considérés, c'est dans les demandes liées à l'engagement politique que des descriptions d'évènements répétés et d'activités sont sollicitées.

Le constat développé dans le paragraphe précédent nous conduit à souligner plusieurs problèmes. Premièrement, les témoins rapportant un événement répété semblent moins crédibles que lorsqu'ils rapportent un événement ponctuel, indépendamment de la véracité de leur récit (Connolly et al., 2008; Weinsheimer et al., 2017). Dans certains cas, les témoins décrivant des événements répétés paraissent même moins crédibles lorsqu'ils disent la vérité que lorsqu'ils mentent (Deck & Paterson, 2020). De plus, des outils tels que le Reality Monitoring (Alonso-Quecuty, 1992; M. K. Johnson & Raye, 1981; Schooler et al., 1986), ne permettent pas de classer correctement les récits authentiques et falsifiés dès lors qu'ils

prennent pour objet des faits répétés (Deck & Paterson, 2021b). Étant donné que la plupart des méthodes d'évaluation de la crédibilité verbale recommandées dans la littérature reposent sur des indicateurs comparables, tels que la quantité globale de détails ou la quantité de types spécifiques de détails (Vrij, 2014, 2018), il est probable que ces méthodes ne soient pas fiables dans ce cas. Ces méthodes peuvent constituer une avancée significative vers des pratiques de détermination d'asile fiables. À ce titre, elles peuvent être recommandées aux instances décisionnaires, mais pas sans réserve. En effet, les données de la littérature incitent à la prudence quant à leur caractère diagnostique vis-à-vis de descriptions d'événements répétés. Pour les demandes d'asile politique en premier lieu, des travaux supplémentaires devraient être réalisés, aucune méthode valide n'ayant démontrée son efficacité à discriminer vrai et faux témoignage d'événements répétés.

Au-delà d'un recours exclusif à des outils d'évaluation de la crédibilité, une autre possibilité consiste à affiner les méthodes d'entretien sur les faits répétés, en tenant compte de deux objectifs : (i) faciliter le rappel en utilisant des techniques d'amélioration de la mémoire et, de ce fait, (ii) accentuer la présence de marqueurs de récits authentiques ou falsifiés. Pour ces deux objectifs, l'entretien cognitif constitue une méthode prometteuse (Geiselman, 2012; Logue et al., 2015b; Sooniste et al., 2015). De plus, Rivard et collaborateurs (2014) ont démontré l'efficacité de l'entretien cognitif appliqué aux événements répétés, obtenant environ 80% de détails supplémentaires avec l'entretien cognitif par rapport aux standards d'entretien appliqués par des enquêteurs fédéraux expérimentés.

De plus, l'interviewer peut fournir des indices mnémoniques contextuels au demandeur, issus d'expériences de cas similaires, afin de faciliter la particularisation des événements répétés (Kontogianni et al., 2021; Willén et al., 2015). Une telle technique présente d'autant plus de pertinence dans des cas traumatiques, car une altération plus prononcée de la spécificité se produit dans les traumatismes liés à des événements répétés que dans les traumatismes liés à des événements ponctuels (Memon et al., 2021). Or, le HCR promeut la quantité de détails et la spécificité comme l'un des cinq indicateurs valides de crédibilité (UNHCR, 2013), cinq indicateurs largement appliqués dans les pays de la Convention de Genève (e.g., Dowd et al., 2018; Granhag et al., 2005; Skrifvars et al., 2022). Plus générales dans leurs descriptions, les victimes de traumatismes répétés sont ainsi également moins crédibles. Bien que le manuel du HCR sur l'évaluation de la crédibilité avertisse que la spécificité du rappel peut être altérée dans les événements traumatiques et répétés (UNHCR, 2013, p. 140-141), la littérature

scientifique suggère que de tels facteurs atténuants ne sont pas pris en compte de manière adéquate en pratique, principalement en raison de la subjectivité de la tâche (Maegherman et al., 2018) et de sa complexité (Thomas, 2006). Ainsi, l'entretien cognitif, associé à des indices contextuels spécifiques, apparaît comme la voie la plus prometteuse pour atténuer les carences du processus d'évaluation de la crédibilité d'événements répétés, notamment dans les cas d'asile politique.

IRI dans les demandes liées à l'orientation sexuelle : événements ponctuels et évaluation de la crédibilité

Des six catégories d'information considérées dans l'étude 2, les événements ponctuels et les connaissances et croyances apparaissent comme les deux catégories les plus recherchées. Dans les demandes liées à l'orientation sexuelle en particulier, la moitié des questions posées portent sur des connaissances ou des événements ponctuels.

Dans une note d'orientation publiée en 2008, le HCR reconnaît la tâche difficile que représente le traitement des cas liés à l'orientation sexuelle et à l'identité de genre, en raison de la "nature hautement personnelle ou cachée des persécutions" (UNHCR, 2008, p. 18). La note met en évidence les menaces les plus courantes auxquelles les personnes LGBT sont confrontées : "formes de violence familiale et communautaire [...] qui relèverait de la définition de la torture", ou avec un degré de préjudice moindre, "harcèlement, menaces de préjudice, diffamation, intimidation et violence psychologique" (UNHCR, 2008, p. 9). Ces menaces, ainsi que les restrictions de droits (parfois évitées par la dissimulation de l'identité sexuelle), telles que le refus d'accès aux services sociaux ou les incitations à "guérir" ses inclinations, sont le reflet d'une crainte raisonnable de persécution attendue dans les demandes LGBT (laViolette, 2010). Ce qui restait ignoré, cependant, c'est comment ces problèmes spécifiques se traduisent dans les méthodes et les objectifs d'entretien.

Plus que dans d'autres cas, il n'y a généralement pas de preuve directe à attendre dans les demandes liées à l'orientation sexuelle. Comme questionne rhétoriquement un avocat du droit d'asile britannique : "Que peut faire le demandeur d'asile - est-il possible de 'prouver' son orientation sexuelle ?" (O'Leary, 2008, p. 89). Les expériences de persécutions et celles qui corroborent les craintes ne sont pas diagnostiques pour l'examen du dossier, car elles sont principalement cachées et donc largement invérifiables. Nos résultats ont montré qu'en contre-mesure à cette contrainte de vérifiabilité, la moitié du nombre total de questions posées ciblait

soit les connaissances du demandeur - en particulier en ce qui concerne la législation dans le pays d'origine, la communauté LGBT tant dans le pays d'origine que dans le pays d'accueil - soit un évènement ponctuel sans lien avec les persécutions, mais significatif pour l'identité sexuelle, généralement lié à l'itinéraire amoureux du demandeur.

Les expériences personnelles de persécutions et d'identité sexuelle ne peuvent pas être facilement prouvées. Les demandeurs d'asile ne peuvent pas "prouver" leur orientation sexuelle, pas plus qu'ils ne peuvent prouver leurs persécutions, car elles prennent généralement place dans un cadre privé ou caché. Dans ce contexte, questionner les persécutions présente une moindre pertinence. S'y substituent des questions de connaissances, afin d'évaluer si des restrictions existent pour les personnes LGBT dans la région d'origine et, le cas échéant, comment le demandeur ou d'autres personnes y font face. Que les demandeurs dissimulent ou non leur identité sexuelle, les officiers de protection présupposent qu'ils ont conscience de ce qu'ils risqueraient si leur véritable orientation était révélée.

Pour établir la crédibilité, les officiers de protection se réfèrent aux informations pertinentes sur le pays d'origine du demandeur concernant les lois, les normes et ce qui constitue un comportement habituel à l'égard des personnes LGBT (Bodström, 2023; E. Williams et al., 2009). La concordance entre les connaissances des demandeurs et les informations sur le pays d'origine donne au décideur une double mesure de la cohérence externe des affirmations, et des risques auxquels ils seraient confrontés en cas de retour. Cela constitue un aspect clé, bien que discutable, de l'évaluation de la crédibilité (Bodström, 2023; Pettitt et al., 2008). Comme l'indiquent les résultats de l'étude 2, les connaissances pertinentes forment donc la principale catégorie d'informations que les demandeurs LGBT sont invités à fournir pour prouver leurs affirmations.

Les descriptions d'évènements significatifs dans l'itinéraire amoureux (e.g., la première attirance consciente pour une personne du même sexe), peuvent traduire la nécessité d'évaluer si les demandeurs décrivent leurs expériences et leurs sentiments à la manière d'authentiques personnes LGBT. Dans une lettre de refus à une femme affirmant être persécutée du fait de son orientation sexuelle, un représentant du ministère de l'Intérieur du Royaume-Uni déclare : « Nous considérons que si vous étiez attirée par d'autres femmes, alors avec toute la liberté de choisir un partenaire sexuel de votre choix dans ce pays, vous auriez une relation avec une autre femme » (O'Leary, 2008, p. 90 trad. libre). Cela reflète une « demande de récit » dans les demandes LGBT, celle d'un récit plausible eu égard à la compréhension que le décideur

se fait du monde (Vogl, 2013). En ce sens, les descriptions d'évènements significatifs liés à l'identité sexuelle des demandeurs sont recueillies pour déterminer si les comportements, les sentiments et les raisonnements sont décrits de manière à véhiculer ou non un sentiment de vécu, et s'ils sont conformes aux comportements qu'adopterait une personne LGBT. Si une mesure de la crédibilité comme degré de conformité à un récit LGBT typique est peu fiable (O'Leary, 2008), solliciter des descriptions d'évènements ponctuels peut présenter d'autres intérêts. Des propriétés telles que la quantité et la précision des détails, ou les descriptions des processus cognitifs sont des indicateurs d'une description sincère d'un évènement ponctuel, tel qu'un évènement significatif dans l'itinéraire amoureux. L'entretien cognitif associé à des méthodes d'analyse du contenu telles que le *Reality Monitoring* (Schooler et al., 1986; Sporer, 2004), améliorent considérablement la fiabilité d'une évaluation de la crédibilité basée sur les descriptions d'évènements ponctuels (Hernández-Fernaud & Alonso-Quecuty, 1997; Logue et al., 2015b). L'entretien cognitif pour les suspects (CIS), en tant qu'approche non incriminante, convient parfaitement aux situations où l'enquêteur a besoin d'autant d'informations fiables que possible, mais ne peut pas présumer de l'honnêteté de l'interviewé (Geiselman, 2012). Pour répondre aux besoins exprimés ici, le CIS combiné au Reality Monitoring pourrait être pertinent dans les entretiens de demande d'asile, notamment ceux liés à l'orientation sexuelle.

IRI dans les demandes liées à un conflit armé : périodes de vie, « journée type »

Les demandes liées à un conflit armé se démarquent à plusieurs titres des autres motifs étudiés par la nature des informations recherchées. D'une part, les informations recherchées correspondent majoritairement à des faits vérifiables, tandis que des expériences personnelles sont majoritairement ciblées dans les autres motifs étudiés. Dans cette logique, les questions posées portent moins sur des faits spécifiques, ou des séries d'évènements, qu'ils portent, d'une manière plus large, sur le quotidien du demandeur dans une période donnée. Il est probable que ces descriptions du quotidien visent directement à tester si le demandeur est bien originaire de la région dont il affirme être ressortissant (van Veldhuizen et al., 2017, 2018).

Une méthode mobilisée dans la recherche qualitative en sciences sociales apparaît prometteuse dans l'optique de répondre aux attentes identifiées ici. Le Life-History Calendar (LHC ; Freedman et al., 1988), permet d'obtenir un tableau des activités réalisées au cours d'une période de vie. Elle ne vise pas à obtenir des descriptions précises du contenu de ces activités, mais seulement leurs aspects les plus saillants. Le LHC permet cependant de couvrir l'ensemble d'une période donnée (à l'échelle du jour, de la semaine, ou du mois, en fonction

des besoins), facilitant la localisation dans le temps des activités rapportées. La méthode consiste en un calendrier, dont les lignes couvrent la période d'intérêt, et les colonnes listent les informations souhaitées (e.g., lieu de vie, activité professionnelle, statut marital). La méthode présente une certaine souplesse, la nature des informations sollicitées reste à la discrétion de l'enquêteur, tandis que plusieurs formats d'entretien sont possibles pour le recueil des réponses (Freedman et al., 1988). Le LHC a ainsi été employé avec succès dans le cadre de travaux de recherche sur des trajectoires traumatiques (Dass-Brailsford et al., 2019), des périodes prolongées de violences (Hayes, 2016; Yoshihama et al., 2005), ou l'historique de contacts avec la police et d'exposition à des violences policières (Smith Lee & Robinson, 2019).

Le recueil d'une description d'une période de vie en un laps de temps limité ne permet cependant d'obtenir qu'un grain grossier de détail. En vue d'une évaluation de la crédibilité basée sur la précision des descriptions, il serait envisageable de coupler cette méthode à une description précise d'une journée identifiée dans cette période. Cette description pourrait être recueillie à l'aide de techniques facilitant la récupération du souvenir, telles que celles décrites plus haut. Une difficulté, partagée avec le recueil de descriptions d'expériences répétées, est cependant à prévoir. Les performances de rappel dépendent en effet du caractère variable ou non d'une occurrence à l'autre, d'une journée à une autre par exemple. Certains détails sont fixes, ils ne varient pas d'un jour à l'autre. D'autres caractérisent une, ou quelques, occurrences : ils sont variables. Les performances de rappel sont généralement meilleures pour les détails fixes que pour les détails variables (Brubacher et al., 2011; G. Cohen & Java, 1995; Means, 1989; Means & Loftus, 1991; Wagenaar, 1986). Ici aussi, des méthodes favorisant la particularisation du rappel (Kontogianni et al., 2021; Rivard et al., 2014; Willén et al., 2015), pourront donc présenter des bénéfices.

Au sujet des détails vérifiables recherchés, plusieurs indicateurs de crédibilité identifiés dans l'étude 6 nous permettent d'estimer qu'il s'agit d'un des principaux fondements des décisions de rejet de la demande. S'il ne s'agit pas d'un indicateur de mensonge intuitif (The Global Deception Research Team, 2006), et que les officiers ne justifient pas explicitement leurs doutes par un manque de détails vérifiables, le caractère insuffisamment probant des déclarations ou pièces à l'appui exprime largement un manque de détails vérifiables et vérifiés dans le témoignage du demandeur. Nous avons relevé cet indicateur dans plus de 90% des notifications étudiées. La littérature à ce sujet indique que le ratio de détails

vérifiables/invérifiables dans un témoignage constitue un indicateur de crédibilité fiable (Palena et al., 2021). La cohérence externe, dont la mesure est permise à partir des détails vérifiables du récit entre également dans la catégorie des indicateurs fiables (Blair et al., 2018).

Deux points sont cependant à noter. La crédibilité externe apparente d'un témoignage peut être amoindrie par des facteurs liés à l'usage de la langue dans les cultures, ou aux normes comportementales (Castillo, 2015; Griffin & Bender, 2019; Leal et al., 2018). Il est donc essentiel, en cas d'ambiguïté dans l'évaluation de la cohérence externe, d'accorder le bénéfice du doute au demandeur (UNHCR, 2013). Deuxièmement, le caractère diagnostique du ratio de détails vérifiables est modéré par les consignes données au témoin : si l'interviewer indique au témoin que la véracité de son récit sera déterminée par son niveau de détails vérifiables, les témoins fournissent une plus grande proportion de détails vérifiables, sauf s'ils falsifient leur témoignage (Palena et al., 2021). Nous suggérons donc aux officiers de protection d'informer les demandeurs à ce sujet en début d'audition, afin d'encourager les demandeurs à fournir des détails vérifiables, leur donnant donc l'occasion de renforcer la crédibilité de leur récit. D'une manière plus générale, il serait utile de sensibiliser les officiers de protection à manifester de la transparence vis-à-vis des demandeurs quant aux indicateurs d'évaluation de la crédibilité qui seront employés, mais également faire preuve de discernement dans l'emploi de ces indicateurs.

Le trauma : encourager à la distanciation pour obtenir les détails recherchés et promouvoir le bien-être du demandeur

Dans la pratique des professionnels de l'asile, le contexte interculturel de l'entretien et le trauma apparaissent comme les deux difficultés majeures dans le déroulement de la procédure. Les intervenants sociaux rapportent deux principaux obstacles à la réussite d'une préparation (Étude 1) : (i) un niveau de détail inadéquat dans les rappels des faits, notamment influencé par le bagage culturel du demandeur, (ii) des séquelles traumatiques sur le plan du fonctionnement cognitif, ou de la motivation à l'exprimer. Les résultats de l'étude 2 corroborent les difficultés rencontrées : près des deux tiers des intervenants rapportent des difficultés liées au récit (e.g., niveau de détail insuffisant, faible description des craintes), et une même proportion évoque des difficultés liées au demandeur (e.g., difficultés à verbaliser, réticences à s'exprimer).

Outre les difficultés engendrées, les expériences traumatogènes sont communes dans les récits de vie. Les intervenants sociaux sont régulièrement amenés à recueillir des détails de faits

potentiellement traumatogènes (Étude 2, Étude 3). L'étude 4 corrobore ce constat dans un contexte écologique : un tiers des événements ponctuels évoqués par les demandeurs d'asile lors de leur audition ont un caractère potentiellement traumatogène. La description de ces EPT est importante dans l'examen de la demande : lors de l'audition, 60 % des descriptions d'EPT sont formulées en réponse à une question ouverte (Étude 4A), contre 20 % des descriptions d'événements non traumatogènes, ce qui suggère un besoin de détail plus fréquent pour les expériences traumatogènes. Dans l'activité de préparation, 10 % des questions posées sollicitent la description d'un EPT. Ces questions sur les faits traumatogènes sont d'autant plus fréquentes que des séquelles traumatiques sont avérées (Étude 2). La prise en compte du trauma dans les méthodes d'audition et d'évaluation de la crédibilité est donc incontournable.

Si les croyances des intervenants au sujet du fonctionnement de la mémoire épisodique sont dans l'ensemble en phase avec le consensus scientifique (Étude 3), celles-ci sont plus discutables en ce qui concerne le statut de la mémoire traumatique (e.g., croyance en l'existence des souvenirs refoulés). Les intervenants s'estiment par ailleurs peu compétents pour mener un entretien au sujet de faits traumatiques en comparaison à d'autres cas de figure.

Nous avons également vu que le caractère traumatogène de l'expérience influence la manière de décrire l'expérience, et notamment la distance psychologique prise dans le rappel. A l'exception notable des descriptions de violences sexuelles, les descriptions d'EPT sont plus fréquemment associées à une forte distance sociale et temporelle à l'égard des faits (Étude 4A).

Enfin, les résultats de l'étude 6 pointent des différences dans les jugements de crédibilité en fonction de la nature traumatogène de l'expérience. Les descriptions d'EPT sont plus fréquemment jugées insuffisamment spécifiques et personnalisées (24 % du total des descriptions d'EPT jugées insuffisamment spécifiques et personnalisées, contre 13 % pour les événements non traumatogènes). À l'inverse, ces descriptions sont plus rarement jugées non convaincantes (1 % contre 5 % pour les événements non traumatogènes).

En résumé, les études menées dans le cadre de cette thèse amènent à considérer les points suivants : (i) les faits traumatogènes et les séquelles traumatiques sont fréquentes dans la demande d'asile, (ii) la gestion du trauma et la facilitation du rappel d'EPT sont deux compétences jugées incertaines ou mal maîtrisées, (iii) la description des faits traumatogènes est pourtant essentielle, mais (iv) elle influence la distance prise dans le rappel et (v) génère des biais dans l'évaluation de la crédibilité.

Si les intervenants expriment des réticences à ce sujet (Étude 1), solliciter la description d'un événement traumatogène n'est pas en soi inapproprié. Au contraire, cet effort de remémoration et de verbalisation peut présenter un intérêt thérapeutique et limiter l'expression de symptômes traumatiques (Crespo & Fernández-Lansac, 2016; Fisher & Geiselman, 2010; Madsen & Holmberg, 2015). Afin de donner du sens aux expériences migratoires traumatiques traversées par les demandeurs d'asile, Tessitore (2022), propose l'*Entretien Photographique des Demandeurs d'Asile*, favorisant l'organisation et l'attribution d'un sens au parcours (*meaning-making*), par le biais d'indices de récupération sous forme de photographies correspondant au contexte des faits. Pour des raisons similaires, Fisher et Geiselman (2010), avancent une série d'arguments en faveur des bénéfices de l'entretien cognitif pour le bien-être des témoins et des victimes. Parmi les arguments, outre l'intérêt d'un rappel exhaustif dans un processus de soin, l'entretien cognitif favorise le lien de confiance et encourage le témoin à s'exprimer librement (Fisher & Geiselman, 2010).

Compte tenu des spécificités des souvenirs d'expériences stressantes ou traumatogènes, des ajustements sont néanmoins à considérer. Par ailleurs, toutes les formes de rappel ne sont pas également favorables au bien-être de celui qui s'exprime. Notons que lorsque l'événement traumatogène est décrit du point de vue d'un observateur, les personnes souffrant de TSPT rapportent une plus grande quantité de détails concernant leur apparence physique, leurs actions, ou le contexte spatial autour d'eux (McIsaac & Eich, 2004). En s'exprimant de leur point de vue propre, ils rapportent plus de détails au sujet des réactions émotionnelles, des sensations et cognitions. En considérant (i) que les détails d'actions, ou de descriptions visuelles sont plus utiles à l'examen de la demande que des sensations ou cognitions (e.g., Bögner et al., 2010; van Veldhuizen et al., 2017, 2018; Etude 2), (ii) que c'est ce qu'encourage un rappel distancié du point de vue d'un observateur (McIsaac & Eich, 2004), et (iii), que la distanciation présente un intérêt dans la réduction des symptômes et la régulation émotionnelle (e.g., Berntsen & Rubin, 2006; Cohn et al., 2004; Gu & Tse, 2016; Kušen & Strembeck, 2023; Nook et al., 2020, 2022; Robinson & Swanson, 1993; Y. Wang et al., 2019), un rappel à la troisième personne des faits traumatogènes apparaît comme une solution favorable au bien-être du demandeur comme à l'examen de la demande. En l'absence, dans la littérature en psychologie judiciaire, de

techniques d'entretien spécifiquement dédiées au rappel d'expériences traumatogènes²⁴, nous estimons qu'une combinaison des principes communicationnels de l'entretien cognitif (e.g., transfert du contrôle de l'entretien, établissement d'une relation de confiance ; Fisher & Geiselman, 1992), et de consignes encourageant un rappel en tant qu'observateur constituent les meilleures pistes à explorer empiriquement.

Dans la boîte à outils de l'entretien cognitif, la consigne de changement de perspective narrative (Geiselman et al., 1985), apparaît comme la plus appropriée à cet effet. Cette consigne permet d'obtenir une plus grande quantité de détails des faits en comparaison à des méthodes d'audition standard (Köhnken et al., 1999; Memon et al., 2010). En outre, un changement de perspective lors du rappel induit une plus grande distance psychologique à l'égard des faits (Gu & Tse, 2016), et limite par conséquent l'arousal induit par le rappel (Berntsen & Rubin, 2006; Gu & Tse, 2016; Robinson & Swanson, 1993), et favorise l'attribution d'un sens à l'évènement (Y. Wang et al., 2019). Lorsque l'officier de protection prend connaissance d'une expérience traumatogène dans le parcours du demandeur, pour laquelle des détails sont jugés nécessaires, nous suggérons de solliciter un rappel libre des faits en adoptant la perspective d'un observateur.

Quelle que soit la méthode exacte employée, nous pouvons également envisager un effet indirect d'une telle consigne de rappel sur l'évaluation de la crédibilité : les descriptions associées à des marqueurs de distance psychologiques sont plus fréquemment jugées peu spécifiques et personnalisées par les officiers de protection (Étude 6). Si les descriptions distanciées sont jugées peu spécifiques et personnalisées, elles sont plus fréquentes au sujet d'EPT que d'évènements non traumatogènes (Étude 4A). Nous pouvons supposer que si l'officier de protection lui-même sollicite un rappel des faits distancié, il n'attribuera plus cette prise de distance à un manque de personnalisation imputable à un mensonge, mais la considérera comme une conséquence de la consigne de rappel. Employer une telle consigne pourrait contribuer à réduire les risques d'amalgames entre une distance narrative imputable à la nature traumatogène de l'expérience et la crédibilité du propos.

²⁴ Le *Forensic Experiential Trauma Interview* (FETI ; Strand, 2012), fait exception. Le FETI fait cependant l'objet de vives critiques quant à son manque de fondements empiriques et théoriques (Davis & Loftus, 2019).

La culture : établir une relation et obtenir le niveau de détail attendu

Dans le cadre de l'étude 2, 89 intervenants sociaux ont décrit ce qui constitue selon eux les mesures d'un entretien réussi. Près de la moitié d'entre eux ont spontanément rapporté la préparation mentale et la mise en confiance du demandeur comme un critère de réussite de l'entretien et du suivi. Dans l'étude 1, les discours au sujet des difficultés rencontrées dans la pratique de préparation se cristallisent autour de la notion de confiance. Selon les répondants, la relation de confiance représente une plus-value de leur intervention, compte tenu du temps passé avec le demandeur et de leur statut de neutralité. Plusieurs participants rapportent ainsi des mesures prises pour générer un rapport de confiance lorsqu'il fait défaut : échanges sur des sujets plus anecdotiques, ou aménagement de temps de pause par exemple. Les résultats de l'étude 3 révèlent cependant qu'en comparaison à des problématiques d'entretien liées au contenu du récit de vie (e.g., descriptions courtes ou confuses, lacunes au sujet de détails spécifiques), les intervenants estiment disposer d'un moindre savoir-faire pour faire face à des problématiques d'ordre relationnel (i.e. évitement, mutisme, mensonge, méfiance).

La question de la relation de confiance concerne également la pratique des officiers de protection, comme établi dans des travaux antérieurs (Bögner et al., 2007, 2010; M. Griffiths, 2012; T. A. M. Johnson, 2011; McFadyen, 2019). De manière générale, les témoignages fournis par les intervenants interrogés dressent le portrait d'une relation de confiance souvent fragile entre l'officier et le demandeur (Étude 1) : des officiers en font peu cas, et une remarque inappropriée ou mal comprise peut suffire à engendrer une brèche dans la confiance que le demandeur accorde à son interlocuteur. Dans certains cas, ces brèches sont insurmontables et le demandeur ne se prononce alors plus sur les faits sensibles.

Le cas de figure de la relation officier-demandeur se démarque cependant de celui de la relation intervenant-demandeur. Dans le dernier cas, les circonstances sont plus favorables : l'intervenant peut consacrer un entretien complet à nouer un lien de confiance, et la logique de coopération est plus évidente dans le contexte de la préparation.

L'établissement d'une relation (*rapport building*), est généralement défini en des termes imprécis (pour une revue systématique, voir Gabbert et al., 2021). Il s'agit par ailleurs d'un sujet pertinent dans de nombreux contextes d'entretien (e.g., par l'alliance thérapeutique dans l'entretien clinique, ou la coopération dans l'interrogatoire de suspects), résultant en des interprétations contradictoires de ce que la notion recouvre ou non (Vallano & Schreiber

Compo, 2015). Nous retiendrons la notion de *relation professionnelle*, définie comme « le recours intentionnel à des comportements relationnels, afin de faciliter une interaction positive pouvant, ou non, conduire à établir une relation mutuelle authentique » (Gabbert et al., 2021, p. 330). Les comportements relationnels recensés dans la littérature sont de nature verbale (e.g., écoute active, réponses empathiques, marques d'intérêt ou de réciprocité), paraverbale (i.e. ton de voix), et non verbale (e.g., sourires, contact visuel) (Gabbert et al., 2021). Dans l'ensemble, ces comportements bénéficient à la divulgation d'informations, qu'il s'agisse de témoins ou de suspects, puisque 32 des 35 études incluses dans une revue de littérature à ce sujet concluent à l'efficacité des comportements considérés à favoriser l'émission de détails supplémentaires (Gabbert et al., 2021).

Efficacité des comportements relationnels en fonction des cultures

Les effets bénéfiques des comportements relationnels ne sont cependant pas systématiques. Dans des cultures à contexte fort (Gudykunst et al., 1996), principalement d'orientation collectiviste, où le contexte de communication participe à la signification du message, les comportements relationnels verbaux tels que l'écoute active semblent au contraire encourager la rétention d'information de la part des suspects (Beune et al., 2010; K.-J. Huang & Teoh, 2019). Dans l'une des deux études réalisées à ce sujet, Huang et Teoh (2019), ont testé l'efficacité de deux formes de comportements relationnels sur le rappel d'information et la formulation d'aveux de la part de suspects d'origines culturelles à contexte fort. Les auteurs comparaient une approche *basée sur la relation*, visant à établir une relation positive avec le suspect, à une approche *basée sur la procédure*, plus neutre, et visant à établir une compréhension mutuelle de la procédure et des rôles respectifs des protagonistes. Les aveux étaient plus fréquents en réponse à une approche basée sur la procédure, mais, quelle que soit l'approche relationnelle, les participants fournissaient peu de détails (K.-J. Huang & Teoh, 2019).

Ces résultats suggèrent que dans le contexte de l'audition d'un demandeur originaire d'une région d'orientation collectiviste, privilégiant la communication à contexte fort, il est préférable pour l'officier d'avoir recours à des comportements relationnels liés à la procédure, en informant l'interviewé des objectifs de la procédure, des rôles respectifs des acteurs de l'audition, et en s'assurant d'une bonne compréhension de ses enjeux tout au long de l'échange. Cette approche favorise la coopération, mais n'influe pas sur le niveau de détail du rappel.

Un point reste cependant à noter au sujet de l'étude de Huang et Teoh. Pour expliquer l'inefficacité de l'approche basée sur la relation, les auteurs avancent l'hypothèse que les participants taiwanais, du fait de leur orientation à la communication à contexte fort, puissent juger étrange ou inapproprié que l'interviewer manifeste de la proximité ou de l'empathie à leur égard dans ces circonstances. L'objectif de l'interviewer est en effet d'obtenir un aveu. Les intérêts des deux protagonistes divergent donc, et cette divergence pourrait apparaître d'une façon plus saillante dans un échange à contexte fort (K.-J. Huang & Teoh, 2019). Cette hypothèse expliquerait donc l'absence de réplication des effets bénéfiques des comportements relationnels étudiés dans des populations occidentales (voir aussi Beune et al., 2010).

Si cette hypothèse est avérée, il resterait donc tout à fait pertinent pour un intervenant social d'adopter une approche basée sur la relation, quelle que soit l'origine culturelle du demandeur. Dans une activité collaborative comme celle de préparation, où les intérêts du demandeur et de l'intervenant convergent, il serait en effet plus naturel de chercher à établir une relation positive avec son interlocuteur. Et ce d'autant plus dans le cadre d'un suivi sur plusieurs mois (Étude 2). Dans cette optique, des intervenants rapportent s'appuyer, lorsqu'ils en ont l'occasion, sur les codes culturels partagés avec le demandeur, ou « leur demander les spécificités culturelles de leur pays, pour les rendre plus à l'aise, pour favoriser le dialogue » (participant 10). Ces comportements font référence à la dimension *mutualité* de la relation, c'est-à-dire à la « focalisation sur les caractéristiques partagées entre l'interviewer et l'interviewé » (Neequaye & Mac Giolla, 2022, p. 4). Pour les auteurs, la mutualité s'opérationnalise de sept manières. Elle regroupe les comportements visant à accroître l'attention partagée sur la tâche, la compréhension partagée, l'alliance de communication, une base commune de communication. Cela passe par une interaction fluide, un respect mutuel, et une réduction de la distance sociale entre les interlocuteurs (Neequaye & Mac Giolla, 2022).

Dans une théorie de l'usage du langage, Clark (1996), définit la base commune de communication comme l'ensemble des informations que les interlocuteurs pensent partager et partagent effectivement (Clark, 1996). Sur le plan d'une approche basée sur la procédure, cela signifie une compréhension partagée de la procédure et des rôles des protagonistes dans la procédure. Le partage de ces informations est indispensable à la coordination de l'échange, et de ce fait, une condition de l'accomplissement des objectifs de l'entretien (Clark, 1996; Clark & Brennan, 1991). Sur le plan relationnel, la base commune de communication se traduit par la recherche de points communs avec son interlocuteur. En favorisant la perception de

similarité avec l'interlocuteur, l'identification de points communs favorise la coopération entre les interlocuteurs (Burger et al., 2004).

Relation de confiance et interprétariat

Outre le rôle joué par la culture, la présence d'un interprète constitue également un paramètre à considérer. La relation de confiance à établir n'étant plus dyadique, mais triadique, les obstacles potentiels sont plus nombreux (Hope et al., 2022), mais largement méconnus (Abbe & Brandon, 2013). Une étude menée à ce sujet permet cependant de formuler deux recommandations (Houston et al., 2017). La première est d'octroyer un moment d'échange, même bref, entre l'interprète et l'interviewé avant l'audition. La seconde est de privilégier une configuration en triangle (l'interprète assis à côté de l'interviewer), à un positionnement de l'interprète derrière l'interviewé.

Obtenir les détails souhaités en fonction du bagage culturel

L'orientation culturelle du demandeur influence la nature des détails fournis (Études 1, 2 et 4B). Par ailleurs, les décalages culturels pouvant exister entre le demandeur et l'officier de protection peuvent engendrer des biais dans l'évaluation de la crédibilité (Étude 1, Étude 6).

L'étude 4B révèle que la distance psychologique manifestée dans les descriptions diffère en fonction des origines de la personne qui s'exprime. Les ressortissants d'Afrique de l'Ouest fournissent majoritairement des descriptions associées au cluster incarné. Celles fournies par les ressortissants des cinq autres régions considérées (Afrique Centrale, de l'Est, du Nord, Europe de l'Est, Asie/Moyen-Orient), sont principalement distanciées. Ce résultat suggère un effet de l'orientation culturelle sur la distance exprimée dans le rappel en mémoire épisodique. Une différence culturelle dans l'*expérience du soi* (Duff et al., 2022), constitue une piste d'explication. Une expérience de soi *autonome*, qui caractérise les individus d'origine culturelle indépendante (Vignoles et al., 2016), pourrait se manifester dans les descriptions par une tendance à rappeler les souvenirs autobiographiques à travers soi, et en se focalisant sur sa perspective propre. Une expérience de soi *interconnectée*, plus commune dans les cultures interdépendantes, pourrait s'exprimer dans les descriptions par une narration moins centrée sur soi, considérant d'une façon plus marquée les perspectives des autres protagonistes.

Une deuxième piste d'explication implique le contexte de communication. Dans les cultures collectivistes prévaut un style de communication à contexte fort, où une partie de la

signification du message est contenue dans le contexte de l'échange (Gudykunst et al., 1996; Hall & Hall, 2014). Les cultures occidentales, principalement individualistes, privilégient des communications à contexte faible, indépendantes du contexte et explicites (Hall & Hall, 2014). Il s'agit de l'explication avancée pour expliquer les moindres performances de rappel des témoins constatées dans des populations ghanéennes (Anakwah et al., 2020), et libanaises (Hope et al., 2021), d'origine culturelle collectiviste.

Pour expliquer les effets de la culture sur le témoignage, les données manquent dans la littérature (Hope et al., 2022). Nous constatons que deux gammes d'explications sont avancées, sans qu'il soit clairement possible de déterminer les effets respectifs de chacune d'entre elles sur le témoignage. L'une implique des variations culturelles dans les processus attentionnels et mnésiques (Chua et al., 2005; Gutchess et al., 2006; Na et al., 2010; Nisbett & Masuda, 2003; Q. Wang, 2021). La seconde, plus psychosociale, traite des différences culturelles dans les attentes du témoin, ou dans l'appréhension des maximes de conversation par exemple (Danziger, 2010; Grice, 1975; Herawati, 2013; Sperber & Wilson, 2001). Il est pourtant nécessaire d'avoir une idée claire des phénomènes à l'origine de ces différences culturelles pour définir les mesures adéquates.

Une manière de confronter ces deux gammes d'explication serait de tester l'efficacité d'une consigne de *démonstration des détails supplémentaires* (DeMo ; Boon et al., 2020), ou d'un *modèle de déposition* (Model Statement ; Leal et al., 2015). Les deux techniques sont similaires : il s'agit dans les deux cas de présenter au témoin en début d'audition un exemple du niveau de détail attendu dans le témoignage. Dans le modèle de déposition, il s'agit d'un exemple de déposition détaillée. Avec la technique DeMo, il s'agit pour l'interviewer de décrire un objet dans l'environnement immédiat, en illustrant le niveau de détail attendu (e.g., « cette tasse fait 10 centimètres de haut, elle est de couleur bleu pâle... »). Les auteurs avancent que cette technique permet de neutraliser les maximes conversationnelles à l'œuvre dans l'entretien (R. Boon et al., 2020). Ce faisant, le témoin ne s'autocensure pas, et fournit un témoignage dont le niveau de détail est conforme à celui de son souvenir des faits (R. Boon et al., 2020; Leal et al., 2015, 2022).

Si les différences constatées dans les marqueurs de distance psychologique en fonction de la région d'origine (Étude 4B), ou du niveau de détail (Anakwah et al., 2020; Hope et al., 2021), sont imputables à des variations dans le traitement de l'information lors de l'encodage (Gutchess et al., 2006; Gutchess & Indeck, 2009; Na et al., 2010; Q. Wang, 2021), nous ne

devrions pas constater de hausse du niveau de détail, ni d'une plus grande proximité à l'égard des faits à l'aide d'une consigne DeMo ou d'un modèle de déposition chez des témoins originaire de régions collectivistes, en comparaison à une simple consigne d'*hypermnésie*, sollicitant un rappel exhaustif (Geiselman et al., 1985). Si les différences constatées sont la conséquence d'une appréhension variable des maximes conversationnelles (Grice, 1975), ou de différences dans le style de communication, une consigne DeMo ou un modèle de déposition devrait largement réduire les écarts de niveau de détail et de distance psychologique entre des témoins d'origine culturelle collectiviste et individualiste. Le tableau 64 présente une synthèse des préconisations formulées à l'issue de la présente thèse.

Tableau 64.*Synthèse des préconisations formulées*

Variable	Modalité	Proposition	Motif
Motif de la demande	Engagement politique	Entretien cognitif et indices contextuels	Evènements répétés
	Orientation sexuelle	Entretien cognitif et Reality Monitoring	Evènements ponctuels, évaluation de la crédibilité
	Conflit armé	Life History Calendar et indices contextuels	Période de vie, journée type
Nature traumatogène de l'évènement	(Potentiellement) traumatogène	Changement de perspective narrative	Bien-être du demandeur, détails perceptifs
Orientation culturelle	Culture d'origine interdépendante	DeMo technique	Neutraliser l'effet des maximes de Grice ou du style de communication
Interprète	Présence d'un interprète	Configuration en triangle, possibilité d'échange interprète-demandeur avant entretien	Favoriser la relation triadique
COI	Emploi de COI dans l'évaluation de la crédibilité	Emploi de scénarios alternatifs	Ecarter les biais de confirmation judiciaire
Relation	Demandeur-Intervenant	Approche basée sur la relation	Adapté au contexte de la préparation
	Demandeur-Officier	Approche basée sur la procédure	Adapté au contexte de l'audition, indépendamment de l'orientation culturelle du demandeur
Entretien de préparation	1 ^{er} entretien	Life-History Calendar, Timeline Technique	Clarification du parcours
	Entretiens suivants	Entretien cognitif	Consolidation, diffusion de l'activation du souvenir

Perspectives de recherche

L'ensemble des recommandations formulées dans cette discussion générale représente une première proposition de cadre de bonnes pratiques pour les entretiens d'évaluation de la crédibilité dans le contexte des demandes d'asile. Dans une perspective translationnelle (Meissner et al., 2017), et en suivant le modèle d'ingénierie psychosociale préconisé par Somat et Py (Fointiat et al., 2021; Py & Somat, 2007), la prochaine étape consistera à évaluer en laboratoire l'efficacité de ces recommandations. Préalablement, un programme de formation visant à faciliter l'acceptation et la mise en pratique de ces recommandations devra être élaboré. Cependant, dans le domaine judiciaire, l'adoption de nouvelles méthodes, telles que l'entretien cognitif, est souvent entravée par leur acceptabilité (Brunel et al., 2022; Brunel & Py, 2013b). Il est essentiel que les professionnels de l'asile reconnaissent l'*utilité* et l'*utilisabilité* de ces recommandations pour les adopter (Nielsen, 1993). Ainsi, le programme de formation devra débuter par une phase de sensibilisation théorique visant à démontrer l'utilité des recommandations. Plus spécifiquement, il faudra rectifier les croyances erronées sur des aspects clés, comme la mémoire des événements traumatiques et les indicateurs de crédibilité.

Concernant le fonctionnement de la mémoire, la compréhension de la nature malléable et reconstructive de la mémoire épisodique est généralement correcte, mais des croyances inexacts subsistent concernant la mémoire des événements traumatiques. En ce qui concerne l'évaluation de la crédibilité, les croyances des intervenants sociaux sont en phase avec l'hypothèse Undeutsch (Étude 3) : un récit basé sur un souvenir diffère d'un récit imaginé ou fabriqué (Undeutsch, 1967). Cependant, ils sous-estiment les stratégies employées pour falsifier un témoignage. Une formation devra sensibiliser les professionnels aux stratégies de falsification et aux moyens de les identifier (Buller & Burgoon, 1996; Leins et al., 2013; Vrij et al., 2009). Il sera également nécessaire de clarifier dans quelles circonstances les indicateurs de crédibilité utilisés peuvent être fiables ou trompeurs.

En ce qui concerne la culture et le traumatisme, les guides d'entretien et d'évaluation de la crédibilité du HCR et de l'EASO couvrent l'essentiel des points de vigilance (EASO, 2015, 2018; UNHCR, 2011, 2013). Cependant, il serait pertinent d'approfondir ces apports en mettant l'accent sur les effets concrets de ces variables sur la mémoire et le rappel des faits. Pour bien saisir l'utilité de l'adaptation des consignes de rappel ou de l'approche relationnelle, les interviewers doivent avoir des connaissances sur l'orientation culturelle (Hofstede, 2013;

Markus & Kitayama, 1991), et son impact sur la mémoire et le rappel (e.g., Hope et al., 2022; Vredeveltdt et al., 2023). Pour aborder spécifiquement le rappel d'événements traumatiques, il sera nécessaire de fournir des apports sur la mémoire des expériences traumatogènes (e.g., Crespo & Fernández-Lansac, 2016), et la notion de distance psychologique (e.g., Trope & Liberman, 2010).

Le programme de formation doit être conçu pour être adaptable aux diverses situations rencontrées dans la pratique, compte tenu de la diversité des profils culturels et traumatiques des demandeurs d'asile. Il devra être flexible et ajustable en fonction d'un arbre de décision pour être appliqué de manière efficace. En s'inspirant de la structure de la formation au modèle PEACE (Bull, 2023; Clarke & Milne, 2001), un programme à plusieurs niveaux de formation pourrait être mis en place. Dans un premier temps, une formation de base permettrait de mettre en œuvre les principes fondamentaux de l'entretien cognitif, puis des modules de formation plus avancés seraient dédiés aux cas de figure pertinents, tels que le motif de la demande, la prise en compte du facteur culturel ou traumatique.

Le programme de formation et les recommandations qui en découlent devront être validés empiriquement. Pour cela, une expérimentation impliquant des officiers de protection et des interprètes intervenant à l'OFPRA sera menée en trois phases (voir Tableau 65). Dans la première phase, des enregistrements d'auditions réalisées par les officiers selon leur procédure habituelle seront collectés. Dans la deuxième phase, les participants seront répartis en trois groupes expérimentaux. Le premier groupe suivra le programme de formation basé sur les recommandations proposées, le second groupe recevra une formation correspondant aux recommandations des principales autorités (EASO, 2015, 2016; UNHCR, 2011, 2013), tandis que le troisième groupe constituera un groupe contrôle, ne recevant que les apports théoriques communs aux trois conditions. Dans la troisième phase, une évaluation des pratiques d'audition sera effectuée quelques semaines après la formation. Lors de cette dernière phase, quelques semaines après la formation, les participants enregistreront à nouveau une audition, menée sans consignes particulières. Les transcriptions des entretiens de la phase 1 et de la phase 3 seront analysées selon divers critères, notamment le type de question, le type de référent, le contenu des questions, l'application des principes cognitifs et communicationnels, et l'application des recommandations. En outre, les expériences rapportées seront catégorisées selon leur potentiel traumatogène (voir Étude 4A), et la quantité et le type de détails fournis par les demandeurs

seront évalués pour chaque réponse liée aux motifs de la demande ou au parcours depuis le pays d'origine.

Tableau 65.

Proposition de procédure expérimentale pour la validation empirique des préconisations formulées

Phase	Condition expérimentale			
	Recommandations HCR et EASO	Recommandations proposées	Groupe contrôle	
Phase 1 - Entretien pré- formation	Enregistrement audio d'un premier entretien			
Phase 2 - Formation à la conduite d'un entretien	Apports théoriques (module 1)	Apports théoriques (module 1)	Apports théoriques (module 1)	
	Recommandations HCR et EASO (module 2a)	Principes communicationnels, consignes mnésiques, arbre de décision (module 2b)	Ø	
		Mises en situation – questions-réponses (module 3)		Mises en situation – questions-réponses (module 3)
Phase 3 - Entretien post- formation	Enregistrement audio d'un deuxième entretien (environ 1 mois après la formation)			

Ces résultats fourniront des indications quant à l'utilité du programme de formation et des recommandations pour améliorer les pratiques d'audition dans le cadre des demandes d'asile. À condition que celles-ci soient mises en œuvre par les officiers formés, nous émettons l'hypothèse qu'une formation aux recommandations HCR et EASO devrait améliorer les pratiques d'audition. Nous nous attendons notamment à observer une plus grande fréquence de questions ouvertes, moins d'interruptions et des réponses plus longues dans cette condition, en comparaison au groupe contrôle et aux entretiens de la phase 1. Des indicateurs tels que l'attitude inappropriée devraient être plus rarement évoqués pour motiver les rejets, au contraire des critères HCR et EASO (EASO, 2018; UNHCR, 2013). Dans la condition où les participants seront formés à nos préconisations, nous nous attendons en outre, en comparaison aux deux autres groupes, à une réduction de la fréquence des questions, des réponses plus détaillées, notamment en termes de détails factuels, et une diminution des décisions de rejet. Ces décisions de rejet devraient reposer sur un plus grand nombre d'indicateurs considérés comme fiables

dans la littérature scientifique, tels que la quantité de détails et leur vérifiabilité, par rapport aux autres groupes et à la phase 1 de l'étude.

Conclusion

L'examen de l'entretien et de l'évaluation de la crédibilité au sein de la procédure de demande d'asile représente une voie de recherche nouvelle et prometteuse pour la psychologie judiciaire. Cette thèse a exploré les dimensions culturelles et traumatiques qui influencent le processus de témoignage dans ce contexte particulier. L'audition et l'interrogatoire dans une perspective interculturelle restent largement inexplorés (Hope et al., 2019, 2022; Vredeveltdt et al., 2023), et les variations culturelles dans les caractéristiques du témoignage demeurent largement méconnues (Anakwah et al., 2020). Les recherches antérieures sur les effets des expériences traumatogènes sur le témoignage se sont principalement basées sur des études expérimentales utilisant des méthodes d'induction de stress, présentant certains biais méthodologiques, tels que des niveaux d'arousal inférieurs à ceux rencontrés lors d'une réelle expérience traumatique (Deffenbacher et al., 2004; Marr, Otgaar, et al., 2021). Bien que des études portant sur des populations militaires, notamment, aient abordé ces questions (e.g., Morgan et al., 2004; Southwick et al., 1997), il est probable que l'émergence d'une littérature consacrée à cette question dans le contexte de la demande d'asile contribuera à une meilleure compréhension des impacts de la culture et du trauma sur le témoignage dans les années à venir.

En plus des questions liées au trauma et à la culture, la poursuite des recherches sur l'entretien d'asile requiert l'examen de plusieurs cas particuliers qui sont parfois négligés dans le domaine des enquêtes judiciaires. Cela inclut l'étude du témoignage concernant des événements répétés (Brubacher & Earhart, 2019; Dilevski et al., 2021; Kontogianni et al., 2021; Rubínová et al., 2022), et les difficultés liées à l'évaluation de sa crédibilité (Connolly et al., 2008; Deck & Paterson, 2020, 2021a; Weinsheimer et al., 2017). Des domaines peu explorés tels que le rappel de périodes de vie, de connaissances, de discours prospectifs sur des scénarios futurs (Mac Giolla et al., 2014), et les entretiens répétés (Hudson et al., 2019; La Rooy et al., 2009; Odinet et al., 2013), méritent une attention particulière. Le recueil des craintes de persécution, et d'évaluation de leur bien-fondé prennent pour objet la pensée future épisodique (Atance & O'Neill, 2001; Szpunar, 2010). Encore largement ignorée, la manière d'élaborer et décrire des scénarios et intentions futures présente un intérêt dans le cadre de la procédure d'asile, mais également pour la justice dans une logique de prévention du passage à l'acte (Mac Giolla &

Granhag, 2019). La relation entre les pratiques d'évaluation de la crédibilité et la polarisation des croyances concernant les indicateurs verbaux du mensonge, mise en évidence au cours de cette thèse, est un phénomène peu étudié qui nécessite une analyse approfondie (Chaplin & Shaw, 2016; DePaulo et al., 1997; Kassin et al., 2005; Vrij & Mann, 2001).

Concernant les apports de la thèse, les notifications de refus émises par les officiers de protection ont donné un aperçu des processus sous-jacents aux jugements de crédibilité des témoignages. L'étude 6 de la présente thèse est à notre connaissance la deuxième étude portant sur de telles données (Schuster, 2020), et la première à y associer des mesures portant sur les procès-verbaux associés. Certes, il demeure incertain dans quelle mesure les raisons invoquées pour le rejet correspondent véritablement aux critères qui ont conduit à conclure que le témoignage était peu crédible. Il est envisageable qu'un jugement global de crédibilité soit formé en premier lieu (Maegherman et al., 2018), puis traduit en termes acceptables pour les demandeurs d'asile et les institutions, avec des indicateurs de crédibilité ultérieurement façonnés en conséquence de ce jugement global. Néanmoins la comparaison directe entre les descriptions retranscrites dans les procès-verbaux et les indicateurs mobilisés ou non à leur sujet ont permis d'observer en pratique des effets des propriétés du discours sur les jugements de crédibilité. Nous avons notamment constaté que les descriptions associées à des marqueurs de distance sociale et temporelle sont plus fréquemment jugées peu argumentées ou justifiées. Celles associées à une faible distance sociale et temporelle à l'égard des faits sont quant à elles plus fréquemment jugées peu spécifiques et personnalisées (Étude 6). Un tel aperçu des marqueurs de témoignage qui soulèvent des indicateurs de crédibilité chez le décideur, peut être également éclairant le domaine judiciaire, où l'évaluation de la crédibilité des témoignages est une composante des pratiques judiciaires (Bénézech, 2007).

Outre les implications spécifiques au contexte de l'asile, la recherche menée au cours de cette thèse ouvre de nouvelles perspectives de recherche en psychologie judiciaire. Les variations observées dans les marqueurs de distance psychologique dans les descriptions d'expériences passées en fonction de la région d'origine du témoin constituent à notre connaissance une découverte originale. De même, les effets observés du caractère traumatique de l'expérience sur les marqueurs de distance psychologique lors du rappel des faits, ainsi que la tendance inverse constatée dans le cas des descriptions de violences sexuelles, méritent une investigation plus approfondie. Par ailleurs, nos résultats corroborent l'idée que la *construal-level theory*

(Trope & Liberman, 2010), peut servir de cadre théorique pour l'étude des effets en mémoire épisodique de la culture et du trauma.

Références

- Abbe, A., & Brandon, S. E. (2013). The Role of Rapport in Investigative Interviewing : A Review: The role of rapport in investigative interviewing. *Journal of Investigative Psychology and Offender Profiling*, 10(3), 237-249. <https://doi.org/10.1002/jip.1386>
- Adler, S., & Sarstedt, M. (2021). Mapping the jungle : A bibliometric analysis of research into construal level theory. *Psychology & Marketing*, 38(9), 1367-1383. <https://doi.org/10.1002/mar.21537>
- Akehurst, L., Köhnken, G., Vrij, A., & Bull, R. (1996). Lay persons' and police officers' beliefs regarding deceptive behaviour. *Applied Cognitive Psychology*, 10(6), Article 6. [https://doi.org/10.1002/\(SICI\)1099-0720\(199612\)10:6<461::AID-ACP413>3.0.CO;2-2](https://doi.org/10.1002/(SICI)1099-0720(199612)10:6<461::AID-ACP413>3.0.CO;2-2)
- Akhtar, S., Justice, L. V., Knott, L., Kibowski, F., & Conway, M. A. (2018). The 'common sense' memory belief system and its implications. *The International Journal of Evidence & Proof*, 22(3), Article 3. <https://doi.org/10.1177/1365712718784045>
- Al Ajlan, A. (2022). The Asylum Procedure in Germany : Desperation and Uncertainty as Risk Factors for Violence Among Young Adult Asylum Seekers in Collective Accommodations. *Journal of Interpersonal Violence*, 37(7-8), NP4108-NP4132. <https://doi.org/10.1177/0886260520957976>
- Alonso-Quecuty, M. (1992). Deception detection and Reality Monitoring : A new answer to an old question? In *Psychology & law : International perspectives* (F. Lösel, D. Bender, T. Bliesener, p. 328-332). Walter de Gruyter.
- Anakwah, N., Horselenberg, R., Hope, L., Amankwah-Poku, M., & Koppen, P. J. (2020). Cross-cultural differences in eyewitness memory reports. *Applied Cognitive Psychology*, 34(2), 504-515. <https://doi.org/10.1002/acp.3637>

- Anderson, J., Hollaus, J., Lindsay, A., & Williamson, C. (2014). *The culture of disbelief: An ethnographic approach to understanding an under-theorised concept in the UK asylum system*. Refugee Studies Centre. <https://www.rsc.ox.ac.uk/files/files-1/wp102-culture-of-disbelief-2014.pdf>
- Anderson, J. R. (1983). A spreading activation theory of memory. *Journal of Verbal Learning and Verbal Behavior*, 22(3), 261-295. [https://doi.org/10.1016/S0022-5371\(83\)90201-3](https://doi.org/10.1016/S0022-5371(83)90201-3)
- Anderson, R. C., & Pichert, J. W. (1978). Recall of previously unrecalable information following a shift in perspective. *Journal of Verbal Learning and Verbal Behavior*, 17(1), 1-12. [https://doi.org/10.1016/S0022-5371\(78\)90485-1](https://doi.org/10.1016/S0022-5371(78)90485-1)
- Antaki, C., & Stokoe, E. (2017). When police treat straightforward answers as uncooperative. *Journal of Pragmatics*, 117, 1-15. <https://doi.org/10.1016/j.pragma.2017.05.012>
- Areh, I. (2016). Police interrogations through the prism of science. *Psihološka obzorja / Horizons of Psychology*, 25, 18-28. <https://doi.org/10.20419/2016.25.440>
- Asch, S. E. (1956). Studies of independence and conformity : I. A minority of one against a unanimous majority. *Psychological Monographs: General and Applied*, 70(9), 1-70. <https://doi.org/10.1037/h0093718>
- Ashkenazi, T., & Fisher, R. P. (2022). Field test of the cognitive interview to enhance eyewitness and victim memory, in intelligence investigations of terrorist attacks. *Journal of Applied Research in Memory and Cognition*, 11(2), 200-208. <https://doi.org/10.1037/h0101871>
- Ask, K., Ejelöv, E., & Granhag, P. A. (2019). Eliciting human intelligence : The effects of social exclusion and inclusion on information disclosure. *Journal of Investigative Psychology and Offender Profiling*, 16(1), 3-17. <https://doi.org/10.1002/jip.1516>

- Ask, K., & Granhag, P. A. (2005). Motivational sources of confirmation bias in criminal investigations : The need for cognitive closure. *Journal of Investigative Psychology and Offender Profiling*, 2(1), 43-63. <https://doi.org/10.1002/jip.19>
- Atance, C. M., & O'Neill, D. K. (2001). Episodic future thinking. *Trends in Cognitive Sciences*, 5(12), 533-539. [https://doi.org/10.1016/S1364-6613\(00\)01804-0](https://doi.org/10.1016/S1364-6613(00)01804-0)
- Axelrad, B. (2010). *Les ravages des faux souvenirs ou La mémoire manipulée*. Éd. Book-e-book.
- Bar-Anan, Y., Liberman, N., & Trope, Y. (2006). The association between psychological distance and construal level : Evidence from an implicit association test. *Journal of Experimental Psychology: General*, 135(4), 609-622. <https://doi.org/10.1037/0096-3445.135.4.609>
- Bar-Anan, Y., Liberman, N., Trope, Y., & Algom, D. (2007). Automatic processing of psychological distance : Evidence from a Stroop task. *Journal of Experimental Psychology: General*, 136(4), 610-622. <https://doi.org/10.1037/0096-3445.136.4.610>
- Bardin, L. (2013). *L'analyse de contenu*. Presses Universitaires de France. <https://doi.org/10.3917/puf.bard.2013.01>
- Barsalou, L. W. (1988). The content and organization of autobiographical memories. In U. Neisser & E. Winograd (Éds.), *Remembering Reconsidered* (1^{re} éd., p. 193-243). Cambridge University Press. <https://doi.org/10.1017/CBO9780511664014.009>
- Bart, D. (2011). L'analyse de données textuelles avec le logiciel ALCESTE: *Recherches en didactiques*, N° 12(2), 173-184. <https://doi.org/10.3917/rdid.012.0173>
- Bass, E., & Davis, L. (2002). *The courage to heal : A guide for women survivors of child sexual abuse*. Vermilion.
- Beaudouin, V. (2016). *Retour aux origines de la statistique textuelle : Benzécri et l'école française d'analyse des données*. JADT 2016, Nice, France.

- Beaudreau, S. A. (2007). Are trauma narratives unique and do they predict psychological adjustment? *Journal of Traumatic Stress*, 20(3), 353-357.
<https://doi.org/10.1002/jts.20206>
- Belli, R. F. (1998). The Structure of Autobiographical Memory and the Event History Calendar : Potential Improvements in the Quality of Retrospective Reports in Surveys. *Memory*, 6(4), 383-406. <https://doi.org/10.1080/741942610>
- Belorgey, J.-M. (2004). L'asile et l'intime conviction du juge. *Plein droit*, 59-60(1), 59.
<https://doi.org/10.3917/pld.059.0059>
- Belorgey, J.-M. (2005). Du récit de persécution. *Plein droit*, 64(1), 39.
<https://doi.org/10.3917/pld.064.0039>
- Belorgey, J.-M. (2007). Le droit d'asile en perdition. *Plein droit*, 74(3), 33.
<https://doi.org/10.3917/pld.074.0033>
- Bénézech, M. (2007). Vérité et mensonge : L'évaluation de la crédibilité en psychiatrie légale et en pratique judiciaire. *Annales Médico-psychologiques, revue psychiatrique*, 165(5), Article 5. <https://doi.org/10.1016/j.amp.2007.03.011>
- Benfer, N., Bardeen, J. R., Cero, I., Kramer, L. B., Whiteman, S. E., Rogers, T. A., Silverstein, M. W., & Weathers, F. W. (2018). Network models of posttraumatic stress symptoms across trauma types. *Journal of Anxiety Disorders*, 58, 70-77.
<https://doi.org/10.1016/j.janxdis.2018.07.004>
- Benton, T. R., Ross, D. F., Bradshaw, E., Thomas, W. N., & Bradshaw, G. S. (2006). Eyewitness memory is still not common sense : Comparing jurors, judges and law enforcement to eyewitness experts. *Applied Cognitive Psychology*, 20(1), Article 1.
<https://doi.org/10.1002/acp.1171>
- Benzécri, J.-P. (1973). *L'analyse des données. 2 : L'analyse de correspondances*. Dunod.

- Benzécri, J.-P., & Bellier, L. (1976). *L'analyse des données : Leçons sur l'analyse factorielle et la reconnaissance des formes et travaux du laboratoire de statistique de l'Université de Paris VI* (2. éd. comportant de nouveaux programmes). Dunod.
- Berger, J.-L. (2022). *Analyse factorielle exploratoire et analyse en composantes principales : Guide pratique*. <https://doi.org/10.13140/RG.2.2.16206.18246>
- Berkowitz, S. R., Garrett, B. L., Fenn, K. M., & Loftus, E. F. (2022). Convicting with confidence? Why we should not over-rely on eyewitness confidence. *Memory*, 30(1), Article 1. <https://doi.org/10.1080/09658211.2020.1849308>
- Bernhard, L., & Kaufmann, D. (2018). Coping with the asylum challenge : Tightening and streamlining policies in Western Europe. *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 44(15), 2506-2523. <https://doi.org/10.1080/1369183X.2018.1433996>
- Bernstein, D. M., & Loftus, E. F. (2009). How to Tell If a Particular Memory Is True or False. *Perspectives on Psychological Science*, 4(4), 370-374. <https://doi.org/10.1111/j.1745-6924.2009.01140.x>
- Berntsen, D., & Rubin, D. C. (2006). Emotion and vantage point in autobiographical. *Cognition & Emotion*, 20(8), 1193-1215. <https://doi.org/10.1080/02699930500371190>
- Berntsen, D., & Rubin, D. C. (Éds.). (2012). *Understanding Autobiographical Memory : Theories and Approaches* (1^{re} éd.). Cambridge University Press. <https://doi.org/10.1017/CBO9781139021937>
- Beugelsdijk, S., & Welzel, C. (2018). Dimensions and Dynamics of National Culture : Synthesizing Hofstede With Inglehart. *Journal of Cross-Cultural Psychology*, 49(10), 1469-1505. <https://doi.org/10.1177/0022022118798505>
- Beune, K., Giebels, E., & Taylor, P. J. (2010). Patterns of Interaction in Police Interviews : The Role of Cultural Dependency. *Criminal Justice and Behavior*, 37(8), 904-925. <https://doi.org/10.1177/0093854810369623>

- Blackmore, R., Boyle, J. A., Fazel, M., Ranasinha, S., Gray, K. M., Fitzgerald, G., Misso, M., & Gibson-Helm, M. (2020). The prevalence of mental illness in refugees and asylum seekers : A systematic review and meta-analysis. *PLOS Medicine*, 17(9), e1003337. <https://doi.org/10.1371/journal.pmed.1003337>
- Blair, J. P., Reimer, T. O., & Levine, T. R. (2018). The role of consistency in detecting deception : The superiority of correspondence over coherence. *Communication Studies*, 69(5), Article 5. <https://doi.org/10.1080/10510974.2018.1447492>
- Blake, C. (2001). Judging Asylum and Immigration Claims : The Human Rights Act and the Refugee Convention. *Public Money and Management*, 21(3), 25-28. <https://doi.org/10.1111/1467-9302.00270>
- Blanchet, A., & Gotman, A. (2017). *L'entretien* (2e éd., nouv. prés., suite du tirage). A. Colin.
- Blandón-Gitlin, I., Fenn, E., Masip, J., & Yoo, A. H. (2014). Cognitive-load approaches to detect deception : Searching for cognitive mechanisms. *Trends in Cognitive Sciences*, 18(9), 441-444. <https://doi.org/10.1016/j.tics.2014.05.004>
- Blasius, J., & Greenacre, M. J. (Éds.). (2006). *Multiple correspondence analysis and related methods*. Chapman & Hall/CRC.
- Blight, K. J. (2015). Questioning Fairness in Swedish Asylum Decisions. *State Crime Journal*, 4(1). <https://doi.org/10.13169/statecrime.4.1.0052>
- Bodström, E. (2023). Illusions of objectivity : The two functions of country of origin information in asylum assessment. *Migration Studies*, 11(1), 197-217. <https://doi.org/10.1093/migration/mnac033>
- Bogaard, G., Colwell, K., & Crans, S. (2019). Using the Reality Interview improves the accuracy of the Criteria-Based Content Analysis and Reality Monitoring. *Applied Cognitive Psychology*, 33(6), 1018-1031. <https://doi.org/10.1002/acp.3537>

- Bogaard, G., Meijer, E. H., Vrij, A., & Merckelbach, H. (2016). Strong, but wrong : Lay people's and police officers' beliefs about verbal and nonverbal cues to deception. *PLOS ONE*, *11*(6), Article 6. <https://doi.org/10.1371/journal.pone.0156615>
- Bögner, D., Brewin, C., & Herlihy, J. (2010). Refugees' Experiences of Home Office Interviews : A Qualitative Study on the Disclosure of Sensitive Personal Information. *Journal of Ethnic and Migration Studies*, *36*(3), 519-535. <https://doi.org/10.1080/13691830903368329>
- Bögner, D., Herlihy, J., & Brewin, C. R. (2007). Impact of sexual violence on disclosure during Home Office interviews. *British Journal of Psychiatry*, *191*(1), 75-81. <https://doi.org/10.1192/bjp.bp.106.030262>
- Bond, C. F., & DePaulo, B. M. (2006). Accuracy of Deception Judgments. *Personality and Social Psychology Review*, *10*(3), 214-234. https://doi.org/10.1207/s15327957pspr1003_2
- Bond, C. F., Omar, A., Mahmoud, A., & Bonser, R. N. (1990). Lie detection across cultures. *Journal of Nonverbal Behavior*, *14*(3), 189-204. <https://doi.org/10.1007/BF00996226>
- Bond, G. D., & Lee, A. Y. (2005). Language of lies in prison : Linguistic classification of prisoners' truthful and deceptive natural language. *Applied Cognitive Psychology*, *19*(3), 313-329. <https://doi.org/10.1002/acp.1087>
- Boon, R., Milne, R., Rosloot, E., & Heinsbroek, J. (2020). Demonstrating detail in investigative interviews—An examination of the DeMo technique. *Applied Cognitive Psychology*, *34*(5), 1133-1142. <https://doi.org/10.1002/acp.3700>
- Boon, S., & Draijer, N. (1993). Multiple personality disorder in The Netherlands : A clinical investigation of 71 patients. *American Journal of Psychiatry*, *150*(3), 489-494. <https://doi.org/10.1176/ajp.150.3.489>
- Bourke, J. (2022). *Disgrace : Global reflections on sexual violence*. Reaktion Books.

- Bouteillet-Paquet, D. (2002). Quelle protection subsidiaire dans l'Union européenne ? *Hommes & migrations*, 1238(1), 75-87. <https://doi.org/10.3406/homig.2002.3865>
- Bower, G. H. (1967). A Multicomponent Theory of The Memory Trace. In *Psychology of Learning and Motivation* (Vol. 1, p. 229-325). Elsevier. [https://doi.org/10.1016/S0079-7421\(08\)60515-0](https://doi.org/10.1016/S0079-7421(08)60515-0)
- Bower, G. H. (1981). Mood and memory. *American Psychologist*, 36(2), 129-148. <https://doi.org/10.1037/0003-066X.36.2.129>
- Boyd, R. L., Ashwini Ashokkumar, Seraj, S., & Pennebaker, J. W. (2022). *The Development and Psychometric Properties of LIWC-22*. <https://doi.org/10.13140/RG.2.2.23890.43205>
- Brainerd, C. J., & Ornstein, P. A. (1991). Children's memory for witnessed events : The developmental backdrop. In J. Doris (Éd.), *The suggestibility of children's recollections*. (p. 10-20). American Psychological Association. <https://doi.org/10.1037/10097-002>
- Brainerd, C. J., & Reyna, V. F. (2005). *The science of false memory*. Oxford University Press.
- Brandon, S., Boakes, J., Glaser, D., & Green, R. (1998). Recovered memories of childhood sexual abuse : Implications for clinical practice. *British Journal of Psychiatry*, 172(4), 296-307. <https://doi.org/10.1192/bjp.172.4.296>
- Braun, V., & Clarke, V. (2006). Using thematic analysis in psychology. *Qualitative Research in Psychology*, 3(2), 77-101. <https://doi.org/10.1191/1478088706qp063oa>
- Brennen, T., & Magnussen, S. (2023). Lie Detection : What Works? *Current Directions in Psychological Science*, 32(5), 395-401. <https://doi.org/10.1177/09637214231173095>
- Breslau, N., & Kessler, R. C. (2001). The stressor criterion in DSM-IV posttraumatic stress disorder : An empirical investigation. *Biological Psychiatry*, 50(9), 699-704. [https://doi.org/10.1016/S0006-3223\(01\)01167-2](https://doi.org/10.1016/S0006-3223(01)01167-2)

- Brewin, C. R. (2013). « I wouldn't start from here »--an alternative perspective on PTSD from the ICD-11 : Comment on Friedman (2013). *Journal of Traumatic Stress*, 26(5), 557-559. <https://doi.org/10.1002/jts.21843>
- Brewin, C. R. (2014). Episodic memory, perceptual memory, and their interaction : Foundations for a theory of posttraumatic stress disorder. *Psychological Bulletin*, 140(1), 69-97. <https://doi.org/10.1037/a0033722>
- Brewin, C. R., & Burgess, N. (2014). Contextualisation in the revised dual representation theory of PTSD : A response to Pearson and colleagues. *Journal of Behavior Therapy and Experimental Psychiatry*, 45(1), 217-219. <https://doi.org/10.1016/j.jbtep.2013.07.011>
- Brewin, C. R., Dalgleish, T., & Joseph, S. (1996). A dual representation theory of posttraumatic stress disorder. *Psychological Review*, 103(4), 670-686. <https://doi.org/10.1037/0033-295X.103.4.670>
- Brewin, C. R., Gregory, J. D., Lipton, M., & Burgess, N. (2010). Intrusive images in psychological disorders : Characteristics, neural mechanisms, and treatment implications. *Psychological Review*, 117(1), 210-232. <https://doi.org/10.1037/a0018113>
- Brewin, C. R., Li, H., Ntarantana, V., Unsworth, C., & McNeilis, J. (2019). Is the public understanding of memory prone to widespread “myths”? *Journal of Experimental Psychology: General*, 148(12), 2245-2257. <https://doi.org/10.1037/xge0000610>
- Brigham, J. C., & Wolfskeil, M. P. (1983). Opinions of attorneys and law enforcement personnel on the accuracy of eyewitness identifications. *Law and Human Behavior*, 7(4), Article 4. <https://doi.org/10.1007/BF01044736>
- Bromby, M. C., & Hall, M. J. J. (2002). The Development and Rapid Evolution of the Knowledge Model of ADVOKATE: An Advisory System to Assess the Credibility of

- Eyewitness Testimony. *Legal Knowledge and Information Systems*. The Fifteenth Annual Conference on Legal Knowledge and Information Systems, Amsterdam.
<https://ssrn.com/abstract=1561509>
- Brown, A. D., Root, J. C., Romano, T. A., Chang, L. J., Bryant, R. A., & Hirst, W. (2013). Overgeneralized autobiographical memory and future thinking in combat veterans with posttraumatic stress disorder. *Journal of Behavior Therapy and Experimental Psychiatry*, 44(1), 129-134. <https://doi.org/10.1016/j.jbtep.2011.11.004>
- Brubacher, S. P., & Earhart, B. (2019). Investigative Interviewing About Repeated Experiences. In J. J. Dickinson, N. S. Compo, R. N. Carol, B. L. Schwartz, & M. R. McCauley (Éds.), *Evidence-Based Investigative Interviewing* (1^{re} éd., p. 216-233). Routledge.
<https://doi.org/10.4324/9781315160276-12>
- Brubacher, S. P., Roberts, K. P., & Powell, M. (2011). Effects of practicing episodic versus scripted recall on children's subsequent narratives of a repeated event. *Psychology, Public Policy, and Law*, 17(2), 286-314. <https://doi.org/10.1037/a0022793>
- Bruck, M., & Ceci, S. J. (1999). The suggestibility of children's memory. *Annual Review of Psychology*, 50(1), 419-439. <https://doi.org/10.1146/annurev.psych.50.1.419>
- Brunel, M., Launay, C., Hermant, M., & Py, J. (2022). Perception of Acceptability and Usability of a Modified Cognitive Interview in the Evaluation of Police Training in France. *Journal of Police and Criminal Psychology*, 37(1), 38-48.
<https://doi.org/10.1007/s11896-020-09416-9>
- Brunel, M., & Py, J. (2013a). Questioning the acceptability of the Cognitive Interview to improve its use: *L'Année psychologique*, Vol. 113(3), 427-458.
<https://doi.org/10.3917/anpsy.133.0427>

- Brunel, M., & Py, J. (2013b). Questioning the acceptability of the Cognitive Interview to improve its use: *L'Année psychologique*, Vol. 113(3), 427-458. <https://doi.org/10.3917/anpsy.133.0427>
- Brunel, M., Py, J., & Launay, C. (2013). Cost and benefit of a new instruction for the cognitive interview : The open depth instruction. *Psychology, Crime & Law*, 19(10), Article 10. <https://doi.org/10.1080/1068316X.2012.684058>
- Brysbaert, M., Warriner, A. B., & Kuperman, V. (2014). Concreteness ratings for 40 thousand generally known English word lemmas. *Behavior Research Methods*, 46(3), 904-911. <https://doi.org/10.3758/s13428-013-0403-5>
- Buchanan, T. W., Tranel, D., & Adolphs, R. (2006). Impaired memory retrieval correlates with individual differences in cortisol response but not autonomic response. *Learning & Memory*, 13(3), 382-387. <https://doi.org/10.1101/lm.206306>
- Bull, R. (2019). True Lies : Police Officers' Ability to Detect Suspects' Lies. In R. Bull, S. Mann, & A. Vrij (Éds.), *Investigating the truth : Selected works of Ray Bull*. Routledge.
- Bull, R. (2023). Improving the Interviewing of Suspects Using the PEACE Model : A Comprehensive Overview. *Canadian Journal of Criminology and Criminal Justice*, 65(1), 80-91. <https://doi.org/10.3138/cjccj.2023-0003>
- Buller, D. B., & Burgoon, J. K. (1996). Interpersonal Deception Theory. *Communication Theory*, 6(3), 203-242. <https://doi.org/10.1111/j.1468-2885.1996.tb00127.x>
- Burger, J. M., Messian, N., Patel, S., Del Prado, A., & Anderson, C. (2004). What a Coincidence ! The Effects of Incidental Similarity on Compliance. *Personality and Social Psychology Bulletin*, 30(1), 35-43. <https://doi.org/10.1177/0146167203258838>
- Burgoon, J. K., & Qin, T. (2006). The Dynamic Nature of Deceptive Verbal Communication. *Journal of Language and Social Psychology*, 25(1), 76-96. <https://doi.org/10.1177/0261927X05284482>

- Burrows, K. S., Bearman, M., Dion, J., & Powell, M. B. (2017). Children's use of sexual body part terms in witness interviews about sexual abuse. *Child Abuse & Neglect*, 65, 226-235. <https://doi.org/10.1016/j.chiabu.2017.02.001>
- Busey, T. A., Tunnicliff, J., Loftus, G. R., & Loftus, E. F. (2000). Accounts of the confidence-accuracy relation in recognition memory. *Psychonomic Bulletin & Review*, 7(1), 26-48. <https://doi.org/10.3758/BF03210724>
- Byrne, R. (2007). Assessing Testimonial Evidence in Asylum Proceedings : Guiding Standards from the International Criminal Tribunals. *International Journal of Refugee Law*, 19(4), 609-638. <https://doi.org/10.1093/ijrl/eem056>
- Cameron, H. E. (2010). Refugee Status Determinations and the Limits of Memory. *International Journal of Refugee Law*, 22(4), 469-511. <https://doi.org/10.1093/ijrl/eeq041>
- Carrera, P., Muñoz, D., Caballero, A., Fernández, I., Aguilar, P., & Albarracín, D. (2014). How verb tense affects the construal of action : The simple past tense leads people into an abstract mindset. *Psicologica: Revista De Metodologia Y Psicologia Experimental*, 35(2), 209-223.
- Castillo, P. A. (2015). The Detection of Deception in Cross-Cultural Contexts. In M. K. Mandal & A. Awasthi (Éds.), *Understanding Facial Expressions in Communication* (p. 243-263). Springer India. https://doi.org/10.1007/978-81-322-1934-7_12
- Article L723-3 du CESEDA, § L723-3 (2015). https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000042776169
- Code de l'Entrée et du Séjour des Etrangers et du Droit d'Asile 2020, § L512-1 (2021). https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000042776169

- Chaplin, C., & Shaw, J. (2016). Confidently wrong : Police endorsement of psycho-legal misconceptions. *Journal of Police and Criminal Psychology*, 31(3), Article 3. <https://doi.org/10.1007/s11896-015-9182-5>
- Chen, Y., Gao, L., Sheng, Z., Ma, J., Guo, X. (Hannah), Lippke, S., & Gan, Y. (2022). Interdependent self-construal moderates the relationship between pro-generation investment and future orientation : A cross-cultural comparison. *Journal of Adolescence*, 94(7), 1008-1021. <https://doi.org/10.1002/jad.12082>
- Christianson, S.-Å. (1992). Emotional stress and eyewitness memory : A critical review. *Psychological Bulletin*, 112(2), 284-309. <https://doi.org/10.1037/0033-2909.112.2.284>
- Christianson, S.-Å., & Safer, M. A. (1996). Emotional events and emotions in autobiographical memories. In D. C. Rubin (Éd.), *Remembering our Past* (1^{re} éd., p. 218-243). Cambridge University Press. <https://doi.org/10.1017/CBO9780511527913.009>
- Chua, H. F., Leu, J., & Nisbett, R. E. (2005). Culture and Diverging Views of Social Events. *Personality and Social Psychology Bulletin*, 31(7), 925-934. <https://doi.org/10.1177/0146167204272166>
- Clark, H. H. (1996). *Using Language* (1^{re} éd.). Cambridge University Press. <https://doi.org/10.1017/CBO9780511620539>
- Clark, H. H., & Brennan, S. E. (1991). Grounding in communication. In L. B. Resnick, J. M. Levine, & S. D. Teasley (Éds.), *Perspectives on socially shared cognition*. (p. 127-149). American Psychological Association. <https://doi.org/10.1037/10096-006>
- Clarke, C., & Milne, R. (2001). *National Evaluation of the PEACE Investigative Interviewing Course* (PRAS/149). Police Research Award Scheme. https://www.academia.edu/download/83755057/National_Evaluation_of_the_PEACE_Investi20220410-14283-brc8qw.pdf

- Cohen, G., & Java, R. (1995). Memory for medical history : Accuracy of recall. *Applied Cognitive Psychology*, 9(4), 273-288. <https://doi.org/10.1002/acp.2350090402>
- Cohen, J. (2001). Errors of Recall and Credibility : Can Omissions and Discrepancies in Successive Statements Reasonably Be Said to Undermine Credibility of Testimony? *Medico-Legal Journal*, 69(1), 25-34. <https://doi.org/10.1258/spmlj.69.1.25>
- Cohn, M. A., Mehl, M. R., & Pennebaker, J. W. (2004). Linguistic Markers of Psychological Change Surrounding September 11, 2001. *Psychological Science*, 15(10), 687-693. <https://doi.org/10.1111/j.0956-7976.2004.00741.x>
- Colas, F., & Brazdil, P. (2006). Comparison of SVM and Some Older Classification Algorithms in Text Classification Tasks. In M. Bramer (Éd.), *Artificial Intelligence in Theory and Practice* (p. 169-178). Springer US. https://doi.org/10.1007/978-0-387-34747-9_18
- Collins, K., & Carthy, N. (2019). No rapport, no comment : The relationship between rapport and communication during investigative interviews with suspects. *Journal of Investigative Psychology and Offender Profiling*, 16(1), 18-31. <https://doi.org/10.1002/jip.1517>
- Connolly, D. A., & Price, H. L. (2006). Children's suggestibility for an instance of a repeated event versus a unique event : The effect of degree of association between variable details. *Journal of Experimental Child Psychology*, 93(3), 207-223. <https://doi.org/10.1016/j.jecp.2005.06.004>
- Connolly, D. A., Price, H. L., Lavoie, J. A. A., & Gordon, H. M. (2008). Perceptions and predictors of children's credibility of a unique event and an instance of a repeated event. *Law and Human Behavior*, 32(1), 92-112. <https://doi.org/10.1007/s10979-006-9083-3>
- Loi constitutionnelle n°93-1256 du 25 novembre 1993 relative aux accords internationaux en matière de droit d'asile, 93-1256 (1993). <https://www.conseil-constitutionnel.fr/les-revisions-constitutionnelles/loi-constitutionnelle-n-93-1256-du-25-novembre-1993>

- Conway, M. A. (1996). Autobiographical knowledge and autobiographical memories. In D. C. Rubin (Éd.), *Remembering our Past* (1^{re} éd., p. 67-93). Cambridge University Press.
<https://doi.org/10.1017/CBO9780511527913.003>
- Conway, M. A. (2001). Sensory-perceptual episodic memory and its context : Autobiographical memory. *Philosophical Transactions of the Royal Society of London. Series B: Biological Sciences*, 356(1413), 1375-1384.
<https://doi.org/10.1098/rstb.2001.0940>
- Conway, M. A. (2005). Memory and the self. *Journal of Memory and Language*, 53(4), 594-628. <https://doi.org/10.1016/j.jml.2005.08.005>
- Conway, M. A., & Bekerian, D. A. (1987). Organization in autobiographical memory. *Memory & Cognition*, 15(2), 119-132. <https://doi.org/10.3758/BF03197023>
- Conway, M. A., & Jobson, L. (2012). On the nature of autobiographical memory. In D. Berntsen & D. C. Rubin (Éds.), *Understanding Autobiographical Memory* (1^{re} éd., p. 54-69). Cambridge University Press. <https://doi.org/10.1017/CBO9781139021937.006>
- Conway, M. A., Justice, L. V., & D'Argembeau, A. (2019). The Self-Memory System Revisited : Past, Present, and Future. In M. A. Conway, L. V. Justice, & A. D'Argembeau, *The organization and structure of autobiographical memory* (p. 28-51). Oxford University Press. <https://doi.org/10.1093/oso/9780198784845.003.0003>
- Conway, M. A., Meares, K., & Standart, S. (2004). Images and goals. *Memory*, 12(4), 525-531.
<https://doi.org/10.1080/09658210444000151>
- Conway, M. A., & Pleydell-Pearce, C. W. (2000). The construction of autobiographical memories in the self-memory system. *Psychological Review*, 107(2), 261-288.
<https://doi.org/10.1037/0033-295X.107.2.261>

- Craig, S., & Zwaan, K. (2019). Legal Overview. In N. Gill & A. Good (Éds.), *Asylum Determination in Europe* (p. 27-49). Springer International Publishing.
https://doi.org/10.1007/978-3-319-94749-5_2
- Crespo, M., & Fernández-Lansac, V. (2016). Memory and narrative of traumatic events : A literature review. *Psychological Trauma: Theory, Research, Practice, and Policy*, 8(2), 149-156. <https://doi.org/10.1037/tra0000041>
- Crews, F. C. (1997). *The memory wars : Freud's legacy in dispute*. Granta Books.
- Crispino, F., Roux, C., Delémont, O., & Ribaux, O. (2019). Is the (traditional) Galilean science paradigm well suited to forensic science? *WIREs Forensic Science*, 1(6), e1349.
<https://doi.org/10.1002/wfs2.1349>
- Crocq, M.-A., & Guelfi, J.-D. (2015). *DSM-5 : Manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux* (5e éd). Elsevier Masson.
- Danziger, E. (2010). On trying and lying : Cultural configurations of Grice's Maxim of Quality. *Intercultural Pragmatics*, 7(2). <https://doi.org/10.1515/iprg.2010.010>
- D'Argembeau, A., & Van Der Linden, M. (2004). Phenomenal characteristics associated with projecting oneself back into the past and forward into the future : Influence of valence and temporal distance. *Consciousness and Cognition*, 13(4), 844-858.
<https://doi.org/10.1016/j.concog.2004.07.007>
- Dass-Brailsford, P., Clayton, E. L., & Aluko, O. E. (2019). Exploring the Traumatic Experiences of Women Living with HIV : Using the Life History Calendar. *Journal of Aggression, Maltreatment & Trauma*, 28(8), 958-976.
<https://doi.org/10.1080/10926771.2018.1446479>
- Davis, D., & Loftus, E. F. (2019). Title IX and "trauma-focused" investigations : The good, the bad, and the ugly. *Journal of Applied Research in Memory and Cognition*, 8(4), 403-410.
<https://doi.org/10.1016/j.jarmac.2019.08.001>

- Deck, S. L., & Paterson, H. M. (2020). Liars are perceived as more credible than truth-tellers who recall a repeated event. *Applied Cognitive Psychology*, 34(3), 643-653. <https://doi.org/10.1002/acp.3665>
- Deck, S. L., & Paterson, H. M. (2021a). Adults also have difficulty recalling one instance of a repeated event. *Applied Cognitive Psychology*, 35(1), 286-292. <https://doi.org/10.1002/acp.3736>
- Deck, S. L., & Paterson, H. M. (2021b). Credibility and event frequency : Assessing the credibility of adults who recall a repeated event using reality monitoring. *Journal of Applied Research in Memory and Cognition*, 10(3), 425-434. <https://doi.org/10.1016/j.jarmac.2021.01.002>
- Deeb, H., Vrij, A., Hope, L., Mann, S., Granhag, P. A., & Strömwall, L. A. (2018). Police officers' perceptions of statement inconsistency. *Criminal Justice and Behavior*, 45(5), Article 5. <https://doi.org/10.1177/0093854818758808>
- Deffenbacher, K. A., Bornstein, B. H., Penrod, S. D., & McGorty, E. K. (2004). A Meta-Analytic Review of the Effects of High Stress on Eyewitness Memory. *Law and Human Behavior*, 28(6), 687-706. <https://doi.org/10.1007/s10979-004-0565-x>
- Demarchi, S., & Py, J. (2009). A Method to Enhance Person Description : A Field Study. In R. Bull, T. Valentine, & T. Williamson (Éds.), *Handbook of Psychology of Investigative Interviewing* (1^{re} éd., p. 241-256). Wiley. <https://doi.org/10.1002/9780470747599.ch14>
- DePaulo, B. M., Charlton, K., Cooper, H., Lindsay, J. J., & Muhlenbruck, L. (1997). The Accuracy-Confidence Correlation in the Detection of Deception. *Personality and Social Psychology Review*, 1(4), 346-357. https://doi.org/10.1207/s15327957pspr0104_5

- DePaulo, B. M., Lindsay, J. J., Malone, B. E., Muhlenbruck, L., Charlton, K., & Cooper, H. (2003). Cues to deception. *Psychological Bulletin*, 129(1), 74-118. <https://doi.org/10.1037/0033-2909.129.1.74>
- Dilevski, N., Paterson, H. M., Walker, S. A., & Van Golde, C. (2021). Adult memory for specific instances of a repeated event : A preliminary review. *Psychiatry, Psychology and Law*, 28(5), 711-732. <https://doi.org/10.1080/13218719.2020.1837031>
- Dings, R., & Glas, G. (2020). Self-Management in Psychiatry as Reducing Self-Illness Ambiguity. *Philosophy, Psychiatry, & Psychology*, 27(4), 333-347. <https://doi.org/10.1353/ppp.2020.0043>
- Direction de l'Information Légale et Administrative. (2022). *Statut de réfugié, protection subsidiaire ou temporaire : Quelles différences ?* <https://www.service-public.fr/>. <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F299>
- Dodier, O., Melinder, A., Otgaar, H., Payoux, M., & Magnussen, S. (2019). Psychologists and psychiatrists in court : What do they know about eyewitness memory? A comparison of experts in inquisitorial and adversarial legal systems. *Journal of Police and Criminal Psychology*, 34(3), Article 3. <https://doi.org/10.1007/s11896-019-09339-0>
- Dodier, O., & Payoux, M. (2017). Connaissances et croyances des psychologues et psychiatres experts judiciaires concernant le fonctionnement de la mémoire. *L'Année psychologique*, 117(2), Article 2. <https://doi.org/10.3917/anpsy.172.0139>
- Dowd, R., Hunter, J., Liddell, B., McAdam, J., Nickerson, A., & Bryant, R. (2018). Filling Gaps and Verifying Facts : Assumptions and Credibility Assessment in the Australian Refugee Review Tribunal. *International Journal of Refugee Law*, 30(1), 71-103. <https://doi.org/10.1093/ijrl/eey017>

- Driskell, J. E. (2012). Effectiveness of deception detection training: A meta-analysis. *Psychology, Crime & Law*, 18(8), 713-731. <https://doi.org/10.1080/1068316X.2010.535820>
- Duff, H., Vignoles, V. L., Becker, M., & Milfont, T. L. (2022). Self-construals and environmental values in 55 cultures. *Journal of Environmental Psychology*, 79, 101722. <https://doi.org/10.1016/j.jenvp.2021.101722>
- Duhachek, A. (2005). Coping: A Multidimensional, Hierarchical Framework of Responses to Stressful Consumption Episodes. *Journal of Consumer Research*, 32(1), 41-53. <https://doi.org/10.1086/426612>
- Eades, D. (2005). Applied Linguistics and Language Analysis in Asylum Seeker Cases. *Applied Linguistics*, 26(4), 503-526. <https://doi.org/10.1093/applin/ami021>
- EASO. (2015). *Guide pratique de l'EASO: L'entretien individuel*. Publications Office. <https://data.europa.eu/doi/10.2847/39791>
- EASO. (2016). *Guide pratique de l'EASO: Évaluation des éléments de preuve*. Publications Office. <https://data.europa.eu/doi/10.2847/449644>
- EASO. (2018). *Evidence and Credibility Assessment in the Context of the Common European Asylum System (CEAS)*. Publication Office of the European Union. https://euaa.europa.eu/sites/default/files/eca-ceas-cj_en.pdf
- Easterbrook, J. A. (1959). The effect of emotion on cue utilization and the organization of behavior. *Psychological Review*, 66(3), 183-201. <https://doi.org/10.1037/h0047707>
- Ehlers, A., & Clark, D. M. (2000). A cognitive model of posttraumatic stress disorder. *Behaviour Research and Therapy*, 38(4), 319-345. [https://doi.org/10.1016/S0005-7967\(99\)00123-0](https://doi.org/10.1016/S0005-7967(99)00123-0)

- Ehlers, A., Hackmann, A., & Michael, T. (2004). Intrusive re-experiencing in post-traumatic stress disorder : Phenomenology, theory, and therapy. *Memory*, 12(4), 403-415.
<https://doi.org/10.1080/09658210444000025>
- Ekman, P., & Friesen, W. V. (1969). Nonverbal Leakage and Clues to Deception. *Psychiatry*, 32(1), 88-106. <https://doi.org/10.1080/00332747.1969.11023575>
- Elfenbein, H. A., & Ambady, N. (2002). On the universality and cultural specificity of emotion recognition : A meta-analysis. *Psychological Bulletin*, 128(2), 203-235.
<https://doi.org/10.1037/0033-2909.128.2.203>
- Engelhard, I. M., Van Den Hout, M. A., & McNally, R. J. (2008). Memory consistency for traumatic events in Dutch soldiers deployed to Iraq. *Memory*, 16(1), 3-9.
<https://doi.org/10.1080/09658210701334022>
- Erens, B., Otgaar, H., Patihis, L., & De Ruiter, C. (2020). Beliefs About Children's Memory and Child Investigative Interviewing Practices : A Survey in Dutch Child Protection Professionals from 'Safe Home'. *Frontiers in Psychology*, 11, 546187.
<https://doi.org/10.3389/fpsyg.2020.546187>
- EUAA. (2023). *Training Activities*. <https://euaa.europa.eu/>. <https://euaa.europa.eu/training-activities>
- Directive 2011/95/EU of the European Parliament and of the Council, 2011/95/EU, 9 (2011).
<https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=CELEX:32011L0095>
- European University Institute. (2021). *The EU pact on migration and asylum in light of the United Nations global compact on refugees : International experiences on containment and mobility and their impacts on trust and rights*. Publications Office.
<https://data.europa.eu/doi/10.2870/541854>
- Evans, J. R., Meissner, C. A., Ross, A. B., Houston, K. A., Russano, M. B., & Horgan, A. J. (2013). Obtaining guilty knowledge in human intelligence interrogations : Comparing

- accusatorial and information-gathering approaches with a novel experimental paradigm. *Journal of Applied Research in Memory and Cognition*, 2(2), 83-88. <https://doi.org/10.1016/j.jarmac.2013.03.002>
- Evans, J. R., Michael, S. W., Meissner, C. A., & Brandon, S. E. (2013). Validating a new assessment method for deception detection : Introducing a Psychologically Based Credibility Assessment Tool. *Journal of Applied Research in Memory and Cognition*, 2(1), 33-41. <https://doi.org/10.1016/j.jarmac.2013.02.002>
- Experience Management. (2023). *Qualtrics* [Logiciel]. <https://www.qualtrics.com/fr/>
- Eyal, T., & Liberman, N. (2012). Morality and psychological distance : A construal level theory perspective. In M. Mikulincer & P. R. Shaver (Éds.), *The social psychology of morality : Exploring the causes of good and evil*. (p. 185-202). American Psychological Association. <https://doi.org/10.1037/13091-010>
- Farrar, M. J., & Boyer-Pennington, M. E. (1999). Remembering Specific Episodes of a Scripted Event. *Journal of Experimental Child Psychology*, 73(4), 266-288. <https://doi.org/10.1006/jecp.1999.2507>
- Farrugia, L., Oxburgh, G., & Gabbert, F. (2019). Effective evaluation of forensic interviews : The Forensic Interview Trace (FIT). *Investigative Interviewing Research & Practice*, 10(1), 20-31.
- Fazel, M., Wheeler, J., & Danesh, J. (2005). Prevalence of serious mental disorder in 7000 refugees resettled in western countries : A systematic review. *The Lancet*, 365(9467), 1309-1314. [https://doi.org/10.1016/S0140-6736\(05\)61027-6](https://doi.org/10.1016/S0140-6736(05)61027-6)
- Fernández-Lansac, V., & Crespo, M. (2015). Narrative Length and Speech Rate in Battered Women. *PLOS ONE*, 10(11), e0142651. <https://doi.org/10.1371/journal.pone.0142651>
- Fisher, R. P., Brewer, N., & Mitchell, G. (2009). The Relation between Consistency and Accuracy of Eyewitness Testimony : Legal versus Cognitive Explanations. In R. Bull,

- T. Valentine, & T. Williamson (Éds.), *Handbook of Psychology of Investigative Interviewing* (p. 121-136). Wiley-Blackwell.
<https://doi.org/10.1002/9780470747599.ch8>
- Fisher, R. P., Chin, D., & McCauley, M. R. (1990). Enhancing eyewitness recollection with the cognitive interview. *National Police Research Unit Review*, 6(3).
- Fisher, R. P., & Geiselman, R. E. (1992). *Memory-enhancing techniques for investigative interviewing : The cognitive interview*. Thomas.
- Fisher, R. P., & Geiselman, R. E. (2010). The Cognitive Interview method of conducting police interviews : Eliciting extensive information and promoting Therapeutic Jurisprudence. *International Journal of Law and Psychiatry*, 33(5-6), 321-328.
<https://doi.org/10.1016/j.ijlp.2010.09.004>
- Fisher, R. P., & Geiselman, R. E. (2019). Expanding the Cognitive Interview to Non-Criminal Investigations. In J. J. Dickinson, N. S. Compo, R. N. Carol, B. L. Schwartz, & M. R. McCauley (Éds.), *Evidence-Based Investigative Interviewing* (1^{re} éd., p. 1-28). Routledge. <https://doi.org/10.4324/9781315160276-1>
- Fisher, R. P., Milne, R., & Bull, R. (2011). Interviewing Cooperative Witnesses. *Current Directions in Psychological Science*, 20(1), 16-19.
<https://doi.org/10.1177/0963721410396826>
- Fisher, R. P., Vrij, A., & Leins, D. A. (2013). Does Testimonial Inconsistency Indicate Memory Inaccuracy and Deception? Beliefs, Empirical Research, and Theory. In B. S. Cooper, D. Griesel, & M. Ternes (Éds.), *Applied Issues in Investigative Interviewing, Eyewitness Memory, and Credibility Assessment* (p. 173-189). Springer New York.
https://doi.org/10.1007/978-1-4614-5547-9_7
- Flexser, A. J., & Tulving, E. (1978). Retrieval independence in recognition and recall. *Psychological Review*, 85(3), 153-171. <https://doi.org/10.1037/0033-295X.85.3.153>

- Fointiat, V., Pansu, P., Py, J., & Somat, A. (2021, août). *Débat : Un Modèle d'Ingénierie Psychosociale* [Symposium]. Hommage à Jean-Léon Beauvois : une pensée psychosociale, Nice, France. <https://amu.hal.science/hal-03341759/>
- France Terre d'Asile. (2019). *Rapport d'Activité 2018*. FTA. <https://www.france-terre-asile.org/images/stories/rapport-activites/2018/RAPPORT-FTDA-18-WEB.pdf>
- France Terre d'Asile. (2022). *L'action sur le Terrain 2021*. FTA. <https://www.france-terre-asile.org/toutes-nos-publications/details/1/278-l-action-sur-le-terrain-2021>
- Freedman, D., Thornton, A., Camburn, D., Alwin, D., & Young-DeMarco, L. (1988). The Life History Calendar: A Technique for Collecting Retrospective Data. *Sociological Methodology*, 18, 37. <https://doi.org/10.2307/271044>
- Gabbert, F., Hope, L., & Fisher, R. P. (2009). Protecting eyewitness evidence : Examining the efficacy of a self-administered interview tool. *Law and Human Behavior*, 33(4), 298-307. <https://doi.org/10.1007/s10979-008-9146-8>
- Gabbert, F., Hope, L., Luther, K., Wright, G., Ng, M., & Oxburgh, G. (2021). Exploring the use of rapport in professional information-gathering contexts by systematically mapping the evidence base. *Applied Cognitive Psychology*, 35(2), 329-341. <https://doi.org/10.1002/acp.3762>
- Gao, Y., Zhang, Q., He, R., Liao, J., Feng, H., Deng, H., Hu, Y., & Mo, L. (2022). *The Influences of Social Distance on Anxiety Caused by Spatial and Temporal Distance* [Preprint]. In Review. <https://doi.org/10.21203/rs.3.rs-2035523/v1>
- Garry, M., Hope, L., Zajac, R., Verrall, A. J., & Robertson, J. M. (2021). Contact Tracing : A Memory Task With Consequences for Public Health. *Perspectives on Psychological Science*, 16(1), 175-187. <https://doi.org/10.1177/1745691620978205>
- Geiselman, R. E. (2012). The cognitive interview for suspects (CIS). *American Journal of Forensic Psychology*, 30(3), 5-20.

- Geiselman, R. E., & Callot, R. (1990). Reverse versus forward recall of script-based texts. *Applied Cognitive Psychology*, 4(2), 141-144. <https://doi.org/10.1002/acp.2350040206>
- Geiselman, R. E., Fisher, R. P., Firstenberg, I., Hutton, L. A., Sullivan, S. J., Avetissian, I. V., & Prosk, A. L. (1984). Enhancement of Eyewitness Memory—An Empirical Evaluation of the Cognitive Interview. *Journal of Police Science and Administration*, 12(1), 74-80.
- Geiselman, R. E., Fisher, R. P., MacKinnon, D. P., & Holland, H. L. (1985). Eyewitness memory enhancement in the police interview : Cognitive retrieval mnemonics versus hypnosis. *Journal of Applied Psychology*, 70(2), 401-412. <https://doi.org/10.1037/0021-9010.70.2.401>
- Gelfand, M. J., Nishii, L. H., Holcombe, K. M., Dyer, N., Ohbuchi, K., & Fukuno, M. (2001). Cultural influences on cognitive representations of conflict : Interpretations of conflict episodes in the United States and Japan. *Journal of Applied Psychology*, 86(6), 1059-1074. <https://doi.org/10.1037/0021-9010.86.6.1059>
- Gerbi, H., & Demarchi, S. (2012). *Complétude des Déclarations des Victimes et Poursuites Judiciaires : Une étude d'Archives* [Paper presentation]. 5ème Colloque International sur les Entrevues d'Enquête, Nicolet, Québec.
- Gibb, R., & Good, A. (2013). Do the Facts Speak for Themselves? Country of Origin Information in French and British Refugee Status Determination Procedures. *International Journal of Refugee Law*, 25(2), 291-322. <https://doi.org/10.1093/ijrl/eet015>
- Gill, N., & Good, A. (2019). Introduction. In N. Gill & A. Good (Éds.), *Asylum Determination in Europe* (p. 1-26). Springer International Publishing. https://doi.org/10.1007/978-3-319-94749-5_1

- Goodman, G. S., & Melinder, A. (2007). Child witness research and forensic interviews of young children : A review. *Legal and Criminological Psychology*, 12(1), 1-19.
<https://doi.org/10.1348/135532506X156620>
- Goodman, G. S., & Quas, J. A. (2008). Repeated Interviews and Children's Memory : It's More Than Just How Many. *Current Directions in Psychological Science*, 17(6), 386-390.
<https://doi.org/10.1111/j.1467-8721.2008.00611.x>
- Gouvernement Français. (2023, mai 3). *Une procédure d'asile plus efficace*. gouvernement.fr.
<https://www.gouvernement.fr/politiques-prioritaires/renforcer-l-ordre-republicain-et-encourager-l-engagement/une-procedure-dasile-plus-efficace>
- Graham, B., Herlihy, J., & Brewin, C. R. (2014). Overgeneral memory in asylum seekers and refugees. *Journal of Behavior Therapy and Experimental Psychiatry*, 45(3), 375-380.
<https://doi.org/10.1016/j.jbtep.2014.03.001>
- Granhag, P. A., & Hartwig, M. (2014). The Strategic Use of Evidence Technique : A Conceptual Overview. In P. A. Granhag, A. Vrij, & B. Verschuere (Éds.), *Detecting Deception* (1^{re} éd., p. 231-251). Wiley. <https://doi.org/10.1002/9781118510001.ch10>
- Granhag, P. A., Rangmar, J., & Strömwall, L. A. (2015). Small Cells of Suspects : Eliciting Cues to Deception by Strategic Interviewing: Evidence and cells of suspects. *Journal of Investigative Psychology and Offender Profiling*, 12(2), 127-141.
<https://doi.org/10.1002/jip.1413>
- Granhag, P. A., & Strömwall, L. A. (1999). Repeated Interrogations –Stretching the Deception Detection Paradigm. *Expert Evidence*, 7(3), 163-174.
<https://doi.org/10.1023/A:1008993326434>
- Granhag, P. A., Strömwall, L. A., & Hartwig, M. (2005a). Eyewitness testimony : Tracing the beliefs of Swedish legal professionals. *Behavioral Sciences & the Law*, 23(5), Article 5. <https://doi.org/10.1002/bsl.670>

- Granhag, P. A., Strömwall, L. A., & Hartwig, M. (2005b). Granting asylum or not? Migration board personnel's beliefs about deception. *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 31(1), 29-50. <https://doi.org/10.1080/1369183042000305672>
- Granhag, P. A., Stromwall, L. A., & Jonsson, A.-C. (2003). Partners in Crime : How Liars in Collusion Betray Themselves. *Journal of Applied Social Psychology*, 33(4), 848-868. <https://doi.org/10.1111/j.1559-1816.2003.tb01928.x>
- Granhag, P. A., Strömwall, L. A., Willén, R. M., & Hartwig, M. (2013). Eliciting cues to deception by tactical disclosure of evidence : The first test of the Evidence Framing Matrix: *Tactical disclosure of evidence. Legal and Criminological Psychology*, 18(2), 341-355. <https://doi.org/10.1111/j.2044-8333.2012.02047.x>
- Gray, M. J., Litz, B. T., Hsu, J. L., & Lombardo, T. W. (2004). Psychometric Properties of the Life Events Checklist. *Assessment*, 11(4), 330-341. <https://doi.org/10.1177/1073191104269954>
- Greenwood, P., & Joan, P. (1975). *The Criminal Investigation Process : Volume 1 : Summary and Policy Implications*. RAND Corporation. <https://www.rand.org/pubs/reports/R1776.html>
- Grice, H. P. (1975). Logic and Conversation. In P. Cole & J. L. Morgan (Éds.), *Speech Acts* (p. 41-58). BRILL. https://doi.org/10.1163/9789004368811_003
- Griffin, D. J., & Bender, C. (2019). Culture and Deception : The Influence of Language and Societies on Lying. In T. Docan-Morgan (Éd.), *The Palgrave Handbook of Deceptive Communication* (p. 67-89). Springer International Publishing. https://doi.org/10.1007/978-3-319-96334-1_4
- Griffiths, A., & Milne, R. (2006). Will it end in tiers? : Police interviews with suspects in Britain. In T. Williamson (Éd.), *Investigative interviewing : Rights, research and regulation* (p. 167-189). Routledge.

- Griffiths, A., & Milne, R. (2010). The Application of Cognitive Interview Techniques as Part of an Investigation. In C. A. Ireland & M. J. Fisher (Éds.), *Consultancy and Advising in Forensic Practice* (1^{re} éd., p. 69-90). Wiley.
<https://doi.org/10.1002/9780470661505.ch5>
- Griffiths, M. (2012). 'Vile liars and truth distorters'; Truth, trust and the asylum system. *Anthropology Today*, 28(5), 8-12. <https://doi.org/10.1111/j.1467-8322.2012.00896.x>
- Gu, X., & Tse, C.-S. (2016). Narrative perspective shift at retrieval : The psychological-distance-mediated-effect on emotional intensity of positive and negative autobiographical memory. *Consciousness and Cognition*, 45, 159-173.
<https://doi.org/10.1016/j.concog.2016.09.001>
- Gudykunst, W. B., Matsumoto, Y., Ting-Toomey, S., Nishida, T., Kim, K., & Heyman, S. (1996). The Influence of Cultural Individualism-Collectivism, Self Construals, and Individual Values on Communication Styles Across Cultures. *Human Communication Research*, 22(4), 510-543. <https://doi.org/10.1111/j.1468-2958.1996.tb00377.x>
- Guerini, R., Marraffa, M., Meini, C., & Paternoster, A. (2019). Editorial : Self and Memory: A Multidisciplinary Debate. *Frontiers in Psychology*, 9, 2676.
<https://doi.org/10.3389/fpsyg.2018.02676>
- Gutchess, A. H., & Inneck, A. (2009). Cultural influences on memory. In *Progress in Brain Research* (Vol. 178, p. 137-150). Elsevier. [https://doi.org/10.1016/S0079-6123\(09\)17809-3](https://doi.org/10.1016/S0079-6123(09)17809-3)
- Gutchess, A. H., Welsh, R. C., Boduroglu, A., & Park, D. C. (2006). Cultural differences in neural function associated with object processing. *Cognitive, Affective, & Behavioral Neuroscience*, 6(2), 102-109. <https://doi.org/10.3758/CABN.6.2.102>

- Gyulai, G., Herlihy, J., Turner, S., Hardi, L., Tessza, E., & Kagan, M. (2013). *Credibility assessment in asylum procedures : A multidisciplinary training manual. [Volume I.]* (G. Gyulai, Éd.). Hungarian Helsinki Committee.
- Haenel, F. (1997). Aspects and problems associated with the use of interpreters in psychotherapy of victims of torture. *Torture: Quarterly Journal on Rehabilitation of Torture Victims and Prevention of Torture*, 7(3), 68-71.
- Hagengimana, A., & Hinton, D. E. (2020). 'Ihahamuka,' a Rwandan Syndrome of Response to the Genocide : Blocked Flow, Spirit Assault, and Shortness of Breath. In *Culture and Panic Disorder* (p. 205-229). Stanford University Press.
<https://doi.org/10.1515/9780804771115-013>
- Hall, E. T., & Hall, M. R. (2014). *Understanding cultural differences : Germans, French and Americans* (21. [print]). Intercultural Press.
- Hammen, C. (2005). Stress and Depression. *Annual Review of Clinical Psychology*, 1(1), 293-319. <https://doi.org/10.1146/annurev.clinpsy.1.102803.143938>
- Hammen, C., & Watkins, E. (2018). *Depression* (Third edition). Routledge/Taylor & Francis Group.
- Han, J. J., Leichtman, M. D., & Wang, Q. (1998). Autobiographical memory in Korean, Chinese, and American children. *Developmental Psychology*, 34(4), 701-713.
<https://doi.org/10.1037/0012-1649.34.4.701>
- Hartwig, M., Anders Granhag, P., & Vrij, A. (2005). Police Interrogation from a Social Psychology Perspective. *Policing and Society*, 15(4), 379-399.
<https://doi.org/10.1080/10439460500309956>
- Hartwig, M., & Bond, C. F. (2011). Why do lie-catchers fail? A lens model meta-analysis of human lie judgments. *Psychological Bulletin*, 137(4), 643-659.
<https://doi.org/10.1037/a0023589>

- Hartwig, M., & Bond, C. F. (2014). Lie Detection from Multiple Cues : A Meta-analysis: Lie detection from multiple cues. *Applied Cognitive Psychology*, 28(5), 661-676. <https://doi.org/10.1002/acp.3052>
- Hartwig, M., Granhag, P. A., & Luke, T. (2014). Strategic Use of Evidence During Investigative Interviews. In *Credibility Assessment* (p. 1-36). Elsevier. <https://doi.org/10.1016/B978-0-12-394433-7.00001-4>
- Hauch, V., Blandón-Gitlin, I., Masip, J., & Sporer, S. L. (2015). Are Computers Effective Lie Detectors? A Meta-Analysis of Linguistic Cues to Deception. *Personality and Social Psychology Review*, 19(4), 307-342. <https://doi.org/10.1177/1088868314556539>
- Hayes, B. E. (2016). Impact of Victim, Offender, and Relationship Characteristics on Frequency and Timing of Intimate Partner Violence using Life History Calendar Data. *Journal of Research in Crime and Delinquency*, 53(2), 189-219. <https://doi.org/10.1177/0022427815597038>
- Henderson, M. D., Fujita, K., Trope, Y., & Liberman, N. (2006). Transcending the « Here » : The Effect of Spatial Distance on Social Judgment. *Journal of Personality and Social Psychology*, 91(5), 845-856. <https://doi.org/10.1037/0022-3514.91.5.845>
- Henderson, M. D., Wakslak, C. J., Fujita, K., & Rohrbach, J. (2011). Construal Level Theory and Spatial Distance : Implications for Mental Representation, Judgment, and Behavior. *Social Psychology*, 42(3), 165-173. <https://doi.org/10.1027/1864-9335/a000060>
- Herawati, A. (2013). The Cooperative Principle : Is Grice's Theory Suitable to Indonesian Language Culture? *Lingua Cultura*, 7(1), 43. <https://doi.org/10.21512/lc.v7i1.417>
- Herlihy, J. (2002). Discrepancies in autobiographical memories—Implications for the assessment of asylum seekers : Repeated interviews study. *BMJ*, 324(7333), 324-327. <https://doi.org/10.1136/bmj.324.7333.324>

- Herlihy, J., Gleeson, K., & Turner, S. (2010). What Assumptions about Human Behaviour Underlie Asylum Judgments? *International Journal of Refugee Law*, 22(3), 351-366. <https://doi.org/10.1093/ijrl/eeq027>
- Herlihy, J., Jobson, L., & Turner, S. (2012). Just Tell Us What Happened to You : Autobiographical Memory and Seeking Asylum. *Applied Cognitive Psychology*, 26(5), 661-676. <https://doi.org/10.1002/acp.2852>
- Herlihy, J., & Turner, S. (2015). Untested assumptions : Psychological research and credibility assessment in legal decision-making. *European Journal of Psychotraumatology*, 6(1), 27380. <https://doi.org/10.3402/ejpt.v6.27380>
- Herlihy, J., & Turner, S. W. (2009). The Psychology of Seeking Protection. *International Journal of Refugee Law*, 21(2), 171-192. <https://doi.org/10.1093/ijrl/eeq004>
- Hernández-Fernaund, E., & Alonso-Quecuty, M. (1997). The Cognitive Interview and Lie Detection : A New Magnifying Glass for Sherlock Holmes? *Applied Cognitive Psychology*, 11(1), 55-68. [https://doi.org/10.1002/\(SICI\)1099-0720\(199702\)11:1<55::AID-ACP423>3.0.CO;2-G](https://doi.org/10.1002/(SICI)1099-0720(199702)11:1<55::AID-ACP423>3.0.CO;2-G)
- Hinton, D. E., & Lewis-Fernández, R. (2011). The cross-cultural validity of posttraumatic stress disorder : Implications for DSM-5. *Depression and Anxiety*, 28(9), 783-801. <https://doi.org/10.1002/da.20753>
- Hirn Mueller, D., Schreiber Compo, N., Molina, J., Bryon, A., & Pimentel, P. S. (2015). Productive and counterproductive interviewing techniques : Do law enforcement investigators know the difference? *Psychology, Public Policy, and Law*, 21(3), 295-308. <https://doi.org/10.1037/law0000047>
- Hirst, W., & Gluck, D. (1999). Revisiting John Dean's Memory. In *Ecological Approaches to Cognition* (Psychology Press, p. 253-281).

- Hobson, C., Cox, J., & Sagovsky, N. (2008). *Fit for purpose yet ? The independant Asylum Commission's interim findings* (p. 110). Independant Asylum Commission.
- Hocking, D. C., Kennedy, G. A., & Sundram, S. (2015). Mental Disorders in Asylum Seekers : The Role of the Refugee Determination Process and Employment. *Journal of Nervous & Mental Disease*, 203(1), 28-32. <https://doi.org/10.1097/NMD.0000000000000230>
- Hofstede, G. (1983). The Cultural Relativity of Organizational Practices and Theories. *Journal of International Business Studies*, 14(2), 75-89. <https://doi.org/10.1057/palgrave.jibs.8490867>
- Hofstede, G. (1984). *Culture's consequences : International differences in work-related values* (Abridged ed). Sage Publications.
- Hofstede, G. (2013). *Culture's consequences : Comparing values, behaviors, institutions, and organizations across nations* (2. ed. [Nachdr.]). Sage.
- Holland, M. (2018). Stories for Asylum : Narrative and Credibility in the United States' Political Asylum Application. *Refuge*, 34(2), 85-93. <https://doi.org/10.7202/1055579ar>
- Holmberg, U., & Madsen, K. (2014). Rapport Operationalized as a Humanitarian Interview in Investigative Interview Settings. *Psychiatry, Psychology and Law*, 21(4), 591-610. <https://doi.org/10.1080/13218719.2013.873975>
- Hope, L., Anakwah, N., Antfolk, J., Brubacher, S. P., Flowe, H., Gabbert, F., Giebels, E., Kanja, W., Korkman, J., Kyo, A., Naka, M., Otgaar, H., Powell, M. B., Selim, H., Skrifvars, J., Sorkpah, I. K., Sowatey, E. A., Steele, L. C., Stevens, L., ... Anonymous. (2022). Urgent issues and prospects at the intersection of culture, memory, and witness interviews : Exploring the challenges for research and practice. *Legal and Criminological Psychology*, 27(1), 1-31. <https://doi.org/10.1111/lcrp.12202>
- Hope, L., Gabbert, F., Brewer, N., & Douglass, A. B. (2019). Interviewing witnesses and victims. In *Psychological Science and the Law* (p. 130-156). Guilford Press.

- Hope, L., Kontogianni, F., Rechdan, J., Tavitian, L., Anwar Soubra, N., Mazan Abu Marak Brome, D., Burek, V., & Thomas, W. (2021). Examining cultural reporting factors in witness accounts. *in preparation*.
- Hope, L., Mullis, R., & Gabbert, F. (2013). Who? What? When? Using a timeline technique to facilitate recall of a complex event. *Journal of Applied Research in Memory and Cognition*, 2(1), 20-24. <https://doi.org/10.1016/j.jarmac.2013.01.002>
- Hornstein, G. A. (2002). The return of the repressed : Psychology's problematic relations with psychoanalysis, 1909-1960. In W. E. Pickren & D. A. Dewsbury (Éds.), *Evolving perspectives on the history of psychology*. (p. 471-491). American Psychological Association. <https://doi.org/10.1037/10421-023>
- Hosmer, D. W., Lemeshow, S., & Sturdivant, R. X. (2013). *Applied Logistic Regression*. John Wiley & Sons.
- Houben, S. T. L., Otgaar, H., Roelofs, J., Wessel, I., Patihis, L., & Merckelbach, H. (2021). Eye movement desensitization and reprocessing (EMDR) practitioners' beliefs about memory. *Psychology of Consciousness: Theory, Research, and Practice*, 8(3), 258-273. <https://doi.org/10.1037/cns0000211>
- Houston, K. A., Hope, L., Memon, A., & Don Read, J. (2013). Expert testimony on eyewitness evidence : In search of common sense. *Behavioral Sciences & the Law*, 31(5), Article 5. <https://doi.org/10.1002/bsl.2080>
- Houston, K. A., Russano, M. B., & Ricks, E. P. (2017). 'Any friend of yours is a friend of mine' : Investigating the utilization of an interpreter in an investigative interview. *Psychology, Crime & Law*, 23(5), 413-426. <https://doi.org/10.1080/1068316X.2017.1290091>

- Huang, C.-Y., & Shih, C.-H. (2020). The good, the bad and the ugly of eyewitness identification practice in police officers – a self-report survey study. *Psychology, Crime & Law*, 26(10), Article 10. <https://doi.org/10.1080/1068316X.2020.1744602>
- Huang, K.-J., & Teoh, Y.-S. (2019). Rapport building in suspect interviewing : A comparison of relationship- and procedure-based approaches in a laboratory setting. *Psychology, Public Policy, and Law*, 25(4), 253-265. <https://doi.org/10.1037/law0000209>
- Hudson, C. A., Vrij, A., Akehurst, L., & Hope, L. (2019). The devil is in the detail : Deception and consistency over repeated interviews. *Psychology, Crime & Law*, 25(7), 752-770. <https://doi.org/10.1080/1068316X.2019.1574790>
- Hyman, I. E., Husband, T. H., & Billings, F. J. (1995). False memories of childhood experiences. *Applied Cognitive Psychology*, 9(3), 181-197. <https://doi.org/10.1002/acp.2350090302>
- IAA. (2000). *Immigration Appellate Authority (UK) : Asylum Gender Guidelines*. <https://www.refworld.org/docid/3ae6b3414.html>
- IDRIX. (2019). *VeraCrypt* (1.24.2) [C++]. IDRIX. <https://www.veracrypt.fr/en/Home.html>
- Inglehart, R. F., Haerpfer, C., Moreno, A., Kizilova, K., Diez-Medrano, J., & Puranen, B. (2014). *World Value Survey : Round six—Country Pooled Datafile Version* [jeu de données]. <https://www.worldvaluessurvey.org/WVSDocumentationWV6.jsp>
- Inglehart, R. F., Haerpfer, C., Moreno, A., Kizilova, K., Diez-Medrano, J., & Puranen, B. (2021). *World Value Survey : Round seven—Country Pooled Datafile Version* [jeu de données]. <https://www.worldvaluessurvey.org/WVSDocumentationWV6.jsp>
- INSEE. (2023). *Immigrés et descendants d'immigrés : Edition 2023*. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/6793252?sommaire=6793391#consulter>
- Irish, L., Ostrowski, S. A., Fallon, W., Spoonster, E., Dulmen, M. V., Sledjeski, E. M., & Delahanty, D. L. (2008). Trauma history characteristics and subsequent PTSD

- symptoms in motor vehicle accident victims. *Journal of Traumatic Stress*, 21(4), 377-384. <https://doi.org/10.1002/jts.20346>
- Janoff-Bulman, R. (1989). Assumptive Worlds and the Stress of Traumatic Events: Applications of the Schema Construct. *Social Cognition*, 7(2), 113-136. <https://doi.org/10.1521/soco.1989.7.2.113>
- Janssen, S. M. J., Hearne, T. L., & Takarangi, M. K. T. (2015). The relation between self-reported PTSD and depression symptoms and the psychological distance of positive and negative events. *Journal of Behavior Therapy and Experimental Psychiatry*, 48, 177-184. <https://doi.org/10.1016/j.jbtep.2015.04.002>
- Jobson, L. (2011). Cultural differences in levels of autonomous orientation in autobiographical remembering in posttraumatic stress disorder. *Applied Cognitive Psychology*, 25(2), 175-182. <https://doi.org/10.1002/acp.1660>
- Jobson, L., Moradi, A. R., Rahimi-Movaghar, V., Conway, M. A., & Dalgleish, T. (2014). Culture and the Remembering of Trauma. *Clinical Psychological Science*, 2(6), 696-713. <https://doi.org/10.1177/2167702614529763>
- Jobson, L., & O’Kearney, R. (2006). Cultural differences in autobiographical memory of trauma. *Clinical Psychologist*, 10(3), 89-98. <https://doi.org/10.1080/13284200600939892>
- Johnson, M. K., Foley, M. A., Suengas, A. G., & Raye, C. L. (1988). Phenomenal characteristics of memories for perceived and imagined autobiographical events. *Journal of Experimental Psychology: General*, 117(4), 371-376. <https://doi.org/10.1037/0096-3445.117.4.371>
- Johnson, M. K., Hashtroudi, S., & Lindsay, D. S. (1993). Source monitoring. *Psychological Bulletin*, 114(1), Article 1. <https://doi.org/10.1037/0033-2909.114.1.3>

- Johnson, M. K., & Raye, C. L. (1981). Reality monitoring. *Psychological Review*, 88(1), 67-85.
<https://doi.org/10.1037/0033-295X.88.1.67>
- Johnson, T. A. M. (2011). On Silence, Sexuality and Skeletons : Reconceptualizing Narrative in Asylum Hearings. *Social & Legal Studies*, 20(1), 57-78.
<https://doi.org/10.1177/0964663910391205>
- Jones, A. M. (2020). Who do you believe? Assessing student and community member perceptions of bystander and victim witnesses. *Psychology, Crime & Law*, 26(8), Article 8. <https://doi.org/10.1080/1068316X.2020.1733570>
- Jones, C., Harvey, A. G., & Brewin, C. R. (2007). The organisation and content of trauma memories in survivors of road traffic accidents. *Behaviour Research and Therapy*, 45(1), 151-162. <https://doi.org/10.1016/j.brat.2006.02.004>
- Jubany, O. (2011). Constructing truths in a culture of disbelief: Understanding asylum screening from within. *International Sociology*, 26(1), 74-94.
<https://doi.org/10.1177/0268580910380978>
- Kagan, M. (2003). Is Truth in the Eye of the Beholder ? Objective Credibility Assessment in Refugee Status Determination. *Georgetown Immigration Law Journal*, 17, 367-415.
- Kaiser, H. F. (1974). An index of factorial simplicity. *Psychometrika*, 39(1), 31-36.
<https://doi.org/10.1007/BF02291575>
- Kaleta, J. P., & Aasheim, C. (2023). Construal of Social Relationships in Online Consumer Reviews. *Journal of Computer Information Systems*, 63(2), 269-280.
<https://doi.org/10.1080/08874417.2022.2054479>
- Kashdan, T. B., Elhai, J. D., & Frueh, B. C. (2006). Anhedonia and emotional numbing in combat veterans with PTSD. *Behaviour Research and Therapy*, 44(3), 457-467.
<https://doi.org/10.1016/j.brat.2005.03.001>

- Kask, K. (2011). Comparison of knowledge of law enforcement and lay people regarding eyewitness testimony. *Juridica International*, 18, 161.
- Kask, K., Groznov, N., & van Veldhuizen, T. (2023). A vignette study of novices' interviewing skills of asylum seekers. *Journal of Investigative Psychology and Offender Profiling*, 20(1), 63-79. <https://doi.org/10.1002/jip.1607>
- Kassin, S. M., Dror, I. E., & Kukucka, J. (2013). The forensic confirmation bias : Problems, perspectives, and proposed solutions. *Journal of Applied Research in Memory and Cognition*, 2(1), 42-52. <https://doi.org/10.1016/j.jarmac.2013.01.001>
- Kassin, S. M., Meissner, C. A., & Norwick, R. J. (2005). « I'd Know a False Confession if I Saw One » : A Comparative Study of College Students and Police Investigators. *Law and Human Behavior*, 29(2), 211-227. <https://doi.org/10.1007/s10979-005-2416-9>
- Kate, M.-A. (2005). The provision of protection to asylum-seekers in destination countries. *New Issues in Refugee Research*, 114, 1-51.
- Kebbell, M. R., & Wagstaff, G. F. (1997). Why Do the Police Interview Eyewitnesses? Interview Objectives and the Evaluation of Eyewitness Performance. *The Journal of Psychology*, 131(6), 595-601. <https://doi.org/10.1080/00223989709603841>
- Kelley, L. P., Weathers, F. W., McDevitt-Murphy, M. E., Eakin, D. E., & Flood, A. M. (2009). A comparison of PTSD symptom patterns in three types of civilian trauma : PTSD Symptom Patterns. *Journal of Traumatic Stress*, 22(3), 227-235. <https://doi.org/10.1002/jts.20406>
- Kelly, C. E., Miller, J. C., Redlich, A. D., & Kleinman, S. M. (2013). A taxonomy of interrogation methods. *Psychology, Public Policy, and Law*, 19(2), 165-178. <https://doi.org/10.1037/a0030310>
- Kelly, C. E., Redlich, A. D., Evans, J. R., & Meissner, C. A. (2014). Interview and Interrogation Methods Effects on Confession Accuracy. In G. Bruinsma & D. Weisburd (Éds.),

- Encyclopedia of Criminology and Criminal Justice* (p. 2673-2679). Springer New York.
https://doi.org/10.1007/978-1-4614-5690-2_434
- Keshet, H., Foa, E. B., & Gilboa-Schechtman, E. (2019). Women's self-perceptions in the aftermath of trauma : The role of trauma-centrality and trauma-type. *Psychological Trauma: Theory, Research, Practice, and Policy*, 11(5), 542-550.
<https://doi.org/10.1037/tra0000393>
- Khan, W., Crockett, K., O'Shea, J., Hussain, A., & Khan, B. M. (2021). Deception in the eyes of deceiver : A computer vision and machine learning based automated deception detection. *Expert Systems with Applications*, 169, 114341.
<https://doi.org/10.1016/j.eswa.2020.114341>
- Kleider-Offutt, H. M., Cavrak, S. E., & Knuycky, L. R. (2015). Do police officers' beliefs about emotional witnesses influence the questions they ask? *Applied Cognitive Psychology*, 29(2), Article 2. <https://doi.org/10.1002/acp.3111>
- Kleim, B., Graham, B., Fihosy, S., Stott, R., & Ehlers, A. (2014). Reduced Specificity in Episodic Future Thinking in Posttraumatic Stress Disorder. *Clinical Psychological Science*, 2(2), 165-173. <https://doi.org/10.1177/2167702613495199>
- Kleinberg, B., Van Der Vegt, I., Arntz, A., & Verschuere, B. (2019). *Detecting deceptive communication through linguistic concreteness* [Preprint]. PsyArXiv.
<https://doi.org/10.31234/osf.io/p3qjh>
- Knapp, M., & Comaden, M. E. (1979). Telling It like It Isn't : A Review of Theory and Research on Deceptive Communications. *Human Communication Research*, 5(3), 270-285.
<https://doi.org/10.1111/j.1468-2958.1979.tb00640.x>
- Kobelinsky, C. (2019). The "Inner Belief" of French Asylum Judges. In N. Gill & A. Good (Éds.), *Asylum Determination in Europe* (p. 53-68). Springer International Publishing.
https://doi.org/10.1007/978-3-319-94749-5_3

- Köhnken, G., Milne, R., Memon, A., & Bull, R. (1999). The cognitive interview : A meta-analysis. *Psychology, Crime & Law*, 5(1-2), Article 1-2.
<https://doi.org/10.1080/10683169908414991>
- Köhnken, G., Thürer, C., & Zoberbier, D. (1994). The cognitive interview : Are the interviewers' memories enhanced, too? *Applied Cognitive Psychology*, 8(1), 13-24.
<https://doi.org/10.1002/acp.2350080103>
- Kontogianni, F., Rubinova, E., Hope, L., Taylor, P. J., Vrij, A., & Gabbert, F. (2021). Facilitating recall and particularisation of repeated events in adults using a multi-method interviewing format. *Memory*, 29(4), 471-485.
<https://doi.org/10.1080/09658211.2021.1903508>
- Krix, A. C., Sauerland, M., Lorei, C., & Rispens, I. (2015). Consistency across repeated eyewitness interviews : Contrasting police detectives' beliefs with actual eyewitness performance. *PLOS ONE*, 10(2), Article 2.
<https://doi.org/10.1371/journal.pone.0118641>
- Kuhn, M., Vaughan, D., & Hvitfeld, E. (2023). *parsnip : A Common API to Modeling and Analysis Functions* (1.1.1) [R]. <https://cran.r-project.org/web/packages/parsnip/index.html>
- Kuhn, M., Wickham, H., & Hvitfeld, E. (2023). *Recipes : Preprocessing and Feature Engineering Steps for Modeling* (1.0.8) [R]. <https://cran.r-project.org/package=recipes>
- Kušen, E., & Strembeck, M. (2023). Short- and long-term impact of psychological distance on human responses to a terror attack. *Online Social Networks and Media*, 33, 100243.
<https://doi.org/10.1016/j.osnem.2023.100243>
- La Rooy, D., Katz, C., Malloy, L. C., & Lamb, M. E. (2010). Do we need to rethink guidance on repeated interviews? *Psychology, Public Policy, and Law*, 16(4), 373-392.
<https://doi.org/10.1037/a0019909>

- La Rooy, D., Lamb, M. E., Pipe, M.-E., Kuehnle, K., & Connell, M. (2009). Repeated interviewing : A critical evaluation of the risks and potential benefits. In *The evaluation of child sexual abuse allegations : A comprehensive guide to assessment and testimony* (p. 327-361). John Wiley & Sons, Inc.
- Laban, C. J., Gernaat, H. B. P. E., Komproe, I. H., Schreuders, B. A., & De Jong, J. T. V. M. (2004). Impact of a Long Asylum Procedure on the Prevalence of Psychiatric Disorders in Iraqi Asylum Seekers in The Netherlands. *Journal of Nervous & Mental Disease*, 192(12), 843-851. <https://doi.org/10.1097/01.nmd.0000146739.26187.15>
- Laban, C. J., Gernaat, H. B. P. E., Komproe, I. H., Van Der Tweel, I., & De Jong, J. T. V. M. (2005). Postmigration Living Problems and Common Psychiatric Disorders in Iraqi Asylum Seekers in the Netherlands: *The Journal of Nervous and Mental Disease*, 193(12), 825-832. <https://doi.org/10.1097/01.nmd.0000188977.44657.1d>
- Laban, C. J., Komproe, I. H., Gernaat, H. B. P. E., & De Jong, J. T. V. M. (2008). The impact of a long asylum procedure on quality of life, disability and physical health in Iraqi asylum seekers in the Netherlands. *Social Psychiatry and Psychiatric Epidemiology*, 43(7), 507-515. <https://doi.org/10.1007/s00127-008-0333-1>
- Lacey, J. I., & Lacey, B. C. (1974). On heart rate responses and behavior : A reply to Elliott. *Journal of Personality and Social Psychology*, 30(1), 1-18. <https://doi.org/10.1037/h0036559>
- Lalwani, A. K., Shavitt, S., & Johnson, T. (2006). What is the relation between cultural orientation and socially desirable responding? *Journal of Personality and Social Psychology*, 90(1), 165-178. <https://doi.org/10.1037/0022-3514.90.1.165>
- Lamb, M. E., Orbach, Y., Sternberg, K. J., Hershkowitz, I., & Horowitz, D. (2000). Accuracy of investigators' verbatim notes of their forensic interviews with alleged child abuse

- victims. *Law and Human Behavior*, 24(6), 699-708.
<https://doi.org/10.1023/A:1005556404636>
- Laney, C., & Loftus, E. F. (2008). Emotional content of true and false memories. *Memory*, 16(5), 500-516. <https://doi.org/10.1080/09658210802065939>
- Launay, C., & Brunel, M. (2022). De l'importance d'enregistrer le contenu des auditions policières : Une analyse psychosociale et cognitive. *Revue Internationale de Criminologie et de Police Technique et Scientifique*, 25(2), 149-159.
- Launay, C., Brunel, M., & Bull, R. (2022). What Do Police Interview Eyewitnesses for? A Review. *Policing: A Journal of Policy and Practice*, 16(4), 602-614.
<https://doi.org/10.1093/police/paab081>
- Launay, C., & Py, J. (2015). Methods and aims of investigative interviewing of adult witnesses : An analysis of professional practices. *Pratiques Psychologiques*, 21(1), 55-70.
<https://doi.org/10.1016/j.prps.2014.11.001>
- Launay, C., Py, J., Brunel, M., & Demarchi, S. (2021). Beyond investigation-relevant information : A content analysis of police questioning. *Police Practice and Research*, 22(4), 1341-1355. <https://doi.org/10.1080/15614263.2020.1869002>
- Laurence, J.-R., & Perry, C. (1983). Hypnotically Created Memory Among Highly Hypnotizable Subjects. *Science*, 222(4623), 523-524.
<https://doi.org/10.1126/science.6623094>
- laViolette, N. (2010). 'UNHCR Guidance Note on Refugee Claims Relating to Sexual Orientation and Gender Identity' : A Critical Commentary. *International Journal of Refugee Law*, 22(2), 173-208. <https://doi.org/10.1093/ijrl/eeq019>
- Lavoie, J., Wyman, J., Crossman, A. M., & Talwar, V. (2021). Meta-analysis of the effects of two interviewing practices on children's disclosures of sensitive information : Rapport

- practices and question type. *Child Abuse & Neglect*, 113, 104930.
<https://doi.org/10.1016/j.chiabu.2021.104930>
- Lazarus, R. S., & Folkman, S. (1991). 9. The Concept of Coping. In A. Monat & R. S. Lazarus (Éds.), *Stress and Coping: An Anthology* (p. 189-206). Columbia University Press.
<https://doi.org/10.7312/mona92982-017>
- Leal, S., Vrij, A., Hudson, C., Capuozzo, P., & Deeb, H. (2022). The effectiveness of different model statement variants for eliciting information and cues to deceit. *Legal and Criminological Psychology*, 27(2), Article n/a. <https://doi.org/10.1111/lcrp.12200>
- Leal, S., Vrij, A., Vernham, Z., Dalton, G., Jupe, L., Harvey, A., & Nahari, G. (2018). Cross-cultural verbal deception. *Legal and Criminological Psychology*, 23(2), 192-213.
<https://doi.org/10.1111/lcrp.12131>
- Leal, S., Vrij, A., Warmelink, L., Vernham, Z., & Fisher, R. P. (2015). You cannot hide your telephone lies : Providing a model statement as an aid to detect deception in insurance telephone calls. *Legal and Criminological Psychology*, 20(1), 129-146.
<https://doi.org/10.1111/lcrp.12017>
- Lebart, L., & Salem, A. (1994). *Statistique textuelle*. Dunod.
- Legault, E., & Laurence, J.-R. (2007). Recovered memories of childhood sexual abuse : Social workers, psychologists, and psychiatrists reports of beliefs, practices, and cases. *Australian Journal of Clinical & Experimental Hypnosis*, 35(2), 111-133.
- Leins, D. A., Fisher, R. P., & Ross, S. J. (2013). Exploring liars' strategies for creating deceptive reports. *Legal and Criminological Psychology*, 18(1), 141-151.
<https://doi.org/10.1111/j.2044-8333.2011.02041.x>
- Levine, T. R. (2022). Content, context, cues, and demeanor in deception detection. *Frontiers in Psychology*, 13, 988040. <https://doi.org/10.3389/fpsyg.2022.988040>

- Levine, T. R., Serota, K. B., Shulman, H., Clare, D. D., Park, H. S., Shaw, A. S., Shim, J. C., & Lee, J. H. (2011). Sender Demeanor : Individual Differences in Sender Believability Have a Powerful Impact on Deception Detection Judgments. *Human Communication Research*, 37(3), 377-403. <https://doi.org/10.1111/j.1468-2958.2011.01407.x>
- Lewin, K. (1939). Field Theory and Experiment in Social Psychology : Concepts and Methods. *American Journal of Sociology*, 44(6), 868-896. <https://doi.org/10.1086/218177>
- Lewin, K. (1975). *Field theory in social science : Selected theoretical papers*. Greenwood Pr.
- Libby, L. K., & Eibach, R. P. (2002). Looking back in time : Self-concept change affects visual perspective in autobiographical memory. *Journal of Personality and Social Psychology*, 82(2), 167-179. <https://doi.org/10.1037/0022-3514.82.2.167>
- Libby, L. K., Eibach, R. P., & Gilovich, T. (2005). Here's Looking at Me : The Effect of Memory Perspective on Assessments of Personal Change. *Journal of Personality and Social Psychology*, 88(1), 50-62. <https://doi.org/10.1037/0022-3514.88.1.50>
- Lieberman, N., & Trope, Y. (2008). The Psychology of Transcending the Here and Now. *Science*, 322(5905), 1201-1205. <https://doi.org/10.1126/science.1161958>
- Lieberman, N., Trope, Y., & Stephan, E. (2007). Psychological distance. In A. W. Kruglanski & E. T. Higgins (Éds.), *Social psychology : Handbook of principles* (Vol. 2, p. 353-383). Guilford Press.
- Lindblom, K. M., & Gray, M. J. (2010). Relationship closeness and trauma narrative detail : A critical analysis of betrayal trauma theory. *Applied Cognitive Psychology*, 24(1), 1-19. <https://doi.org/10.1002/acp.1547>
- Lindsay, D. S., Johnson, M. K., & Kwon, P. (1991). Developmental changes in memory source monitoring. *Journal of Experimental Child Psychology*, 52(3), 297-318. [https://doi.org/10.1016/0022-0965\(91\)90065-Z](https://doi.org/10.1016/0022-0965(91)90065-Z)

- Liodden, T. M. (2019). Making the Right Decision : Justice in the Asylum Bureaucracy in Norway. In N. Gill & A. Good (Éds.), *Asylum Determination in Europe* (p. 241-262). Springer International Publishing. https://doi.org/10.1007/978-3-319-94749-5_12
- Liu, S., & Yang, J. Z. (2023). Narrative persuasion and psychological distance : Analyzing the effectiveness of distance-framed narratives in communicating ocean plastic pollution. *Risk Analysis*, risa.14111. <https://doi.org/10.1111/risa.14111>
- Lively, C. J., Fallon, L., Snook, B., & Fahmy, W. (2020). Seeking or controlling the truth? An examination of courtroom questioning practices by Canadian lawyers. *Psychology, Crime & Law*, 26(4), 343-366. <https://doi.org/10.1080/1068316X.2019.1669595>
- Liviatan, I., Trope, Y., & Liberman, N. (2008). Interpersonal similarity as a social distance dimension : Implications for perception of others' actions. *Journal of Experimental Social Psychology*, 44(5), 1256-1269. <https://doi.org/10.1016/j.jesp.2008.04.007>
- Loftus, E. F. (1988). *Memory, surprising new insights into how we remember and why we forget*. Ardsley House.
- Loftus, E. F. (1993). The reality of repressed memories. *American Psychologist*, 48(5), 518-537. <https://doi.org/10.1037/0003-066X.48.5.518>
- Loftus, E. F. (2003). Make-believe memories. *American Psychologist*, 58(11), 867-873. <https://doi.org/10.1037/0003-066X.58.11.867>
- Logue, M., Book, A. S., Frosina, P., Huizinga, T., & Amos, S. (2015a). Using reality monitoring to improve deception detection in the context of the cognitive interview for suspects. *Law and Human Behavior*, 39(4), 360-367. <https://doi.org/10.1037/lhb0000127>
- Logue, M., Book, A. S., Frosina, P., Huizinga, T., & Amos, S. (2015b). Using reality monitoring to improve deception detection in the context of the cognitive interview for suspects. *Law and Human Behavior*, 39(4), 360-367. <https://doi.org/10.1037/lhb0000127>

- Luke, T. J. (2019). Lessons from pinocchio : Cues to deception may be highly exaggerated. *Perspectives on Psychological Science*, 14(4), Article 4. <https://doi.org/10.1177/1745691619838258>
- Lynn, S. J., Evans, J., Laurence, J.-R., & Lilienfeld, S. O. (2015). What Do People Believe about Memory? Implications for the Science and Pseudoscience of Clinical Practice. *The Canadian Journal of Psychiatry*, 60(12), 541-547. <https://doi.org/10.1177/070674371506001204>
- Lynn, S. J., McNally, R. J., & Loftus, E. F. (2023). The Memory Wars Then and Now : The Contributions of Scott O. Lilienfeld. *Clinical Psychological Science*, 216770262211330. <https://doi.org/10.1177/21677026221133034>
- Lynn, S. J., Milano, M., & Weekes, J. R. (1992). Pseudomemory and Age Regression : An Exploratory Study. *American Journal of Clinical Hypnosis*, 35(2), 129-137. <https://doi.org/10.1080/00029157.1992.10402995>
- Mac Giolla, E., & Granhag, P. A. (2019). True and False Intentions : A Science of Lies About the Future. In T. Docan-Morgan (Éd.), *The Palgrave Handbook of Deceptive Communication* (p. 385-401). Springer International Publishing. https://doi.org/10.1007/978-3-319-96334-1_20
- Mac Giolla, E., Granhag, P. A., & Vrij, A. (2014). Discriminating between True and False Intentions. In P. A. Granhag, A. Vrij, & B. Verschuere (Éds.), *Detecting Deception* (1^{re} éd., p. 155-173). Wiley. <https://doi.org/10.1002/9781118510001.ch7>
- Mackey, A., Treadwell, M., Dingle, B., & Burson, B. (2017). *A Structured Approach to the Decision Making Process in Refugee and Other International Protection Claims* (2015/17). IARLJ. https://www.iarmj.org/iarlj-documents/2017_publications/IARLJ_guidechartCOIJul17.pdf

- MacLaren, V. V. (2001). A quantitative review of the Guilty Knowledge Test. *Journal of Applied Psychology*, 86(4), 674-683. <https://doi.org/10.1037/0021-9010.86.4.674>
- Macleod, M. D., & Shepherd, J. W. (1986). Sex Differences in Eyewitness Reports of Criminal Assaults. *Medicine, Science and the Law*, 26(4), 311-318. <https://doi.org/10.1177/002580248602600413>
- Madsen, K., & Holmberg, U. (2015). Interviewees' Psychological Well-being in Investigative Interviews : A Therapeutic Jurisprudential Approach. *Psychiatry, Psychology and Law*, 22(1), 60-74. <https://doi.org/10.1080/13218719.2014.918083>
- Maegherman, E., van Veldhuizen, T., & Horselenberg, R. (2018). Dropping the anchor : The use of plausibility in credibility assessments. *Oxford Monitor of Forced Migration*, 7(2), 37-56.
- Magnussen, S., Andersson, J., Cornoldi, C., De Beni, R., Endestad, T., Goodman, G. S., Helstrup, T., Koriati, A., Larsson, M., Melinder, A., Nilsson, L.-G., Rönnerberg, J., & Zimmer, H. (2006). What people believe about memory. *Memory*, 14(5), 595-613. <https://doi.org/10.1080/09658210600646716>
- Magnussen, S., Melinder, A., Stridbeck, U., & Raja, A. Q. (2010). Beliefs about factors affecting the Reliability of eyewitness testimony : A Comparison of judges, jurors and the general public. *Applied Cognitive Psychology*, 24(1), Article 1. <https://doi.org/10.1002/acp.1550>
- Mandrekar, J. N. (2010). Receiver Operating Characteristic Curve in Diagnostic Test Assessment. *Journal of Thoracic Oncology*, 5(9), 1315-1316. <https://doi.org/10.1097/JTO.0b013e3181ec173d>
- Marche, T. A., Brainerd, C. J., & Reyna, V. F. (2010). Distinguishing true from false memories in forensic contexts : Can phenomenology tell us what is real? *Applied Cognitive Psychology*, 24(8), 1168-1182. <https://doi.org/10.1002/acp.1629>

- Markus, H. R., & Kitayama, S. (1991). Culture and the self: Implications for cognition, emotion, and motivation. *Psychological Review*, 98(2), 224-253. <https://doi.org/10.1037/0033-295X.98.2.224>
- Marr, C., Otgaar, H., Sauerland, M., Quaedflieg, C. W. E. M., & Hope, L. (2021). The effects of stress on eyewitness memory : A survey of memory experts and laypeople. *Memory & Cognition*, 49(3), 401-421. <https://doi.org/10.3758/s13421-020-01115-4>
- Marr, C., Sauerland, M., Otgaar, H., Quaedflieg, C. W. E. M., & Hope, L. (2021). The effects of acute stress on eyewitness memory : An integrative review for eyewitness researchers. *Memory*, 29(8), 1091-1100. <https://doi.org/10.1080/09658211.2021.1955935>
- Masip, J., Sporer, S. L., Garrido, E., & Herrero, C. (2005). The detection of deception with the reality monitoring approach : A review of the empirical evidence. *Psychology, Crime & Law*, 11(1), 99-122. <https://doi.org/10.1080/10683160410001726356>
- Matsumoto, D. (1991). Cultural influences on facial expressions of emotion. *Southern Communication Journal*, 56(2), 128-137. <https://doi.org/10.1080/10417949109372824>
- Matsumoto, D. (1993). Ethnic differences in affect intensity, emotion judgments, display rule attitudes, and self-reported emotional expression in an American sample. *Motivation and Emotion*, 17(2), 107-123. <https://doi.org/10.1007/BF00995188>
- Matsumoto, D., Seung Hee Yoo, & Fontaine, J. (2008). Mapping Expressive Differences Around the World: The Relationship Between Emotional Display Rules and Individualism Versus Collectivism. *Journal of Cross-Cultural Psychology*, 39(1), 55-74. <https://doi.org/10.1177/0022022107311854>
- Mayiwar, L., & Björklund, F. (2023). Fear and anxiety differ in construal level and scope. *Cognition and Emotion*, 37(3), 559-571. <https://doi.org/10.1080/02699931.2023.2184775>

- McFadyen, G. (2019). Memory, Language and Silence : Barriers to Refuge Within the British Asylum System. *Journal of Immigrant & Refugee Studies*, 17(2), 168-184. <https://doi.org/10.1080/15562948.2018.1429697>
- McIsaac, H. K., & Eich, E. (2004). Vantage Point in Traumatic Memory. *Psychological Science*, 15(4), 248-253. <https://doi.org/10.1111/j.0956-7976.2004.00660.x>
- McNally, R. J. (2003). Recovering Memories of Trauma : A View From the Laboratory. *Current Directions in Psychological Science*, 12(1), 32-35. <https://doi.org/10.1111/1467-8721.01217>
- McNally, R. J., Litz, B. T., Prassas, A., Shin, L. M., & Weathers, F. W. (1994). Emotional priming of autobiographical memory in post-traumatic stress disorder. *Cognition & Emotion*, 8(4), 351-367. <https://doi.org/10.1080/02699939408408946>
- McNally, R. J., Robinaugh, D. J., Wu, G. W. Y., Wang, L., Deserno, M. K., & Borsboom, D. (2015). Mental Disorders as Causal Systems : A Network Approach to Posttraumatic Stress Disorder. *Clinical Psychological Science*, 3(6), 836-849. <https://doi.org/10.1177/2167702614553230>
- Means, B. (1989). *Autobiographical memory for health-related events* (cdc:6145). 2. <https://stacks.cdc.gov/view/cdc/6145>
- Means, B., & Loftus, E. F. (1991). When personal history repeats itself: Decomposing memories for recurring events. *Applied Cognitive Psychology*, 5(4), 297-318. <https://doi.org/10.1002/acp.2350050402>
- Mehl, M. R., Robbins, M. L., & Holleran, S. E. (2013). How Taking a Word for a Word Can Be Problematic : Context-Dependent Linguistic Markers of Extraversion and Neuroticism. *Journal of Methods and Measurement in the Social Sciences*, 3(2). <https://doi.org/10.2458/v3i2.16477>

- Meijer, E. H., & Verschuere, B. (2017). *Detection Deception Using Psychophysiological and Neural Measures* (Vol. 1). Oxford University Press.
<https://doi.org/10.1093/oso/9780190612016.003.0010>
- Meissner, C. A., & Kassin, S. M. (2004). "You're Guilty, So Just Confess!" In G. D. Lassiter (Éd.), *Interrogations, Confessions, and Entrapment* (p. 85-106). Springer US.
https://doi.org/10.1007/978-0-387-38598-3_4
- Meissner, C. A., Redlich, A. D., Bhatt, S., & Brandon, S. (2012). Interview and interrogation methods and their effects on true and false confessions. *Campbell Systematic Reviews*, 8(1), 1-53. <https://doi.org/10.4073/csr.2012.13>
- Meissner, C. A., Redlich, A. D., Michael, S. W., Evans, J. R., Camilletti, C. R., Bhatt, S., & Brandon, S. (2014). Accusatorial and information-gathering interrogation methods and their effects on true and false confessions: A meta-analytic review. *Journal of Experimental Criminology*, 10(4), 459-486. <https://doi.org/10.1007/s11292-014-9207-6>
- Meissner, C. A., Surmon-Böhr, F., Oleszkiewicz, S., & Alison, L. J. (2017). Developing an evidence-based perspective on interrogation : A review of the U.S. government's high-value detainee interrogation group research program. *Psychology, Public Policy, and Law*, 23(4), 438-457. <https://doi.org/10.1037/law0000136>
- Melinder, A., Brennen, T., Husby, M. F., & Vassend, O. (2020). Personality, confirmation bias, and forensic interviewing performance. *Applied Cognitive Psychology*, 34(5), 961-971.
<https://doi.org/10.1002/acp.3674>
- Memon, A., & Bull, R. (1991). The cognitive interview : Its origins, empirical support, evaluation and practical implications. *Journal of Community & Applied Social Psychology*, 1(4), 291-307. <https://doi.org/10.1002/casp.2450010405>

- Memon, A., Connolly, D., Brewin, C. R., Meyer, T., Seidel, J., Anderson, S., Rijkeboer, M., & Arntz, A. (2021). How do adults with post-traumatic stress disorder from childhood trauma talk about single versus repeated traumas? *Applied Cognitive Psychology*, 35(4), 924-934. <https://doi.org/10.1002/acp.3820>
- Memon, A., & Gawrylowicz, J. (2019). The Cognitive Interview. In O. Hargie (Éd.), *The handbook of communication skills* (Fourth edition, p. 511-530). Routledge.
- Memon, A., Meissner, C. A., & Fraser, J. (2010). The Cognitive Interview : A meta-analytic review and study space analysis of the past 25 years. *Psychology, Public Policy, and Law*, 16(4), 340-372. <https://doi.org/10.1037/a0020518>
- Méndez, J. E., Thomson, M., Bull, R., Fallon, M., Hinestroza Arenas, V., Namoradze, Z., Oxburgh, G., Perez Sales, P., Rachlew, A., Rytter, T., Schollum, M., Shaeffer, R., Ssekindi, R., Stein, L. M., & Tait, S. (2021). *Principles on effective interviewing for investigations and information* [Special report of the UN rapporteur]. United Nations.
- Milgram, S. (1965). Some Conditions of Obedience and Disobedience to Authority. *Human Relations*, 18(1), 57-76. <https://doi.org/10.1177/001872676501800105>
- Millbank, J. (2009a). From discretion to disbelief : Recent trends in refugee determinations on the basis of sexual orientation in Australia and the United Kingdom. *The International Journal of Human Rights*, 13(2-3), 391-414. <https://doi.org/10.1080/13642980902758218>
- Millbank, J. (2009b). 'The Ring of Truth' : A Case Study of Credibility Assessment in Particular Social Group Refugee Determinations. *International Journal of Refugee Law*, 21(1), 1-33. <https://doi.org/10.1093/ijrl/een040>
- Miller, J. C., Redlich, A. D., & Kelly, C. E. (2018). Accusatorial and information-gathering interview and interrogation methods : A multi-country comparison. *Psychology, Crime & Law*, 24(9), 935-956. <https://doi.org/10.1080/1068316X.2018.1467909>

- Milligan-Saville, J., Choi, I., Deady, M., Scott, P., Tan, L., Calvo, R. A., Bryant, R. A., Glozier, N., & Harvey, S. B. (2018). The impact of trauma exposure on the development of PTSD and psychological distress in a volunteer fire service. *Psychiatry Research*, 270, 1110-1115. <https://doi.org/10.1016/j.psychres.2018.06.058>
- Milne, R., & Bull, R. (1999). *Investigative interviewing : Psychology and practice*. Wiley.
- Milne, R., & Bull, R. (2006). Interviewing Victims of Crime, Including Children and People with Intellectual Disabilities. In M. R. Kebbell & G. M. Davies (Éds.), *Practical Psychology for Forensic Investigations and Prosecutions* (1^{re} éd., p. 7-23). Wiley. <https://doi.org/10.1002/9780470713389.ch1>
- Milne, R., Griffiths, A., Clarke, C., & Dando, C. (2019). The Cognitive Interview : A Tiered Approach in the Real World. In J. J. Dickinson, N. S. Compo, R. N. Carol, B. L. Schwartz, & M. R. McCauley (Éds.), *Evidence-Based Investigative Interviewing* (1^{re} éd., p. 56-73). Routledge. <https://doi.org/10.4324/9781315160276-4>
- Milne, R., Nunan, J., Hope, L., Hodgkins, J., & Clarke, C. (2022). From Verbal Account to Written Evidence : Do Written Statements Generated by Officers Accurately Represent What Witnesses Say? *Frontiers in Psychology*, 12, 774322. <https://doi.org/10.3389/fpsyg.2021.774322>
- Milne, R., Shaw, G., & Bull, R. (2007). Investigative Interviewing : The Role of Research. In D. Carson, R. Milne, F. Pakes, K. Shalev, & A. Shawyer (Éds.), *Applying Psychology to Criminal Justice* (1^{re} éd., p. 65-80). Wiley. <https://doi.org/10.1002/9780470713068.ch4>
- Mitchell, J. P., Macrae, C. N., & Banaji, M. R. (2006). Dissociable Medial Prefrontal Contributions to Judgments of Similar and Dissimilar Others. *Neuron*, 50(4), 655-663. <https://doi.org/10.1016/j.neuron.2006.03.040>

- Mollica, R. F., Caridad, K. R., & Massagli, M. P. (2007). Longitudinal Study of Posttraumatic Stress Disorder, Depression, and Changes in Traumatic Memories Over Time in Bosnian Refugees. *Journal of Nervous & Mental Disease*, 195(7), 572-579. <https://doi.org/10.1097/NMD.0b013e318093ed2c>
- Moore, S. A., & Zoellner, L. A. (2007). Overgeneral autobiographical memory and traumatic events : An evaluative review. *Psychological Bulletin*, 133(3), 419-437. <https://doi.org/10.1037/0033-2909.133.3.419>
- Morgan, C. A., Hazlett, G., Doran, A., Garrett, S., Hoyt, G., Thomas, P., Baranoski, M., & Southwick, S. M. (2004). Accuracy of eyewitness memory for persons encountered during exposure to highly intense stress. *International Journal of Law and Psychiatry*, 27(3), 265-279. <https://doi.org/10.1016/j.ijlp.2004.03.004>
- Moston, S., & Engelberg, T. (1993). Police questioning techniques in tape recorded interviews with criminal suspects. *Policing and Society*, 3(3), 223-237. <https://doi.org/10.1080/10439463.1993.9964670>
- Mourato, A., Py, J., & Launay, C. (2021). *How to prepare an asylum interview : An analysis of social workers practices*. <https://doi.org/10.13140/RG.2.2.12133.06884>
- Mousseau, V., Baechler, S., Ribaux, O., & Crispino, F. (2022). La science forensique et la police scientifique selon des dirigeants policiers du Québec et de Suisse romande : Une étude de cas comparative. *CrimRxiv*. <https://doi.org/10.21428/cb6ab371.8f73b427>
- Mucchielli, L. (2004). Les caractéristiques démographiques et sociales des meurtriers et de leurs victimes : Une enquête sur un département de la région parisienne dans les années 1990. *Population*, 59(2), 203. <https://doi.org/10.3917/popu.402.0203>
- Mullen, M. K. (1994). Earliest recollections of childhood : A demographic analysis. *Cognition*, 52(1), 55-79. [https://doi.org/10.1016/0010-0277\(94\)90004-3](https://doi.org/10.1016/0010-0277(94)90004-3)

- Muschalla, B., & Schönborn, F. (2021). Induction of false beliefs and false memories in laboratory studies—A systematic review. *Clinical Psychology & Psychotherapy*, 28(5), 1194-1209. <https://doi.org/10.1002/cpp.2567>
- Myklebust, T., & Bjørklund, R. A. (2006). The effect of long-term training on police officers' use of open and closed questions in field investigative interviews of children (FIIC). *Journal of Investigative Psychology and Offender Profiling*, 3(3), 165-181. <https://doi.org/10.1002/jip.52>
- Na, J., Grossmann, I., Varnum, M. E. W., Kitayama, S., Gonzalez, R., & Nisbett, R. E. (2010). Cultural differences are not always reducible to individual differences. *Proceedings of the National Academy of Sciences*, 107(14), 6192-6197. <https://doi.org/10.1073/pnas.1001911107>
- Nahari, G., Vrij, A., & Fisher, R. P. (2014). Exploiting liars' verbal strategies by examining the verifiability of details. *Legal and Criminological Psychology*, 19(2), 227-239. <https://doi.org/10.1111/j.2044-8333.2012.02069.x>
- Nahouli, Z., Dando, C. J., Mackenzie, J.-M., & Aresti, A. (2021). Rapport building and witness memory : Actions may 'speak' louder than words. *PLOS ONE*, 16(8), e0256084. <https://doi.org/10.1371/journal.pone.0256084>
- Narchet, F. M., Meissner, C. A., & Russano, M. B. (2011). Modeling the influence of investigator bias on the elicitation of true and false confessions. *Law and Human Behavior*, 35(6), 452-465. <https://doi.org/10.1007/s10979-010-9257-x>
- Nawijn, L., Van Zuiden, M., Frijling, J. L., Koch, S. B. J., Veltman, D. J., & Olff, M. (2015). Reward functioning in PTSD : A systematic review exploring the mechanisms underlying anhedonia. *Neuroscience & Biobehavioral Reviews*, 51, 189-204. <https://doi.org/10.1016/j.neubiorev.2015.01.019>

- Neequaye, D. A., Ask, K., Granhag, P. A., & Vrij, A. (2018). Facilitating disclosure in intelligence interviews : The joint influence of helpfulness priming and interpersonal approach. *Journal of Investigative Psychology and Offender Profiling*, 15(3), 319-334. <https://doi.org/10.1002/jip.1515>
- Neequaye, D. A., & Mac Giolla, E. (2022). The Use of the Term Rapport in the Investigative Interviewing Literature : A critical Examination of Definitions. *Meta-Psychology*, 6. <https://doi.org/10.15626/MP.2021.2808>
- Neisser, U. (1981). John Dean's memory : A case study. *Cognition*, 9(1), 1-22. [https://doi.org/10.1016/0010-0277\(81\)90011-1](https://doi.org/10.1016/0010-0277(81)90011-1)
- Neisser, U. (1986). Nested structure in autobiographical memory. In D. C. Rubin (Éd.), *Autobiographical Memory* (1^{re} éd., p. 71-81). Cambridge University Press. <https://doi.org/10.1017/CBO9780511558313.009>
- Nickerson, A., Byrow, Y., Rasmussen, A., O'Donnell, M., Bryant, R., Murphy, S., Mau, V., McMahon, T., Benson, G., & Liddell, B. (2021). Profiles of exposure to potentially traumatic events in refugees living in Australia. *Epidemiology and Psychiatric Sciences*, 30, e18. <https://doi.org/10.1017/S2045796021000068>
- Nickerson, R. S. (1998). Confirmation Bias : A Ubiquitous Phenomenon in Many Guises. *Review of General Psychology*, 2(2), 175-220. <https://doi.org/10.1037/1089-2680.2.2.175>
- Nielsen, J. (1993). *Usability engineering*. Academic Press.
- Nigro, G., & Neisser, U. (1983). Point of view in personal memories. *Cognitive Psychology*, 15(4), 467-482. [https://doi.org/10.1016/0010-0285\(83\)90016-6](https://doi.org/10.1016/0010-0285(83)90016-6)
- Nisbett, R. E., & Masuda, T. (2003). Culture and point of view. *Proceedings of the National Academy of Sciences*, 100(19), 11163-11170. <https://doi.org/10.1073/pnas.1934527100>

- Nisbett, R. E., Peng, K., Choi, I., & Norenzayan, A. (2001). Culture and systems of thought : Holistic versus analytic cognition. *Psychological Review*, 108(2), 291-310.
<https://doi.org/10.1037/0033-295X.108.2.291>
- Noll, G. (2005a). Evidentiary Assessment under the Refugee Convention : Risk, Pain and the Intersubjectivity of Fear. In G. Noll (Éd.), *Proof, Evidentiary Assessment and Credibility in Asylum Procedures* (p. 141-159). Brill | Nijhoff.
https://doi.org/10.1163/9789047406198_011
- Noll, G. (2005b). Introduction : Re-mapping evidentiary assessment in asylum procedures. In G. Noll (Éd.), *Proof, Evidentiary Assessment and Credibility in Asylum Procedures* (Vol. 16, p. 1-10). Brill | Nijhoff.
- Noll, G. (2005c). Salvation by the grace of state ? Explaining credibility assessment in asylum procedures. In *Proof, Evidentiary Assessment and Credibility in Asylum Procedures*. Brill | Nijhoff.
- Nook, E. C., Hull, T. D., Nock, M. K., & Somerville, L. H. (2022). Linguistic measures of psychological distance track symptom levels and treatment outcomes in a large set of psychotherapy transcripts. *Proceedings of the National Academy of Sciences*, 119(13), e2114737119. <https://doi.org/10.1073/pnas.2114737119>
- Nook, E. C., Schleider, J. L., & Somerville, L. H. (2017). A linguistic signature of psychological distancing in emotion regulation. *Journal of Experimental Psychology: General*, 146(3), 337-346. <https://doi.org/10.1037/xge0000263>
- Nook, E. C., Vidal Bustamante, C. M., Cho, H. Y., & Somerville, L. H. (2020). Use of linguistic distancing and cognitive reappraisal strategies during emotion regulation in children, adolescents, and young adults. *Emotion*, 20(4), 525-540.
<https://doi.org/10.1037/emo0000570>

- Oberlader, V. A., Naefgen, C., Koppehele-Gossel, J., Quinten, L., Banse, R., & Schmidt, A. F. (2016). Validity of content-based techniques to distinguish true and fabricated statements : A meta-analysis. *Law and Human Behavior*, 40(4), 440-457. <https://doi.org/10.1037/lhb0000193>
- Odinot, G., Memon, A., La Rooy, D., & Millen, A. (2013). Are Two Interviews Better Than One? Eyewitness Memory across Repeated Cognitive Interviews. *PLoS ONE*, 8(10), e76305. <https://doi.org/10.1371/journal.pone.0076305>
- OFPPA. (s. d.). *L'entretien*. ofppa.gouv.fr. Consulté 18 avril 2023, à l'adresse <https://www.ofppa.gouv.fr/lentretien>
- OFPPA. (2014a). *Contrôle Qualité : Premier Exercice d'Evaluation*. OFPPA.
- OFPPA. (2014b). *Rapport d'activité 2013* [Rapport d'activité]. OFPPA. https://www.ofppa.gouv.fr/libraries/pdf.js/web/viewer.html?file=/sites/default/files/2022-11/rapport_dactivite_2013_compressed.pdf
- OFPPA. (2016). *Contrôle Qualité : Deuxième Exercice d'Evaluation*. OFPPA.
- OFPPA. (2017). *Rapport d'activité 2016* [Rapport d'activité]. OFPPA. https://www.ofppa.gouv.fr/libraries/pdf.js/web/viewer.html?file=/sites/default/files/2022-10/rapport_dactivite_ofppa_2016_1.pdf
- OFPPA. (2018a). *Contrôle Qualité : Troisième Exercice d'Evaluation*. OFPPA.
- OFPPA. (2018b). *Rapport d'activité 2017* [Rapport d'activité]. OFPPA. https://www.ofppa.gouv.fr/libraries/pdf.js/web/viewer.html?file=/sites/default/files/2022-10/rapport_dactivite_ofppa_2017.pdf
- OFPPA. (2019). *Rapport d'activité 2018* [Rapport d'activité]. OFPPA. https://www.ofppa.gouv.fr/libraries/pdf.js/web/viewer.html?file=/sites/default/files/2022-10/rapport_dactivite_2018.pdf-compressed.pdf

- OFPPA. (2020). *Rapport d'activité 2019* [Rapport d'activité]. OFPPA.
https://www.ofpra.gouv.fr/libraries/pdf.js/web/viewer.html?file=/sites/default/files/2022-10/rapport_dactivite_2019.pdf
- OFPPA. (2021). *Rapport d'activité 2020* [Rapport d'activité]. OFPPA.
https://www.ofpra.gouv.fr/libraries/pdf.js/web/viewer.html?file=/sites/default/files/2022-11/rapport_dactivite_de_lofpra_-_2020_compressed.pdf
- OFPPA. (2023a). *Rapport d'activité 2022* [Rapport d'activité]. OFPPA.
https://www.ofpra.gouv.fr/libraries/pdf.js/web/viewer.html?file=/sites/default/files/2023-07/OFPPA_RA_2022_WEB%20-%20m%C3%A0j%2007.pdf
- OFPPA. (2023b, septembre 19). *Je demande l'asile*. ofpra.gouv.fr.
<https://www.ofpra.gouv.fr/je-demande-lasile>
- Ofshe, R. J., & Singer, M. T. (1994). Recovered-Memory Therapy and Robust Repression : Influence and Pseudomemories. *International Journal of Clinical and Experimental Hypnosis*, 42(4), 391-410. <https://doi.org/10.1080/00207149408409367>
- O'Leary, B. (2008). "We Cannot Claim Any Particular Knowledge of the Ways of Homosexuals, Still Less of Iranian Homosexuals ...": The Particular Problems Facing Those Who Seek Asylum on the Basis of their Sexual Identity. *Feminist Legal Studies*, 16(1), 87-95. <https://doi.org/10.1007/s10691-007-9080-z>
- Orne, M. (1979). The use and misuse of hypnosis in court. *International Journal of Clinical and Experimental Hypnosis*, 27(4), 311-341.
<https://doi.org/10.1080/00207147908407571>
- Ost, J., Easton, S., Hope, L., French, C. C., & Wright, D. B. (2017). Latent variables underlying the memory beliefs of Chartered Clinical Psychologists, Hypnotherapists and undergraduate students. *Memory*, 25(1), 57-68.
<https://doi.org/10.1080/09658211.2015.1125927>

- Otgaar, H., Howe, M. L., Dodier, O., Lilienfeld, S. O., Loftus, E. F., Lynn, S. J., Merckelbach, H., & Patihis, L. (2021). Belief in Unconscious Repressed Memory Persists. *Perspectives on Psychological Science*, 16(2), 454-460. <https://doi.org/10.1177/1745691621990628>
- Otgaar, H., Howe, M. L., Patihis, L., Mangiulli, I., Dodier, O., Huntjens, R., Krackow, E., Jelicic, M., & Lynn, S. J. (2023). The Neuroscience of Dissociative Amnesia and Repressed Memory : Premature Conclusions and Unanswered Questions. *Legal and Criminological Psychology*.
- Otgaar, H., Howe, M. L., Patihis, L., Merckelbach, H., Lynn, S. J., Lilienfeld, S. O., & Loftus, E. F. (2019). The Return of the Repressed : The Persistent and Problematic Claims of Long-Forgotten Trauma. *Perspectives on Psychological Science*, 14(6), 1072-1095. <https://doi.org/10.1177/1745691619862306>
- Oxburgh, G., Myklebust, T., & Grant, T. (2010). The question of question types in police interviews : A review of the literature from a psychological and linguistic perspective. *International Journal of Speech Language and the Law*, 17(1), 45-66. <https://doi.org/10.1558/ijssl.v17i1.45>
- Oxburgh, G., Redlich, A. D., & Myklebust, T. (2017). *International Developments and Practices in Investigative Interviewing and Interrogation : Volume 2: Suspects* (D. Walsh, Éd.; 1st ed). Routledge.
- Palena, N., Caso, L., Vrij, A., & Nahari, G. (2021). The verifiability approach : A meta-analysis. *Journal of Applied Research in Memory and Cognition*, 10(1), 155-166. <https://doi.org/10.1037/h0101785>
- Pansky, A., & Nemets, E. (2012). Enhancing the quantity and accuracy of eyewitness memory via initial memory testing. *Journal of Applied Research in Memory and Cognition*, 1(1), 2-10. <https://doi.org/10.1037/h0101794>

- Papantoniou, K., Papadakos, P., Patkos, T., Flouris, G., Androutsopoulos, I., & Plexousakis, D. (2022). Deception detection in text and its relation to the cultural dimension of individualism/collectivism. *Natural Language Engineering*, 28(5), 545-606. <https://doi.org/10.1017/S1351324921000152>
- Patihis, L., Ho, L. Y., Tingen, I. W., Lilienfeld, S. O., & Loftus, E. F. (2014). Are the “Memory Wars” Over? A Scientist-Practitioner Gap in Beliefs About Repressed Memory. *Psychological Science*, 25(2), 519-530. <https://doi.org/10.1177/0956797613510718>
- Peace, K. A., & Porter, S. (2004). A longitudinal investigation of the reliability of memories for trauma and other emotional experiences. *Applied Cognitive Psychology*, 18(9), 1143-1159. <https://doi.org/10.1002/acp.1046>
- Pearse, S. L., Powell, M. B., & Thomson, D. M. (2003). The effect of contextual cues on children’s ability to remember an occurrence of a repeated event. *Legal and Criminological Psychology*, 8(1), 39-50. <https://doi.org/10.1348/135532503762871228>
- Pélissier, D. (2016). *Approche pédagogique à partir de l’étude d’un corpus avec le logiciel IRaMuTeQ*. <https://presnumorg.hypotheses.org/187>
- Pennebaker, J. W., Chung, C., Ireland, M., Gonzales, A., & Booth, R. (2007). *The Development and Psychometric Properties of LIWC2007*.
- Pennebaker, J. W., & King, L. A. (1999). Linguistic styles : Language use as an individual difference. *Journal of Personality and Social Psychology*, 77(6), 1296-1312. <https://doi.org/10.1037/0022-3514.77.6.1296>
- Pettitt, J., Townhead, L., & Huber, S. (2008). The Use of COI in the Refugee Status Determination Process in the UK : Looking Back, Reaching Forward. *Refuge: Canada’s Journal on Refugees*, 25(2), 182-194. <https://doi.org/10.25071/1920-7336.26039>

- Phillips, E., Oxburgh, G., Gavin, A., & Myklebust, T. (2012). Investigative Interviews with Victims of Child Sexual Abuse: The Relationship between Question Type and Investigation Relevant Information. *Journal of Police and Criminal Psychology*, 27(1), 45-54. <https://doi.org/10.1007/s11896-011-9093-z>
- Piolat, A., Booth, R. J., Chung, C. K., Davids, M., & Pennebaker, J. W. (2011). La version française du dictionnaire pour le LIWC: Modalités de construction et exemples d'utilisation. *Psychologie Française*, 56(3), 145-159. <https://doi.org/10.1016/j.psfr.2011.07.002>
- Piper, A., Lillevik, L., & Kritzer, R. (2008). What's wrong with believing in repression? : A review for legal professionals. *Psychology, Public Policy, and Law*, 14(3), 223-242. <https://doi.org/10.1037/a0014090>
- Poole, D. A., Lindsay, D. S., Memon, A., & Bull, R. (1995). Psychotherapy and the recovery of memories of childhood sexual abuse : U.S. and British practitioners' opinions, practices, and experiences. *Journal of Consulting and Clinical Psychology*, 63(3), 426-437. <https://doi.org/10.1037/0022-006X.63.3.426>
- Porter, S., Yuille, J. C., & Lehman, D. R. (1999). The nature of real, implanted, and fabricated memories for emotional childhood events : Implications for the recovered memory debate. *Law and Human Behavior*, 23(5), 517-537. <https://doi.org/10.1023/A:1022344128649>
- Powell, M. B., Roberts, K. P., Ceci, S. J., & Hembrooke, H. (1999). The effects of repeated experience on children's suggestibility. *Developmental Psychology*, 35(6), 1462-1477. <https://doi.org/10.1037/0012-1649.35.6.1462>
- Powell, M. B., & Thomson, D. M. (1996). Children's Memory of an Occurrence of a Repeated Event : Effects of Age, Repetition, and Retention Interval across Three Question Types. *Child Development*, 67(5), 1988. <https://doi.org/10.2307/1131605>

- Pranckevičius, T., & Marcinkevičius, V. (2017). Comparison of Naive Bayes, Random Forest, Decision Tree, Support Vector Machines, and Logistic Regression Classifiers for Text Reviews Classification. *Baltic Journal of Modern Computing*, 5(2). <https://doi.org/10.22364/bjmc.2017.5.2.05>
- Price, H. L., & Connolly, D. A. (2004). Event frequency and children's suggestibility : A study of cued recall responses. *Applied Cognitive Psychology*, 18(7), 809-821. <https://doi.org/10.1002/acp.1059>
- Probst, J. (2011). Entre faits et fiction : L'instruction de la demande d'asile en Allemagne et en France. *Cultures & conflits*, 4, 63-80. <https://doi.org/10.4000/conflits.18243>
- Py, J., & Somat, A. (2007). L'ingénierie psychosociale et cognitive : Un modèle de recherche appliquée. In S. Ionescu & A. Blanchet (Éds.), *Nouveau Cours de Psychologie—Psychologie Sociale et Ressources Humaines* (p. 161-175). Presses Universitaires de France.
- Qi, W., Gevonden, M., & Shalev, A. (2016). Prevention of Post-Traumatic Stress Disorder After Trauma : Current Evidence and Future Directions. *Current Psychiatry Reports*, 18(2), 20. <https://doi.org/10.1007/s11920-015-0655-0>
- Quas, J. A., Malloy, L. C., Melinder, A., Goodman, G. S., D'Mello, M., & Schaaf, J. (2007). Developmental differences in the effects of repeated interviews and interviewer bias on young children's event memory and false reports. *Developmental Psychology*, 43(4), 823-837. <https://doi.org/10.1037/0012-1649.43.4.823>
- Qutub, J. A. (2008). *A cross-cultural comparison of cognitive styles in Arab and American adult learners using eye-tracking to measure subtle differences* [George Mason University]. <https://www.proquest.com/openview/4e3256a69303577b72d1549a4db36235/1?cbl=18750&pq-origsite=gscholar>

- R Core Team. (2021). *R: A Language and environment for statistical computing* (4.1) [Logiciel].
<https://cran.r-project.org>
- Raes, F., Hermans, D., Williams, J. M. G., & Eelen, P. (2006). Reduced autobiographical memory specificity and affect regulation. *Cognition and Emotion*, 20(3-4), 402-429.
<https://doi.org/10.1080/02699930500341003>
- Rask Nielsen, T., & Holten Møller, N. (2022). Data as a Lens for Understanding what Constitutes Credibility in Asylum Decision-making. *Proceedings of the ACM on Human-Computer Interaction*, 6(GROUP), 1-23. <https://doi.org/10.1145/3492825>
- Ratinaud, P. (2014). *IRaMuTeQ: Interface de R pour les Analyses Multidimensionnelles de Textes et de Questionnaires* (0.7 alpha 2) [R]. <http://sourceforge.net/projects/iramuteq/>
- Ratinaud, P., & Déjean, S. (2009). *IRaMuTeQ: implémentation de la méthode ALCESTE d'analyse de texte dans un logiciel libre*. 8-9.
- Reger, G. M., Bourassa, K. J., Smolenski, D., Buck, B., & Norr, A. M. (2019). Lifetime trauma exposure among those with combat-related PTSD : Psychiatric risk among U.S. military personnel. *Psychiatry Research*, 278, 309-314.
<https://doi.org/10.1016/j.psychres.2019.06.033>
- Reinert, M. (1993). Les « mondes lexicaux » et leur "logique" à travers l'analyse statistique d'un corpus de récits de cauchemars. *Langage et société*, 66(1), 5-39.
<https://doi.org/10.3406/lsoc.1993.2632>
- Reinhard, M.-A., & Schwarz, N. (2012). The influence of affective states on the process of lie detection. *Journal of Experimental Psychology: Applied*, 18(4), 377-389.
<https://doi.org/10.1037/a0030466>
- Reisberg, D., & Heuer, F. (1992). Remembering the details of emotional events. In E. Winograd & U. Neisser (Éds.), *Affect and Accuracy in Recall* (1^{re} éd., p. 162-190). Cambridge University Press. <https://doi.org/10.1017/CBO9780511664069.009>

- Revelle, W. (2023). *psych : Procedures for Psychological, Psychometric, and Personality Research* (2.3.3) [R]. <https://cran.r-project.org/web/packages/psych/index.html>
- Reyna, V. F., & Brainerd, C. J. (1995). Fuzzy-trace theory : An interim synthesis. *Learning and Individual Differences*, 7(1), 1-75. [https://doi.org/10.1016/1041-6080\(95\)90031-4](https://doi.org/10.1016/1041-6080(95)90031-4)
- Rivard, J. R., Fisher, R. P., Robertson, B., & Hirn Mueller, D. (2014). Testing the Cognitive Interview with Professional Interviewers : Enhancing Recall of Specific Details of Recurring Events. *Applied Cognitive Psychology*, 28(6), 917-925. <https://doi.org/10.1002/acp.3026>
- Robinson, J. A., & Swanson, K. L. (1993). Field and observer modes of remembering. *Memory*, 1(3), 169-184. <https://doi.org/10.1080/09658219308258230>
- Roediger III, H. L., Wixted, J. H., & Desoto, K. A. (2012). The Curious Complexity between Confidence and Accuracy in Reports from Memory. In L. Nadel & W. P. Sinnott-Armstrong (Éds.), *Memory and Law* (p. 84-117). Oxford University Press. <https://doi.org/10.1093/acprof:oso/9780199920754.003.0004>
- Rogers, H., Fox, S., & Herlihy, J. (2015). The importance of looking credible : The impact of the behavioural sequelae of post-traumatic stress disorder on the credibility of asylum seekers. *Psychology, Crime & Law*, 21(2), 139-155. <https://doi.org/10.1080/1068316X.2014.951643>
- Ross, M., & Wilson, A. E. (2002). It feels like yesterday : Self-esteem, valence of personal past experiences, and judgments of subjective distance. *Journal of Personality and Social Psychology*, 82(5), 792-803. <https://doi.org/10.1037/0022-3514.82.5.792>
- Rousseau, C., Crépeau, F., Foxen, P., & Houle, F. (2002). The Complexity of Determining Refugeehood : A Multidisciplinary Analysis of the Decision-making Process of the Canadian Immigration and Refugee Board. *Journal of Refugee Studies*, 15(1), 43-70. <https://doi.org/10.1093/jrs/15.1.43>

- Rousseau, C., & Foxen, P. (2006). Le mythe du réfugié menteur : Un mensonge indispensable ? *L'Évolution Psychiatrique*, 71(3), 505-520.
<https://doi.org/10.1016/j.evopsy.2006.06.003>
- Roux, C., Talbot-Wright, B., Robertson, J., Crispino, F., & Ribaux, O. (2015). The end of the (forensic science) world as we know it? The example of trace evidence. *Philosophical Transactions of the Royal Society B: Biological Sciences*, 370(1674), 20140260.
<https://doi.org/10.1098/rstb.2014.0260>
- Rubin, D. C., Schrauf, R. W., & Greenberg, D. L. (2003). Belief and recollection of autobiographical memories. *Memory & Cognition*, 31(6), 887-901.
<https://doi.org/10.3758/BF03196443>
- Rubínová, E., Blank, H., Koppel, J., Dufková, E., & Ost, J. (2022). Repeated recall of repeated events : Accuracy and consistency. *Journal of Applied Research in Memory and Cognition*, 11(2), 229-244. <https://doi.org/10.1016/j.jarmac.2021.09.003>
- Russano, M. B., Kelly, C. E., & Meissner, C. A. (2019). From the ivory tower to the interrogation room. In R. Bull & I. Blandón-Gitlin (Éds.), *The Routledge International Handbook of Legal and Investigative Psychology* (1^{re} éd., p. 287-310). Routledge.
<https://doi.org/10.4324/9780429326530-20>
- Russano, M. B., Meissner, C. A., & Phillips, E. (2021). *What Works : The Cognitive Interview*.
- Safdar, S., Friedlmeier, W., Matsumoto, D., Yoo, S. H., Kwantes, C. T., Kakai, H., & Shigemasu, E. (2009). Variations of emotional display rules within and across cultures : A comparison between Canada, USA, and Japan. *Canadian Journal of Behavioural Science / Revue Canadienne Des Sciences Du Comportement*, 41(1), 1-10.
<https://doi.org/10.1037/a0014387>
- Santiago, P. N., Ursano, R. J., Gray, C. L., Pynoos, R. S., Spiegel, D., Lewis-Fernandez, R., Friedman, M. J., & Fullerton, C. S. (2013). A Systematic Review of PTSD Prevalence

- and Trajectories in DSM-5 Defined Trauma Exposed Populations : Intentional and Non-Intentional Traumatic Events. *PLoS ONE*, 8(4), e59236.
<https://doi.org/10.1371/journal.pone.0059236>
- Santtila, P., Korkman, J., & Kenneth Sandnabba, N. (2004). Effects of interview phase, repeated interviewing, presence of a support person, and anatomically detailed dolls on child sexual abuse interviews. *Psychology, Crime & Law*, 10(1), 21-35.
<https://doi.org/10.1080/1068316021000044365>
- Sar, V. (2011). Epidemiology of Dissociative Disorders : An Overview. *Epidemiology Research International*, 2011, 1-8. <https://doi.org/10.1155/2011/404538>
- Sato, T. (2001). Autonomy and relatedness in psychopathology and treatment : A cross-cultural formulation. *Genetic, Social, and General Psychology Monographs*, 127(1), 89-127.
- Schank, R. C., & Abelson, R. P. (2013). *Scripts, Plans, Goals, and Understanding : An Inquiry Into Human Knowledge Structures*. Taylor and Francis.
- Schittenhelm, K., & Schneider, S. (2017). Official standards and local knowledge in asylum procedures : Decision-making in Germany's asylum system. *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 43(10), 1696-1713.
<https://doi.org/10.1080/1369183X.2017.1293592>
- Schneider, S. (2019). Becoming a Decision-Maker, or : “Don’t Turn Your Heart into a Den of Thieves and Murderers”. In N. Gill & A. Good (Éds.), *Asylum Determination in Europe* (p. 285-306). Springer International Publishing. https://doi.org/10.1007/978-3-319-94749-5_14
- Schooler, J. W., & Engstler-Schooler, T. Y. (1990). Verbal overshadowing of visual memories : Some things are better left unsaid. *Cognitive Psychology*, 22(1), 36-71.
[https://doi.org/10.1016/0010-0285\(90\)90003-M](https://doi.org/10.1016/0010-0285(90)90003-M)

- Schooler, J. W., Gerhard, D., & Loftus, E. F. (1986). Qualities of the unreal. *Journal of Experimental Psychology: Learning, Memory, and Cognition*, 12(2), 171-181. <https://doi.org/10.1037/0278-7393.12.2.171>
- Schuster, L. (2020). Fatal flaws in the UK asylum decision-making system : An analysis of Home Office refusal letters. *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 46(7), 1371-1387. <https://doi.org/10.1080/1369183X.2018.1552827>
- Selim, H., Korkman, J., Pirjatanniemi, E., & Antfolk, J. (2022). Asylum claims based on sexual orientation : A review of psycho-legal issues in credibility assessments. *Psychology, Crime & Law*, 1-30. <https://doi.org/10.1080/1068316X.2022.2044038>
- Semin, G. R., & Fiedler, K. (1988). The cognitive functions of linguistic categories in describing persons : Social cognition and language. *Journal of Personality and Social Psychology*, 54(4), 558-568. <https://doi.org/10.1037/0022-3514.54.4.558>
- Semin, G. R., Görts, C. A., Nandram, S., & Semin-Goossens, A. (2002). Cultural perspectives on the linguistic representation of emotion and emotion events. *Cognition & Emotion*, 16(1), 11-28. <https://doi.org/10.1080/02699930143000112>
- Senate Select Committee on Intelligence. (2014). *Committee study of the Central Intelligence Agency's Detention and Interrogation Programme*. <http://www.intelligence.senate.gov/study2014/executive-summary.pdf>
- Shah, K., Patel, H., Sanghvi, D., & Shah, M. (2020). A Comparative Analysis of Logistic Regression, Random Forest and KNN Models for the Text Classification. *Augmented Human Research*, 5(1), 12. <https://doi.org/10.1007/s41133-020-00032-0>
- Sheehan, P. W., Statham, D., & Jamieson, G. A. (1991). Pseudomemory effects and their relationship to level of susceptibility to hypnosis and state instruction. *Journal of Personality and Social Psychology*, 60(1), 130-137. <https://doi.org/10.1037/0022-3514.60.1.130>

- Shen, X., Sui, H., & Fu, X. (2017). The application of microexpression in the detection of deception. *Advances in Psychological Science*, 25(2), 211. <https://doi.org/10.3724/SP.J.1042.2017.00211>
- Shepherd, E., & Griffiths, A. (2021). *Investigative Interviewing: The Conversation Management Approach* (3^e éd.). Oxford University Press. <https://doi.org/10.1093/oso/9780192843692.001.0001>
- Shumam, A., & Bohmer, C. (2004). Representing Trauma : Political Asylum Narrative. *Journal of American Folklore*, 117(466), 394-414. <https://doi.org/10.2307/4137717>
- Sigvardsdotter, E., Malm, A., Tinghög, P., Vaez, M., & Saboonchi, F. (2016). Refugee trauma measurement : A review of existing checklists. *Public Health Reviews*, 37(1), 10. <https://doi.org/10.1186/s40985-016-0024-5>
- Sigvardsdotter, E., Vaez, M., Rydholm Hedman, A.-M., & Saboonchi, F. (2016). Prevalence of torture and other warrelated traumatic events in forced migrants : A systematic review. *Torture: Quarterly Journal on Rehabilitation of Torture Victims and Prevention of Torture*, 26(2), 41-73.
- Simons, D. J., & Chabris, C. F. (2011). What People Believe about How Memory Works : A Representative Survey of the U.S. Population. *PLoS ONE*, 6(8), e22757. <https://doi.org/10.1371/journal.pone.0022757>
- Simons, D. J., & Chabris, C. F. (2012). Common (mis)beliefs about memory : A replication and comparison of telephone and mechanical turk survey methods. *PLOS ONE*, 7(12), Article 12. <https://doi.org/10.1371/journal.pone.0051876>
- Sjödén, B., Granhag, P. A., Ost, J., & Roos Af Hjelmsäter, E. (2009). Is the truth in the details? Extended narratives help distinguishing false “memories” from false “reports”. *Scandinavian Journal of Psychology*, 50(3), 203-210. <https://doi.org/10.1111/j.1467-9450.2008.00694.x>

- Skrifvars, J., Antfolk, J., Veldhuizen, T., Sui, V., & Korkman, J. (2022). Eliciting information in official Finnish asylum interviews. *Applied Cognitive Psychology*, 36(3), 508-519. <https://doi.org/10.1002/acp.3936>
- Skrifvars, J., Korkman, J., Sui, V., Veldhuizen, T., & Antfolk, J. (2020). An analysis of question style and type in official Finnish asylum interview transcripts. *Journal of Investigative Psychology and Offender Profiling*, 17(3), 333-348. <https://doi.org/10.1002/jip.1557>
- Skrifvars, J., Sui, V., Antfolk, J., Van Veldhuizen, T., & Korkman, J. (2022). Psychological assumptions underlying credibility assessments in Finnish asylum determinations. *Nordic Psychology*, 1-23. <https://doi.org/10.1080/19012276.2022.2145986>
- Smith Lee, J. R., & Robinson, M. A. (2019). “That’s My Number One Fear in Life. It’s the Police”: Examining Young Black Men’s Exposures to Trauma and Loss Resulting From Police Violence and Police Killings. *Journal of Black Psychology*, 45(3), 143-184. <https://doi.org/10.1177/0095798419865152>
- Smith, N. (2001). *Reading between the lines : An evaluation of the scientific content analysis technique (SCAN)* (1. publ). Home Office, Policing and Reducing Crime Unit, Research, Development and Statistic Directorate.
- Smith, S. M. (1979). Remembering in and out of context. *Journal of Experimental Psychology: Human Learning and Memory*, 5(5), 460-471. <https://doi.org/10.1037/0278-7393.5.5.460>
- Smith, S. M., & Vela, E. (2001). Environmental context-dependent memory : A review and meta-analysis. *Psychonomic Bulletin & Review*, 8(2), 203-220. <https://doi.org/10.3758/BF03196157>
- Snook, B., & Keating, K. (2011). A field study of adult witness interviewing practices in a Canadian police organization. *Legal and Criminological Psychology*, 16(1), 160-172. <https://doi.org/10.1348/135532510X497258>

- Sooniste, T., Granhag, P. A., Strömwall, L. A., & Vrij, A. (2015). Statements about true and false intentions : Using the Cognitive Interview to magnify the differences. *Scandinavian Journal of Psychology*, 56(4), 371-378. <https://doi.org/10.1111/sjop.12216>
- Souter, J. (2011). A culture of disbelief or denial ? Critiquing refugee status determination in the United Kingdom. *Oxford Monitor of Forced Migration*, 1(1), 48-59.
- Southwick, S. M., Morgan III, A. C., Nicolaou, A. L., & Charney, D. S. (1997). Consistency of memory for combat-related traumatic events in veterans of Operation Desert Storm. *American Journal of Psychiatry*, 154(2), 173-177. <https://doi.org/10.1176/ajp.154.2.173>
- Sperber, D., & Wilson, D. (2001). *Relevance : Communication and cognition* (2nd ed). Blackwell Publishers.
- Spiller, T. R., Schick, M., Schnyder, U., Bryant, R. A., Nickerson, A., & Morina, N. (2017). Symptoms of posttraumatic stress disorder in a clinical sample of refugees : A network analysis. *European Journal of Psychotraumatology*, 8(sup3), 1318032. <https://doi.org/10.1080/20008198.2017.1318032>
- Sporer, S. L. (1997). The less travelled road to truth : Verbal cues in deception detection in accounts of fabricated and self-experienced events. *Applied Cognitive Psychology*, 11(5), 373-397. [https://doi.org/10.1002/\(SICI\)1099-0720\(199710\)11:5<373::AID-ACP461>3.0.CO;2-0](https://doi.org/10.1002/(SICI)1099-0720(199710)11:5<373::AID-ACP461>3.0.CO;2-0)
- Sporer, S. L. (2004). Reality monitoring and detection of deception. In P. A. Granhag & L. A. Strömwall (Éds.), *The Detection of Deception in Forensic Contexts* (1^{re} éd., p. 64-102). Cambridge University Press. <https://doi.org/10.1017/CBO9780511490071.004>
- Sporer, S. L. (2016). Deception and Cognitive Load : Expanding Our Horizon with a Working Memory Model. *Frontiers in Psychology*, 7. <https://doi.org/10.3389/fpsyg.2016.00420>

- Sporer, S. L., Manzanero, A. L., & Masip, J. (2021). Optimizing CBCA and RM research : Recommendations for analyzing and reporting data on content cues to deception. *Psychology, Crime & Law*, 27(1), Article 1. <https://doi.org/10.1080/1068316X.2020.1757097>
- Sporer, S. L., Masip, J., & Cramer, M. (2014). Guidance to Detect Deception with the Aberdeen Report Judgment Scales : Are Verbal Content Cues Useful to Detect False Accusations? *The American Journal of Psychology*, 127(1), 43-61. <https://doi.org/10.5406/amerjpsyc.127.1.0043>
- Sporer, S. L., & Schwandt, B. (2006). Paraverbal indicators of deception : A meta-analytic synthesis. *Applied Cognitive Psychology*, 20(4), Article 4. <https://doi.org/10.1002/acp.1190>
- Stanley, M. L., Henne, P., Iyengar, V., Sinnott-Armstrong, W., & De Brigard, F. (2017). I'm not the person I used to be : The self and autobiographical memories of immoral actions. *Journal of Experimental Psychology: General*, 146(6), 884-895. <https://doi.org/10.1037/xge0000317>
- Stebay, N. M. (1992). A meta-analytic review of the weapon focus effect. *Law and Human Behavior*, 16(4), 413-424. <https://doi.org/10.1007/BF02352267>
- Steel, Z., Chey, T., Silove, D., Marnane, C., Bryant, R. A., & Van Ommeren, M. (2009). Association of Torture and Other Potentially Traumatic Events With Mental Health Outcomes Among Populations Exposed to Mass Conflict and Displacement : A Systematic Review and Meta-analysis. *JAMA*, 302(5), 537. <https://doi.org/10.1001/jama.2009.1132>
- Steller, M., & Koehnken, G. (2014). *Criteria-Based Content Analysis* [jeu de données]. <https://doi.org/10.1037/t27704-000>

- Stephan, E., Liberman, N., & Trope, Y. (2011). The effects of time perspective and level of construal on social distance. *Journal of Experimental Social Psychology*, 47(2), 397-402. <https://doi.org/10.1016/j.jesp.2010.11.001>
- Stephan, E., Sedikides, C., & Wildschut, T. (2012). Mental travel into the past : Differentiating recollections of nostalgic, ordinary, and positive events. *European Journal of Social Psychology*, 42(3), 290-298. <https://doi.org/10.1002/ejsp.1865>
- Strand, R. (2012). *The Forensic Experiential Trauma Interview (FETI)* [Technical Report]. United States Army Military Police School.
- Strange, D., Dysart, J., & Loftus, E. F. (2014). Why Errors in Alibis Are Not Necessarily Evidence of Guilt. *Zeitschrift Für Psychologie*, 222(2), 82-89. <https://doi.org/10.1027/2151-2604/a000169>
- Strömwall, L. A., & Granhag, P. A. (2003). How to Detect Deception? Arresting the Beliefs of Police Officers, Prosecutors and Judges. *Psychology, Crime & Law*, 9(1), 19-36. <https://doi.org/10.1080/10683160308138>
- Strömwall, L. A., Granhag, P. A., & Hartwig, M. (2004). Practitioners' beliefs about deception. In L. A. Strömwall & P. A. Granhag (Éds.), *The Detection of Deception in Forensic Contexts* (p. 229-250). Cambridge University Press. <https://doi.org/10.1017/CBO9780511490071.010>
- Suchotzki, K., Verschuere, B., Van Bockstaele, B., Ben-Shakhar, G., & Crombez, G. (2017). Lying takes time : A meta-analysis on reaction time measures of deception. *Psychological Bulletin*, 143(4), 428-453. <https://doi.org/10.1037/bul0000087>
- Suddendorf, T., Addis, D. R., & Corballis, M. C. (2009). Mental time travel and the shaping of the human mind. *Philosophical Transactions of the Royal Society B: Biological Sciences*, 364(1521), 1317-1324. <https://doi.org/10.1098/rstb.2008.0301>

- Suddendorf, T., & Corballis, M. C. (2007). The evolution of foresight : What is mental time travel, and is it unique to humans? *Behavioral and Brain Sciences*, 30(3), 299-313. <https://doi.org/10.1017/S0140525X07001975>
- Sumampouw, N., Bjørndal, L. D., Magnussen, S., Otgaar, H., & Brennen, T. (2021). Knowledge about eyewitness testimony : A survey of Indonesian police officers and psychologists. *Psychology, Crime & Law*, 0(0), Article 0. <https://doi.org/10.1080/1068316X.2021.1962868>
- Sun, A., Lim, E.-P., & Liu, Y. (2009). On strategies for imbalanced text classification using SVM: A comparative study. *Decision Support Systems*, 48(1), 191-201. <https://doi.org/10.1016/j.dss.2009.07.011>
- Sutherland, K., & Bryant, R. A. (2008). Autobiographical memory and the self-memory system in posttraumatic stress disorder. *Journal of Anxiety Disorders*, 22(3), 555-560. <https://doi.org/10.1016/j.janxdis.2007.03.008>
- Sweeney, J. (2007). The Lure of « Facts » in Asylum Appeals : Critiquing the Practice of Judges. In S. Smith (Éd.), *Applying theory to policy and practice : Issues for critical reflection* (p. 19-35). Routledge.
- Szpunar, K. K. (2010). Episodic Future Thought : An Emerging Concept. *Perspectives on Psychological Science*, 5(2), 142-162. <https://doi.org/10.1177/1745691610362350>
- Tabachnick, B. G., Fidell, L. S., & Ullman, J. B. (2019). *Using multivariate statistics* (Seventh edition). Pearson.
- Talarico, J. M., & Rubin, D. C. (2003). Confidence, Not Consistency, Characterizes Flashbulb Memories. *Psychological Science*, 14(5), 455-461. <https://doi.org/10.1111/1467-9280.02453>
- Tessitore, F. (2022). The Asylum Seekers Photographic Interview (ASPI) : Evaluation of a new method to increase Nigerian asylum seekers' narrative meaning-making after trauma.

- Psychological Trauma: Theory, Research, Practice, and Policy*, 14(1), 66-79.
<https://doi.org/10.1037/tra0000913>
- The Global Deception Research Team. (2006). A World of Lies. *Journal of Cross-Cultural Psychology*, 37(1), 60-74. <https://doi.org/10.1177/0022022105282295>
- Thomas, R. (2006). Assessing the Credibility of Asylum Claims : EU and UK Approaches Examined. *European Journal of Migration and Law*, 8(1), 79-96.
<https://doi.org/10.1163/157181606776911969>
- Tibshirani, R., Walther, G., & Hastie, T. (2001). Estimating the Number of Clusters in a Data Set Via the Gap Statistic. *Journal of the Royal Statistical Society Series B: Statistical Methodology*, 63(2), 411-423. <https://doi.org/10.1111/1467-9868.00293>
- Ting-Toomey, S., & Oetzel, J. G. (2001). *Managing intercultural conflict effectively*. Sage Publications.
- Tollenaar, M. S., Elzinga, B. M., Spinhoven, P., & Everaerd, W. A. M. (2008). The effects of cortisol increase on long-term memory retrieval during and after acute psychosocial stress. *Acta Psychologica*, 127(3), 542-552.
<https://doi.org/10.1016/j.actpsy.2007.10.007>
- Tribe, R., & Raval, H. (Éds.). (2022). *Working with interpreters in mental health*. Routledge, Taylor & Francis Group.
- Trope, Y., & Liberman, N. (2003). Temporal construal. *Psychological Review*, 110(3), 403-421.
<https://doi.org/10.1037/0033-295X.110.3.403>
- Trope, Y., & Liberman, N. (2010). Construal-level theory of psychological distance. *Psychological Review*, 117(2), 440-463. <https://doi.org/10.1037/a0018963>
- Trope, Y., & Liberman, N. (2012). Construal Level Theory. In P. Van Lange, A. Kruglanski, & E. Higgins, *Handbook of Theories of Social Psychology : Volume 1* (p. 118-134). SAGE Publications Ltd. <https://doi.org/10.4135/9781446249215.n7>

- Tucker, D. M., & Williamson, P. A. (1984). Asymmetric neural control systems in human self-regulation. *Psychological Review*, 91(2), 185-215. <https://doi.org/10.1037/0033-295X.91.2.185>
- Tulving, E. (1972). Episodic and Semantic Memory. In E. Tulving & W. Donaldson (Éds.), *Organization of memory* (p. 381-402). Academic Press. <https://psycnet.apa.org/record/1973-08477-007>
- Tulving, E. (1985a). *Elements of episodic memory*. Clarendon.
- Tulving, E. (1985b). Memory and consciousness. *Canadian Psychology / Psychologie Canadienne*, 26(1), 1-12. <https://doi.org/10.1037/h0080017>
- Tulving, E., & Thomson, D. M. (1973). Encoding specificity and retrieval processes in episodic memory. *Psychological Review*, 80(5), 352-373. <https://doi.org/10.1037/h0020071>
- Turner, S. W., Bowie, C., Dunn, G., Shapo, L., & Yule, W. (2003). Mental health of Kosovan Albanian refugees in the UK. *British Journal of Psychiatry*, 182(5), 444-448. <https://doi.org/10.1192/bjp.182.5.444>
- Undeutsch, U. (1967). Beurteilung der Glaubhaftigkeit von Aussagen [Veracity assessment of statements]. In *Handbuch der Psychologie* (Vol. 11, p. 26-181).
- UNHCR. (1995). *Interviewing Applicants for Refugee Status (RLD 4)*. UNHCR. <https://www.unhcr.org/media/training-module-rld4-interviewing-applicants-refugee-status>
- UNHCR. (2004). *Country of Origin Information: Towards Enhanced International Cooperation*. UNHCR. <https://www.refworld.org/docid/403b2522a.html>
- UNHCR. (2008). *Guidance Note on Refugee Claims Relating to Sexual Orientation and Gender Identity*. UNHCR. <https://www.refworld.org/docid/48abd5660.html>
- UNHCR. (2010). *Normes relatives aux procédures de détermination du statu de réfugié relevant du mandat du HCR*. UNHCR. <https://www.unhcr.org/fr/media/normes->

relatives-aux-procedures-de-determination-du-statut-de-refugie-relevant-du-mandat-
du

UNHCR. (2011). *Handbook and Guidelines on Procedures and Criteria for Determining Refugee Status* (HCR/1P/4/ENG/REV. 3).
<https://www.refworld.org/docid/4f33c8d92.html>

UNHCR. (2013). *Beyond Proof: Credibility Assessment in EU Asylum Systems*. UNHCR.
<https://www.refworld.org/docid/519b1fb54.html>

UNHCR. (2023). *Tendances Mondiales : Déplacement Forcé en 2022*. UNHCR.
<https://www.unhcr.org/fr/tendances-mondiales-2022>

Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, (1948).

Convention relating to the status of refugees, (1951).

UNSD. (s. d.). *Standard country or area codes for statistical use (M49)*. Consulté 18 juin 2023,
à l'adresse <https://unstats.un.org/unsd/methodology/m49/#geo-regions>

U.S. Department of Justice. (2009). *Special task Force on Interrogations and Transfer Policies Issues Its Recommendations to the President*. <https://www.justice.gov/>.
<https://www.justice.gov/opa/pr/special-task-force-interrogations-and-transfer-policies-issues-its-recommendations-president>

Vallacher, R. R., & Wegner, D. M. (1985). *A theory of action identification*. Psychology Press.

Vallacher, R. R., & Wegner, D. M. (1987). What do people think they're doing? Action identification and human behavior. *Psychological Review*, 94(1), 3-15.
<https://doi.org/10.1037/0033-295X.94.1.3>

Vallano, J. P., & Schreiber Compo, N. (2015). Rapport-building with cooperative witnesses and criminal suspects : A theoretical and empirical review. *Psychology, Public Policy, and Law*, 21(1), 85-99. <https://doi.org/10.1037/law0000035>

- Valluy, J. (2004). Le fiction juridique de l'asile. *Plein droit*, 63(4), 17.
<https://doi.org/10.3917/pld.063.0017>
- Van Der Hart, O., Nijenhuis, E. R. S., & Steele, K. (2005). Dissociation : An insufficiently recognized major feature of complex posttraumatic stress disorder. *Journal of Traumatic Stress*, 18(5), 413-423. <https://doi.org/10.1002/jts.20049>
- Van Der Sleen, J. (2009). A Structured Model for Investigative Interviewing of Suspects. In R. Bull, T. Valentine, & T. Williamson (Éds.), *Handbook of Psychology of Investigative Interviewing* (1^{re} éd., p. 35-52). Wiley. <https://doi.org/10.1002/9780470747599.ch3>
- Van Houwelingen, G., Stam, D., & Giessner, S. (2017). So close and yet so far away : A psychological distance account of the effectiveness of leader appeals. *Journal of Applied Social Psychology*, 47(12), 665-676. <https://doi.org/10.1111/jasp.12469>
- Vanderhallen, M., Jaspaert, E., & Vervaeke, G. (2016). SCAN as an investigative tool. *Police Practice and Research*, 17(3), 279-293.
<https://doi.org/10.1080/15614263.2015.1008479>
- van Veldhuizen, T. S., Horselenberg, R., Landström, S., Granhag, P. A., & van Koppen, P. J. (2017). Interviewing asylum seekers : A vignette study on the questions asked to assess credibility of claims about origin and persecution: Interviewing to assess credibility of asylum claims. *Journal of Investigative Psychology and Offender Profiling*, 14(1), 3-22.
<https://doi.org/10.1002/jip.1472>
- van Veldhuizen, T. S., Maas, R. P. A. E., Horselenberg, R., & van Koppen, P. J. (2018). Establishing Origin : Analysing the Questions Asked in Asylum Interviews. *Psychiatry, Psychology and Law*, 25(2), 283-302. <https://doi.org/10.1080/13218719.2017.1376607>
- Verkampt, F., Ginet, M., & Colomb, C. (2014). The influence of social instructions on the effectiveness of a cognitive interview used with very young child witnesses. *European*

- Review of Applied Psychology*, 64(6), 323-333.
<https://doi.org/10.1016/j.erap.2014.09.003>
- Vignoles, V. L., Owe, E., Becker, M., Smith, P. B., Easterbrook, M. J., Brown, R., González, R., Didier, N., Carrasco, D., Cadena, M. P., Lay, S., Schwartz, S. J., Des Rosiers, S. E., Villamar, J. A., Gavreliuc, A., Zinkeng, M., Kreuzbauer, R., Baguma, P., Martin, M., ... Bond, M. H. (2016). Beyond the 'east-west' dichotomy : Global variation in cultural models of selfhood. *Journal of Experimental Psychology: General*, 145(8), 966-1000.
<https://doi.org/10.1037/xge0000175>
- Vogl, A. (2013). Telling Stories from Start to Finish : Exploring the Demand for Narrative in Refugee Testimony. *Griffith Law Review*, 22(1), 63-86.
<https://doi.org/10.1080/10383441.2013.10854767>
- Volbert, R., & Steller, M. (2014). Is This Testimony Truthful, Fabricated, or Based on False Memory? : Credibility Assessment 25 Years After. *European Psychologist*, 19(3), 207-220. <https://doi.org/10.1027/1016-9040/a000200>
- Vredeveltdt, A., Given-Wilson, Z., & Memon, A. (2023). Culture, trauma, and memory in investigative interviews. *Psychology, Crime & Law*, 1-21.
<https://doi.org/10.1080/1068316X.2023.2209262>
- Vredeveltdt, A., van Koppen, P. J., & Granhag, P. A. (2014). The inconsistent suspect : A systematic review of different types of consistency in truth tellers and liars. In R. Bull (Éd.), *Investigative Interviewing* (p. 183-207). Springer New York.
https://doi.org/10.1007/978-1-4614-9642-7_10
- Vrij, A. (1994). The impact of information and setting on detection of deception by police detectives. *Journal of Nonverbal Behavior*, 18(2), 117-136.
<https://doi.org/10.1007/BF02170074>

- Vrij, A. (2000). *Detecting lies and deceit : The psychology of lying and implications for professional practice*. Wiley.
- Vrij, A. (2005). Criteria-Based Content Analysis : A Qualitative Review of the First 37 Studies. *Psychology, Public Policy, and Law*, 11(1), 3-41. <https://doi.org/10.1037/1076-8971.11.1.3>
- Vrij, A. (2008). *Detecting lies and deceit : Pitfalls and opportunities* (2nd ed). John Wiley.
- Vrij, A. (2014). Verbal Lie Detection Tools : Statement Validity Analysis, Reality Monitoring and Scientific Content Analysis. In P. A. Granhag, A. Vrij, & B. Verschuere (Éds.), *Detecting Deception* (p. 1-35). John Wiley & Sons, Ltd. <https://doi.org/10.1002/9781118510001.ch1>
- Vrij, A. (2018). Verbal Lie Detection Tools From an Applied Perspective. In *Detecting Concealed Information and Deception* (p. 297-327). Elsevier. <https://doi.org/10.1016/B978-0-12-812729-2.00013-6>
- Vrij, A. (2019). Deception and truth detection when analyzing nonverbal and verbal cues. *Applied Cognitive Psychology*, 33(2), 160-167. <https://doi.org/10.1002/acp.3457>
- Vrij, A., Fisher, R., Mann, S., & Leal, S. (2008). A cognitive load approach to lie detection. *Journal of Investigative Psychology and Offender Profiling*, 5(1-2), 39-43. <https://doi.org/10.1002/jip.82>
- Vrij, A., Granhag, P. A., Mann, S., & Leal, S. (2011). Outsmarting the Liars : Toward a Cognitive Lie Detection Approach. *Current Directions in Psychological Science*, 20(1), 28-32. <https://doi.org/10.1177/0963721410391245>
- Vrij, A., Hartwig, M., & Granhag, P. A. (2019). Reading Lies : Nonverbal Communication and Deception. *Annual Review of Psychology*, 70(1), 295-317. <https://doi.org/10.1146/annurev-psych-010418-103135>

- Vrij, A., Hope, L., & Fisher, R. P. (2014). Eliciting Reliable Information in Investigative Interviews. *Policy Insights from the Behavioral and Brain Sciences*, 1(1), 129-136. <https://doi.org/10.1177/2372732214548592>
- Vrij, A., Leal, S., & Fisher, R. P. (2018). Verbal Deception and the Model Statement as a Lie Detection Tool. *Frontiers in Psychiatry*, 9, 492. <https://doi.org/10.3389/fpsyt.2018.00492>
- Vrij, A., Leal, S., Granhag, P. A., Mann, S., Fisher, R. P., Hillman, J., & Sperry, K. (2009). Outsmarting the liars : The benefit of asking unanticipated questions. *Law and Human Behavior*, 33(2), 159-166. <https://doi.org/10.1007/s10979-008-9143-y>
- Vrij, A., & Mann, S. (2001). Who killed my relative? Police officers' ability to detect real-life high-stake lies. *Psychology, Crime & Law*, 7(2), 119-132. <https://doi.org/10.1080/10683160108401791>
- Vrij, A., Mann, S., & Fisher, R. P. (2006). Information-gathering vs accusatory interview style : Individual differences in respondents' experiences. *Personality and Individual Differences*, 41(4), 589-599. <https://doi.org/10.1016/j.paid.2006.02.014>
- Vrij, A., Mann, S., Kristen, S., & Fisher, R. P. (2007). Cues to deception and ability to detect lies as a function of police interview styles. *Law and Human Behavior*, 31(5), 499-518. <https://doi.org/10.1007/s10979-006-9066-4>
- Vrij, A., Meissner, C. A., Fisher, R. P., Kassin, S. M., Morgan, C. A., & Kleinman, S. M. (2017). Psychological Perspectives on Interrogation. *Perspectives on Psychological Science*, 12(6), 927-955. <https://doi.org/10.1177/1745691617706515>
- Vrij, A., & Nahari, G. (2019). The Verifiability Approach. In J. J. Dickinson, N. S. Compo, R. N. Carol, B. L. Schwartz, & M. R. McCauley (Éds.), *Evidence-Based Investigative Interviewing* (1^{re} éd., p. 116-133). Routledge. [https://doi.org/10.4324/9781315160276-](https://doi.org/10.4324/9781315160276-7)

- Wagenaar, W. A. (1986). My memory : A study of autobiographical memory over six years. *Cognitive Psychology*, 18(2), 225-252. [https://doi.org/10.1016/0010-0285\(86\)90013-7](https://doi.org/10.1016/0010-0285(86)90013-7)
- Wake, K., Green, J. A., & Zajac, R. (2020). Laypeople's beliefs about memory : Disentangling the effects of age and time. *Memory*, 28(5), Article 5. <https://doi.org/10.1080/09658211.2020.1733023>
- Wakslak, C. J., Trope, Y., Liberman, N., & Alony, R. (2006). Seeing the forest when entry is unlikely : Probability and the mental representation of events. *Journal of Experimental Psychology: General*, 135(4), 641-653. <https://doi.org/10.1037/0096-3445.135.4.641>
- Walczyk, J. J., Griffith, D. A., Yates, R., Visconte, S. R., Simoneaux, B., & Harris, L. L. (2012). LIE Detection by Inducing Cognitive Load : Eye Movements and Other Cues to the False Answers of "Witnesses" to Crimes. *Criminal Justice and Behavior*, 39(7), 887-909. <https://doi.org/10.1177/0093854812437014>
- Walczyk, J. J., Igou, F. P., Dixon, A. P., & Tcholakian, T. (2013). Advancing Lie Detection by Inducing Cognitive Load on Liars : A Review of Relevant Theories and Techniques Guided by Lessons from Polygraph-Based Approaches. *Frontiers in Psychology*, 4. <https://doi.org/10.3389/fpsyg.2013.00014>
- Walczyk, J. J., Mahoney, K. T., Doverspike, D., & Griffith-Ross, D. A. (2009). Cognitive Lie Detection : Response Time and Consistency of Answers as Cues to Deception. *Journal of Business and Psychology*, 24(1), 33-49. <https://doi.org/10.1007/s10869-009-9090-8>
- Walsh, D. W., & Milne, R. (2008). Keeping the PEACE? A study of investigative interviewing practices in the public sector. *Legal and Criminological Psychology*, 13(1), 39-57. <https://doi.org/10.1348/135532506X157179>
- Wang, Q. (2001). Culture effects on adults' earliest childhood recollection and self-description : Implications for the relation between memory and the self. *Journal of Personality and Social Psychology*, 81(2), 220-233. <https://doi.org/10.1037/0022-3514.81.2.220>

- Wang, Q. (2021). The Cultural Foundation of Human Memory. *Annual Review of Psychology*, 72(1), 151-179. <https://doi.org/10.1146/annurev-psych-070920-023638>
- Wang, S., Jiang, L., & Li, C. (2015). Adapting naive Bayes tree for text classification. *Knowledge and Information Systems*, 44(1), 77-89. <https://doi.org/10.1007/s10115-014-0746-y>
- Wang, Y., Lippke, S., Miao, M., & Gan, Y. (2019). Restoring meaning in life by meaning-focused coping: The role of self-distancing. *PsyCh Journal*, 8(3), 386-396. <https://doi.org/10.1002/pchj.296>
- Weinsheimer, C. C., Coburn, P. I., Chong, K., MacLean, C. L., & Connolly, D. A. (2017). Perceptions of Credibility for a Memory Report of a Single Versus Repeated Event: Perceived credibility for repeated events. *Applied Cognitive Psychology*, 31(4), 414-423. <https://doi.org/10.1002/acp.3340>
- Weis, C. N., Webb, E. K., Stevens, S. K., Larson, C. L., & deRoos-Cassini, T. A. (2022). Scoring the Life Events Checklist: Comparison of three scoring methods. *Psychological Trauma: Theory, Research, Practice, and Policy*, 14(4), 714-720. <https://doi.org/10.1037/tra0001049>
- Wells, G. L. (1978). Applied eyewitness-testimony research: System variables and estimator variables. *Journal of Personality and Social Psychology*, 36(12), 1546-1557. <https://doi.org/10.1037/0022-3514.36.12.1546>
- Wheeler, M. A., Stuss, D. T., & Tulving, E. (1997). Toward a theory of episodic memory: The frontal lobes and autonoetic consciousness. *Psychological Bulletin*, 121(3), 331-354. <https://doi.org/10.1037/0033-2909.121.3.331>
- Wickens, D. D. (1970). Encoding categories of words: An empirical approach to meaning. *Psychological Review*, 77(1), 1-15. <https://doi.org/10.1037/h0028569>

- Willén, R. M., Granhag, P. A., Strömwall, L. A., & Fisher, R. P. (2015). Facilitating particularization of repeated similar events with context-specific cues. *Scandinavian Journal of Psychology*, 56(1), 28-37. <https://doi.org/10.1111/sjop.12180>
- Williams, E., Pettitt, J., Townhead, L., & Huber, S. (2009). *The Use of Country of Origin Information in Refugee Status Determination: Critical Perspectives*. Immigration Advisory Service, United Kingdom Home Office. <https://www.refworld.org/docid/4a3f2ac32.html>
- Williams, J. M. G., Barnhofer, T., Crane, C., Herman, D., Raes, F., Watkins, E., & Dalgleish, T. (2007). Autobiographical memory specificity and emotional disorder. *Psychological Bulletin*, 133(1), 122-148. <https://doi.org/10.1037/0033-2909.133.1.122>
- Wise, R. A., Fishman, C. S., & Safer, M. A. (2009). How to Analyze the Accuracy of Eyewitness Testimony in a Criminal Case. *Connecticut Law Review*, 42(2), 435-514.
- Wise, R. A., Gong, X., Safer, M. A., & Lee, Y.-T. (2010). A comparison of Chinese judges' and US judges' knowledge and beliefs about eyewitness testimony. *Psychology, Crime & Law*, 16(8), Article 8. <https://doi.org/10.1080/10683160903153893>
- Wise, R. A., & Safer, M. A. (2010). A comparison of what u.s. Judges and students know and believe about eyewitness testimony. *Journal of Applied Social Psychology*, 40(6), 1400-1422. <https://doi.org/10.1111/j.1559-1816.2010.00623.x>
- Wise, R. A., Safer, M. A., & Maro, C. M. (2011). What U.S. law enforcement officers know and believe about eyewitness factors, eyewitness interviews and identification procedures. *Applied Cognitive Psychology*, 25(3), Article 3. <https://doi.org/10.1002/acp.1717>
- Woiwod, D. M., Fitzgerald, R. J., Sheahan, C. L., Price, H. L., & Connolly, D. A. (2019). A meta-analysis of differences in children's reports of single and repeated events. *Law and Human Behavior*, 43(1), 99-116. <https://doi.org/10.1037/lhb0000312>

- Wong, J. C. S., Yang, J. Z., & Liu, Z. (2023). It's the Thoughts That Count : How Psychological Distance and Affect Heuristic Influence Support for Aid Response Measures During the COVID-19 Pandemic. *Health Communication*, 38(12), 2702-2710.
<https://doi.org/10.1080/10410236.2022.2109394>
- Wright, R., Powell, M. B., & Ridge, D. (2007). What criteria do police officers use to measure the success of an interview with a child? *Psychology, Crime & Law*, 13(4), 395-404.
<https://doi.org/10.1080/10683160601060754>
- Yapko, M. D. (1994). Suggestibility and Repressed Memories of Abuse : A Survey of Psychotherapists' Beliefs. *American Journal of Clinical Hypnosis*, 36(3), 163-171.
<https://doi.org/10.1080/00029157.1994.10403066>
- Yehuda, R., Hoge, C. W., McFarlane, A. C., Vermetten, E., Lanius, R. A., Nievergelt, C. M., Hobfoll, S. E., Koenen, K. C., Neylan, T. C., & Hyman, S. E. (2015). Post-traumatic stress disorder. *Nature Reviews. Disease Primers*, 1, 15057.
<https://doi.org/10.1038/nrdp.2015.57>
- Yeo, C. (2022). Well-founded fear. In C. Yeo (Éd.), *Refugee Law*. Bristol University Press.
<https://doi.org/10.51952/9781529219999>
- Yerkes, R. M., & Dodson, J. D. (1908). The relation of strength of stimulus to rapidity of habit-formation. *Journal of Comparative Neurology and Psychology*, 18(5), 459-482.
<https://doi.org/10.1002/cne.920180503>
- Yii, S. B., Powell, M. B., & Guadagno, B. (2014). The association between investigative interviewers' knowledge of question type and adherence to best-practice interviewing. *Legal and Criminological Psychology*, 19(2), 270-281.
<https://doi.org/10.1111/lcrp.12000>
- Yoshihama, M., Gillespie, B., Hammock, A. C., Belli, R. F., & Tolman, R. M. (2005). Does the Life History Calendar Method Facilitate the Recall of Intimate Partner Violence?

-
- Comparison of Two Methods of Data Collection. *Social Work Research*, 29(3), 151-163.
<https://doi.org/10.1093/swr/29.3.151>
- Yuille, J. C. (Éd.). (1989). *Credibility Assessment*. Kluwer.
- Zaparniuk, J., Yuille, J. C., & Taylor, S. (1995). Assessing the credibility of true and false statements. *International Journal of Law and Psychiatry*, 18(3), 343-352.
[https://doi.org/10.1016/0160-2527\(95\)00016-B](https://doi.org/10.1016/0160-2527(95)00016-B)
- Zhou, L., Burgoon, J. K., Nunamaker, J. F., & Twitchell, D. (2004). Automating Linguistics-Based Cues for Detecting Deception in Text-Based Asynchronous Computer-Mediated Communications. *Group Decision and Negotiation*, 13(1), 81-106.
<https://doi.org/10.1023/B:GRUP.00000011944.62889.6f>
- Zimbardo, P. G. (2007). *The Lucifer effect : Understanding how good people turn evil* (1st ed). Random House.
- Zuckerman, M., DePaulo, B. M., & Rosenthal, R. (1981). Verbal and Nonverbal Communication of Deception. In *Advances in Experimental Social Psychology* (Vol. 14, p. 1-59). Elsevier. [https://doi.org/10.1016/S0065-2601\(08\)60369-X](https://doi.org/10.1016/S0065-2601(08)60369-X)

Annexes

Annexe 1 – Convention de recherche CNRS

CONVENTION DE RECHERCHE

CNRS 189956

Entre d'une part

France Terre d'Asile

24, rue Marc Seguin

75018 PARIS

Tél. : 01 53 04 39 99

Représenté par son Directeur général, M. Pierre Henry

Et d'autre part

LE CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE,

Etablissement public à caractère Scientifique et Technologique,

Ayant pour SIREN le n°180 089 013, code APE 7220Z,

Dont le siège est situé 3, rue Michel-Ange, 75796 Paris cedex 16

Représenté par son Président Directeur Général M. Antoine PETIT, lequel a délégué sa signature pour le présent contrat à Monsieur Christophe GIRAUD, Délégué Régional Occitanie Ouest

Ci-après désigné par le « CNRS »

Agissant au nom et pour le compte de L'Unité Cognition, Langues, Langage, Ergonomie, ci-après désigné par « C.T.L.E. » ou le « **Laboratoire** », dirigé par madame Hélène GIRAUDO, Unité Mixte de Recherche N°5263 (CNRS - U123).

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention

Le Laboratoire C.T.L.E. et l'association France Terre d'Asile décident d'effectuer en commun une étude dont le but est de :

- a) évaluer la pertinence d'application de l'entretien cognitif dans la procédure de la demande d'asile en France ;
- b) évaluer l'impact des méthodes d'entretien cognitif sur la qualité d'entretiens auprès des demandeurs d'asile menés dans les centres gérés par l'association et notamment avec les demandeurs d'asile victimes de psycho-traumatismes. Il s'agira d'adapter la méthode d'audition (1) aux besoins et contraintes spécifiques à la procédure de demande d'asile (notamment les besoins en termes d'informations, la présence d'un interprète), (2) au profil socioculturel des demandeurs, (3) à la dimension souvent traumatique des expériences rapportées, et à la forte prévalence de troubles de stress post-traumatiques ou symptômes dépressifs observée dans la population-cible ;

Annexe 2 – Grille d’entretien semi-directif

Thème	Sous-thème	Exemples de question
Formation et pratiques de préparation	Formation, expériences professionnelles	<i>Parlez-moi de votre parcours dans le domaine de l’asile.</i>
	Rôle de l’intervenant social	<i>Quel cadre de préparation est fixé à France Terre d’asile ?</i>
	Pratiques de suivi et d’entretien	<i>Comment préparez-vous le demandeur pour l’entretien avec l’OFPRA ? Quelle est la structure et le déroulement d’un entretien avec un demandeur d’asile ? Vous donne-t-on des consignes pour mener les entretiens ?</i>
Réussite de la préparation et de l’entretien	Mesure de la réussite du suivi et d’un entretien	<i>Qu’est-ce qu’un bon entretien, un entretien réussi avec un demandeur d’asile ? Quelles sont les mesures pertinentes pour considérer qu’un entretien est réussi ?</i>
	Appuis et obstacles au succès d’un entretien	<i>Quelles difficultés pouvez-vous rencontrer ?</i>
Représentation de l’audition à l’OFPRA	Déroulement de l’entretien	<i>Comment vous représentez-vous l’entretien mené à l’OFPRA ?</i>
	Attentes de l’officier, et déterminants de la décision	<i>Sur quoi va se jouer la décision des officiers de l’OFPRA ? En quoi les éléments de l’entretien seront déterminants dans cette décision ?</i>
Crédibilité du récit de vie	Évaluation dans le cadre de la préparation	<i>Devez-vous évaluer la crédibilité des déclarations ? Dans l’absolu (traumatisme) ? Par rapport à ce qui est su du pays d’origine</i>
	Préparation à l’évaluation par l’OFPRA	<i>Souhaitez-vous préparer le demandeur à une future analyse de la crédibilité ?</i>

Annexe 3 – Vignettes et informations à sélectionner

Vignette 1 – Critère : engagement politique

Mme X, de nationalité X, née le 12 juillet 1989 au X, affirme craindre d'être exposée à des persécutions, du fait des autorités, en cas de retour dans son pays d'origine, en raison de son opposition à la politique du gouvernement au pouvoir. Avant son départ vers l'Europe, en avril 2020, elle résidait à X, dans le district de la capitale, où elle exerçait en tant qu'institutrice.

Son militantisme d'opposition a commencé début 2019, suite à la réélection du président X, entachée de soupçons de fraude électorale. En début d'année, madame X s'est rapprochée de la cellule locale du parti d'opposition. Elle a participé à plusieurs meetings du parti, est devenue active sur les réseaux sociaux, et a participé à des campagnes d'affichage et de distribution de tracts sur un marché de la capitale. En juillet 2019, au cours d'une distribution de tracts, elle, ainsi que deux autres militants du parti, ont été interpellés par des policiers et conduits au commissariat central. Refusant de dénoncer des membres de son parti, elle affirme avoir été détenue pendant trois jours en compagnie de ses deux camarades, privée de nourriture et brutalisée par ses geôliers. Un mois après sa libération, elle participe à une manifestation organisée par les partis d'opposition, durant laquelle des affrontements entre la police et des manifestants ont eu lieu. Le lendemain, deux officiers de police se sont présentés à son domicile, qu'ils ont fouillé à la recherche d'armes et de preuves de son militantisme, [Version évènement traumatique : puis l'ont brutalisée, menacée de mort, et agressée sexuellement. Les séquelles traumatiques de cette agression perdurent à ce jour.] Quelques jours plus tard, madame a quitté son domicile, et s'est réfugiée chez son oncle X, où elle a résidé plusieurs mois, restant active sur les réseaux sociaux. En mars 2020, un collègue de travail l'a informée qu'elle faisait l'objet de recherches de la part de la police. Apprenant cela, elle a décidé de fuir son pays vers l'Europe.]

[Version plausible : A ce stade, les faits rapportés par mme X concordent globalement avec les connaissances dont vous disposez par ailleurs sur les événements de la crise électorale, et la géographie du pays. Les détails concernant l'actualité politique, ses acteurs, et l'organisation du parti d'opposition dont madame affirme être membre dénotent un bon niveau de connaissance des institutions et du contexte politique du pays. Par ailleurs, la trame des faits est plutôt claire et cohérente.]

Annexe 3 - Vignettes

[Version peu plausible : *A ce stade, les connaissances dont vous disposez concernant les évènements de la crise électorale, et la géographie du pays, ne permettent pas d'établir la véracité des faits rapportés par mme X, ou ne concordent pas avec les affirmations rapportées. Les détails concernant l'actualité politique, ses acteurs, et l'organisation du parti d'opposition dont madame affirme être membre, dénotent d'un niveau de connaissance limité des institutions et du contexte politique du pays. Par ailleurs, la trame des faits est parfois confuse ou incohérente.***]**

Tableau 66.*Les informations sélectionnables pour la version 1 du récit, et leur catégorie d'appartenance*

Connaissance	Evènement ponctuel	Evènement répété	Période de vie	Personne	Lieu
Déroulé de la crise électorale	Entrée dans le militantisme : évènement déclencheur	Période de détention	Vie à X (avant engagement)	Les deux militants arrêtés	Ville où réside X
Programme du parti d'opposition	Juillet 2019 : distribution de tracts et interpellation	Activités militantes : période de rapprochement du parti	Vie à X (période d'engagement)	Les deux officiers (auteurs de l'intrusion)	Commissariat central (et cellules)
Politique du parti au pouvoir	Août 2019 : manifestation et affrontements	Activités militantes : avant la fuite	Séjour chez l'oncle	L'oncle	Logement de l'oncle, et situation géographique
Motifs de l'engagement	Août 2019 : intrusion policière à son domicile	Activités militantes : chez l'oncle	Voyage vers l'Europe	Figures et responsables locaux du parti d'opposition	Lieux d'affichage et de distributions de tracts

Vignette 2 – Violence aveugle et généralisée

Mme X, de nationalité X, née le 12 juillet 1989 au X, affirme craindre d'être exposée à des persécutions, du fait des autorités, en cas de retour dans son pays d'origine, en raison de la violence généralisées résultant du conflit qui sévit actuellement dans son pays. Avant son départ vers l'Europe, en avril 2020, elle résidait à X, dans le district de la capitale.

*Originaire de la province de X, madame a emménagé à X en 2014, où elle y **exerce en tant qu'institutrice**. Début 2019, les premiers affrontements entre les forces armées gouvernementales et les milices du Front de Libération éclatent **dans plusieurs provinces**. Selon les descriptions de madame, la ville de X reste relativement épargnée par les violences au cours des six premiers mois du conflit, bien qu'elle rapporte souffrir à cette période **des restrictions, et du climat d'insécurité** qui règne alors. En juillet 2019, les **affrontements gagnent l'ensemble du pays**, et madame est **témoin à plusieurs reprises de violences** impliquant des **hommes armés**. Fin août, alors qu'elle se dirige comme à son habitude vers un marché proche de son domicile, elle est **rackettée par trois hommes, affiliés selon elle à une milice pro-gouvernementale**. L'escortant chez elle, ceux-ci **fouillent son domicile et s'emparent de plusieurs bien de valeur**. [Version événement traumatique : **l'intimident, puis la brutalisent et l'agressent sexuellement**. Les séquelles traumatiques de cette agression perdurent à ce jour.] Effrayée par **la dégradation de la situation sécuritaire**, madame quitte son lieu de résidence un mois plus tard, et, **sans possibilité de relogement, se rend dans un camp de réfugié à X, à 15 kilomètres au-delà la frontière nord** de son pays, côté X. Elle y **réside plusieurs mois**, mais, **fautes de conditions d'accueil suffisantes**, décide de **quitter la région vers l'Europe à la fin du mois de mars**.*

[Version plausible : A ce stade, les faits rapportés par madame X concordent globalement avec les connaissances dont vous disposez par ailleurs sur le conflit en cours, et **la géographie du pays**. Les détails concernant **l'actualité du conflit, les acteurs du conflit, et les motifs des dissensions** dénotent un bon niveau de connaissance des institutions et du contexte politique du pays. Par ailleurs, la trame des faits est plutôt claire et cohérente.]

[Version peu plausible : A ce stade, les connaissances dont vous disposez concernant **le conflit en cours, et la géographie du pays**, ne permettent pas d'établir la véracité des faits rapportés par madame X, ou ne concordent pas avec les affirmations rapportées. Les détails concernant **l'actualité du conflit, les acteurs du conflit, et les motifs des dissensions**, dénotent d'un niveau

de connaissance limité des institutions et du contexte politique du pays. Par ailleurs, la trame des faits est parfois confuse ou incohérente.]

Tableau 67.*Les informations sélectionnables pour la version 2 du récit, et leur catégorie d'appartenance*

Connaissance	Evènement ponctuel	Evènement répété	Période de vie	Personne	Lieu
Acteurs du conflit (factions, figures importantes)	Agression par trois hommes	Violences observées à X	Vie à X (avant conflit)	Proches, famille au X	Lieu de vie (ville, quartier)
Motifs du conflit	Départ du domicile	Manifestations d'une présence militaire à X	Vie à X (premiers mois du conflit)	Auteur des violences observées	Dégradations, traces d'affrontements à X
Historique des affrontements	Voyage vers le camp	Difficultés rencontrées à X	Vie dans le camp	Les trois agresseurs	Itinéraire jusqu'au camp
Possibilités de protection dans le pays d'origine	Départ du camp	Difficultés rencontrées dans le camp	Voyage vers l'Europe	Représentants d'autorités, ou ONG, rencontrés dans le camp	Le camp de réfugié

Vignette 3 – Critère : orientation sexuelle

Mme X, de nationalité X, née le 12 juillet 1996 au X, affirme craindre d'être exposée à des persécutions, de la part de la population, et en particulier de son entourage, en cas de retour dans son pays, en raison de son orientation sexuelle. Avant son départ vers l'Europe, en avril 2020, elle résidait à X, dans le district de la capitale.

Madame estime s'être sentie attirée par les femmes pour la première fois à seize ans, alors qu'elle fréquentait une jeune fille de son voisinage. Début 2019, bien qu'elle n'ait à cette époque de relations qu'avec des hommes, elle fait la rencontre d'une jeune femme, récemment séparée de son mari, et prend conscience de son attirance pour elle. En compagnie de cette femme, elle fréquente à plusieurs reprises un club de la capitale, connu comme un lieu de rencontre entre personnes homosexuelles, et ont pour la première fois une relation intime. Les deux femmes se voient alors dans des hôtels, et dans l'appartement de madame. En milieu d'année, le voisinage commence à soupçonner leur homosexualité, notamment l'ex-mari de sa compagne. En juillet 2019, ce dernier se présente à son domicile. Exigeant qu'elle mette fin à sa relation, il tente de l'intimider puis, face à son refus, la brutalise. [Version événement traumatique : , et l'agresse sexuellement. Les séquelles traumatiques de cette agression perdurent à ce jour.] Une semaine plus tard, madame se rend au commissariat pour porter plainte, mais les autorités refusent de recevoir sa réclamation. A partir de cette période, sa compagne et elle font régulièrement l'objet d'intimidations et d'agressions, de la part d'habitants du quartier, et de proches de l'ex-mari de la compagne. Un mois plus tard, madame reçoit une convocation au commissariat. Elle prend alors la décision de quitter son logement, et trouve refuge chez son oncle. En mars 2020, découvrant la relation entretenue par madame avec une autre femme, l'oncle exprime son refus de continuer de l'accueillir à son domicile. Ne disposant plus de soutien familial, madame entreprend de quitter son pays vers l'Europe quelque jours plus tard.

[Version plausible : A ce stade, les faits rapportés par mme X concordent globalement avec les connaissances dont vous disposez par ailleurs sur la perception hostile de l'homosexualité au X, ainsi que la géographie du pays. Les détails concernant les fréquentations de madame, dénotent d'un bon niveau de connaissances des lieux et possibilités de rencontres entre personnes homosexuelles à X. Par ailleurs, la trame des faits est plutôt claire et cohérente.]

Annexe 3 - Vignettes

[Version peu plausible : A ce stade, les connaissances dont vous disposez concernant la perception hostile de l'homosexualité au X, ainsi que la géographie du pays, ne permettent pas d'établir la véracité des faits rapportés par mme X. Les détails concernant les fréquentations de madame, dénotent d'une relative méconnaissance des lieux et possibilités de rencontres entre personnes homosexuelles à X. Par ailleurs, la trame des faits est parfois confuse ou incohérente.]

Tableau 68.*Les informations sélectionnables pour la version 3 du récit, et leur catégorie d'appartenance*

Connaissance	Evènement ponctuel	Evènement répété	Période de vie	Personne	Lieu
Perception hostile de l'homosexualité au X	Première attirance pour une femme	Soirées au club	Vie à X (avant persécutions)	Jeune fille fréquentée (première attirance)	Club fréquenté avec sa compagne
Possibilités de rencontre entre personnes homosexuelles au X	Agression de l'ex-mari de la compagne	Rencontres avec sa compagne	Séjour chez son oncle	Sa compagne	Le commissariat
Législation sur l'homosexualité au X	Visite au commissariat, et refus de recevoir la plainte	Soupçons du voisinage	Vie avec sa compagne	Ex-mari de sa compagne	Hôtels fréquentés
France : associations, lieux fréquentés par des homosexuels	L'oncle chasse l'intéressée de son domicile	Intimidations et agressions subies (voisinage)	Voyage vers l'Europe	L'oncle	Lieu de vie (ville, quartier)

Annexe 4 – Compétences d'entretien, croyances

Partie 1 – Compétences d'entretien

Consigne

Nous voulons mieux connaître vos besoins en matière de techniques d'entretien. Veuillez s'il vous plaît lire attentivement chacune des affirmations qui suivent. Chacune correspond à une situation que vous êtes susceptible de rencontrer en entretien.

*Veuillez estimer la fréquence de chaque situation décrite, et si vous vous sentez compétent face à cette situation, **en vous appuyant sur vos expériences d'entretien, et les difficultés que vous pouvez rencontrer dans vos pratiques.***

Items

Récit 1 - Lorsque les descriptions sont trop succinctes, imprécises

- Cette situation se présente :

Jamais	Quelque fois	Environ la moitié du temps	La plupart du temps
Toujours			

(0 = Jamais / 100 = Toujours)

- Je possède les savoir-faire nécessaires pour faire face à cette situation :

Pas du tout	Plutôt pas	Moyennement	Plutôt	Tout
à fait				

(0 = Pas du tout / 100 = Tout à fait)

Récit 2 - Lorsque les descriptions sont confuses, peu compréhensibles, ou incohérentes

- Cette situation se présente :

Jamais	Quelque fois	Environ la moitié du temps	La plupart du temps
Toujours			

(0 = Jamais / 100 = Toujours)

- Je possède les savoir-faire nécessaires pour faire face à cette situation :

du tout	Plutôt pas	Moyennement	Plutôt	Tout à fait	Pas

(0 = Pas du tout / 100 = Tout à fait)

[Titre de 12 mots maximum sur une ou deux lignes]

Interlocuteur 1 - Lorsque votre interlocuteur évite, ou ne souhaite pas s'exprimer sur une partie des faits

- Cette situation se présente :

Jamais Quelques fois Environ la moitié du temps La plupart du temps Toujours

(0 = Jamais / 100 = Toujours)

- Je possède les savoir-faire nécessaires pour faire face à cette situation :

Pas du tout Plutôt pas Moyennement Plutôt Tout à fait

(0 = Pas du tout / 100 = Tout à fait)

Interlocuteur 2 - Lorsque votre interlocuteur semble distant, renfermé, peu investi

- Cette situation se présente :

Jamais Quelques fois Environ la moitié du temps La plupart du temps Toujours

(0 = Jamais / 100 = Toujours)

- Je possède les savoir-faire nécessaires pour faire face à cette situation :

Pas du tout Plutôt pas Moyennement Plutôt Tout à fait

(0 = Pas du tout / 100 = Tout à fait)

Interlocuteur 3 - Lorsque vous pensez que votre interlocuteur altère une partie des faits

- Cette situation se présente :

Jamais Quelques fois Environ la moitié du temps La plupart du temps Toujours

(0 = Jamais / 100 = Toujours)

- Je possède les savoir-faire nécessaires pour faire face à cette situation :

Pas du tout Plutôt pas Moyennement Plutôt Tout à fait

(0 = Pas du tout / 100 = Tout à fait)

Interlocuteur 4 - Lorsque votre interlocuteur est méfiant vis-à-vis de vous

- Cette situation se présente :

Jamais Quelques fois Environ la moitié du temps La plupart du temps Toujours

(0 = Jamais / 100 = Toujours)

- Je possède les savoir-faire nécessaires pour faire face à cette situation :

Pas du tout Plutôt pas Moyennement Plutôt Tout à fait

(0 = Pas du tout / 100 = Tout à fait)

Objet 1 - Lorsqu'il s'agit de clarifier précisément la chronologie du parcours de vie

- Cette situation se présente :

Jamais Quelque fois Environ la moitié du temps La plupart du temps Toujours

(0 = Jamais / 100 = Toujours)

- Je possède les savoir-faire nécessaires pour faire face à cette situation :

Pas du tout Plutôt pas Moyennement Plutôt Tout à fait

(0 = Pas du tout / 100 = Tout à fait)

Objet 2 - Lorsqu'il s'agit d'obtenir des sur un fait spécifique (une expérience vécue, ayant duré moins d'un jour)

- Cette situation se présente :

Jamais Quelques fois Environ la moitié du temps La plupart du temps Toujours

(0 = Jamais / 100 = Toujours)

- Je possède les savoir-faire nécessaires pour faire face à cette situation :

Pas du tout Plutôt pas Moyennement Plutôt Tout à fait

(0 = Pas du tout / 100 = Tout à fait)

Objet 3 - Lorsqu'il s'agit d'obtenir des détails sur une période de vie (période de plusieurs semaines, mois, ou années)

- Cette situation se présente :

Jamais Quelques fois Environ la moitié du temps La plupart du temps Toujours

(0 = Jamais / 100 = Toujours)

- Je possède les savoir-faire nécessaires pour faire face à cette situation :

• Pas du tout Plutôt pas Moyennement Plutôt Tout à fait

(0 = Pas du tout / 100 = Tout à fait)

Objet 4 - Lorsqu'il s'agit d'obtenir des détails précis sur les lieux, ou la géographie de la région (ex. quartier, bâtiments, routes)

- Cette situation se présente :

Jamais Quelques fois Environ la moitié du temps La plupart du temps Toujours

(0 = Jamais / 100 = Toujours)

- Je possède les savoir-faire nécessaires pour faire face à cette situation :

Pas du tout Plutôt pas Moyennement Plutôt Tout à fait

(0 = Pas du tout / 100 = Tout à fait)

Objet 5 - Lorsqu'il s'agit d'obtenir une estimation précise de dates, de durées, ou d'une chronologie de faits

- Cette situation se présente :

Jamais Quelques fois Environ la moitié du temps La plupart du temps Toujours

(0 = Jamais / 100 = Toujours)

- Je possède les savoir-faire nécessaires pour faire face à cette situation :

Pas du tout Plutôt pas Moyennement Plutôt Tout à fait

(0 = Pas du tout / 100 = Tout à fait)

Objet 6 - Lorsqu'il s'agit de mesurer l'étendue des connaissances en lien avec la région d'origine (ex. politique, culture, histoire, institutions)

- Cette situation se présente :

Jamais Quelques fois Environ la moitié du temps La plupart du temps Toujours

(0 = Jamais / 100 = Toujours)

- Je possède les savoir-faire nécessaires pour faire face à cette situation :

Pas du tout Plutôt pas Moyennement à fait Plutôt Tout

(0 = Pas du tout / 100 = Tout à fait)

Contexte 1 - Lorsque l'entretien se déroule en présence d'un interprète

- Cette situation se présente :

Jamais Quelques fois Environ la moitié du temps La plupart du temps Toujours

(0 = Jamais / 100 = Toujours)

- Je possède les savoir-faire nécessaires pour faire face à cette situation :

Pas du tout Plutôt pas Moyennement Plutôt Tout à fait

(0 = Pas du tout / 100 = Tout à fait)

Contexte 2 - Lorsque les faits abordés ont une dimension traumatique

- Cette situation se présente :

Jamais Quelques fois Environ la moitié du temps La plupart du temps Toujours

(0 = Jamais / 100 = Toujours)

- Je possède les savoir-faire nécessaires pour faire face à cette situation :

Pas du tout Plutôt pas Moyennement Plutôt Tout à fait

(0 = Pas du tout / 100 = Tout à fait)

Contexte 3 - Lorsque la personne interviewée est un enfant, ou un adolescent

Annexe 4 – *Questionnaire de l'étude 3*

- Cette situation se présente :

Jamais Quelques fois Environ la moitié du temps La plupart du temps Toujours

(0 = Jamais / 100 = Toujours)

- Je possède les savoir-faire nécessaires pour faire face à cette situation :

Pas du tout Plutôt pas Moyennement Plutôt Tout à fait

(0 = Pas du tout / 100 = Tout à fait)

Partie 2 – Croyances sur la mémoire (Traduction d'Ost et al., 2016 ; Yapko, 1994)

Consigne

*Dans cette partie, des affirmations concernant le **fonctionnement de la mémoire** vous sont proposées. Veuillez s'il vous plaît lire chacune de ces affirmations, et indiquer votre degré d'accord avec celles-ci.*

*Notez qu'il n'y a pas de bonne ou de mauvaise réponse, ni de question piège : nous voulons simplement connaître **votre opinion**.*

Items

L'esprit est en mesure de bloquer inconsciemment les souvenirs d'évènements traumatiques

- ☐ Pas du tout d'accord
- ☐ Plutôt en désaccord
- ☐ Ni d'accord, ni en désaccord
- ☐ Plutôt d'accord
- ☐ Tout à fait d'accord

La mémoire est comme un ordinateur, qui enregistre fidèlement l'évènement tel qu'il se déroule réellement

- ☐ Pas du tout d'accord
- ☐ Plutôt en désaccord
- ☐ Ni d'accord, ni en désaccord
- ☐ Plutôt d'accord
- ☐ Tout à fait d'accord

Il est possible pour une personne de développer des faux souvenirs (se remémorer quelque chose qui n'a pas eu lieu), d'évènements non traumatiques

- ☐ Pas du tout d'accord
- ☐ Plutôt en désaccord
- ☐ Ni d'accord, ni en désaccord
- ☐ Plutôt d'accord
- ☐ Tout à fait d'accord

Il est possible pour une personne de développer des faux souvenirs (se remémorer quelque chose qui n'a pas eu lieu), d'évènements traumatiques

- ☐ Pas du tout d'accord
- ☐ Plutôt en désaccord
- ☐ Ni d'accord, ni en désaccord
- ☐ Plutôt d'accord
- ☐ Tout à fait d'accord

Des souvenirs très clairs ont plus de chances d'être exacts que des souvenirs plus vagues

- ☐ Pas du tout d'accord
- ☐ Plutôt en désaccord
- ☐ Ni d'accord, ni en désaccord
- ☐ Plutôt d'accord
- ☐ Tout à fait d'accord

Plus une personne est confiante en l'exactitude de son souvenir, plus celui-ci a de chances d'être exact

- ☐ Pas du tout d'accord
- ☐ Plutôt en désaccord
- ☐ Ni d'accord, ni en désaccord
- ☐ Plutôt d'accord
- ☐ Tout à fait d'accord

La mémoire n'est pas influencée par la suggestion

- ☐ Pas du tout d'accord
- ☐ Plutôt en désaccord
- ☐ Ni d'accord, ni en désaccord
- ☐ Plutôt d'accord
- ☐ Tout à fait d'accord

Il est possible pour une personne de distinguer entre « vrai » et « faux » souvenir

- ☐ Pas du tout d'accord
- ☐ Plutôt en désaccord
- ☐ Ni d'accord, ni en désaccord
- ☐ Plutôt d'accord
- ☐ Tout à fait d'accord

Plus le rappel d'un souvenir est associé à des émotions, plus il a de chances d'être exact

- ☐ Pas du tout d'accord
- ☐ Plutôt en désaccord
- ☐ Ni d'accord, ni en désaccord
- ☐ Plutôt d'accord
- ☐ Tout à fait d'accord

Partie 3 – Croyances sur le mensonge (adapté de Strömwall, Granhag & Hartwig, 2004)

Consigne

Dans cette partie, vous sont présentées des affirmations concernant de **potentiels indicateurs de l'authenticité d'un récit**. Veuillez s'il vous plaît lire chacune de ces affirmations, et placer le curseur au niveau qui correspond le mieux à vos **croyances concernant la façon dont s'exprime un témoin selon qu'il rapporte des faits réellement vécus ou non**.

Plus vous placez le curseur vers la **gauche (0)**, ou vers la **droite (100)**, **plus vous considérez l'indicateur comme discriminant** (un témoin qui rapporte des faits vécus se démarque d'un témoin qui rapporte des faits inventés). A l'inverse, plus le curseur est placé vers le **centre**, **moins vous considérez qu'il s'agit d'une caractéristique sur laquelle un récit vécu ou inventé se démarquent**.

Notez qu'il n'y a pas de bonne ou de mauvaise réponse, ni de question piège : nous voulons simplement connaître **votre opinion**.

Items

En comparaison à un témoin qui invente, ou altère les faits qu'il rapporte, un témoin qui rapporte des faits réellement vécus :

-50	-40	-30	-20	-10	0	10	20	30	40	50
Paraît moins plausible			N'est ni moins plausible, ni plus plausible				Paraît plus plausible			

En comparaison à un témoin qui invente, ou altère les faits qu'il rapporte, un témoin qui rapporte des faits réellement vécus :

-50	-40	-30	-20	-10	0	10	20	30	40	50
Paraît moins consistant			N'est ni moins consistant, ni plus consistant				Paraît plus consistant			

En comparaison à un témoin qui invente, ou altère les faits qu'il rapporte, un témoin qui rapporte des faits réellement vécus :

-50	-40	-30	-20	-10	0	10	20	30	40	50
Répond plus indirectement aux questions posées			N'est ni moins direct, ni plus direct				Répond plus directement aux questions posées			

En comparaison à un témoin qui invente, ou altère les faits qu'il rapporte, un témoin qui rapporte des faits réellement vécus :

-50	-40	-30	-20	-10	0	10	20	30	40	50
Fait moins souvent référence à lui-même			Ne fait ni moins, ni plus souvent référence à lui- même			Fait plus souvent référence à lui-même				

En comparaison à un témoin qui invente, ou altère les faits qu'il rapporte, un témoin qui rapporte des faits réellement vécus :

-50	-40	-30	-20	-10	0	10	20	30	40	50
S'exprime de façon moins détaillée			N'est ni moins détaillé, ni plus détaillé			S'exprime de façon plus détaillée				

En comparaison à un témoin qui invente, ou altère les faits qu'il rapporte, un témoin qui rapporte des faits réellement vécus :

-50	-40	-30	-20	-10	0	10	20	30	40	50
Produit des réponses plus courte			Produit des réponses ni plus courtes, ni plus longues			Produit des réponses plus longues				

En comparaison à un témoin qui invente, ou altère les faits qu'il rapporte, un témoin qui rapporte des faits réellement vécus :

-50	-40	-30	-20	-10	0	10	20	30	40	50
Produit des réponses moins cohérentes entre elles			Produit des réponses ni moins, ni plus cohérentes entre elles			Produit des réponses plus cohérentes entre elles				

En comparaison à un témoin qui invente, ou altère les faits qu'il rapporte, un témoin qui rapporte des faits réellement vécus :

-50	-40	-30	-20	-10	0	10	20	30	40	50
Décrit une chronologie plus floue et incohérente			N'est ni plus incohérent et flou, ni plus cohérent et clair			Décrit une chronologie plus claire et cohérente				

Annexe 4 – Questionnaire de l'étude 3

En comparaison à un témoin qui invente, ou altère les faits qu'il rapporte, un témoin qui rapporte des faits réellement vécus :

-50	-40	-30	-20	-10	0	10	20	30	40	50
Détaille moins la temporalité des faits			N'est ni moins, ni plus détaillé sur la temporalité			Détaille plus la temporalité des faits				

En comparaison à un témoin qui invente, ou altère les faits qu'il rapporte, un témoin qui rapporte des faits réellement vécus :

-50	-40	-30	-20	-10	0	10	20	30	40	50
Détaille moins les lieux et l'espace			N'est ni moins, ni plus détaillé sur les lieux et l'espace			Détaille plus les lieux et l'espace				

En comparaison à un témoin qui invente, ou altère les faits qu'il rapporte, un témoin qui rapporte des faits réellement vécus :

-50	-40	-30	-20	-10	0	10	20	30	40	50
Rapporte moins de détails perceptifs			Ne rapporte ni moins, ni plus de détails perceptifs			Rapporte plus de détails perceptifs				

En comparaison à un témoin qui invente, ou altère les faits qu'il rapporte, un témoin qui rapporte des faits réellement vécus :

-50	-40	-30	-20	-10	0	10	20	30	40	50	-----
Rapporte moins de propos de protagonistes			Ne rapporte ni moins, ni plus de propos de protagonistes			Rapporte plus de propos de protagonistes					

En comparaison à un témoin qui invente, ou altère les faits qu'il rapporte, un témoin qui rapporte des faits réellement vécus :

-50	-40	-30	-20	-10	0	10	20	30	40	50
Rapporte moins de restrictions verbales			Ne rapporte ni moins, ni plus de restrictions verbales			Rapporte plus de restrictions verbale				

Annexe 5 – Grilles de cotation des événements à potentiel traumatogène**Tableau 69.***Life Events Checklist (LEC) pour le DSM-V*

Critère		Code
LEC EN	LEC FR	
Natural disaster	Catastrophe naturelle	1
Fire or explosion	Feu ou explosion	2
Transportation accident	Accident de transport	3
Serious accident at work, home, or during recreational activity	Accident au travail, à la maison ou lié aux loisirs	4
Exposure to toxic substance	Substance toxique	5
Physical assault	Agression physique	6
Assault with a weapon	Agression armée	7
Sexual assault	Viol	8
Other unwanted or uncomfortable sexual experience	Autre violence sexuelle	9
Combat or exposure to a war-zone	Combat ou guerre	10
Captivity	Captivité	11
Life-threatening illness or injury	Maladie ou blessure potentiellement mortelle	12
Severe human suffering	Souffrance sévère	13
Sudden violent death	Mort violente	14
Sudden accidental death	Mort accidentelle	15
Serious injury, harm, or death you caused to someone else	Blessure, préjudice ou mort causée à un autre	16
Any other very stressful event or experience	Autre événement ou expérience stressante	17

Tableau 70.*Grille de cotation du type d'exposition et du délai*

Dimension	Critère	Score				
		1	2	3	4	5
Exposition	Statut dans la scène	Victime	Témoin direct	En a entendu parler		
Temporalité	Délai événement - entretien	< 1 an	> 1 an < 2 ans	2 à 4 ans	5 à 9 ans	> 10 ans

Annexe 6 – Représentation des pays étudiés dans l'étude d'archive dans les principales enquêtes sur l'orientation culturelle

Tableau 71.

Nationalités représentées dans l'étude d'archives, et inclusion dans les principales enquêtes menées

Pays représenté	Inclusion du pays		
	WVS vague 6 (2010-2014)	WVS vague 7 (2017-2020)	Hofstede (1984)
Afghanistan	Non	Non	Non
Albanie	Non	Oui	Oui
Algérie	Oui	Non	Oui
Bangladesh	Non	Oui	Oui
Cameroun	Non	Non	Non
Congo	Non	Non	Non
Côte d'Ivoire	Non	Non	Non
Djibouti	Non	Non	Non
Erythrée	Non	Non	Non
Gabon	Non	Non	Non
Géorgie	Oui	Oui	Oui
Guinée	Non	Non	Non
Kazakhstan	Non	Oui	Oui
Koweït	Oui	Non	Oui
Libye	Oui	Non	Oui
Mauritanie	Non	Non	Non
Nigeria	Oui	Oui	Oui
Ouganda	Non	Non	Non
Palestine	Oui	Non	Non
R.D.C	Non	Non	Non
Russie	Non	Oui	Oui
Rwanda	Oui	Non	Non
Sénégal	Non	Non	Oui
Sierra Leone	Non	Non	Non
Somalie	Non	Non	Non
Soudan	Non	Non	Non
Syrie	Non	Non	Oui
Tchad	Non	Non	Non
Tunisie	Oui	Oui	Oui

Annexe 7 – Modèle de classification de l'objet des questions

Tableau 72.

Composition des sous-échantillons d'entraînement et de test en fonction de l'objet des questions

	Apparence	Cognitions	Fait Spécifique	Gamme de faits	Information spécifique	Justification	Total
Entraînement	25	93	140	100	151	128	637
Test	12	38	61	43	67	54	275
Total	37	131	201	143	218	182	912

Des six modèles testés, les modèles Random Forest avec ou sans upsampling sont les plus performants. Nous avons sélectionné le modèle avec upsampling, générant moins de prédictions inexactes sur le jeu de données d'entraînement. Le taux de classification exacte est de 62.6%, un taux élevé compte tenu du fait que le modèle comprend six catégories possibles. Le score ASC est de 0.88, un score pouvant être qualifié d'excellent (Hosmer et al., 2013; Mandrekar, 2010). L'examen des courbes ROC indique d'excellentes performances de classification pour les catégories information spécifique et justification. Pour les catégories cognition, fait spécifique et gamme de faits, les performances du modèle sont moindres.

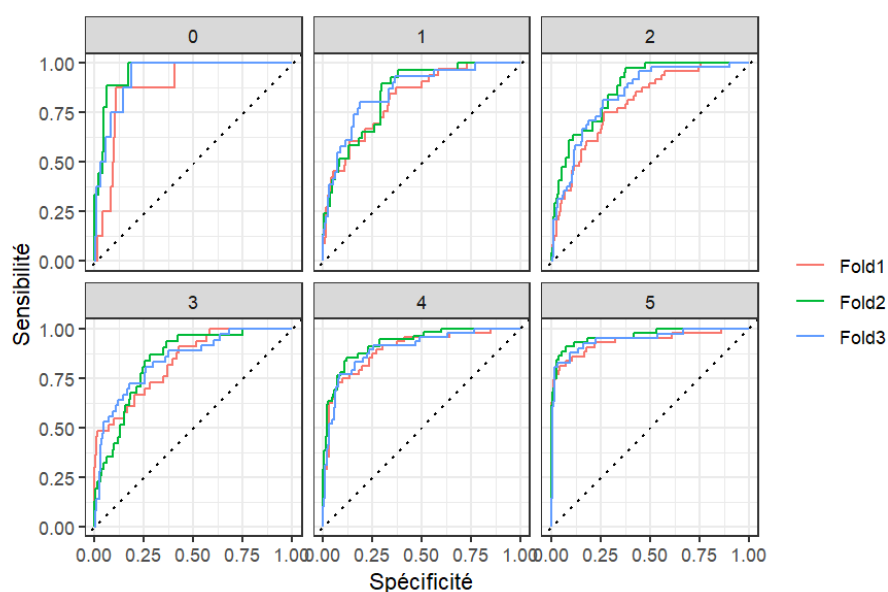


Figure 14. Courbe ROC "one vs. all" du modèle RF avec upsampling pour les trois partitions testées

La matrice de confusion confirme cette tendance : les questions ayant pour objet une information spécifique ou sollicitant une justification sont en grande majorité identifiées comme

tels par le modèle. Les erreurs sont plus fréquentes pour les catégories cognition, faits spécifiques, et gamme de faits. Pour la catégorie apparence, les faux positifs et faux négatifs sont plus fréquents que les classifications exactes. Dans l'ensemble, le modèle semble néanmoins suffisamment informatif pour être appliqué au corpus d'archives.

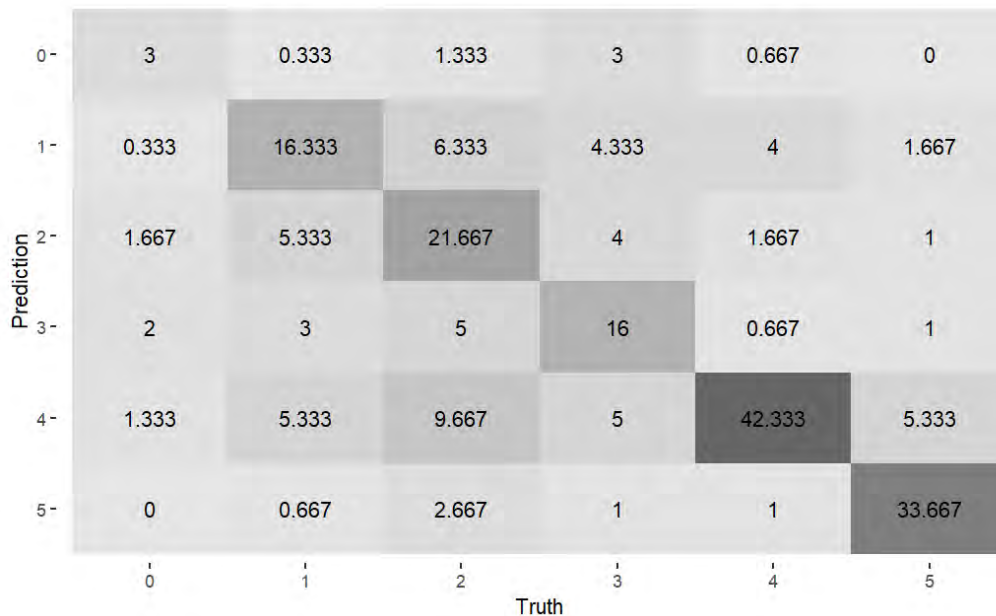


Figure 15. Matrice de confusion du modèle sélectionné pour l'objet des questions

À la lecture des prédictions du modèle sur le corpus d'archives, les causes des erreurs apparaissent plus clairement. Dans la catégorie apparence, le modèle classe l'ensemble des questions faisant référence à un lieu, qu'il s'agisse d'en obtenir une description (comme le prévoit la catégorie), ou qu'il s'agisse de nommer les lieux (ce qui ne rentre pas dans la définition de la catégorie). Les rares questions du corpus portant sur l'apparence de personnes n'apparaissent pas dans cette catégorie. Nous avons donc renommé cette catégorie en « géographie ».

Par ailleurs, nous constatons que le modèle ne parvient souvent pas à distinguer fait spécifique et gamme de faits. Nous avons donc fusionné ces deux catégories. Les questions de la catégorie « faits » ont pour objet un événement ponctuel, répété, une activité ou le quotidien d'un protagoniste. Une confusion similaire apparaît à la lecture entre les catégories cognition et justification. Nous avons donc fusionné ces deux catégories sous l'étiquette « cognitions, justifications, inférences ».

Annexe 7 – Modèle de classification de l'objet des questions

Appliqué au corpus d'archives, le modèle identifie 147 questions portant sur la géographie, 857 questions sur des faits passés, 7891 questions fermées sollicitant une information spécifique, et 888 questions sollicitant des justifications de la part du demandeur au sujet des faits allégués, des inférences, ou la description des cognitions des protagonistes.